



VOLET PAYSAGER DE L'ÉTUDE D'IMPACT

RÉSONANCE
Urbanisme & Paysage®

CLIENT



VSB Energies nouvelles
Siège social
27 quai de la Fontaine
30900 NÎMES
04 66 70 68 35

COORDONNÉES PRESTATAIRE



AGENCE RESONANCE
2 Rue Camille Claudel
49000 ECOUFLANT
02 41 88 46 95
agence@resonance-up.fr

Table des matières

GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS..... 7

I APPROCHE GENERALE DES PRINCIPES DE PERCEPTION D’EOLIENNES DANS UN PAYSAGE ; CLEFS DE LECTURE POUR LA COMPREHENSION DU VOLET PAYSAGER DE L’ETUDE D’IMPACT 10

I.1 LE PAYSAGE, UNE NOTION COMMUNE ET INDIVIDUELLE..... 10

I.1.1 DEFINITION DE LA NOTION DE PAYSAGE.....10

I.1.2 PAYSAGES, COMPOSANTES PAYSAGERES ET EOLIENNES10

I.1.3 LE PAYSAGE, UNE REFERENCE A DES PERCEPTIONS SOCIALES10

I.2 INTEGRATION DES EOLIENNES DANS LE PAYSAGE 11

I.2.1 QU’EST-CE QU’UNE EOLIENNE ?11

I.2.2 ÉOLIENNE ET INTEGRATION PAYSAGERE.....11

I.2.3 ROLES D’UNE EOLIENNE DANS LE PAYSAGE.....11

I.3 QUELS ELEMENTS JOUENT SUR LA PERCEPTION DES EOLIENNES ? 13

I.3.1 NOTIONS RELATIVES A L’OUVERTURE OU A LA FERMETURE DU PAYSAGE.....13

I.3.2 LES COMPOSANTES DU PAYSAGE.....14

I.3.3 LA SITUATION DE L’OBSERVATEUR DANS LE PAYSAGE15

I.3.4 LE TEMPS.....16

I.4 LA MISE EN PLACE D’UN PAYSAGE EOLIEN 17

I.4.1 MITAGE ET PAYSAGE.....17

I.4.2 L’INTER-DISTANCE ENTRE PARCS ET LA NOTION D’EFFETS CUMULES.....17

I.4.3 LA NOTION DE RYTHME D’IMPLANTATION DES PARCS DANS LE GRAND PAYSAGE18

I.4.4 LA COMPREHENSION D’UN SEUL PARC OU DE PLUSIEURS PARCS.....18

I.4.5 L’APPROCHE COMPARATIVE DES GEOMETRIES DES PARCS18

I.4.6 NOTION DE SATURATION ET D’ENCERCLEMENT.....18

I.5 PARTIS-PRIS DE L’ETUDE D’IMPACT 19

I.5.1 LES AIRES D’ETUDE PAYSAGERES19

I.5.2 LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL.....19

I.5.3 PRISE EN COMPTE DE LA « LOI MONTAGNE »21

I.5.4 LA DETERMINATION DES ENJEUX ET DES SENSIBILITES, ET LE CHOIX DES POINTS DE VUE.....22

I.5.5 L’ETUDE DES HAMEAUX.....23

II ANALYSE PAYSAGERE DE L’AIRE D’ETUDE ELOIGNEE 24

II.1 LA LOZERE, UN DEPARTEMENT AU TOURISME SEGMENTE..... 24

II.1.1 DE VASTES PAYSAGES A L’AMBIANCE « SAUVAGE »24

II.1.2 UN GRAND ESPACE RECREATIF24

II.1.3 DES PAYSAGES INSTITUTIONNALISES ET LABELISES CONCENTRES AU SUD DU DEPARTEMENT24

II.2 DEFINITION DE L’AIRE D’ETUDE PAYSAGERE ELOIGNEE..... 26

II.3 LES COMPOSANTES PAYSAGERES DU TERRITOIRE D’ETUDE 26

II.3.1 GEOLOGIE.....26

II.3.2 RELIEF.....27

II.3.3 DES PERCEPTIONS ET RESENTIS VARIABLES AVEC LA METEO27

II.3.4 VEGETATION : DES MOTIFS QUI SE RETROUVENT SUR L’ENSEMBLE DU TERRITOIRE29

II.3.5 ARCHITECTURE ET HABITAT..... 31

II.3.6 INFRASTRUCTURES 32

II.3.7 ÉOLIEN 34

II.4 TROIS UNITES PAYSAGERES A L’APPUI D’UNE VALLEE 39

II.4.1 L’UNITE PAYSAGERE CENTRALE DE LA MONTAGNE DE LA MARGERIDE 39

II.4.2 LES PLATEAUX ET VALLEES DE LA MARGERIDE ORIENTALE..... 41

II.4.3 LES PLATEAUX ET VALLEES DE LA MARGERIDE OCCIDENTALE 42

II.4.4 LES AVANTS-CAUSSES DU SUD DU TERRITOIRE MARQUE PAR LE PASSAGE DE LA VALLEE DU LOT 44

II.5 LES PAYSAGES ET ELEMENTS DE PATRIMOINE PROTEGES 47

II.5.1 LE PATRIMOINE NEOLITHIQUE 47

II.5.2 LE PATRIMOINE NATUREL 49

II.6 LES ESPACES PAYSAGERS CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE D’ETUDE..... 53

II.6.1 LES DOCUMENTS GUIDES DE REFERENCE A LA DEFINITION DES ESPACES PAYSAGERS CARACTERISTIQUES 53

II.6.2 ANALYSE DE L’ATLAS DES PAYSAGES 53

II.6.3 LA SENSIBILITE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE DU SITE DE PROJET AU REGARD DE L’ETUDE DES SENSIBILITES DE L’EOLIEN INDUSTRIEL EN LOZERE DE 2011 60

III ANALYSE PAYSAGERE DE L’AIRE D’ETUDE RAPPROCHEE 65

III.1 LIMITES DE L’AIRE D’ETUDE PAYSAGERE RAPPROCHEE 65

III.2 UN PAYSAGE MARQUE PAR LE RELIEF (RAPPELS SUCCINCTS DE L’AIRE D’ETUDE ELOIGNEE) 65

III.3 EVOLUTION DU PAYSAGE 66

III.4 L’EOLIEN, UN MOTIF QUI S’AFFIRME DANS LE PAYSAGE..... 68

III.5 UN BATI PRIVILEGIANT UNE IMPLANTATION A L’APPUI DES VALLEES..... 71

III.5.1 LES PRINCIPAUX BOURGS ET VILLES 71

III.5.2 LE PATRIMOINE PROTEGE..... 72

III.6 UN TOURISME DIFFUS EN MARGERIDE 76

III.6.1 UNE ZONE DE PROJET AU NORD D’UN MAILLAGE D’ITINERAIRES DE RANDONNEES 76

III.6.2 DES LIEUX EMBLEMATIQUES QUI ORIENTENT LA DECOUVERTE DU TERRITOIRE..... 77

IV ANALYSE PAYSAGERE DE L’AIRE D’ETUDE IMMEDIATE 85

IV.1 LIMITES DE L’AIRE D’ETUDE PAYSAGERE IMMEDIATE 85

IV.2 PAYSAGE..... 85

IV.2.1 LE PAYSAGE DU CŒUR DE LA MARGERIDE 85

IV.2.2 LE SITE D’IMPLANTATION 87

IV.2.3 LE PATRIMOINE 88

IV.3 BATI 89

IV.3.1 TROIS BOURGS INSCRITS EN FOND DE VALLEE..... 89

IV.3.2 DES HAMEAUX PEU PRESENTS SUR LE TERRITOIRE..... 89

IV.4 TOURISME..... 92

IV.4.1 RANDONNEES 92

IV.4.2 UNE OFFRE D’HEBERGEMENT LIMITEE SUR L’AIRE D’ETUDE 92

IV.4.3 LE TRUC DE FORTUNIO 93

V CONCLUSION DE L’ANALYSE PAYSAGERE - APPROCHE DES SENSIBILITES DES PAYSAGES ET DES ENJEUX AU REGARD DE L’EOLIEN 98

V.1 BILAN DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE : DES SENSIBILITES REPARTIES SUR CERTAINS SECTEURS DU TERRITOIRE D'ETUDE, PLUS SPECIFIQUEMENT AUTOUR DES ZONES DE RELIEF DEGAGEANT DES VUES LOINTAINES	98	VII.4.2 PRESENTATION DES PHOTOMONTAGES.....	140
V.1.1 PAYSAGE : DES SENSIBILITES LOCALISEES SUR LE TERRITOIRE D'ETUDE.....	98	VII.5 ANALYSE DES INCIDENCES AU REGARD DE LA LOI MONTAGNE.....	325
V.1.2 DES SENSIBILITES DISTINCTES SELON LES UNITES PAYSAGERES	98	VII.5.1 ANALYSE DE LA COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE PAYSAGE	325
V.1.3 PATRIMOINE : DES SENSIBILITES PATRIMONIALES PRINCIPALEMENT LOCALISES SUR LES SITES EN PROMONTOIRE	99	VII.5.2 ANALYSE DES INCIDENCES SUR LES ELEMENTS PAYSAGERS CARACTERISTIQUES	360
V.1.4 EOLIEN ET EFFETS CUMULES.....	99	VII.5.3 ANALYSE DES PERCEPTIONS DEPUIS LE SENTIER DE GRANDE RANDONNEE 43	363
V.3 BILAN DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE.....	102	VII.5.4 BILAN DE L'ANALYSE VISUELLE	448
V.3.1 PAYSAGE	102	VII.5.5 ANALYSE DES PERCEPTIONS DEPUIS LE DOMAINE DES COMBETTES DU CHATEAU (ESTABLES)	449
V.3.2 EOLIEN.....	102	VII.6 SYNTHESE DE L'ANALYSE VISUELLE	451
V.3.3 BOURGS.....	102	VII.6.1 LISIBILITE DU PROJET	451
V.3.4 PATRIMOINE	102	VII.6.2 LES UNITES PAYSAGERES	451
V.3.5 TOURISME.....	102	VII.6.3 LES ESPACES PAYSAGERS CARACTERISTIQUES DU PATRIMOINE MONTAGNARD	451
V.4 BILAN DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE	105	VII.6.4 BOURGS ET RIVERAINS.....	452
V.4.1 PAYSAGE	105	VII.6.5 INFRASTRUCTURES ROUTIERES	454
V.4.2 LE SITE D'IMPLANTATION	105	VII.6.6 LE PATRIMOINE PROTEGE.....	454
V.4.3 BOURGS ET HAMEAUX PROCHES	105	VII.6.7 EFFETS CUMULES.....	454
V.4.4 TOURISME (GENERALITES).....	105	VII.6.8 LE TOURISME.....	454
V.4.5 TOURISME : LE TRUC DE FORTUNIO	105	VII.6.9 TABLEAU RECAPITULATIF DES INCIDENCES	455
V.5 SYNTHESE DES SENSIBILITES DE L'ETAT INITIAL	108	III MESURES PAYSAGERES DU PROJET EOLIEN.....	459
V.5.1 LES SENSIBILITES PAYSAGERES	108	VIII.1 CHOIX DE L'EOLIENNE AU REGARD DU CONTEXTE EOLIEN EXISTANT.....	459
V.5.2 LES SENSIBILITES DU PATRIMOINE PROTEGE	109	VIII.2 ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ENTRE LES EOLIENNES	459
V.5.3 LES SENSIBILITES DES LIEUX FREQUENTES.....	110	VIII.3 MESURES CONCERNANT LES POSTES DE LIVRAISON.....	459
V.5.4 LIEUX HABITES ET PERCEPTIONS QUOTIDIENNES.....	111	VIII.4 MESURES GENERALES DE MAINTIEN D'UNE MAILLE BOCAGERE	459
V.5.5 PAYSAGE EOLIEN ET EFFETS CUMULES.....	112	VIII.4.1 MESURES CONCERNANT LES CHEMINS D'ACCES	460
III IMPLANTATION DU PARC EOLIEN DANS LE PAYSAGE : LES VARIANTES D'IMPLANTATION	113	VIII.5 MESURES CONCERNANT LES RIVERAINS (HAMEAUX ET BOURGS PROCHES)	462
VI.1 SYNTHESE DES PRINCIPAUX ENJEUX SENSIBLES	113	VIII.6 MESURES CONCERNANT LES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PATRIMOINE MONTAGNARD	462
VI.2 PRECONISATIONS D'IMPLANTATION DANS LES DOCUMENTS DE REFERENCES.....	113	VIII.6.1 LE SENTIER GR43.....	462
VI.3 HYPOTHESES DE TRAVAIL	114	VIII.6.2 LE PETIT PATRIMOINE	463
VI.3.1 BILAN DE L'ANALYSE ET PRECONISATIONS PAYSAGERES :	114	VIII.7 MESURES DE REMISE EN ETAT DU SITE DANS LE CAS D'UN DEMANTELEMENT DES EOLIENNES.....	464
VI.3.2 BILAN A L'ECHELLE IMMEDIATE.....	119	VIII.8 SYNTHESE DES MESURES	464
VI.4 PRECONISATIONS PAYSAGERES	119	IV SCENARIO DE REFERENCE.....	466
VI.5 PRESENTATION DES VARIANTES D'IMPLANTATION	121	V BIBLIOGRAPHIE.....	468
VI.5.1 VARIANTE 1.....	121	VI METHODOLOGIE DU VOLET PAYSAGER DE L'ETUDE D'IMPACT	469
VI.5.2 VARIANTE 2.....	121	XI.1 COMPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT :.....	469
VI.5.3 VARIANTES 3 ET 4.....	122	XI.2 L'ANALYSE PAYSAGERE	469
VI.6 COMPARAISON DES VARIANTES PAR PHOTOMONTAGES	123	XI.2.1 PAYSAGE INSTITUTIONNEL.....	469
VI.7 CHOIX DE LA VARIANTE RETENUE	132	XI.2.2 ANALYSE DES CARACTERISTIQUES PAYSAGERES SELON UN EMBOITEMENT D'ECHELLES	469
III ANALYSE VISUELLE DU PARC EOLIEN DANS LE PAYSAGE	133	XI.2.3 DETERMINATION DES ENJEUX ET DES SENSIBILITES	472
VII.1 ANALYSE VISUELLE A L'AIDE D'UNE CARTE DE VISIBILITE DES EOLIENNES.....	133	XI.3 CHOIX DU PROJET ET EVALUATION DES INCIDENCES	473
VII.2 ANALYSE DE LA SATURATION VISUELLE DEPUIS LE TRUC DE FORTUNIO ET LE BELVEDERE DE CHATEAUNEUF-DE-RANDON	135	XI.3.1 PROPOSITION DE PRECONISATIONS D'IMPLANTATION ET EFFETS ENVISAGES	473
VII.3 ANALYSE DES ZONES D'INFLUENCES VISUELLE DU PROJET CUMULEES A CELLES DU CONTEXTE EOLIEN : EFFETS DE MITAGE	138	XI.3.2 ÉLABORATION DES VARIANTES ET ANALYSE DES EFFETS	473
VII.4 ANALYSE VISUELLE PAR PHOTOMONTAGES	140		
VII.4.1 METHODOLOGIE DE REALISATION DES PHOTOMONTAGES	140		

XI.3.3	ANALYSE DES INCIDENCES SUR LE PAYSAGE	473
XI.3.4	ANALYSE DE L'INCIDENCE DES EFFETS CUMULES.....	475
XI.3.5	ANALYSE DE L'INCIDENCE SUR LE PATRIMOINE MONDIAL.....	476
XI.4	MISE EN PLACE DE MESURE ERC	476
XI.4.1	LA DEMARCHE E.R.C :	476
XI.4.2	PARTICULARITE DU PATRIMOINE MONDIAL :	477
XI.5	TABLEAUX D'ANALYSE DES ENJEUX, SENSIBILITES ET INCIDENCES.....	477
XI.5.1	ANALYSE DES ENJEUX.....	478
XI.5.2	ANALYSE DES SENSIBILITES.....	478
XI.5.3	ANALYSE DES INCIDENCES.....	478
XI.6	ANALYSE DE LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE EMPLOYEE PAR LA DTA DES ALPES-MARITIMES DANS LA DEFINITION DES ESPACES, PAYSAGES ET MILIEUX REMARQUABLES DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL MONTAGNARD	480
XI.6.1	INTRODUCTION.....	480
XI.6.2	LA DTA DES ALPES MARITIMES ET LES MODALITES D'APPLICATION DE LA LOI MONTAGNE.....	480
XI.6.3	LA DEMARCHE D'ANALYSE DE L'ETUDE DU SITE DE PROJET LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE LA DTA DES ALPES-MARITIMES.....	482

Glossaire des abréviations

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) : périmètre de protection se substituant aux périmètres de protection des monuments historiques inclus dans la zone, remplace depuis juillet 2015 les ZPPAUP.

Aire d'influence paysagère (AIP) : périmètre de protection d'un patrimoine mondial qui va au-delà de la zone tampon UNESCO du bien. Il s'agit d'une aire qui entretient des relations directes avec le bien patrimoine mondial. Cette aire est destinée à territorialiser la sensibilité paysagère depuis et vers un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial.

Champ de vision ou champ visuel : Espace que l'œil peut percevoir quand il est immobile. Le champ de vision peut être plus ou moins profond, c'est-à-dire que le regard peut porter plus ou moins loin en fonction de différents facteurs : relief, végétation, constructions ou tout autre obstacle visuel. On parle alors de profondeur de champ de vision. Bien souvent la limite du champ de vision est matérialisée par la ligne d'horizon. Dans certains cas, certains éléments, comme les éoliennes, peuvent augmenter la profondeur du champ de vision, en étant implantés sur un plan situé visuellement derrière la ligne d'horizon et rester tout de même visible depuis le point de vue de l'observateur.

Champs de visibilité : limite du champ de vision ou distance jusqu'à laquelle peut porter le regard au sein d'un champ de vision donné. Le champ de visibilité s'analyse donc en profondeur, mais également en largeur, car on peut l'exprimer en fonction de son degré d'ouverture. Enfin, il s'analyse aussi en hauteur : la perception de la hauteur d'un objet est principalement liée à la position qu'il occupe dans le champ visuel. Plus l'observateur s'éloigne de l'objet, plus le champ de vision se réduit et moins l'objet semble haut. Cette évolution de la perception n'est pas linéaire et suit une courbe asymptotique.

Bassin éolien : entité géographique qui comprend plusieurs projets éoliens susceptibles d'être visibles en même temps depuis un certain nombre de points de vue. Ces bassins visuels sont déterminés en fonction des grandes lignes et structures paysagères, en fonction de la position des différents projets éoliens considérés et de l'éloignement les uns des autres.

Covisibilité : la covisibilité s'établit entre les éoliennes et tout autre élément de paysage (village, forêt, point d'appel, arbre isolé, château d'eau, etc.), ou un espace donné, dès lors qu'ils sont visibles conjointement depuis un même point de vue. Cette définition appelle plusieurs subdivisions selon si la vision conjointe est :

- « Directe » : depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un par cet un élément du paysage, une structure paysagère, ou un site donné, se superposent visuellement, que les aérogénérateurs viennent se positionner en avant-plan ou en arrière-plan ;
- « Indirecte » : depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un par cet un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné sont visibles ensemble, au sein d'un champ de vision binoculaire de l'observateur, dans la limite d'un angle d'observation de 50°. Au-delà de cet angle d'observation, on ne parlera plus de covisibilité, mais plutôt d'une perception selon des champs visuels juxtaposés.

Effet : c'est la conséquence objective d'un projet sur l'environnement indépendamment du territoire affecté. Les effets peuvent être répartis en trois types :

- Effets visuels permanents liés au parc éolien ;
- Effet visuels temporaires liés au chantier ;
- Effet de l'implantation du parc sur les sols et sous-sols.

Effet d'encerclement : la notion d'encerclement permet d'évaluer les effets de la densification éolienne de manière plus spécifique sur les lieux de vie.

Effets cumulés : résultat de la somme et de l'interaction de plusieurs effets directs et indirects générés conjointement par plusieurs projets dans le temps et l'espace.

Enjeu : Dans l'étude d'impact paysagère, c'est une valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations patrimoniales et paysagères.

Impact : l'impact est la transposition d'un effet sur une échelle de valeur : l'impact est donc considéré comme le « croisement entre l'effet et la composante de l'environnement touchée par le projet » (Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement, MICHEL Patrick, BCEOM, MEDD, 2001)

$$\text{ENJEU} \times \text{EFFET} = \text{IMPACT}$$

Intervisibilité : de manière générale l'« inter-visibilité » s'établit entre les éoliennes et tout autre élément de paysage (village, forêt, point d'appel, arbre isolé, château d'eau, etc.), quelles que soient les distances d'éloignement de ces éléments de paysage et des points de vue. Le terme d'« intervisibilité » s'applique également au cas général de visibilité entre une éolienne et un site patrimonial.

En conséquence, une intervisibilité intervient lorsque :

- L'éolienne est visible depuis l'élément de paysage ou le site patrimonial ;
- L'élément de paysage ou le site patrimonial est visible depuis l'éolienne ;
- L'élément de paysage (ou le site patrimonial) et l'éolienne sont visibles simultanément, dans le même champ de vision ;

Monumental : qualifie un élément qui a des proportions imposantes ou, qui montre un caractère soit grandiose, soit remarquable par son importance. Un effet monumental pour un projet éolien n'implique pas forcément une connotation négative de la perception des machines. Une perception monumentale peut être valorisante en fonction du paysage considéré.

Paysage perçu : la notion de paysage perçu réfère à une approche sensible dite « qualitative ». La perception prend en compte la façon dont l'espace est appréhendé de manière sensible par les populations.

La perception d'une ou plusieurs éoliennes dépend de plusieurs facteurs qui vont conditionner son impact visuel :

- La distance : la diminution de la taille perçue d'un objet vertical en fonction de son éloignement par rapport à l'observateur, la diminution avec la distance de la fréquence des bonnes conditions de visibilité (transparence de l'air) et l'existence au premier ou second plan d'obstacles intervenant comme masque visuel vont jouer dans la perception d'une éolienne depuis un point de vue.
- Mais également : l'arrière-plan, la situation et la position de l'observateur (vue plongeante, contre plongée...) la dynamique de la vue, les éléments environnants, le nombre d'éoliennes, les conditions atmosphériques.

Paysage visible : la notion de paysage visible correspond à une approche « quantitative ». Il s'agit de déterminer ce que l'on voit, dans quelles proportions (taille, distance, pourcentage d'occupation du champ visuel...), depuis quel endroit, si la vue est statique ou dynamique, quelle séquence paysagère en découle...

La visibilité d'une ou plusieurs éoliennes correspond à tout ou partie des éoliennes d'un parc qui sont visibles depuis un espace donné.

La visibilité dépend de différents paramètres :

- La distance entre l'observateur et l'éolienne (prise en compte notamment de la taille relative de l'objet, le nombre de plans successifs visibles, les conditions de nébulosité...)
- La présence d'obstacles ou de masques visuels entre l'observateur et l'éolienne.

Point d'appel : on parle de point d'appel du regard pour des composants du paysage attirant le regard et constituant des points de repère au sein de ce paysage (clochers, arbres, masses boisées, châteaux d'eau, pylônes, éoliennes, éléments bâtis remarquables...). Les rapports d'échelles et la proximité avec un point d'appel sont à regarder avec soin.

Un point d'appel peut aussi être constitué par une perspective qui va induire une certaine direction du regard (par exemple, une allée monumentale bordées d'arbres guidera le regard à travers la perspective qu'elle dessine créant ainsi un point d'appel du regard)

Techniquement, dans un paysage, l'œil d'un observateur se focalisera sur le point d'appel à la force attractive la plus élevée, que l'on ne nomme alors « point focal ».

Prégnance : Fait de s'imposer fortement en parlant d'une structure perceptive. La prégnance d'un élément dans le paysage fait référence à la perception de cet élément au sein d'un ensemble paysager. Le caractère prégnant d'un élément peut s'apprécier selon le rapport d'échelle qu'il entretient avec ce paysage d'accueil ou avec un autre élément le composant. Ainsi la prégnance d'une éolienne correspond à l'appréciation du caractère dominant ou non de cette éolienne dans un paysage.

La prégnance d'une ou plusieurs éoliennes dépend de plusieurs facteurs qui vont conditionner son impact visuel :

- Des facteurs quantitatifs comme la distance (la taille apparente d'un objet vertical suit une courbe asymptotique selon l'éloignement), les conditions atmosphériques, la proportion dans le champ visuel, la notion de champ de visibilité, l'existence au premier ou second plan d'obstacles vont intervenir comme masque visuel, l'arrière-plan, la situation et la position de l'observateur (vue plongeante, contre plongée...) la dynamique de la vue, les éléments environnants, le nombre d'éoliennes, etc.
- Des critères qualitatifs comme l'ambiance paysagère, la reconnaissance des paysages ou du patrimoine, etc.

Rapport d'échelle : l'échelle est une notion de dimension donnée par l'observation des éléments composants le paysage. L'appréhension de l'échelle peut être donnée par référence à la taille d'un objet connu. Elle peut s'apprécier verticalement ou horizontalement.

La notion d'échelle verticale permet de rendre compte du rapport de dimension entre deux ou plusieurs objets. Le rapport d'échelle ainsi étudié s'analyse en prenant en compte la taille des objets composants le paysage et l'échelle de ces objets tels qu'ils sont visibles depuis le point de vue de l'observateur (comparaison des tailles apparentes).

Le rapport d'échelle est aussi à analyser en fonction de la distance physique qui sépare les composants comparés. On parle alors d'échelle horizontale.

Le rapport d'échelle entre plusieurs composants du paysage n'est pertinent que s'il est analysé dans sa verticalité et son horizontalité.

Rémanence : propriété qu'à la sensation de persister quelques temps après que le stimulus a disparu. La rémanence de l'éolien sur un territoire d'étude correspond à l'image de l'éolien dans le champ de perception du projet : c'est donc la manière de percevoir le projet dans un environnement où l'éolien est déjà présent.

Il s'agit alors d'analyser dans quelle mesure le motif éolien et l'ajout d'un parc supplémentaire influencerait la perception du paysage. En effet, l'éolien forge une image du territoire mais les représentations d'un paysage dans l'imaginaire collectif peuvent parfois intégrer la présence du motif éolien de manière inconsciente, sans que ce dernier soit choquant ou assez marquant pour être mentionné de manière explicite.

Saturation visuelle : degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans un paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat et de sa fréquentation.

Sensibilité : la sensibilité représente ici l'aptitude d'un élément environnemental à réagir face à une modification du milieu en général. Les niveaux de sensibilité définis n'apportent aucun jugement de valeur sur le paysage. Ils n'ont d'autre utilité que de permettre une comparaison et une hiérarchisation selon des critères objectifs issus de l'analyse descriptive tels que l'ouverture du paysage, la structure du relief environnant, la fréquentation publique des lieux, ou la présence d'éléments remarquables.

Schéma Régionaux Eolien (SRE) : document élaboré à l'échelle régionale pour définir les zones favorables au développement de l'énergie éolienne, en cohérence avec les objectifs européens sur l'énergie et le climat.

Valeur universelle exceptionnelle V.U.E. : cette valeur, condition de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, regroupe deux critères majeurs : l'intégrité et l'authenticité.

Un bien du patrimoine mondial doit également satisfaire au moins un critère de sélection parmi les dix explicités dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

Zone d'implantation Potentielle (ZIP) : zone délimitée par les contraintes de distance aux habitations, sur laquelle l'implantation d'éoliennes peut être envisagée avant analyse détaillée des thématiques environnementales, acoustiques, paysagères...

Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) : périmètre de protection se substituant aux périmètres de protection des monuments historiques inclus dans la zone, remplacé depuis juillet 2015 par les AVAP

Zone Visuelle d'Influence (ZVI) : modélisation cartographique de la visibilité du projet sur le territoire d'étude.

Zone tampon Unesco : aire de protection entourant un bien du patrimoine mondial, dont l'usage et l'aménagement sont soumis à des restrictions juridiques et /ou coutumières, afin d'assurer un surcroît de protection à ce bien. Cela doit inclure l'environnement immédiat du bien, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection.

I Approche générale des principes de perception d'éoliennes dans un paysage; clefs de lecture pour la compréhension du volet paysager de l'étude d'impact

Cette partie préliminaire a pour vocation de dresser des notions communes entre les différents acteurs concernés par la présente étude. Il s'agit d'abord de présenter des définitions fondamentales, comme celles du paysage, de l'intégration paysagère, du patrimoine et de la covisibilité. Elle s'appuie en partie sur les concepts présentés dans le manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens de l'ADEME (2010).

Il s'agit également d'expliquer le regard et l'expertise du paysagiste, afin de comprendre comment il met en relation les différents éléments constitutifs du paysage et sur quels critères il peut nuancer les perceptions d'un projet éolien sur un territoire pourtant « paysagèrement homogène ». Cette explication constitue une clef de lecture essentielle à la bonne compréhension de la détermination des enjeux dudit territoire et à l'évaluation des impacts.

T.1 Le paysage, une notion commune et individuelle

T.1.1 Définition de la notion de paysage

« Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (Convention européenne du Paysage, 2000).

Cette définition du paysage est aujourd'hui communément retenue mais elle est aussi souvent considérée comme réductrice. Elle sous-tend cependant toutes les dimensions de la notion de paysage :

- **Une dimension objective**, qui tient plus de l'ordre de la géographie renvoyant à l'occupation de l'espace et aux composantes paysagères (éléments de base constitutifs du paysage) et leur structuration spécifique (articulation des composantes les unes par rapport aux autres) ;
- **Une dimension sensorielle** qui renvoie à la perception personnelle (ou collective) de l'espace, le media principal étant souvent la vue (notion de dynamique visuelle en rapport avec le cheminement du regard dans l'espace) mais les autres sens ont eux aussi tout autant d'importance. Cela renvoie également à la description plastique ou esthétique du paysage ;
- **Une dimension sensible** en rapport à l'émotion suscitée, à la perception sociale ou culturelle ; c'est la part subjective du paysage, plus subtile à appréhender, mais non moins importante (notion de poésie du paysage qui renvoie à la description des ambiances ressenties individuellement ou collectivement) ;
- **Une dimension dynamique** liée aux évolutions naturelles et/ou anthropiques qui transforment non seulement l'espace mais aussi la perception que peut en avoir un individu. Le paysage n'est pas un objet fini et la perception dépend beaucoup de l'instant dans lequel on capte l'espace.

T.1.2 Paysages caractérisés par leur composition et leur organisation

La première dimension du paysage, objective, décrit le paysage comme un ensemble de composantes, qui par leur agencement créent un paysage propre. Il s'agit des caractéristiques de topographie, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes et d'organisation de l'habitat, de végétation. Des paysages peuvent être différenciés par la présence, l'organisation ou les formes de ces composantes.

À ce titre, les éoliennes peuvent être perçues dans le paysage comme composante paysagère, dans la mesure où leur présence, leur organisation et la perception que l'on en a (visibilité, références culturelles...) va intervenir sur la définition du paysage.

Comme tout paysage ou élément de paysage, l'éolienne fait appel aux quatre dimensions paysagères : physique et objective (il s'agit d'un objet dans l'espace), sensorielle (élément haut et vertical pouvant être vu de près comme de loin, son du vent au passage des pales...), sensible (usage rappelant les moulins à vent, connotation industrielle...) et dynamique (mouvement des pales, construction ou démantèlement d'un parc, changement du design des éoliennes...).

T.1.3 La perception des sites et des paysages

T.1.3.1 Les modèles paysagers

Chaque société et chaque individu qui la compose porte son propre modèle paysager, qui mêle des dimensions globales, locales et individuelles.

Le modèle global fait référence à un référentiel d'échelle nationale ou régionale. Ce modèle est mobilisé pour organiser une excursion touristique par exemple, il véhicule des éléments d'approche qui tiennent souvent de la connaissance et parfois du cliché. **Le modèle local** est défini par une connaissance expérimentale du lieu concerné, il est l'apanage de ceux qui y vivent ou le visitent régulièrement. Il résulte de la connaissance de la géographie, de l'histoire du lieu ainsi que des usages et des liens sociaux qui définissent les relations entre l'homme et son territoire. Enfin, le **modèle individuel** est propre à chaque personne et fait référence au parcours personnel de chacun, dépendant de son éducation, de sa culture, de sa sensibilité...

T.1.3.2 Les représentations paysagères

En lien avec ces modèles, quatre niveaux de représentation des paysages ont été référencés :

- **Les paysages renommés**, en lien avec le modèle global et une approche savante, sont ceux qui sont protégés au titre de la législation nationale ou internationale : sites classés et inscrits, patrimoine mondial de l'UNESCO... (ex : abbaye Saint-Savin) ;
- **Les paysages représentés** sont ceux qui ont été mis en valeur au cours du temps par les disciplines artistiques comme la peinture, la photographie ou la littérature (ex : la montagne Sainte-Victoire) ;
- **Les paysages signalés** sont ceux mis en avant dans les guides touristiques notamment, ils entrent dans une logique plus locale et prennent une dimension économique. Sur un même territoire, la signalisation des paysages peut évoluer dans le temps, en même temps que les usages et les attentes ;
- **Les paysages perçus** font référence aux perceptions de ceux qui y vivent ou en vivent.

Ces différents niveaux de perception influent sur l'acceptation ou non d'un projet d'aménagement. Concrètement, l'élaboration d'un projet éolien à proximité d'un site emblématique fera davantage parler sociétés et individus que la mise en place d'un même parc dans un lieu à peine signalé : tout simplement, ces paysages ne font pas appel aux mêmes représentations et perceptions, ni aux mêmes modèles paysagers. Il s'agit donc de bien appréhender les différentes perceptions paysagères d'un territoire donné pour mesurer de quelle manière le paysage (en tant que résultante des modèles et des perceptions paysagers) peut être impacté par la mise en place d'un parc éolien.

1.2 Intégration des éoliennes dans le paysage

1.2.1 Quel est un éolien ?

Techniquement, une éolienne est un ouvrage permettant la conversion de l'énergie issue du déplacement des masses d'air (le vent) en énergie électrique. En fonction de la destination de cette énergie et des performances nécessaires, du positionnement géographique et des contraintes réglementaires, différents modèles d'éolienne peuvent être utilisés, la hauteur constituant souvent un critère déterminant dans la recherche d'un compromis « rendement énergétique / bruit / perception / intégration écologique et technique ».

Dans tous les cas, les éoliennes constituent des éléments hauts et de silhouette verticale, dont les caractéristiques dimensionnelles sont inhérentes à des normes strictes en termes de sécurité, de solidité de la structure et de performances recherchées. Leur structure se compose de trois pales supportées par un mât tubulaire. Du fait de son nécessaire aérodynamisme, l'éolienne présente l'avantage d'avoir des formes simples et pures avec peu d'épaisseur si l'on tient compte des proportions de l'objet. Trois « types » d'éoliennes peuvent cependant être distingués, en fonction de la proportion mât/longueur de pale : élancé, équilibré ou ramassé.

La géométrie d'une éolienne n'est pas directement en relation ou assimilable à d'autres éléments du paysage, ce qui fait que les éoliennes constituent des éléments singuliers dans le paysage. Le rapprochement est souvent fait avec les moulins d'antan mais leur fonctionnement, leur échelle et leur configuration ne les rapprochent guère, même si les ailes animées par le vent en sont l'élément commun.

Les éoliennes sont aussi soumises à un balisage aéronautique de sécurité qui régit la couleur des mâts et la pose d'un ou plusieurs témoins lumineux pour la perception de jour comme de nuit (ces derniers permettent d'ailleurs de rendre les machines visibles de tout observateur). Les teintes de peinture sont normées par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) et sont reprises dans la réglementation nationale (arrêté du 23 avril 2018, relative à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques). Si la palette de couleur imposée par l'OACI permet quelques variations dans les tons blancs, la couleur claire reste une obligation. Une légère variation de nuance peut réduire la brillance et l'effet amplificateur du blanc dans le paysage : les revêtements mats ou satinés semblent mieux convenir, dans la majorité des cas.

1.2.2 Intégration et le rôle des points d'appel

1.2.2.1 Définitions et intégration

Dans le Larousse, le mot « intégrer » est défini de la façon suivante :

- « Insérer quelque chose dans quelque chose, l'y incorporer, le faire entrer dans un ensemble » ;
- « Placer quelque chose dans un ensemble de telle sorte qu'il semble lui appartenir, qu'il soit en harmonie avec les autres éléments » ;
- « Recevoir et comporter en soi un élément qui originellement était extérieur ou distinct ».

Au vu de ces définitions, on voit bien qu'« intégrer » ne signifie pas « cacher » mais « composer un ensemble cohérent ». A titre d'exemple, masquer un bâtiment ou une infrastructure par des plantations de haies dans un paysage ouvert (une plaine céréalière par exemple), ne fera qu'attirer l'attention sur ce point particulier au lieu de la détourner. Cette forme « d'intégration » ne remplit donc pas son rôle au regard de ce paysage. En revanche, dans un paysage bocager, il s'agit d'une mesure qui peut être mise en œuvre si les plantations s'accordent avec les végétaux alentour.

1.2.2.2 Intégration des éoliennes dans le paysage

Concernant les éoliennes, la recherche d'une dissimulation des parcs éoliens dans le paysage est vaine compte tenu de leur dimension. En effet, la seule possibilité de les cacher est de traiter des écrans (végétaux par exemple) au plus près de l'observateur, ce qui souligne de facto le caractère très ponctuel de ce genre de solution dans la mesure où l'on ne peut pas fermer complètement un paysage.

L'enjeu n'est donc pas de prendre une attitude de protection des paysages, au sens classique du terme, mais de réussir un aménagement du paysage, c'est-à-dire engager des « actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages », comme y invite la Convention européenne du paysage.

Dès lors, l'implantation d'éoliennes doit s'inscrire dans une démarche d'aménagement du paysage et non pas de protection. La question n'est pas « comment planter des éoliennes sans qu'elles se voient ? », mais « comment planter des éoliennes au sein d'un territoire, en créant de nouveaux paysages ? ».

Selon les éléments constitutifs du paysage concernés, différentes stratégies peuvent être mises en place, voire combinées si les échelles d'étude le permettent : il s'agit alors de voir quel(s) rôle(s) les éoliennes peuvent jouer dans le paysage.

1.2.2.3 Rôle des éoliennes dans le paysage

1.2.2.3.1 Rôle de point de repère et rôle d'appel

Toute observation d'un paysage, un site ou un point déterminé est plus ou moins influencée par les éléments qui composent les environs. Un élément qui se distingue des autres, que ce soit par sa position, son volume, sa hauteur, sa couleur ou son design, peut constituer un point de repère dans le paysage, s'il bénéficie d'une mise en scène qui le permet. Les clochers des églises ou les châteaux d'eau en sont des exemples courants.

Les éoliennes peuvent jouer ce rôle de par leur dimension et le mouvement des pales sous l'effet du vent. En effet, l'œil humain est attiré en priorité par le mouvement et de manière générale, à ce qui fait référence à une présence vivante (notion associée à la mobilité). Ainsi, une éolienne très peu visible sur l'horizon d'un panorama pris en photo peut attirer le regard in situ, simplement par l'apparition et la disparition des extrémités des pales à l'horizon.

De ce fait, l'éolienne peut également entrer en concurrence visuelle avec d'autres points de repère (clocher, bâtiment remarquable, silhouette de bourg...). La présence de plusieurs points d'appel dans le paysage atténue leur rôle de point de repère, le plus grand concurrençant le plus petit. L'évaluation des impacts visuels du parc éolien sur et depuis les bourgs et les éléments patrimoniaux constitue à ce titre un enjeu.



La présence de plusieurs points d'appel dans le paysage atténue leur rôle de point de repère

1.2.2.1. L'effet de comparaison d'échelle

Du fait de leur élancement, les éoliennes peuvent devenir prédominantes dans le paysage. La lisibilité de cette monumentalité dépend directement des éléments de comparaison ou de repère à proximité des éoliennes, les effets d'écrasement étant en particulier à éviter.

Les vis-à-vis avec des éléments courts en taille créent des ruptures d'échelle qui peuvent accentuer l'effet de monumentalité de l'éolienne ou au contraire "écraser" l'effet de proximité.

En revanche, les éoliennes peuvent redonner du volume à certains paysages en rehaussant la ligne d'horizon, en soulignant la profondeur d'un plateau ou en créant un événement ponctuel.



Schéma de principe de comparaison d'échelle créant un effet d'écrasement



Parc éolien animant un paysage de plaine ouvert en bordure d'autoroute en Vendée

1.2.2.2. L'effet de résonance

Le choix de l'implantation géographique de chaque éolienne est stratégique compte tenu de la monumentalité et de la prégnance de ces objets dans le paysage. Il ressort que ce choix d'implantation doit impérativement se faire suivant les lignes de force qui marquent la structure du paysage :

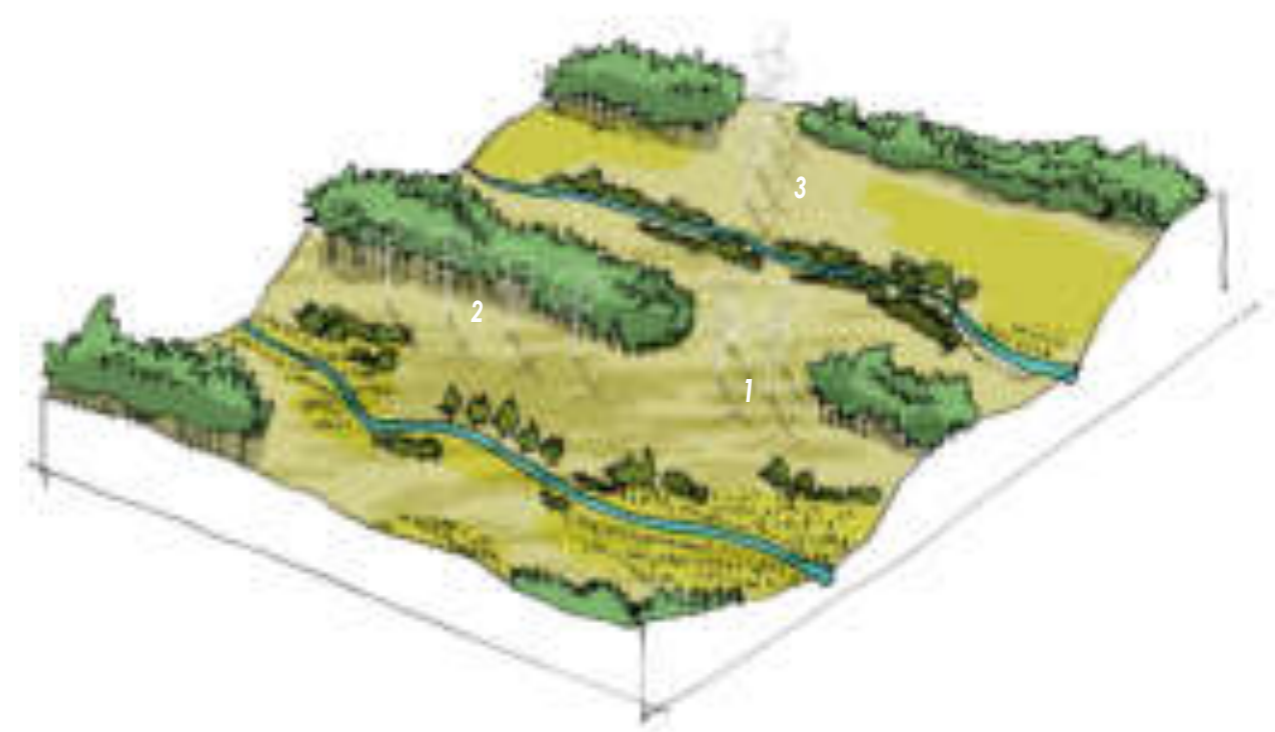
- soit en les respectant, ce qui amplifie leur effet ;
- soit en les contrariant ce qui met le projet éolien plus en valeur, le rendant ainsi élément fort du paysage.

C'est véritablement dans ce travail d'implantation que le dialogue visuel et les possibilités de composition à l'échelle du paysage pourront se faire.

1.2.2.3. L'effet de mise en scène

De par leur échelle, les éoliennes peuvent favoriser la mise en scène du paysage, structurant des lignes qui n'existent pas autrement. Les possibilités sont multiples :

- guider le regard vers un point particulier à la faveur d'une perspective ajustée
- cadrer un élément
- en vue dynamique : créer un effet de découverte au détour d'un virage ou en débouchant sur une vue dégagée...



Principe d'implantation des éoliennes dans un paysage orienté boisé :

- 1 : une implantation en bouquet permet de créer un point de ponctuation du grand paysage
- 2 : une implantation en ligne suivant la ligne de crête permet de souligner l'orientation du grand paysage
- 3 : une implantation en ligne contrariant les lignes du grand paysage confère une grande visibilité au parc (élément discordant)



Parc accompagnant les grandes orientations du paysage



Effet discordant d'une implantation contraire aux grandes lignes du paysage

T.3 Quels éléments jouent sur la perception des éoliennes ?

T.3.1 Mécanismes relatifs à l'ouverture ou à la fermeture du paysage

T.3.1.1 Champ de vision et profondeur de champ

Le champ de vision ou zone de visibilité est l'étendue spatiale qui s'offre à la vue depuis un point donné. Elle peut être réduite par des écrans (haies, bâti...) (on parlera alors de fenêtre paysagère ou de percée visuelle) comme être panoramique.

La profondeur de champ est la distance jusqu'à laquelle le regard peut porter, elle dépend de la topographie et de la présence d'éléments écrans comme la végétation ou des bâtiments.

T.3.1.2 Paysage ouvert, paysage fermé et perspective

Un paysage ouvert est un paysage où les champs de vision sont larges et les profondeurs de champs importantes, du fait de l'absence (ou quasi-absence) d'éléments de premier plan qui viennent obturer l'horizon. De ce fait, les perceptions de ces paysages sont dynamiques, relativement linéaires ; un instantané pourrait à lui seul « résumer » le paysage.

Au contraire, un paysage fermé se caractérise par la présence de nombreux éléments de premier plan qui viennent brouiller une lecture globale. Les perceptions sont alors séquencées : il faudrait plusieurs clichés pour rendre compte de la diversité des scènes, chacun d'eux présentant une facette du paysage concerné.

Entre un paysage totalement ouvert et un paysage complètement fermé, il existe une multitude de variations ; un paysage peut être ouvert depuis certains points de vue et complètement fermé depuis d'autres, alors même que l'observateur se trouve dans la même unité paysagère. C'est le cas dans certaines vallées, où les coteaux cultivés permettent des vues sur le versant opposé tandis que le fond de vallée est structuré d'une ripisylve dense et opaque.



Éoliennes dessinant une ligne de perspective dans l'accompagnement du bâti



Exemple de mesure visant à créer un effet de mise en scène du parc éolien dans le paysage depuis un point particulier : le maillage bocager est ponctuellement recomposé pour créer une perspective visuelle en direction du projet (état initial en haut, état projeté en bas) (Mayenne)



Depuis une voie structurante, l'implantation des éoliennes peut renforcer un effet de porte existant (1) ou au contraire s'effacer derrière les écrans végétaux (2)



Vue longue dans un paysage de plaine



Plusieurs images sont nécessaires pour appréhender un paysage de bocage dense

1.2 Les composantes du paysage

1.2.1 Topographie

La topographie constitue le premier support qui conditionne les vues sur un territoire donné, puisque c'est sur ce socle que vont s'ajouter les autres éléments constitutifs du paysage (même si l'intervention de l'homme peut générer une topographie artificielle composée de déblais et de remblais, qui viennent changer les potentialités visuelles d'un territoire donné).

Une position de l'observateur en belvédère, dominante, amplifie le regard, car les éléments du premier plan ne viennent plus borner la ligne d'horizon. Une vue plongeante écrase donc les plans et les objets rapprochés de taille inférieure à la hauteur d'observation.

Inversement, tout paysage, tout relief observé d'un point bas, en contre-plongée, est amplifié et paraît imposant, impressionnant, aérien. Il ferme les vues lointaines et peut ainsi masquer tout ou partie d'un parc éolien.

Les dénivelés permettent également, selon la position de l'observateur, d'épauler les vues dans une direction du fait que l'autre soit fermée. A l'extrême, des effets couloirs peuvent survenir entre deux lignes de crête, le regard suit alors la direction ainsi impulsée.

1.2.2 Végétation

La végétation (boisements et haies pour l'essentiel, mais également ripisylves, vergers, vignes, céréales, bosquets, jardins...) joue un rôle dans la perception de l'échelle du paysage. En effet elle conditionne les vues en formant :

- Des étendues supports de vues panoramiques lorsqu'elle est de petite taille, comme les vignes qui dépassent rarement 1,5m ;
- Des écrans végétaux plus ou moins transparents selon la densité de plantation, les essences plantées et la saison. Si elle ne masque pas le parc éolien, la végétation limite l'impact visuel des éoliennes dans le paysage en créant des plans intermédiaires par des effets de filtre.

La végétation peut aussi jouer un rôle de fenêtre visuelle donnant à voir le paysage lorsqu'un espace se dégage entre deux arbres. Les éoliennes peuvent être mises en scène par cette configuration végétale. Elles le seront aussi dans le cas d'une perspective organisée par un alignement (double rangée d'arbres par exemple), qui peut créer un point focal ou point d'appel, que les éoliennes souligneront par leur présence.

1.2.3 Bâti



L'effet d'écran dû au végétal peut aussi s'observer avec les éléments bâtis. Au sein d'un bourg, les vues sur le paysage peuvent en effet être très limitées par une forte densité des habitations qui coupent tout contact visuel sur l'extérieur. Les ambiances minérales et resserrées, auxquelles s'ajoute sur les extérieurs la végétation des jardins, mettent en exergue cette herméticité.

Si depuis l'espace public, l'extérieur semble invisible, ce n'est pas forcément le cas depuis l'espace privé. Selon la vocation des bâtiments, leur épandage (nombre d'étages) et leur orientation, des dégagements visuels peuvent favoriser des vues vers des secteurs autrement peu visibles.



Topographie tronquant les vues sur les éoliennes



Topographie faisant ressortir l'élancement des éoliennes



Un même point de vue pris en hiver et en été : le terrier en arrière-plan n'est plus visible une fois que les feuilles ont réinvesti les arbres



Parc partiellement masqué par de la végétation



Effet de cadrage visuel par les éoliennes

3.3 Installation de l'observateur dans le paysage

3.3.1 L'effet de la distance

Comme le représente schématiquement le graphique ci-après, la taille perçue des éoliennes décroît très rapidement avec la distance. Trois à quatre niveaux de distance peuvent être distingués :

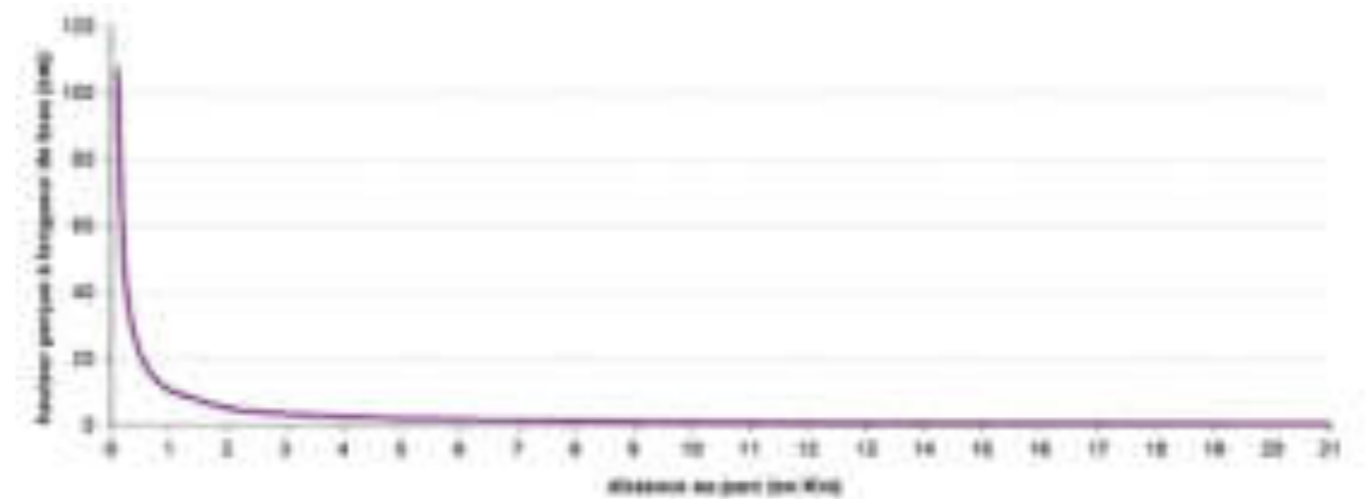
- Les perceptions immédiates (correspondant à une distance de 0 à 1 km du parc : l'observateur est situé au sein même du parc ou à ses abords proches, cela comprend notamment les vues riveraines, puisqu'une distance de 500 mètres minimum doit être respectée entre toute construction à usage d'habitation, de tout immeuble habité ou de toute zone destinée à l'habitation et une éolienne) : les éoliennes, de par leur dimension verticale, sont omniprésentes dans le paysage et aplatissent visuellement les formes paysagères environnantes. Chaque machine constitue un élément individuel.
- Les perceptions proches (correspondant à une distance de 1 à 3 km du parc) : l'éloignement des éoliennes modifie la perception de celles-ci. Elles s'observent dans un ensemble et perdent petit à petit leur caractère individuel, avec l'émergence visuelle de la notion de parc. Les éoliennes deviennent un point de repère dans le paysage, et forment des lignes ou des rythmes lisibles. Lorsqu'elles sont visibles, les éoliennes sont toujours omniprésentes et peuvent engendrer des ruptures d'échelle sur les parties dégagées mais s'intègrent plus facilement au niveau des vues ponctuées par une végétation type arborée ou arbustive ou bien par l'émergence de formes bâties.
- Les perceptions semi-proches à éloignées (entre 3 et 10 km) dépendent grandement des caractéristiques du paysage alentour. Les vues sur les éoliennes deviennent rapidement partielles et la finesse de leur structure limite leur impact dans le paysage. Le parc éolien se fond progressivement dans son environnement immédiat.
- Au-delà de 10 kilomètres, le moindre élément vient jouer un effet de masque ; la finesse et la taille des mâts contribuent à effacer les éoliennes du paysage, tandis que la luminosité et le climat deviennent les deux principaux facteurs de mise en lecture du parc.

3.3.2 L'effet de la localisation

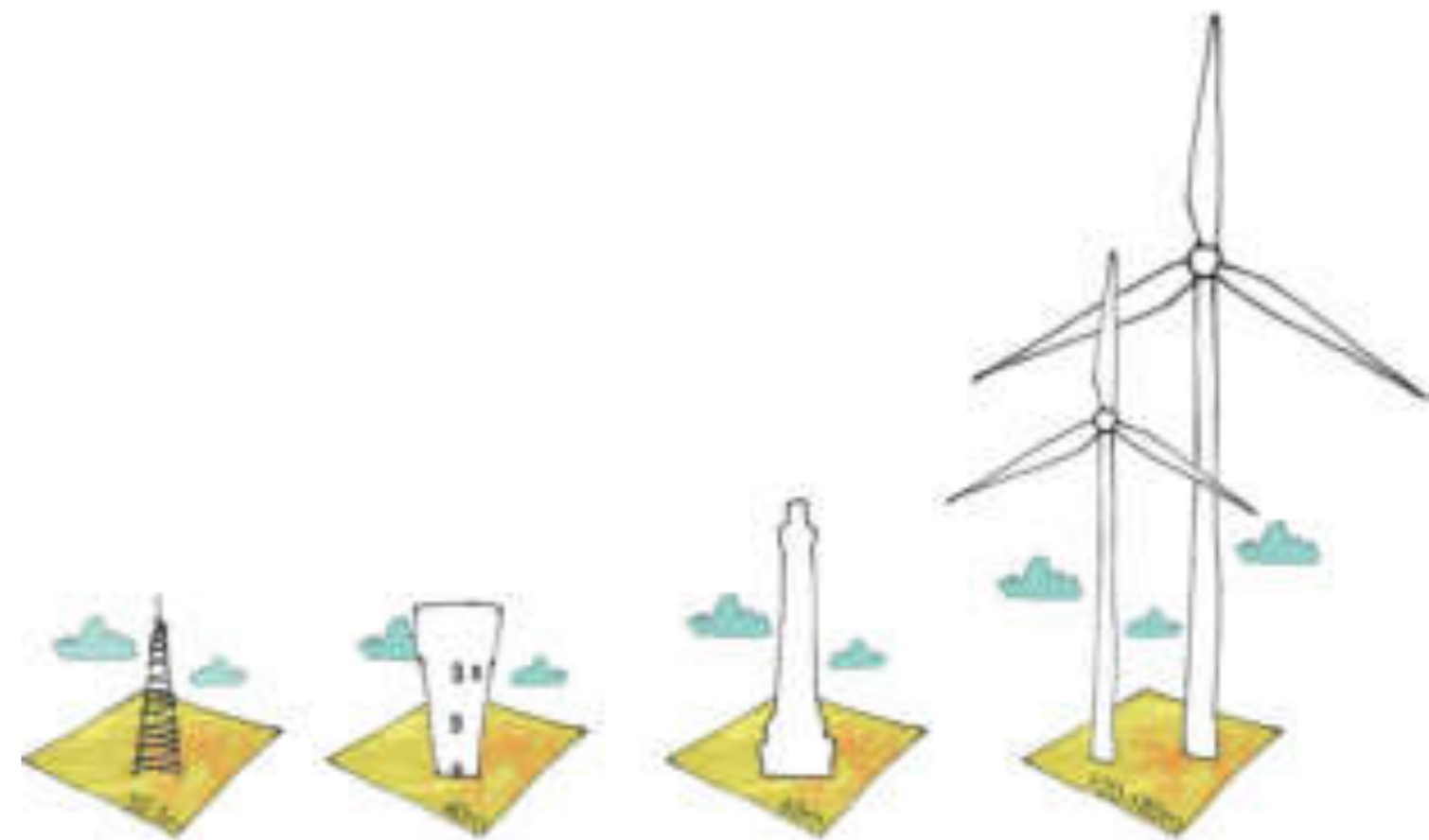
La perception du parc éolien varie en fonction de la localisation du point de vue, par rapport au parc d'une part, et par rapport à l'axe de la voie d'autre part. En effet, il faut considérer que les points de perception collectifs des paysages sont essentiellement situés sur l'espace public, constitué pour une très grande part de routes et de chemins.

Dans le premier cas, si l'observateur se situe dans l'axe d'alignement des éoliennes, la perception du parc sera très réduite, voire limitée à une seule éolienne ou presque s'il s'agit d'un projet linéaire ; alors que de face, le parc éolien semblera plus étalé, plus ou moins compact selon le nombre d'éoliennes, redéployant un certain volume sur le plan horizontal qui peut atténuer l'échelle verticale du projet.

De même, lors d'un déplacement, la perception du parc sera plus forte dans l'axe de la voie que s'il se situe à la perpendiculaire. Par exemple, considérons une voie de transit en haut de coteau, ne desservant pas de bâti, bordée de haies. Un parc éolien pourrait être visible depuis une trouée bocagère (une entrée de champ par exemple) et susciter un rapport déséquilibré avec le paysage de vallée au premier plan. Si la voie concernée est seulement fréquentée par des automobilistes concentrés sur leur conduite (regardant ainsi dans l'axe de la voie), l'impact pourrait être considéré comme inexistant, puisque personne n'est amené à voir ce paysage de cette façon. En revanche, si les coteaux de la vallée sont habités, un tel point de vue pourrait témoigner des perceptions visuelles depuis les habitations.



Taille perçue d'une éolienne de 180m en bout de pale en fonction de la distance au projet (longueur de bras h considérée à 60 cm)



1.1.1 L'impact de la vitesse de déplacement

La vue sur un groupe d'éoliennes depuis une route n'est pas, tout au long d'un itinéraire, de la même force d'expression. Plus le déplacement est rapide, plus le champ visuel est rétréci, favorisant des vues fugaces sur ce qu'il se passe en-dehors de l'axe de conduite ; au contraire, un déplacement lent favorise des vues larges et permet d'arrêter le regard sur les détails du cheminement.

De plus, la vitesse est en étroite relation avec le gabarit de la voie empruntée. Un tracé sinueux, qui favorisera par ailleurs un cheminement plus précautionneux, ajoute une multiplicité des scènes (créées par les virages par exemple) aux nombreux détails, alors que pour une route droite favorisant les grandes vitesses, le conducteur sera plus concentré et moins réceptif aux variations subtiles du paysage, d'autant plus que son champ visuel sera réduit.

Pour cette raison, la distinction des différents itinéraires et de leurs usages prend toute son importance : sentiers de randonnée, itinéraires cyclables, voies de desserte secondaires ou voies de transit. De ces voies pourront être distinguées des vues dites « statiques » en opposition aux vues dites « dynamiques ». Les premières concernent les belvédères, les voies favorables aux déplacements lents ou encore les rues des bourgs (sur lesquelles donnent les cours et les façades des maisons), les deuxièmes se concentrent sur des voies favorisant la circulation des véhicules.

La perception des rythmes est plus forte en cas de déplacement rapide, comme ceux des alignements d'arbres au bord des routes. Ils peuvent être un écho visuel à ceux des alignements d'éoliennes et constituer une possibilité d'aménagement. Un virage ou une butte peuvent renouveler la vue et créer un changement de rythme dans la perception. Des effets de découverte et de masque, des mises en scène des éoliennes peuvent ainsi être envisagés.

1.1.2 La météo

1.1.2.1 L'impact de la météo

Depuis un même point de vue, la météo va influencer fortement la perception du parc éolien.

L'observation d'un groupe d'éoliennes dépend de façon très marquée des conditions atmosphériques : la clarté de l'air en début de matinée permet une vue très précise, qui se réduit au fur et à mesure de l'avancement du jour, avec l'air chaud qui se charge de poussières en suspension (aérosols) pour former progressivement un voile diminuant la visibilité. Une journée ventée peut favoriser la pureté du ciel et donc la finesse de vue tandis qu'une journée pluvieuse peut atténuer le relief et les profondeurs de champ.

Le vent joue également un rôle important dans la prégnance des éoliennes dans le paysage par la vitesse de rotation et l'orientation qu'il leur impose.

Compte tenu de tous ces éléments, un projet éolien constitue un repère qui traduit beaucoup d'éléments liés à la météo. Il devient de facto, au même titre que la girouette d'un clocher ou la nébulosité sur l'horizon, un signe du temps qu'il fait ou qui s'annonce. Il renvoie directement aux vieilles traditions locales des habitants et aux dictons qui prédisent le temps par des signes lisibles du paysage. Outre sa présence forte dans le paysage, le projet éolien donne à lire la météo.

1.1.2.2 L'impact de la lumière

En plus de l'intensité de la lumière, variable suivant la saison, un autre paramètre important est l'éclairage : la manière dont le soleil frappe les éoliennes va en modifier la perception visuelle. En contre-jour, elles apparaissent très sombres, tandis qu'elles ressortent blanches quand le soleil éclaire directement les mâts. Le schéma précédent montre que, pour une même position de l'observateur et pour une même orientation du parc, la vision des éoliennes diffère en fonction de l'heure à laquelle on les regarde. L'arrière-plan paysager induit en outre un contraste qui peut faire ressortir les éoliennes : le ciel, des collines ou des champs ne donnent pas le même effet sur leur perception visuelle.



Variation de couleurs des éoliennes en fonction de l'intensité lumineuse



Effet de la météo sur la perception d'un projet éolien en Mayenne : le brouillard dilue la présence des trois éoliennes en fonction de la distance ; les éoliennes ne sont pas toutes orientées dans le même sens



Phénomène de contre-jour pour une rangée d'éoliennes selon un axe Est-Ouest. La grisé de plus en plus visible en fonction de la position d'éclairage

1.3.3.1.1

La saison joue fortement sur la perception du parc du fait des différences climatiques (météo, luminosité, durée du jour ...) qui varient au cours du temps, comme cela est énoncé sur les parties présentées précédemment.

Outre ces conditions climatiques, la saisonnalité est source de variations importantes du paysage, comme en témoigne l'état de la végétation. Les effets de masque ou d'écran sont plus importants au printemps et en été qu'en automne ou en hiver. Un parc éolien, dissimulé derrière une haie feuillue, peut devenir visible lorsqu'arrive la chute des feuilles.

La saison joue également sur les perceptions sociales, en particulier le phénomène de saisonnalité de l'offre touristique. Sur le Grand Ouest, la saison touristique est corrélée aux beaux jours, sans pour autant y être limitée, de même que les promeneurs sont plus nombreux lorsqu'il fait beau. Le paysage est ainsi perçu de manière saisonnière par une certaine catégorie de la population, le parc bénéficie ainsi d'une perception « partielle » dans le temps.

1.4. In mixa an place d'un paysage aëlian

Quand plus d'un parc éolien apparaît dans le paysage, il convient de s'interroger sur la cohérence générale du nouveau paysage qui se met en place.

1.4.1. Kilyarê mizony

Les objectifs affichés d'augmenter la part de l'éolien dans le parc énergétique français entraînent un accroissement du nombre de parcs éoliens, la question étant de savoir comment les répartir tout en tenant compte des effets de mitage (répartition fragmentée des parcs éoliens sur un territoire apportant une omniprésence des éoliennes dans les paysages et par là leur banalisation).

L'association des Paysagistes-Conseils de l'État a rédigé en 2009 un document relatif à « l'optimisation qualitative du déploiement éolien dans le paysage français », en vue de répondre aux problématiques de mitage. De document démontre de manière théorique qu'une répartition régulière des éoliennes ou des parcs sur le territoire français poserait une omniprésence absolue dans le sens où aucun paysage à potentiel éolien ne serait exclu de la vue sur les éoliennes (calculs basés sur l'installation de 8000 éoliennes pour 2020) :

- présence d'une éolienne tous les 8km (en partant du principe qu'une éolienne a un rayon de visibilité minimum de 15km) ;
- présence d'un parc tous les 200 km² (l'aire de visibilité d'un parc est de 700 km²) : trois parcs seraient ainsi visibles depuis une grande partie du territoire français à potentiel éolien.

S'il semble vain de vouloir éviter tout effet cumulé, le document conclut à la nécessité de « privilégier la construction de parcs de taille plus importante qu'actuellement ou de concentrer différents parcs dans un même secteur » pour éviter l'omniprésence des éoliennes dans tous les paysages. Cette préconisation a été reprise dans les Schémas Régionaux Eoliens (SRE) qui définissent quelles sont les zones où l'éolien peut et doit être densifié, et quelles sont les zones à éviter.

1.4.2. L'impact de l'éloignement des parcs éoliens sur la perception du paysage

De manière empirique, on peut considérer qu'il existe plusieurs cas de figure dans l'appréhension de plusieurs parcs éoliens, qui dépend d'une part de leur éloignement les uns des autres, d'autre part du lieu d'observation :

- Dans un paysage montrant de nombreux écrans, des parcs distants de moins de 5km, vont être très souvent présents conjointement dans le même champ visuel. L'effet perspectif jouant peu à cette distance, l'interaction visuelle entre les parcs est donc prédominante et nécessite de les considérer comme un ensemble auquel il faut trouver une cohérence ; cette dimension est d'autant plus importante que certains secteurs font aujourd'hui l'objet d'une densification prévue dans les SRE. Pour un paysage plus ouvert, cette distance peut être élargie à une dizaine de kilomètres.



- Dans un paysage fermé, si les parcs sont à une distance comprise entre 5 et 15 km, l'espace de respiration entre ceux-ci et l'effet perspectif permettent de les percevoir comme des éléments bien dissociés. Dans ce cas, la cohérence entre les parcs joue moins dans le paysage. Il s'agit en revanche d'analyser les interactions avec les zones d'habitats et les secteurs à dimension patrimoniale qui pourraient se situer entre les parcs, pour évaluer le niveau d'encerclement visuel.



- Au-delà de 20 km, l'espace de respiration est suffisant pour considérer les parcs de manière complètement indépendante. A cette échelle, il est très fréquent de sortir complètement du champ visuel d'un parc pour entrer dans celui d'un autre.



4.3 La notion de rythme d'implantation des parcs dans le paysage

Un parc est constitué par la répétition d'un même objet qui forme un groupe. La fréquence de cette implantation compose un « rythme » dans le paysage. La régularité et la fréquence d'un rythme se pose clairement dans la qualité de perception que l'on peut avoir d'un parc éolien. De même, la similitude des éoliennes entre elles et une similarité d'implantation pour les différents parcs amélioreront la cohérence de la perception générale du paysage.

4.4 La notion de rythme d'implantation des parcs éoliens

Les notions de rythme et d'éloignement sont capitales dans la perception que l'on peut avoir de plusieurs parcs éoliens apparaissant dans un même champ visuel. Concrètement, plus ils sont proches et plus ils sont implantés de manière régulière, plus il faudra trouver des similitudes dans la composition d'un nouveau parc éolien, tout en jouant avec les grandes lignes du paysage.

4.5 L'impact des implantations des parcs éoliens

Chaque parc présente en général sa propre implantation en relation avec des contraintes d'éloignement du bâti, d'accès, de sensibilité paysagère ou environnementale. Plus la géométrie des parcs est proche (type et nombre d'éoliennes, rythme et géométrie d'implantation) et plus ceux-ci pourront être assimilés à un motif qui se répète dans le paysage. Cela simplifie grandement la lecture dans le paysage dans la mesure où on a une même structure qui se répète dans un même type de paysage. Si les parcs présentent des implantations trop différentes, cela peut engendrer une perception désordonnée depuis certains points de vue, sans véritable logique compréhensible, par rapport au paysage support.

4.6 Notion de saturation et d'encerclement

Ces notions sont principalement valables dans les secteurs où deux ou trois parcs minimum existent déjà ou dans le cadre d'un projet défini sur une zone englobant des habitations (généralement des habitations isolées ou des hameaux). Il s'agit de déterminer quelle est la part de paysage qui est perçue sans éoliennes et la part de paysage avec éoliennes depuis un point donné (par exemple un belvédère qui permettra de voir dans toutes les directions), tout en tenant compte de la taille perçue des éoliennes (qui dépend pour l'essentiel de la distance). Un encerclement total se traduit ainsi par l'absence de perception d'un « paysage sans éolienne », d'où un effet de saturation potentiel.

Cette notion n'est pas obligatoirement quantifiée ; il s'agit souvent d'un ressenti, qui sera différent pour chaque individu selon son parcours.

Ces notions permettent de poser la limite entre un paysage avec des éoliennes et un paysage éolien. Dans le premier cas, le nombre de projets éoliens n'est pas dominant dans le paysage ; les éoliennes constituent un repère ponctuel. Dans le second cas, les éoliennes constituent une composante marquante du paysage et peuvent saturer le paysage quand, par le nombre d'éoliennes présentes dans le champ visuel, le paysage support est rendu anecdotique, voire inexistant.

De la même manière que pour un parc unique, on peut analyser l'interaction de plusieurs parcs avec des éléments significatifs du paysage (repères géographiques, historiques, patrimoine bâti remarquable).



Implantation d'éoliennes à rythme régulier



Implantation d'éoliennes à rythme irrégulier



Implantation de parcs identiques avec un rythme régulier



Implantation irrégulière de parcs de formes différentes



Effets visuels d'une implantation linéaire irrégulière (à gauche) et régulière (à droite)



Perception d'une éolienne depuis un centre-bourg

T.5 Portis-pris.c.a L'étude d'impact.

1.5.1 L'aire d'étude paysagère

Les éoliennes constituent des éléments très visibles dans le paysage du fait de leur échelle imposante, ce qui les rend souvent perceptibles de très loin. L'objectif de la définition de l'aire d'étude est de cerner sur le territoire les secteurs pour lesquels les éoliennes seront potentiellement visibles de manière significative, afin d'étudier les impacts du projet de manière plus particulière en matière de paysage.

Trois aires d'étude permettent de cadrer l'étude paysagère : l'aire d'étude éloignée, l'aire d'étude rapprochée et l'aire d'étude immédiate. Elles sont reportées sur la carte page suivante et seront utilisées pour étudier le territoire, en déterminer les enjeux et apprécier les impacts du projet.

1.5.1.1 L'aire d'étude immédiate paysagère

L'aire d'étude immédiate paysagère permet de tenir **compte des perceptions visuelles et sociales du paysage quotidien depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet** et d'étudier les éléments de paysage concernés directement ou indirectement par les travaux de construction des éoliennes. Elle s'appuie sur un périmètre compris environ entre un et trois kilomètres autour du site potentiel d'implantation des éoliennes.

1.5.1.2 L'aire d'étude rapprochée paysagère

L'aire d'étude rapprochée constitue une deuxième aire d'étude qui doit **permettre d'appréhender le paysage en fonction des points de vue les plus sensibles en termes d'organisation spatiale, de fréquentation, et de préservation de l'image patrimoniale du territoire.**

Elle est établie en s'appuyant sur les caractéristiques paysagères du territoire jouant en particulier le rôle de point haut topographique, sur un rayon de proximité entre 7 et 10 Km autour du site. Ici, il s'agit principalement des grands boisements sommitaux des coteaux de la vallée du Chapeauroux à l'Est, de la forêt domaniale de la Croix de Bor au Nord et au Sud et le passage de la D806-N106 bordée de collines boisées de la vallée de la Truyère à l'Ouest.

1.5.1.3 L'aire d'étude éloignée paysagère

Le "Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres", de Décembre 2016, définit l'aire d'étude comme étant **"la zone d'impact potentiel maximum du projet" dans le paysage**. La caractérisation de cet impact "renvoie à l'appréciation de la prégnance du projet éolien dans son environnement".

Elaborée de manière théorique puis vérifiée sur le terrain et à la lecture des différents enjeux du territoire (démarche itérative), cette aire d'étude est estimée à une vingtaine de kilomètres autour du projet. Elle s'appuie sur :

- les reliefs principaux qui marquent les versants des vallées de Châpeauroux et du Lot à l'Est et au Sud et la vallée du Riou de la Roche au Nord.
- Les reliefs du Roc de Peyre à l'Ouest et l'autoroute A75.

1.5.2 Le paysage à relativiser

D'un point de vue paysager, la réalisation de l'étude d'impact est soumise à certaines réglementations en vigueur, et épaulée dans sa conception par des éléments guides, qui servent alors de référence pour l'analyse :

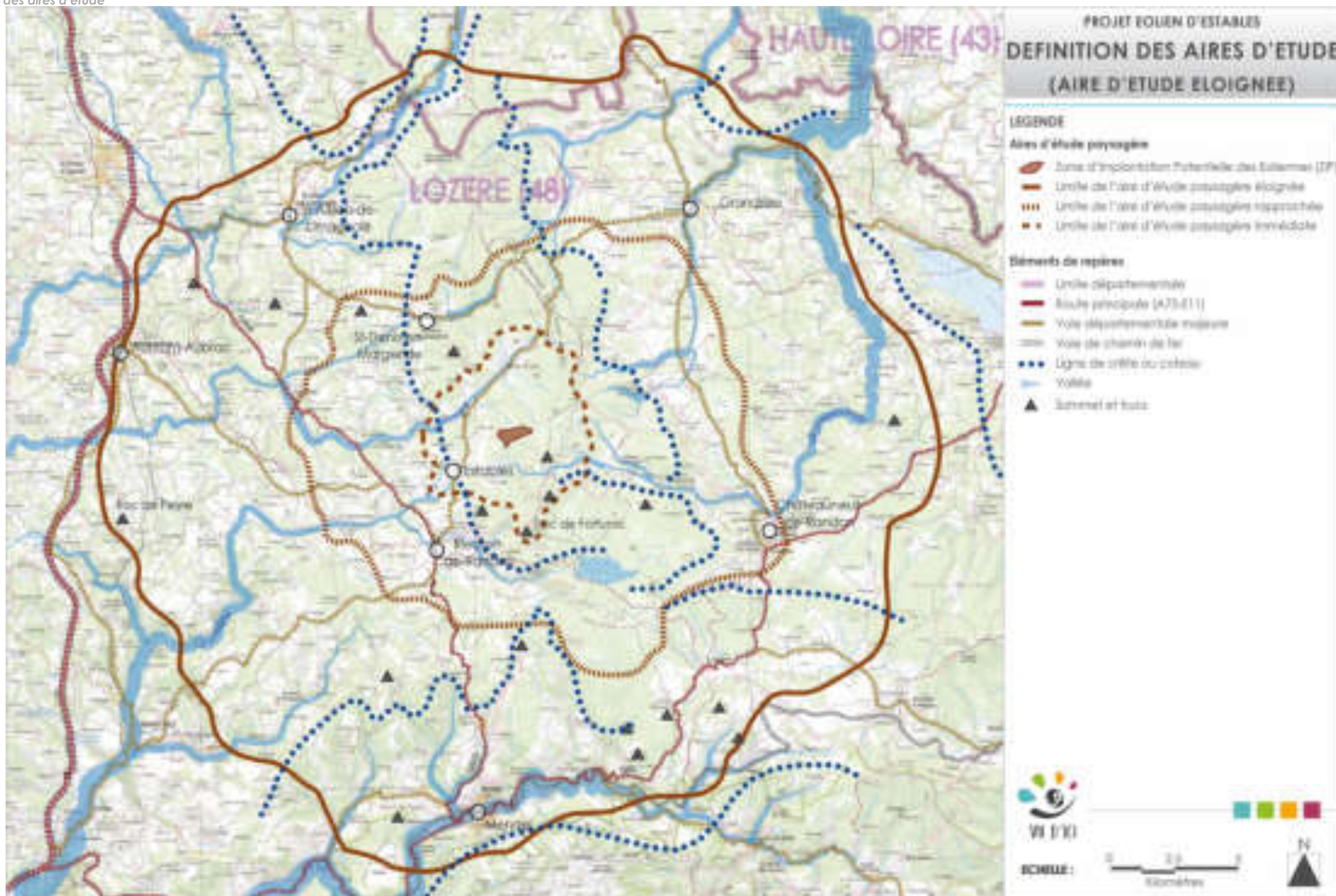
- **Les documents règlementaires généraux et législatifs** utilisés comme base pour l'élaboration de cette étude comprennent **le code de l'environnement, la loi relative à la protection des monuments et sites (codifiée aux articles L.341-1 et suivants du Code de l'Environnement), la loi paysages de 1993, l'article L.122-9 du Code de l'Urbanisme (Loi Montagne) et la convention européenne du paysage de 2000**
- **Les documents règlementaires qui s'appliquent spécifiquement à la zone d'étude :** Aucun **Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou PLUi n'est établi sur la commune de Monts-de-Randon***. Ainsi c'est **le règlement national d'urbanisme (RNU)** qui s'applique sur la commune de Monts-de-Randon.

S'ajoutent à ces écrits règlementaires, **les documents guides** qui ne sont en aucun cas des documents prescriptifs. : Ils servent cependant de base pour l'élaboration du volet paysager de l'étude d'impact. Selon le contexte et l'étude terrain réalisée au préalable, ces documents peuvent éventuellement être relativisés.

- Ainsi, l'étude d'impact paysagère du projet de la Montagne de Sasses s'appuie sur **le SRCAE Languedoc-Roussillon** effectif sur la majeure partie du territoire d'étude, et datant de 2013 et sur **l'Etude des sensibilités paysagère et naturaliste au regard de l'éolien industriel en Lozère**, de 2011, réalisée par l'Atelier Cassini et ALEPE à la demande de la DREAL.
- **Le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres**, datant de décembre 2016.
- L'analyse du paysage suit quant à elle les lignes directrices délivrées par **les Atlas des paysages de la région Languedoc-Roussillon**

* **Monts-de-Randon est une commune nouvelle française résultant de la fusion, au 1^{er} janvier 2019, des communes d'Estables, Rieutort-de-Randon, Saint-Amans, Servièrès et la Villedieu. Notons que la ZIP du projet de la Montagne de Sasses prend place initialement sur la commune d'Estables.**

Carte des aires d'étude



1.5.1 Principaux objectifs de la « Loi Montagne »

1.5.1.1 Introduction aux objectifs de la Loi Montagne

Le site d'implantation du projet, localisé sur l'ancienne commune d'Estables¹, est soumis aux dispositions de la « Loi Montagne » du 9 janvier 1985 modifiée par la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation de développement et de protection des territoires de montagne et codifiée aux articles L. 122-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

L'article 1^{er} de cette loi dispose que :

« L'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, dans le cadre de leurs compétences respectives, mettent en œuvre des politiques publiques articulées au sein d'une politique nationale répondant **aux spécificités du développement équitable et durable de la montagne, notamment aux enjeux liés au changement climatique, à la reconquête de la biodiversité et à la préservation de la nature et des paysages ainsi que des milieux aquatiques, et aux besoins des populations montagnardes permanentes et saisonnières, en tenant compte des enjeux transfrontaliers liés à ces territoires.** Dans le cadre de cette politique, l'action de l'Etat a, en particulier, pour finalités :

1° De faciliter l'exercice de nouvelles responsabilités par les collectivités territoriales, les institutions spécifiques de la montagne et les organisations montagnardes dans la définition et la mise en œuvre de la politique de la montagne et des politiques de massifs ;
2° De prendre en compte les disparités démographiques et la diversité des territoires ;

3° De prendre en compte et d'anticiper les effets du changement climatique en soutenant l'adaptation de l'ensemble des activités économiques à ses conséquences, notamment dans les domaines agricole, forestier et touristique ;

4° D'encourager le développement économique de la montagne, notamment en soutenant les activités industrielles et l'artisanat liés à la montagne ou présents en montagne et la formation de grappes d'entreprises ;

5° De réaffirmer l'importance de soutiens spécifiques aux zones de montagne, permettant une compensation économique de leurs handicaps naturels, assurant le dynamisme de l'agriculture et garantissant un développement équilibré de ces territoires ;

6° De développer un tourisme hivernal et estival orienté sur la mise en valeur des richesses patrimoniales des territoires de montagne ;

7° De soutenir, dans tous les secteurs d'activités, les politiques de qualité, de maîtrise de filière, de développement de la valeur ajoutée et de rechercher toutes les possibilités de diversification ;

8° De favoriser une politique d'usage partagé de la ressource en eau ;

9° D'encourager et d'accompagner la gestion durable des forêts et le développement de l'industrie de transformation des bois, de préférence à proximité des massifs forestiers ;

10° De veiller à la préservation du patrimoine naturel ainsi que de la qualité des espaces naturels et des paysages ;

11° De promouvoir la richesse du patrimoine culturel, de protéger les édifices traditionnels et de favoriser la réhabilitation du bâti existant ;

12° D'assurer une meilleure maîtrise de la gestion et de l'utilisation de l'espace montagnard par les populations et les collectivités de montagne ;

13° De réévaluer le niveau des services publics et des services au public en montagne et d'en assurer la pérennité, la qualité, l'accessibilité et la proximité, en tenant compte, notamment en matière d'organisation scolaire, d'offre de soins et de transports, des temps de parcours et des spécificités géographiques, démographiques et saisonnières des territoires de montagne ;

14° D'encourager les innovations techniques, économiques, institutionnelles, sociales et sociétales ;

15° De soutenir la transition numérique et le développement de services numériques adaptés aux usages et contraintes des populations de montagne ;

16° De favoriser les travaux de recherche et d'observation portant sur les territoires de montagne et leurs activités ;

17° De procéder à l'évaluation et de veiller à la prévention des risques naturels prévisibles en montagne. »

L'objectif du législateur consiste donc à concilier le développement des activités économiques, notamment celles permettant de limiter les effets du changement climatique, avec la protection de la « Montagne » dans sa dimension patrimoniale et naturelle.

Pour concilier ces objectifs, la loi prévoit :

- d'une part, de réaliser l'urbanisation en continuité avec les bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations sous réserve des exceptions encadrées par la loi (L. 122-5 du code de l'urbanisme). Sont au nombre de ces exceptions les équipements publics incompatibles avec le voisinage des zones habitées, dont font partie les éoliennes en vertu de la jurisprudence.
- d'autre part, l'obligation pour les documents et décisions relatifs à l'occupation des sols de comporter les dispositions propres à préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard (L. 122-9 du Code de l'urbanisme). La jurisprudence a considéré que « les documents et décisions relatifs à l'occupation des sols doivent être compatibles avec les exigences de préservation de ces espaces ; que, pour satisfaire à cette exigence de compatibilité, les documents et décisions cités ci-dessus doivent comporter des dispositions de nature à concilier l'occupation du sol projetée et les aménagements s'y rapportant avec l'exigence de préservation de l'environnement montagnard prévue par la loi » (CE, 24 avril 2012, n° 346439).

¹ Le site d'implantation du projet est localisé sur la commune nouvelle de Monts-de-Randon fusionnant les anciennes communes d'Estables, Rieutort-de-Randon, Saint-Amans, Servières et La Villedieu dans le département de la Lozère (48) en région Occitanie (anciennement Languedoc-Roussillon). Ces anciennes communes étaient classées en zone de montagne par l'arrêté du 20 février 1974 (JO du 21 février 1974, pp. 2045-2058).

1.2.2. L'étude d'impact intégrera les enjeux de la « Loi Montagne », afin de permettre une analyse globale des impacts du projet.

L'étude d'impact intégrera les enjeux de la « Loi Montagne », afin de permettre une analyse globale des impacts du projet.

Dans un premier temps, l'état initial identifiera les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard, à l'aide notamment de divers documents relatifs au paysage et au patrimoine.

Dans un deuxième temps, l'impact du projet sur ces éléments sera examiné.

Dans un troisième temps, si un impact est relevé, des mesures adéquates seront proposées afin d'assurer la **compatibilité** du projet avec les exigences du Code de l'urbanisme.

1.2.3. La réalisation de l'étude d'impact et des mesures de compensation, de réduction et de réparation

1.2.3.1. La réalisation de l'étude d'impact et des mesures de compensation, de réduction et de réparation

Face au caractère multiple des perceptions du paysage lié aux effets de la distance, de l'angle de vue, des conditions d'accessibilité visuelle des espaces et des représentations sociales liés aux paysages et aux objets de paysage, il est nécessaire de hiérarchiser les enjeux et les sensibilités identifiés lors de la réalisation du volet paysager de l'étude d'impact. Cette étape se fait en se basant sur les aires d'étude définies en début d'étude, qui permettent d'intégrer empiriquement l'effet de la distance.

- A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, est proposée l'étude des grandes lignes du territoire : grandes structures du paysage (vallées, coteaux), voies majeures à grande fréquentation (à l'échelle du territoire d'étude, pour certains seront ciblées prioritairement les autoroutes, pour d'autres plutôt des départementales), lieux touristiques très reconnus, patrimoine en situation d'exposition au projet, entrée de grande ville. Sauf cas particulier, un seul point de vue par « objet de paysage à enjeu » est effectué. (Voir II.2)
- A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les enjeux et sensibilités sont appréhendés davantage à l'échelle du bassin de vie et l'étude privilégie la structure fine du paysage : effets sur la végétation, perception depuis les bourgs principaux, depuis des voies reliant deux bourgs, depuis des itinéraires de randonnée... (Voir III.1)
- A l'échelle de l'aire d'étude immédiate, ce sont principalement les perceptions riveraines qui importent : depuis les bourgs s'ils existent, depuis les hameaux riverains du projet, depuis les voies locales reliant un hameau à un bourg, depuis des petits éléments du patrimoine vernaculaire, depuis des chemins de randonnée ou des entrées de champ... ces lieux ne sont pas massivement fréquentés mais participent au lieu de vie des riverains, des agriculteurs qui interviennent sur le territoire, des promeneurs, des techniciens qui interviennent dans le cadre de différentes études. Plusieurs points de vue peuvent être présentés pour montrer la variabilité des perceptions depuis les lieux habités et/ou fréquentés. (Voir IV.1)

1.2.3.2. La réalisation de l'étude d'impact et des mesures de compensation, de réduction et de réparation

- Les points de vue sont systématiquement effectués depuis l'espace public directement identifiables comme tels ou, le cas échéant, depuis des points de vue régulièrement accessibles au public (visites de châteaux privés lorsqu'elles ne sont pas limitées aux journées du patrimoine par exemple). Les localisations proposées cherchent de préférence à montrer l'effet maximum de la perception du projet, ce qui peut expliquer un petit décalage de positionnement par rapport à « l'objet paysager à enjeu » (trouée dans la haie, etc.). Des

éléments de contexte sont systématiquement présentés pour faciliter la compréhension du lecteur. L'étude du patrimoine protégé.

1.2.3.3. L'étude d'impact et des mesures de compensation, de réduction et de réparation

De nombreuses protections réglementaires s'exercent sur les territoires français. Seules celles qui sont inhérentes aux paysages et aux regards que portent les sociétés sur leurs éléments sont prises en compte dans le volet paysager de l'étude d'impact. Toutes n'ont cependant pas le même niveau d'importance et donc d'enjeu :

- **Le patrimoine mondial de l'UNESCO** : différents critères déterminent l'inscription de lieux au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette protection est relativement « rare » et est peu rencontrée dans les projets éoliens, elle est également très prestigieuse et conforte des orientations touristiques.
- **Les Parcs Nationaux** : très orientés « nature », organisés en une « zone cœur » et une « zone d'adhésion » aux protections distinctes, ils drainent de nombreux touristes et acteurs et participent à la reconnaissance des paysages qui les portent.
- **Les Parcs Naturels Régionaux (PNR)** : cette protection est moins contraignante que celle d'un Parc National. Le développement est encouragé et souhaité, dans la mesure où il est qualitatif et valorise le territoire du parc dans ses composantes rurales, paysagères et patrimoniales. La relation au public (accueil, éducation et information) constitue l'une de ses missions essentielles. La labellisation « Parc Naturel Régional » draine ainsi un grand nombre de visites.
- **Sites et édifices inscrits ou classés** : cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.
- **Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), anciennement Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain Paysager (ZPPAUP), et assimilés** : il s'agit d'une servitude d'utilité publique ayant pour objet de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces ». Elles présentent l'intérêt de protéger des ambiances et permettent de traiter les problématiques de la mutabilité urbaine et d'intégration paysagère. Ces protections correspondent souvent à des mises en scène du bâti au sein d'une vallée, dans des bourgs où plusieurs bâtiments font l'objet d'une protection au titre des monuments historiques. Le périmètre réglementaire de ces derniers s'étend alors au périmètre de l'AVAP.
- **La protection au titre des monuments historiques** : cette protection est la plus rencontrée dans le cadre des projets éoliens. Un monument historique est un édifice, un espace qui a été classé ou inscrit afin de le protéger, du fait de son intérêt historique ou artistique. La protection peut être totale ou partielle, ne concernant alors que certaines parties d'un immeuble (ex : façade, toiture, portail, etc.) et comprend une vigilance quant à la qualité et au maintien de la mise en scène de l'édifice dans le paysage. Cet état de protection concerne ainsi du patrimoine architectural bâti ou vernaculaire. Il s'agit souvent d'éléments isolés dans le paysage, bénéficiant parfois d'une mise en scène particulière, mais qui ne vont pas jouer sur la perception globale d'un territoire autrement que par leur répartition et leur récurrence.
- **Les Grands Sites de France** : Parmi les sites classés au titre de la loi de 1930, certains ont acquis un label supplémentaire, celui de Grand Site de France : ce label, inscrit dans la loi est attribué

à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. Il est associé à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant également aux principes du développement durable. Le périmètre du territoire inclus dans le grand site de France peut parfois excéder celui du site classé, dès lors que c'est justifié (autres communes que celles incluant le site, si elles participent au projet).

1.5.2. Définition de la covisibilité

De manière générale la covisibilité s'établit entre les éoliennes et tout autre élément de paysage (village, forêt, point d'appel, arbre isolé, château d'eau, etc.), ou un espace donné, dès lors qu'ils sont visibles conjointement depuis un même point de vue. Cette définition appelle plusieurs subdivisions selon si la vision conjointe est :

- **« Directe »** : depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un par cet un élément du paysage, une structure paysagère, ou un site donné, se superposent visuellement, que les aérogénérateurs viennent se positionner en avant-plan ou en arrière-plan ;
- **« Indirecte »** : depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un par cet un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné sont visibles ensemble, au sein d'un champ de vision binoculaire de l'observateur, dans la limite d'un angle d'observation de 50°. Au-delà de cet angle d'observation, on ne parlera plus de covisibilité, mais plutôt d'une perception selon des champs visuels juxtaposés.

1.5.3. Méthode de recherche des points de vue pour analyser les impacts

Tous les points de vue présentant une covisibilité ne sont pas systématiquement recherchés (mise en œuvre impossible sur l'étude d'un territoire recouvrant 16km autour de la zone d'implantation potentielle du projet), l'analyse par photomontage des impacts impose de choisir avec soin les points de vue effectués, dans une logique de représentativité des effets du projet. Tout en respectant l'approche des enjeux par aires et la règle du « positionnement sur l'espace public / effet maximisant » énoncées en partie 1.5.2., les points de vue les plus pertinents en termes de perception sont recherchés (vue « académique » sur le patrimoine, perception depuis l'entrée principale menant au MH, orientation des façades bâties, axe de composition...). Selon les aires d'étude, lorsque ces points de vue ne permettent pas d'établir de covisibilité avec le projet (cas d'un château enserré dans un écrin végétal dense par exemple, mais dont la toiture émergerait au-dessus des arbres), d'autres points de vue plus confidentiels peuvent être sollicités (perception depuis une voie secondaire voire locale, etc.).

Dans le cas spécifique du patrimoine protégé, plusieurs points de vue rapprochés les uns des autres peuvent être présentés pour présenter les différents impacts si de grandes variations dans la perception du projet sont constatées.

À noter : une covisibilité même légère et indirecte suffit pour affirmer qu'il y a une covisibilité.

1.5.4. Points de vue particuliers

Dans l'élaboration de l'étude d'impact, l'analyse des enjeux et des sensibilités sur les hameaux doit être prise avec précaution, puisque deux difficultés principales limitent l'étude des hameaux :

- D'un point de vue quantitatif, les espaces de vie d'un hameau sont divers : accès aux parcelles, jardin, orientation des façades des maisons... et présentent autant d'angles de vue différents sur le projet, qui traduisent des enjeux et des sensibilités différents, distincts et pas toujours quantifiables (voir point suivant). Toutes ces « zones de vie » ne peuvent cependant être exhaustivement étudiées.

- d'un point de vue qualitatif, l'analyse des espaces privés (maisons, jardins, etc.) se fait via l'analyse des visibilitées depuis l'espace public (voies d'accès), ce qui ne permet pas toujours de cibler au plus juste la réalité des vues depuis les espaces privés.

II Analyse paysagère de l'aire d'étude éloignée

II.1 In Lozère, un démantèlement du tourisme segmenté

II.1.1 Les paysages paysagers à l'échelle du département

La Lozère présente une **diversité de paysages de montagne** et de **grands espaces ruraux**. Elle se compose de 5 grands ensembles (voir carte ci-contre) : la Margeride au Nord-Est, l'Aubrac à l'Ouest, les Cévennes au Sud-Est, les Causses au Sud-Ouest et la vallée du Lot, qui traverse le milieu du département d'Est en Ouest. Les paysages de Lozère offrent **une sensation d'immensité** à travers des panoramas ouverts où le regard se perd à l'horizon. Le **déséquilibre d'échelle entre l'homme et ces vastes étendues montagneuses et boisées** amplifie ce sentiment : l'homme se sent minuscule au milieu de ce territoire.

La densité bâtie étant très faible, la **présence humaine semble peu identifiable mais se traduit par la composition et la maîtrise du paysage** qui est, en grande partie, le résultat d'une réponse à des **besoins de production** (prairie pour l'élevage et plantation de forêts monospécifiques pour la sylviculture). Les offices de tourisme valorisent ces territoires pour leur authenticité et les présentent comme des **lieux reposants, purs, terres de traditions et de légendes**, encore préservés de l'urbanisation. De nombreux points d'intérêts naturels, tels que les grottes, les avens, les cascades, sont dispersés tout au long du territoire et renforcent cette dimension naturelle.

II.1.2 Un tourisme paysager sélectif

La Lozère permet la pratique de **nombreuses activités de plein air** tout au long de l'année. Alors que les sports extrêmes tels que l'escalade, la spéléologie ou les sports d'eaux vives sont pratiqués dans les Causses, les territoires des Cévennes, de l'Aubrac et de la Margeride sont davantage privilégiés pour des pratiques plus extensives comme la randonnée et le ski de fond. Des fermes et des parcs permettent de découvrir la faune locale : les loups du Gévaudan, la réserve des bisons d'Europe ou encore la ferme des Aurochs.

II.1.3 Des paysages institutionnalisés et labélisés essentiellement au Sud du département

Les paysages de Lozère bénéficient de différents types de **protections institutionnelles du fait de leur qualité** et de **leur fragilité**. Sur le Nord du département, de nombreux monuments historiques sont inscrits ou classés. Certaines protections prennent également en compte également le contexte paysager autour des monuments protégés : c'est le cas des AVAP. Associées à ces protections, des labélisations permettent de promouvoir l'image des territoires et apportent une certaine visibilité à des fins touristiques, en assurant la protection des paysages, leur restauration et la gestion de l'afflux touristique. Au Sud de la Lozère, les Cévennes et les grandes Causses sont inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO pour leur paysage culturel typique de l'agro-pastoralisme. La vallée du Tarn est labélisée « Grand site de France » tandis que la vallée du Lot possède le label « villes et pays d'histoire » qui engage les communes, entre autres, dans une démarche de préservation du cadre de vie et du paysage. **L'ensemble des labélisations s'accumule au Sud du département.** Au niveau des Causses, les gorges du Tarn concentrent les protections : patrimoine de l'UNESCO, membre du réseau Grands sites de France, lieu sous l'influence du parc national des Cévennes... **La vallée du Lot fait office de frontière entre les paysages labélisés du Sud du département et les paysages sans labélisation au Nord.** Ces derniers sont l'Aubrac et la Margeride et possèdent principalement des monuments historiques. De ce fait, **ce sont des paysages représentés de manière plus diffuse, susceptibles d'être moins fréquentés et moins valorisés à des fins touristiques.**



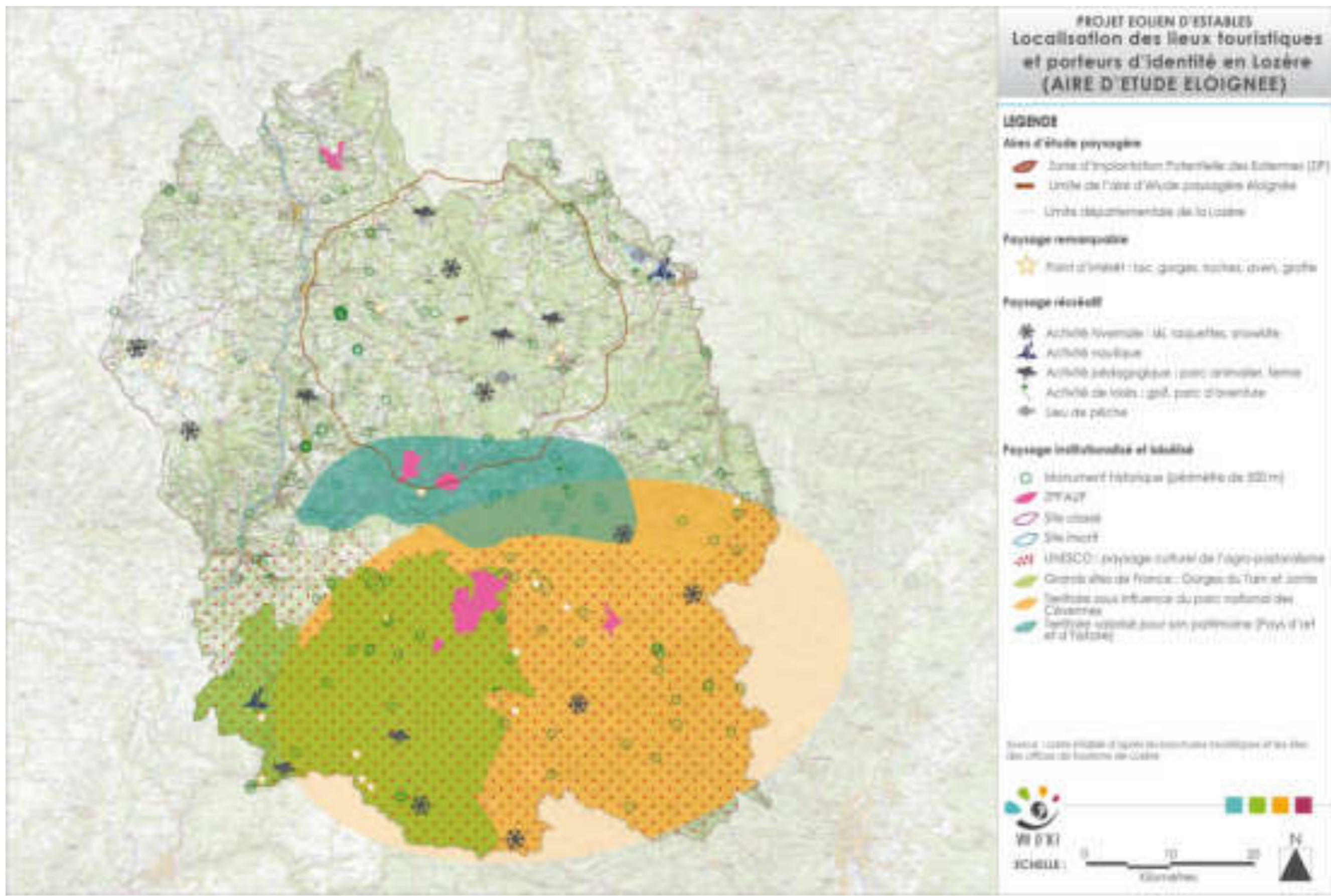
Carte des grands ensembles paysagers de Lozère (d'après l'Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon)



Le bison d'Europe à Sainte-Eulalie

La fréquentation touristique se concentre principalement au Sud, dans la région des Causses, où elle génère un tourisme de masse. Les sites les plus visités sont situés dans la vallée du Tarn, avec les gorges du Tarn et les communes de Sainte-Énimie et de Florac. Dans les Cévennes, l'Aubrac et la Margeride, un tourisme plus diffus s'est développé, essentiellement porté par des représentations d'un territoire « nature » aux vastes panoramas. La ZIP et l'aire d'étude du projet sont localisés dans une zone qui concentre le moins de protections et qui ne génère pas un tourisme de masse.

Carte des lieux touristiques et porteur d'identité en Lozère



TT.2 Définition de l'aire d'étude paysagère éloignée

Le "Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres", de Décembre 2016, définit l'aire d'étude comme étant **"la zone d'impact potentiel maximum du projet" dans le paysage**. La caractérisation de cet impact "renvoie à l'appréciation du rendu du projet éolien dans son environnement".

Elaboré de manière théorique puis vérifiée sur le terrain et à la lecture des différents enjeux du territoire (démarche itérative), cette aire d'étude est estimée à une vingtaine de kilomètres autour du projet. Elle s'appuie sur :

- Le coteau Sud de la Vallée de la Lot Au Sud du territoire ;
- Le coteau d'une partie de la vallée du Chapeauroux et la forêt de Mercoire à l'Est ;
- A l'Ouest le passage de l'autoroute A75 et de la N9, qui marque une coupure dans le paysage à une vingtaine de kilomètres du projet ;
- Au Nord, le passage de la vallée du Riou de la Roche et les boisements des hauteurs à une vingtaine de kilomètres du projet ;

Cette aire permet de donner un ordre d'idée du rayon au-delà duquel le projet éolien aura une visibilité beaucoup moins significative dans le paysage.

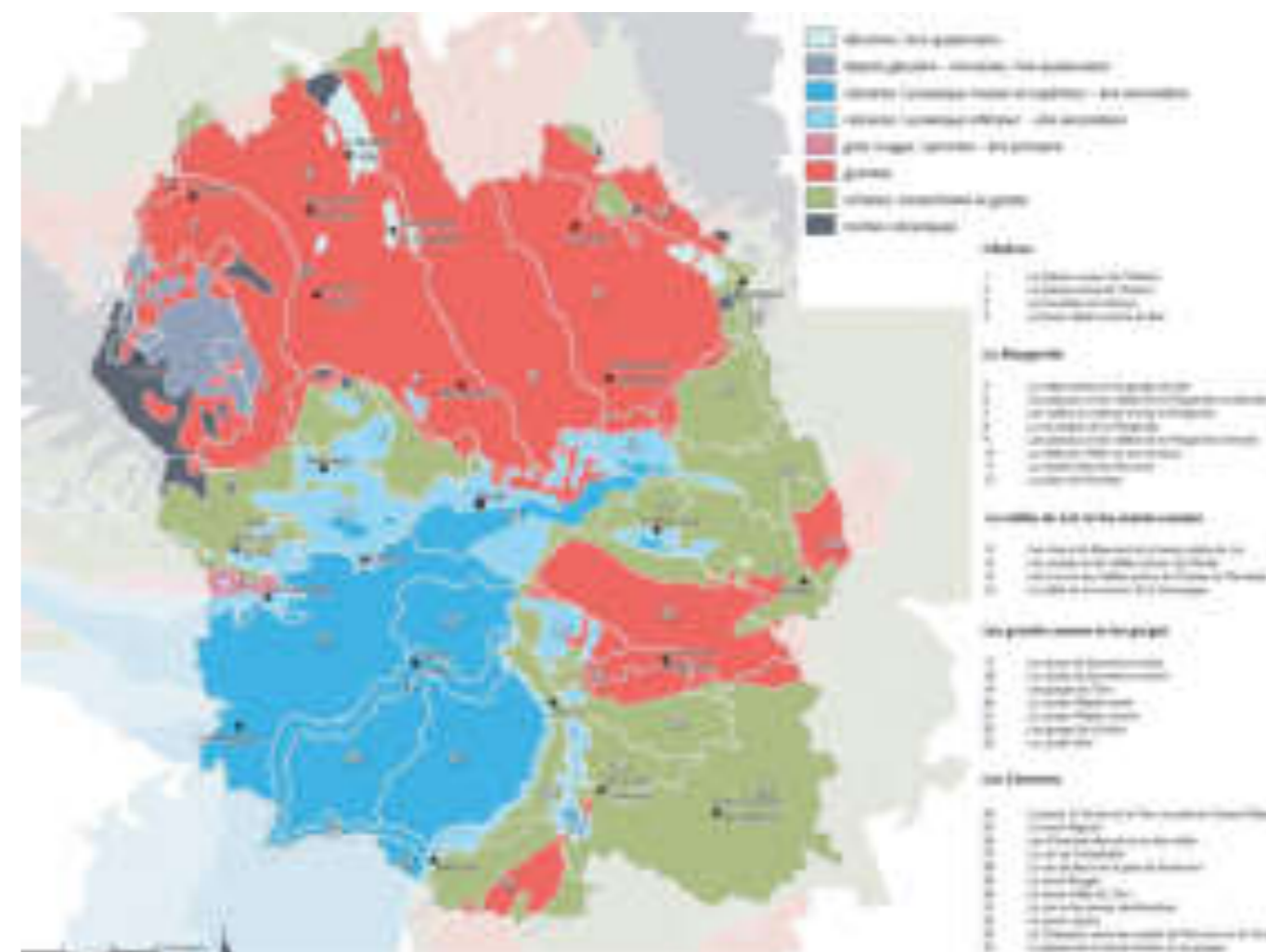
TT.3 Les composantes paysagères du territoire d'étude

TT.3.1 Géologie

Le territoire d'étude s'inscrit au cœur du massif de la Margeride, partie australe du Massif central, à l'aplomb de la structure des grands causses, qui est venue recouvrir une partie du massif de calcaires soumis à une forte érosion à l'époque des Mers du secondaire, entraînant alors la formation de vallées très profondes et de gorges. La vallée du Lot présente des calcaires plus anciens, et forme les avant-causses, prémices du paysage karstique protégé des Causses.

Le massif de la Margeride est quant à lui, formé uniquement de granites, issus de l'orogénèse. La dureté de la roche permet une érosion très lente de ce massif. Cette unicité géologique génère également une certaine homogénéité dans le paysage. Ainsi, à grande échelle, ce socle granitique se trahit par ses formes arrondies de « collines », associées aux fonds plats des vallées, qui se sont frayées un chemin au niveau des larges failles du massif. De plus près, ces granites ont été mis à nu par l'érosion, se retrouvant alors au milieu des pâtures ou sur les sommets escarpés et forment d'étonnantes silhouettes de rochers arrondis, comme posés sur le sol : appelés tors lors qu'ils sont de petite taille et isolés, ils peuvent composer des rancs, véritables chaos granitiques monumentaux issus d'éboulements. Ces éléments particuliers participent largement à l'identité du Massif de la Margeride.

L'écoulement surfacique de l'eau sur ce massif, conséquence de l'imperméabilité et de la dureté des granites, a notamment permis la mise en place de retenues d'eau artificielles et de barrages comme le Lac de Charpal.



Carte de la géologie de la Lozère (Atlas des paysages de la Lozère) : l'aire d'étude éloignée inscrite sur le large Massif granitique de la Margeride



Les Chaos granitiques, typiques des paysages rudes de la Margeride

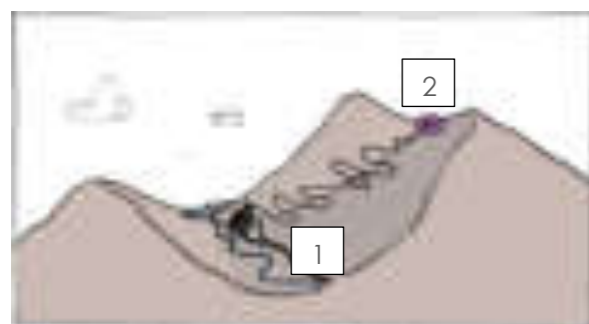
1.1.7 Relief

Le faillage du massif granitique a entraîné la mise en place d'une langue montagneuse culminant à plus de 1500 m par endroit, entourée par deux plateaux entaillés de vallées, dont les cours d'eau prennent leur source dans les eaux ruisselantes des cuvettes granitiques du massif de la Margeride : Le plateau de la Margeride occidentale présente un profil relativement plus bas que le massif, dépassant rarement les 1000 m d'altitude. Le profil des vallées est plus évasé, coulant toute d'Est en Ouest sur le plateau, qui revêt alors un aspect collinaire légèrement agité, démultipliant les masques visuels depuis le plateau. Quelques points particulièrement hauts se démarquent tout de même autour d'Aumont Aubrac (comme le Rocher de Peyre) et peuvent proposer des vues très longues sur le paysage lorsqu'ils sont accessibles.

Le plateau de la Margeride orientale montre un profil plus montagneux que le plateau occidental. Tourmant autour des 1200-1300 m d'altitude, les hauteurs de ce plateau collinaire sont plus maquées et forment de véritables barrières visuelles dans le paysage, cadrant le passage des vallées à fond plat, qui présentent une variation dans leur orientation. Les passages en fond de vallée ou sur des points hauts perpendiculaires à l'axe d'une vallée créent alors un jeu de couloirs visuels, qui mettent en scène sous différents angles la forme évasée de la vallée.

Le territoire est donc largement marqué par l'orientation Nord/Sud des failles. Ce massif granitique culminant, dont les points les plus hauts sont situés au Sud, vient mourir à la jonction australe avec la vallée du Lot, orientée Est/Ouest, qui fait partie des avants Causses. La Vallée du Lot apporte une discontinuité dans le relief à ses abords avec le passage de ses affluents qui viennent onduler et agiter le relief arrondi du massif sur toute sa longueur avec une succession de vallons orientés Nord/Sud : plus étroits à l'Ouest, ils s'élargissent sur le secteur Est avec la présence de la plaine de Montbel. L'influence des Causses se fait également sentir, avec un changement d'ambiance et l'apparition de pans de falaises aux abords de la vallée élargie qui abrite la ville de Mende. Ces hauteurs sont alors l'occasion de pouvoir observer l'ensemble de la forme urbaine de Mende en vue plongeante, accompagnée, au loin, par la silhouette du massif granitique de la Margeride.

La démultiplication des points hauts (sommets, falaises cols), apporte notamment **deux échelles de lecture à ce paysage** :



■ **Un paysage « au ras du sol » (1)**, avec des vues depuis les vallées ou le bas du plateau, qui sont de courte portée, souvent vite arrêtées par les pan rocheux ou enherbés qui encadrent le fond de la vallée. C'est alors un paysage à taille « humaine » qui se dévoile ;

■ **Un paysage « perché dans le ciel » (2)**, avec des vues depuis les sommets, qui offrent à l'inverse, un aperçu de l'immensité du massif, d'un gris-vert foncé homogène.

1.1.8 Influence des aléas météorologiques sur la perception

La météo est également un élément clé de la structuration et de la perception de ce territoire, que ce soit par le **vent froid du Nord**, qui lorsqu'il souffle, apporte des baisses de températures **et une rudesse au climat**, ou par les changements climatiques qui peuvent très vite donner à voir un paysage totalement différent. Le paysage des fonds de vallées cultivés, **accueillant par beau temps**, peut se révéler **inquiétant par temps pluvieux**, avec les masses sombres des sommets boisés qui viennent s'imposer dans le paysage, écrasant et emprisonnant la vallée.

Ces derniers peuvent même disparaître dans les nuages par temps brumeux. Le brouillard accroché à la montagne masque la hauteur des coteaux depuis le fond des vallées et arrête net les vues supposées longues.



Jeu de couloir visuel depuis les hauteurs



La vallée du Lot dominée par les causses



Les vues depuis le fond des vallées, « au ras du sol » (1)

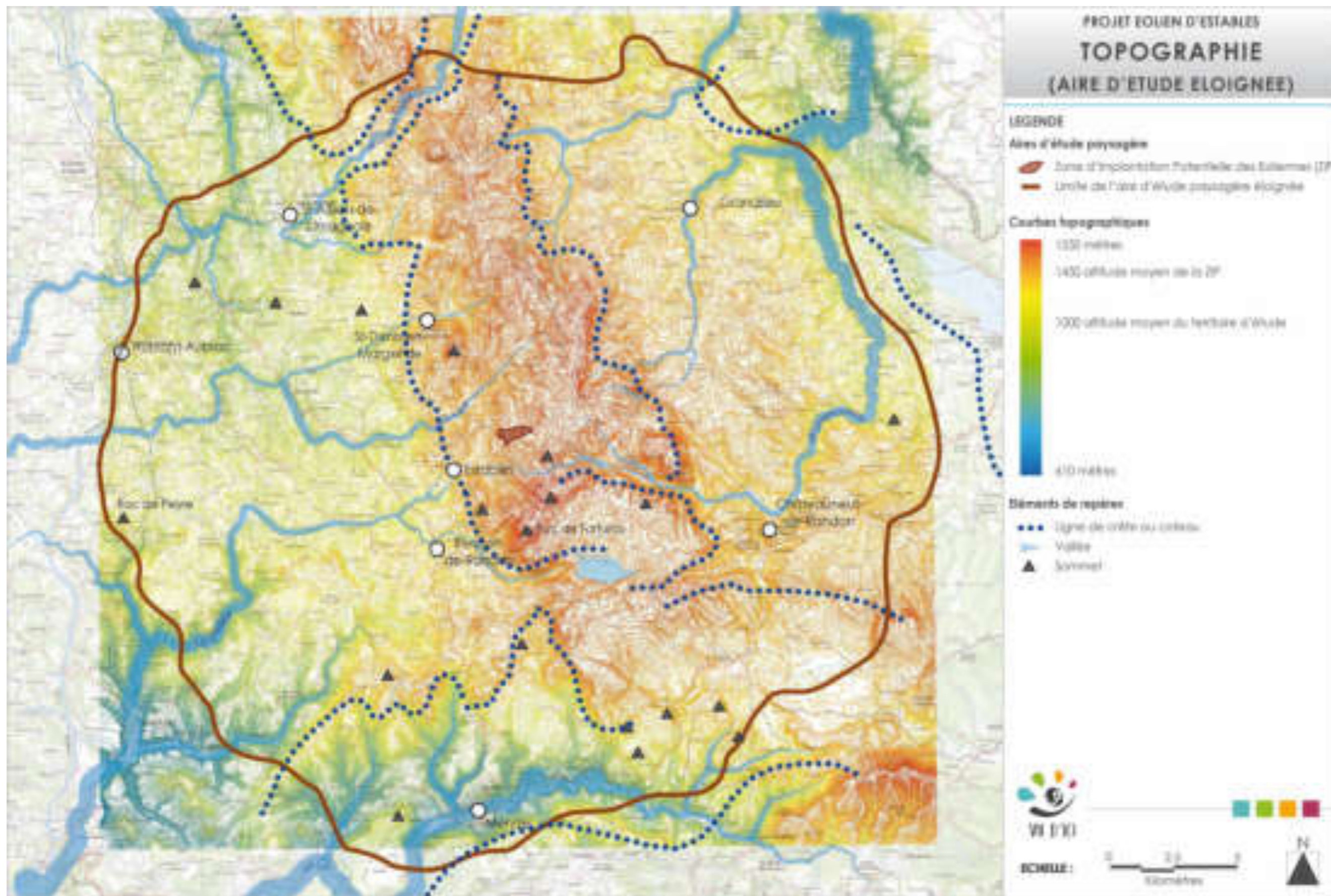


Les vues depuis les sommets : un paysage « perché dans le ciel » (2)



Les aléas météorologiques, changeant le paysage

Carte de la topographie



3.3.3 Végétation et motifs récurrents sur l'ensemble du territoire

La végétation fortement influencée par le socle géologique granitique et les activités humaines (élevage puis sylviculture), présente des motifs récurrents sur l'ensemble du territoire. Ces derniers peuvent présenter quelques variations mineures dans leur composition en fonction de l'altitude.

3.3.3.1 Les vallées et les dépressions

Ainsi, la nature pauvre des sols hérités du granite a obligé à concentrer les cultures sur les terrains les plus favorables, en bas de pentes et dans les dépressions, où les sols sont plus profonds (accumulation des résidus d'érosion) et sur les replats, plus facilement mécanisables.

Les prairies et champs de fauche sont plus présents sur les secteurs du massif montagneux et du plateau oriental de la Margeride, tandis que sur le plateau occidental, ces espaces s'intercalent avec des cultures céréalières (seigle, blé principalement), les premiers proches de l'eau et les seconds sur les pentes douces des vallées. Cette rotation et diversité de cultures apporte également une palette de couleurs qui varie au fil des saisons, tantôt vert tendre au printemps, jaune doré en été ou mis à nu en hiver.

3.3.3.2 Les pentes et les sommets

Le reste du territoire, aux fortes pentes ou trop caillouteuses, ont été laissées aux landes pour les parcours du bétail ou à la forêt. La douceur de la transition entre ces différents espaces est due à un système original d'assolement seigle-pin sylvestre, associés aux troupeaux, qui permettait la régénération des sols.

Cependant l'élevage ovins et la tradition des pâtures en estives, anciennement dominants sur toute cette région sont peu à peu délaissés au profit de la production de viande bovine, considérée comme moins contraignante. Les terres de landes anciennement entretenues par les troupeaux sont peu à peu reconquises par les landes à genêts ou à callunes qui viennent préparer la terre pour la mise en place par la suite de la forêt. Le paysage évolue donc aujourd'hui vers un enrichissement et un reboisement des pentes arides et des parcours de transhumances.

3.3.3.3 Les boisements et les hautes terres

Les boisements constituent ainsi l'élément végétal dominant de ce paysage, recouvrant la plupart des hauteurs : ils donnent, notamment avec le gris granitique, ses couleurs sombres et monotones à la Margeride, percevables sur les vues d'ensemble.

Ces boisements, largement dominés par le pin sylvestre s'étalent en coulées vert sombre sur le massif montagneux, traduisant l'abandon de ces secteurs très rudes. Leur présence, résultante de causes anthropiques (recul de l'élevage au profit de la sylviculture), évoque paradoxalement le sentiment d'une nature « sauvage » qui forme de véritables barrières visuelles dans le paysage, repérables de loin.

Sur le plateau occidental, les boisements apparaissent tel un mouchetis de forêts et de petits bois, cantonnés sur les sommets des nombreuses collines. La démultiplication de ce motif en réseau permet cependant un effet de verrou boisé, de par la superposition des différents écrans.

Les sommets les plus arides, où la roche affleure, sont dépourvus de végétation haute et présentent alors des dégagements visuels.



La culture dans les vallées



Les estives



Les boisements sommitaux



Les sommets escarpés

*Lecture du parcellaire des boisements exploités formant des lignes nettes dans le paysage
Des zones plus dégarnies témoignent de la colonisation des milieux abandonnés par l'élevage
Au loin, le Lac de Charpal
Photo : Vu d'ici*



5.3.5 Amélioration et habitat

L'aire d'étude éloignée est peu peuplée, avec une concentration de la présence humaine dans les vallées. Dépréciée jusqu'au XXème siècle pour sa pauvreté, cette région a ensuite été plébiscitée pour l'aspect « naturel et sauvage » de ses hauteurs et ses activités hivernales avec la mise en place de plusieurs stations de ski (Saint-Denis-de-Margeride, Station des Bouviers...).

En conséquence, deux types de perceptions se distinguent : les perceptions quotidiennes et le paysage vécu dans les vallées et le paysage touristique, depuis les sommets mis en avant par le tourisme.

De manière générale la rudesse du climat et la topographie ont contraint à un habitat de montagne, très groupé, en petits villages. Quelques villes plus développées et présentant un développement péri-urbain plus fort font figure d'exception, à l'image de Mende, Saint-Amans, Aumont-Aubrac ou Saint-Alban-sur-Limagnole.

On retrouve le granite gris ou beige et les lauzes de schistes, comme matériaux principalement utilisés dans la construction du bâti traditionnel et du petit patrimoine, parfois incrémenté de basalte.

Deux implantations principales se dégagent sur le territoire :

■ Les villages montagnards de la Margeride :

Implantés dans les fonds de vallées, cet habitat, typiquement très groupé est toujours tourné vers le Sud ou le Sud-Est, à l'encontre du vent froid venant du Nord. Il occupe une place précise dans l'espace, en bas de pente ou sur les marges des replats à la jonction des fonds cultivables ou pentes autrefois parcourables par les troupeaux d'ovins. Cette position à l'aplomb d'un cours d'eau, lui confère une implantation parfois étagée qui permet alors des vues ouvertes depuis le centre du village. Selon leur position, lorsque celle-ci est stratégique, au croisement de deux vallées, certains de ces bourgs peuvent alors s'implanter sur les hauteurs et s'apparenter à un bastion de défense, exposant un aspect militaire de place forte, comme c'est le cas pour Châteauneuf-de-Randon, Grandrieu et Saint-Alban-sur-Limagnole. Les bourgs de montagne ne présentent que très peu d'extensions périurbaines, à l'exception des stations de ski, reconnaissables par les nouvelles constructions à but d'hébergement touristique.

Les hameaux peu présents en montagne et plus régulièrement visibles sur le plateau, se structurent en groupement d'habitations. A noter l'apparition d'installations et hangars agricoles récents, qui viennent s'implanter en bordure du hameau : les anciens bâtiments agricoles destinés à l'élevage ovins ne sont plus adaptés aux nouveaux modes d'agriculture.

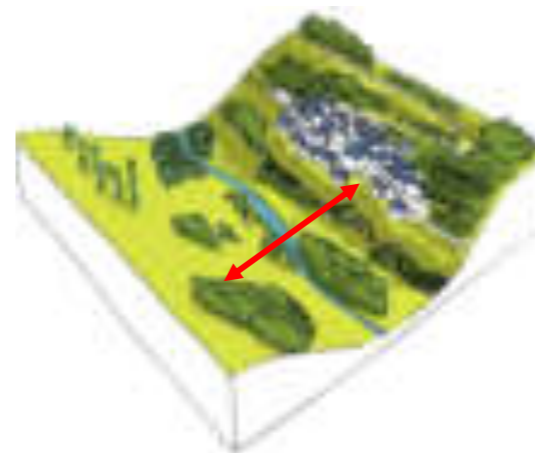
■ Les bourgs des vallées des avants causses :

Le Sud du territoire et la vallée du Lot est marquée par des bourgs implantés en fond de vallée. Bien plus développés que les bourgs de montagne, ils présentent une couronne périurbaine et des zones d'activités sur leur pourtour. Montrant un centre-bourg fermé, la silhouette de ces villes et villages peut s'observer depuis leurs alentours, et sont notamment mis en scène depuis les très hauts coteaux des vallées.

Sensibilités par rapport au projet :

Les villages de montagnes présentent peu de sensibilité du fait de leur enferment au fond d'une vallée et de l'inaccessibilité des hauteurs. Seuls ceux montrant une ouverture sur le grand paysage en direction de la ZIP ou une promiscuité avec le projet montrent une sensibilité plus élevée ;

Les bourgs des vallées des avants-causses ne montrent pas de sensibilité depuis leurs abords immédiats ou depuis leur centre. Cependant ils peuvent être mis en covisibilité potentielle depuis les hauteurs des coteaux de la vallée.



Bourg étagé des montagnes : sensibilité visuelle depuis et vers le bourg



Bourg de fond de vallée : aucune sensibilité visuelle depuis le fond de la vallée



Utilisation du granite dans le bâti et le petit patrimoine

Infrastructures

Le territoire est parcouru par un réseau limité d'infrastructures :

- **Peu de grandes infrastructures traversent le territoire.** Contenues sur le pourtour du plateau de la Margeride, ces grands axes circulent en limite Ouest et Sud de l'aire d'étude avec le passage de l'unique voie ferrée du périmètre, de l'autoroute 75 et de la N9 à l'Ouest. Insérées dans un couloir sur la plupart de son parcours, la Méridienne (A75) présente ponctuellement quelques vues brèves dégagées sur la Margeride, au niveau du franchissement des coteaux des vallées aux alentours d'Aumont-Aubrac. Au Sud, la N88 et la voie ferrée passent en fond de la vallée du Lot, qui enferme visuellement ces infrastructures. Seules deux voies principales traversent véritablement l'aire d'étude, encadrant le massif montagneux de la Margeride : la N108 à l'Ouest rejoint Saint-Chély-d'Apcher et la N88 à l'Est passe par Châteauneuf-de-Randon avant de bifurquer vers Langogne.
- **Toutes les autres les voies sont d'ordre secondaire, au tracé plus sinueux, épousant la topographie, et circulent principalement dans les vallées. Reliant les bourgs du territoire entre eux, elles peuvent parfois serpenter sur les hauteurs pour passer un col,** changeant alors d'échelle de perception du paysage : elles passent de vues courtes ou limitées au couloir visuel de la vallée à des vues de l'ensemble de la Margeride. Ces voies mettent en scène les arrivées sur les zones bâties en focalisant l'axe de la voie sur un clocher en flèche ou la silhouette d'un hameau. La traversée de bourgs permet de rythmer et de jalonner le trajet.
- **Enfin, un dernier niveau de voirie considère les chemins agricoles, les chemins forestiers ou les parcours d'estives,** moins fréquentés et davantage champêtres ou forestiers, parfois uniquement accessibles à pied. Leurs ambiances sont différentes selon les paysages. En milieu boisé, sur les hauteurs ces chemins peuvent mettre en exergue des ambiances forestières, des ambiances de pâtures ou passer au milieu de la lande rase, créant alors des ouvertures sur le paysage au détour d'un chemin.

Sensibilités par rapport au projet :

Les infrastructures majeures du territoire présentent globalement peu de sensibilité par rapport au projet, souvent désaxées par rapport à celui-ci, éloignées ou séparées par une barrière visuelle forte. Seule la N 88 et la N108 peuvent potentiellement montrer une sensibilité accrue par rapport au projet, pouvant présenter quelques vues dégagées en direction de la ZIP, au niveau de passage de côtes.

Les sensibilités sont regroupées au niveau des axes secondaires de circulation, lorsqu'ils passent par les points hauts du territoire ou sur les pentes (col, sortie et frange de boisements, ouverture sur le couloir visuel d'une vallée...). Les passages en fond de vallée posent très peu de sensibilité à l'exception des abords proches de la ZIP



L'A75, visible depuis la N9, inséré dans un couloir qui offre des vues vers le Sud du territoire



Les vues depuis le fond des vallées, « au ras du sol » (1) et les vues depuis les sommets : un paysage « perché dans le ciel » (2)

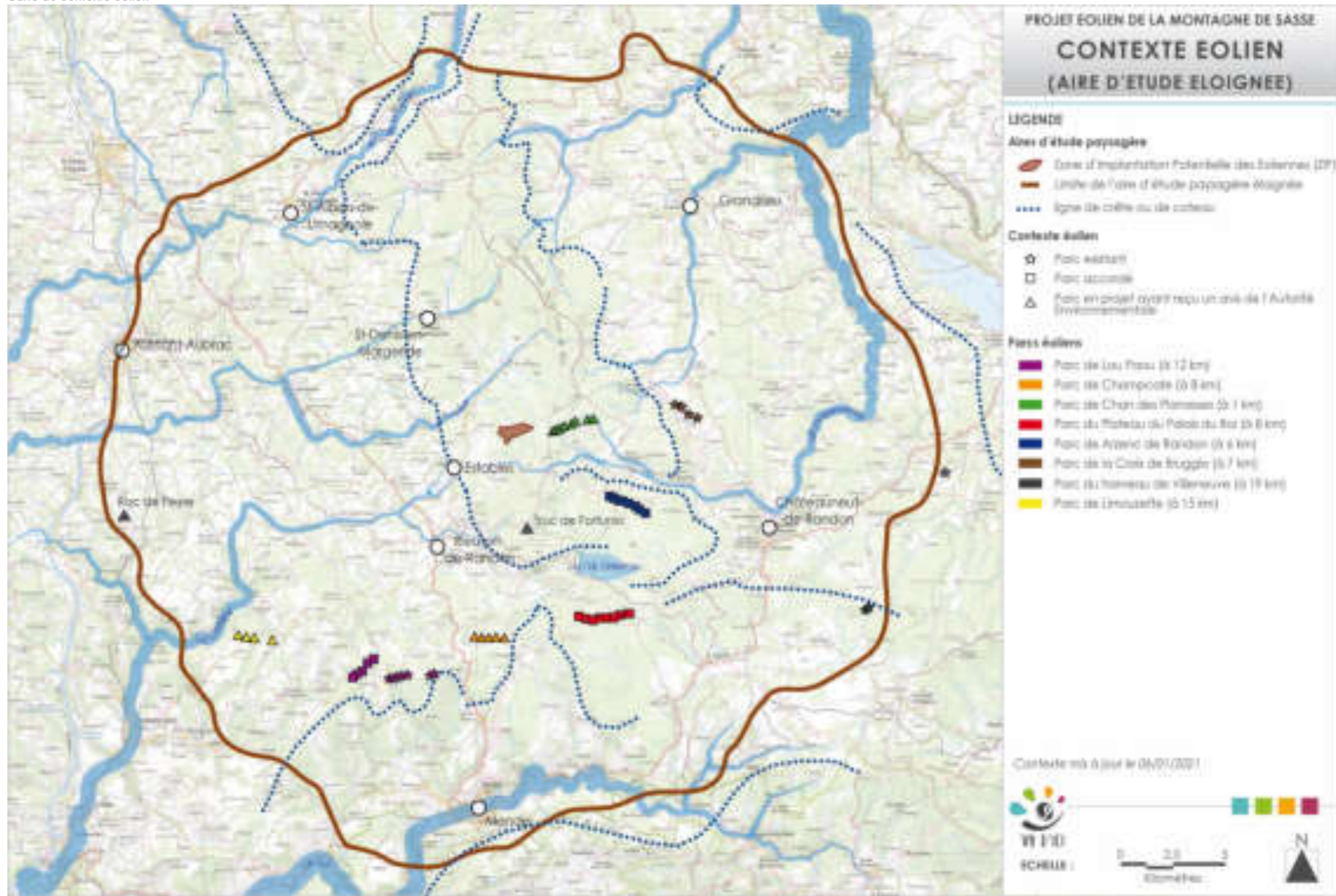


Vue refermée depuis un axe secondaire, la D345, circulant en fond de vallée



Une vue ouverte depuis la D3 au niveau du col du Cheval Mort

Carte du contexte éolien



5.3.7 Éolien

Le Schéma régional éolien du Languedoc-Roussillon date de 2013 et a été annulé le 11 novembre 2017 par la Cour Administrative d'Appel de Marseille. Il fait état des enjeux éolien sur la Lozère. De manière générale, l'ensemble du département se situe dans une zone à enjeu fort, à très fort, voire en zone UNESCO pour plus d'un tiers du territoire. La ZIP est quant à elle située hors UNESCO et dans une zone à enjeux forts au nord du département. Cependant l'état des lieux paysager, patrimonial et culturel du secteur d'étude ne montre pas d'enjeu particulier par rapport à l'implantation d'un projet éolien.

Seule recommandation émise vis-à-vis de l'implantation de projet sur l'ensemble du territoire de la Lozère, « l'aménagement éolien doit être construit avec le paysage, en respectant ses lignes de forces, ses éléments remarquables et ses lieux fréquentés en particulier les sites emblématiques. Un parc éolien n'est pas seulement constitué d'éoliennes. Le travail d'intégration paysagère doit également porter sur les lignes électriques de raccordement, les pistes d'accès, le poste de livraison électrique. Pour chaque projet de parc, il convient de produire un état des lieux qui ne prenne pas en compte la seule valeur réglementaire des paysages protégés par une servitude d'utilité publique, mais aussi la valeur :

- • des paysages emblématiques,
- • les lignes de force des paysages,
- • les points de repères physiques,
- • les notions de belvédères,
- • la vision des paysages depuis les grandes infrastructures... »

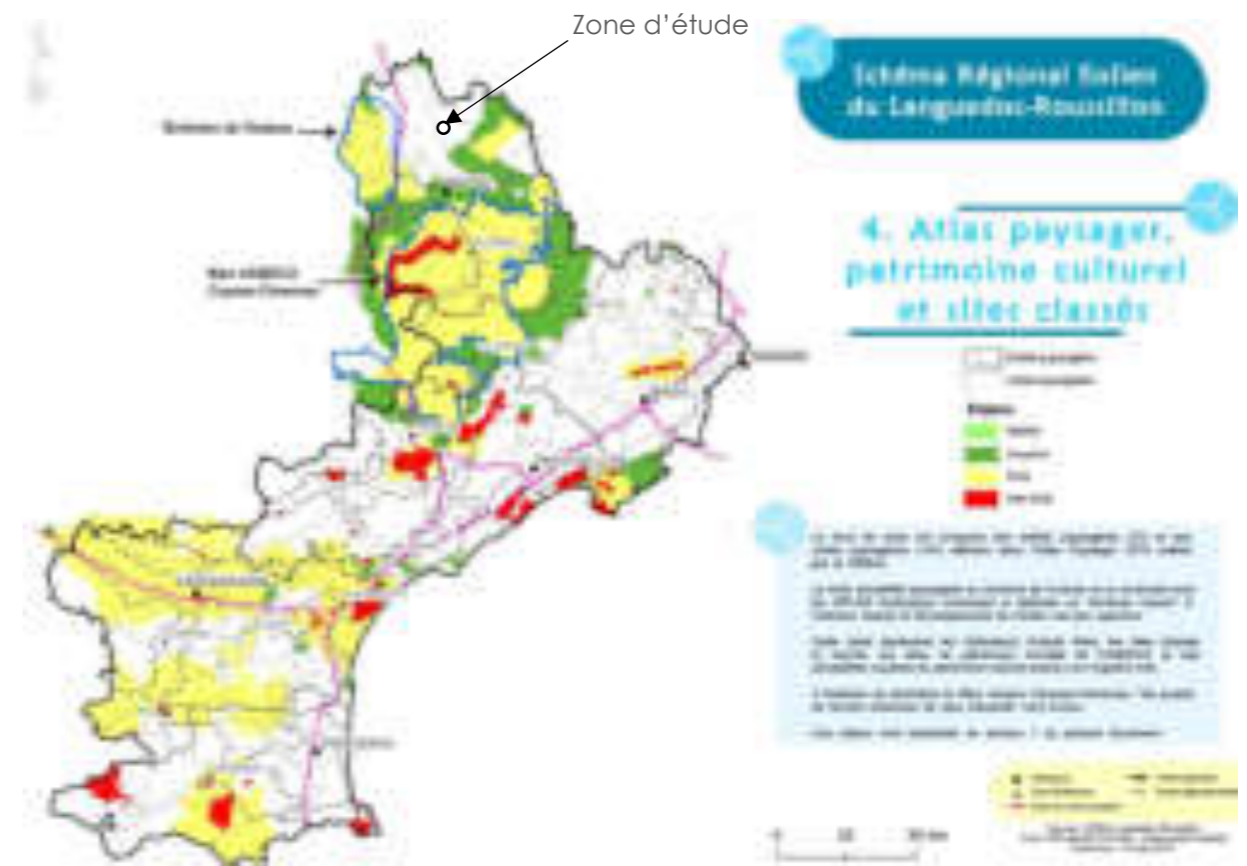
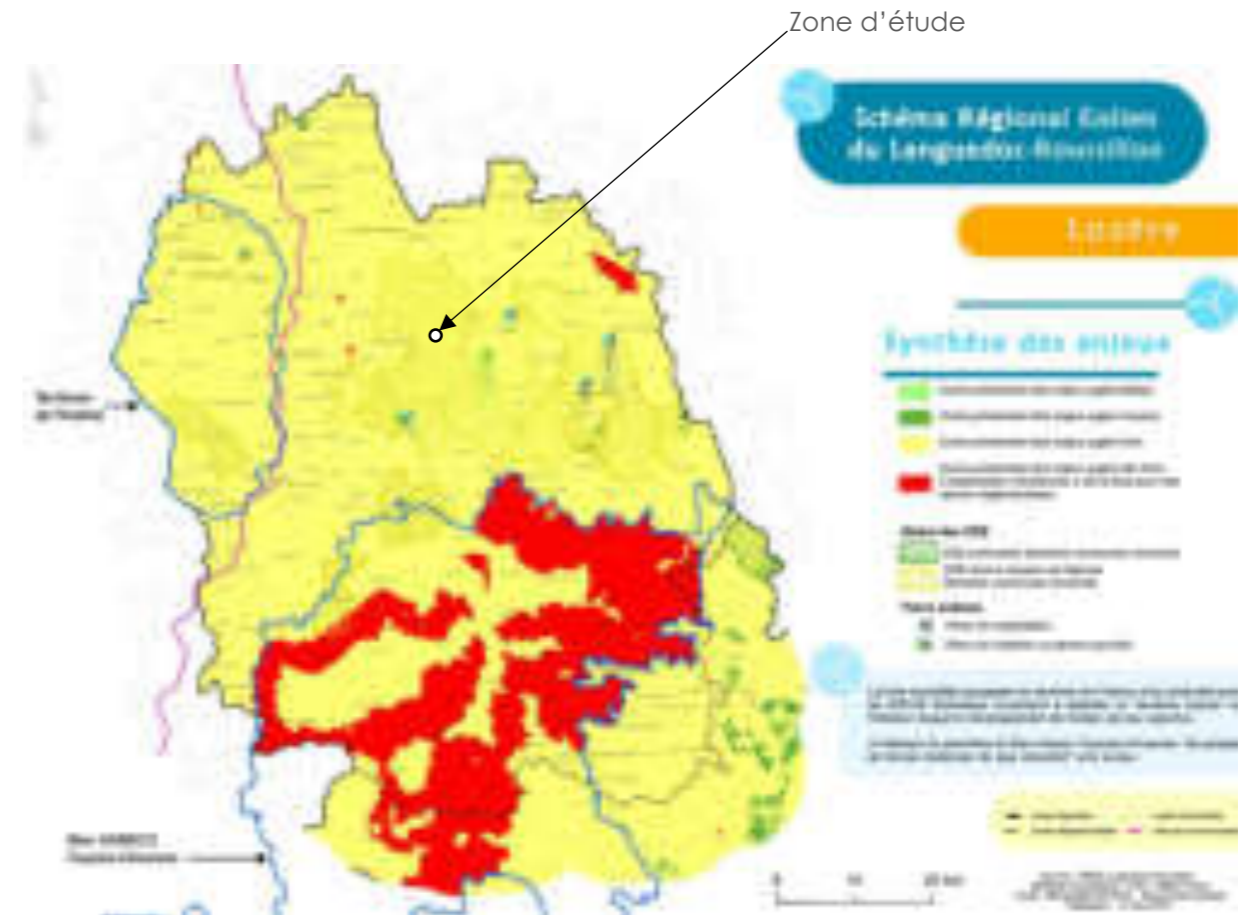
L'aire d'étude éloignée compte trois parcs actuellement existants et 6 en projet, dont 5 qui ont été accordés.

Les trois parcs construits sont les suivants :

- Le parc de la croix de Brugglo présente 4 éoliennes implantées le long de la D985, sur les hauteurs selon une ligne Sud-Est/Nord-Ouest ;
- Le parc du hameau de la Villedieu de deux machines est situé à l'extrême Sud-Est de l'aire d'étude, à environ 19 km de la ZIP ;
- Le parc de Lou Paou, montre un profil en deux groupes répartis sur les points hauts de la ligne de crête qui marque le début des avant-monts de la vallée du Lot : une ligne de 5 éoliennes et un groupe de 2 machines dans la continuité de l'orientation générale du parc.

En dehors du parc de la croix de Brugglo à 7 Km de la ZIP, les deux autres parcs existants, plus éloignés et disposés dans des bassins visuels différents, ne posent pas de grande sensibilité vis-à-vis d'un effet de superposition des aérogénérateurs depuis les vallées. Néanmoins, ils seront mis en potentielle covisibilité depuis les points les plus hauts du territoire qui permet une perception de l'ensemble du territoire. Autrement, les 7 projets se répartissent selon deux bassins visuels différents, séparés par le lac de Charpal :

- Au Sud, entre 8 à 15 km de la ZIP, sur le plateau du roi et la ligne de crête des avant-monts, comprenant déjà le parc de Lou Paou, les projets de Champcat (5 éoliennes), du plateau du Palais Roi (8 éoliennes), et celui de la Limouzette (4 éoliennes), implantés selon des lignes plus ou moins régulières, qui suivent les lignes fortes du reliefs, orienté Est/Ouest.



Extrait du SRE du Languedoc-Roussillon : Enjeux généraux (haut) et enjeux particuliers au paysage, patrimoine protégé et culturel (en bas)

Ces projets risquent depuis les points hauts du territoire, de matérialiser visuellement la coupure paysagère entre la Margeride et la vallée du Lot. Points de repères dynamiques, ils viendront depuis les perceptions panoramiques au Nord de cette zone (Truc de Fortunio, Rocher de Peyre, Châteauneuf-de-Randon...), habiller les sommets forestiers de leur blancheur ;

- A moins de 6 Km de la ZIP, un projet, celui d'Arzenc-de-Randon (8 éoliennes) a été déposé à l'Est, implanté selon une ligne plus ou moins régulière sur les hauteurs boisées du Massif de la Margeride. Son orientation Nord-Ouest/Sud-Est suit cependant celle de la vallée du Chapeauroux à proximité.
- A proximité immédiate, à 1km au nord-ouest de la ZIP, le projet de Chan des Planasses, composé de 8 machines suit une ligne irrégulière orientée sud-ouest / nord-est. Les effets cumulés entre le projet de la Montagne de Sasses et Chan des Planasses seront à maîtriser, notamment depuis le Truc de Fortunio pour garantir la cohérence du contexte et des lignes paysagères.

Sensibilité vis-à-vis de du projet :

Le contexte éolien, aujourd'hui peu chargé avec seulement 3 parcs existants risque d'être fortement modifié et densifié, notamment au Sud entre le lac de Charpal et la vallée du Lot, avec 5 projets qui ont obtenu un accord ou un avis de l'AE.

Dans ces conditions, la ZIP viendrait s'insérer au nord de l'ensemble des parcs et projets, induisant alors un enjeu de mise en cohérence avec le contexte éolien existant, tout en respectant les lignes de force paysagère, comme préconisé dans le SRE du Languedoc-Roussillon. La sensibilité la plus importante concernera en revanche la cohérence avec le projet de Chan des Planasses, qui, s'il est accordé, sera en situation de covisibilité avec le projet depuis des vues proches.

Néanmoins, les effets cumulés depuis les vallées, axes principaux de découverte du territoire, restent mesurés, fortement limités par le relief qui masque très vite un parc éolien. Les fenêtres de visibilité sur les éoliennes restent brèves. Ainsi les sensibilités depuis ces secteurs vis-à-vis du projet de la Montagne de Sasses semblent faibles. Un effet de potentielle rémanence du motif éolien au fur et à mesure de la traversée des vallées est cependant à prendre en compte.

Les sensibilités les plus fortes par rapport à une mise en covisibilité du projet avec d'autres éoliennes proviennent des points hauts, souvent touristiques, qui, même éloignés, présentent une configuration topographique qui permet une vue d'ensemble à 360° du parc éolien du territoire. Il s'agit alors d'évaluer ces effets cumulés en fonction de la ZIP et de veiller à une bonne intégration du projet.

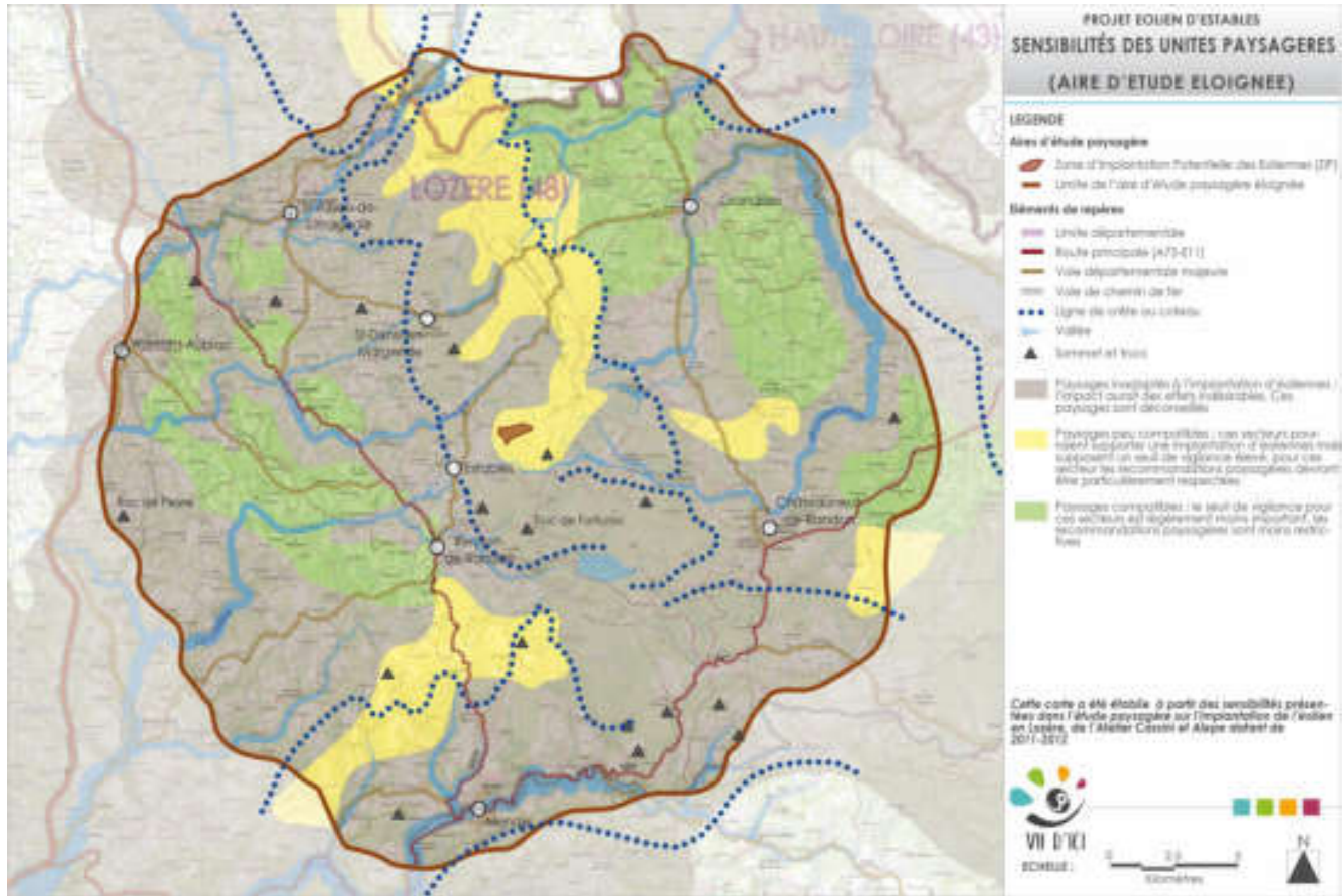
Plusieurs lieux, plus sensibles que les autres se démarquent notamment : le Truc de Fortunio, le rocher du Peyre, la cité médiévale de Châteauneuf-de-Randon, le lac de Charpal et le plateau du Roi.



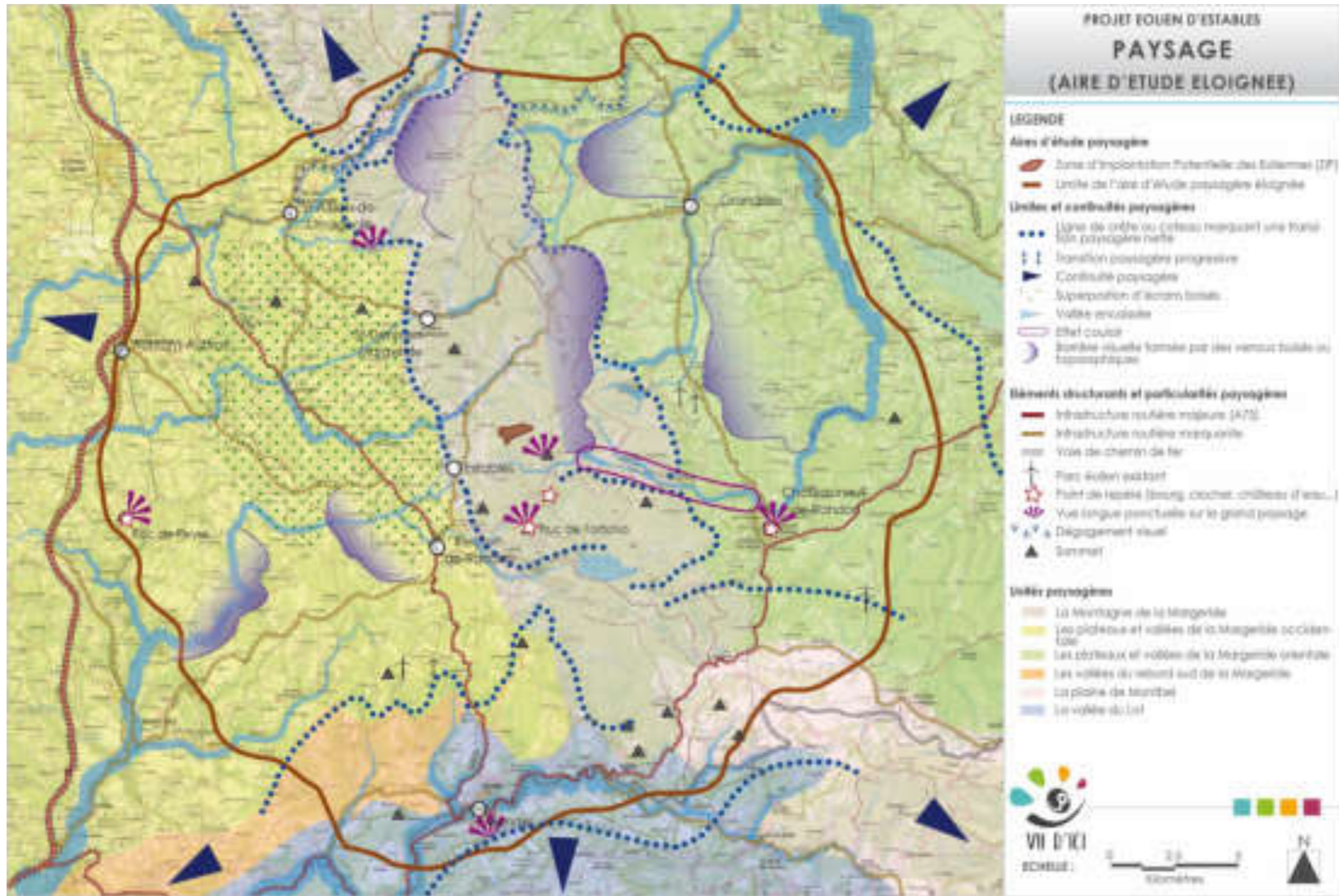
Le parc de Lou Paou, visible partiellement depuis le fond de la vallée, près de Chauvet



Les parcs éoliens mis en covisibilité depuis les points hauts du territoire (ici depuis les alentours de Fontans)



Carte du contexte paysager



TT.4 Trois Unités paysagères à l'appui d'un avol.Laa

TT.4.1 Unité paysagère centrale de La Montagne de la Margeride

La Montagne de la Margeride, unité centrale de l'aire d'étude éloignée, forme une langue montagneuse de 10 Km de large, aux hauteurs pouvant dépasser les 1500 m au Signal de Randon et au Truc de Fortunio. Ses limites avec le plateau margeridien qui l'encadre, sont relativement franches, liées aux anciennes failles, le long desquelles s'est soulevée la Montagne. Cependant, elle se perçoit depuis l'extérieur sous la forme d'un dos sombre et arrondi, de hauteur assez homogène.

Son origine géologique orogénique et métamorphique se retranscrit dans le paysage par la mise à nue de son socle granitique, affleurant dans les prairies ou couronnant les sommets d'immenses blocs arrondis par des millions d'années d'érosion. Isolés, **ces chaos granitiques forment des tors**, tandis que sous forme de conglomérats de roche érodée, ils composent **des rancs**, généralement sur les petits sommets. **Ces structures particulières**, qui affirment l'identité de la Montagne de la Margeride, font appel à l'imaginaire collectif, qui les **associe généralement à un paysage de mythes et de légendes**.

Pays de la bête du Gévaudan, **la montagne de la Margeride exprime un aspect rude**, aussi bien climatique que visuelle, véhiculé par un jeu de couleurs sombres, alternant entre les verts foncés des forêts de conifères ou des landes à callune et cette démultiplication d'affleurements rocheux granitiques sur les hauteurs. A ces formes naturelles, s'ajoutent également les constructions typiques de la région qui utilisent bien entendu la ressource première, le granite, magnifié dans ce paysage montagneux : murets, piquets de clôtures, petit patrimoine et bâtiments l'utilisent.

Les reliefs arrondis de cette montagne sont amples, cachant alors en leur sein, de larges cuvettes creusées par les rivières naissantes, qui s'échappent ensuite vers le plateau par des vallées profondes et encaissées, plus ou moins larges, qui peuvent créer de véritables couloirs visuels. Ce dénivelé est également utilisé pour la création de retenues d'eau artificielles et de barrages. Le plus connu sur le territoire d'étude est sans aucun doute **le Lac de Charpal**, sur le plateau du Roi, site touristique qui évoque notamment les lacs canadiens ou scandinaves, grâce à ses rives douces aplanies et à la dominance de résineux à ses abords.

Les sommets – Puechs, Rocs et Trucs – se succèdent, séparés par une vallée ou un col, les plus hauts d'entre eux étant localisés sur la partie Sud de la Montagne, **avec le Signal de Randon ou le Truc de Fortunio**, culminant à 1552 m. Ce dernier, emblématique de l'unité paysagère, est marqué par la tour de télécommunication et l'antenne associée qui parent son sommet. Visibles de très loin, elles servent de point repère depuis la Montagne même, mais également depuis les unités paysagères adjacentes.

La rudesse du climat et la pauvreté des sols sur les hauteurs n'est pas propice à l'agriculture. Ainsi **la forêt recouvre une large partie de ce territoire**, restreignant les cultures aux vallées. Les forêts mixtes se composent de pins sylvestres, de hêtres, de sapins et d'épicéas. **Ancienne terre de transhumance, l'agriculture se concentre aujourd'hui sur les terres basses et en replats avec l'élevage des bovins à viande**. Les prairies de fauches (nécessaire à l'alimentation du bétail) dans les fonds de vallées plus mécanisables, sont préférées aux **anciennes landes d'estive (aussi appelées devèzes) et aux parcours ovins, qui sont peu à peu reconquis par les landes à genêts ou bruyères dans un premier temps, puis recouvertes ensuite par la forêt**. Parmi les arbres, les frênes sont particulièrement représentés dans les vallées, leurs feuilles étant utilisées en complément de fourrage à la fin de l'été. En altitude, les saules, les bouleaux, occupent volontiers les fonds humides des combes ou des quelques tourbières qui s'étalent sur le territoire.

La Montagne est habitée, occupée par quelques villages, implantés dans les fonds de vallées. Cet habitat, typiquement très groupé et toujours tourné vers le Sud, occupe une place précise dans l'espace, en bas de pente ou sur les marges des replats à la jonction des fonds cultivables ou pentes autrefois parcourables par les troupeaux d'ovins.



Le granite récurrent dans le paysage que ce soit de manière naturelle (chaos) ou artificielle (piquet de clôture)



Le Lac de Charpal et ses ambiances de lacs canadiens



L'élevage bovins dans les vallées qui prend le pas sur l'élevage ovin, induisant une fermeture des estives



Le bourg de Saint-Denis-en-Margeride, étagé sur le replat de la vallée

Sensibilités par rapport au projet éolien :

- Une sensibilité accrue depuis les abords proches de la ZIP, située sur cette unité ;
- Une sensibilité depuis les points hauts dégagés et remarquables du territoire (Truc de Fortunio, Signal de Randon, Col du Cheval mort, col des trois sœurs, plateau du palais du Roi...)
- Une sensibilité faible depuis les fonds de vallées, plutôt refermés ;
- Une dualité du territoire entre nature et "artificialisation" : Le territoire met en avant un tourisme de nature mais les points remarquables sont souvent issus d'une "création" humaine (lac de Charpal et Truc de Fortunio mis en covisibilité depuis l'ensemble des points hauts du territoire avec l'antenne, qui pour l'instant joue le rôle de repère paysager à plus de 20 Km). La sensibilité depuis ces éléments touristiques se positionne sur un enjeu de lisibilité du projet et de non prépondérance de ce dernier par rapport à l'antenne.
- Un enjeu de cohérence du projet dans le contexte éolien existant est également à considérer.



Vue sur l'unité paysagère de la Margeride et de son plateau occidental depuis le Truc de Fortunio

5.1.2 Les plus beaux et millénaires de la Margeride orientale

L'unité paysagère des plateaux et vallées de la Margeride orientale borde la langue centrale formée par la Montagne, recouvrant tout l'Est de l'aire d'étude éloignée.

Ce plateau reste cependant relativement élevé autour de 1200-1300 m, toujours marqué par les affleurements du granite çà et là, mais de manière moins prononcée que dans le massif montagneux central. Ce matériau se retrouve d'ailleurs toujours dans les constructions bâties qui revêtent cet aspect austère et sec, accentué par les toits à pentes raides (pour éviter une accumulation de neige en hiver). Le plateau ne commence à s'infléchir qu'à 1000 m, à l'approche de Langogne.

Depuis les espaces de cette unité, les ambiances de montagne sont plus fortes que sur le plateau à l'Ouest, avec encore une large dominance des landes qui se prolongent et des vues dominantes encore fréquentes.

Le plateau conserve néanmoins les caractéristiques qui sont propres à cette formation topographique : c'est-à-dire **des reliefs plus doux** formés par les creusements du plateau par de multiples ruisseaux nés de la Montagne de la Margeride, tels que le Grandrieu ou l'Ance. La vallée du Chapeauroux est celle qui entaille le plus le plateau, dessinant des méandres multiples que suit fidèlement la RD88 depuis Châteauneuf de-Randon. Les vues sont alors cadrées par les hauts rebords de la vallée.

Ces vallées, bien que marquées, sont plus vastes et permettent ponctuellement une agriculture céréalière, qui tranche avec les estives et prairies de fauches de la montagne. Dans ces vallées, les cours d'eau encore peu puissants, se font plus sinueux et libres et jouent avec l'observateur, se laissant apercevoir depuis la route au détour d'un méandre, au milieu des prairies de fauche.

Cette unité paysagère présente un jeu de couloirs visuels important : les contreforts boisés de la montagne à l'ouest se perçoivent nettement. Associé aux coteaux boisés des combes à l'Est, longés par la RD985, un large sillon Nord/Sud se dessine alors dans le paysage, particulièrement visible depuis les axes routiers transversaux comme la RD1, RD26 ou encore la RD5. A plus petite échelle, la vallée du Chapeauroux, plutôt rectiligne à proximité du plateau du palais du Roi montre également un petit couloir visuel depuis son fond.

Contrairement à la montagne, les hameaux sont ici plus présents, restant tout de même comme les bourgs du territoire, toujours à proximité des replats des vallées, qui facilitent les cultures, abritées du vent du Nord. Parmi les villages du secteur, certains présentent des situations exceptionnelles, implantés sur les hauteurs comme Grandrieu ou Châteauneuf-de-Randon : souvent au croisement de deux vallées, ils arborent alors un rôle de place forte, qui en fait des sites remarquables dans le paysage.

Sensibilités par rapport au projet éolien :

- Une sensibilité très faible à nulle de l'Est de l'unité séparée visuellement par les coteaux boisés des vallées et le rebord de la Montagne de la Margeride ;
- Une sensibilité accrue qui se dégage depuis les couloirs visuels formé par les contreforts entourant une vallée à fond plat : depuis le fond (D985 et D3) et depuis les voies perpendiculaires circulant sur les hauteurs (D5 et D26) ;
- Un enjeu particulièrement forte depuis Châteauneuf-de-Randon, bourg médiéval perché qui présente des ouvertures visuelles en direction du projet, qui posent une sensibilité modérée.



Le relief collinaire de l'unité et le parc de La Croix de Bruggio visible depuis Châteauneuf de Randon,



Un couloir visuel formée par plusieurs collines depuis la D5



Le bourg de Grandrieu perché sur la vallée et orienté vers le Sud-Est

»

Le plateau occidental de la Margeride présente une altitude moyenne qui se maintient autour de 1000 m.

Clairément bordé à l'Est par le rebord plus haut de la Montagne de la Margeride, à l'Ouest, la limite avec la partie boisée de l'Aubrac est plus floue. Au Sud, le plateau est entaillé par les rivières qui alimentent le Lot, formant un relief plus agité et prononcé, correspondant à l'unité paysagère voisine.

D'origine granitique, comme le reste de la Margeride, le socle géologique se retranscrit dans le paysage par les formes arrondis en dômes des reliefs érodés et les fonds plats des vallées formés par l'accumulations d'arènes granitiques. La roche mère apparaît également parfois ci et là au milieu de prairie, mais sa présence n'est pas marquante, au contraire du massif montagneux adjacent. Le granite se retrouve bien plus dans les constructions, à l'architecture simple et aux toits de lauzes et d'ardoises pentus, adaptés à la présence de la neige en hiver.

Le plateau occidental se caractérise donc par une succession de collines arrondies et boisées à leur sommet, séparant des vallées plus évasées à fond plat ou des petites dépressions en cuvette. La plus marquée de ces vallées est celle de Truyère, orientée Sud/Nord et forme une entaille atypique dans le plateau de par sa profondeur et son orientation. La largeur des vallées permettent ainsi le développement de grandes cultures céréalières (blé, seigle...) dans ce secteur, apportant une spécificité à cette unité paysagère, qui contraste avec les vallées refermées et les estives montagnardes de landes rases et sèches du centre du territoire.

Quelques points hauts granitique comme le Roc de Peyre se démarque dans le ce territoire et offre des vues dégagées sur l'ensemble de la Margeride, son dos montagneux et sombre se distinguant parfaitement à l'horizon.

Les forêts sommitales montrent un profil plus morcelé : Le territoire est moucheté de petits boisements, qui s'agglomèrent en réseau sur l'ensemble de l'unité. L'accumulation de ces bois et forêts de petite taille forme une barrière visuelle aussi efficace qu'un grand boisement. La dominance du pin sylvestre, héritée de l'histoire du pâturage en Margeride et de sa propension naturelle à coloniser les espaces dégagés, permet encore aujourd'hui de constituer des lisières progressives entre espaces boisés et espaces ouverts des fonds de vallées. Ces lisières douces font de la Margeride non pas un pays de clairières fermées sur elles-mêmes, mais une terre encore majoritairement ouverte où les paysages boisés et agricoles s'enchaînent en un fondu enchaîné très original, qui fait une part de son caractère.

Les sous-bois sont également exploités, abritant myrtilles et champignons, largement cueillis et vendus localement.

Les frênes, apparaissent dans les vallées sous forme d'alignement ou isolés, présentant un aspect de « sucette », expliqué par leur ancien usage de fourrage d'appoint en fin d'été.

L'Ouest de l'unité moins élevée abrite les infrastructures majeures du territoire (A75, RN9, voie ferrée...) et les bourgs principaux qui concentrent une majorité de la population. Ces derniers se sont implantés dans les Limagnes, ces plaines plus fertiles comme à Saint-Alban-sur-Limagnole. La proximité des axes routiers majeurs apporte également un développement des activités commerciales aux abords de ces villes.



Vue depuis le Sud de Aumont-Aubrac, à proximité de l'A75



Visibilité du Massif de la Margeride depuis le plateau à l'horizon et vallées cultivées, ponctuées de frênes le long des cours d'eau



Une vue longue sur le paysage depuis les abords de Fontans, depuis la D806



Le vallonnement collinaire de l'unité, marquée par ses petits sommets boisés

Sensibilités par rapport au projet éolien :

- Peu de sensibilités sur les bourgs de l'unité (Saint-Alban-sur-Limagnole, Serverette, Aumont-Aubrac...) qui présentent des situations encaissées ou des ouvertures visuelles non dirigées vers le projet ;
- Peu de sensibilité depuis le fond de la vallée de la Truyère, perpendiculaire au projet ;
- Peu de sensibilité depuis les grandes infrastructures routières du territoire, à l'exception de quelques points hauts ou dégagés (depuis la N106 et à proximité de l'A75 au Sud d'Aumont-Aubrac)
- Des passages en points hauts depuis les axes secondaires orientés vers le projet qui pose une sensibilité (notamment depuis la D50 à proximité de Baou l'Estival) ;
- Un sommet touristique d'importance (depuis le Roc de Peyre), fortement sensible au projet avec des vues panoramiques à 360°.



Vue sur l'ensemble de l'unité et vers le projet depuis le belvédère du Roc de Peyre

3.2.4 Les vallées successives de l'aval de l'aire d'étude, par le passage de la vallée de l'ot

Ces trois unités paysagères bordent la limite Sud de l'aire d'étude éloignée.

3.2.4.1 Vallées paysagères de l'aval de l'ot

Au cœur du département, à la croisée des Grands Causses, des Cévennes et de la Margeride, le Lot et ses affluents ont dégagé des avant-causses autour de Mende. L'imbrication des vallées et de ces petits causses dessine des paysages complexes qui ont leur personnalité propre. Ils s'organisent d'Est en Ouest sur 25 kilomètres de long pour une dizaine de large autour du Lot.

La vallée du Lot présente des fonds aplanis et cultivés, encadrés par de hautes pentes raides et boisées, dominées parfois par des falaises claires qui trahissent la présence des avant-causses, dominant la rivière de plus de 300 m, comme suspendus dans le ciel. La hauteur des structures karstiques ouvre des vues très larges sur la ville de Mende et le massif de la Margeride (depuis le Mont Mimat notamment). Ces espaces boisés de pins servent également un lieu de loisirs, de balades, ce qui fait aussi l'originalité de ce paysage complexe. Les infrastructures, RN 88 comme RN 106, contraintes par les hauts reliefs, restent dans les fonds en suivant les cours tortueux des rivières.

Dans ce paysage de vallée encaissée, la ville de Mende a profité d'un adoucissement ponctuel des pentes de la vallée du Lot pour se développer. Sur la rive gauche, son noyau historique rond avec sa cathédrale en son centre se lit encore aisément, les boulevards ayant remplacé les remparts. Sur la rive droite, les pentes plus douces accueillent l'essentiel du développement urbain. L'importance des reliefs tout autour de Mende rend le paysage urbain particulièrement lisible et sensible. L'effet de surprise de l'arrivée sur Mende, inattendue dans ce contexte de vallées étroites et encaissées, est par endroit affaibli par la présence des bâtiments d'activités collés aux routes d'accès à la ville.

3.2.4.2 Le rebord Sud de la Margeride

Le rebord sud de la Margeride est disséqué en plateaux résiduels organisés en langues successives. La plus notable de ces langues est la montagne de la Boulaine, qui s'allonge sur kilomètres pour passer de 1200 à 1000 m d'altitude.

Ces plateaux sont séparés les uns des autres par les profondes entailles qu'ont creusé les cours d'eau affluents du Lot. Le granite de Margeride cède la place aux schistes : sensibles à l'érosion, ils expliquent les formes en V des vallées formées par les ruisseaux. La descente du plateau de Margeride par ces vallées, qui restent peu peuplées et difficiles d'accès, ouvre des vues très larges sur le pays de Mende et ses avant-causses. La forêt domine le paysage, coiffant les sommets et couvrant les pentes raides des vallées. Elle cède la place aux prairies de fauche sur les langues résiduelles des plateaux.

3.2.4.3 La plaine de l'aval

Au sud du plateau de la Margeride, une petite plaine aux reliefs très aplanis dessine un nouveau paysage, remarquable et atypique dans le contexte margeridien. Elle s'étend d'est en ouest sur 6 kilomètres pour 13 kilomètres de largeur environ et constitue une porte entre deux types de paysage : d'une part les Causses et d'autre part la Margeride. Bordée au Nord et à l'Ouest par le plateau de la Margeride, cette plaine à 1200m d'altitude est le seul réel moment d'ouverture du paysage, dont les perceptions sont tournées vers le Sud-Est (notamment depuis la N88 et le Col de la Pierre).

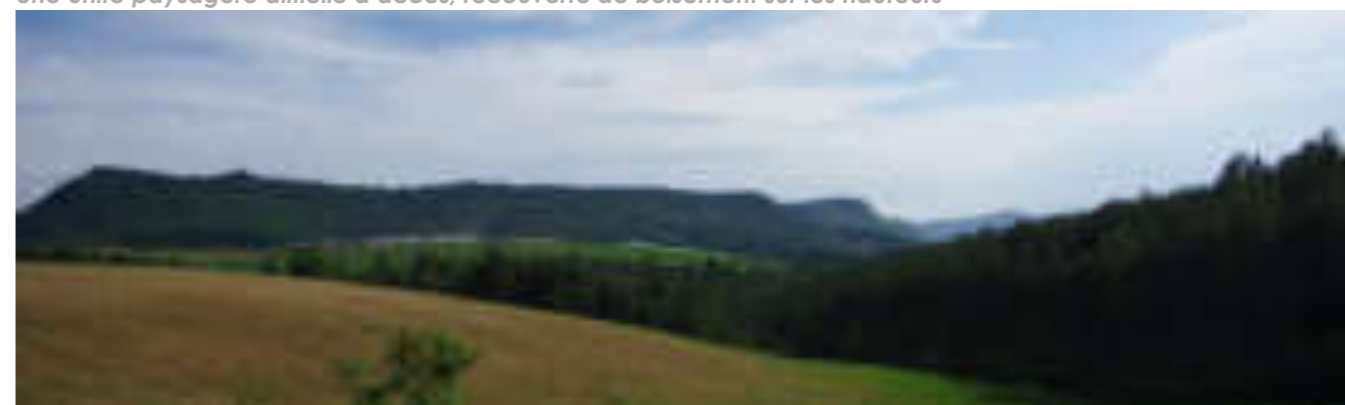
Cette plaine de calcaire, qui présente pourtant tous les attributs d'un paysage granitique (affleurement de roche granitiques dans les pâtures, constructions en granites...) est occupée par une agriculture diversifiée où se mêlent landes trouées de granite au Nord, pâtures, prairies de fauche et cultures céréalières, apportant une palette de variations de couleurs et de textures, qui exprime sa situation centrale, à la jonction des grandes ambiances paysagères de la Lozère.



Le relief agité du rebord Sud de la Margeride creusé par les vallées des affluents du Lot



Une unité paysagère difficile d'accès, recouverte de boisement sur les hauteurs



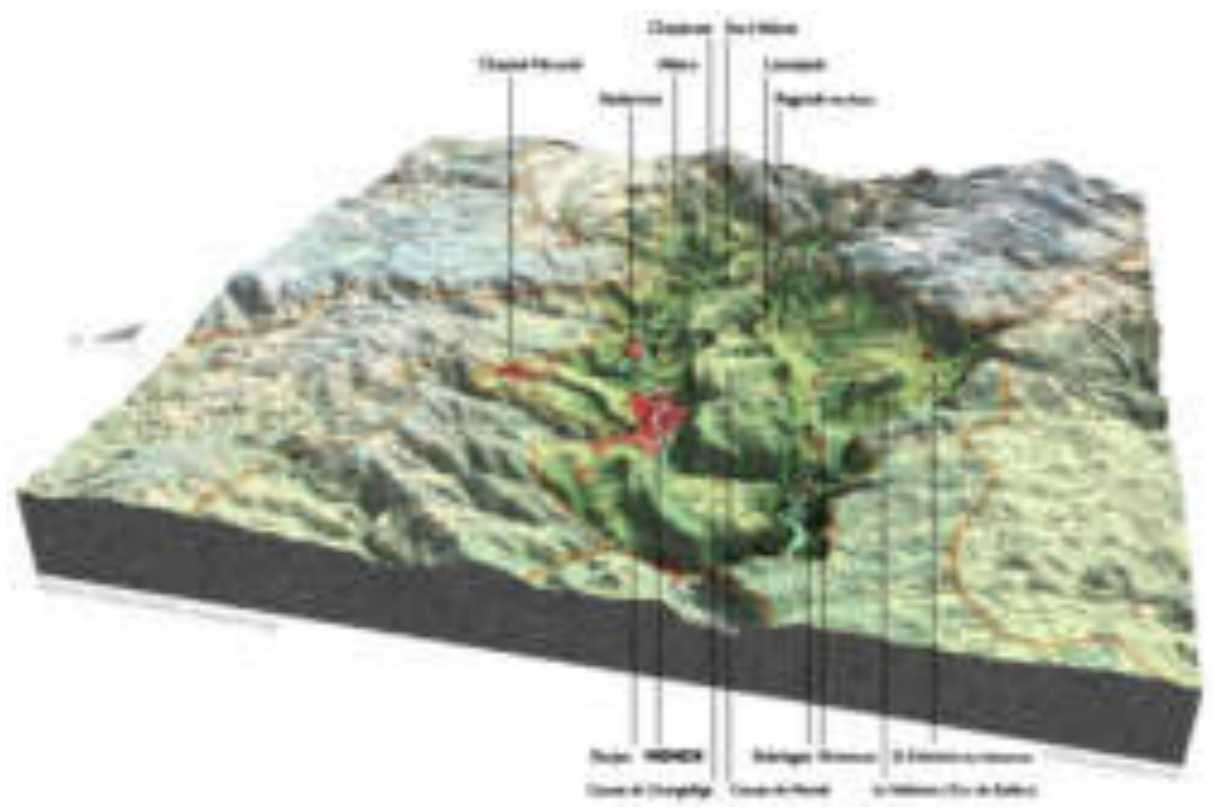
Les formes karstiques tranchées des avants Causses, bien discernables dans le paysage



L'entrée de la ville de Mende, bordée de zones d'activités, diminuant la lisibilité de la silhouette urbaine

Sensibilités par rapport au projet éolien :

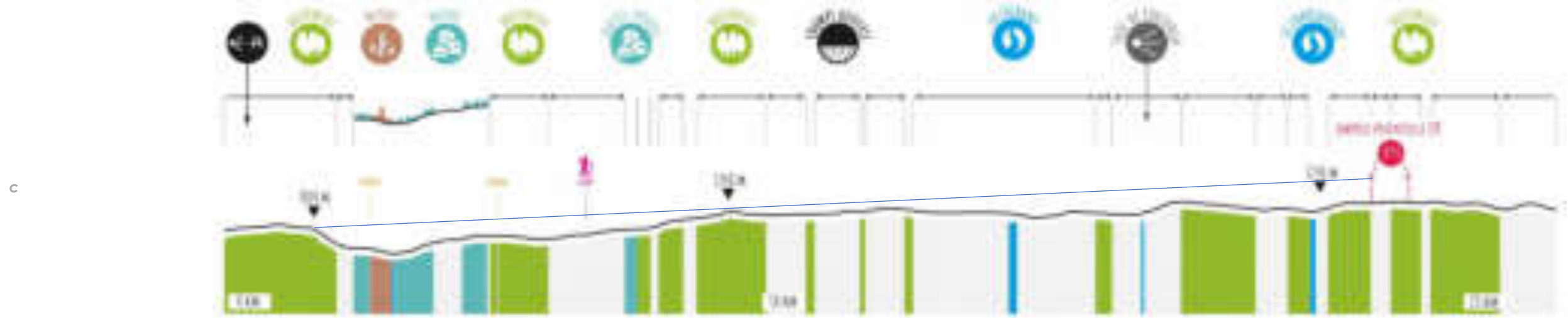
- Une sensibilité très réduite pour les unités des vallées du rebords de la Margeride et de la Plaine de Montbel, toutes deux tournées vers le Sud du Territoire ;
- Une sensibilité très faible à nulle depuis le fond de la vallée du Lot et la ville de Mende ;
- Une sensibilité modérée, depuis les falaises karstiques des avant-causses qui mettent en scène, depuis des points de vue touristiques fréquentés à fort enjeu (Mont Mimat), la silhouette urbaine de Mende, son patrimoine protégé et la montagne de la Margeride ainsi que la ZIP en arrière-plan. Cette sensibilité pourra tout de fois être temporisée par la distance au projet.



Bloc diagramme de l'unité

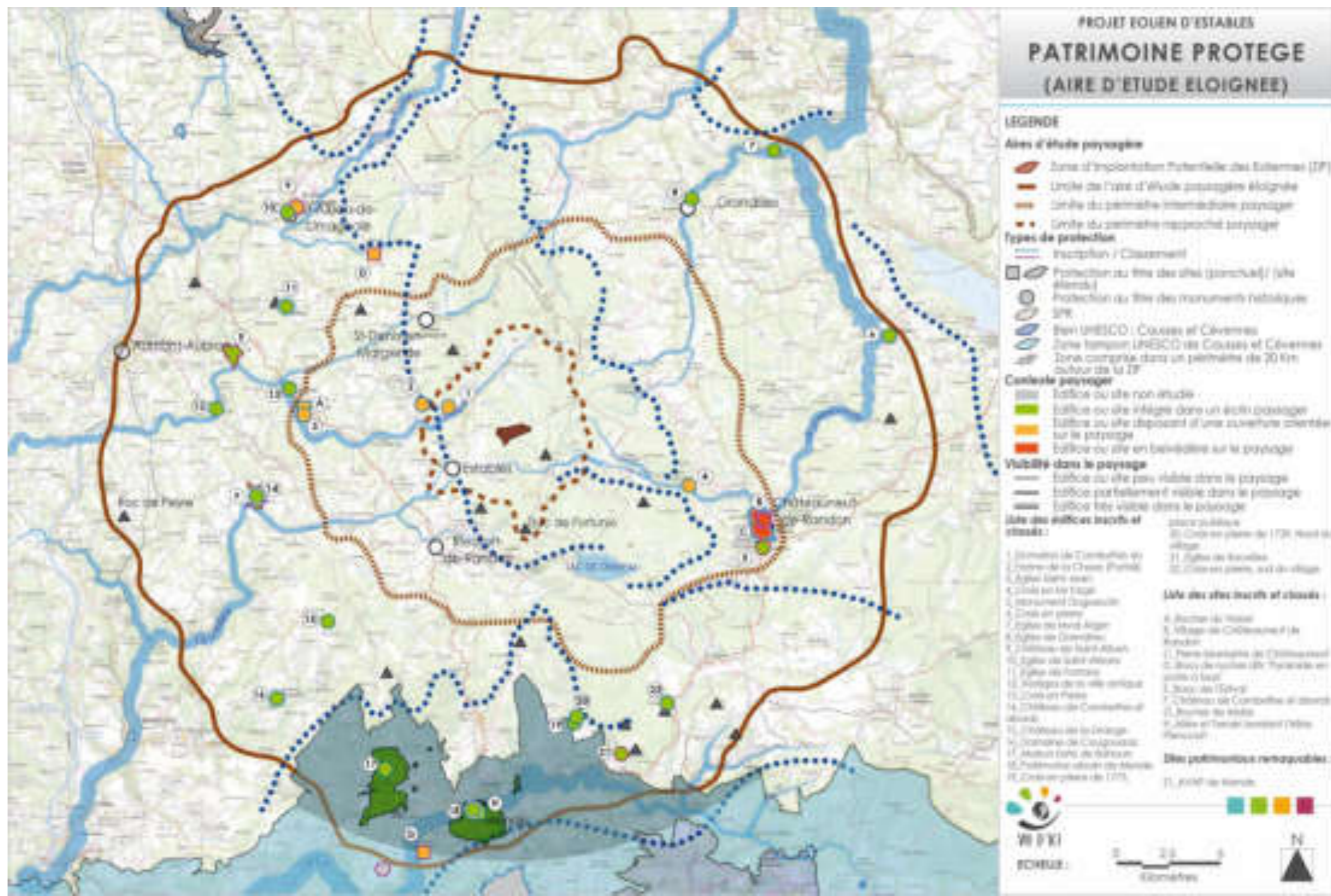


La ville de Mende et son patrimoine, visible depuis le Mont Mimat



Coupe de la vallée du Lot en direction du projet

Carte du patrimoine protégé



TT.5 Les paysages et éléments de patrimoine protégés

Le territoire d'étude et ses paysages se caractérisent par des éléments patrimoniaux dont le plus remarquable est protégé : édifices protégés au titre des monuments historiques (MH), sites inscrits et classés, Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)... Couvrant une large palette d'éléments représentatifs d'une période donnée, les monuments historiques et les sites concernés s'insèrent dans des contextes paysagers différents. **La perception de ces éléments, leur mise en scène et la qualité du cadre paysager donnent une image du territoire et contribuent à l'intérêt patrimonial des éléments protégés.** Les cartes présentées pages suivantes dressent un inventaire des protections, des mises en scènes et de la visibilité des édifices dans le paysage.

L'étude relative au patrimoine procède d'un **emboîtement d'échelle** : tous les éléments appartenant à une même aire d'étude sont étudiés avec le même niveau d'analyse. Ainsi, les **21 monuments historiques** (certains ont été regroupés pour faciliter l'analyse), les **8 sites** et **1 AVAP** que compte le territoire d'étude sont étudiés en suivant la logique suivante :

- Les édifices 1 à 22, les sites A à H et l'unique AVAP sont tous intégrés dans l'aire d'étude éloignée. Vu leur nombre, ils ne seront pas présentés de manière exhaustive mais seront traités de manière générale, en sélectionnant **les éléments les plus représentatifs, qui permettront d'appréhender leur diversité et leur sensibilité générale**, et en isolant les particularités qui peuvent mériter une attention soutenue. Seront ciblés en priorité ceux qui peuvent être à enjeu vis-à-vis de l'implantation d'un parc éolien sur la ZIP. Il s'agit de trouver les **points de vue évidents** pouvant les mettre en situation de covisibilité ;
- Les édifices 1 à 4 et les sites A à C, compris dans l'aire d'étude rapprochée, seront étudiés plus finement dans la partie dédiée en présentant **les caractéristiques visuelles de chacun** ;
- L'édifice 1 est également abordé lors de l'analyse de l'aire d'étude immédiate, où il fera l'objet, en raison de sa grande proximité au projet éolien, d'une étude approfondie tenant compte de **son implantation et de tous les lieux de perception, même confidentiels**.

Certains édifices n'ont pu être repérés sur site du fait de leur inaccessibilité visuelle ou physique (végétation dense, champ privé), ils sont alors considérés comme étant intégrés dans un écrin empêchant leur visibilité.

Le patrimoine protégé est plutôt peu dense sur le territoire d'étude, puisque seulement 22 monuments historiques, 8 sites et 1 AVAP sont compris dans l'aire d'étude éloignée. Ils se concentrent principalement entre 10 et 20 km du projet, à l'Ouest de l'aire d'étude, sur le plateau occidental de la Margeride

Le patrimoine protégé classé ou inscrit compte principalement des **édifices religieux** (églises et croix de chemin), des **châteaux et des demeures**, ainsi que des **ouvrages urbains (allées, portes, immeubles, monuments commémoratifs...)**. **La nature très boisée des paysages du territoire « protège » une large majorité des monuments. Seules les constructions situées en points hauts et présentant des vues très dégagées sont sensibles au projet.**

Les paragraphes suivants traiteront des édifices par catégorie. Le tableau de synthèse du patrimoine protégé, à la fin du chapitre, détaille les enjeux et sensibilités pour chaque édifice et site présent dans l'aire d'étude éloignée, au regard des critères d'analyse retenus pour cette échelle (visibilité du patrimoine, mise en scène des éléments protégés, fréquentation des points de vue et sensibilité au regard du projet).

5.1 La patrimonialité architecturale

Un seul édifice est répertorié sur le territoire d'étude : il s'agit des Vestiges de la Ville antique (12) à Javols. Situés à côté de l'église, ces éléments discrets dans leur environnement et issus de fouilles archéologiques ont été mis en scène à travers un aménagement paysager, visant à retranscrire figurativement l'état d'origine, à l'époque romaine.

Localisé dans la vallée de la Truyère, les abords ouverts de l'édifice ne permettent cependant pas de vues très longues sur le paysage, arrêtées par les versants montagneux qui encadrent la vallée.



Le patrimoine archéologique : souvent discret dans le paysage, dans un milieu ouvert, il permet des vues sur le paysage depuis l'édifice.



Les Vestiges de la Ville antique (12) à Javols



Un site archéologique valorisé au niveau touristique, mais enfermée dans la vallée

1.1.1.1. Les édifices religieux

■ Les églises en repères paysagers

Symboles de pouvoir et d'autorité, témoins de l'influence et de l'importance des différentes confréries et seigneuries, les églises étaient autrefois un élément central de la vie des bourgades. Placées au centre des bourgs, elles étaient en général destinées à être vues et à marquer l'emplacement d'un lieu habité dans le lointain.

Sur le territoire deux profils se dégagent en fonction de l'implantation du bourg :

- Du fait de cette position en cœur de bourg, les églises des bourgs en fond de vallée sont **des édifices qui montrent en général peu d'enjeux de covisibilité depuis l'édifice**. En effet, le contexte urbain joue le rôle d'écran visuel, créant des paysages typiques de rue orientés dans l'axe de la voie. C'est le cas **des églises de Grandrieu (8), de Saint-Albans (10), de Fontans (11) et l'église de Rouvière (21)**.

Les enjeux de covisibilité portent davantage **sur la perception conjointe de la silhouette d'une église et d'un autre élément du paysage**. En effet, lorsque la topographie de la vallée le permet, la forme en flèche ou le volume du clocher joue généralement le rôle de point de repère depuis les abords proches du bourg, à l'image de **l'église de Fontans (11)**. Cependant ces vues ne sont pas orientées vers le projet.

- Depuis les bourgs perchés ou étagés, **les édifices présentent souvent une ouverture visuelle depuis l'édifice**, parfois en plus d'une visibilité du clocher dans le paysage. Ce schéma visuel se retrouve **pour l'église Saint-Jean (3) à Serverette et celle de Laval-Atger (7)**. **La vue depuis cette dernière présente notamment une potentielle faible covisibilité avec la ZIP.**

■ Le petit patrimoine

Le territoire est parsemé d'un nombre conséquent de croix, notant un croisement viaire, un point haut, comme un col, ou tout simplement les abords ou le centre d'un bourg.

Ce petit patrimoine reste souvent très discret dans le paysage et peu sensible. Cependant leur localisation dans **un environnement ouvert ou en point haut peut leur conférer une visibilité sur le grand paysage**, comme c'est le cas pour **la croix en fer forgé d'Arzenc-de-Randon (4)**. Cependant, l'orientation de la vue n'est pas dirigée vers le projet.

1.1.1.2. L'habitat vernaculaire et les châteaux

Le territoire d'étude comprend un total de 7 monuments considérés comme châteaux ou manoirs. Si leur nature et leur contexte d'implantation peuvent varier, **la plupart présentent cependant une situation en écrin paysager, entourés de parcs ou de jardins arborés**. Ils se déroberont donc en grande partie aux regards depuis leur abords proches. Néanmoins, du fait de la topographie ample et variable du territoire, ces édifices peuvent parfois timidement s'observer depuis un point tiers, depuis le versant opposé de la vallée ou encore depuis un point haut. C'est le cas du **Domaine de Cougoussac (16) et du château des Combettes et abords (14/F), à Ribennes**.

Deux éléments, **le Domaine de Combettes du Château (1), à Estables et le château de Saint-Alban (9)**, montrent, en plus d'une visibilité dans le paysage, une ouverture depuis l'édifice, indiquant l'ancienne vocation défensive de ce château et cette maison forte. **Si la vue depuis le Domaine des Combettes du Château peut potentiellement poser un enjeu de covisibilité avec le projet, celle du château de Saint-Alban n'est pas orientée vers la ZIP.**



Les églises : des monuments historiques présentant généralement des enjeux de covisibilité depuis un point de vue tiers mais plus rarement depuis le pied de l'édifice



L'église de Saint-Alban (9) (à gauche) et celle de Chams (6), ouverte sur le paysage (à droite)



Les parcs préservent souvent les châteaux des enjeux de covisibilité



Le château des Combettes et abords (14/F) depuis la voie communale, à proximité du hameau des Cheminades



Le château de Saint-Alban (9)

1.1.1 Patrimoine agricole

Un seul élément fait référence à cette catégorie. **La ferme de la Chaze (2), dont le portail est inscrit** au titre des monuments historiques, reste cependant très discrète dans le paysage, au sein d'un écrin végétal, qui n'autorise pas de vue longue sur les alentours.

1.1.2 Patrimoine naturel

Le territoire d'étude et plus spécifiquement le secteur de la Margeride présente un certain nombre de chaos granitiques, qui apporte une partie du caractère si particulier de ce secteur de montagne granitique. Il est donc logique que certains d'entre eux soient protégés. C'est le cas du Rocher du Vanel (A), des Blocs de rocher dits « Pyramide en porte à faux » (D), du Rocher de Moïse (F) et de la Pierre Branlante de Châteauneuf-de-Randon (C).

Néanmoins, leur situation ne pose que peu de sensibilité vis-à-vis du projet : ils peuvent être inscrits dans un écrin forestier ou rocheux comme la pierre branlante de Châteauneuf-de-Randon (C) ou le rocher de Moïse (G) et/ou présenter une situation soit en bord de falaise soit à proximité d'une voie. Ils marquent alors souvent un point de passage, une gorge, un point touristique et possèdent alors une ouverture visuelle depuis l'édifice ou ses abords quand celui-ci n'est pas accessible. C'est le cas du rocher de Vanel (A), des Blocs de Rochers dits « Pyramide en porte à faux » (D) et du Rocher de Moïse (G).

Le Baou de l'Estival (E) fait figure d'exception parmi ce patrimoine naturel. Cette vallée uniquement accessible à pied est malgré son étendue peu visible dans le paysage. Lieux touristiques, cette oasis au sein du plateau de la Margeride n'ouvre pas de vues en direction du projet.

1.1.3 Patrimoine urbain

La dernière catégorie de patrimoine présente sur le territoire d'étude est le patrimoine urbain, qui montre une certaine diversité liée au type de bâti :

Souvent **enserrés au sein d'un tissu urbain dense**, les bâtiments protégés (maisons, églises, chapelles, hôtels particuliers...) et les ambiances patrimoniales des centres-bourgs sont rarement visibles hormis depuis leurs abords proches et montrent de fait peu d'enjeux. Dans cette catégorie de patrimoine, la commune de Châteauneuf de Randon est concernée, avec **le monument Duguesclin (5)**.

Cependant, deux bourgs du territoire présentent une situation particulière :

■ **Le Site inscrit du vieux centre du village de Châteauneuf de Randon (B) :**

L'ancien centre-bourg, est perché sur le pic rocheux, en belvédère sur les vallées de la Boutaresse et du Chapeauroux. Point touristique reconnu, le cœur du bourg, montre une trame bâtie dense qui referme les vues et enferme le visiteur dans l'ambiance médiévale de ce village pittoresque. De nombreux rappels de cette période se retrouvent à travers la Tour des anglais, les soubassements sculptés des maisons de granit...

Les perceptions sur le grand paysage se concentrent depuis les abords du vieux centre, depuis notamment la D301 qui y mène et le calvaire, qui offre un véritable panorama à 360° sur l'immensité de la Margeride. Une table d'orientation a été aménagée sur ce rocher à destination des touristes.

■ **Le patrimoine urbain et l'AVAP de Mende (18/Z1) :**

La ville de Mende compte un nombre important d'éléments protégés : l'allée et Terrain bordant l'allée Piencourt (H), les vestiges des anciens remparts, l'ancien théâtre, l'ancienne synagogue, la cathédrale Saint Privat, la maison Runet, la Fontaine d'Algues...



Le petit patrimoine naturel de chaos granitiques, peu repérables depuis les alentours, mais qui montre souvent une vue ouverte depuis l'édifice ou ses abords



Affleurement granitique des blocs de Rochers dits « pyramides en porte-à-faux »



Les patrimoines urbains : enserrés dans des centres-bourgs, les bâtiments concernés présentent peu d'enjeux de visibilité, sauf s'ils sont situés en périphérie de bourg



Le vieux centre-ville de Mende, visible depuis le Mont Mimat

La trame urbaine de la ville enferme la plupart de ce patrimoine et contraint les vues aux perspectives des rues et boulevard. Cependant l'implantation du bourg engendre une visibilité de ce patrimoine depuis un point tiers : construite en fond de la vallée du Lot, la ville s'observe depuis les coteaux, qui compte plusieurs belvédères comme le Mont Mimat, le plus touristique.

Depuis ces sommets, c'est l'ensemble de la silhouette de la ville de Mende qui se perçoit, avec quelques éléments forts comme la cathédrale ou la synagogue qui se détachent de la trame vernaculaire.

Le bien des Causses et Cévennes

Le bien des Causses et Cévennes a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en juin 2011, au titre de « paysage de l'agropastoralisme méditerranéen ». Cette pratique agricole est une forme de pastoralisme associant élevage des troupeaux sur des parcours et la production de fourrages et de céréales pour leur alimentation. Cette complémentarité est nécessaire à la survie des exploitations.

Le bien inscrit constitue l'un des plus vastes patrimoines mondiaux en totalisant plus de 3000 km², recouvrant administrativement 4 départements : l'Aveyron, le Gard, l'Hérault et la Lozère. Situé au sud du Massif central, le bien s'étend sur trois grandes zones géographiques et géologiques différentes à savoir :

- Les Causses et les Gorges calcaires ;
- Les Cévennes schisteuses ;
- Les massifs granitiques du Mont-Aigoual et du Mont-Lozère.

« Cette diversité géologique et climatique a généré une architecture variée utilisant les reliefs et matériaux locaux et à obliger l'homme à trouver des réponses utilisant toute cette diversité pour y développer, du fond des vallées aux hauts plateaux, une activité agropastorale économe, ingénieuse et respectueuse des ressources de son territoire ». (www.causses-et-cevennes.fr)

L'activité agropastorale a permis, depuis des millénaires, aux hommes de vivre sur ce territoire d'apparence « désertique » en maintenant de vastes espaces ouverts utilisés pour la pâture et les cultures. Ainsi, partout dans ce paysage, l'homme a laissé son empreinte au travers d'une forte dispersion du bâti dans les grandes étendues des causses reflétant l'activité agropastorale, les croyances et les traditions. Aujourd'hui encore, malgré le bouleversement du marché de l'offre et de la demande mondialisée et les mutations des politiques agricoles notamment, l'activité agropastorale est restée attachée au territoire en s'adaptant permettant ainsi de préserver les paysages typiques des Causses et des Cévennes.

■ Les critères de l'inscription

Pour être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, un site doit avoir une V.U.E. et satisfaire au moins 1 des 10 critères qui ont été établis à cette fin, ainsi qu'à des conditions pertinentes d'intégrité et d'authenticité, et à des conditions de protection et de gestion. Les Causses et Cévennes ont été retenus selon deux critères :

Critère (iii) : Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou presque disparue.

Les Causses et les Cévennes présentent un exemple exceptionnel d'un type d'agropastoralisme méditerranéen. Cette tradition culturelle, basée sur des structures sociales et des races ovines locales caractéristiques, se reflète dans la structure du paysage, en particulier dans les modèles de fermes, d'établissements, de champs, de gestion de l'eau, de drailles et terrains communaux de vaine pâture et dans ce qu'elle révèle sur le mode d'évolution de ces éléments, en particulier depuis le XIIe siècle. La tradition agropastorale est toujours vivante et a été revitalisée ces dernières décennies.

Critère (v) : Être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible.

Les Causses et les Cévennes peuvent être considérés comme exemplaires de l'agropastoralisme méditerranéen et, plus précisément, représenter une réponse commune au sud-ouest de l'Europe. Les zones du paysage illustrent des réponses exceptionnelles apportées à la manière dont le système s'est développé au fil du temps et, en particulier, au cours des millénaires passés.

■ L'intégrité du bien

La notion d'intégrité est une appréciation d'ensemble et du caractère intact du patrimoine naturel et/ou culturel de ses attributs.

«Le caractère complet ou intact du paysage culturel dépend de la survie des forces qui l'ont façonné, ainsi que des manifestations de ces forces. L'objectif est de les conserver par la perpétuation des activités traditionnelles et le soutien qui leur est apporté par le personnel du Parc et les subventions extérieures. En certains endroits, le paysage est quasiment un paysage relique, tout particulièrement dans les terrasses des Cévennes, dont seule une fraction est activement gérée. Les systèmes de transhumance le long des drailles survivent à peine : seuls quelques troupeaux réalisent chaque année ce long voyage, et beaucoup de pistes commencent à disparaître sous les broussailles. Toutefois, une attention grandissante est portée au soutien et à la reprise de ces processus. Les systèmes hydrauliques qui étaient jadis la vie même des champs et des bergeries ne sont plus entretenus que par endroits aujourd'hui.» (source : whc.unesco.org)

Ainsi, deux concepts d'intégrité peuvent être identifiés :

Intégrité visuelle : Paysage de cause identitaire peu urbanisé.

Intégrité fonctionnelle : Action de l'agropastoralisme dans la conservation du paysage existant et des éléments qui s'y rattachent.

■ L'authenticité du bien

«Les principales structures du paysage, bâtiments, terrasses, murs et cours d'eau conservent un degré élevé d'authenticité en ce qui concerne leur tissu bâti, mais beaucoup ont besoin de travaux de conservation, en particulier les terrasses. Désormais, elles sont nettement moins nombreuses à l'intérieur de la zone proposée pour inscription des Cévennes. Pour ce qui est de l'authenticité des processus agropastoraux qui ont façonné le paysage, ceux-ci survivent et, bien qu'ils soient vulnérables et entre les mains d'un nombre très réduit d'agriculteurs (pas plus de 100), ils bénéficient d'une renaissance grâce à l'action combinée des autorités locales et nationales et des communautés locales». (source : whc.unesco.org)

Le Bien UNESCO Causses et Cévennes inscrit au titre de « paysage de l'agropastoralisme méditerranéen » reste cependant en dehors de l'aire d'étude éloignée. Seul l'extrême nord de sa zone tampon se situe à moins de 20 km de la ZIP. Sa sensibilité reste également faible. En effet aucune covisibilité potentielle entre le Bien et le projet n'a été détectée. Seule une visibilité du projet peut être éventuellement envisagée depuis la zone tampon, au niveau du belvédère du Mont Mimat, sur les hauteurs de Mende. Cependant l'orientation de la vue sur la ZIP est dirigé à l'opposé du Bien UNESCO.

Désignation des éléments protégés				Analyse du patrimoine				Analyse par périmètre (emboîtement d'échelle)	
								Aire d'étude éloignée	Sensibilité
Numéro	Nom	Statut	Commune	Echelle(s) d'analyse	Place dans paysage	Visibilité dans le paysage	Enjeux	vue en direction de ZIP depuis l'édifice ou un point de mise en scène de l'édifice	covisibilité possible avec le projet depuis un point de vue significatif de Aire d'étude éloignée ?
1	Domaine de Combettes du Château	Inscrit	Estables	immédiate rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis l'édifice	Sensibilité faible ou peu marquante, à affiner lors de l'étude de l'aire rapprochée et immédiate
2	Ferme de la Chaze (Portail)	Inscrit	Les Laubies	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
3	Eglise Saint-Jean	Classé	Serverette	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
4	Croix en fer forgé	Inscrit	Arzinc-le-Randon	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
5	Monument Duguesclin	Classé	Châteauneuf-de-Randon	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
6	Croix en pierre	Inscrit	Laval-Atger	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
7	Eglise de laval Atger	Inscrit	Laval-Atger	éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis les abords de l'édifice	Sensibilité faible ou peu marquante
8	Eglise de Grandrieu	Classé	Grandrieu	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
9	Château de Saint-Alban	Inscrit	Saint-Alban-sur-Limagnole	éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	Enjeu fort	-	Pas de sensibilité
10	Eglise de Saint-Albans	Classé	Saint-Alban-sur-Limagnole	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
11	Eglise de Fontans	Inscrit	Fontans	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
12	Vestiges de la ville antique	Inscrit	Javols	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
13	Croix en Pierre	Inscrit	Serverette	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
14	Château de Combettes et abords	Inscrit	Ribennes	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis la D50	Sensibilité faible ou peu marquante

15	Château de la Grange	Inscrit	Servieres	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
16	Domaine de Cougoussac	Inscrit	Gabrias	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
17	Maison forte de Bahours	Inscrit	Mende	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
18	Patrimoine urbain de Mende	Inscrit/Classé	Mende	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu fort	depuis la croix du Mont Mimat	Sensibilité moyenne
19	Croix en pierre de 1773, place publique	Inscrit	Le Born	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
20	Croix en pierre de 1739, Nord du village	Inscrit	Le Born	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
21	Eglise de Rouvière	Classé	Pelouse	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
22	Croix en pierre, sud du village	Inscrit	Pelouse	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
A	Rocher du Vanel	Inscrit	Serverette	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
B	Village de Châteauneuf de Randon	Inscrit	Châteauneuf-de-Randon	rapprochée éloignée	Site en belvédère	Partiellement visible	Enjeu fort	depuis le centre du village, depuis la sortie du bourg, en limite de site	Sensibilité moyenne
C	Pierre branlante de Châteauneuf	Classé	Châteauneuf-de-Randon	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu faible ou peu marquant	depuis le belvédère du calvaire	Sensibilité faible ou peu marquante
D	Blocs de rocher dits "Pyramide en porte à faux"	Classé	Saint-Denis-en-Margeride	éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
E	Baou de l'Estival	Classé	Fontans Javols	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
F	Château de Combettes et abords	Classé	Ribennes	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis la D50	Sensibilité faible ou peu marquante
G	Rocher de Moïse	Classé	Mende	éloignée	Site en belvédère	Peu visible	Enjeu fort	-	Pas de sensibilité
H	Allée et Terrain bordant l'Allée Piencourt	Inscrit	Mende	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	depuis la croix du Mont Mimat	Sensibilité faible ou peu marquante
Z1	AVAP de Mende		Mende	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu faible ou peu marquant	depuis la croix du Mont Mimat	Sensibilité moyenne

TT.R Les espaces paysagers caractéristiques du territoire d'étude

TT.R.1 Les documents guides de référence à la définition des espaces paysagers caractéristiques

La situation géographique du projet sur la commune de Monts-de-Randon le localise dans le département de la Lozère et de la région Occitanie (ex-région Languedoc-Roussillon). Cette configuration induit la prise en compte de documents guides recoupant différentes échelles définissant des entités paysagères plus ou moins sensibles :

- L'atlas des paysages de la région Languedoc-Roussillon,
- L'étude des sensibilités paysagère et naturaliste au regard de l'éolien industriel en Lozère de 2011.

TT.R.2 Analyse de l'Atlas des paysages

L'aire d'étude éloignée du projet de la Montagne de Sasses s'insère dans **l'atlas des paysages du Languedoc-Roussillon décliné par département**. Celui de la Lozère, concernant le projet, fait état de 5 grands ensembles paysagers, dont **l'unité paysagère de la Margeride** comprenant en grande partie l'aire d'étude du projet. Cette unité comporte **trois unités de paysages** venant affiner les enjeux relatifs au paysage :

- Les plateaux et les vallées de la Margeride occidentale,
- La montagne de la Margeride,
- Les plateaux et les vallées de la Margeride orientale.

Seules ces **trois unités paysagères seront analysées au regard de l'aire d'étude éloignée**. En effet, ce sont sur ces secteurs que le projet éolien est le plus visible d'après la carte de visibilité théorique des éoliennes.

TT.R.3 Les fondements paysagères de l'unité paysagère de la Margeride

L'atlas des paysages de la Lozère vient définir ici différents fondements qui constituent la diversité des paysages de la Lozère, **dont les éléments constitutifs peuvent représenter des éléments caractéristiques pouvant s'apparenter au patrimoine naturel et culturel montagnard** notamment :

- **Sur la question du relief** ou la montagne de la Margeride, « élévation nette, mais constituée à son tour un plateau bosselé, comme une marche supérieure »,
- **Sur la question de l'eau** avec des lacs rares comme le lac de Charpal « et son paysage scandinave »,
- Sur la question du **patrimoine architectural** où la diversité des constructions met en valeur différents substrats géologiques : **constructions en granite, en grès, en basalte, calcaires, schistes et gneiss**. Les nouveaux bâtiments se dénotent facilement de par ce contexte bâti ancien.
- Sur la question de **l'élevage** qui reste dominant avec le développement en Margeride « **d'un système original d'assolement seigle-pin sylvestre, associé aux troupeaux pour l'enrichissement par la fumure, qui permettait la régénération des sols** ». Il convient également de préciser que 5 AOC couvrent 90 % du territoire lozérien au niveau de la production de fromages.

C'est notamment sur ces grandes caractéristiques que l'atlas va se baser pour définir par unité paysagère :

- La définition de **valeurs paysagères clés**,
- **L'analyse critique** du paysage.

Il conviendra pour chacune des 3 unités paysagères impactées par l'aire d'étude éloignée du projet de la Montagne de Sasses de dégager les valeurs clés constituant le **socle de définition des éléments de patrimoine naturel et culturel montagnard** retranscrit par une carte d'analyse critique sur les différentes unités paysagères.

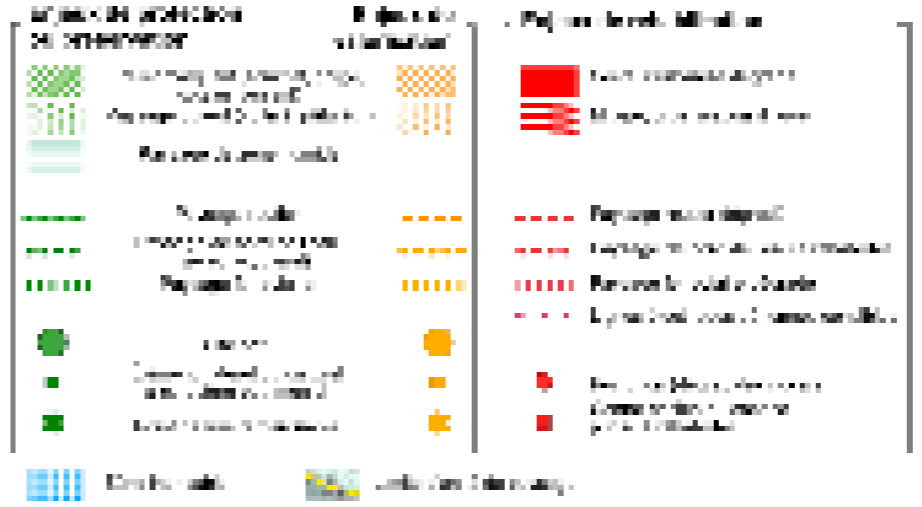
Cette carte décline trois types d'enjeux sachant que les deux premiers peuvent s'apparenter aux sites et aux éléments **spécifiques pouvant s'apparenter au patrimoine naturel et culturel montagnard** :

- Les enjeux de **protection ou préservation** (vert),
- Les enjeux de **valorisation** (orange),
- Les enjeux de **réhabilitation** (rouge).

La légende de la carte décline pour les enjeux de protection, préservation et valorisation des éléments correspondant aussi bien **au relief, aux sites naturels, qu'au patrimoine**.

Les enjeux de réhabilitation ciblent des éléments infrastructurels ou d'urbanisation comme **peu qualitatifs dans le paysage**.

Carte d'analyse critique du paysage





Photographies illustrant des éléments de paysage faisant l'objet d'enjeux de réhabilitation : des bâtiments agricoles peu intégrés et un habitat récent mitant les paysages (source : atlas des paysages Languedoc-Roussillon)

La carte d'analyse critique et le projet éolien sur l'UP6

La carte présente l'unité paysagère des plateaux et des vallées de la Margeride occidentale superposée au périmètre de l'aire d'étude éloignée du projet de la Montagne de Sasses. La ZIP ne se situe pas sur l'unité paysagère.

Parmi les éléments les plus notables ciblés par l'analyse critique de l'atlas des paysages, on retrouve :

- Les vallées drainées de la **Truyère, de la Colagne, de la Rimeize,**
- Le site bâti de **Serverette** et ses environs immédiats,
- Les paysages ouverts de la **vallée de Truyère,**
- **Un site en belvédère** le long de la RD 806,
- Et de manière ponctuelle **quelques reliefs** signalant la montagne de la Margeride.

Quelques sites présentent quelques enjeux de réhabilitation :

- Le long de la RD 806,
- Le mitage et l'urbanisation diffuse à l'Ouest de Saint-Alban-sur-Limagnole.

... Mais les enjeux paysagers et d'aménagement critiques de l'unité de la Margeride occidentale sont :

Les valeurs paysagères clés de l'UP6

Unité impactant l'Ouest de l'aire d'étude éloignée du projet de la Montagne de Sasses, les plateaux et les vallées de la Margeride occidentale mettent en avant les éléments paysagers clés suivants :

- **Les formations granitiques** dans le paysage, mais aussi dans les constructions (habitations, fermes, petit patrimoine, piquets de clôture...),
- Les **pins sylvestres et les frênes** hérités de **l'histoire du pâturage** en margeride,
- L'architecture traditionnelle de **granite, de basalte et de toitures en lauzes et d'ardoises pentus** (70 à 110°) et adaptés à la présence de neige en hiver,
- Les **sites bâtis implantés en contrebas des plus hauts sommets** avec **une exposition sud / sud-est largement dominante.**

Toujours en synthétisant l'atlas des paysages, les différents enjeux se focalisent sur :

- La préservation des **espaces ouverts et les lisières souples,**
- La préservation des **abords de l'A75,**
- La préservation du **petit patrimoine** construit (devant faire l'objet d'un inventaire),
- La valorisation des sites qui participent à la **diversité du plateau margeridien,** dont le Roc de Peyre.

Concernant les espaces devant faire l'objet de requalification et de réhabilitation, l'unité cible spécifiquement :

- Le faisceau de la RN 106/RN 9,
- Les espaces publics des villages et des bourgs,
- Les bâtiments agricoles nouveaux et les points noirs au bord des routes.



PROJET BOUEN DE LA MONTAGNE DE SASSE
ANALYSE CRITIQUE DE L'IMP

LEGENDE

- Aires d'étude paysagère
- Zone d'impact initial Potentielle des futures [IP]
 - Implantation des bâtiments
 - Limite de l'aire d'étude paysagère

Etat d'exécution initial des ouvrages

Etat d'exécution initial des ouvrages	Etat d'exécution initial des ouvrages	Etat d'exécution initial des ouvrages
Parcelles cadastrales	Zones de protection	Zones de protection
Parcelles cadastrales	Zones de protection	Zones de protection
Parcelles cadastrales	Zones de protection	Zones de protection
Parcelles cadastrales	Zones de protection	Zones de protection
Parcelles cadastrales	Zones de protection	Zones de protection

Source de l'état d'exécution initial des ouvrages : état initial de l'état des ouvrages de l'état initial.

... 1.1.1.1. Les valeurs paysagères et l'acceptation collective des technologies de la Montagne de

Les valeurs paysagères clés de l'UP8

Unité impactant directement le site du projet de la Montagne de Sasses, la montagne de la Margeride met en avant les éléments paysagers clés suivant :

- Un **relief marqué** de près de 300 m de plus élevé que les plateaux voisins et caractérisé par des trucs et des Rocs dont le « **Signal de Randon et le Truc de Fortunio marqué par la tour de télécommunication et sa haute antenne visible de fort loin, qui sert de repère dans le grand paysage** ».
- Des **vues lointaines** depuis les points hauts,
- Des constructions utilisant essentiellement le **granite** (murets, piquets de clôture, petit patrimoine...),
- La présence de **devèzes** (zones de pâtures non fauchées) **et de landes** se développant du fait de la rudesse du climat même si une végétation de reconquête se substitue par endroit par **des pins, des hêtres, des sapins et des épicéas**,
- La **présence du Lac de Charpal** offrant un paysage de qualité évoquant la Scandinavie « grâce à ses rives douces aplanies et à la dominance de résineux à ses abords ». L'atlas précise que le Lac est bien **artificiel**,
- La présence d'une **agriculture d'élevage « historiquement d'estives dans le cadre de la transhumance »** même si la Montagne de la Margeride « s'est largement boisée au cours des dernières décennies, avec l'abandon des parcours sur les sommets ».
- Des villages **en fond de vallée et en bas de pente** « sur les replats les plus favorables aux cultures, tournés vers le Sud ».

En synthétisant l'atlas des paysages, les différents enjeux se focalisent sur :

- La préservation des **landes reconquises par le genêt puis la forêt**,
- La préservation des **tourbières et des zones humides aux abords du lac de Charpal et du Plateau du Palais du Roi**,
- La préservation du **petit patrimoine bâti et végétal** (devant faire l'objet d'un inventaire),
- La préservation des chemins pour la randonnée : **maintien des ouvertures et de leur lisibilité**,
- La préservation des secteurs touristiques ou historiques (baraque des Bouviers, Mont Mouchet...),
- La valorisation de la **richesse paysagère, écologique et économique de la forêt**.

Concernant les espaces devant faire l'objet de requalification et de réhabilitation, l'unité cible spécifiquement les bâtiments agricoles nouveaux au regard de leur **architecture et leur insertion urbaine et paysagère**

La carte d'analyse critique et le projet éolien sur l'UP8

La carte présente l'unité paysagère des plateaux et des vallées de la Margeride occidentale superposée au périmètre de l'aire d'étude éloignée du projet de la Montagne de Sasses. La ZIP se situe sur l'unité paysagère.

Parmi les éléments les plus notables ciblés par l'analyse critique de l'atlas des paysages, on retrouve une **concentration d'éléments de paysage à protéger et à valoriser sur le pourtour du projet de la Montagne de Sasses. Le projet ne se positionne dans aucun secteur ou ne vient se positionner sur un élément faisant l'objet d'un quelconque enjeu paysager.**

Toutefois, il convient de signaler quelques éléments de paysage faisant l'objet d'enjeux aux abords du projet :

- Les points de vue offerts par le **Signal de Randon et le Truc de Fortunio** au Sud,
- Le relief marqué de la **montagne de la Margeride** à l'Ouest et ses paysages ouverts en limite Est de l'unité paysagère et au Sud,
- Les vallées de la Truyère, de la Colagne et du Chapeauroux,
- Le lac de Charpal au Sud-Est.



PROJET BOUEN DE LA MONTAGNE DE SASSES
ANALYSE CRITIQUE DE L'IMP

LEGENDE

- Aires d'impact paysager**
- Zone d'impactibilité paysagère des Collines (ZP)
 - Implantation des Collines
 - Zone de l'axe d'impact paysager

Carte d'impactibilité des paysages

Impactibilité	Impactibilité	Impactibilité
Impactibilité forte	Impactibilité moyenne	Impactibilité faible
Impactibilité moyenne-forte	Impactibilité moyenne-faible	Impactibilité très faible
Impactibilité moyenne	Impactibilité faible	Impactibilité nulle
Impactibilité faible	Impactibilité nulle	Impactibilité nulle
Impactibilité nulle	Impactibilité nulle	Impactibilité nulle

* La carte de l'impactibilité des paysages est établie en fonction des critères de l'impactibilité des paysages de la Région Centre-Val de Loire.

.. Mais les valeurs paysagères et écologiques situées aux plateaux et les vallées de la Margeride orientale

Les valeurs paysagères clés de l'UP9

Unité positionnée à l'Est du site du projet de la Montagne de Sasses, les plateaux et les vallées de la Margeride orientale mettent en avant les éléments paysagers clés suivant :

- Un plateau d'altitude élevée avec des **ambiances de montagnes plus fortes à l'Ouest** et une prolongation des **landes** et des **creusements par de nombreux ruisseaux** : le Chapeauroux, le Grandrieu et l'Ance,
- **Une architecture bâtie austère** (dû au granite) de simple volumétrie avec **deux pentes raides** (70 à 110 %) adaptées à la **présence de la neige en hiver**,
- La présence de **hameaux et de fermes** sur les replats facilitant les **cultures et à l'abri des vents froids**,
- La présence « des villages de **Châteauneuf-de-Randon et de Grandrieu** qui occupent des sites **plus spectaculaires, défensifs** : Châteauneuf-du-Randon sur sa butte isolée et Grandrieu sur le rebord du coteau raide formé par la rivière du même nom »,
- L'implantation d'une **agriculture en bas des pentes** où celles qui sont les plus pentues sont progressivement colonisées par **le genêt et le pin sylvestre** avec l'abandon de la transhumance. Il subsiste « des plans favorables aux prairies de fauche »,
- Le **réservoir de Naussac** où des activités sportives de nautisme se sont développées.

En synthétisant l'atlas des paysages sur cette unité, les différents enjeux se focalisent sur :

- La préservation des **espaces ouverts des pentes et des vallées et les landes**,
- La valorisation du site de **Grandrieu et du réservoir de Naussac**.

Concernant les espaces devant faire l'objet de requalification et de réhabilitation, l'unité cible spécifiquement :

- Les bâtiments agricoles nouveaux au regard de leur **architecture et leur insertion urbaine et paysagère**,
- La **requalification architecturale et paysagère des abords de la colline du village de Châteauneuf-de-Randon**.

La carte d'analyse critique et le projet éolien sur l'UP9

La carte présente l'unité paysagère des plateaux et des vallées de la Margeride orientale superposée au périmètre de l'aire d'étude éloignée du projet de la Montagne de Sasses. La ZIP se situe à l'Ouest de l'unité paysagère.

Parmi les éléments les plus notables ciblés par l'analyse critique de l'atlas des paysages, on retrouve :

- **Le paysage ouvert** s'étirant sur un axe Nord-Est – Sud-Ouest sur une la frange Ouest de l'unité paysagère
- Les sites bâtis **de Châteauneuf-de-Randon, d'Arzenc-de-Randon, de Grandrieu**,
- Les vallées de **l'Ance, du Grand Rieu, du Chapeauroux et du Ruisseau du Viala**,

5.1.3 La sensibilité paysagère et patrimoniale de site de projet au regard de l'étude des compatibilités de l'éolien industriel en Lozère de 2011

Réalisée en 2011 par l'Atelier Cassini et l'ALEPE à la demande de la DREAL, l'étude des sensibilités paysagères et naturalistes au regard de l'éolien industriel en Lozère définit au travers de son document deux supports cartographiques permettant d'affiner la sensibilité du site selon les thématiques :

- du paysage via la cartographie de la hiérarchie des compatibilités paysagères,
- du patrimoine via la cartographie des protections patrimoniales

5.1.3.1 La sensibilité paysagère au regard de l'étude de 2011

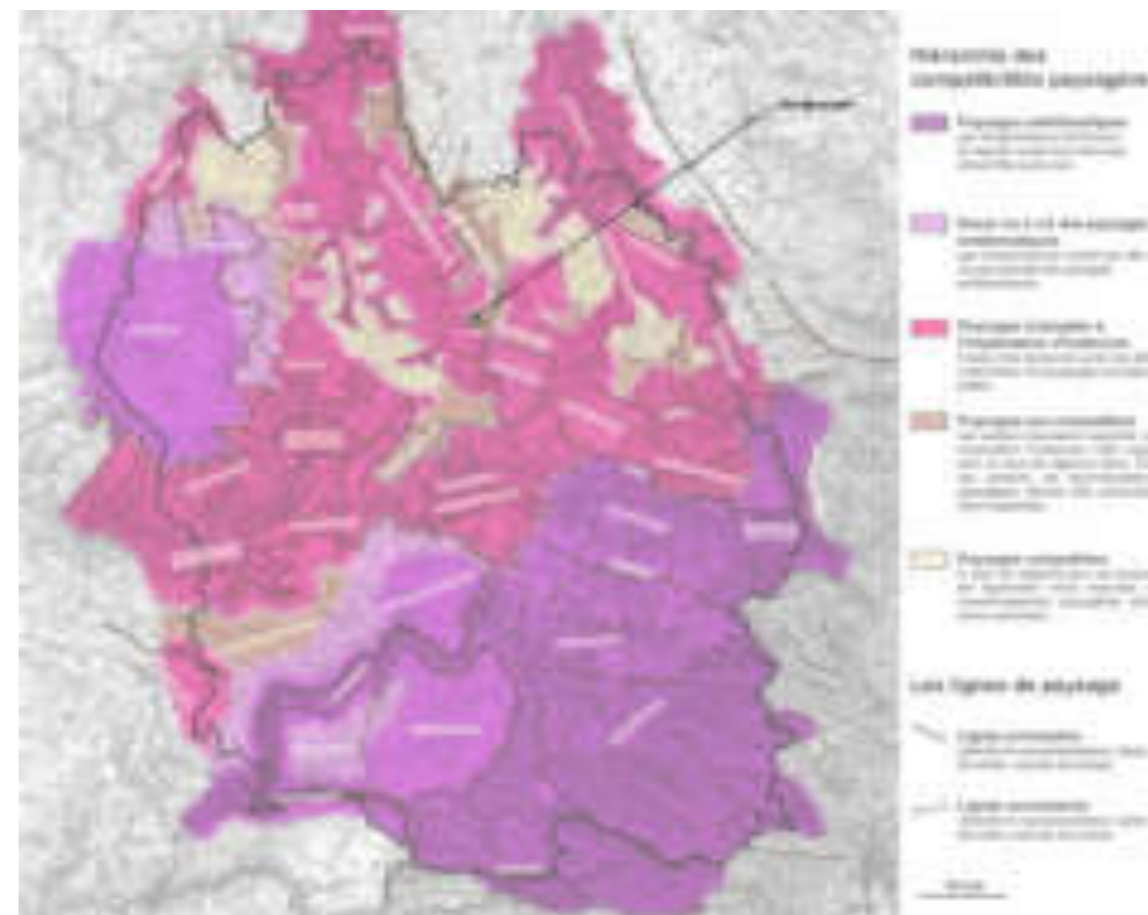
La carte des sensibilités paysagères a été définie à partir d'un travail de terrain et de points de vue afin de hiérarchiser les compatibilités paysagères du développement éolien sur 8 secteurs à l'échelle du département de la Lozère. Ce découpage positionne le site de projet dans le secteur 7 dit de «**Margeride occidentale**».

Le site de projet pouvant faire état de covisibilités sur des distances bien supérieures à sa délimitation, l'analyse produite par l'étude de 2011 **ne peut se résumer qu'à son secteur d'implantation**.

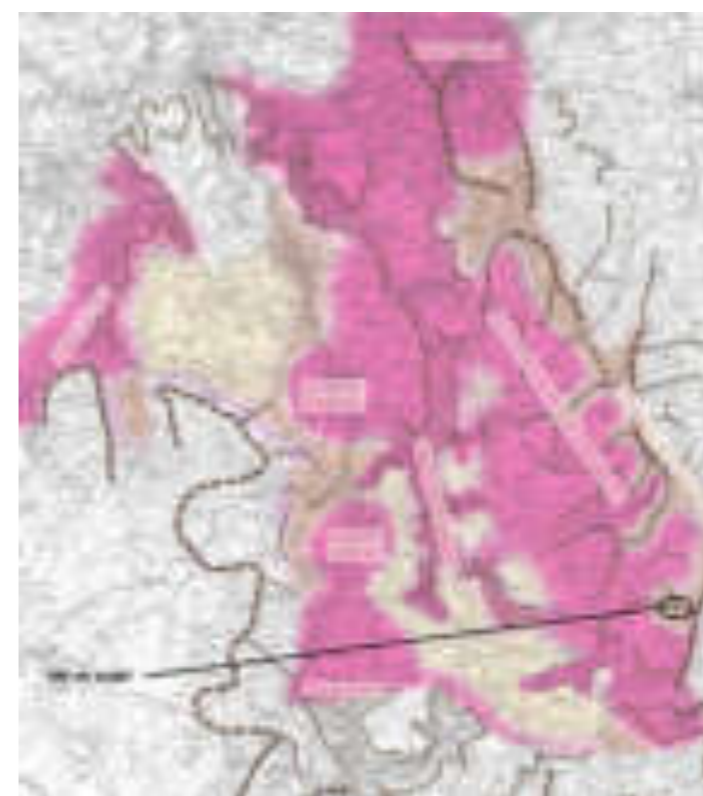
Le site de projet se positionne en zonage brun dénommé «**Montagne de la Margeride**», hiérarchisé comme «**peu compatible avec le développement éolien**» et où «**ces secteurs pourraient supporter une implantation d'éoliennes, mais supposent un seuil de vigilance élevé. Pour ces secteurs, les recommandations paysagères devront être particulièrement respectées.**»

Pour ce secteur, 4 points de vues ont été étudiés pour définir cette sensibilité paysagère avec 3 points de vue à étudier plus en détail dans la mise en œuvre de projets éoliens :

- Le point de vue n°5 depuis le château de la Baume,
- Le point de vue n°6 depuis la RD987,
- Le point de vue n°7 depuis les hauteurs de St-Denis-de-Margeride.



La hiérarchie des compatibilités paysagères du développement éolien d'après l'étude de 2011 localisant le site de projet



La hiérarchie des compatibilités paysagères du développement éolien d'après l'étude de 2011 du secteur 7 « dit de Margeride Occidentale » localisant le site de projet

Les différents points de vue analysés lors de l'étude mettent en évidence certains commentaires au regard de la localisation du site de projet :

- Depuis le Roc de Peyre (point de vue n°1) que « **les impacts visuels des projets sur la Margeride occidentale seront à définir au cas par cas**. En effet, les visibilitées ne dépendent pas uniquement de la distance de recul, mais aussi du nombre d'éoliennes, de leur hauteur et surtout de leur implantation vis à vis du Roc de Peyre. »
- Depuis la RD806 (point de vue n°2) qu'une « **implantation d'éoliennes aux alentours du Truc de Fortunio sera à éviter impérativement** », c'est-à-dire dans le même champ de vision que l'antenne qui joue le rôle de repère (ne pas faire de concurrence visuelle). De plus, l'implantation sur les versants de l'entité paysagère Montagne de la Margeride est commenté comme à éviter.
- Depuis le Truc de Fortunio (point de vue n°3), les préconisations d'implantation d'éoliennes indiquent notamment que « **le recul de 4km peut être un minimum de principe**, même si dans tous les cas, les visibilitées dépendront des parcs en projets et seront à définir au cas par cas ».

En synthèse, l'étude des sensibilités paysagères précise que le massif de la Margeride peut être compatible avec les éoliennes **sous plusieurs conditions** :

- **Éviter les versants** sous les courbes de niveaux 1150-1200 m et 1350-1400m (le site du projet se situe sur une ligne de crête et non un versant),
- Ne pas se situer à **proximité immédiate (moins de 4km) du Truc de Fortunio** (le site du projet se situe à plus de 4km du Truc de Fortunio).

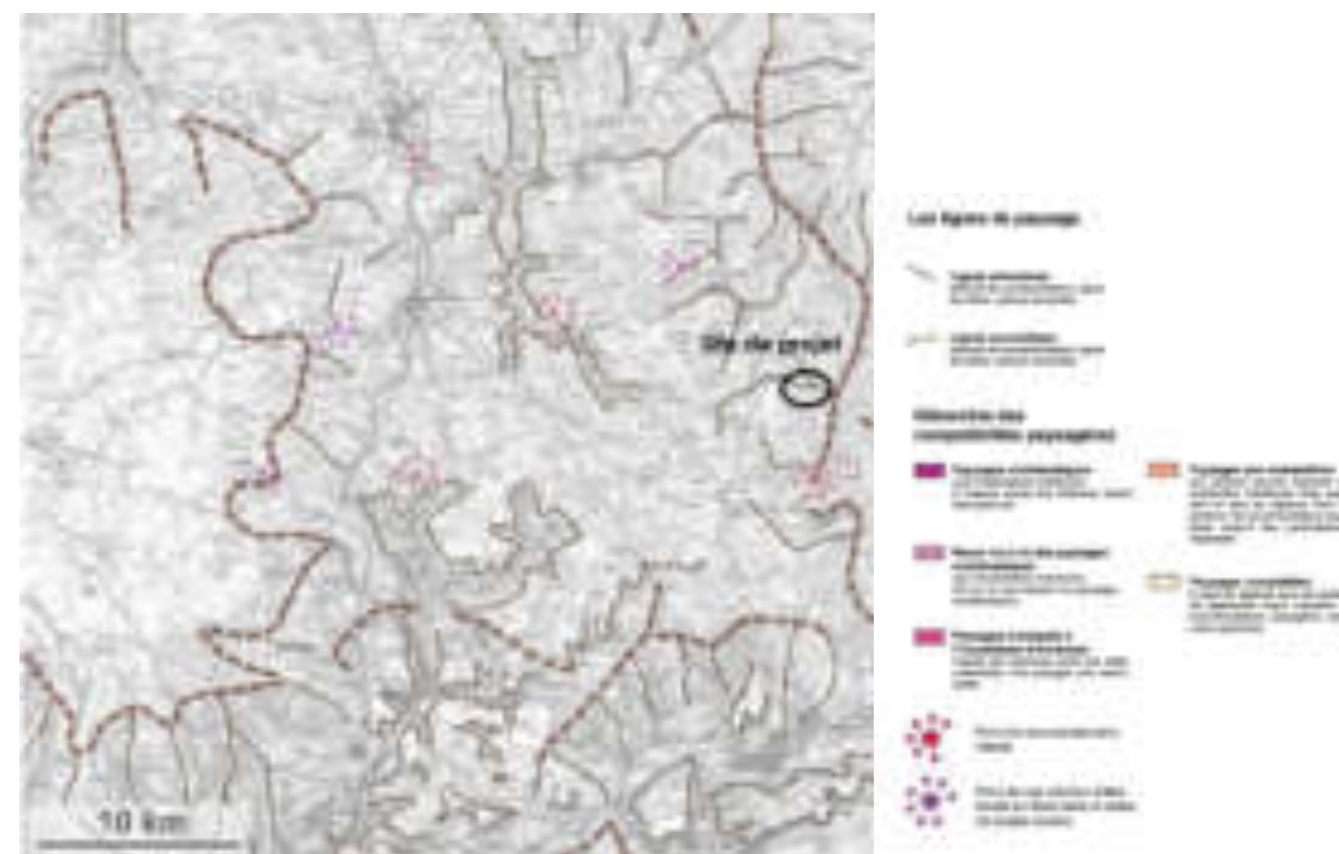
3.3.2. L'état des lieux des protections patrimoniales de l'étude de 2011

La cartographie de recensement des protections patrimoniales à la date de l'élaboration de l'étude en 2011 est à nuancer au regard de sa date de production. Elle permet toutefois de mettre en exergue le contexte patrimonial aux abords du site de projet de la Montagne de Sasses localisé à **proximité de 2 monuments historiques à prendre en considération selon l'étude (plus de 10 kilomètres)** :

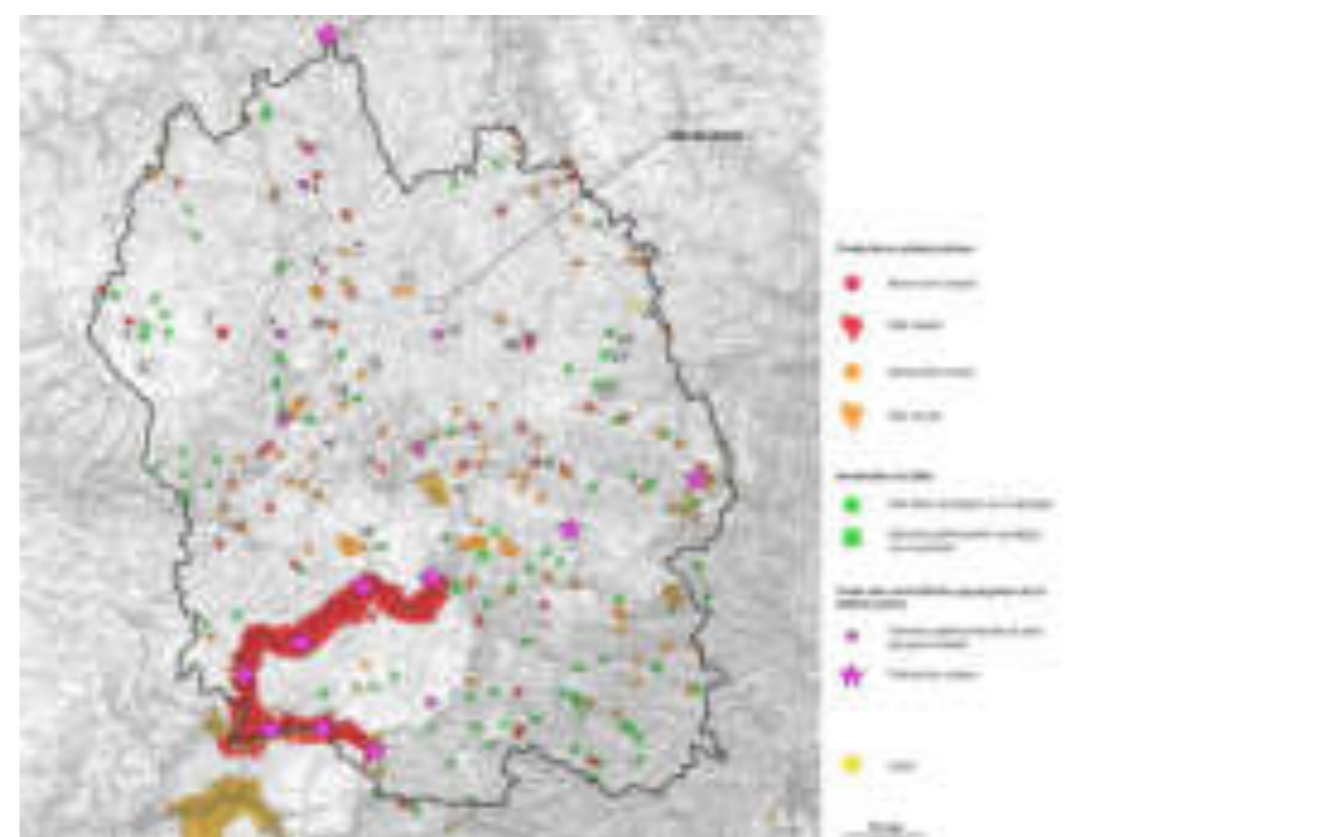
- La ferme de la Chaze,
- le Château de Combettes.

Repérés comme élément patrimonial sensible (localisés sur la carte ci-contre en point n°11), les « **deux monuments occupent le fond de la vallée de la Truyère. Ils seront néanmoins à prendre en compte pour des projets sur la Margeride** ».

L'étude précise que « hormis une implantation d'éoliennes **directement à l'aplomb de ces vallées, les protections historiques qui s'y trouvent ont en général peu de visibilitées du fait de leur encaissement** ». Elle ajoute que « pour les monuments situés en fond de vallée, **l'établissement d'une distance minimale de sécurité n'est pas une priorité : elle doit se faire au cas par cas, selon la situation des projets et selon les visibilitées éventuelles** ».



La Localisation des points de vue étudiés et analysés du secteur 7 d'après l'étude de 2011 indiquant le site de projet



L'état des lieux des protections patrimoniales de l'étude de 2011 à l'échelle du département de la Lozère indiquant le site de projet

Les protections patrimoniales de l'aire d'étude

L'aire d'étude éloignée permet de constater une prépondérance de protections patrimoniales réglementaires au sud du territoire dans les vallées et associés à la cité patrimoniale de Mende. Le Sud est d'autant plus marqué par le bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO des Causses et Cévennes. Toutefois dans les environs immédiats du site de projet, les deux monuments historiques du Château de Combettes et de la ferme de la Chaze au nord du site de projet représentent des points sensibles (cf. étude de 2011 et numérotés 1 et 2 sur la carte ci-après) que le projet se doit d'étudier finement au regard de sa localisation.

L'influence des paysages labélisés sur l'aire d'étude

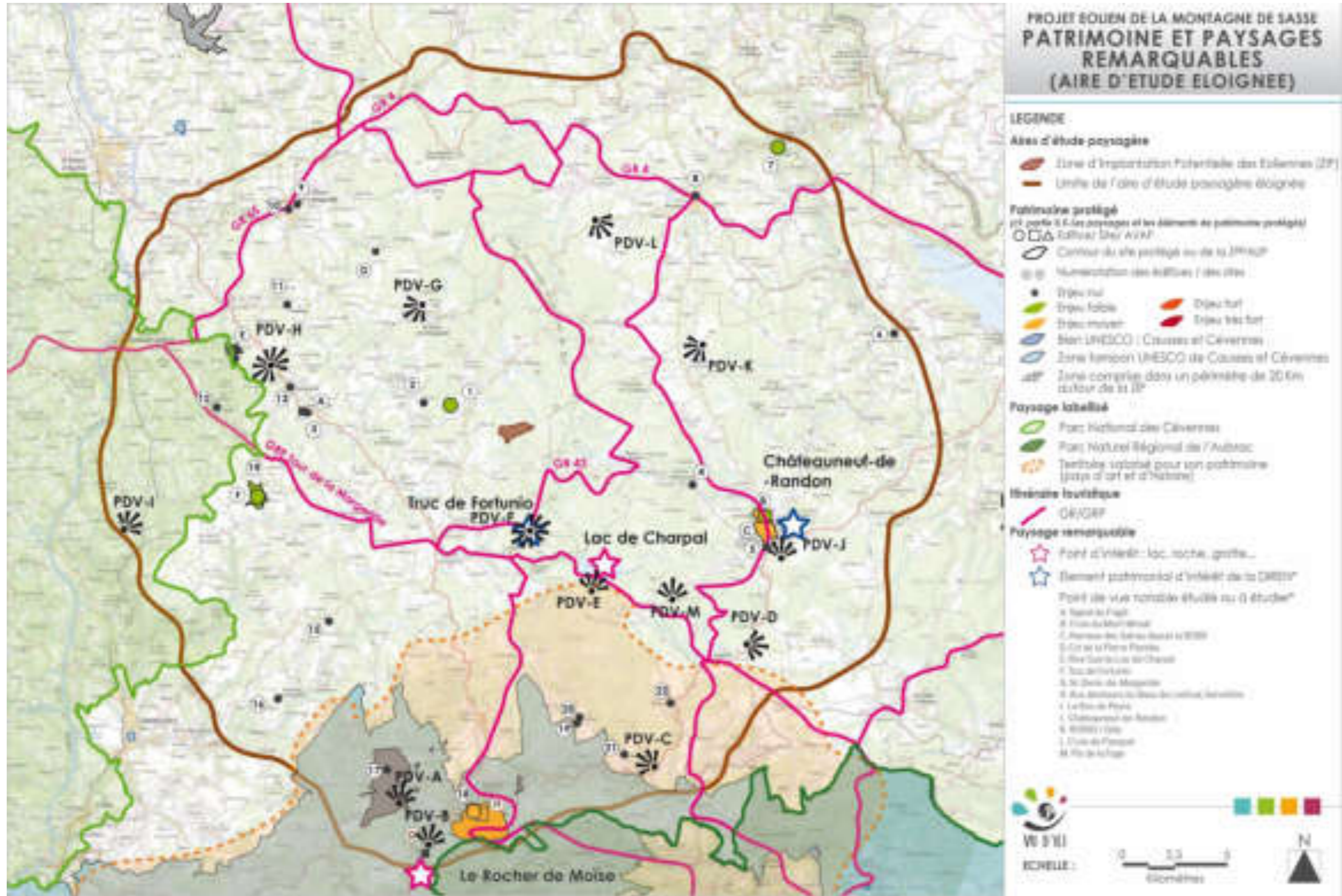
La valorisation du patrimoine culturel, naturel et paysager du territoire se traduit par différents dispositifs labélisant des territoires remarquables. Le site se place notamment à proximité du territoire patrimonial du Pays d'art et d'histoire de Mende et Lot en Gévaudan, mais aussi à l'interface entre deux parcs naturels : le parc naturel régional de l'Aubrac à l'Ouest et le parc national des Cévennes à l'Est.

En reprenant les itinéraires de randonnées du territoire les plus importants, ceux-ci viennent desservir des éléments de paysage remarquables qui se concentrent au sud et à l'est du site de projet avec :

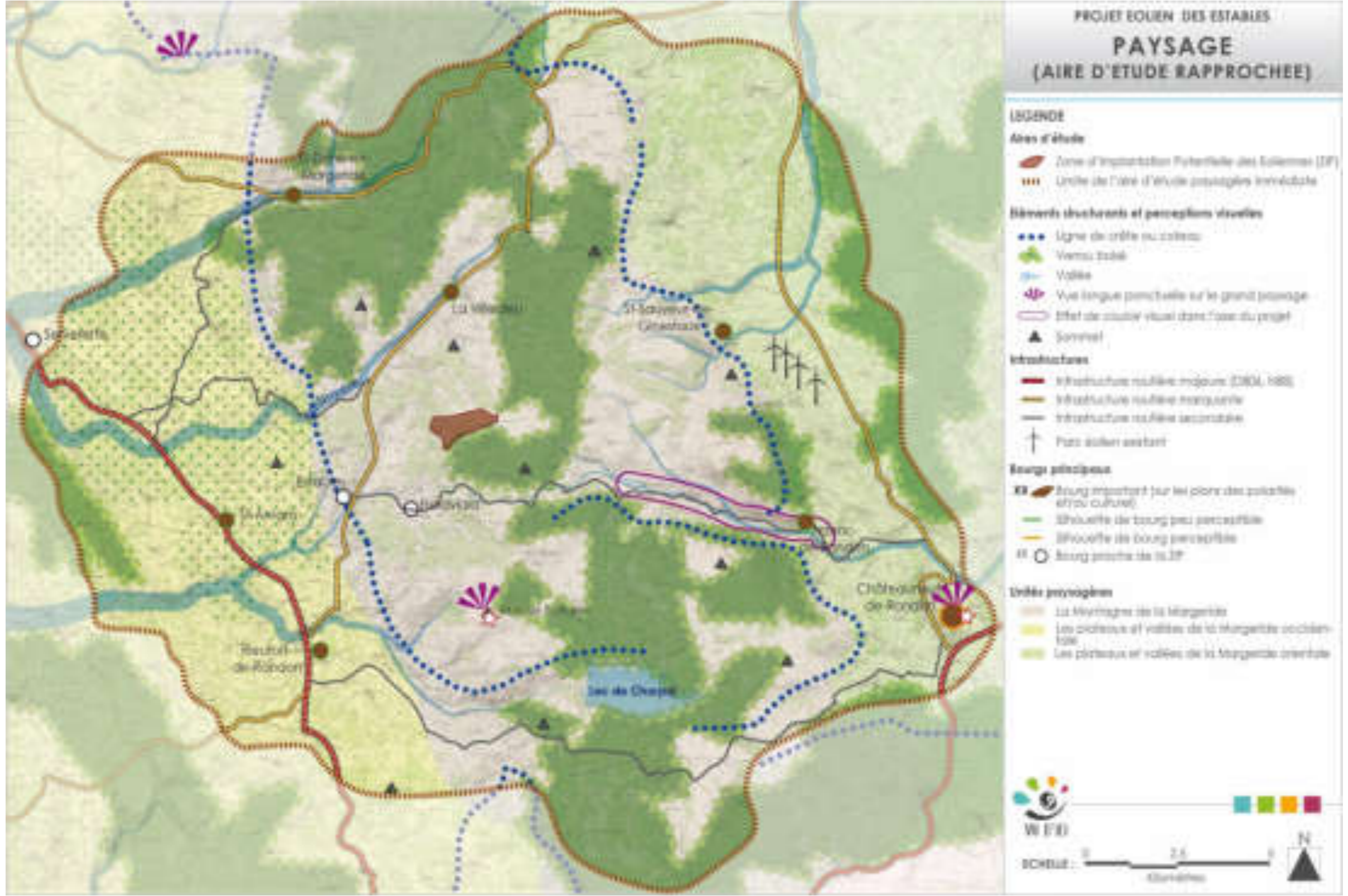
- le truc de Fortunio et le Lac de Charpal accessibles par les GR du Tour de la Margeride et le GR43,
- le village de Chateauneuf-de-Randon à l'Ouest.

Les différents points de vue utilisés par l'étude pour hiérarchiser les compatibilités paysagères d'implantation de parc éolien ont également été recensés. Les points de vue sensibles orientés vers le projet et inscrits dans l'aire d'étude éloignée sont à prendre en compte pour affiner l'incidence paysagère du projet de la Montagne de Sasses dans son environnement :

- le point de vue A et B du Signal de Flagit et du mont Mimat au Sud,
- le point de vue F du Truc de Fortunio au Nord,
- le point de vue H au-dessus de Servette,
- Le point de vue I depuis le Roc de Peyre,
- Le point de vue J de Châteauneuf-de-Randon,
- Le point de vue K de la RD 985/Gély,
- Le point de vue M du Plo de la Fage.



Carte du paysage à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



III Analyse paysagère de l'aire d'étude rapprochée

III.1 Intégration de l'aire d'étude paysagère rapprochée

L'aire d'étude rapprochée constitue une deuxième aire d'étude qui doit permettre d'appréhender le paysage en fonction des points de vue les plus sensibles en termes d'organisation spatiale, de fréquentation, et de préservation de l'image patrimoniale du territoire.

Elle est établie en s'appuyant sur les caractéristiques paysagères du territoire jouant en particulier le rôle de point haut topographique, sur un rayon de proximité entre 7 et 10 Km autour du site. Ici, il s'agit principalement des boisements sur les hauteurs du coteau Ouest de la vallée du Chapeauroux, ceux du coteau Ouest de la vallée de la Truyère et au Nord et Sud, par la limite des sommets boisés de la forêt domaniale de la Croix de Bor.

Cette aire d'étude permet d'appréhender le paysage en fonction des points de vue les plus sensibles en termes d'organisation spatiale, de fréquentation, et de préservation de l'image patrimoniale du territoire.

III.2 Le paysage de montagne par le relief (la montagne de la Margeride : la ligne d'étude à l'échelle)

Ce paysage de montagne est marqué par trois unités paysagères : La Montagne de la Margeride au centre, encadrée par les plateaux occidentaux et orientaux de part et d'autre.

Le dos rond de l'unité de la montagne de la Margeride qui s'étale transversalement du Nord au Sud est surmonté de la forêt domaniale de la Croix de Bor : Cette unité centrale constitue une ligne de force paysagère. On y retrouve des ambiances de montagne avec un paysage, qui se découvre timidement depuis les anciennes vallées glaciaires à fond plat, qui regroupent la plupart des axes de circulation et de manière plus ouverte sur l'immensité du massif depuis les points hauts, apportant alors une double lecture à ce paysage.

Dans cette unité paysagère, deux secteurs se distinguent :

- Le Nord de l'unité est marqué par le passage des vallées encaissées, qui concentrent les axes de circulation et offrent des vues plutôt courtes, limitées par les lacets des vallées et les versants boisés de ces dernières.
- Le Sud est marqué la présence d'un plateau (plateau du palais du Roi avec le lac de Charpal) et par une agitation du relief, qui crée une concentration de points hauts (Truc de Fortunio, Signal de Randon, Col du cheval Mort...) avec des perspectives sur l'immensité du territoire, épaulé au loin par l'horizon. C'est également la zone la plus touristique de l'aire d'étude.

Le paysage de l'unité présente une démarcation des lignes électriques à l'échelle rapprochée, notamment autour des bourgs, et sur les sommets : ces lignes coupent les vallées ou suivent, sur les hauteurs, les lignes de crête Nord/Sud du territoire. Ces structures se perçoivent de manière proche depuis les fonds de vallées, mais également à plus grande échelle, depuis les sommets de cette unité. Dans ce dernier cas, elles se fondent tout de même plus dans le paysage, du fait de leur orientation qui suit les lignes de force paysagères.

L'unité paysagère du plateau de la Margeride orientale pose plus des enjeux avec un couloir visuel fort formé par le rebord oriental boisé du massif montagneux de la Margeride, qui s'impose dans le paysage, et le coteau de la vallée de Chapeauroux : cet axe dégagé compte notamment Châteauneuf-de-Randon, perché en point haut, un parc éolien, celui de Brugglo et le passage de la D985.



Les sommets boisés de la Margeride, refermant les vues depuis les vallées.



La prégnance visuelle des lignes électriques transversales dans les vallées.



Le couloir visuel formé par la vallée du Chapeauroux, depuis la D3.



Le large couloir visuel de l'unité du plateau oriental de la Margeride, épaulé à droite par le coteau de la vallée et à gauche par le rebord des estives de la Margeride.

L'étendue de ce couloir, qui regroupe plusieurs petits cours d'eau, permet notamment la mise en place de larges prairies de fauches en fond et de cultures céréalières sur les replats. Ce type de cultures permet alors une ouverture du paysage. L'entrée vers cette unité depuis le massif montagneux se fait depuis la vallée étroite du chapeauroux, qui prend sa source à proximité immédiate du projet (au niveau du Puech David). L'embouchure de cette vallée est marquée par le bourg d'Arzenc-de-Randon, étagé et orienté vers le Sud.

Dans l'aire d'étude rapprochée, depuis le plateau à l'Ouest, la montagne de la Margeride se remarque cependant plus faiblement, encore trop proche pour être perçue dans son entièreté. Les points hauts et cols sont également recouverts d'un couvert végétal parsemé mais dense, qui referme les vues à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. Les bourgs et les vallées de cette unité paysagère, dont celle de la Truyère, présentent des vues très cadrées ou parfois ouvertes, mais orientées alors majoritairement vers le Sud.

Sensibilités par rapport à l'éolien :

L'unité de la Margeride présente une sensibilité qui varie selon les secteurs : le Nord de l'unité montre une sensibilité plus réduite depuis les vallées, à l'exception de celles se trouvant à proximité immédiate du projet. Le secteur méridional montre néanmoins, beaucoup plus de sensibilité malgré un éloignement au projet, du fait de la présence de nombreux points hauts panoramiques et des principaux lieux touristiques du territoire.

L'unité du plateau occidental de la Margeride offre un paysage assez fermé et peu sensible dans l'aire d'étude. Les points hauts de ce secteur restent peu accessibles. Les bourgs et les vallées, dont celle de la Truyère, présentent donc peu de sensibilité, les rares vues plus ouvertes étant soit orientées vers le Sud ou arrêtées en direction du projet par le rebord du massif montagneux.

Le plateau Oriental de la Margeride montre une sensibilité plus accrue que le plateau occidental : le large couloir visuel permet une prise de recul, notamment depuis la D945, qui ouvre un peu plus le paysage. Pour ces perspectives, lorsqu'elles sont en direction du projet, une sensibilité est à envisager. La petite vallée du Chapeauroux, traversée par la D3, formant un couloir visuel dans l'axe du projet, pose également une sensibilité, vis-à-vis d'une visibilité du projet dans l'axe de la vallée. Le bourg d'Arzenc-de-Randon, tourné vers le Sud et désaxé par rapport au fond de la vallée, ne pose pas de sensibilité particulière.

Evolution du paysage

Le paysage de la Margeride est aujourd'hui peu peuplé, par rapport à quelques siècles en arrière, ayant subi un fort exode rural depuis la première moitié du XXème siècle : Actuellement, les plus de 65 ans représente près d'un quart de la population et de nombreux villages ne sont plus habités en permanence et sont aujourd'hui à visée principalement touristique (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/>).

Cette évolution se ressent visuellement à travers le changement des activités agricoles du territoire : l'abandon progressif de l'élevage ovin et de la tradition d'estive au profit de l'élevage de vaches à viande, ne permet pas un maintien des landes pâturées, qui se referment progressivement, conquises par la végétation spontanée de genêts et de bruyères, apportant également une couleur particulière au paysage, qui se teint parfois de pourpre à certaines périodes de l'année.

Cet enrichissement progressif conduit au recouvrement des pentes par les conifères, qui viennent alors refermer ces espaces, accentuant également l'étroitesse des vues, qui s'offrent depuis les fonds de vallées.

L'abandon de ces estives entraîne également une fréquentation moindre des hauteurs par la population locale, concentrant les vues quotidiennes dans les vallées et depuis les axes de circulation majeurs de l'aire d'étude rapprochée.



Ouverture paysagère vers le Sud de la Margeride depuis le plateau du Palais du Roi



Le petit patrimoine granitique, identitaire de la Margeride



Le remplacement des estives pâturées par le développement dans les vallées de l'élevage bovin



La reconquête par la forêt des versants laissés à l'abandon, entraînant une fermeture du paysage

Par rapport à la mise en place du projet éolien de la Montagne de Sasses, la fermeture du paysage tend potentiellement à dissimuler d'autant plus le projet dans le paysage depuis les espaces rapprochés.

L'abandon des espaces en hauteurs, de fait beaucoup moins fréquentés par la population, fait également diminuer leur sensibilité vis-à-vis du projet.

Cependant l'implantation d'un projet éolien sur un territoire qui se tourne majoritairement vers le tourisme peut entraîner une modification des images véhiculées. D'un point de vue touristique, il s'agit alors d'envisager une implantation lisible et cohérente avec l'environnement (une cohérence avec la topographie, en soulignant le relief et en essayant de conserver les principaux points de repères existants et une cohérence avec le contexte éolien en place).



Une ouverture conservée dans les fonds de vallées avec la mise en place de prairies de pâturage à proximité des cours d'eau

Le territoire d'étude à l'échelle rapprochée compte un parc éolien construit, celui de la Croix de Brugglo, notamment visible depuis Châteauneuf-de-Randon et deux projets accordés, tous situés dans la montagne de la Margeride, sur les sommets boisés des forêts domaniales de Charpal et du Plateau du Roi.

Le territoire d'étude à l'échelle rapprochée compte un parc éolien construit, celui de la Croix de Brugglo, notamment visible depuis Châteauneuf-de-Randon et deux projets accordés, tous situés dans la montagne de la Margeride, sur les sommets boisés des forêts domaniales de Charpal et du Plateau du Roi.

Ces deux projets vont affirmer d'autant plus dans le paysage la présence du massif montagneux.

Cependant, la découverte du territoire, qui se fait principalement depuis les routes en fond de vallée, met en avant une perception ponctuelle et partielle, mais rémanente de l'éolien. Un enjeu de saturation dynamique du paysage par l'éolien se profile alors.

Les effets cumulés depuis les vallées, abritant les bourgs, et la plupart du territoire, sont donc très limités, deux parcs n'étant quasiment jamais visibles en même temps.

Sa présence se fait cependant plus affirmée depuis les sommets et points hauts, notamment depuis ceux touristiques (Truc de Fortunio, Châteauneuf-de-Randon) : malgré la conservation d'un large espace de respiration, les aérogénérateurs risquent d'être visibles quasiment sur 180°.

Un véritable enjeu de saturation visuelle et d'encerclement se dessine petit à petit depuis les points touristiques en hauteurs, notamment avec l'accord de ces parcs autour du Lac de Charpal.

Pour les trois points touristiques majeurs du territoire (Le Truc de Fortunio, Châteauneuf-de-Randon et le Lac de Charpal), une analyse des effets cumulés a été réalisée à travers trois indices :

- **L'indice d'occupation d'horizon** correspond à la somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens (ici, toute l'étendue du parc est considérée, pas seulement l'encombrement physique des pales), depuis un point de vue pris comme centre. On raisonnera sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel. Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes mais permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage, ainsi que l'effet d'encerclement.
- **L'indice de densité des horizons occupés** est le ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé. Pour un secteur d'angle donné, l'impact visuel peut être majoré par la densité d'éoliennes présentes. Il est important de souligner que cet indice doit être lu en complément de l'indice d'occupation de l'horizon. Considéré de manière isolée, un fort indice de densité n'est pas nécessairement alarmant, si cette densité exprime le regroupement des machines sur un faible secteur d'angle d'horizon.
- **L'indice d'espace de respiration** est défini comme le plus grand angle continu sans éolienne. L'interprétation des résultats obtenus à partir de cet indice ne doit pas se limiter au champ de vision humain mais prendre en considération un angle plus large pour tenir compte de la mobilité du regard. Dans une optique maximisante, un angle sans éolienne de 160 à 180° paraît souhaitable pour permettre une véritable « respiration » visuelle.

Cette approche permet ainsi d'analyser de manière extrapolée les effets de saturation visuelle et d'encerclement en l'état actuel des choses.

Les parcs considérés dans cette approche sont donc uniquement ceux existants et ceux accordés.



Le parc de Brugglo visible partiellement depuis le fond de la vallée (D3)



Le parc existant ici, visible depuis le belvédère de Châteauneuf-de-Randon



Le parc de Lou Paou, en sortie du bourg d'Estables

Tableau de calcul des indices en l'état actuel :

Saturation visuelle théorique évaluée sur la carte, en choisissant un point touristique comme centre de référence				Observations
	Truc de Fortunio	Châteauneuf de Randon	Lac de Charpal	
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5Km depuis le centre	16	0	84,5	Un total élevé exprime une concentration des parcs ou projets éoliens proches du centre de référence (effet plus fortement ressenti)
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 Km depuis le centre	55	31	30	Un total élevé exprime une dispersion des parcs ou projets éoliens à l'échelle du bassin visuel éolien
Indice d'occupation des horizons	71	31	114,5	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : pas d'effet sensible dans le paysage
Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire à moins de 5 Km du centre de référence	8	0	16	
Indice de densité des horizons occupés	0,72	0,90	0,24	Seuil d'alerte au-dessus de 0,10 : un effet de saturation, mais sur un faible angle d'horizon
Espace de respiration	180	247	189,52	160 à 180° souhaitables ; En dessous de 60 à 70°, les éoliennes sont omniprésentes
Constat théorique effectué	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Saturation visuelle avérée si deux des trois seuils sont dépassés

Dans le contexte actuel des choses, ces trois indices montrent qu'aucun effet de saturation visuelle n'est avéré depuis le Lac de Charpal comme depuis le Truc de Fortunio et Châteauneuf-de-Randon. Les vues réelles depuis les deux derniers points approchant vraiment les 360°, cette approche théorique s'ajuste plutôt bien à la situation.

Tableau de calcul des indices en prenant en compte l'ensemble de la ZIP, permettant ainsi de maximiser l'angle de champ considéré pour évaluer les risques de saturation visuelle et d'encerclement :

Saturation visuelle théorique évaluée sur la carte, en choisissant un point touristique comme centre de référence				Observations
	Truc de Fortunio	Châteauneuf de Randon	Lac de Charpal	
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes ou la ZIP à moins de 5Km depuis le centre	16	0	84,5	Un total élevé exprime une concentration des parcs ou projets éoliens proches du centre de référence (effet plus fortement ressenti)
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes ou la ZIP entre 5 et 10 Km depuis le centre	75	21	44	Un total élevé exprime une dispersion des parcs ou projets éoliens à l'échelle du bassin visuel éolien
Indice d'occupation des horizons	91	21	128,5	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : pas d'effet sensible dans le paysage
Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire à moins de 5 Km du centre de référence				Ne peut pas être calculé avec la ZIP prise en compte
Indice de densité des horizons occupés				
Espace de respiration	120	247	140	160 à 180° souhaitables ; En dessous de 60 à 70°, les éoliennes sont omniprésentes
Constat théorique effectué	Faible risque de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Faible risque de saturation visuelle	Risque d'une éventuelle saturation visuelle si un des deux seuils est dépassé

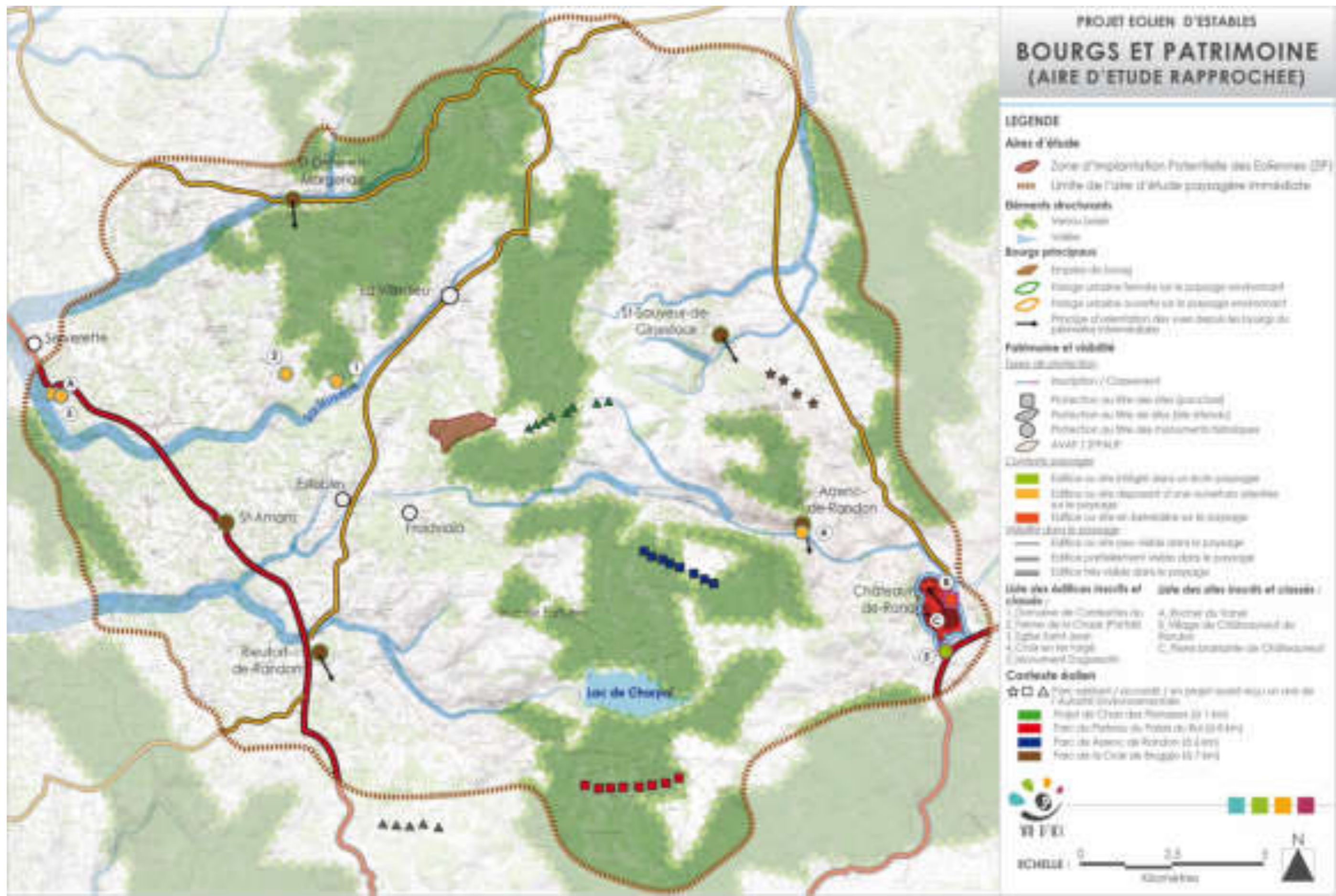
L'état actuel n'engendre pas d'effets de saturation visuelle ou d'encerclement des bourgs ou des points hauts touristiques par l'éolien. Cependant une présence depuis les points touristiques est à noter.

Dans le cas où la ZIP est ajoutée, elle n'induit cependant que peu de sensibilités vis-à-vis des effets cumulés depuis les sommets, les vues à 360° permettant un espace de respiration suffisant. Une sensibilité concernant une affirmation du motif éolien, qui doit être cohérent avec son environnement (problématique de l'implantation) est tout de même à considérer. Enfin, depuis les sommets, notamment celui du Truc de Fortunio, la sensibilité liée à la prégnance du projet est limitée compte tenu du recul vis-à-vis de ce dernier (plus de 4km).

Depuis le lac de Charpal, un risque de saturation visuel ne peut être écarté. Il sera à évaluer dans la suite de l'étude en fonction des masques végétaux notamment.

Une sensibilité se dessine également par rapport à une rémanence des éoliennes dans la traversée du paysage de la Margeride.

Carte du bâti à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



III.5.1.1 État prévalant une implantation à l'opposé des vallées

III.5.1.1.1 Les implantations marginales et isolées

Le territoire d'étude est caractérisé par une faible densité de population. Dans ce secteur, celle-ci se regroupe dans des petits bourgs groupés et denses, implantés dans les vallées. L'habitat sous forme de hameaux se fait plutôt rare.

Ainsi à l'échelle rapprochée, 6 bourgs principaux sont recensés, dont deux se démarquent particulièrement par leur taille et leur fonction touristique qui va de pair : Saint-Denis-en-Margeride et Châteauneuf-de-Randon.

... à l'échelle rapprochée, les bourgs principaux sont recensés, dont deux se démarquent particulièrement par leur taille et leur fonction touristique qui va de pair : Saint-Denis-en-Margeride et Châteauneuf-de-Randon.

A l'exception de Châteauneuf-de-Randon, **les bourgs de territoire présentent tous le même genre d'implantation : installés au creux des vallées, sur les replats ou en fond, à proximité d'un cours d'eau.** Parfois implantés au croisement de deux vallées, ils peuvent alors revêtir un rôle de point de passage, les rendant plus importants sur le territoire, comme Rieutort-de-Randon ou Arzenc-de-Randon par exemple. L'étroitesse des vallées oblige les bourgs à s'implanter de manière légèrement étagée et la rudesse du climat engendre une orientation privilégiée du bâti vers le Sud ou Sud-Est. Les façades Nord présentant une quasi absence d'ouvertures. **A l'aplomb de deux vallées, cette implantation étagée et orientée fait que certains centres-bourgs peuvent présenter ponctuellement des ouvertures visuelles cadrées** sur la vallée, **orientées vers le Sud ou Sud-Est.** C'est notamment le cas d'Arzenc-de-Randon.

Cependant, la topographie générale de la zone d'étude en creux et bosses rétrécit nettement la longueur des vues, qui restent bien souvent que de quelques centaines de mètres.

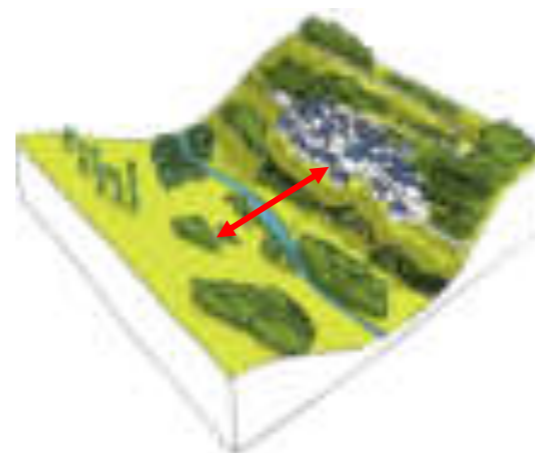
Les sommets boisés masquent également les bourgs du territoire dans le paysage. **Très discrets, ils ne se découvrent vraiment que depuis leurs abords immédiats**, signalé par un clocher dépassant de la silhouette bâtie, occultée partiellement par la végétation. **La perception d'un bourg au détour d'un virage, même très proche, est un évènement en soi.**

Les hameaux, très peu présents sur le territoire, se dévoilent, lorsqu'ils existent, sous la forme de regroupements d'habitations, qui peuvent s'apparenter à un petit village, présentant la même structuration et orientation que ces derniers. L'absence de clocher les distinguent cependant des bourgs.

Le bourg de Saint-Denis-en-Margeride, peu peuplé en été, présente un accroissement notable de sa population en hiver, du fait de son rôle de station de ski. Ces résidences touristiques se remarquent par leur aspect plus neuf et homogène, décalé avec les habitations de granite. S'étalant sur le replat du fond de la vallée, ce bourg fait également la connexion avec les hébergements (chalets, campings...) comme la baraques des Bouviers, plus au Nord, qui accueille en saison hivernale, une partie des vacanciers.

Le bourg de Châteauneuf de Randon est le seul de village de l'aire d'étude rapproché qui présente une position partiellement perchée sur un sommet. Si le vieux centre médiéval se situe en point haut, les extensions plus récentes du bourg se sont ensuite installées sur les versants et en bas de pente, s'étalant jusqu'au croisement entre la D985 et la N88. Ce bourg touristique est notamment marqué par la figure de Du Guesclin. Point emblématique et touristique de la Margeride, une analyse spécifique de ce bourg est faite dans la suite de l'étude (III.6.3.1).

A l'exception de Châteauneuf-de-Randon, les principaux bourgs du territoire à l'échelle rapprochée, ne présentent pas de sensibilité particulière par rapport au projet. En effet, très discrets, les vues les mettant en scène restent bien souvent très courtes, posant peu de sensibilité, et les ouvertures sur le paysage depuis les centres bourgs ne sont pas orientées vers le projet ou très vite arrêtées par le versant opposé (cas de Saint-Denis-en-Margeride).



Implantation typique des bourgs et hameaux, sur le replat, en fond de vallée



Virage juste avant l'entrée du bourg d'Arzenc-de-Randon, qui oblige à une découverte soudaine du village



Le bourg d'Arzenc-de-Randon, partiellement visible à travers la végétation



Visibilité vers le couloir visuel depuis l'accès au bourg perché de Châteauneuf-de-Randon

Seuls les bourgs les plus proches du projet peuvent potentiellement montrer une sensibilité plus forte, du fait de leur proximité. La sensibilité de covisibilité du bourg avec le projet est notamment accrue du fait du rôle d' « évènement paysager », que peut revêtir le bourg.

La Ferme de la Chazé (Portail) (2) :

Le hameau de Chazé, visible depuis son accès, renferme un monument protégé : le portail de la ferme de Chazé. Ce dernier, contrairement au hameau, est enfermé dans la trame bâtie des habitations et fermes et n'est pas visible dans le paysage depuis l'espace public.

Le Domaine des Combettes du Château (1) :

Le château du domaine des Combettes situé sur le versant Nord de la vallée de la Truyère, présente une ouverture depuis le château, vers la vallée. Cependant cette dernière, comme le château et son accès, ne sont pas accessibles au public. De plus cette vue en direction du projet, reste réduite, coupée par le versant opposé de la vallée. Par ailleurs, le château est visible depuis la D34, en fond de vallée.

Le Rocher de Vanel (A) et l'église Saint-Jean (3) :

Le rocher de Vanel (A), comme l'église Saint-Jean (3), inséré au niveau d'un tournant en épingle, dans la vallée de la Truyère, un peu avant Serverette, montrent tous deux une ouverture vers le Sud, qui n'est pas orientée vers le projet. Ces deux éléments sont également peu visibles dans le paysage, se découvrant au dernier moment, à l'aplomb de la N106.

Le Monument Dugesclin (5) :

Situé au croisement de la N88 et de la D985, à l'entrée de Châteauneuf-de-Randon, ce monument consacré à Dugesclin, qui libéra au Moyen-âge, le château des Anglais. Au pied de la colline abritant le vieux bourg, ce monument présente une ouverture vers le Sud, dans l'axe de la vallée.

La Croix en fer forgé d'Arzenc-de-Randon (4) :

La croix en fer forgé du bourg d'Arzenc-de-Randon, marque le croisement au centre du village, le long de la D3 et s'insère dans le paysage dégagé de la vallée du Chapeauroux. La vue orientée depuis ce monument peu visible n'est cependant pas orientée vers la ZIP.



Le hameau de la Chazé, visible depuis ses abords et Le portail de la ferme de la Chazé, intégré dans la trame bâtie du groupe d'habitations



Le monument Dugesclin, présentant une ouverture orientée vers le Sud



Le rocher de Vanel (A) (gauche) et l'église Saint-Jean (3) (droite), présentant une ouverture vers le Sud.



La Croix en fer forgé (4) au centre du village d'Arzenc-de-Randon, marquant l'ouverture du bourg vers la vallée au Sud.

... à l'étude préalable, présente plus de détails et d'éléments de la zone projet :

■ **Le Village de Châteauneuf-de-Randon (B) et la Pierre branlante de Châteauneuf (C) :**

Le site classé du village de Châteauneuf de Randon (B) comprend le vieux centre-bourg médiéval, mais également l'ensemble de la colline sur laquelle est implanté le bourg. Une étude spécifique du bourg est faite dans la suite de l'étude (III.6.3.1), présentant les ouvertures visuelles depuis ce site. Ainsi deux types de vues principales sont identifiées : celles depuis l'accès au bourg, sur le pourtour de la colline et celles depuis le belvédère du calvaire, à proximité de la chapelle et de la Tour des anglais.

Depuis ce dernier, la Pierre branlante (C), petit chaos granitique, lorsqu'on sait la reconnaître, peu s'entra-percevoir sur le versant de la vallée. Il est cependant peu accessible depuis la voie attenante.

Parmi les 5 édifices et 3 sites que compte l'aire d'étude rapprochée, seuls 3 montrent une sensibilité vis-à-vis du projet :

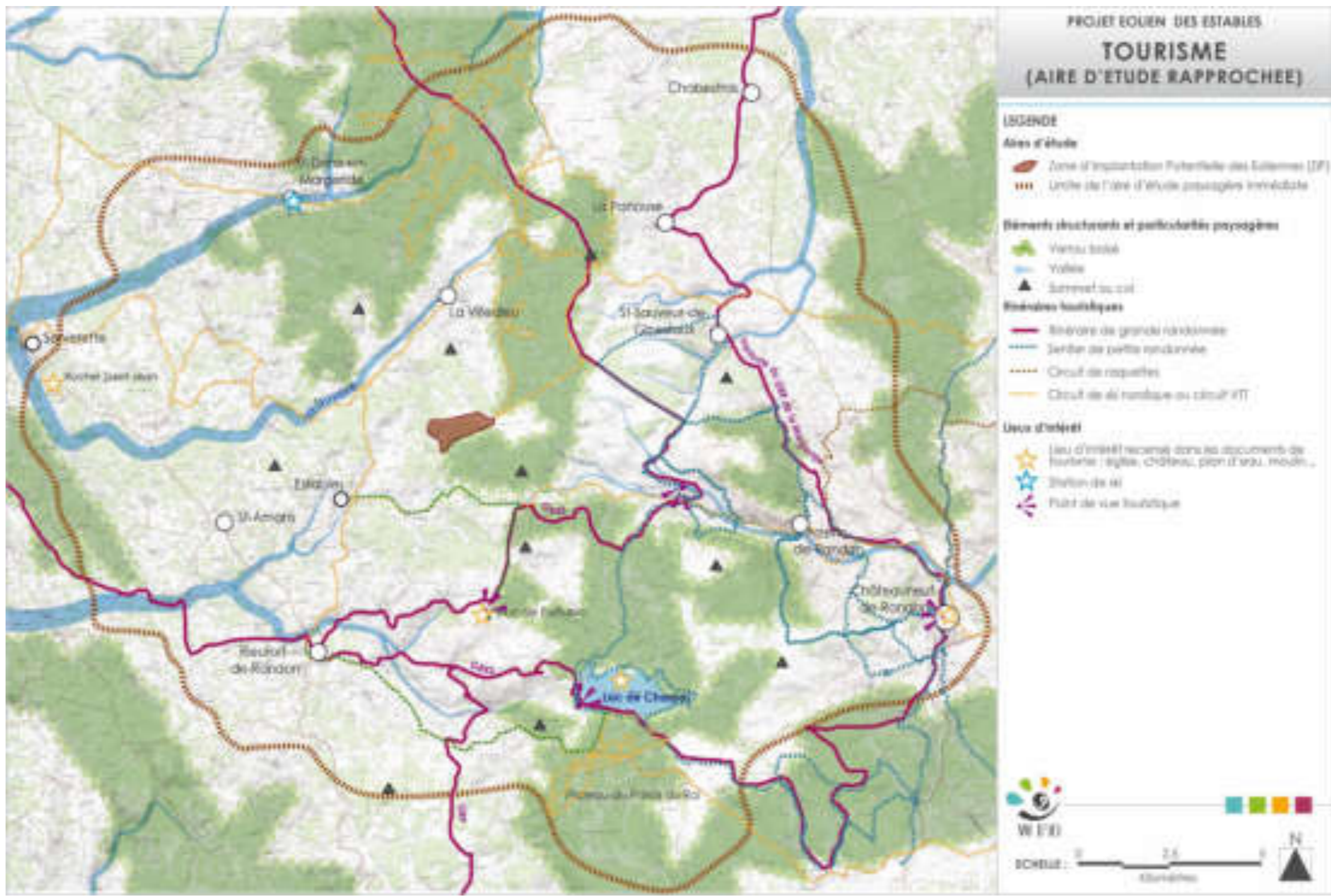
- Le domaine des Combettes du Château montre une ouverture paysagère depuis l'édifice, qui reste cependant inaccessible. La sensibilité de ses abords sera étudiée à l'échelle de l'aire d'étude immédiate ;
- Le village de Randon (B) montre une sensibilité modérée depuis le site protégé, avec une ouverture paysagère depuis la sortie du bourg et depuis le belvédère du calvaire ;
- La Pierre branlante de Châteauneuf, peu accessible, se repère cependant faiblement depuis le belvédère du calvaire, présentant ainsi une faible sensibilité vis-à-vis d'une covisibilité indirecte avec le projet.



Visibilité de la Pierre branlante © de Châteauneuf de Randon depuis le belvédère du calvaire.

Tableau récapitulatif du patrimoine protégé à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée :

Désignation des éléments protégés		Analyse du patrimoine				Analyse par périmètre (emboîtement d'échelle)		Sensibilités
Numéro	Nom	Echelle(s) d'analyse	Place dans paysage	Visibilité dans le paysage	Enjeu	Périmètre éloigné	Périmètre Intermédiaire	
						vue en direction de la ZIP depuis l'édifice ou un point de mise en scène de l'édifice	vue en direction de la ZIP depuis un endroit fréquenté à l'échelon local (départementale, bourg, lieu touristique, chemin de randonnée...)	covisibilité possible avec le projet depuis un point de vue significatif du <u>périmètre intermédiaire</u> ?
1	Domaine de Combettes du Château	immédiate rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible		depuis l'édifice	-	Sensibilité faible ou peu marquante, à affiner lors de l'étude de l'aire rapprochée et immédiate
2	Ferme de la Chaze (Portail)	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Peu visible		-	-	Pas de sensibilité
3	Eglise Saint-Jean	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Peu visible		-	-	Pas de sensibilité
4	Croix en fer forgé	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Peu visible		-	-	Pas de sensibilité
5	Monument Duguesclin	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Peu visible		-		Pas de sensibilité
A	Rocher du Vanel	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	-	Pas de sensibilité
B	Village de Châteauneuf de Randon	rapprochée éloignée	Site en belvédère	Partiellement visible	Enjeu fort	depuis le centre du village, depuis la sortie du bourg, en limite de site	depuis le belvédère du calvaire	Sensibilité modérée
C	Pierre branlante de Châteauneuf	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu faible ou peu marquant	depuis le belvédère du calvaire	depuis le belvédère du calvaire	Sensibilité faible ou peu marquante



3.1.1.1. Le tourisme diffus de Margeride

La zone d'implantation potentielle des éoliennes se situe au Nord du département de la Lozère, et plus précisément dans le massif de la Margeride, un **vaste plateau granitique couvert de pâturages et de forêts vallonnées de conifères et de feuillus**. L'aire rapprochée autour de la zone d'implantation des éoliennes comprend le lac de Charpal au Sud. Cet élément renvoie une image de **naturalité**, même si c'est **un lac artificiel**. Ce paysage de moyenne montagne apparaît comme mystérieux avec ces **blocs de granit érodés**, disséminés dans les **bois et les landes**.

Comme sur le reste du département, des monuments historiques sont présents sur le territoire. Le patrimoine historique et culturel de la commune de Châteauneuf-de-Randon s'articule autour de la figure de Du Guesclin.

La Margeride attire **un tourisme diffus** qui génère des usages extensifs du paysage. **Les sentiers de grande randonnée et d'autres itinéraires de petite randonnée sillonnent le territoire**. La plupart d'entre eux (GR43, GRP Tour de Margeride) sont souvent linéaires et ne permettent pas tout le temps de faire des boucles. Certains itinéraires sont également praticables à cheval ou à vélo. Sur le plateau de Charpal et dans la forêt domaniale de la croix de Bor, des pistes ont été aménagées pour **la pratique de ski nordique et de raquettes**. Ces activités touristiques sont associées à des équipements situés sur les communes alentours : hôtels, gîtes, camping, restauration.

L'aire rapprochée de la zone d'implantation des éoliennes ne s'inscrit pas dans une zone de valorisation ou de protection particulière du paysage.

3.1.1.2. L'impact du projet de Mont Vieux sur le paysage d'itinéraires de randonnées

Le Sud-Est du territoire sur lequel porte le projet éolien est maillé d'itinéraires de randonnées. Les chemins de grandes randonnées (GRP tour de Margeride et GR 43) traversent le territoire du Nord au Sud et proposent des itinéraires linéaires qui permettent des liaisons de grande distance. **À ces chemins institutionnalisés, s'additionnent des chemins de petites randonnées qui permettent de mettre en valeur le patrimoine local privilégiant des boucles**. Ces sentiers débutent globalement au niveau des bourgs de Châteauneuf-de-Randon et d'Arzenc-de-Randon et sont notamment mis en avant par la communauté de communes du canton de Châteauneuf-de-Randon, ce qui permet de dynamiser le secteur touristique local et les promenades des riverains.

Dans un second temps, d'autres boucles exploitent la forêt domaniale de la Croix de Bor : différents circuits et pistes empruntent les chemins forestiers. Ils servent de piste de ski, circuits de randonnées canines ou en raquettes en hiver, et se transforment en circuit VTT ou itinéraire de petite randonnée à la saison estivale.

De manière générale, le tourisme est un point à prendre en compte par rapport à l'implantation d'un projet éolien sur le massif de la Margeride. L'ajout d'un projet risque de modifier l'image de « nature sauvage » que ce dernier véhicule actuellement. Cependant ce paysage en pleine mutation, avec l'accord d'un certain nombre de projet déporte la sensibilité vis-à-vis de l'implantation d'un nouveau projet vers un enjeu de lisibilité et une intégration cohérente du projet dans le futur paysage éolien qui est en train de se créer.

Ces sensibilités sont notamment accrues depuis les sommets et points d'arrêts touristiques situés le long des grands axes de randonnée au Sud-Est du territoire (GR43, GRP). Les itinéraires secondaires, passant par les ambiances plus intimistes des forêts ou des vallées, posent une sensibilité bien plus faible. Seuls ceux passant à proximité immédiate du projet devront être l'objet d'une attention particulière.



Différents grands itinéraires de découvertes : ici, la route du circuit du Val d'Allier dans la vallée du Chapeaux (gauche) et La route touristique du GR43 passant sur le plateau du palais du Roi (droite)



Vue vers les sommets arrondis de la Margeride depuis le Plateau du Palais du Roi, avec l'antenne du truc de Fortunio comme repère paysager



L'entrée de la forêt domaniale de Charpal



Le bourg de Rieutort de Randon, où se rejoignent les deux versions du GR43

1.1.2.2 Des lieux aux paysages qui ont fait le territoire de la Margeride

La zone d'implantation potentielle du projet éolien est localisée au Nord du plateau de Charpal. Elle est bordée à l'Est par le **bourg de Châteauneuf-de-Randon**. **Le Truc de Fortunio domine le plateau du Palais du Roi et notamment le lac de Charpal**, situé au Sud de la zone de projet. Ces trois lieux présentent des enjeux, que ce soit en matière de patrimoine, de paysage ou de tourisme, liés à leur exposition visuelle dans le contexte de la Margeride.

Le Truc de Fortunio, également situé dans l'aire d'étude immédiate fera l'objet d'une étude spécifique dans cette partie.

1.1.2.3 Le Truc de Fortunio, le lac de Charpal, le bourg de Châteauneuf-de-Randon

Culminant à 1274 mètres d'altitude, **Châteauneuf-de-Randon est localisé sur un promontoire granitique**. Il domine la vallée du Chapeauroux au Nord et la vallée de la Boutaresse à l'Ouest. **Le centre-bourg historique est perché et quelques bâtiments sont au niveau du carrefour en contrebas, à la jonction des vallées.**

Au lieu-dit l'Habitarelle, ce carrefour permet de relier le Nord du département vers Grandrieu et l'Est vers Langogne. Le bourg est desservi par une route secondaire.

La commune connaît un certain attrait touristique grâce à son **passé médiéval** et ses traces encore visibles aujourd'hui. Différentes activités globalement orientées autour de la randonnée à pied, des circuits vélo ou encore des balades à cheval sont proposées. **Le circuit de grande randonnée du Tour de Margeride traverse le bourg**, ainsi que des chemins de randonnée secondaires, qui valorisent le territoire local. Associées à cette activité touristique, des offres d'hébergements (gîtes, camping) sont proposées sur la commune.

Châteauneuf-de-Randon possède un patrimoine historique notamment tourné autour de la **période médiévale** de la guerre de cent ans. **Les monuments historiques sont valorisés dans un parcours** « le sentier de Du Guesclin », proposé par la commune. Cet itinéraire, qui prend naissance au cœur du bourg, en fait le tour par l'extérieur et relie chaque élément patrimonial. La majorité des **monuments sont localisés en périphérie** du centre-bourg et, placés en position de belvédère, **proposent des panoramas ouverts sur le massif de la Margeride et la vallée du Chapeauroux.**

La commune a été marquée par la figure de Du Guesclin. Ce dernier libéra le château de Châteauneuf-de-Randon des mains des Anglais. Aujourd'hui, un musée, une statue et un cénotaphe ont été dressés en mémoire de Du Guesclin et retracent ce passé.

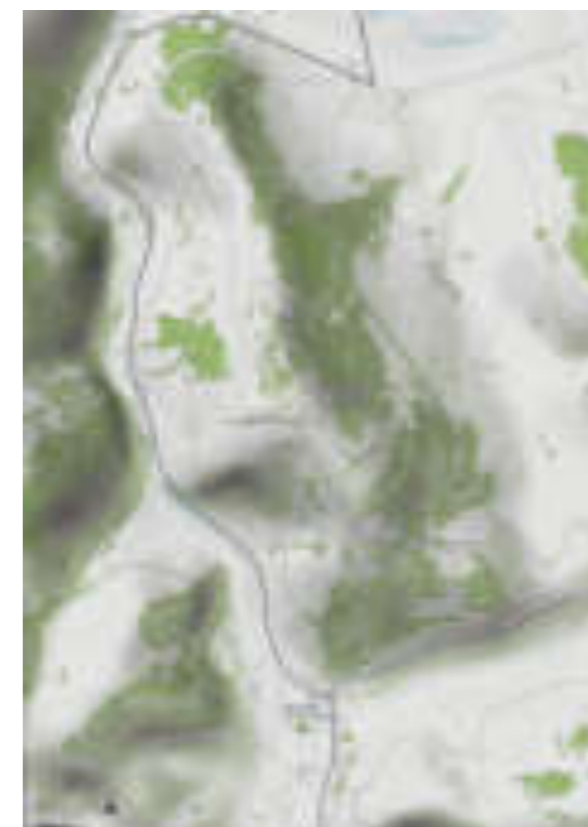
La commune de Châteauneuf-de-Randon véhicule l'image d'une **terre de tradition et de légendes**, tournée vers son passé médiéval et notamment **la figure de Du Guesclin**. Concentrant des enjeux de visibilité repris dans l'étude des sensibilités paysagères et naturalistes au regard de l'éolien en Lozère, les sensibilités concernent essentiellement les points suivants :

Étant donné son implantation sur un promontoire rocheux, **le bourg dispose de belvédères sur le paysage** ;

Il apparaît sur la carte des sensibilités paysagères de 2005 réalisée par la DIREN, comme un **élément patrimonial structurant de grand intérêt** (le village est inscrit et le site de la pierre branlante a été classé) ; La commune concentre quelques enjeux touristiques (GRP, hébergements touristiques).



Localisation et schéma explicatif simplifié du bourg de Châteauneuf-de-Randon



Le bourg de Châteauneuf-de-Randon, visible depuis les axes de circulation passant de chaque côté de la colline



Le centre du vieux bourg, visuellement refermé



La tour des Anglais (4)

Il ne reste de la tour des Anglais plus qu'un section d'arc, restauré en maçonnerie. En situation de promontoire, il bénéficie d'une vue dégagée vers le massif de la Margeride.



Le calvaire (5)

Le calvaire est situé à l'emplacement du donjon principal et de la tour de guet de la citadelle, aujourd'hui disparus. Depuis ce point, la vue est dégagée vers le grand paysage et notamment vers la DF. Le promeneur y accède par un chemin aménagé le conduisant à un belvédère.



La pierre branlante (3)

Ce rocher en équilibre sur un socle granitique est situé à la sortie nord de la commune. La pierre branlante est peu visible dans le paysage : elle est entourée de nombreux végétaux et intégrée dans le paysage environnant. De nombreuses légendes entourent ce rocher et alimentent l'ambiance mystérieuse de la Margeride. Le site classé de la pierre branlante est intégré dans l'espace plus vaste du site inscrit du village de Châteauneuf-de-Randon.



Le cénotaphe de Du Guesclin (1)

Le cénotaphe de Du Guesclin est érigé au niveau du seuil de l'habitation, au niveau du croisement entre la NSB et la DR9. Il est en fond de vallée, la vue ne portant pas sur le grand paysage. Ce monument commémoratif de Du Guesclin a fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques.



La table d'orientation (4)

La table d'orientation, située au niveau du calvaire s'ouvre sur un panorama à 360°. C'est un point haut et vaqué du bourg.



Clés des monuments de parcours

- | | |
|--------------------------------------|------------------------|
| 1- Le cénotaphe de Du Guesclin | 4- La tour des Anglais |
| 2- Vue sur la forteresse de Guesclin | 5- Le calvaire |
| 3- La pierre branlante | |
| 6- La table d'orientation | |
| 7- Vue sur la forteresse de Guesclin | |
| 8- La forteresse des pigeons | |
| 9- Le cénotaphe de Du Guesclin | |
| 10- La pierre de Guesclin | |

Carte du « sentier de Du Guesclin » à Châteauneuf-de-Randon réalisée à partir du sentier de Du Guesclin proposé par la commune

■ Le centre bourg, un espace fermé sur le paysage

Au centre du bourg historique de Châteauneuf-de-Randon, une vaste place nommée d'après la figure de Du Guesclin fait office de parking. Au rez-de-chaussée des habitations, des commerces de proximité (boulangerie, bar tabac) et des services (poste, banque) participent à l'animation du bourg. **Du fait de leur agencement, les vues vers le grand paysage sont bloquées** par la densité du tissu urbain, formant une place « fermée » sur l'extérieur. En effet, les habitations sont assez imposantes, souvent en pierre et de type R+2, et forment **un écran face au paysage**. Quelques percées visuelles sont possibles depuis la place, au niveau des intersections de rues, mais rares sont celles qui donnent sur le massif de la Margeride. **Ainsi, depuis l'espace public, la zone d'implantation potentielle des éoliennes n'est pas perceptible.**

Par rapport à l'implantation du bâti, les vues sont tournées vers l'Est ou vers l'Ouest. **Les habitations dont les façades sont tournées vers l'Ouest permettent des ouvertures vers la ZIP depuis l'intérieur des propriétés privées.**

De même, depuis le patrimoine et les vestiges localisés en périphérie de la commune, des panoramas sont tournés vers la zone d'implantation potentielle des éoliennes et engendrent des possibles visibilités sur la zone d'implantation potentielle des éoliennes.

■ Un belvédère sur le paysage depuis la périphérie du bourg

Depuis le calvaire au Nord de la commune, **la vue est dégagée sur la Margeride**, vaste massif granitique. Le relief, bien que montagneux, reste doux. Les hauts plateaux sont couverts de pâturages mêlés à des forêts vallonnées de feuillus et de conifères, qui laissent place à des amas de pierre, voire d'imposants blocs de granit érodés, au sommet des massifs. **La présence humaine est peu marquée** sur ce territoire. Quelques rares habitations sont dispersées sur le territoire. La vue porte également sur la vallée du Chapeauroux, qui s'écoule entre le massif de la Montagne.

Depuis l'Est et notamment depuis les façades des habitations, le regard porte sur le plateau du Palais du Roi et la Montagne. Le hameau d'Albuges, un des rares marqueurs de la présence humaine dans ce paysage, apparaît derrière un massif de conifères. Plus à l'Est, les éoliennes du parc de la croix de Bruggio viennent attirer le regard. Depuis les hauteurs du bourg, la vue est orientée vers la ZIP.

Ainsi, les enjeux de visibilité concernent davantage l'espace privé des habitations dont les façades sont tournées vers l'Ouest et le paysage visible depuis les éléments historiques répertoriés. Depuis la place centrale, la vue vers le grand paysage est masquée par les habitations, de même que les routes d'accès au bourg



Orientation des vues dans le centre-bourg et en périphérie de bourg de Châteauneuf-de-Randon

L'étude des sensibilités paysagère et naturaliste au regard de l'éolien industriel en Lozère a traité le cas de Châteauneuf-de-Randon. Dans ce document, seul le panorama tourné vers le Nord a été analysé. La question de la visibilité d'un projet éolien à l'Ouest de la commune n'a pas été examinée et les conclusions établies n'apportent guère d'éclairage quant à la situation du projet. Toutefois, deux éléments ressortent de l'étude :

- le respect d'une distance de plus de 4 km du point de vue ;
- l'inscription du projet dans la continuité de l'existant.

Le projet éolien de la Montagne de Sasses respecte ces deux conditions.



Panorama depuis la périphérie Ouest du bourg de Châteauneuf-de-Randon



Coupe entre le belvédère de Châteauneuf-de-Randon et le projet, qui risque d'être légèrement visible

... Montagne de Sasses - Commune de Monts-de-Randon (40)

Le lac de Charpal est une retenue artificielle d'eau qui s'étend sur une surface de 180 ha. À l'origine destiné à un usage militaire de stockage de munitions, le lac constitue aujourd'hui la réserve en eau potable de la ville de Mende, au Sud. Ses alentours sont très peu urbanisés, ce phénomène s'expliquant par les facteurs physiques et les contraintes climatiques s'exerçant sur les paysages de la Margeride. Les bords du lac de Charpal mêlent landes, zones humides et plantations de résineux et de feuillus.

Des aménagements désuets autour du lac

L'approche du lac se fait par une route depuis laquelle ne sont visibles que des successions de boisements et de landes qui véhiculent l'image d'une zone déserte, inhabitée. Sur la route d'accès, l'apparition discrète d'un chalet, qui s'avère être un lieu d'accueil pour la pratique de ski de fond, vient nuancer cette première appréciation.

Les abords du lac ont été aménagés afin d'accueillir le public. Un parcours de 9 kilomètres est proposé aux promeneurs. Certains aménagements tels que des pontons en bois ont été réalisés par la communauté de commune de la haute vallée d'Olt. Cependant, ces installations se sont détériorées au fil du temps (panneaux informatifs illisibles, pontons endommagés) et l'entrée du lac n'est plus vraiment accueillante (succession de barrières de formes et couleurs variées à l'entrée du lac, faible qualité des revêtements de sol, raccords de ciment).

Un repère industriel

La présence de l'antenne relais du Truc de Fortunio est visible depuis la promenade du pourtour du lac. Cet objet vertical se remarque dans le paysage, notamment depuis la berge Sud du lac, et marque la présence d'un objet de type industriel dans ce paysage de lacs et de forêts.



Lieu d'accueil pour renseigner les touristes



Ciment apparent



Route d'accès au lac



Parking d'accueil du public, à l'entrée du lac



Un repère industriel fort : l'antenne relais sur le sommet du Truc de Fortunio se démarque dans le paysage

- Bâtiment
- Réseau routier principal
- Réseau routier secondaire
- Forêt (résineux, feuillus)
- Lac de Charpal
- Barrage
- Limites d'implantation des bâtiments
- Réseau routier principal
- Réseau routier secondaire
- Forêt (résineux, feuillus)
- Lac de Charpal



Cartographie du lac de Charpal



Coupe entre le lac de Charpal et le projet, qui risque de ne pas être visible depuis le lac

■ **Le sentier d'interprétation du lac : entre barrière visuelle et vue dégagée**

Tout au long du parcours autour du lac, plusieurs effets de visibilité se succèdent selon les séquences végétales : **ouverture sur le lac, fermeture visuelle, transparence**. En fonction de ces séquences, les vues sont plus ou moins longues et orientées sur le grand paysage. La végétation, quand elle est rase ou clairsemée, permet au regard de porter loin, sur l'autre rive et sur les montagnes en arrière-plan.

À certains endroits, le chemin est surélevé de plusieurs mètres par rapport à la surface de l'eau. Cette élévation du chemin, couplée à une végétation rase, permet d'avoir une vue dégagée sur le paysage environnant. Il est possible d'avoir des vues d'ensemble sur le lac ainsi que les montagnes de la Margeride en arrière-plan. Depuis ces zones dégagées, le Truc de Fortunio et l'antenne relais se démarquent dans le paysage.

Sur les conseils des panneaux pédagogiques présents en entrée de site, la découverte du lac se fait dans le sens antihoraire. **Ce sens de circulation favorise le regard vers la zone d'implantation potentielle du projet.**

■ **Un écran végétal fermant les vues**

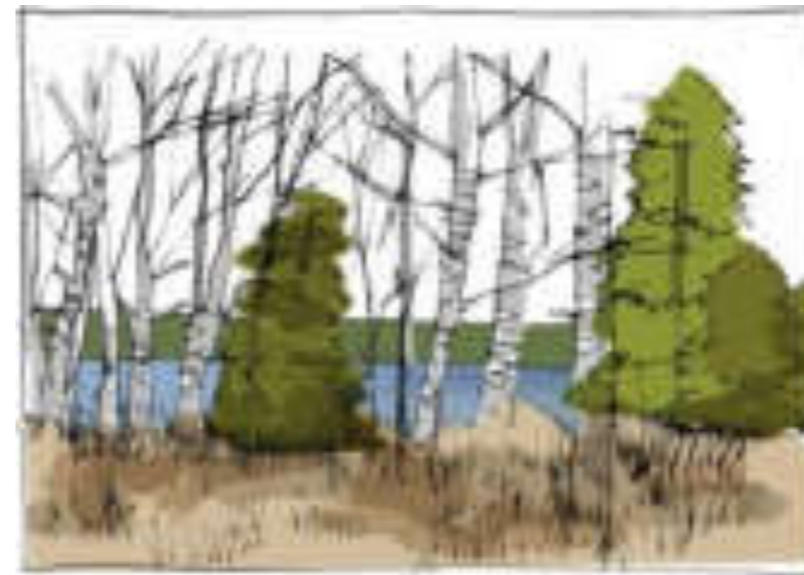
Certains passages par les rives boisées masquent ponctuellement la vue sur le lac. Le feuillage des arbres bouche la vue, et ce d'autant plus au printemps et en été. La fermeture du paysage donne une ambiance particulière au lieu, l'eau est proche mais pourtant elle se devine plus qu'elle ne se voit, selon les effets d'opacité et de lumière.

■ **Des fenêtres sur le lac**

Certaines rives sont bordées d'arbres, elles permettent de percevoir le lac au gré des trouées entre deux bosquets ou encore entre les ramures des branches, offrant ainsi des vues intermittentes. Les arbres viennent encadrer ces vues. Le lac se perçoit au gré des fenêtres visuelles matérialisées par les troncs.



Le ponton, surélevé par rapport au lac permet d'avoir une vue dégagée sur l'ensemble du paysage



Certaines séquences végétales occultent la vue sur le lac



Différents effets de visibilité se succèdent tout au long du lac



Les arbres cadrent les vues et donnent à voir le lac au travers d'ouvertures



■ Une évocation des lacs canadiens

Le paysage du lac de Charpal mêle landes, prairies et pâturages, associés à des forêts denses de feuillus et de conifères, avec en arrière-plan les montagnes de la Margeride. **Bien qu'artificiel, le lac de Charpal renvoie une image de naturalité et d'espace sauvage.**

Les guides touristiques comparent le lac de Charpal aux grands lacs canadiens, bordés de bois, avec une certaine idée de wilderness, évoquant de vastes étendues où la présence humaine est rare.

Loin d'attirer un tourisme de masse, **ce site est davantage fréquenté par la population locale et par des touristes à la recherche d'authenticité et de naturalité.** L'accès au lac étant réglementé, la pratique de loisirs nautiques est interdite et les abords du lac sont parcourus par les randonneurs et les pêcheurs.

L'aménagement de pontons et de caillebotis permet le franchissement des zones humides, où se développe une végétation rase. Le lac n'étant pas accessible pour des activités nautiques, ces aménagements permettent de se rapprocher de l'eau et d'avoir une vue dégagée sur le lac.

Les représentations associées au lac, véhiculées par les brochures touristiques (lac canadien, lieu « nature » dédié à des usages extensifs) sont reprises par l'étude des sensibilités paysagère et naturaliste au regard de l'éolien industriel en Lozère, document daté d'avril 2011 et diffusé par la DDT de Lozère. Ce document traite de la question spécifique des éoliennes et comprend une analyse des secteurs en Lozère qui peuvent ou non être compatibles avec l'implantation de projets éoliens. En termes d'échelles, l'étude considère les paysages du plateau du Roi comme théoriquement compatibles avec l'implantation d'éoliennes. Elle conclue cependant à l'inadéquation d'un projet éolien dans le cas du lac de Charpal. En effet, les représentations du lac présentent ce paysage comme un espace sauvage :

L'équilibre qui s'opère entre le mince filet de boisement qui sépare le ciel de l'eau crée une ambiance intimiste et secrète ;

- Les grandes étendues boisées rendent compte d'une naturalité préservée de l'urbanisation ;
- Le lac associé aux massifs forestiers de conifères évoque l'image des grands lacs canadiens ;
- Cette naturalité est propice au développement d'activités touristiques ;
- C'est un lieu important pour la population locale.

Cependant, entre représentations et réalités, l'image du lac de Charpal peut être nuancée par la réalité des équipements et des pratiques du lieu :

- Depuis les bords du lac, l'antenne relais au sommet du truc de Fortunio est un repère industriel dans le paysage qui rappelle la présence anthropique ;
- S'il renvoie une certaine image de naturalité, le lac n'en reste pas moins artificiel ;
- Autour du lac, des aménagements ont été réalisés mais ils sont détériorés et vieillissants ;
- Les activités touristiques se limitent aux randonnées et à la pêche puisque des réglementations interdisent la baignade et la pratique de loisirs nautiques dans et sur le lac.
- Les massifs forestiers autour du lac, sur le plateau du palais du roi, sont plus ou moins bien entretenus et peuvent véhiculer une image désolée sur certains secteurs ;

L'implantation d'éoliennes peut être l'occasion de repenser l'espace et l'aménagement des lieux.



Les guides touristiques comparent le lac de Charpal aux grands lacs canadiens (source : Magazine CDT Lozère hiver/printemps)



Les pontons en bois s'intègrent dans ce paysage et permettent de traverser les zones humides



De vastes paysages peu anthropisés, où les landes se mêlent aux forêts

1.1.1. Les repères du paysage existant

La hauteur de la plupart des points et lieux valorisés de ces paysages leur confère une situation de repère et entraîne donc un jeu de covisibilité entre les différents lieux touristiques, créant un véritable réseau dans laquelle s'insère le contexte éolien actuel ou à venir. Ainsi, depuis le lac de Charpal, comme depuis Châteauneuf-de-Randon, l'antenne relais du Truc de Fortunio se lit nettement dans le paysage et marque celui-ci. Et à l'inverse, depuis le Truc de Fortunio, le Lac de Charpal et le plateau du palais du Roi ressortent dans l'ensemble de la Margeride.

Depuis les sommets et cols, ce sont ces particularités qui servent de repères dans ce paysage.

Un projet éolien dans un tel paysage risque d'apporter un nouveau motif repère dans ce paysage déjà structuré par plusieurs points touristiques. Il s'agit donc ici de réussir à intégrer l'éolien dans cette image du territoire, sans pour autant que ce soit en desservant ces points d'intérêt.



L'antenne relais et le poteau électrique, des repères visibles depuis le lac de Charpal



Zoom sur l'antenne relais et le poteau électrique depuis le lac de Charpal

IV Analyse paysagère de l'aire d'étude immédiate

TV 1 Limites de l'aire d'étude paysagère immédiate

L'aire d'étude immédiate paysagère permet de tenir **compte des perceptions visuelles et sociales du paysage quotidien depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet** et d'étudier les éléments de paysage concernés directement ou indirectement par les travaux de construction des éoliennes. Elle s'appuie sur un périmètre compris environ entre un et trois kilomètres autour du site potentiel d'implantation des éoliennes, correspondant ici :

- **Au Nord, au coteau montagneux et boisé de la vallée de la Truyère ;**
- **A l'Est, à la frange boisée formée notamment par les Bois de la Croix de Bor ;**
- **Au Sud, aux hauteurs boisées du Truc des Pins et de la Montagne de Vitrolles ;**
- **A l'Ouest, par les micro-boisements sommitaux, séparant Estables de Saint-Amans, qui referment le paysage.**

TV 2 Paysage

TV 2.1 Le paysage du massif de la Margeride

TV 2.1.1 Une structure de relief marquée par les vallées et les points hauts

A l'échelle de l'aire d'étude immédiate, deux structures paysagères se démarquent :

- **Le Nord et le centre du périmètre est occupé par le passage des deux vallées de la Truyère et de la Colagne**, qui viennent entailler le massif montagneux boisé. Le paysage présente alors clairement une orientation Nord-Est/Sud-Ouest, déterminée par l'axe des vallées qui parcourent le territoire. Les forêts de conifères qui donnent cette teinte foncée, si particulière à la Margeride, sont condensés sur les hauteurs, lieux plus escarpés et hostiles, difficilement accessibles, donc peu fréquentés par l'homme. Les deux vallées, sont marquées par l'exploitation agricole dans leurs élargissements ponctuels. Celle de la Colagne, forme une fourche autour de la zone du projet, le mettant en scène depuis les routes. Si les bourgs s'égrènent le long des axes des vallées, celui d'Estables marque le passage d'une gorge : les vues rares depuis l'extérieur (l'Ouest) s'ouvrent alors petit à petit sur l'oasis de la vallée.
- Le relief sommital agité au Sud, ponctué de cols et de puechs, est marqué par la présence du granit sous la forme de chaos qui affleurent çà et là sur toute la zone. Les points hauts accessibles à l'homme, comme le col du cheval mort ou le Truc de Fortunio, offrent alors des vues larges à 360° et profondes sur l'ensemble du territoire immédiat, souligné en toile de fond par la masse sombre et découpée du massif, recouvert de forêts.



Ambiance de vallées : perceptions à taille humaine

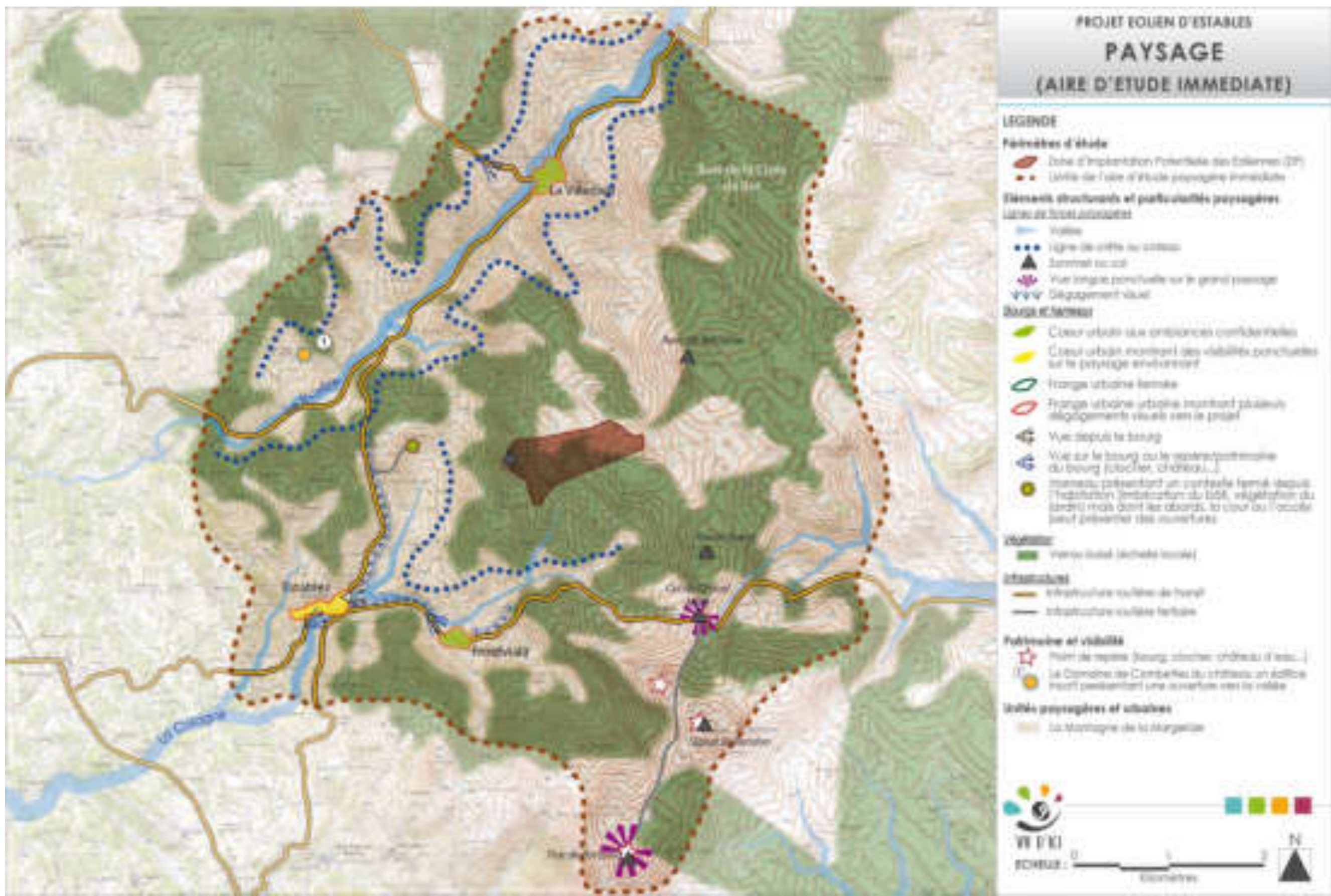


Ambiance boisée des forêts



Ambiance depuis les points hauts : perceptions de l'immensité

Carte du paysage de l'aire d'étude immédiate



1.2.1. Les perceptions paysagères du relief qui résultent de multiples contrastes

Le relief très marqué de ce paysage structure les perceptions que l'on peut en avoir. Celles-ci sont principalement possibles depuis les vallées habitées, qui regroupent la plupart de l'activité humaine (bourgs, infrastructures routières, activités agricoles...). Les vues depuis les voies sont alors souvent vite arrêtées par la masse montagneuse des sommets qui entourent ces vallées, créant des « poches » visuelles, qui s'enchaînent en fonction des goulots d'étranglements formés par le rétrécissement ponctuel de la largeur des vallées. Ainsi, depuis la partie septentrionale et centrale de l'aire d'étude immédiate, les vues sur un paysage sont courtes et brèves : C'est un paysage à l'échelle humaine qui se présente en fond de vallée.

Sur la partie Sud, l'altimétrie plus élevée et un jeu de points hauts permet au contraire ponctuellement d'avoir des vues panoramiques sur l'ensemble du massif montagneux.

Sensibilité par rapport au projet éolien :

Le Nord et le centre de l'aire d'étude présente des vues ponctuelles mais fréquentes vers le projet, du fait de la proximité et de l'échelle du paysage perçue. L'intégration du motif éolien de grande taille pose alors une sensibilité par rapport à un respect de l'orientation naturelle du paysage et de l'échelle « à taille humaine » de celui-ci, afin d'éviter une surenchère de l'effet d'écrasement déjà généré par les versants des vallées.

A l'inverse, depuis les sommets au Sud, la largeur des vues permet une bonne intégration du motif éolien. Une sensibilité se pose tout de même quant à une cohérence et bonne lisibilité du projet dans le paysage, vis-à-vis du contexte éolien existant et de la silhouette du relief accidenté qui se perçoit depuis les hauteurs.

1.2.2. La visibilité du projet

Le site d'implantation potentiel présente la particularité d'être localisé sur les hauteurs du massif de la Montagne de Sasses, ce qui le rend bien visible depuis les alentours très proches, notamment depuis les deux vallées qui contournent ce massif, que sont celles des ruisseaux de la Tartaronne et de Pessades.

Majoritairement recouvert par les boisements, il présente plusieurs points hauts, dont un point culminant à 1439 m à l'Est, au niveau de la Montagne de Sasses, et est traversé par des drailles de transhumance. Cette zone est donc peu fréquentée par l'homme, la transhumance ayant été remplacée par la pratique de la sylviculture.

Sensibilités par rapport à l'éolien :

- La faible fréquentation des lieux par l'homme est un atout pour la mise en place d'un projet éolien, excluant ainsi une proximité trop étroite avec des habitations ;
- La position en point haut peut potentiellement placer le projet comme un élément repère dans le paysage et apporte une sensibilité vis-à-vis d'une adaptation du projet à l'échelle très verticale du paysage depuis les alentours proches ;
- La présence des boisements sommitaux engendre une sensibilité au niveau des accès au projet : la création de chemins risquerait de créer des ouvertures dans la végétation et des descentes de pentes marquant fortement le paysage depuis la D59 ou la D3.



Perception du site depuis les abords du hameau de la Bastide



Perception des hauteurs boisées (ZIP), depuis la route communale passant en point haut en entrée de La Villedieu



Perception de la Villedieu depuis le fond de vallon, intégré partiellement dans la végétation



Contexte éolien depuis la sortie Ouest d'Estables : visibilité

1.2.3 La patrimonialité

Un seul édifice protégé est répertorié dans l'aire d'étude immédiate : il s'agit **du Domaine des Combettes du Château(1)**.

Cet élément possède un contexte paysager qui lui confère une ouverture vers le Sud et une mise en scène paysagère du fond de la vallée. Cependant le château, ni son accès ne sont accessibles au public, restreignant donc ces vues au domaine privé. Le château est cependant séparé de la ZIP par la forêt de la Borio et le bois de la Jare sur le versant opposé de la vallée. Seul l'accès au hameau du Domaine des Combettes, à l'Ouest, sur l'autre versant du massif de Borio, présente des perceptions longues en direction de l'Ouest.

La position du château, à l'aplomb du boisement sommital et en hauteur le rend néanmoins ponctuellement visible depuis la D34, en fond de vallée.

Sensibilité par rapport au projet éolien :

Le château du domaine des Combettes (1), situé sur les hauteurs de la vallée de la Truyère, bien que visible depuis le fond de la vallée, n'est pas accessible au public. Il présente cependant une ouverture vers le Sud et la ZIP depuis les espaces privés, qui théoriquement ne pose pas de sensibilité (cf. coupe page suivante). Il ne présente pas non plus de sensibilité vis à vis d'une covisibilité depuis un point tiers, les vues depuis la D34 n'étant pas orientées vers le projet.

Néanmoins depuis son accès et ses abords, (point de vue 1 sur la carte ci-jointe), un peu plus en hauteur montre une vue en direction de la ZIP qui est sensible.



(3) Accès interdit au château du hameau des combettes, avec une vue orientée vers l'Ouest depuis l'entrée



(1) Ouverture en direction de la ZIP depuis l'accès au hameau des combettes



(2) Domaine des combettes, perceptible depuis la D34

TV 3 Nat1

N.3.1 Trois bourgs ouverts à un axe de vallée

La découverte des bourgs à l'échelle immédiate est contrainte par les infrastructures : peu de routes circulent dans le périmètre, concentrées dans les fonds de vallée, ou légèrement surélevées, passant au pied d'un Puech. Cependant les hauteurs autour des bourgs sont rarement accessibles. La visibilité de leur silhouette en est donc limitée et ils se découvrent alors souvent depuis leurs abords immédiats, de manière brusque, au détour d'un virage.

■ Froidviala :

Situé le long de la D3, ce village, dont le cœur de bourg en fond de vallon s'appuie sur le ruisseau de Soubeyrous, montre un contexte fermé par le bâti dense. Dans une cuvette et entouré par trois sommets qui s'impose quand on lève les yeux, aucune vue véritablement ouverte sur le grand paysage n'est néanmoins possible. Sa silhouette se distingue cependant depuis ses abords, notamment à l'Ouest, du fait de la position surélevée de la route sur cette portion, au pied du Truc des Pins.

■ La Villedieu :

La Villedieu présente une situation plus ou moins similaire à Froidviala : non pas entourée de Puechs et Trucs, ce village reste tout de même inscrit au croisement de plusieurs cours d'eau (La Truyère, le ruisseau du Dèves...) qui forment une petite dépression, dans laquelle se sont installées les habitations, au croisement de la D34 avec un axe secondaire de la D5. Ce cocon formé par la topographie le masque depuis la plupart de ses abords : il ne se perçoit que depuis les hauteurs, au Nord-Ouest, à la sortie du Combe d'Escure, traversé par un axe routier qui relie La Villedieu à Saint-Denis-de-Margeride.

■ Estables :

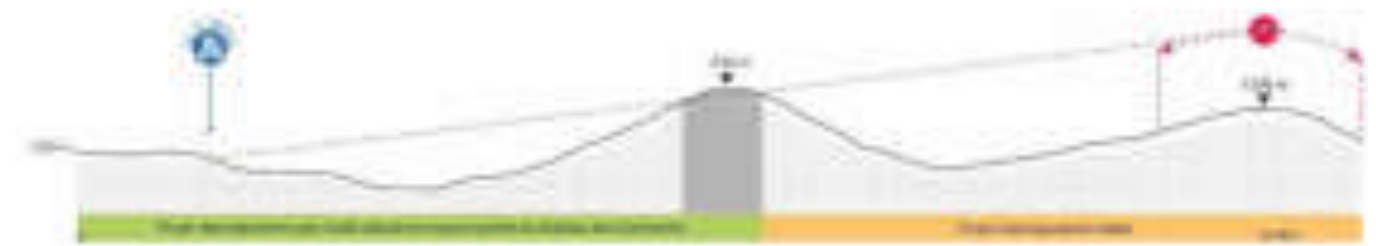
Le bourg d'Estables est le seul village qui montre un contexte plus ouvert à l'échelle immédiate : Egalement situé dans un creux de vallée confidentiel à proximité d'un cours d'eau, la Tartaronne, les habitations remontent cependant sur le replat. Cette implantation étagée permet alors depuis le cœur du bourg, notamment depuis la D3 qui circule à l'aplomb de la montagne, des vues ouvertes sur le paysage de la vallée, scindée en deux à l'Est par le massif de la Montagne de Sasses.

Ce village marque le passage de l'embouchure de la vallée et correspond à un nœud aussi bien viaire (croisement de la D3 et de la D59) que topographique, localisé au niveau de la « porte » formée par le Truc des Pins et le massif de celui de Malavieille. Cette situation rend ce bourg plus visible dans le paysage depuis ses alentours, notamment depuis la D3 à l'Ouest, et offre des perceptions sur la Montagne de Sasses depuis sa sortie Est.

N.3.2 Une hameau peu protégée sur le Jan's'viala

Les abords immédiats de la zone d'implantation potentielles présentent très peu d'habitat : un seul hameau, **la Bastide**, se situe à proximité immédiate de la ZIP, à un kilomètre. Composé de plusieurs habitations et fermes, **l'accès à ce groupement de bâti se fait depuis la D59, au niveau du Col des Quatre chemins, qui par sa position en point haut, offre une mise en scène du hameau dans le paysage depuis le Nord.**

Ce dernier, étagé au grès de la topographie du site, n'est pourtant pas à découvert, entouré d'une trame végétale et bocagère dense, particulièrement présente autour des habitations. Une seule ouverture, non dirigée vers le projet est possible depuis la trame bâtie. Les hangars et installations agricoles, situées en pourtour de hameau sont quant à eux dénudées et peuvent offrir des points de vue sur le grand paysage.



Coupe dans l'axe du projet passant par le domaine des Combettes du Château (1)



Vue sur la silhouette du bourg de Froidviala



Ouvertures depuis le centre-bourg d'Estables



Ouverture depuis le hameau de la Bastide, non orientée vers le projet (visibilité du Truc de Fortunio au loin)

Sensibilités par rapport au projet éolien :

Les trois bourgs du territoire présentent une implantation en fond de vallée qui met potentiellement leur silhouette en covisibilité avec le projet depuis leurs abords, notamment depuis la D3 pour Estables et Froidviala et depuis la route communale au Nord—Ouest pour la Villedieu.

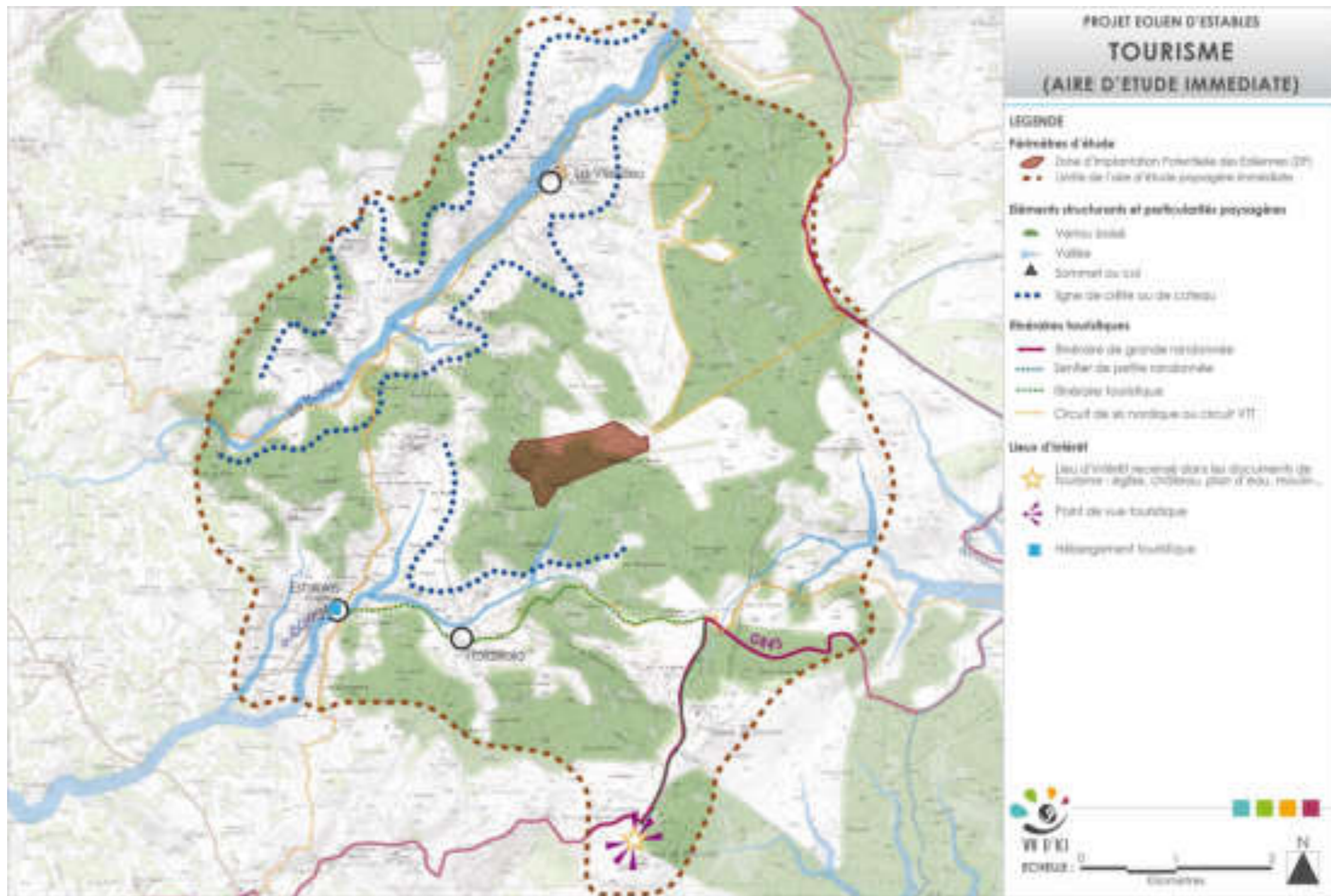
Cependant, seul Estables montre une ouverture depuis le centre du bourg qui lui confère une sensibilité par rapport au projet.

Le seul hameau à 1 Km du projet, la Bastide, montre également une potentielle covisibilité depuis son accès (depuis la D59) et ses abords, mais peu de visibilité possible vers le projet depuis le cœur du groupement d'habitations du fait de la trame végétale et bâtie dense.



Le hameau, partiellement visible depuis ses abords, inséré dans une trame végétale dense

Carte du tourisme à l'aire d'étude immédiate



TV 4 Tourisme

TV 4.1 Randonnée

Le secteur d'étude est parcouru par différents circuits de découvertes, d'importance variable, qui selon les saisons, peuvent revêtir des usages différents.

Le Sud du territoire est marqué par le passage des routes touristique en crête, avec un point d'arrêt au niveau du Col du cheval mort, qui au milieu de la lande granitique, offre alors un panorama sur l'ensemble de la Margeride, avec les silhouettes montagneuses à perte de vue.

Ce point de passage et d'arrêt est également un lieu intégré au circuit du GR43, qui parcourt les sentiers escarpés des flancs de montagnes et relie les différents sommets entre eux. C'est notamment depuis ce GR, qu'est accessible le Truc de Fortunio, point touristique local d'importance.

A une échelle secondaire, des sentiers aménagés circulent dans l'ambiance plus confidentielle des forêts de conifères ou en fond de vallée, servant de circuit VTT en été et de piste de ski en hiver. Sur les portions en lisière de forêt ou au niveau des voies secondaires, des vues longues donnant à voir les vallées peuvent ponctuellement être possibles.

TV 4.2 Hébergement d'Établissements Locaux sur l'Aire d'Étude

Un seul hébergement touristique, un gîte, est recensé dans l'aire d'étude immédiate sur le site www.gites-de-france.com, utilisé comme base de données de référence.

Celui-ci, situé au cœur du bourg d'Estables, le long de la D3, se situe au niveau de l'ouverture visuelle sur le paysage, qui est possible depuis le centre du village.

Sensibilités par rapport au projet éolien :

Les itinéraires de découverte du territoire se présentent sous différentes formes :

- Les chemins de grande Randonnée (GR43) circulent sur le massif abrupt et granitique de la Margeride au Sud du territoire, et passent notamment par les points hauts touristiques recensés (Col du cheval Mort, Truc de Fortunio). Dans cette ambiance, les vues souvent dégagées depuis les sentiers mettent en scène l'ensemble du Massif, créant les images représentatives du territoire. Ces itinéraires montrent donc une forte sensibilité par rapport au projet, qui s'accrue au niveau des points d'arrêts et lieux touristiques valorisés. Cette sensibilité est néanmoins ponctuelle compte tenu du fait que le sentier traverse de nombreux boisements de conifères qui ferment alors complètement les vues possibles en direction du projet.
- Les sentiers et pistes secondaires, utilisées pour le VTT ou la randonnée en été, et transformées en piste de ski nordique en hiver, présentent une situation plus proche du projet, mais plus confidentielle aussi, insérées dans les forêts qui recouvrent la majeure partie du territoire. Les vues sur l'extérieur sont donc restreintes aux passages en lisière de boisement ou en fond de vallée, leur conférant une sensibilité qui reste ponctuelle et modérée, malgré leur proximité au projet.

Un seul hébergement est recensé sur l'aire d'étude. Ce dernier, localisé dans le cœur de bourg d'Estables, présente donc la même sensibilité que celui-ci, avec une fenêtre visuelle en direction du projet depuis la D3 au centre du village.



Vue de l'antenne du truc de Fortunio depuis de chemin d'accès, au milieu de la lande granitique



Vue longue vers le plateau depuis le Col du cheval Mort (GR 43)



Le chaos granitique du Truc du signal de Randon et son antenne

5.3.1 La table d'orientation

Traversé par le **GR43, mis en valeur sur le plan touristique**, il propose une **table d'orientation** qui donne une lecture sensible des paysages. Ce sommet fait partie des **éléments patrimoniaux** de grand intérêt présentés dans la carte des sensibilités paysagères de l'étude des sensibilités paysagères et naturalistes au regard de l'éolien en Lozère de 2005, et mentionnés à plusieurs reprises dans l'étude des sensibilités paysagères et naturaliste au regard de l'éolien industriel en Lozère.

5.3.2 Le belvédère sur un chaos granitique

Le Truc de Fortunio, situé sur la commune de Rieurtort-de-Randon, est une montagne au sommet arrondi haute de **1551 mètres**, ce qui en fait le **point culminant de l'ensemble du massif granitique de la Margeride**. À son approche, la végétation est davantage clairsemée et se compose essentiellement de landes parmi lesquelles la roche affleure sous forme de **chaos de granites**, résultat de l'érosion du socle cristallin. La vue depuis le sommet offre une **sensation d'immensité** à travers de **larges panoramas ouverts à 360°**, d'autant plus lorsque le ciel est dégagé. La présence de l'homme semble discrète dans ces paysages. Au premier plan se dégage le plateau du palais du Roi et les massifs boisés qui bordent le lac de Charpal. Au loin, **les forêts de conifères s'étendent à perte de vue et forment une masse uniforme**.

Au sommet, une **table d'orientation, aujourd'hui dégradée, donne une interprétation du panorama**. Elle propose une **représentation sensible**, plus que technique, des paysages visibles depuis le belvédère. Elle fait ressortir les utilisations de ce point haut : choisi tout d'abord par Cassini pour situer l'un des points de base afin de lever la première carte de France, puis sous l'occupation comme poste de détection par radiogoniométrie, il est aujourd'hui utilisé comme relais hertzien.

5.3.3 L'antenne relais au sommet du truc de Fortunio

Le Truc de Fortunio est une montagne arrondie, au **relief peu contrasté** : le sommet ne se démarque pas particulièrement dans le paysage. Cependant **l'antenne relais présente près du promontoire permet de repérer le Truc de Fortunio dans le lointain. Le relais hertzien est en effet visible depuis de vastes pans du paysage alentours**. Culminant à une altitude de **150 mètres**, c'est un **repère industriel fort dans ce paysage** de moyenne montagne. De même, le signal de Randon, autre truc situé davantage au Nord, se repère grâce au poteau électrique situé à son sommet.

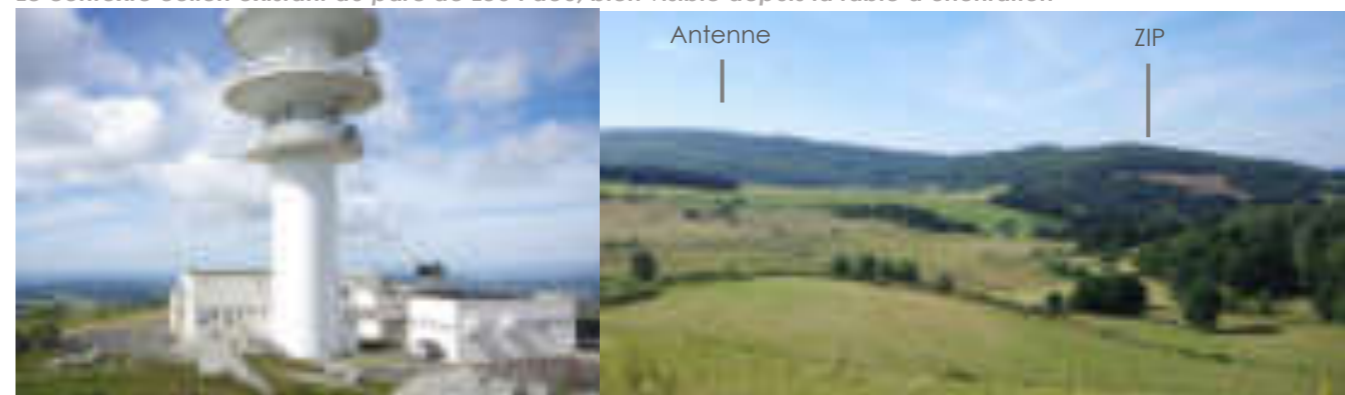
L'accès au sommet du Truc de Fortunio se fait par une route carrossable qui débouche au pied de l'antenne relais. Les bâtiments d'exploitation qui bordent l'antenne relais n'ont pas été traités d'un point de vu paysager, et s'intègrent difficilement dans ce paysage (bâtiments de couleurs différentes, clôtures visibles...). D'autre part, bien que le Truc de Fortunio soit indiqué par la présence de panneaux, la présence de la table d'orientation est peu mentionnée.



Les chaos granitiques et le promontoire installé au sommet du Truc de Fortunio, sur des chaos granitiques



Le contexte éolien existant du parc de Lou Paou, bien visible depuis la table d'orientation



Antenne relais du sommet du truc de Fortunio, visible de loin, depuis la proximité du hameau de la Bastide



L'antenne relais et le poteau électrique, des repères visibles depuis le lac de Charpal



Zoom sur l'antenne relais et le poteau électrique depuis le lac de Charpal



Panorama sur le Truc de Fortunio et le signal de Randon depuis le plateau de Charpal

Panorama 360° depuis le pied de l'antenne de Fortunio :



Panorama 360° depuis la table d'orientation :



Le Truc de Fortunio

Point culminant de la Margeride, le Truc de Fortunio est très souvent cité dans les documents touristiques. Les images véhiculées pour valoriser ce site se concentrent principalement sur le panorama offert depuis le sommet, sans pour autant oublier la présence de l'antenne-relais. Les images ci-après illustrent les manières dont est valorisé ce sommet sur les outils de communication touristiques (sites internet, brochures, etc.).

À l'échelle de la région Occitanie, le Truc de Fortunio ne fait l'objet d'aucune valorisation touristique. Néanmoins, sur le site de l'office de tourisme de la Lozère, il est dit que « Le truc de Fortunio est le point culminant de la Margeride et, de fait, un poste d'observation du lac de Charpal de premier choix. Les blocs de granite vous permettront de prendre encore un peu plus de hauteur et d'obtenir de premiers plans intéressants. Malgré une beauté relative, l'antenne relais se trouve être très graphique et minimaliste en image ».

Malgré un panorama à 360° sur le paysage de la Margeride, le Truc de Fortunio n'est pas cité parmi les panoramas principaux de la Margeride, comme le montre le site internet de l'office de tourisme de la Lozère, mais plutôt comme un des incontournables « spots photo du patrimoine culturel et naturel lozérien » aux côtés des sommets comme le Mont Lozère, le Truc du Midi ou encore le Truc de Grèze.



Extrait des photographies présentées sur le site de l'office de tourisme de la Lozère (source : www.lozere-tourisme.com)

Le Truc de Fortunio est associé à une image de **vastes espaces, avec des paysages qui s'étendent à perte de vue**. Grâce à sa position de surplomb, il offre un **panorama à 360° sur l'ensemble du massif de la Margeride**.

D'après l'étude des sensibilités paysagères et naturalistes au regard de l'éolien en Lozère, il dispose des caractéristiques paysagères suivantes :

- C'est un site typique qui réunit tous les **éléments caractéristiques de la Margeride** : sommet dégagé, chaos granitiques, massifs forestiers denses de conifères...
- Les grandes étendues boisées évoquent un **paysage où la présence humaine est peu marquée**

Malgré cette image renvoyée de naturalité et de grands espaces à préserver, l'étude des sensibilités paysagère et naturaliste au regard de l'éolien en industriel en Lozère conclut à la **possible compatibilité entre l'implantation d'éoliennes et les paysages** observables depuis le Truc de Fortunio : « *Si le champ de vision dans lequel se trouveraient d'éventuels parcs éoliens ne gêne pas la lisibilité générale du paysage, alors l'implantation d'éoliennes peut être supportable.* »

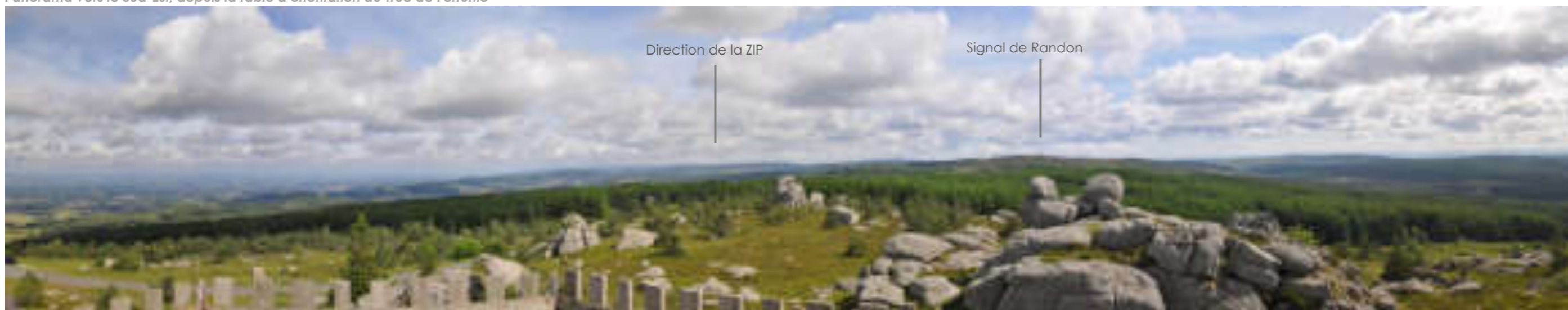
Par ailleurs, l'image de naturalité véhiculée par le Truc de Fortunio est toutefois nuancée par la présence à son sommet d'une antenne relais :

Haute de **150 mètres, installée** au sommet du Truc de Fortunio, cette antenne constitue un repère, un **marqueur industriel fort** dans le paysage ;
Les **bâtiments d'exploitation** de l'antenne relais se démarquent et n'ont fait l'objet d'aucune intégration paysagère qualitative dans ce paysage ;
Une table d'orientation et un belvédère sont installés, mais peu indiqués et mis en valeur par des panneaux.

Ainsi, l'implantation d'un parc éolien pourrait être envisagée si la lecture dudit projet ne remet pas en cause la perception des lignes d'horizon visibles depuis le panorama.



Panorama vers le Sud-Est, depuis la table d'orientation du Truc de Fortunio



Panorama vers le Nord, depuis la table d'orientation du Truc de Fortunio (en direction du projet)

V Conclusion de l'analyse paysagère Approche des sensibilités des paysages et des enjeux au regard de l'éolien

V.1 Milieu de l'aire d'étude éloignée : des sensibilités réparties sur certains secteurs du territoire d'étude, plus spécifiquement autour des zones de relief dégageant des vues lointaines

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les éoliennes sont perçues de petite taille et sont de fait souvent dissimulées par les effets d'écran. En l'absence de grands dégagements visuels généralisés (paysages faits de bocage et de boisements), les enjeux sur le paysage et le patrimoine sont presque exclusivement ponctuels. Les conclusions énoncées ci-dessous sont directement reprises de l'étude.



Schéma montrant l'effet de la distance sur la perception d'une éolienne de 130 mètres (source : Vu d'Ici)

V.1.1 Paysages des sensibilités très faibles sur le territoire éloigné

Distance du parc (en km)

V.1.2 Des sensibilités fortes dans les unités paysagères

V.1.3 L'impact des sensibilités sur le paysage de la Margeride

Les enjeux et sensibilités pour cette unité paysagère sont les suivantes :

- Une sensibilité accrue depuis les abords proches de la ZIP, située sur cette unité ;
- Une sensibilité depuis les points hauts dégagés et remarquables du territoire (Truc de Fortunio, Signal de Randon, Col du Cheval mort, col des trois sœurs, plateau du palais du Roi...)
- Une sensibilité faible depuis les fonds de vallées, plutôt refermés ;
- Une dualité du territoire entre nature et "artificialisation" : Le territoire met en avant un tourisme de nature mais les points remarquables sont souvent issus d'une "création" humaine (lac de Charpal et Truc de Fortunio mis en covisibilité depuis l'ensemble des points hauts du territoire avec l'antenne, qui pour l'instant joue le rôle de repère paysager à plus de 20 Km). La sensibilité depuis ces éléments touristiques se positionne sur un enjeu de lisibilité du projet et de non prépondérance de ce dernier par rapport à l'antenne.

- Un enjeu de lisibilité du projet de non prépondérance de ce dernier par rapport à l'antenne et un enjeu de cohérence du projet dans le contexte éolien existant.

V.1.4 L'impact des sensibilités sur le paysage de la Montagne

Les enjeux et sensibilités pour cette unité paysagère sont les suivantes :

- Peu de sensibilités sur les bourgs de l'unité (Saint-Alban-sur-Limagnole, Serverette, Aumont-Aubrac...) qui présentent des situations encaissées ou des ouvertures visuelles non dirigées vers le projet ;
- Peu de sensibilité depuis le fond de la vallée de la Truyère, perpendiculaire au projet ;
- Peu de sensibilité depuis les grandes infrastructures routières du territoire, à l'exception de quelques points hauts ou dégagés (depuis la N106 et à proximité de l'A75 au Sud d'Aumont-Aubrac)
- Des passages en points hauts depuis les axes secondaires orientés vers le projet qui pose une sensibilité (notamment depuis la D50 à proximité de Baou l'Estival) ;
- Un sommet touristique d'importance (depuis le Roc de Peyre), fortement sensible au projet avec des vues panoramiques à 360°.

V.1.5 L'impact des sensibilités sur le paysage de la Plaine de la Margeride

Les enjeux et sensibilités pour cette unité paysagère sont les suivantes :

- Une sensibilité très faible à nulle de l'Est de l'unité séparée visuellement par les coteaux boisés des vallées et le rebord de la Montagne de la Margeride ;
- Une sensibilité accrue qui se dégage depuis les couloirs visuels formé par les contreforts entourant une vallée à fond plat : depuis le fond (D985 et D3) et depuis les voies perpendiculaires circulant sur les hauteurs (D5 et D26) ;
- Une sensibilité modérée depuis Châteauneuf-de-Randon, bourg médiéval perché qui présente des ouvertures visuelles en direction du projet.

V.1.6 L'impact des sensibilités sur le paysage de la Vallée du Lot et de la Plaine de Montbel

Les enjeux et sensibilités pour cette unité paysagère sont les suivantes :

- Une sensibilité très réduite pour les unités des vallées du rebords de la Margeride et de la Plaine de Montbel, toutes deux tournées vers le Sud du Territoire ;
- Une sensibilité très faible à nulle depuis le fond de la vallée du Lot et la ville de Mende ;
- Une sensibilité modérée depuis les falaises karstiques des avant-causses qui mettent en scène, depuis des points de vue touristiques fréquentés (Mont Mimat), la silhouette urbaine de Mende, son patrimoine protégé et la montagne de la Margeride ainsi que la zone du projet en arrière-plan. Cette sensibilité pourra tout de fois être temporisée par la distance au projet.

V 1.3 Patrimoine des sensibilités par le territoire par enjeux sensibles : Sensibilités au patrimoine

Le patrimoine protégé est plutôt peu dense sur le territoire d'étude, puisque seulement 22 monuments historiques, 8 sites et 1 AVAP sont compris dans l'aire d'étude éloignée. Ils se concentrent principalement entre 10 et 20 km du projet, à l'Ouest de l'aire d'étude, sur le plateau occidental de la Margeride.

Malgré des enjeux qui peuvent être forts pour un certain nombre d'entre eux (Châteauneuf -de-Randon, Truc de Fortunio, Bien UNESCO Causses et Cévennes...), ce patrimoine reste peu sensible à l'échelle du territoire d'étude.

Sur l'ensemble du patrimoine protégé, seulement 9 édifices et sites présentent une sensibilité par rapport au projet. Il s'agit :

- Du domaine des Combettes du château (1)
- De l'Eglise de Laval-Atger (7)
- Du château des Combettes et ses abords (14-F)
- Du patrimoine urbain de Mende (18 – F- Z1)
- Du village de Châteauneuf-de-Randon et la Pierre branlante de Châteauneuf-de-Randon (B-C)

La zone tampon du Bien UNESCO Causses et Cévenne présente également une faible sensibilité, uniquement au niveau du Mont Mimat à Mende.

V 1.4 Fenêtres et visibilité éolienne

Le contexte éolien, aujourd'hui peu chargé avec seulement 3 parcs existants risque d'être fortement modifié et densifié, notamment au Sud entre le lac de Charpal et la vallée du Lot, avec 5 projets qui ont obtenu un accord ou un avis de l'AE.

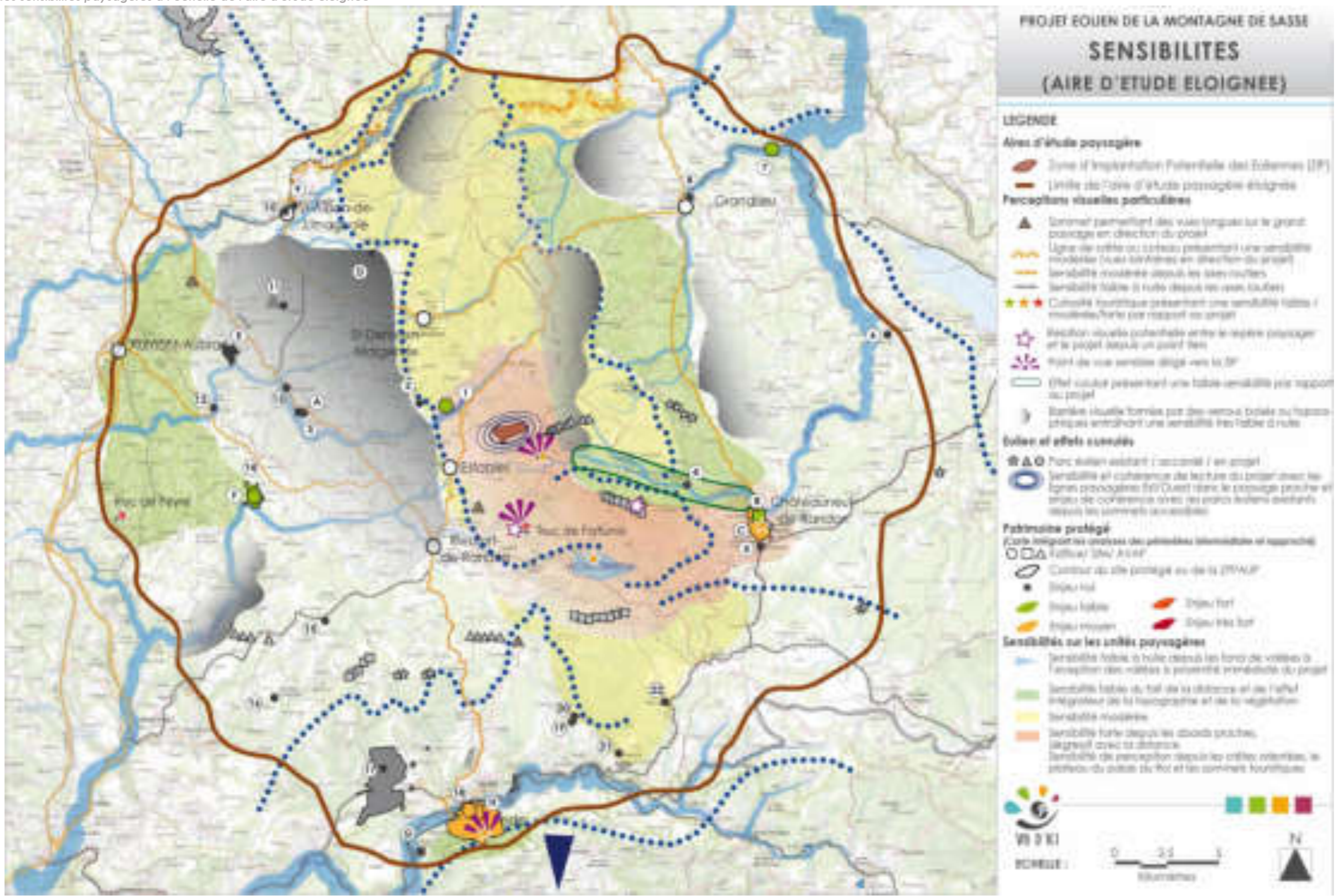
Dans ces conditions, la ZIP viendrait s'insérer au nord de l'ensemble des parcs et projets, induisant alors un enjeu de mise en cohérence avec le contexte éolien existant, tout en respectant les lignes de force paysagère, comme préconisé dans le SRE du Languedoc-Roussillon. La sensibilité la plus importante concernera en revanche la cohérence avec le projet de Chan des Planasses, qui, s'il est accordé, sera en situation de covisibilité avec le projet depuis des vues proches.

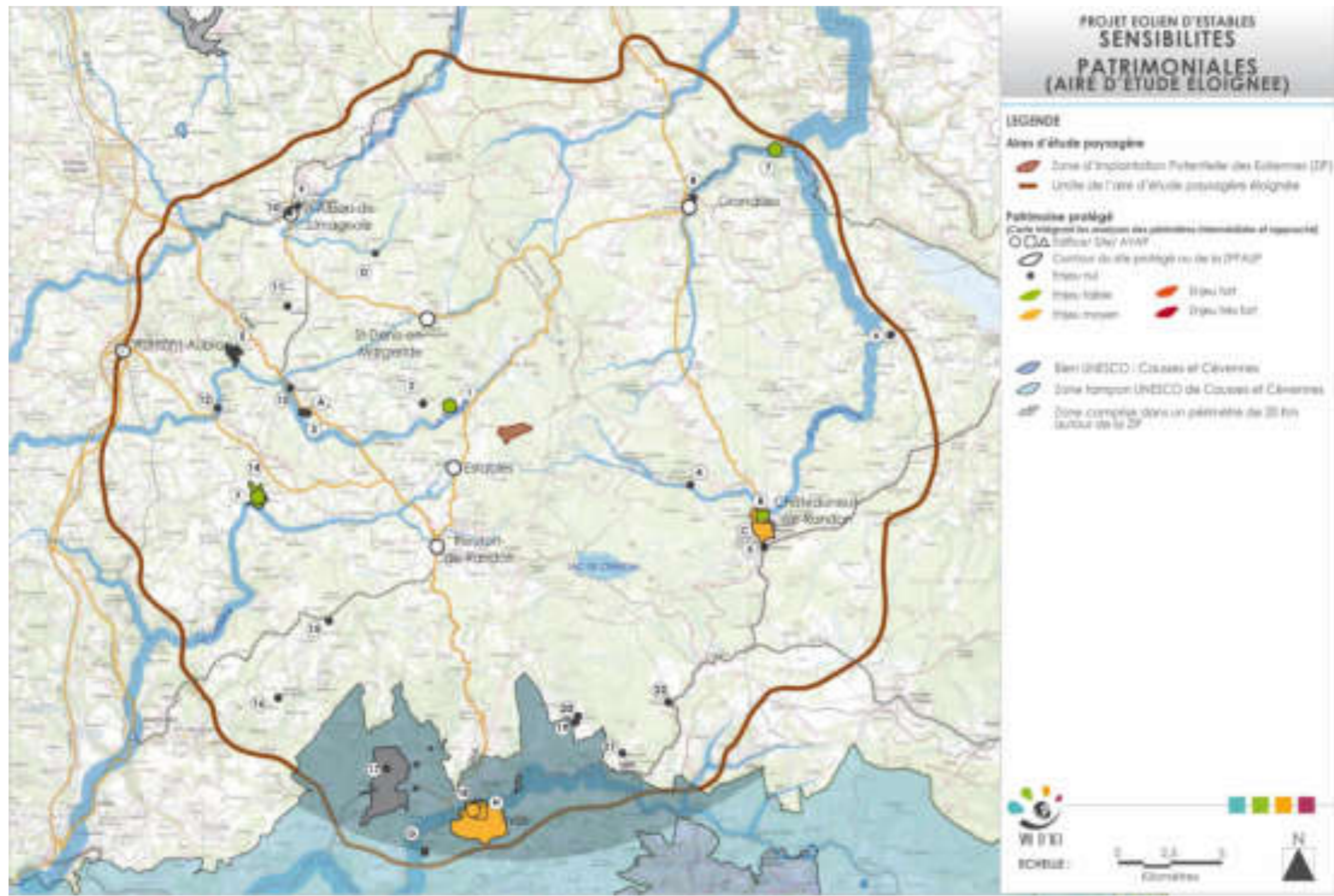
Néanmoins, les effets cumulés depuis les vallées, axes principaux de découverte du territoire, restent mesurés, fortement limités par le relief qui masque très vite un parc éolien. Les fenêtres de visibilité sur les éoliennes restent brèves. Ainsi les sensibilités depuis ces secteurs vis-à-vis du projet de la Montagne de Sasses semblent faibles. Un effet de potentielle rémanence du motif éolien au fur et à mesure de la traversée des vallées est cependant à prendre en compte.

Les sensibilités les plus fortes par rapport à une mise en covisibilité du projet avec d'autres éoliennes proviennent des points hauts, souvent touristiques, qui, même éloignés, présentent une configuration topographique qui permet une vue d'ensemble à 360° du parc éolien du territoire. Il s'agit alors d'évaluer ces effets cumulés en fonction de la ZIP et de veiller à une bonne intégration du projet.

Plusieurs lieux, plus sensibles que les autres se démarquent notamment : le Truc de Fortunio, le rocher du Peyre, la cité médiévale de Châteauneuf-de-Randon, le lac de Charpal et le plateau du Roi.

Carte des sensibilités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée





V.3 Milieu de l'aire d'étude rapprochée

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les éoliennes sont toujours de petite taille mais tendent à prendre davantage d'importance dans le paysage, au gré des ouvertures visuelles.



Schéma montrant l'effet de la distance sur la perception d'une éolienne de 130 mètres (Source : Vu d'Ici)

V.3.1 Paysage

L'unité de la Margeride présente une sensibilité qui varie selon les secteurs : le Nord de l'unité montre une sensibilité plus réduite depuis les vallées, à l'exception de celles se trouvant à proximité immédiate du projet. Le secteur méridional montre néanmoins, beaucoup plus de sensibilité malgré un éloignement au projet, du fait de la présence de nombreux points hauts panoramiques et des principaux lieux touristiques du territoire.

L'unité du plateau occidental de la Margeride offre un paysage assez fermé et peu sensible dans l'aire d'étude. Les points hauts de ce secteur restent peu accessibles. Les bourgs et les vallées, dont celle de la Truyère, présentent donc peu de sensibilité, les rares vues plus ouvertes étant soit orientées vers le Sud ou arrêtées en direction du projet par le rebord du massif montagneux.

Le plateau Oriental de la Margeride montre une sensibilité plus accrue que le plateau occidental : le large couloir visuel permet une prise de recul, notamment depuis la D945, qui ouvre un peu plus le paysage. Pour ces perspectives, lorsqu'elles sont en direction du projet, une sensibilité accrue est à envisager. La petite vallée du Chapeauroux, traversée par la D3, formant un couloir visuel dans l'axe du projet, pose également une sensibilité, vis-à-vis d'une visibilité du projet dans l'axe de la vallée. Le bourg d'Arzenc-de-Randon, tourné vers le Sud et désaxé par rapport au fond de la vallée, ne pose pas de sensibilité particulière.

Par rapport à la mise en place du projet éolien, la fermeture du paysage tend potentiellement à dissimuler d'autant plus le projet dans le paysage depuis les espaces rapprochés.

L'abandon des espaces en hauteurs, de fait beaucoup moins fréquentés par la population, fait également diminuer leur sensibilité vis-à-vis du projet.

Cependant l'implantation d'un projet éolien sur un territoire qui se tourne majoritairement vers le tourisme peut entraîner une modification des images véhiculées. Une sensibilité vis-à-vis d'une cohérence d'intégration du projet sur son territoire depuis les points fréquentés est à surveiller.

V.3.2 Faune

L'état actuel n'engendre pas d'effets de saturation visuelle ou d'encerclement des bourgs ou des points hauts touristiques par l'éolien. Cependant une présence depuis les points touristiques est à noter.

L'ajout du projet n'induit cependant pas de sensibilité vis-à-vis des effets cumulés depuis les sommets, les vues à 360° permettant un espace de respiration suffisant. Une sensibilité concernant une affirmation du motif éolien, qui doit être cohérent avec son environnement (problématique de l'implantation) est tout de même à considérer.

Depuis le lac de Charpal, un risque de saturation visuel ne peut être écarté. Il sera à évaluer dans la suite de l'étude.

Une sensibilité se dessine également par rapport à une rémanence des éoliennes dans la traversée du paysage de la Margeride.

V.3.3 Bâtiments

A l'exception de Châteauneuf-de-Randon, les principaux bourgs du territoire à l'échelle rapprochée, ne présentent pas de sensibilité particulière par rapport au projet. En effet, très discrets, les vues les mettant en scène restent bien souvent très courtes, posant peu de sensibilité, et les ouvertures sur le paysage depuis les centres bourgs ne sont pas orientées vers le projet ou très vite arrêtées par le versant opposé (cas de Saint-Denis-en-Margeride).

Seuls les bourgs les plus proches du projet peuvent potentiellement montrer une sensibilité plus forte, du fait de leur proximité. La sensibilité de covisibilité du bourg avec le projet est notamment accrue du fait du rôle d'« événement paysager », que peut revêtir le bourg dans ce territoire investi par la nature.

V.3.4 Patrimoine

Parmi les 5 édifices et 3 sites que compte l'aire d'étude rapprochée, seuls 3 montrent une sensibilité vis-à-vis du projet :

- Le domaine des Combettes du Château montre une ouverture paysagère depuis l'édifice, qui reste cependant inaccessible. La sensibilité de ses abords sera étudiée à l'échelle de l'aire d'étude immédiate ;
- Le village de Châteauneuf-de-Randon (B) montre une sensibilité modérée depuis le site protégé, avec une ouverture paysagère depuis la sortie du bourg et depuis le belvédère du calvaire ;
- La Pierre branlante de Châteauneuf-de-Randon, peu accessible, se repère cependant faiblement depuis le belvédère du calvaire, présentant ainsi une faible sensibilité vis-à-vis d'une covisibilité indirecte avec le projet.

V.3.5 Tourisme

De manière générale, le tourisme est un point à prendre en compte par rapport à l'implantation d'un projet éolien sur le massif de la Margeride. Malgré l'image de « nature sauvage » associée aux paysages de la Margeride, le paysage à l'échelle locale est déjà fortement anthropisé (boisements d'exploitations sylvicoles, antenne-relais notamment etc) et pourvu en éolien. Cependant ce paysage en pleine mutation, avec l'accord d'un certain nombre de projet déporte la sensibilité vis-à-vis de l'implantation d'un nouveau projet vers un enjeu de lisibilité et une intégration cohérente du projet dans le futur paysage éolien qui est en train de se créer.

Ces sensibilités sont notamment accrues depuis les sommets et points d'arrêts touristiques situés le long des grands axes de randonnée au Sud-Est du territoire (GR43, GRP). Les itinéraires secondaires, passant par les ambiances plus intimistes des forêts ou des vallées, posent une sensibilité bien plus faible. Seuls ceux passant à proximité immédiate du projet devront être l'objet d'une attention particulière.

Un projet éolien dans un paysage de points hauts risque d'apporter un nouveau motif repère dans ce paysage déjà structuré par plusieurs points touristiques. Il s'agit donc ici de réussir à intégrer l'éolien dans cette image du territoire, sans pour autant que ce soit en desservant ces points d'intérêt.

État 7 : Le Bourg de Châteauneuf-de-Randon

Ainsi, les enjeux de visibilité concernent davantage l'espace privé des habitations dont les façades sont tournées vers l'Ouest et le paysage visible depuis les éléments historiques répertoriés. Depuis la place centrale, la vue vers le grand paysage est masquée par les habitations, de même que les routes d'accès au bourg

L'étude des sensibilités paysagère et naturaliste au regard de l'éolien industriel en Lozère a traité le cas de Châteauneuf-de-Randon. Dans ce document, seul le panorama tourné vers le Nord a été analysé. La question de la visibilité d'un projet éolien à l'Ouest de la commune n'a pas été examinée et les conclusions établies n'apportent guère d'éclairage quant à la situation du projet. Toutefois, deux éléments ressortent de l'étude :

- le respect d'une distance de plus de 4 km du point de vue ;
- l'inscription du projet dans la continuité de l'existant.

Le projet éolien de la Montagne de Sasses respecte ces deux conditions.

État 8 : Le lac de Charpal

Les représentations associées au lac, véhiculées par les brochures touristiques (lac canadien, lieu « nature » dédié à des usages extensifs) sont reprises par l'étude des sensibilités paysagère et naturaliste au regard de l'éolien industriel en Lozère, document daté d'avril 2011 et diffusé par la DDT de Lozère. Ce document traite de la question spécifique des éoliennes et comprend une analyse des secteurs en Lozère qui peuvent ou non être compatibles avec l'implantation de projets éoliens. En termes d'échelles, l'étude considère les paysages du plateau du Roi comme théoriquement compatibles avec l'implantation d'éoliennes. Elle conclue cependant à l'inadéquation d'un projet éolien dans le cas du lac de Charpal. En effet, les représentations du lac présentent ce paysage comme un espace sauvage :

L'équilibre qui s'opère entre le mince filet de boisement qui sépare le ciel de l'eau crée une ambiance intimiste et secrète ;

- Les grandes étendues boisées rendent compte d'une naturalité préservée de l'urbanisation ;
- Le lac associé aux massifs forestiers de conifères évoque l'image des grands lacs canadiens ;
- Cette naturalité est propice au développement d'activités touristiques ;
- C'est un lieu important pour la population locale.

Cependant, entre représentations et réalités, l'image du lac de Charpal peut être nuancée par la réalité des équipements et des pratiques du lieu :

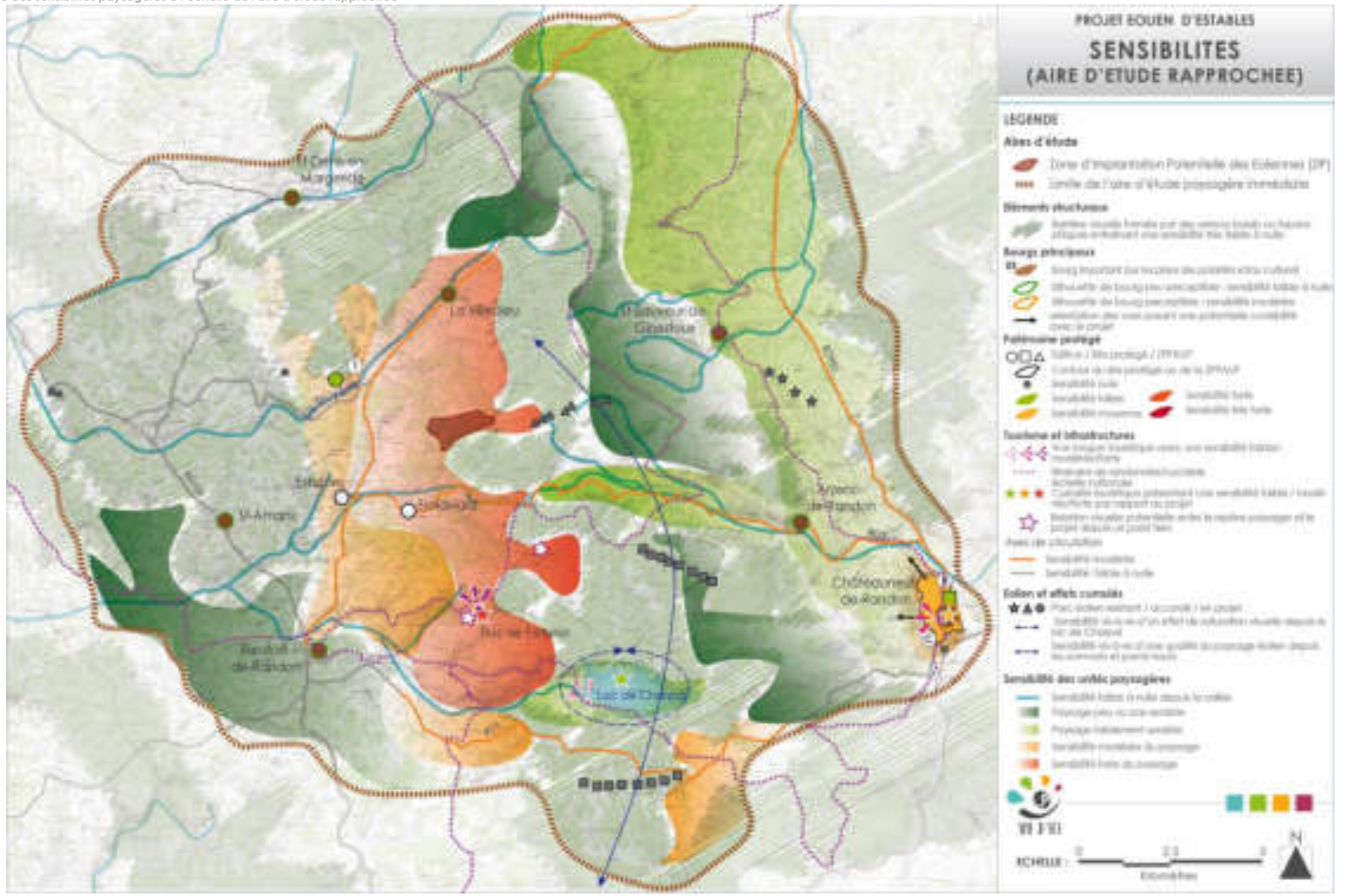
- Depuis les bords du lac, l'antenne relais au sommet du truc de Fortunio est un repère industriel dans le paysage qui rappelle la présence anthropique ;
- S'il renvoie une certaine image de naturalité, le lac n'en reste pas moins artificiel ;
- Autour du lac, des aménagements ont été réalisés mais ils sont détériorés et vieillissants ;

■ Les activités touristiques se limitent aux randonnées et à la pêche puisque des réglementations interdisent la baignade et la pratique de loisirs nautiques dans et sur le lac.

■ Les massifs forestiers autour du lac, sur le plateau du palais du roi, sont plus ou moins bien entretenus et peuvent véhiculer une image désolée sur certains secteurs ;

L'implantation d'éoliennes peut être l'occasion de repenser l'espace et l'aménagement des lieux.

Carte des sensibilités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



V.4 Milieu de l'aire d'étude immédiate

A l'échelle de l'aire d'étude immédiate, les éoliennes prennent visuellement de la hauteur et deviennent visibles dès lors que les écrans de premier plan sont absents.

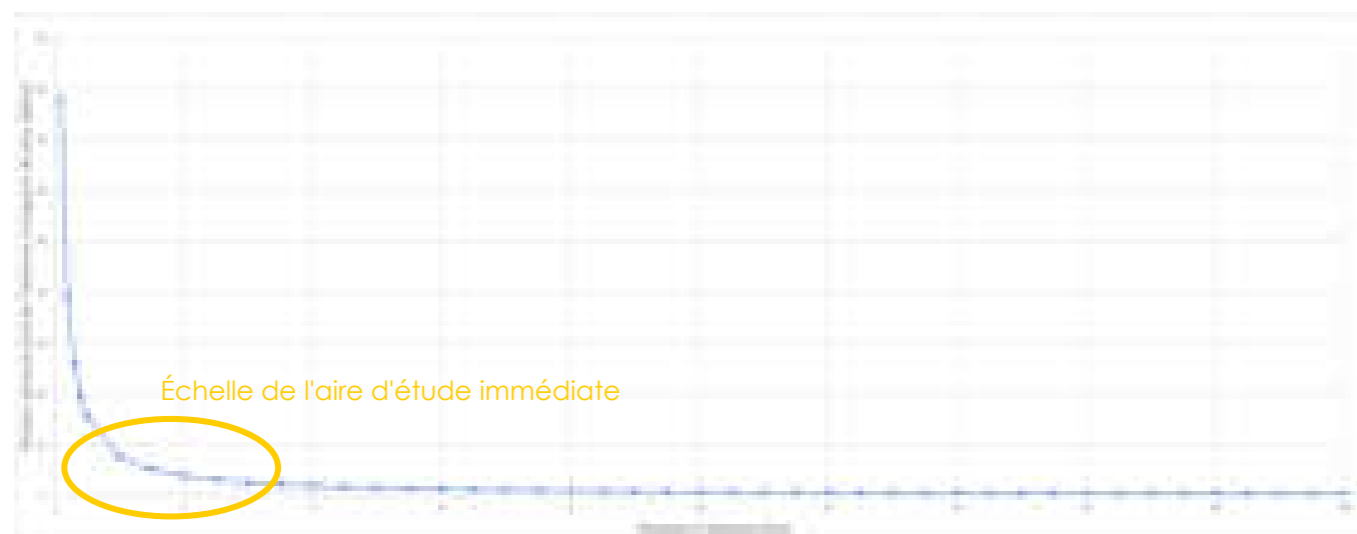


Schéma montrant l'effet de la distance sur la perception d'une éolienne de 130 mètres (source : Vu d'Ici)

V.4.1 Paysage

Le Nord et le centre de l'aire d'étude présente des vues ponctuelles mais fréquentes vers le projet, du fait de la proximité et de l'échelle du paysage perçue. L'intégration du motif éolien de grande taille pose alors une sensibilité par rapport à un respect de l'orientation naturelle du paysage et de l'échelle « à taille humaine » de celui-ci, afin d'éviter une surenchère de l'effet d'écrasement déjà généré par les versants des vallées.

A l'inverse, depuis les sommets au Sud, la largeur des vues permet une bonne intégration du motif éolien. Une sensibilité se pose tout de même quant à une cohérence et bonne lisibilité du projet dans le paysage, vis-à-vis du contexte éolien existant et de la silhouette du relief accidenté qui se perçoit depuis les hauteurs.

V.4.2 Le Site d'implantation

Sur le site d'implantation, la faible fréquentation des lieux par l'homme est un atout pour la mise en place d'un projet éolien, excluant ainsi une proximité trop étroite avec des habitations.

La position en point haut peut potentiellement placer le projet comme un élément repère dans le paysage et apporte une sensibilité vis-à-vis d'une adaptation du projet à l'échelle très verticale du paysage depuis les alentours proches.

La présence des boisement sommitaux engendre une sensibilité au niveau des accès au projet : la création de chemins risquerait de créer des ouvertures dans la végétation et des descentes de pentes marquant fortement le paysage depuis la D59 ou la D3.

V.4.3 Bourgs et lieux de passage

Les trois bourgs du territoire présentent une implantation en fond de vallée qui met potentiellement leur silhouette en covisibilité avec le projet depuis leurs abords, notamment depuis la D3 pour Estables et Froidviala et depuis la route communale au Nord—Ouest pour la Villedieu.

Cependant, seul Estables montre une ouverture depuis le centre du bourg qui lui confère une sensibilité par rapport au projet.

Le seul hameau à 1 Km du projet, la Bastide, montre également une potentielle covisibilité depuis son accès (depuis la D59) et ses abords, mais peu de visibilité possible vers le projet depuis le cœur du groupement d'habitations du fait de la trame végétale et bâtie dense.

V.4.4 Itinéraires (généralistes)

Les itinéraires de découverte du territoire se présentent sous différentes formes :

- Les chemins de grande Randonnée (GR43) circulent sur le massif abrupt et granitique de la Margeride au Sud du territoire, et passent notamment par les points hauts touristiques recensés (Col du cheval Mort, Truc de Fortunio). Dans cette ambiance, les vues souvent dégagées depuis les sentiers mettent en scène l'ensemble du Massif, créant les images représentatives du territoire. Ces itinéraires montrent donc une forte sensibilité par rapport au projet, qui s'accrue au niveau des points d'arrêts et lieux touristiques valorisés. Cette sensibilité est néanmoins ponctuelle compte tenu du fait que le sentier traverse de nombreux boisements de conifères qui ferment alors complètement les vues possibles en direction du projet.
- Les sentiers et pistes secondaires, utilisées pour le VTT ou la randonnée en été, et transformées en piste de ski nordique en hiver, présentent une situation plus proche du projet, mais plus confidentielle aussi, insérées dans les forêts qui recouvrent la majeure partie du territoire. Les vues sur l'extérieur sont donc restreintes aux passages en lisière de boisement ou en fond de vallée, leur conférant une sensibilité qui reste ponctuelle et modérée, malgré leur proximité au projet.

Un seul hébergement est recensé sur l'aire d'étude. Ce dernier, localisé dans le cœur de bourg d'Estables, présente donc la même sensibilité que celui-ci, avec une fenêtre visuelle en direction du projet depuis la D3 au centre du village.

V.4.5 Les vues à l'échelle territoriale

Le Truc de Fortunio est associé à une image de vastes espaces naturels, sauvages et démesurés, avec des paysages qui s'étendent à perte de vue. Grâce à sa position de surplomb, il offre un panorama à 360° sur l'ensemble du massif de la Margeride.

D'après l'étude des sensibilités paysagères et naturalistes au regard de l'éolien en Lozère, il dispose des caractéristiques paysagères suivantes :

- C'est un site typique qui réunit tous les éléments caractéristiques de la Margeride : sommet dégagé, chaos granitiques, massifs forestiers denses de conifères...
- Les grandes étendues boisées évoquent un paysage où la présence humaine est peu marquée

Malgré cette image renvoyée de naturalité et de grands espaces à préserver, l'étude des sensibilités paysagère et naturaliste au regard de l'éolien en industriel en Lozère conclut à la possible compatibilité entre l'implantation d'éoliennes et les paysages observables depuis le Truc de Fortunio : « Si

le champ de vision dans lequel se trouveraient d'éventuels parcs éoliens ne gêne pas la lisibilité générale du paysage, alors l'implantation d'éoliennes peut être supportable. »

Par ailleurs, l'image de naturalité véhiculée par le Truc de Fortunio est toutefois nuancée par la présence à son sommet d'une antenne relais :

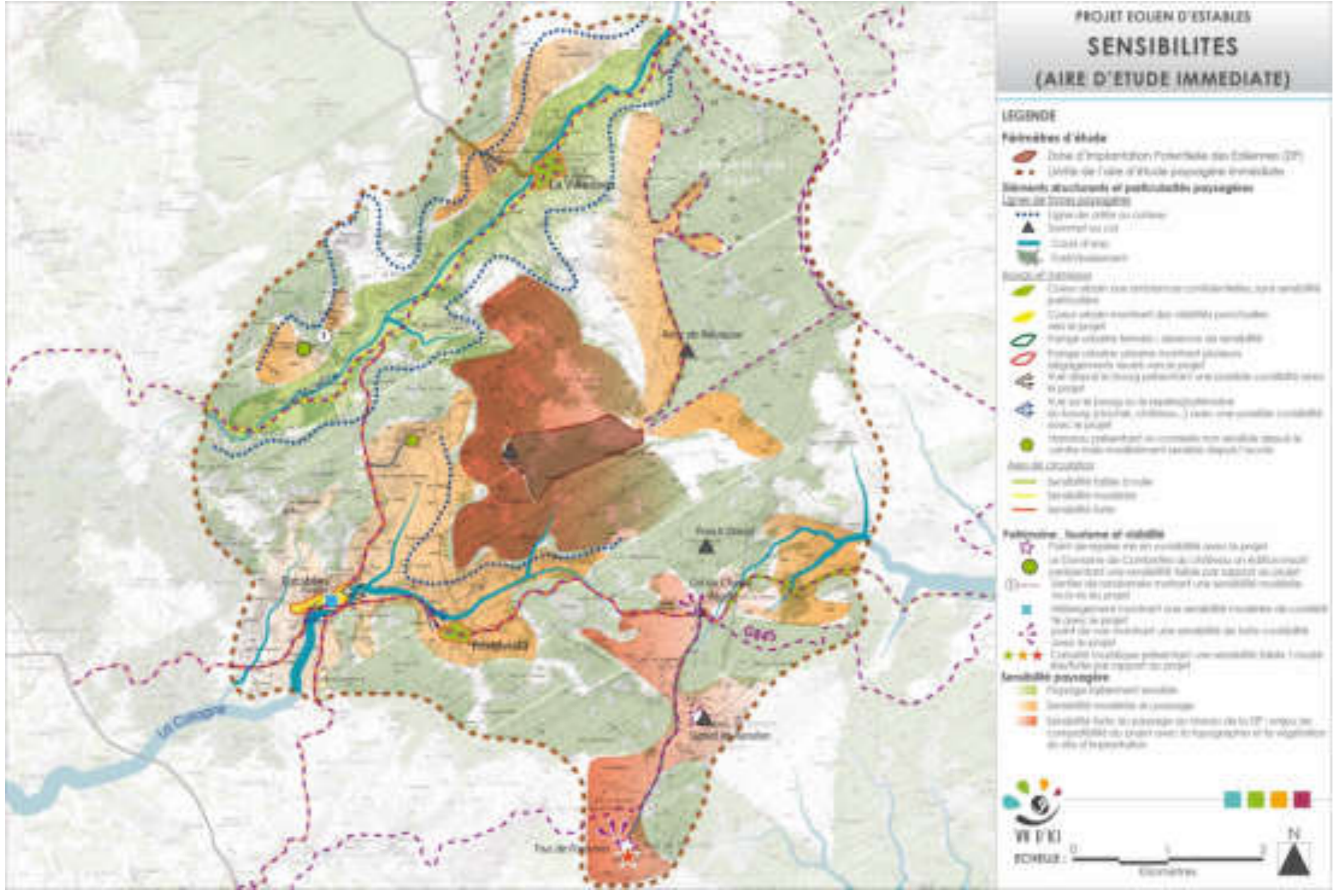
Haute de 150 mètres, installée au sommet du Truc de Fortunio, cette antenne constitue un repère, un marqueur industriel fort dans le paysage ;

Les bâtiments d'exploitation de l'antenne relais se démarquent et n'ont fait l'objet d'aucune intégration paysagère qualitative dans ce paysage ;

Une table d'orientation et un belvédère sont installés, mais peu indiqués et mis en valeur par des panneaux.

Ainsi, malgré une forte sensibilité de celui, pouvant être très facilement mis en covisibilité avec le projet, l'implantation d'un parc éolien peut être envisagée, notamment si la lecture dudit projet ne remet pas en cause la perception des lignes d'horizon visibles depuis le panorama.

Carte des sensibilités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude immédiate



V.5 Synthèse des sensibilités de l'état initial.

V.5.1 Les sensibilités paysagères

PAYSAGE				
Enjeux recensés dans l'état initial				
Nom	Type	Éléments caractéristiques du patrimoine montagnard	Périmètre	Sensibilités
La Montagne de la Margeride	Unité paysagère	Points de vue offerts depuis le Signal de Randon et le Truc de Fortunio Relief marqué de la montagne de la Margeride et ses paysages ouverts en limite Est Vallées de la Truyère, de la Colagne et du Chapeauroux Lac de Charpal Architecture traditionnelle adaptée au climat (toiture en lauzes notamment et utilisation granite)	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée aux extrémités et forte à proximité du projet et autour du lac de Charpal, du Truc de Fortunio et du plateau du Palais du Roi
Les plateaux et vallées de la Margeride occidentale	Unité paysagère	Vallées de la Truyère, de la Colagne et de la Rimeize Site bâti de Serverette Architecture traditionnelle adaptée au climat (toiture en lauzes notamment et utilisation granite)	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible
Les plateaux et vallées de la Margeride orientale	Unité paysagère	Paysages ouverts s'étirant sur un axe Nord-Est / Sud-Ouest sur la frange Ouest de l'unité paysagère ites bâtis de Châteauneuf-de-Randon, d'Arzenc-de-Randon et de Grandrieu Les vallées de l'Ance, du Grand Rieu, du Chapeauroux et du ruisseau du Viala Architecture traditionnelle adaptée au climat (toiture en lauzes notamment et utilisation granite)	rapprochée éloignée	sensibilité faible à nulle à l'extrémité est de l'aire d'étude
Les vallées du rebord sud de la Margeride	Unité paysagère	Paysage routier de la D809 et viaducs ferroviaires Architecture traditionnelle mêlant schiste et granite Villages implantés en balcon (Servières)	éloignée	Sensibilité nulle
La Plaine de Montbel	Unité paysagère	Ensemble de la plaine formant un paysage original ayant préservé les espaces ouverts Vallées autour de Belvezet	éloignée	Sensibilité nulle
La vallée du Lot	Unité paysagère	Vallée du Lot et ses affluents formant un véritable dédale Paysages ouverts des versants et des fonds des vallées (Lot, Nize, Bramont) et des causses (Causse de Mende, de Couzet et de Changefège) Paysages de gorges, de coteaux (Mont Mimat) et de trucs (Truc de Balduc)	éloignée	Sensibilité faible ponctuellement depuis les hauteurs

V17 Les caractéristiques de protection des lieux

PATRIMOINE				
Enjeux recensés dans l'état initial				
Nom	Type	Éléments caractéristiques du patrimoine montagnard	Périmètre	Sensibilité
Domaine de Combettes du Château (1)	Monument historique	Oui	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante
Ferme de la Chaze (Portail) (2)	Monument historique	Oui	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité
Eglise Saint-Jean (3)	Monument historique	Oui	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité
Croix en fer forgé (4)	Monument historique	Oui	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité
Monument Dugesclin (5)	Monument historique	Oui	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité
Croix en pierre (6)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité
Eglise de laval Atger (7)	Monument historique	Oui	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante
Eglise de Grandrieu (8)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité
Château de Saint-Alban (9)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité
Eglise de Saint-Albans (10)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité
Eglise de Fontans (11)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité
Vestiges de la ville antique (12)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité
Croix en Pierre (13)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité
Château de Combettes et abords (14)	Monument historique	Oui	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante
Château de la Grange (15)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité
Domaine de Cougoussac (16)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité
Maison forte de Bahours (17)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité
Patrimoine urbain de Mende (18)	Monument historique	Oui	éloignée	Sensibilité moyenne
Croix en pierre de 1773, place publique (19)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité
Croix en pierre de 1739, Nord du village (20)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité
Eglise de Rouvière (21)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité
Croix en pierre, sud du village (22)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité
Rocher du Vanel (A)	Monument historique	Oui	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité
Village de Châteauneuf de Randon (B)	Monument historique	Oui	rapprochée éloignée	Sensibilité forte
Pierre branlante de Châteauneuf (C)	Monument historique	Oui	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante
Blocs de rocher dits "Pyramide en porte à faux" (D)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité
Baou de l'Estival (E)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité
Château de Combettes et abords (F)	Monument historique	Oui	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante
Rocher de Moïse (G)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité
Allée et Terrain bordant l'Allée Piencourt (H)	Monument historique	Oui	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante
AVAP de Mende (Z1)	Monument historique	Oui	éloignée	Sensibilité moyenne

V3.3 Les sensibilités des lieux fréquentés

LIEUX VISITES ET FREQUENTES				
Enjeux recensés dans l'état initial				
Nom	Type	Éléments caractéristiques du patrimoine montagnard	Périmètre	Sensibilité
Châteauneuf-de-Randon	Bourg principal / Tourisme / Patrimoine	Oui	rapprochée éloignée	Sensibilité moyenne
Le roc de Peyre	Tourisme	Oui	éloignée	Sensibilité forte
Le truc de Fortunio	Tourisme	Oui	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte
Le Lac de Charpal	Tourisme	Oui	rapprochée éloignée	Sensibilité moyenne
Le GR 43	Tourisme	Oui	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité moyenne
Le belvédère de Mende	Tourisme	Oui	éloignée	Sensibilité moyenne
D906 (Mende - St-Chély-d'Apcher)	Infrastructure	Non	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante
A75	Infrastructure	Non	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante
D987 (St-Alban-de-Limagnole)	Infrastructure	Non	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante
D985 (Grandrieu-Châteauneuf-de-Randon)	Infrastructure	Non	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante
D50 (Aumont-Aubrac-St-Amans)	Infrastructure	Non	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante
D101 (Marjevols-Rieutort-de-Randon)	Infrastructure	Non	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité

Voir l'annexe 11 pour les perceptions quotidiennes

LIEUX HABITES ET PERCEPTIONS QUOTIDIENNES				
Enjeux recensés dans l'état initial				
Nom	Type	Éléments caractéristiques du patrimoine montagnard	Périmètre	Sensibilité
Estables	bourg riverain	Éléments d'architecture : - utilisation du granite (maison, murets, piquets, etc.) - petit patrimoine (four à pain, ferradou par exemple)	immédiate approchée éloignée	Sensibilité forte
La Villedieu	bourg riverain	Éléments d'architecture : - utilisation du granite (maison, murets, piquets, etc.) - petit patrimoine (four à pain, ferradou par exemple)	immédiate approchée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante
Froidevala	bourg riverain	Éléments d'architecture : - utilisation du granite (maison, murets, piquets, etc.) - petit patrimoine (four à pain, ferradou par exemple)	immédiate approchée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante
La Bastide	hameau	Éléments d'architecture : - utilisation du granite (maison, murets, piquets, etc.) - petit patrimoine (four à pain, ferradou par exemple)	immédiate approchée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante

V.7.5 Paysage initial et effets cumulés

PAYSAGE EOLIEN ET EFFETS CUMULES			
Enjeux recensés dans l'état initial			
Nom	Type	Périmètre	Sensibilité
Lecture du projet	Composition du projet	éloigné à rapproché	forte car position en hauteur de la ZIP, visibilité potentielle depuis les points touristiques du secteur Un point de vigilance avec une potentielle mise en covisibilité avec plusieurs autres parcs et projets
Effets cumulés	Effets cumulés entre parcs éoliens : cohérence d'ensemble	éloigné à rapproché	modérée à forte selon les secteurs

VI Implantation du parc éolien dans le paysage : les variantes d'implantation

VI.1 Synthèse des principaux enjeux paysagers

Le diagnostic a dressé les bases des points d'importance paysagère à prendre en compte, à savoir :

- **Des points hauts éloignés fréquentés qui possèdent une image touristique à forte valeur ajoutée** sur la Margeride ou encore la vallée du Lot et la ville de Mende : Le Roc de Peyre, le Mont Mimat;
- **La présence de repères paysagers forts d'origine anthropique**, visibles jusqu'à 20 Km : l'antenne du Truc de Fortunio et le signal de Randon, pour lesquels, il serait souhaitable de conserver leur rôle de repère majeur du territoire ;
- **La présence d'un patrimoine protégé et touristique à l'échelle rapprochée** avec le bourg de Châteauneuf-de-Randon, son patrimoine et son belvédère, ainsi que le Lac de Charpal ;
- **Un contexte éolien fourni et développé sur le territoire, qui pose principalement des sensibilités par rapport à une mise en cohérence du projet** avec les autres parcs depuis les points hauts du territoire (proches et lointains) et par rapport à une rémanence du motif éolien depuis les voies routières ;
- La présence de **bourgs et hameaux proches** du projet ;
- **Une sensibilité vis-à-vis d'un effet de rupture d'échelle depuis le fond de la vallée de la Colagne**, en sortie des bourgs d'Estables et de Froidviala ;
- **Une altimétrie élevée et des boisements sur la ZIP qui risquent d'être altérés** lors de la mise en place du projet : risque de déboisement du versant pour la mise en place des accès qui créeraient des ouvertures sur le versant, bien visibles depuis les voies qui passent au pied de la ZIP.

Ces différents points permettent d'envisager des préconisations paysagères en vue de la réflexion sur les variantes. Élaborées **en dehors de tout cadre réglementaire et sans aucune contrainte** (foncière, acoustique, environnementale, servitudes), les préconisations correspondent **à un projet paysager « idéal »** tenant compte des caractéristiques paysagères du site et de la localisation générale de la ZIP.

D'une manière générale, l'orientation du projet et ses relations avec les paysages et infrastructures présents vont concentrer l'essentiel des attentions puisqu'il est recherché une mise en compatibilité au sein de l'existant. Ainsi, les enjeux liés à la perception depuis les points de vue touristiques (circuits pédestres, cycles), les axes principaux ou encore le patrimoine protégé seront indirectement pris en compte dans les préconisations.

VI.2 Préconisations d'implantation dans les documents de référence

Pour rappel, des premières préconisations ont été faites dans [l'étude paysagère sur l'implantation de l'éolien en Lozère](#). Elles sont les suivantes :

- **Eviter les versants, c'est-à-dire une zone comprise entre les courbes de niveaux 1150-1200m et 1350-1400 m pour ne pas provoquer de coupure visuelle forte ;**
- **Préserver une distance minimale de 4 km avec le Truc de Fortunio qui doit garder son rôle de repère paysager fort ;**
- **Garder un seuil de vigilance, notamment par la nécessité d'avoir une implantation lisible et presque symbolique.**

A la vue de ces préconisations et des contraintes topographiques du site d'implantation, des premières pistes de préconisations peuvent être faites :

- **Garder au maximum, depuis les points de vue à enjeux et sensibles, un espace de respiration avec le Truc de Fortunio et son antenne pour conserver ce repère paysager et éviter la mise en concurrence avec le motif éolien.**
- **Essayer de conserver une bonne lisibilité de celui-ci et éviter les effets de superposition avec les autres parcs depuis les points hauts à enjeu ;**
- **Une bonne lecture du projet : partir sur une « implantation symbolique » depuis le truc de Fortunio et son belvédère, en cohérence avec le contexte éolien : une ligne régulière, deux lignes régulières, deux lignes en quinconce avec une régularité dans les interdistances entre machines, un groupe homogène aux interdistances régulières...**
- **Limiter l'implantation de machines sur le sommet de la Montagne de Sasses, ce qui pourrait créer un décroché de hauteur et une mise en valeur d'une éolienne par rapport aux autres, desservant alors la lisibilité du projet et la cohérence de celui-ci.**

VT 3 Hypothèses de travail

Afin de définir des préconisations d'implantation les plus précises possibles et adaptées aux différentes sensibilités du territoire, plusieurs points ont été analysés :

- D'une part les questions, des effets cumulés concernant les échelles éloignée, rapprochée et immédiate, est celle de la perception depuis les points hauts touristiques du territoire ont été étudiées. **Où placer le projet de manière à limiter les effets cumulés avec les autres parcs et éviter une comparaison d'échelle trop prégnante avec les repères paysagers comme l'antenne du Truc de Fortunio ?**

Pour cela quatre études théoriques des effets cumulés et des perceptions des différents parcs ont été réalisées depuis les quatre points hauts les plus sensibles de l'échelle éloignée, rapprochée et de l'échelle immédiate :

- Depuis le Roc de Peyre
- Depuis le Mont Mimat
- Depuis le belvédère de Châteauneuf-de-Randon
- Depuis le Truc de Fortunio

Pour ces quatre points, les hypothèses de travail sont les suivantes :

Une éolienne est considérée comme ayant une incidence en deçà de 20 Km ; au-delà, elle peut être visible et montrer un effet cumulé avec d'autres éoliennes mais elle ne sera pas impactante en comparaison avec la taille des machines plus proches.

On considère qu'une éolienne ou un parc éolien est visuellement prégnant dans le paysage depuis un point lorsqu'il est situé à moins de 10 Km de celui-ci.

On considère que le regard humain a un champ de vision d'environ 60 °. Tout élément repère dans ce champ de vision est susceptible d'entrer en concurrence avec un autre motif visuellement important. Plus les deux repères sont proches, plus cette concurrence visuelle sera forte.

Cette analyse théorique (travail cartographique) est à confronter avec l'analyse par photomontages de la variante retenue qui permettra d'analyser l'effet de manière qualitative à la lumière des recommandations présentées.

VT 3.1 Analyse de l'analyse et préconisations paysagères

■ Depuis le Roc de Peyre :

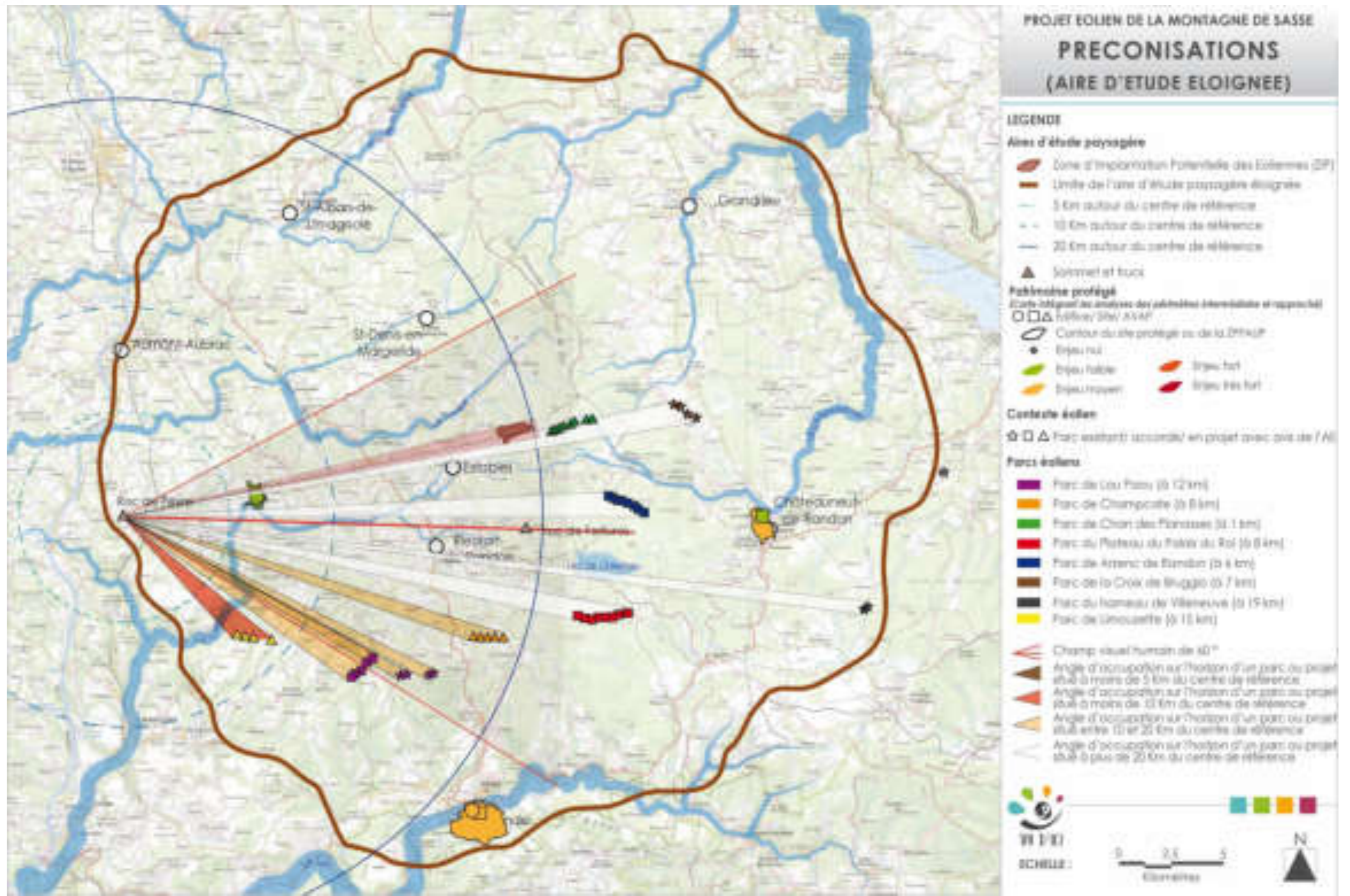
L'antenne du truc de Fortunio ne montre pas de superposition avec les parcs et projets du contexte éolien. Cependant une mise en concurrence visuelle est inévitable avec les projets du contexte éolien existant.

Dans cet environnement, la ZIP s'insère dans le champ de vision, lorsque le regard est braqué sur l'antenne du Truc de Fortunio. Ainsi, même si la mise en concurrence visuelle entre les deux reste modérée par rapport à d'autres projet comme celui de Arzenc de Randon ou du Plateau du Palais du Roi, **il est tout de même préconisé d'envisager une taille de machine raisonnable (120 à 150 m de haut), afin de minimiser au maximum cet effet.**

Sur les 9 parcs et projets du contexte éolien, seuls trois présentent des machines entre 15 et 20 Km et un en-de-ça de 5 km. Tous les autres sont au-delà de 20 Km. Leur implantation reste donc visible dans le paysage, mais ils ne sont pas considérés comme ayant une incidence depuis ce point. La ZIP est quant à elle située entre 17 et 20 Km du Roc de Peyre.

Il serait donc souhaitable d'éviter un effet de superposition avec les autres parcs du contexte éolien, même situés à plus de 20 Km, afin d'optimiser la lisibilité du contexte éolien depuis le belvédère du Roc de Peyre. **Il est conseillé d'éviter la zone Sud de la ZIP pour éviter une superposition trop forte avec le parc de la Croix de Bruggio.** Cette préconisation sera éventuellement à moduler au regard de l'analyse des photomontages.

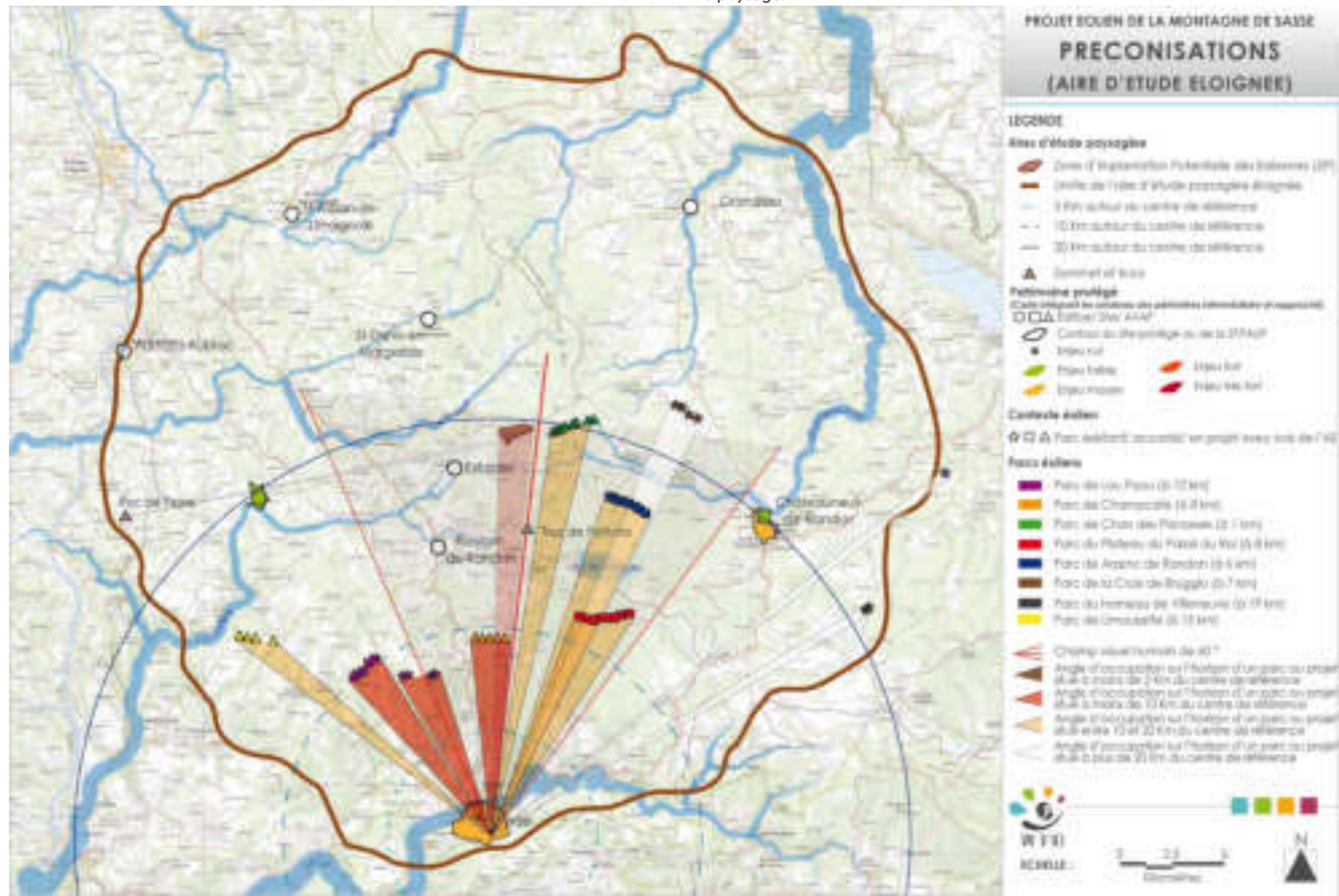
A l'exception du parc de Lou Paou, tous les autres présentent une emprise réduite sur l'horizon, avec un rendu compact, voire une superposition des éoliennes pour un même projet. **Il est donc préconisé de suivre l'orientation majoritaire du contexte éolien et d'envisager une implantation plutôt selon une ligne orientée Est/Ouest depuis ce point de vue.**



■ Depuis le Mont Mimat

L'antenne du Truc de Fortunio présente un effet de comparaison d'échelle avec au moins 3 parcs éoliens, situés dans l'angle de champ de vision à même distance du Mont Mimat (entre 15 et 20 Km) ou plus proches (moins de 10 Km). Il s'agit ici d'éviter une annihilation totale de ce repère paysager qui sera déjà en forte concurrence visuelle. **Il est donc préconisé de laisser un léger espace de respiration entre le projet et l'antenne, afin que celle-ci soit identifiable.**

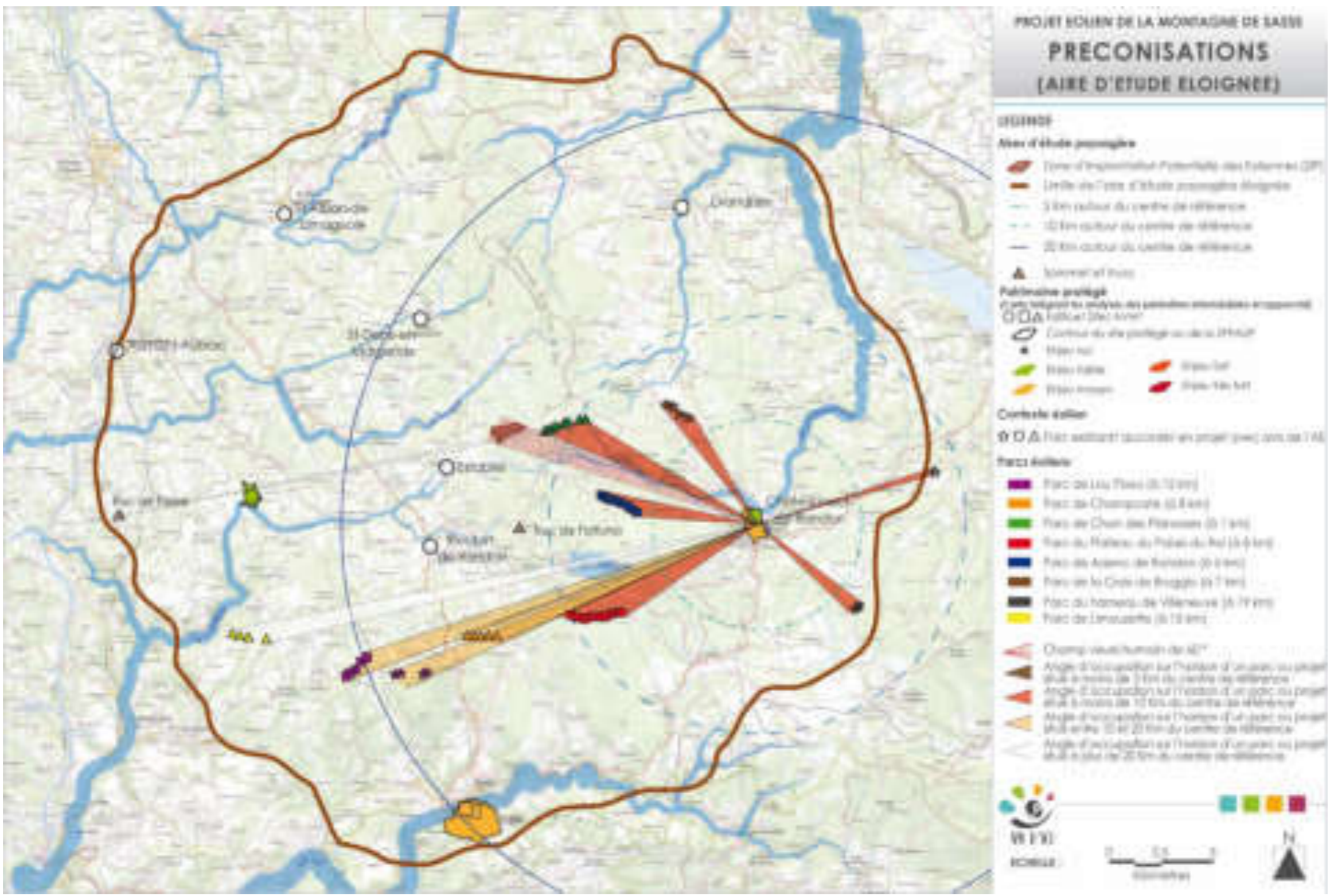
Plusieurs effets de superpositions théoriques entre parcs sont à notifier. Dans ce contexte, la ZIP serait, dans sa totalité, en superposition avec le projet de Champcate. Etant donné la distance séparant les deux projets (une dizaine de kilomètres,) rendant celui de Champcate beaucoup plus prégnant dans le paysage que celui de la Montagne de Sasses, **il s'agit ici d'envisager un projet compact avec un nombre raisonnable de machines, afin d'éviter de trop brouiller la lecture du projet de Champcate dans le paysage.**



■ Depuis le belvédère de Châteauneuf-de-Randon

Depuis ce point, l'antenne du Truc de Fortunio n'est pas visible. Le projet risque cependant d'être légèrement perceptible, situé à 12 Km de Châteauneuf-de-Randon.

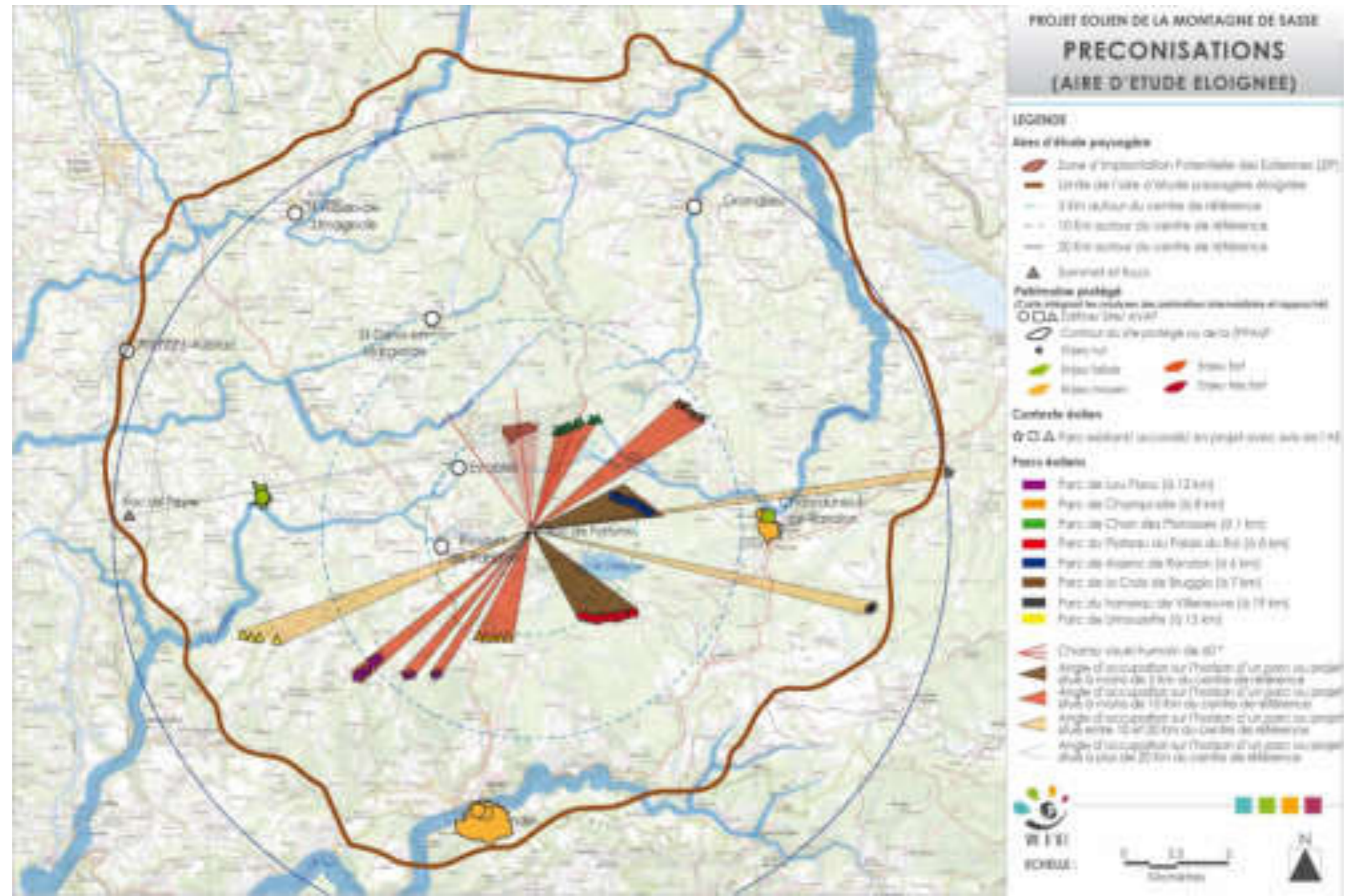
Aucune superposition entre la ZIP et un autre projet n'est possible. Il s'agit donc ici de privilégier une implantation lisible et cohérente du projet avec les parc plus proches d'Arzenc-de-Randon et de la Croix de Bruggio. **Il est préconisé ici une implantation préférentiellement sous la forme d'une ligne avec des intervalles réguliers entre les machines.**



■ Depuis le Truc de Fortunio

Le Truc de Fortunio montre une position centrale vis-à-vis du contexte éolien, entouré par 6 parcs en dessous de 10 Km et 2 en dessous de 5 Km. Dans un champ de vision d'échelle humaine, qui placerait le projet au centre, aucune superposition entre parcs ou projets n'est discernable et les parcs revêtent depuis ce point une apparence de ligne homogène sur les hauteurs de la Margeride.

Le site du projet de la Montagne de Sasses, à moins de 5 Km du Truc de Fortunio, a donc tout intérêt à observer le recul le plus grand possible avec le belvédère et d'adopter un rendu équilibré et homogène, similaire à celui des autres parcs visibles à 360°, avec des interdistances entre machines régulières. **Ainsi, depuis ce point, il est préconisé d'implanter préférentiellement sur la partie nord de la ZIP, selon une ligne avec une interdistance régulière entre chaque machine.**



VT.3.2 Règles d'implantation

A l'échelle immédiate, deux points particuliers sont à prendre en compte :

- L'effet d'écrasement de la vallée depuis les voies circulant dans la vallée de la Colagne, et notamment en sortie des bourgs d'Estables et de Froidviala. **Comment minimiser l'effet d'écrasement de la vallée par le projet ?**

Pour minimiser un effet d'écrasement sur une vallée, il est préférable d'implanter les éoliennes en retrait par rapport à cette dernière, et non juste sur le coteau. Ainsi, depuis le fond de la vallée, l'observateur percevra les éoliennes beaucoup plus partiellement que si celles-ci étaient implantées à proximité immédiate du coteau (cf. Schéma ci-joint).

Pour le projet, il est donc préconisé d'observer un recul par rapport à la vallée et d'éviter une implantation des machines sur les fortes pentes, en bordures Ouest et Sud : Les éoliennes seraient ainsi à concentrer sur la partie centrale de la ZIP.

- L'insertion visuelle du projet, qui risque d'ouvrir des couloirs dans la végétation boisée du versant. **Comment gérer l'insertion du projet pour éviter un déboisement trop massif du versant ?**

Pour éviter les ouvertures trop sévères dans la végétation, il est conseillé d'implanter les machines à proximité immédiate d'un sentier forestier préexistant et d'utiliser en priorité pour les accès, des chemins déjà créés.

VT 4 Préconisations paysagères

Il s'agit de donner le plus de sens au projet dans le paysage. Implanté sur un paysage présentant une valeur patrimoniale et touristique, le projet doit donc être composé de manière à s'intégrer au contexte éolien existant, sans modifier de manière radicale l'image du territoire de la Margeride, tout en jouant de simplicité.

Au regard des hypothèses présentées précédemment, il est donc préconisé pour le parc éolien de la Montagne de Sasses :

- D'éviter d'implanter des machines sur le sommet de la Montagne de Sasses, ce qui créerait un décroché de hauteur et une mise en valeur d'une éolienne par rapport aux autres, desservant alors la lisibilité du projet et la cohérence de celui-ci ;
- D'implanter selon une ligne, la plus régulière possible, orientée Nord-Est/Sud-Ouest, avec un nombre de machine raisonnable et une interdistance régulière entre les éoliennes ;
- De choisir une taille moyenne de machine (entre 120 et 150 m de haut) ;
- D'éviter les zones Ouest et Sud de la ZIP, trop proche de la vallée, afin de limiter l'effet de rupture d'échelle depuis le fond de la vallée et depuis la sortie des bourgs d'Estables et de Froidviala ;
- D'éviter l'extrême Est de la ZIP pour laisser un léger espace de respiration avec l'antenne du Truc de Fortunio et pour la dissocier du projet éolien de la Montagne de Sasses : concentrer les machines sur la partie centrale de la ZIP (Cette préconisation sera éventuellement à moduler au regard de l'analyse des photomontages). ;
- D'implanter les machines à proximité immédiate d'un sentier forestier préexistant et d'utiliser au maximum pour les accès, des chemins déjà créés ;

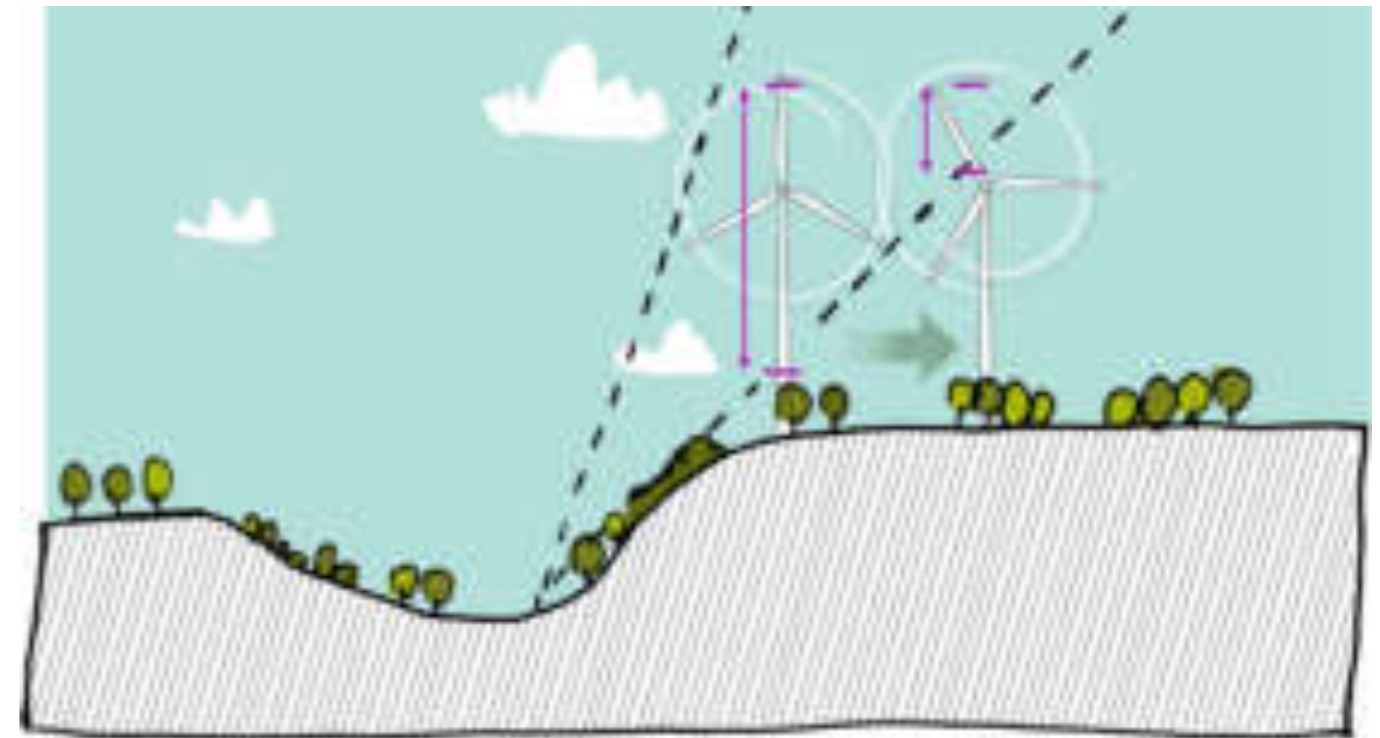
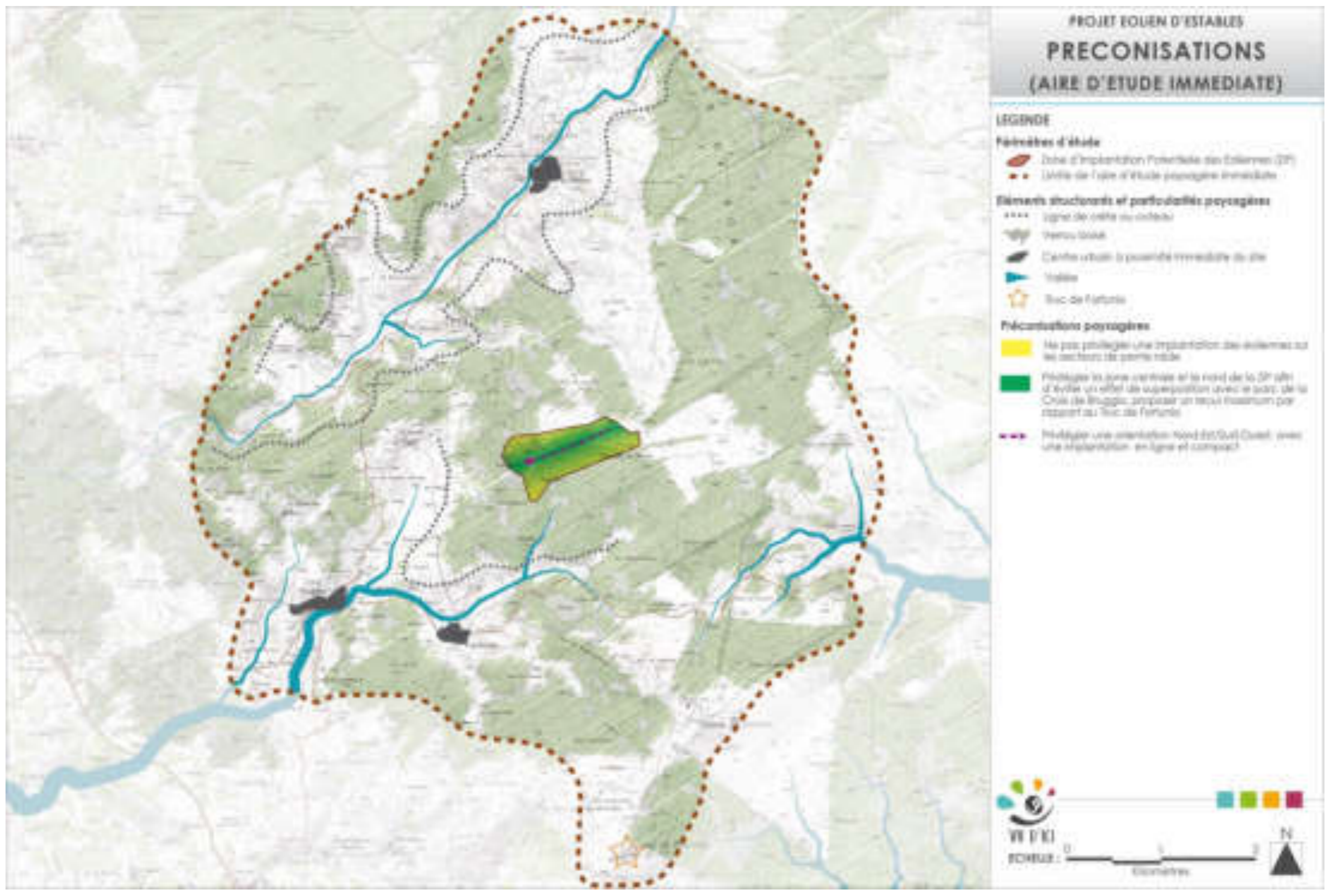


Schéma de principe de recul des éoliennes permettant de limiter l'effet écrasant et de rupture d'échelle

Carte des préconisations paysagères



VT 5 Présentation des variantes d'implantation

L'insertion d'un nouvel élément paysager doit répondre à une stratégie de composition d'un nouveau paysage. Une attention particulière a été apportée lors de l'élaboration des variantes d'implantation du projet. Ainsi, quatre variantes (1 à 4) ont été élaborées. Elles répondent à la volonté d'intégrer au mieux le parc éolien dans le paysage tout en tenant compte d'autres critères tels que l'exploitation au mieux des potentialités énergétiques de la zone, les normes acoustiques, les données environnementales (faune/flore, loi sur l'eau), ou encore les servitudes.

Les variantes 1 à 3 sont composées d'éoliennes de 150m de haut (bout de pales) et la variante 4 de 130m de haut (bout de pales).

VT 5.1 Variante 1

La variante 1 présente une implantation des machines qui permet d'optimiser la ZIP, avec une régularité des interdistances entre les machines, à l'exception de E1 et E6, isolées sur la gauche. Cette variante présente une implantation de 9 machines selon une légère double courbe qui permet une prise de recul par rapport aux premières habitations (hameaux proches, Estables et la Villedieu), d'utiliser les chemins existants. Cette variante maximise également le défrichage sur site.



Implantation des éoliennes de la variante 1

VT 5.2 Variante 2

La variante 2 permet une implantation des machines à proximité immédiate d'un chemin existant, évitant la création de pistes, mais également les points hauts. Elle présente une forme selon une légère courbe régulière, à l'exception des éoliennes E1 et E2, légèrement séparées des autres machines. Cette variante à 7 machines est cependant peu optimale, sa position en bordure Sud la rapprochant de l'antenne de Fortunio et la présence des éoliennes E1 et E2, en bordure ouest de la ZIP ne permettant pas non plus une prise de recul par rapport aux hameaux proches, Froidviala et Estables. Cette variante demande également un large défrichage sur site.



Implantation des éoliennes de la variante 2

Variantes 3 et 4

Les variantes 3 et 4 offrent une implantation des machines qui permet d'accompagner visuellement le relief de manière plus juste. L'implantation selon une légère courbe montre une régularité des interdistances pour 4 éoliennes sur les 5 que compte ces variantes. La dernière, isolée plus au sud-ouest risque de paraître distante du reste du groupe. Ces variantes utilisent en revanche au maximum les chemins existants et en évitent le défrichage pour deux des 5 éoliennes.



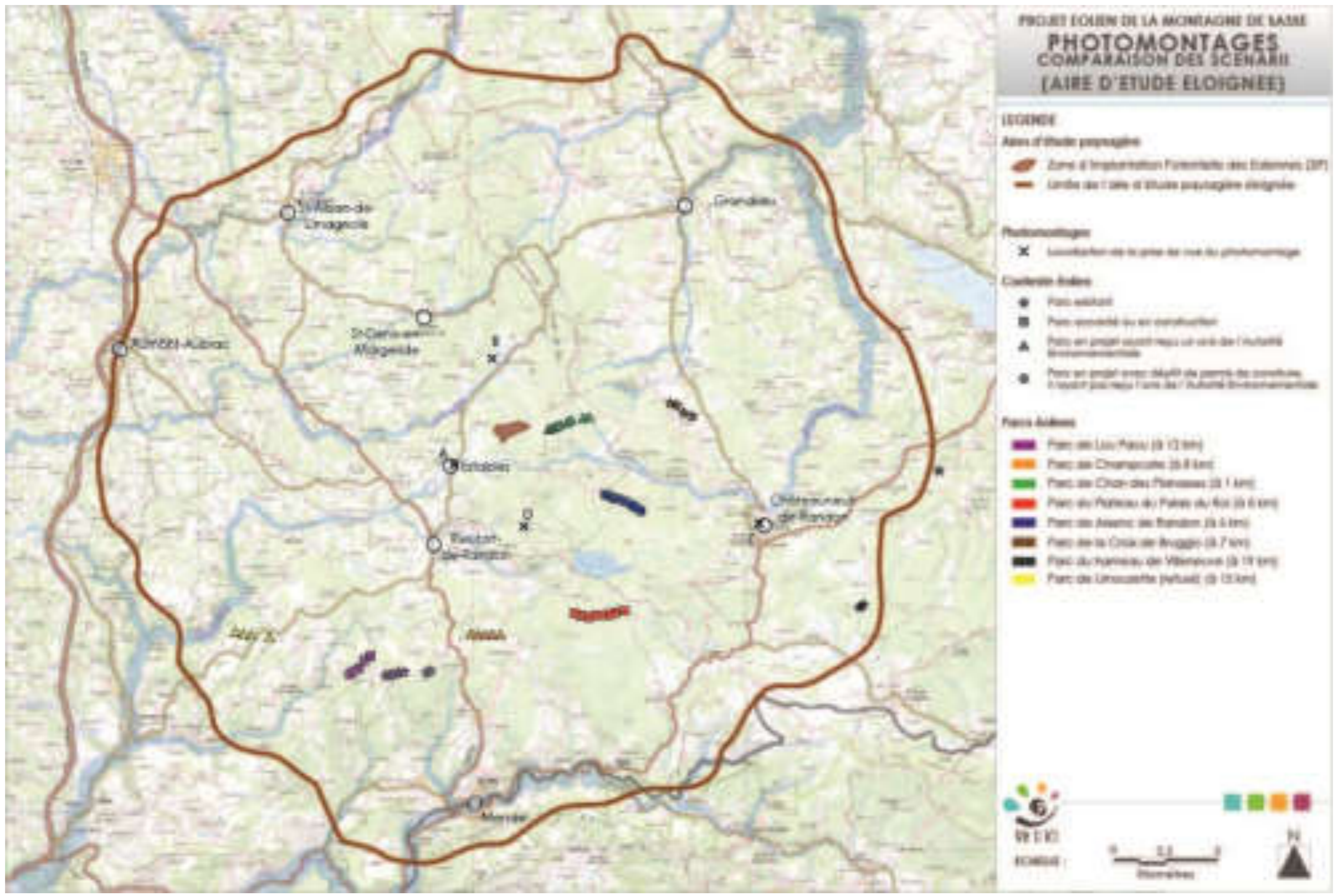
Implantation des éoliennes des variantes 3 et 4

VTG Comparaison des variantes par photomontage

Les trois variantes ont fait l'objet d'une modélisation par photomontage afin de faciliter leur comparaison.

La carte ci-après localise les points de vue choisis pour la comparaison.

Carte de localisation des photomontages réalisés en vue de comparer les différentes variantes d'implantation



Vue A : Depuis la sortie d'Estables

Particularité : Aire d'étude immédiate, sortie du bourg d'Estables, axe fréquenté, vue riveraine, effets cumulés, vue statique et dynamique

Commentaire :

Depuis la sortie du bourg d'Estables, **la variante 1** se perçoit sous la forme de deux lignes décroissantes de 4 et 5 machines, avec une éolienne particulièrement isolée pour la ligne la plus à gauche de la photo. Si cette variante montre un étalement affirmé à l'horizon, elle permet en revanche une bonne lisibilité du parc.

La variante 2 présente une compacité plus importante que la variante 1 tout en ayant un rendu similaire, sous la forme d'une ligne décroissante très contrainte de 5 machines et une sixième isolée sur la gauche.

Les variantes 3 et 4 montrent à l'inverse, une optimisation de la compacité du parc, mais un rendu moins lisible, sous la forme de groupes de machines plus ou moins superposées avec un groupe central de 3 machines superposées encadrées par deux éoliennes.

Les variantes 2, 3 et 4 sont donc celles qui semblent les plus adaptées, chacune avec ses avantages : la lisibilité pour la variante 2, la compacité pour les variantes 3 et 4 et un rapport d'échelle moins défavorable pour la variante 4.

Photographie :

Azimut : 95°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

Éoliennes:

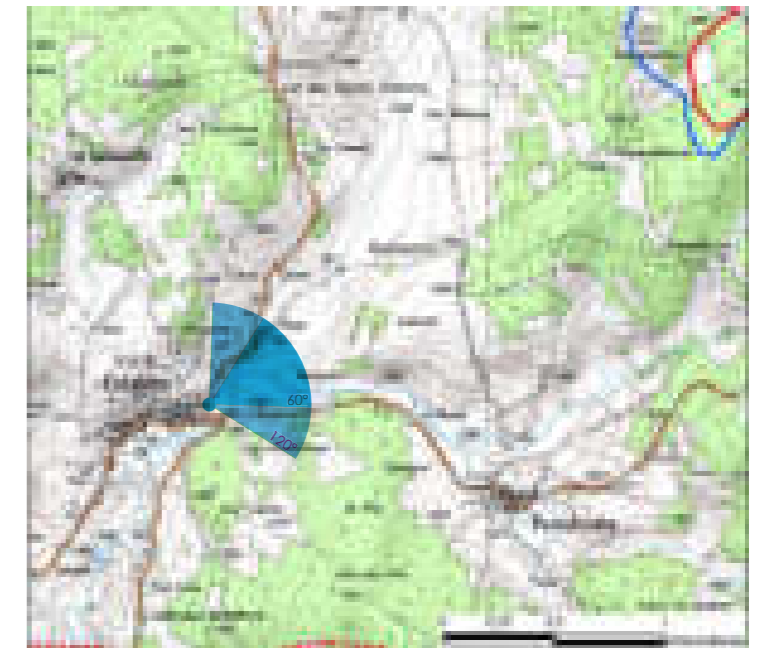
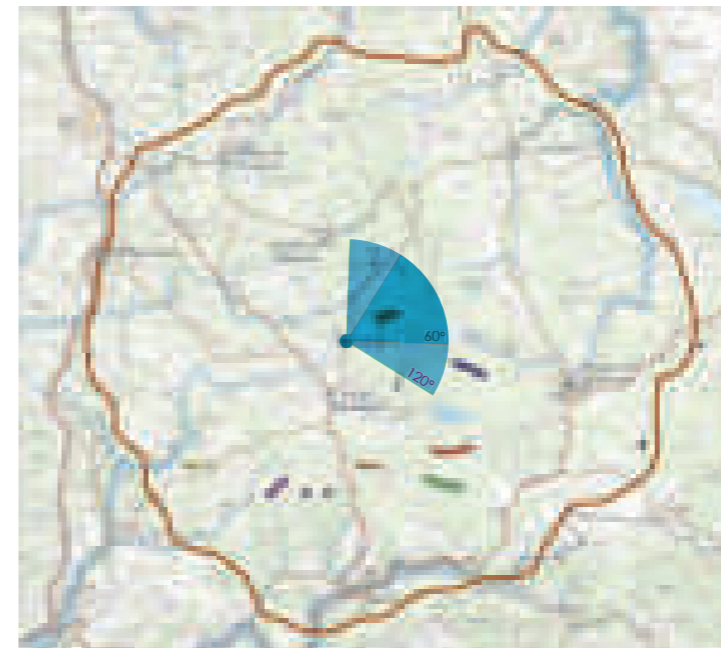
Dimensions des éoliennes :

Variante 1 à 3 :

Mât 95 m, Pale 55 m, Hauteur totale 150 m

Variante 4 :

Mât 92 m, Pale 38 m, Hauteur totale 130 m



Légende :

- > Éolienne totalement non visible du parc d'Estables
- > Éolienne partiellement ou totalement visible du parc d'Estables
- Parc de Lou Paou
- Parc de Champcate
- Parc de Villeneuve
- Parc du Plateau du Palais du Roi
- Parc d'Arzenc-de-Randon
- Parc de la Croix de Brugglo
- Parc de la Limouzette
- Parc de Chan des Planasses

Photomontages réalisés par Vu d'ici



Photomontage - Vue initiale - 120°

Photomontages réalisés par Vu d'ici



Photomontage - Variante 1 - Vue filaire - 120°



Photomontage - Variante 2 - Vue filaire - 120°



Photomontage - Variante 3 - Vue filaire - 120°



Photomontage - Variante 4 - Vue filaire - 120°

Vue B : Depuis la D5 à l'ouest de La Villedieu

Particularité : Aire d'étude immédiate, entrée du bourg de la Villedieu, point haut, effets cumulés, vue statique et dynamique

Commentaire :

Depuis ce point haut, toutes les variantes présentent une forte visibilité dans le paysage. L'idée est donc de favoriser un rendu équilibré et homogène du parc.

Ainsi, la variante 1 présente un profil très étalé avec 9 machines sur deux lignes, qui donne un rendu cependant peu clair et peu cohérent. Des superpositions défavorables de machines sont également à noter.

La variante 2 présente un rendu similaire, mais avec seulement 5 éoliennes, ce qui permet un rendu plus compact et moins d'emprise dans le paysage.

Les variantes 2 et 3 montrent toutes les deux le même type de rendu sous la forme d'une ligne régulière et compacte accompagnée respectivement par une éolienne ou un groupe d'éoliennes, isolés sur la droite. L'isolation de ces machines nuit légèrement à l'équilibre de la silhouette de ces variantes. La variante 2 avec un groupe de 2 machines présente l'avantage d'avoir un meilleur équilibre visuel que la variante 3 en évitant une machine seule. Toutefois, elle présente un étalement à l'horizon, qui est à l'inverse limité pour la variante 3.

Ainsi les variantes 2, 3 et 4 sont celles qui semblent la plus adaptées pour leur forme cohérente et leur lisibilité. Elles présentent cependant chacune leurs inconvénients et leurs avantages : l'équilibre pour la variante 2 et la compacité pour les variantes 3 et 4. Néanmoins, la variante 4 présente un rapport d'échelle moins défavorable vis-à-vis de la vallée.

Photographie :

Azimut : 165°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes:

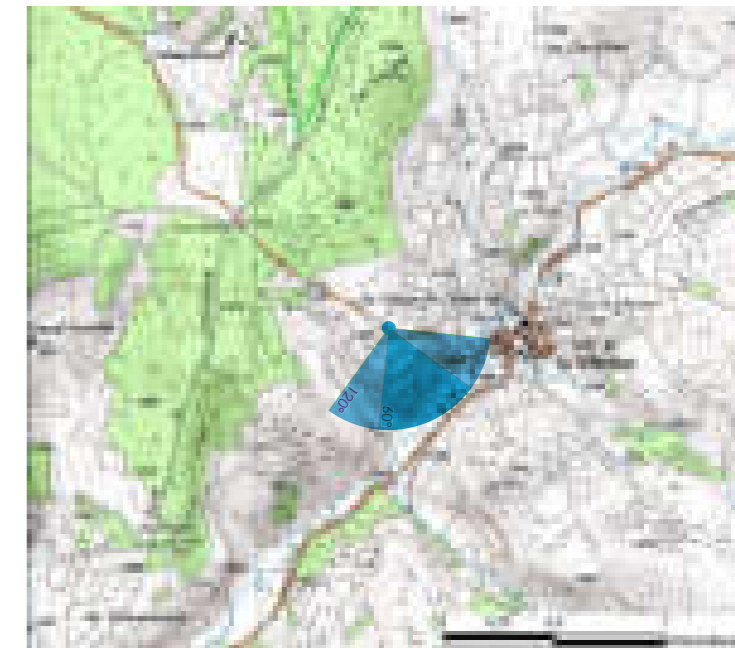
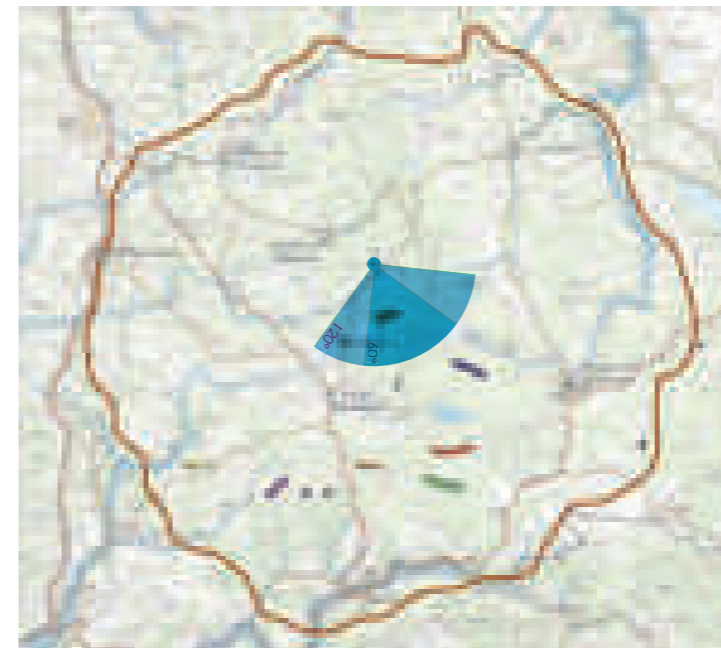
Dimensions des éoliennes :

Variante 1 à 3 :

Mât 95 m, Pale 55 m, Hauteur totale 150 m

Variante 4 :

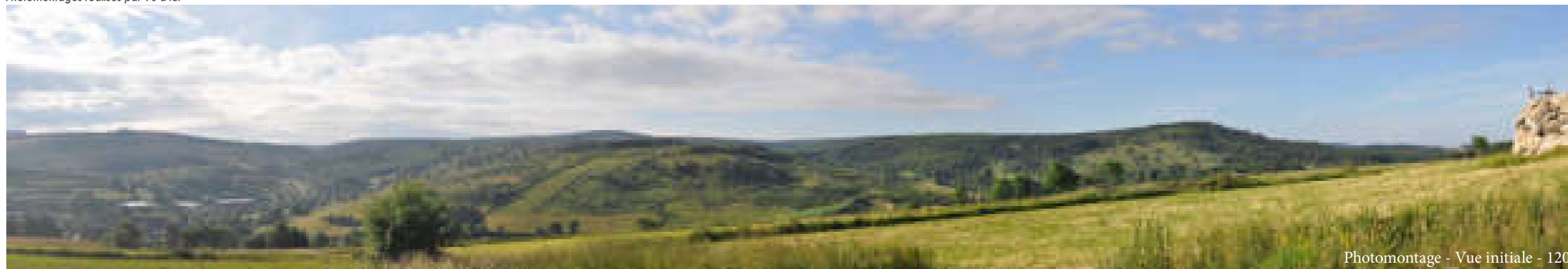
Mât 92 m, Pale 38 m, Hauteur totale 130 m



Légende :

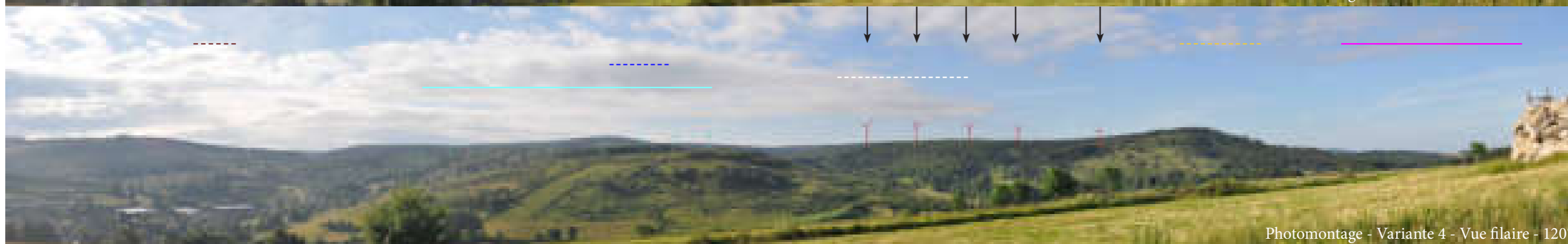
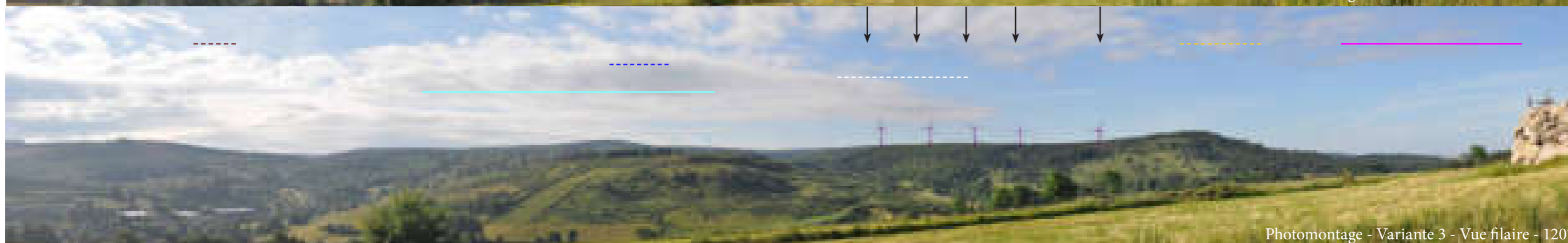
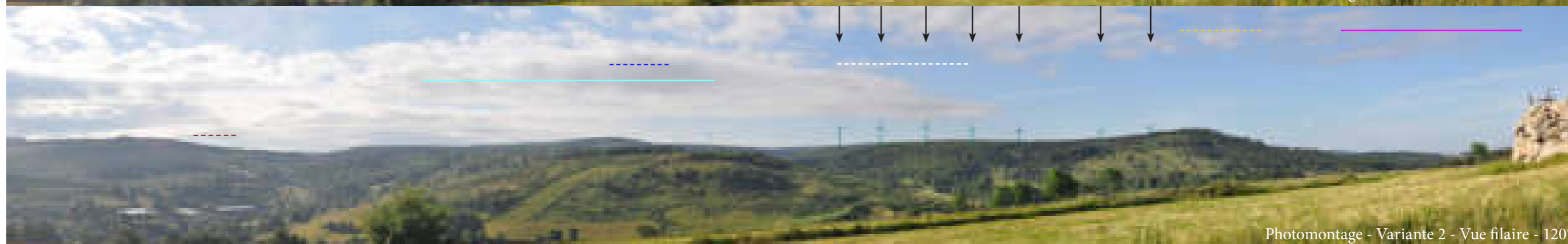
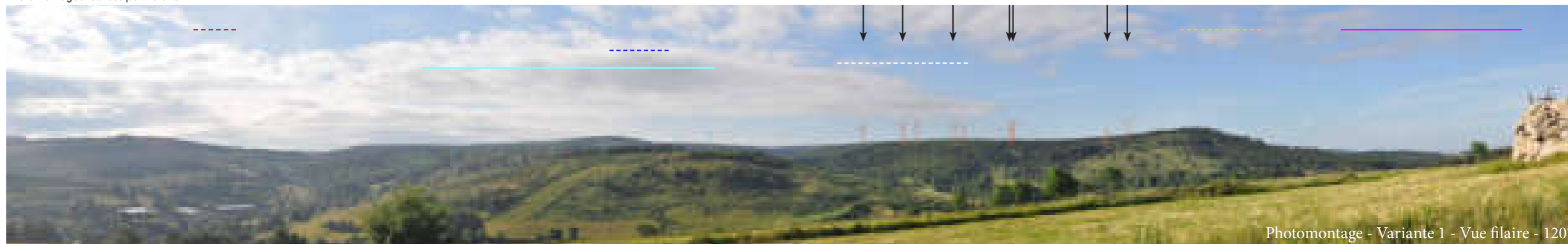
- > Éolienne totalement non visible du parc d'Estables
- > Éolienne partiellement ou totalement visible du parc d'Estables
- Parc de Lou Paou
- Parc de Champcate
- Parc de Villeneuve
- Parc du Plateau du Palais du Roi
- Parc d'Arzenc-de-Randon
- Parc de la Croix de Brugglo
- Parc de la Limouzette
- Parc de Chan des Planasses

Photomontages réalisés par Vu d'ici



Photomontage - Vue initiale - 120°

Photomontages réalisés par Vu d'ici



Vue C : Depuis le belvédère de Châteauneuf-de-Randon

Particularité : Aire d'étude rapprochée, bourg principal, lieu touristique, grand paysage, covisibilité depuis un édifice et un site protégé, effets cumulés, vue dynamique

Commentaire :

De manière générale, les 3 variantes présentent une taille perçue de machine qui reste relativement faible à l'horizon, ce qui permet de limiter la visibilité et l'incidence des 4 variantes.

La variante 1 se présente sous la forme étalée d'une ligne de 8 machines visibles, aux hauteurs hétérogènes. Les superpositions de machines engendrées ne sont pas propices à une bonne lecture de cette variante.

Les variantes 2, 3 et 4 montrent des profils similaires à 5 et 4 machines selon une ligne régulière qui suit le relief. Si le nombre de machines visibles est moindre que pour la variante 1, l'emprise de leur rendu reste égale, avec des interdistances entre éoliennes plus grandes. Toutefois, la dernière éolienne la plus à gauche n'a que le bout de la pale qui dépasse au-dessus de la ligne topographique, ce qui la rendra régulièrement invisible au gré de la rotation des pales.

Ici les variantes 3 et 4 semblent être les plus adéquates avec un nombre de machines limité, une régularité dans la forme et un visuel peu marquant à l'horizon. Néanmoins, la variante 4, du fait d'une hauteur moindre, présente une part visible de ces éoliennes moins importante atténuant d'autant plus la visibilité dans le paysage.

Photographie :

Azimut : 238°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes:

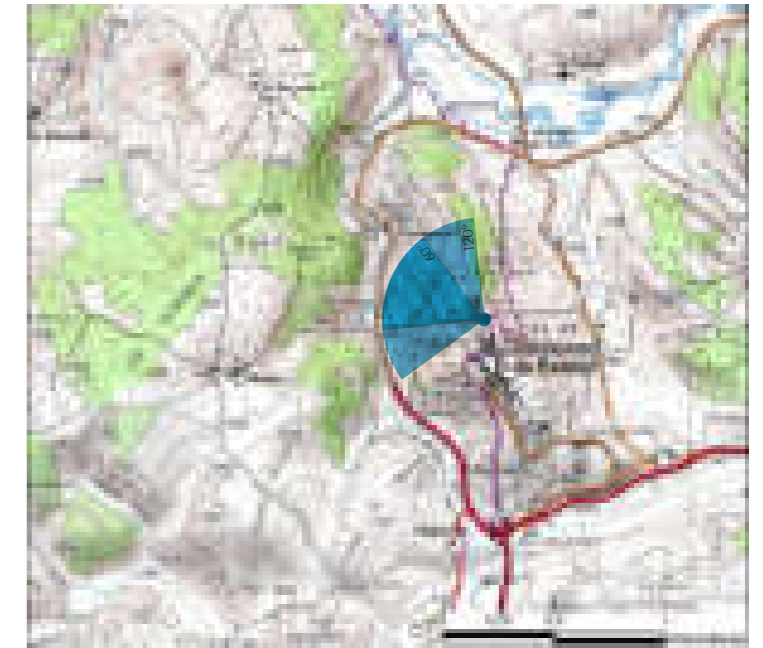
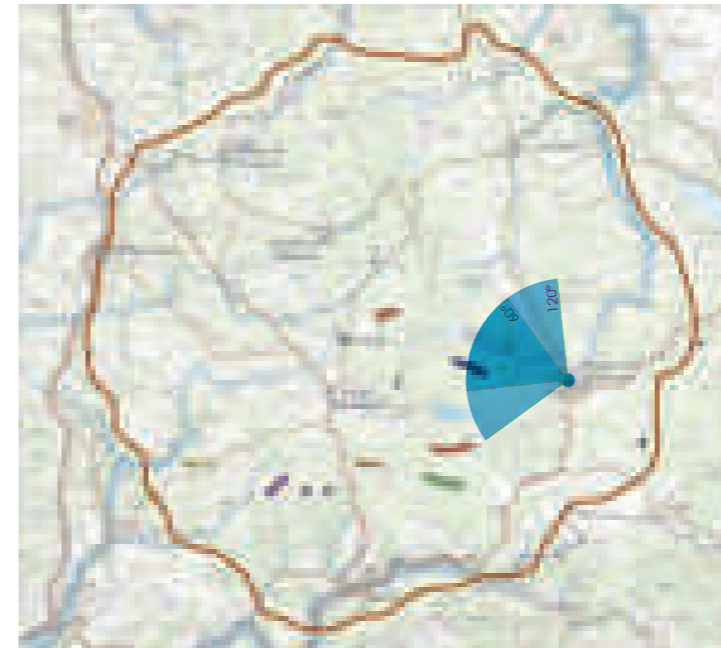
Dimensions des éoliennes :

Variante 1 à 3 :

Mât 95 m, Pale 55 m, Hauteur totale 150 m

Variante 4 :

Mât 92 m, Pale 38 m, Hauteur totale 130 m



Légende :

- > Éolienne totalement non visible du parc d'Estables
- > Éolienne partiellement ou totalement visible du parc d'Estables
- Parc de Lou Paou
- Parc de Champcate
- Parc de Villeneuve
- Parc du Plateau du Palais du Roi
- Parc d'Arzenc-de-Randon
- Parc de la Croix de Brugglo
- Parc de la Limouzette
- Parc de Chan des Planasses

Photomontages réalisés par Vu d'ici

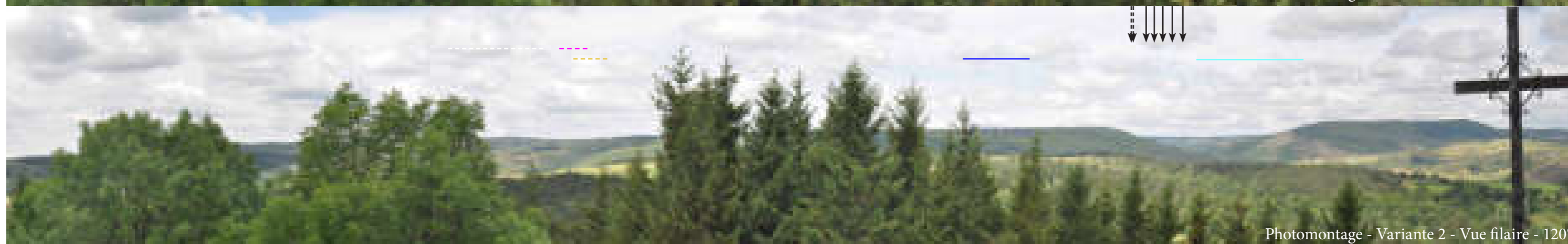


Photomontage - Vue initiale - 120°

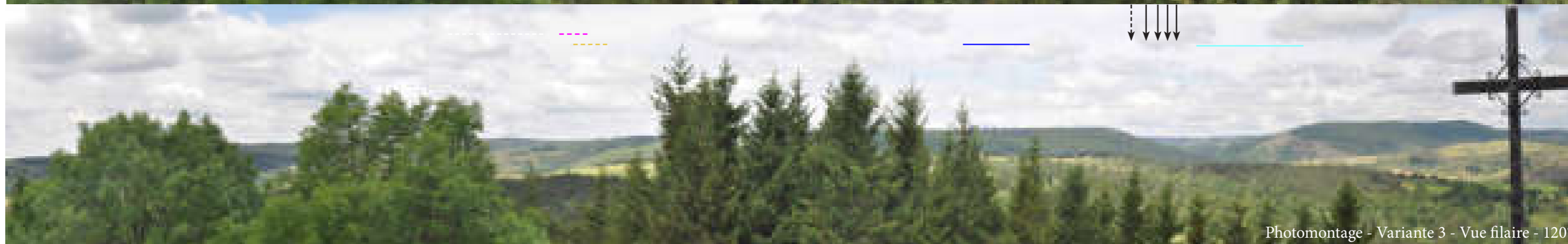
Photomontages réalisés par Vu d'ici



Photomontage - Variante 1 - Vue filaire - 120°



Photomontage - Variante 2 - Vue filaire - 120°



Photomontage - Variante 3 - Vue filaire - 120°



Photomontage - Variante 4 - Vue filaire - 120°

Vue D : Depuis le Truc de Fortunio

Particularité : Aire d'étude immédiate, point haut, point d'arrêt, lieu touristique, grand paysage, effets cumulés, vue statique

Commentaire :

Depuis le sommet du Truc de Fortunio, au pied de l'antenne relais, les 3 variantes montrent ici aussi une forte visibilité dans le paysage. L'idée est donc comme pour le point de vue B de présenter un projet cohérent avec les lignes de force paysagères, homogène et régulier.

La variante 1 montre ainsi un profil étalé, sous la forme de 3 groupe de 2 machines, encadrés de part et d'autre par une éolienne seule. Si cette variante présente un rendu équilibré depuis ce point de vue, sa lisibilité est quelque peu amoindrie par les doublons d'éoliennes qui se superposent légèrement.

La variante 2 montre un profil plus étalé que ses consœurs, avec 5 éoliennes sous la forme d'une ligne régulière qui suit le relief, accompagné d'un groupe de 2 machines, légèrement plus en retrait sur la gauche.

La variantes 3 et 4 présentent un profil similaire à la précédente, toutefois plus compact, avec une ligne régulière de 4 éoliennes, suivie à l'extrémité gauche par une machine un peu plus isolée.

Si les trois dernières variantes présentent une forme qualitative pour la régularité de leur ligne, leur compacité et leur lisibilité, l'isolation de la dernière éolienne ou du groupe de 2 machines tend malheureusement à diminuer l'équilibre et l'homogénéité du parc. La variante 4 présente néanmoins une silhouette moins imposante en ayant l'ensemble des éoliennes (moyeux) situées sous la ligne d'horizon.

Photographie :

Azimut : 3°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

Éoliennes:

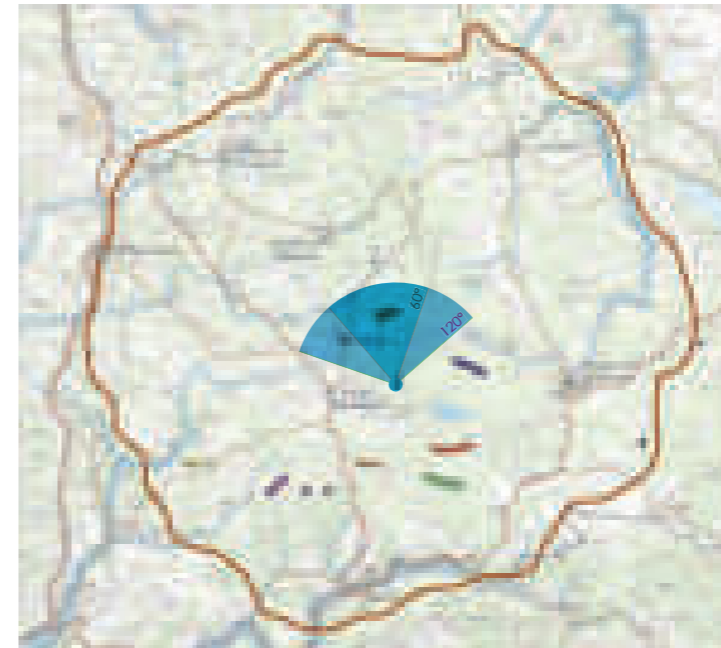
Dimensions des éoliennes :

Variante 1 à 3 :

Mât 95 m, Pale 55 m, Hauteur totale 150 m

Variante 4 :

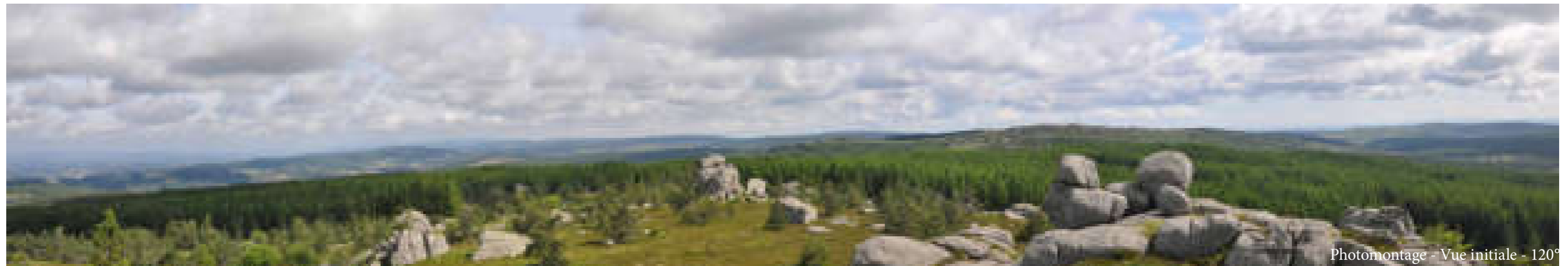
Mât 92 m, Pale 38 m, Hauteur totale 130 m



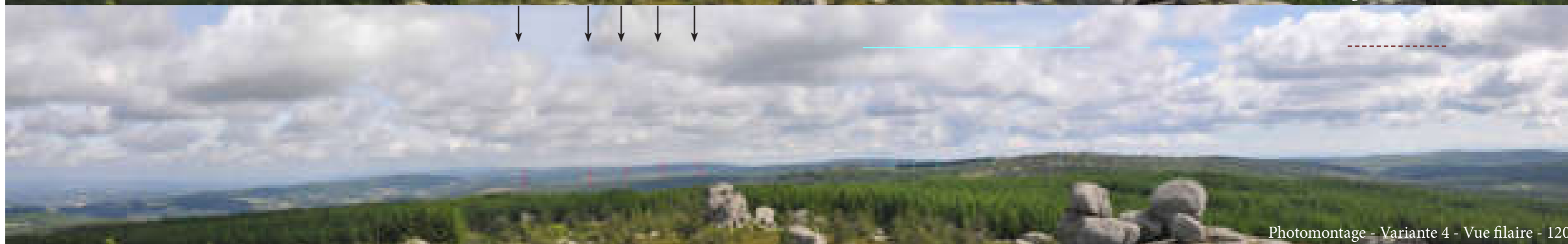
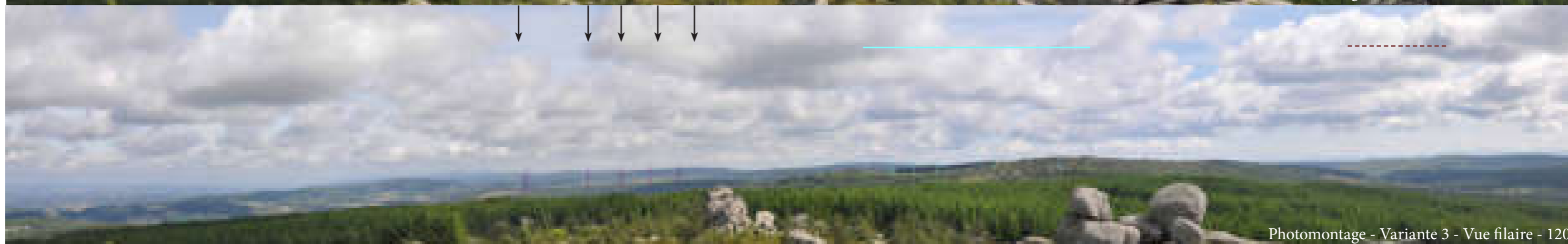
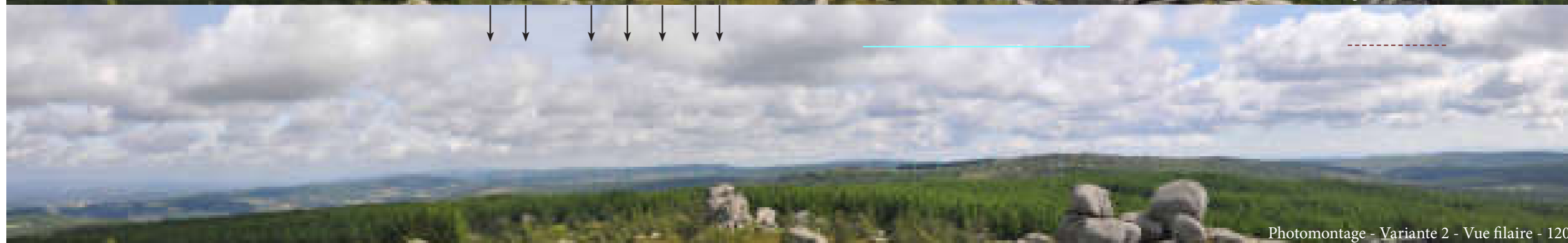
Légende :

- > Éolienne totalement non visible du parc d'Estables
- > Éolienne partiellement ou totalement visible du parc d'Estables
- Parc de Lou Paou
- Parc de Champcate
- Parc de Villeneuve
- Parc du Plateau du Palais du Roi
- Parc d'Arzenc-de-Randon
- Parc de la Croix de Brugglo
- Parc de la Limouzette
- Parc de Chan des Planasses

Photomontages réalisés par Vu d'ici



Photomontages réalisés par Vu d'ici



VT ? Choix de la variante retenue

L'analyse des quatre variantes a permis de montrer que les variantes 2, 3 et 4 sont celles qui montrent le plus d'avantages d'un point de vue paysager, avec un avantage pour la variante 4 qui présente des gabarits de machines moins importants. Ainsi la variante 1 présente souvent une forme irrégulière et avec un nombre élevé de machines, qui la rend bien souvent plus étalée que les autres à l'horizon. La variante 2, comme la 3 et 4, montre un profil plus favorable que la variante 1 depuis le belvédère de Châteauneuf-de-Randon (Vue C), mais souffre malheureusement sur les autres points de vue de l'isolation de l'éolienne E1 ou du groupe de E1 et E2, qui vient légèrement rompre l'équilibre du rendu.

Si ces trois variantes montrent un effet similaire depuis le sud (Truc de Fortunio) ou le nord, en entrée de la Villedieu, les variantes 3 et 4 seraient plus à privilégier depuis l'est ou l'ouest (vue A et C) pour leur compacité.

D'un point de vue paysager, les variantes 2, 3 et 4 semblent donc être les plus appropriées, chacune montrant un rendu favorable. Néanmoins, la variante 4, du fait d'un gabarit moins imposant, présente davantage de rapports d'échelle favorables avec les éléments de composition du paysage (vallées, monts, boisements, etc.).

Le choix de l'implantation finale dépend également d'autres critères comme les émergences acoustiques, les effets de sillage et de production attendue, les recommandations écoenvironnementales, mais aussi la limitation du défrichement et la limitation de la création de pistes supplémentaires, qui entrent également en jeu d'un point de vue paysager.

Après analyse de ces contraintes, la variante retenue pour le projet est la variante 4. Les éoliennes sélectionnées sont des ENERCON E92 de 130 m en bout de pale et 84 m de hauteur de mât.



Implantation des éoliennes de la variante retenue

VII Analyse visuelle du parc éolien dans le paysage

VTT 1 Analyse visuelle à l'aide d'une carte de visibilité des éoliennes

Vu D'ici a modélisé de manière théorique les zones de visibilité des éoliennes du projet dans un rayon d'environ 20 kilomètres autour de la zone d'implantation potentielle des éoliennes. Pour ce faire, le scénario final a servi de base pour ce modèle, la hauteur des machines modélisées étant de 130 mètres. Cette analyse est faite sur sol nu avec une hauteur d'observation considérée à 1,70m et intègre les effets de topographie et la disposition des boisements sur la zone, mais ne comprend pas la disposition des haies ou des zones bâties. Il a été considéré la hauteur en bout de pale de l'éolienne afin de maximiser l'emprise visuelle théorique du projet. Les zones d'impacts cartographiées sont hiérarchisées selon la visibilité théorique des éoliennes.

Les données utilisées ne pouvant pas représenter le paysage dans sa complexité, elles limitent donc la précision du calcul final, car si les grandes orientations de relief sont prises en compte, les données les plus fines ne le sont pas. Ainsi, la carte de visibilité théorique du projet éolien reste une approche globale qui sera nuancée sur le terrain en fonction des caractéristiques paysagères énoncées dans l'étude de l'état initial ; **elle ne préfigure en aucun cas des visibilitées réelles.**

Cependant, ces impacts qualifiés de « théoriques » permettent tout de même d'aboutir à certaines conclusions :

- Une zone impactée théoriquement par le projet ne le sera pas forcément dans la réalité, les autres composantes paysagères (végétation, bâti, infrastructures...) pouvant occulter les éoliennes dans le paysage.
- En revanche, **les zones non soumises à la visibilité sur la carte ne le seront effectivement pas dans la réalité.** À ce titre, cette carte peut donc servir **pour écarter certains enjeux et justifier d'un impact nul pour un secteur donné.**

Ainsi la carte ci-dessous permet de montrer que la visibilité générale du projet reste très restreinte à la partie ouest du territoire et à l'aire d'étude immédiate.

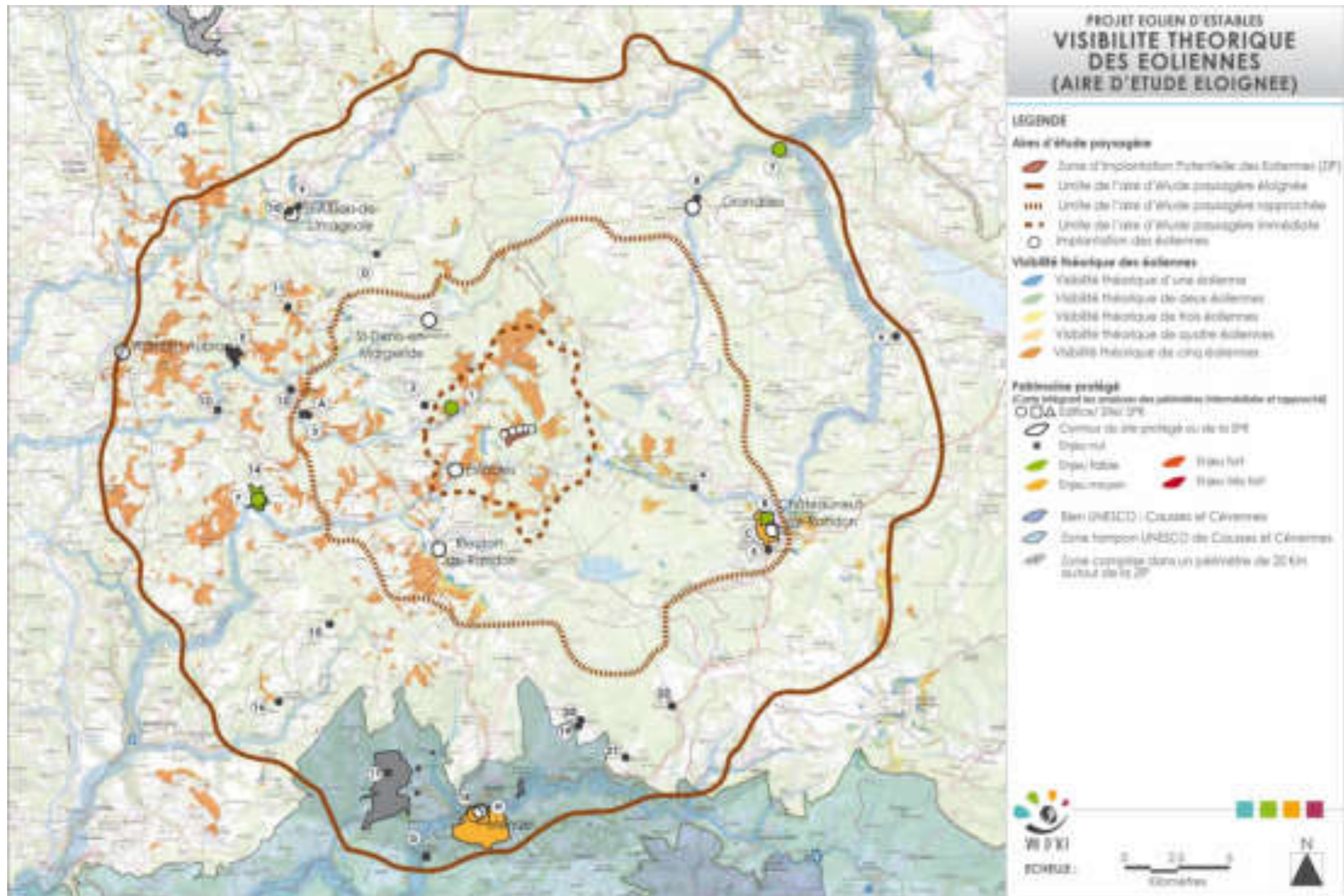
Le Sud du territoire et notamment Mende, le bien UNESCO et sa zone tampon ne montre pas d'incidence du projet.

À l'est, seuls une petite partie du rebord de la vallée du Grandrieu et le pic de Châteauneuf-de-Randon montrent une visibilité théorique du projet. Si le second est accessible et fait l'objet de photomontages, la première zone n'est pas parcourue par des voies d'accès. De même, Mende et ses hauteurs ne montrent pas d'incidence du projet.

Ainsi l'unité paysagère du plateau de la Margeride orientale montre une incidence très faible à nulle, avec une incidence nulle sur la vallée du Chapeauroux. L'unité paysagère de la plaine de Montbel montre une incidence nulle dans l'aire d'étude et très faible en dehors, autour de Saint-Frézal-d'Albuges. Toutefois les zones de visibilité théorique couvrent des secteurs très peu accessibles ou bâtis, ne permettant pas des vues longues en direction du projet. Celles de la vallée du Lot et les vallées du rebord sud de la Margeride montrent une incidence nulle.

L'unité paysagère du plateau de la Margeride occidentale concentre les incidences théoriques avec une visibilité potentielle régulière des éoliennes, mais qui reste toutefois très découpée. La visibilité est donc très ponctuelle et dépend fortement du couvert végétal. La visibilité réelle du projet serait tributaire de l'organisation spatiale du réseau routier. On peut tout de même donc présager d'une visibilité le long de la D806, aux alentours de Saint-Amans et Serverette, également le long de la D809, à proximité d'Aumont-Aubrac, ainsi que d'une potentielle mise en covisibilité du château des Combettes (14-F) et d'une visibilité depuis le Roc de Peyre.

L'unité paysagère de la Montagne de la Margeride montre une incidence très faible à nulle à l'échelle rapprochée et éloignée. C'est à l'échelle immédiate que se concentrent les incidences potentielles, notamment depuis le bourg d'Estables, les abords de la Villedieu, les abords immédiats du site d'implantation et depuis le Truc de Fortunio. Le lac de Charpal et le plateau du Palais du Roi ne montrent pas d'incidence potentielle.



VTT ? Analyse de la saturation visuelle depuis le Truc de Fortunio et la balvédère de Châteauneuf-de-Randon

Suite à une demande spécifique de la DREAL, la saturation visuelle a été évaluée depuis le Truc de Fortunio et depuis le belvédère de Châteauneuf-de-Randon.

1.1 Introduction

La saturation est ainsi décrite dans le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres de Décembre 2016 : « Le terme de saturation visuelle appliqué à la part de l'éolien dans un paysage, indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat. »

La saturation visuelle ou encerclement concerne donc la perception de l'ensemble du contexte éolien dans l'espace.

1.2 Méthodologie de l'analyse de la saturation visuelle

Pour chacun des points, une approche analytique est faite de manière graphique : sur une visibilité théorique à 360° dégagée de tout obstacle visuel, l'angle de l'horizon intercepté par chacun des parcs du bassin éolien concerné est représenté sur un diagramme circulaire (sur la carte ci-après). À noter que ces diagrammes prennent bien en compte les parcs et projets situés en dehors du cadre des cartes présentées ci-après.

L'analyse se base sur une quantification des effets au travers de trois indices, à savoir :

L'**indice d'occupation d'horizon** correspond à la somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens (ici, toute l'étendue du parc est considérée, pas seulement l'encombrement physique des pales), depuis un point de vue pris comme centre. On raisonnera sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel. Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes, mais permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage, ainsi que l'effet d'encerclement.

Densité sur les horizons occupés (ratio nombre d'éoliennes/angle d'horizon) : Pour un secteur d'angle donné, l'impact visuel est majoré par la densité d'éoliennes. C'est pourquoi le premier indice (étendue occupée sur l'horizon) doit être complété par un indice de densité sur les horizons occupés. On peut approximativement placer un seuil d'alerte à 0.10 (soit une éolienne en moyenne pour 10° d'angle sur les secteurs d'horizon occupés par des parcs éoliens). Il est important de souligner que cet indice doit être lu en complément du premier. Considéré isolément, un fort indice de densité n'est pas alarmant, si cette densité exprime le regroupement des machines sur un faible secteur d'angle d'horizon.

L'**indice d'espace de respiration** est défini comme le plus grand angle continu sans éolienne. L'interprétation des résultats obtenus à partir de cet indice ne doit pas se limiter au champ de vision humain, mais prendre en considération un angle plus large pour tenir compte de la mobilité du regard. Dans une optique maximisante, un angle sans éolienne de 160 à 180° paraît souhaitable pour permettre une véritable « respiration » visuelle.

Les différents seuils fixés sont issus de l'étude « Éoliennes et risques de saturation visuelle » réalisée par la DIREN Centre en 2007. Bien que le projet ne se situe pas en Beauce, la situation en points hauts permet

de dégager des vues longues tout comme dans des plaines ouvertes, ce qui justifie l'utilisation de cette méthode.

Les projets considérés sont ceux situés au maximum à 10 km du centre de référence choisi. Les éoliennes des projets au-delà de 10 km seront surement visibles, mais leur taille perçue n'est pas significative par rapport aux machines localisées à moins de 10 km.

Dans un premier temps, les indices prendront uniquement en compte les parcs éoliens existants, accordés ou en instruction ayant reçu un avis de l'autorité environnementale. Les indices seront calculés dans un second temps avec l'emprise du projet de manière à analyser l'incidence du projet sur le paysage où l'éolien est déjà très présent.

Les tableaux présentés page suivante présentent les résultats des calculs des différents indices et des conclusions associées quant à la saturation visuelle possible ou non.

Belvédère

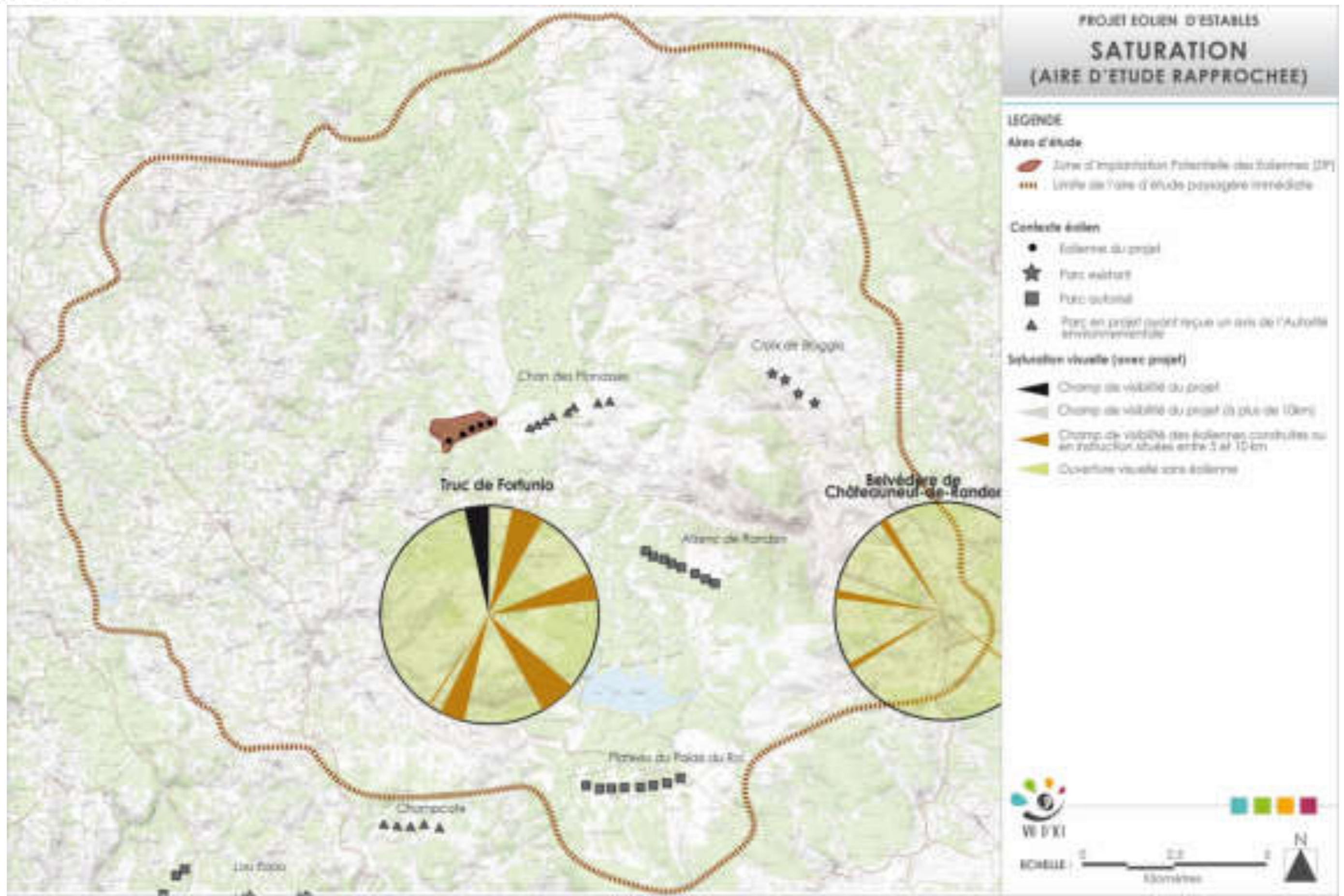
Indicateurs de saturation (à l'état initial et après le projet)		Seuil	
	Avant le projet	Après le projet	Unité
Indice d'occupation des horizons (en %)			
Indice d'occupation des horizons (en %)			
Indice d'occupation des horizons (en %)			
Indice de visibilité (en %)			
Espace de respiration (en °)			
Commentaire			

Belvédère de Châteauneuf-de-Randon : L'espace de respiration principal se situe en direction de l'est et tout comme pour le Truc de Fortunio, il atteint presque les 160° recommandés. L'indice d'occupation des horizons est très faible (15°) étant donné la faible empreinte des parcs présents à moins de 10km. Le projet de la Montagne de Sasses est quant à lui situé à 12km du belvédère, et n'est donc pas à prendre en considération de manière significative dans la saturation. Dans tous les cas, il n'a pas d'impact sur la saturation, puisque l'espace de respiration principal est conservé et que l'indice d'occupation des horizons est initialement très bas.

La saturation visuelle depuis le **lac de Charpal** a également été étudiée à l'état initial, en notant qu'« un risque de saturation ne peut être écarté ». Les photomontages 20 et 21 réalisés aux abords du barrage du lac montrent toutefois que le projet n'est pas visible, puisqu'il est situé bien en dessous de la ligne d'horizon. Il n'engendre donc pas d'effets cumulés avec le reste du contexte.

Indicateurs de saturation (à l'état initial et après le projet)		Seuil	
	Avant le projet	Après le projet	Unité
Indice d'occupation des horizons (en %)			
Espace	Indice d'occupation des horizons (en %)		
	Indice d'occupation des horizons (en %)		
Indice d'occupation des horizons (en %)			
Indice de visibilité (en %)			
Espace de respiration (en °)			
Commentaire			

Truc de Fortunio : Les calculs de saturation montrent qu'avant et après la prise en compte du projet, l'indice d'occupation des horizons est toujours largement en dessous du seuil d'alerte. L'espace de respiration est en revanche légèrement en-dessous du seuil à l'état initial (158° au lieu de 160° minimum), ce qui n'induit qu'un très faible risque de saturation. Avec le projet, l'angle de respiration est diminué de 25°, ce qui fait que le risque de saturation est faible au lieu de très faible. Les seuils critiques sont en effet loin d'être atteints.



VTT3 Analyse des zones d'influence visuelle du projet cumulées à celles du contexte à l'effet affaibli de mitigation

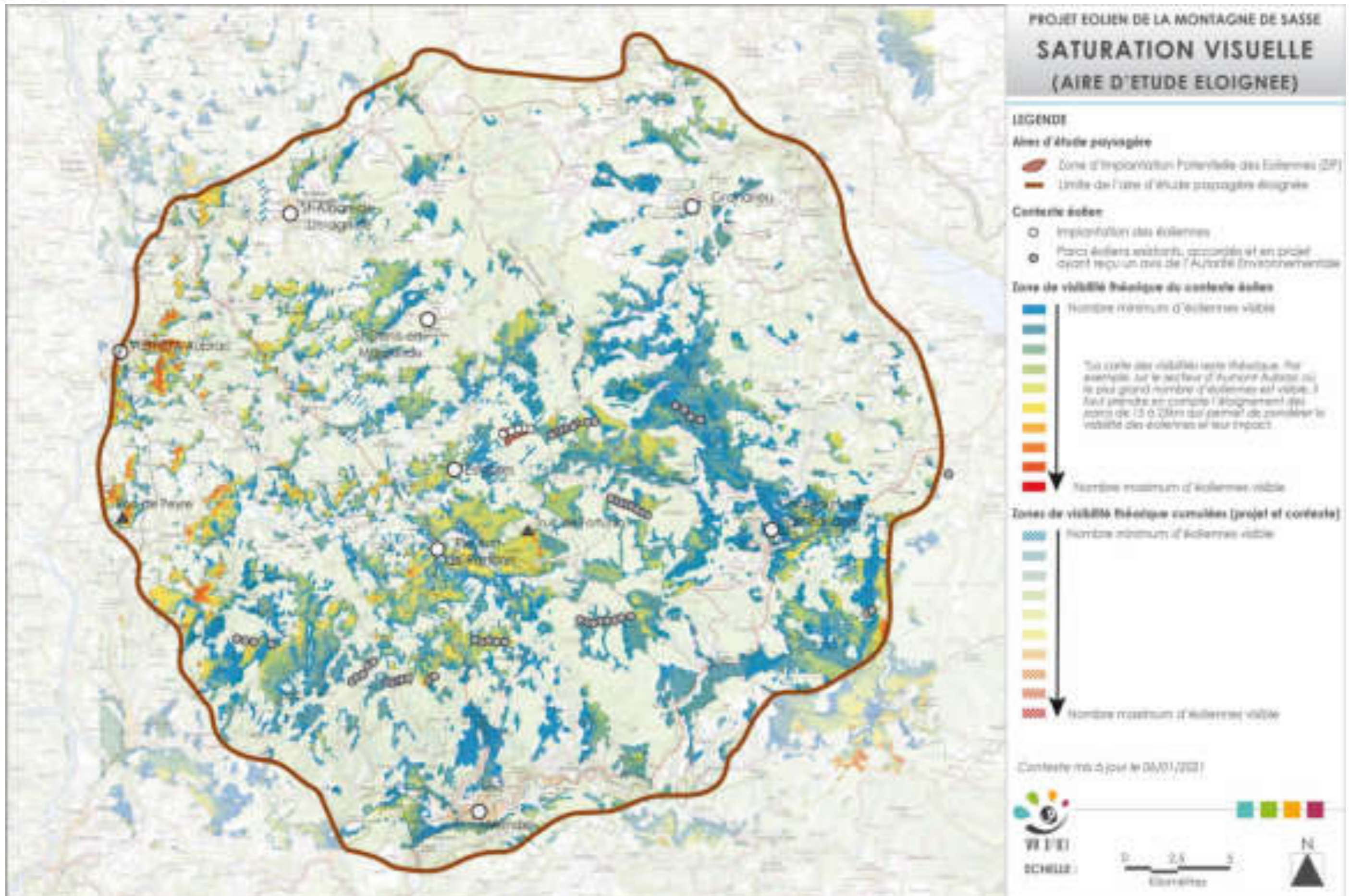
La carte présente la zone d'influence visuelle (ZIV) du contexte éolien obtenue avec le MNT et les boisements (aplats de couleurs), ainsi que la zone d'influence visuelle du projet cumulé au contexte éolien (hachures). Le nombre d'éoliennes visibles a été matérialisé pour des facilités de lecture via un gradient de couleurs présent sur la carte ci-après, et allant du bleu (nombre d'éoliennes minimal) au rouge (nombre d'éoliennes maximal). Les couleurs des classes sont les mêmes pour les deux ZIV afin de pouvoir visualiser par les hachures l'influence du projet. De cette façon, si une zone présente des hachures alors le projet augmente le nombre d'éoliennes visibles. Il est à noter qu'au vu du manque de précision de la visibilité des éoliennes (la visibilité d'un bout de pale sur l'horizon compte comme une éolienne visible), les effets analysés sont ici maximisant.

Le projet augmente la présence de l'éolien sur des paysages où l'éolien est peu présent, notamment à l'intérieur de ses aires d'étude rapprochée et immédiate. En effet, on observe sur la carte des hachures de visibilité sur des paysages initialement hors de la ZIV du contexte éolien, ainsi que des hachures sur des paysages où un nombre minimum d'éoliennes sont visibles (aplats bleu et vert), notamment au nord et à l'ouest immédiat de l'implantation du projet.

La position du projet, proche des autres parcs, ne donne pas lieu à des effets de mitigation dans le sens de la dispersion du motif éolien, puisqu'au contraire il densifie un secteur déjà occupé. Ainsi depuis les points hauts aux alentours du bourg de Aumont-Aubrac ou encore du Roc de Peyre, le projet se fond dans les parcs déjà existants ou accordés, sans effet supplémentaires sur le mitigation.

Là où le projet peu à la marge renforcer les effets de mitigation, ce sont sur les secteurs proches ou jusqu'à présent aucune ou très peu d'éoliennes étaient visibles. Le projet participe donc localement à augmenter la présence de l'éolien sur un territoire. Cet effet reste bien local, puisque la zone de visibilité du projet en elle-même est très réduite en raison des effets de relief, qui isolent totalement du projet la partie est du territoire par exemple.

La position du projet, proche des autres parcs, ne donne pas lieu à des effets de mitigation dans le sens de la dispersion du motif éolien, puisqu'au contraire il densifie un secteur déjà occupé. Le projet éolien de la montagne de Sasse vient appuyer la présence de l'éolien sur des paysages où celui-ci n'est que peu ou pas présent, notamment à l'ouest des aires d'étude rapprochée et immédiate. Cette influence visuelle vient ainsi renforcer de manière locale le risque de mitigation du paysage au sein de ce territoire. Néanmoins cet effet de mitigation n'est pas lié à la dispersion du motif, le projet se rapprochant du secteur d'implantation des autres parcs, mais il augmente à la marge les portions de territoire d'où l'éolien est visible.



VTT 4 Analyse visuelle par photomontage

VTT.4.1 Méthodologie de réalisation des photomontages

Le choix de localisation des photomontages s'appuie sur l'analyse paysagère et l'analyse des perceptions du site. Il s'agit d'évaluer l'impact visuel du projet de parc éolien dans le contexte paysager du site à l'échelle des aires d'étude paysagères éloignée, rapprochée et immédiate, depuis les secteurs d'intérêt paysager, patrimonial et touristique ainsi que depuis les principaux bourgs et axes de circulation. L'objectif est de mieux appréhender la place que prendra le projet dans le paysage et les interactions avec les éléments constitutifs du paysage.

Le choix de l'emplacement des prises de vues pour les photomontages va permettre de visualiser :

- Les vues les plus fréquemment perçues (depuis les routes, les zones particulièrement fréquentées, notamment les points d'attractivité touristique),
- Les vues depuis les zones les plus sensibles sur le plan visuel (les riverains, les agglomérations proches, les sites sensibles ou remarquables concernés...),
- Les vues à des distances variables du projet (perceptions immédiates, semi-éloignées et éloignées).

Chaque élément étudié fait l'objet d'une définition précise de la localisation du point de simulation. Ce point vise à présenter les conditions paysagères réelles d'approche de l'élément étudié tout en présentant la perception maximale du projet éolien.

Quarante photomontages ont été réalisés par VU D'ICI sur la base des points de vue demandés par VU D'ICI. 5 photomontages supplémentaires (S1 à S5) ont été réalisés sur demande de la DREAL. Une fois la photo prise et géoréférencée, elles sont importées sous WINDPRO pour situer les éoliennes dans le champ visuel, sur la base du MNT et de points de repère. La perspective des aérogénérateurs, la couleur des mâts en fonction de la lumière ou encore le modèle envisagé sont simulés grâce au logiciel.

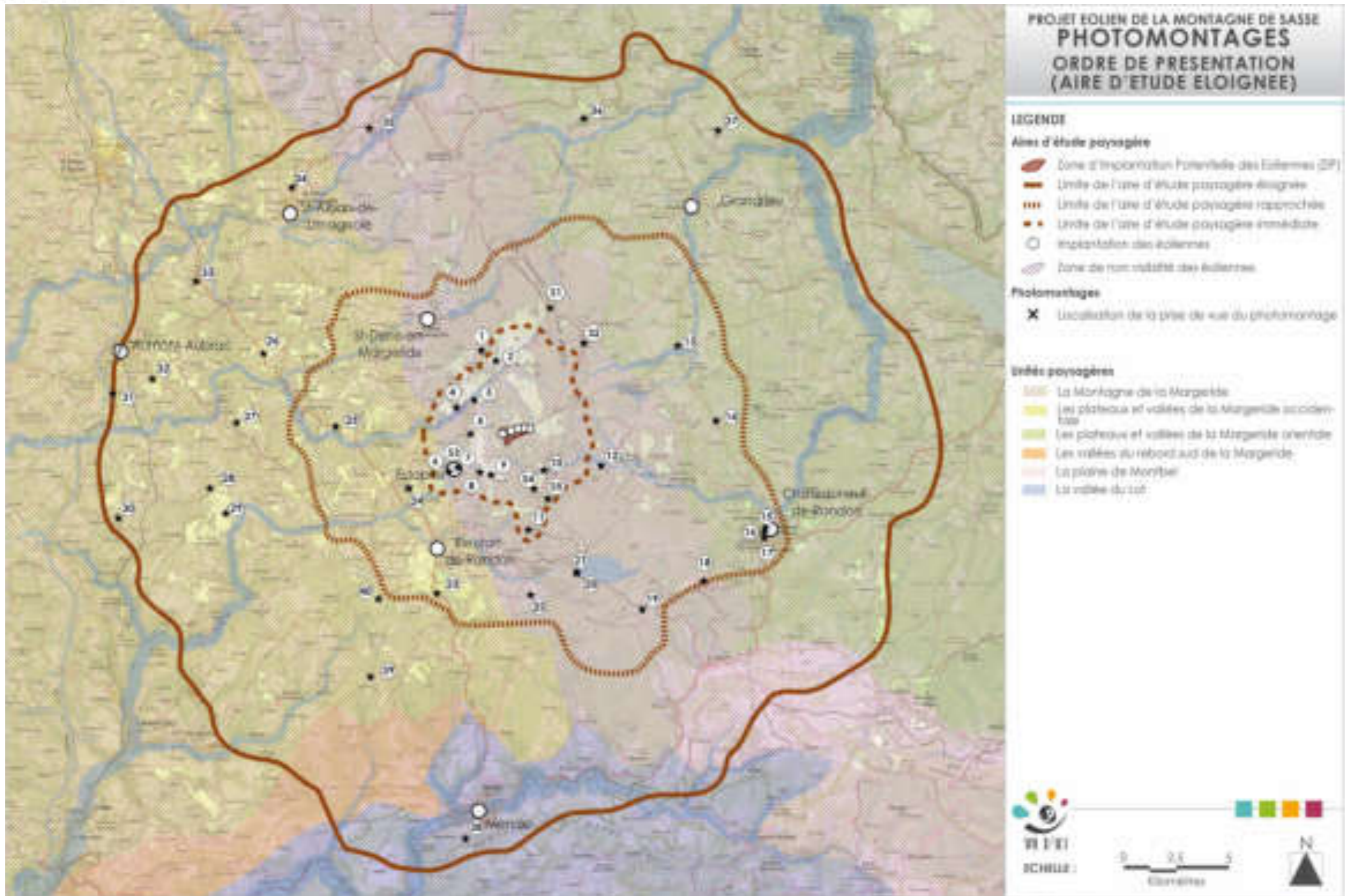
Les photos initiales sont prises à différentes périodes de la journée afin d'être le plus représentatives possible de l'incidence des éoliennes dans le paysage environnant. L'ensemble des points de vue permet également d'illustrer tout le travail d'appréciation de terrain réalisé dans le cadre de l'étude.

VTT.4.2 Présentation des photomontages

Chaque planche présentant un photomontage comporte :

- Un descriptif présentant la localisation du site de la prise de vue, et les raisons qui justifient la réalisation du photomontage ;
- La distance entre le point de vue et le projet ;
- Des cartes permettant la localisation de la prise de vue à la fois au sein du contexte paysager de l'aire d'étude et au niveau local ;
- Une description sommaire du paysage observé ;
- Deux photographies présentant le projet dans le paysage : la première est panoramique et permet de présenter des éléments de contexte, tandis que la deuxième présente la taille réelle de perception du projet (il faut alors tenir la planche de montage à une distance de 80 cm de l'œil de l'observateur).

N°	Intérêt	pointX_L93	pointY_L93
1	Croix de Pitot - route entre la D5 et la D34 - point d'appels (Truc de Fortunio et signal de Randon)	740059,60	6402326,54
2	depuis la D5 - covisibilité avec le bourg de la Villedieu	740710,49	6401877,36
3	depuis la D34 - Hameau les Estivareilles - paysage (vallon)	739656,60	6400040,40
4	Depuis la voie d'accès au site inscrit du Domaine de Combettes du Château	738822,00	6399651,02
5	Depuis l'accès au hameau de la Bastide	739481,09	6398392,00
6	Depuis le bourg d'Estables - perception de la ZIP en crête	738468,59	6396607,69
7	Depuis la sortie Est du bourg d'Estables	738901,55	6396816,05
8	Depuis la D3 - Vue sur le hameau de Froidviala	739944,07	6396582,32
9	Depuis la D3 - Sortie du bourg de Froidviala (Est)	740460,78	6396450,60
10	Depuis la D3 - Col du Cheval Mort - paysage - point haut	742996,74	6396685,17
11	Depuis le Truc de Fortunio	742236,57	6393855,35
12	Depuis la D3 - Paysages de vallées dans l'axe de la ZIP	745690,83	6396893,59
13	Depuis la D985 - axe fréquenté - grand paysage	747363,19	6401855,23
14	Depuis la D985 - axe fréquenté - grand paysage	749366,27	6402377,15
15	Depuis la table d'orientation à Châteauneuf-de-Randon	753483,88	6393964,09
16	Depuis les abords de l'église à Châteauneuf-de-Randon	753451,73	6393797,56
17	Depuis la Sortie du bourg de Châteauneuf-de-Randon	753655,20	6393467,72
18	Depuis la D1 - Puech de Rouget	750559,31	6391436,00
19	Depuis la D1 - depuis le Plateau du Palais du Roi (proximité GR - effets cumulés)	747653,59	6390050,61
20	Depuis le barrage (Lac de Charpal)	744501,56	6391837,33
21	Depuis la berge et l'aire de pique-nique (Lac de Charpal)	744557,15	6391784,09
22	Depuis la D1 - au Sud de la ZIP (Truc de Fortunio au premier plan)	742352,26	6390750,49
23	Depuis la D806-N106 - axe fréquenté	737900,82	6390803,72
24	Depuis la D3 - aux abords de Saint-Amans	736552,23	6395822,91
25	Depuis le croisement entre la D806/D34 - route fréquentée - point haut	733094,58	6398760,95
26	Depuis un point proche de la D806 - route de crête fréquentée - paysage	729658,78	6402226,93
27	Route proche de la D5 - Franchissement de crête en sortie du site patrimonial (le Montet)	728383,15	6398950,70
28	Depuis la D2 - grand paysage (ligne de crête)	727116,66	6395826,42
29	Depuis la D50 - covisibilité avec le château des Combettes	727872,96	6394627,10
30	Depuis le Roc de Peyre (patrimoine- tourisme - point haut - grand paysage)	722774,33	6394415,61
31	Depuis la D809 proche de A75 - perception lointaine équivalente à l'autoroute	722507,80	6400320,82
32	Depuis la D50 - arrivée sur le territoire par l'Ouest - axe fréquenté - grand paysage	724398,43	6401018,25
33	Depuis la D806-N106 - limite du périmètre - point de basculement	726695,68	6405523,74
34	Sortie du bourg de St-Alban-sur-Limagnole - axe fréquenté D 987	730981,98	6410122,65
35	Depuis le croisement D987/GR4 - entrée/sortie du bourg du Rouget - grand paysage (axe de la vallée)	734701,15	6412933,28
36	Depuis l'entrée du bourg de Chayla d'Ance - grand paysage (vallées)	744913,91	6413389,44
37	Depuis le centre bourg de Chams (proximité de l'église - point haut- grand paysage)	751175,51	6412831,49
38	Depuis la Croix du Mont Mimat (Tourisme - grand paysage - point haut)	739263,70	6379177,10
39	Depuis la D50 - Carrefour fréquenté - Truc de Fortunio - effets cumulés	734739,70	6386876,33
40	Depuis la D1 - grand paysage - lisière de forêt - point de basculement - axe fréquenté	735110,79	6390579,49
Points de vue supplémentaires			
S1	Depuis le Col de la Croix de Bor (axe fréquenté - point haut - grand paysage)	743189,05	6404511,74
S2	Depuis le Col des Trois Sœurs (point haut - GRP Tour de la Margeride - axe secondaire)	744756,4	6402825,58
S3	Depuis la sortie est de Froidviala (sortie de bourg - vue riveraine)	740375,68	6396418,57
S4	Depuis le Ranc de la Bombe (point haut - lieu touristique - grand paysage - effets cumulés)	742556,39	6395901,35
S5	Depuis le Signal de Randon (point haut - lieu touristique - grand paysage - effets cumulés)	743101,01	6395497,07






Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 1 : Depuis la Croix de Pitot

Particularité : Aire d'étude immédiate, point d'arrêt (croisement entre la D5 et la D34), point haut, effets cumulés, vue dynamique

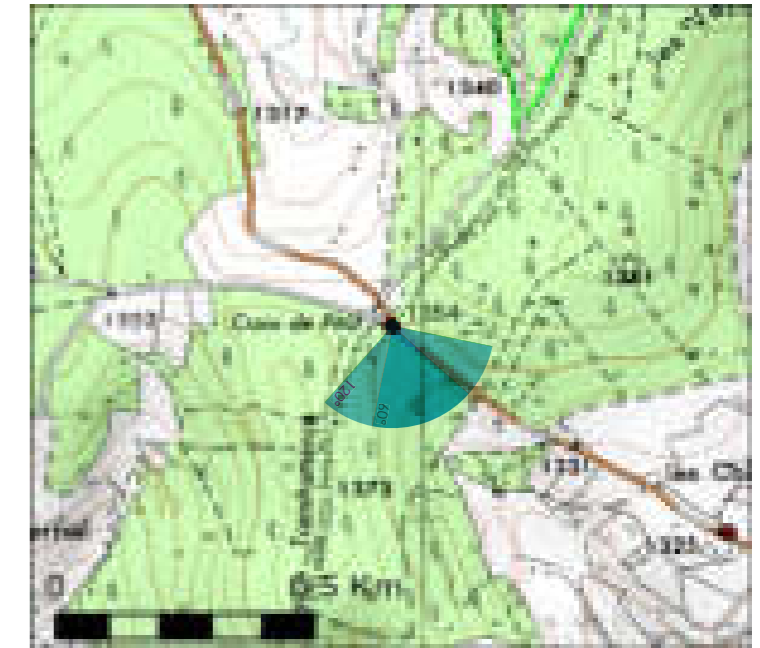
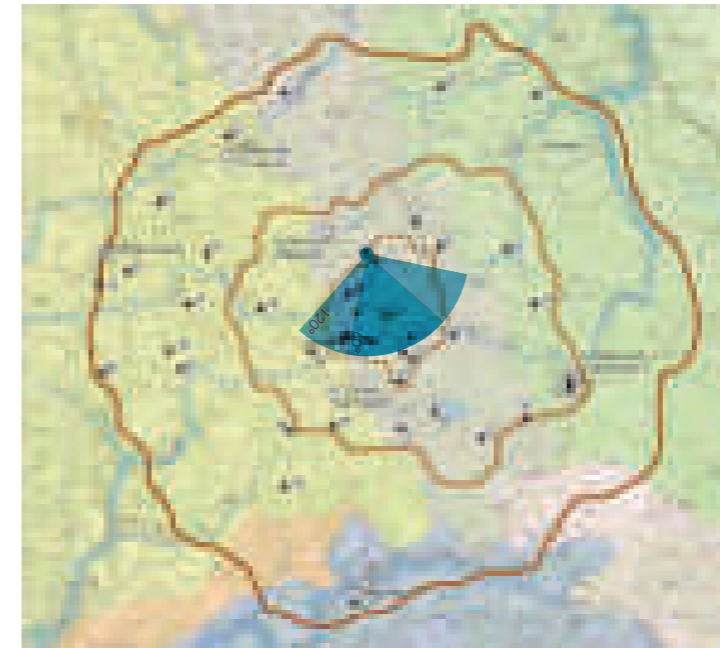
- Incidence modérée
- Bonne visibilité du projet depuis ce point de basculement ;
- Axe routier peu fréquenté, l'axe principal étant la D34 située en fond de vallée ;
- Rendu cohérent du projet, suivant une ligne homogène à l'exception d'une éolienne plus isolée à droite ;
- Effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants (végétation et relief)
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des éoliennes
- Covoisibilité avec le parc Chan des Planasses, mais effet de continuité grâce à une orientation et un espacement semblables.

Photographie :

Azimut : 158°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 4,18 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4,28 km
Nombre d'éoliennes visibles : 5



Légende :

- - - - -> Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 2 : Depuis la D5 à l'ouest de La Villedieu

Particularité : Aire d'étude immédiate, entrée du bourg de la Villedieu, point haut, effets cumulés, vue statique et dynamique

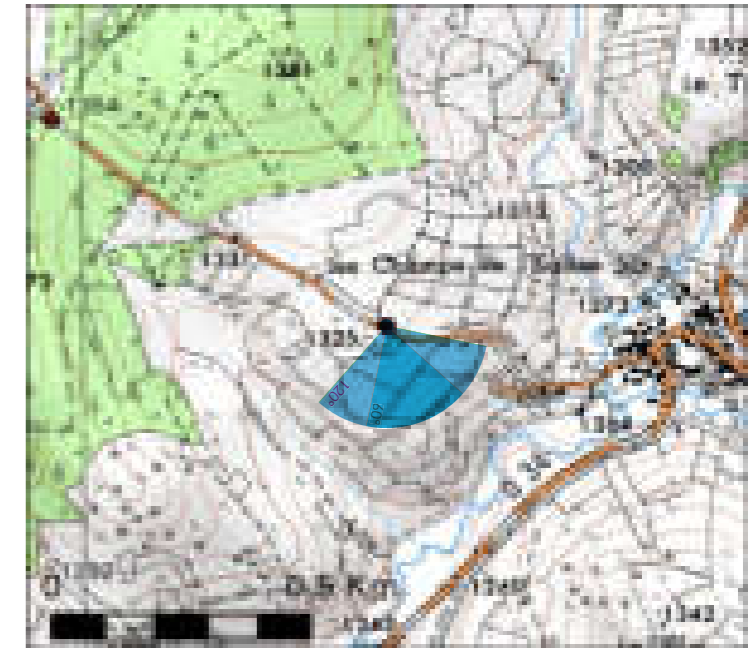
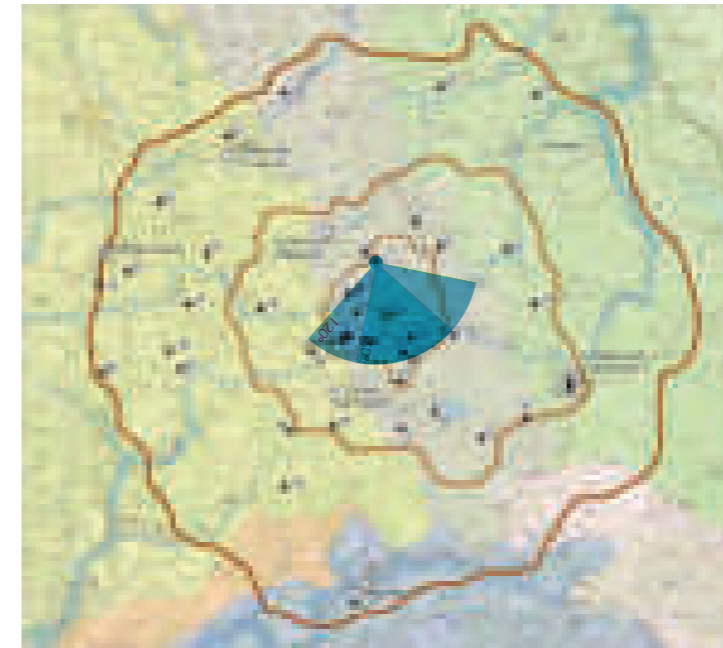
- Incidence modérée ponctuellement puis nulle depuis La Villedieu (situé en fond de vallée)
- Bonne visibilité du projet depuis ce point entrée du bourg de la Villedieu (axe peu fréquenté, l'axe principal étant la D34, située en fond de vallée) ;
- Rendu cohérent du projet, suivant une ligne homogène à l'exception d'une éolienne plus isolée à droite ;
- Effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants (la silhouette du bourg de la Villedieu, partiellement visible en fond de vallée, le relief et la végétation) : le parc arbore une position dominante dans le paysage ;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des éoliennes
- Effet cumulé très faible avec celui de Lou Paou, de bien plus petite taille à l'horizon et espacé du projet. Effet cumulé modéré avec Chan des Planasses, qui suit une orientation similaire et se situe dans le même plan.

Photographie :

Azimut : 165°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

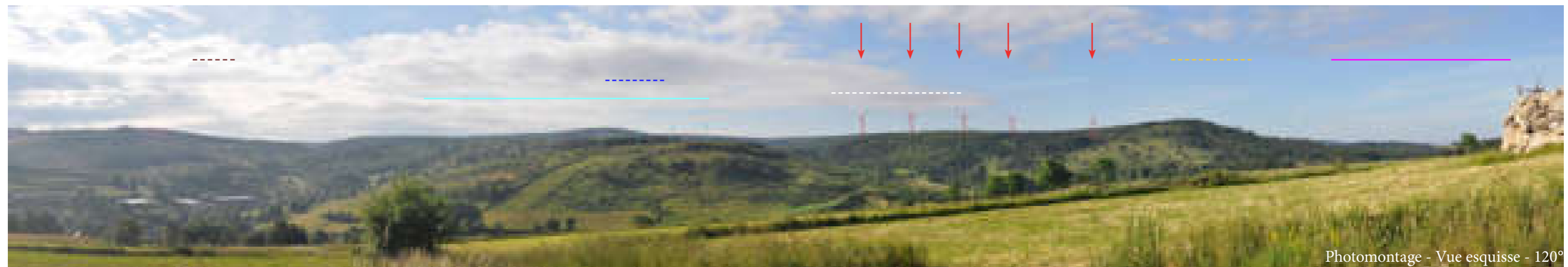
Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 3,51 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 3,71 km
Nombre d'éoliennes visibles : 5



Légende :

- - - - -> Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance





Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

- - - - - Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 3 : Depuis le Hameau les Estivareilles sur la D34

Particularité : Aire d'étude immédiate, vue riveraine, axe fréquenté, effets cumulés, vue statique et dynamique

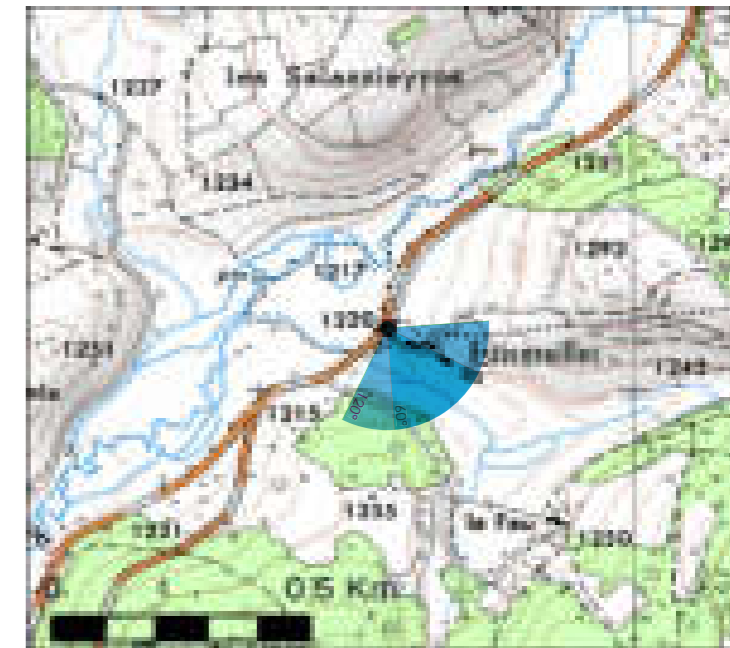
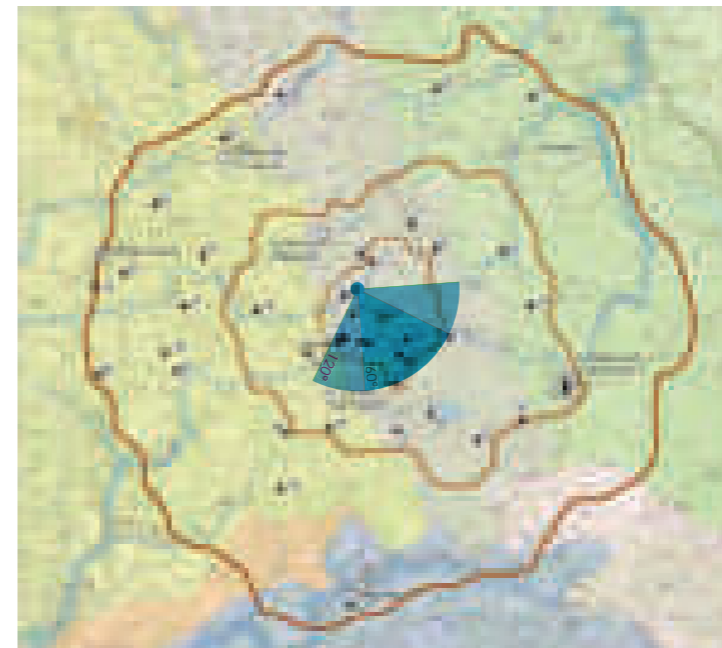
- Incidence très faible
- Visibilité très faible du projet depuis le hameau avec une seule éolienne visible, dépassant au tiers de la masse boisée;
- Faible effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue de l'éolienne;
- Effet cumulé nul depuis le hameau;

Photographie :

Azimut : 145°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 2,39 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 2,91 km
Nombre d'éoliennes visibles : 3



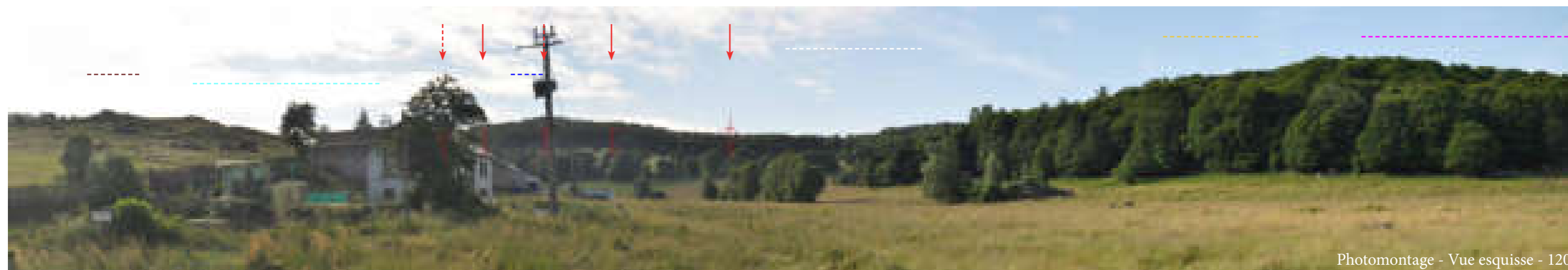
Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 4 : Depuis la voie d'accès au site inscrit du Domaine de Combettes du Château - Estables

Particularité : Aire d'étude immédiate, covisibilité depuis les abords d'un monument protégé, point haut, vallée de la Truyère, effets cumulés, vue statique et dynamique

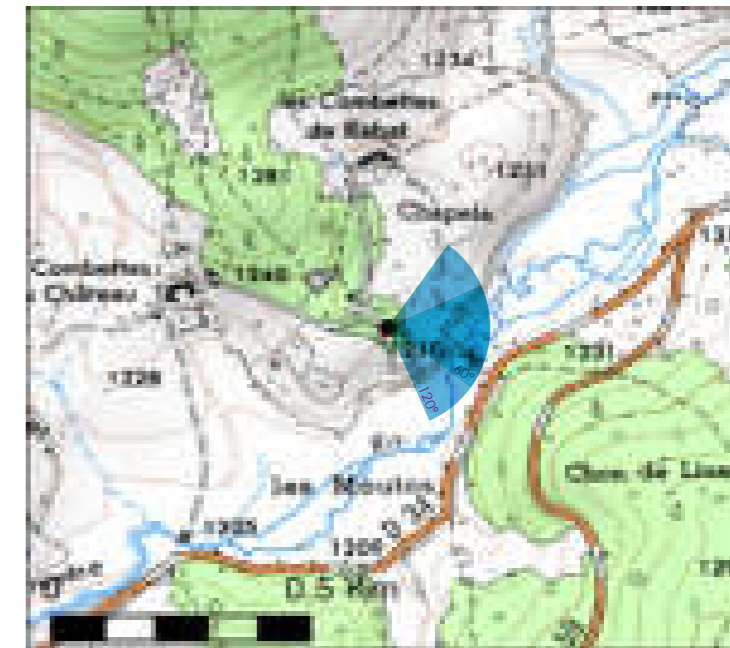
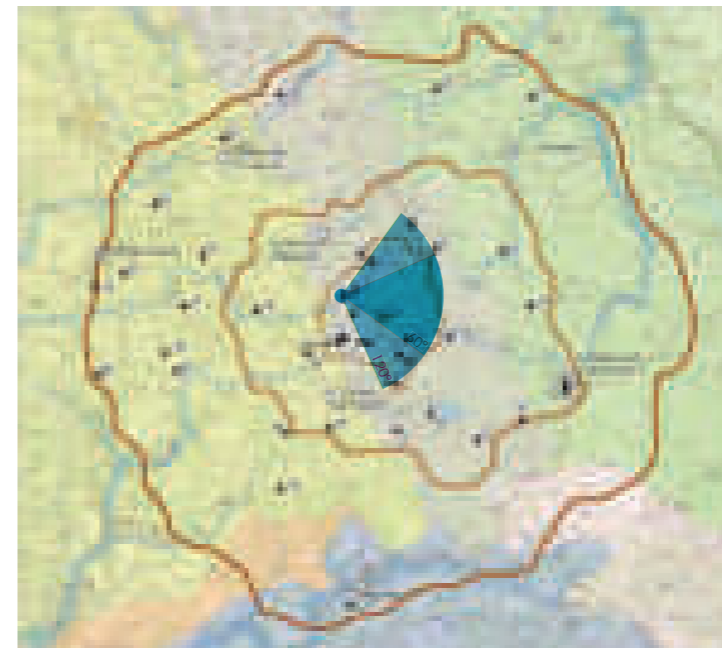
- Incidence faible
- Covisibilité faible du projet depuis le monument avec 4 éoliennes partiellement visibles : seules les pales dépassent pour deux d'entre elles et les deux autres sont visibles qu'à un tiers au-dessus de la masse boisée ;
- Vue prise depuis les abords du château au niveau d'une exploitation et de la barrière fermant l'accès au domaine (zone privative);
- Très faible effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants ;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue de l'éolienne ;
- Aucun effet cumulé.

Photographie :

Azimut : 82°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 2,77 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 3,54 km
Nombre d'éoliennes visibles : 5



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance





Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 5 : Depuis l'accès au hameau de la Bastide

Particularité : Aire d'étude immédiate, vue riveraine, effets cumulés, vue statique et dynamique

- Incidence modérée
- Covisibilité modérée du projet depuis l'accès au hameau avec 4 éoliennes partiellement visibles : seules les pales dépassent ponctuellement au gré de leur rotation pour deux d'entre elles et les deux autres sont visibles qu'à un tiers au-dessus de la masse boisée ;
- Vue dynamique sur les éoliennes dont la perception s'atténue progressivement en se dirigeant vers le hameau de la Bastide ;
- Très faible effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants à l'exception de l'éolienne la plus à droite, qui montre une plus forte visibilité qui induit une comparaison avec la ligne d'horizon du coteau (E1) ;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue de l'éolienne ;
- Effet cumulé nul.

Photographie :

Azimut : 121°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

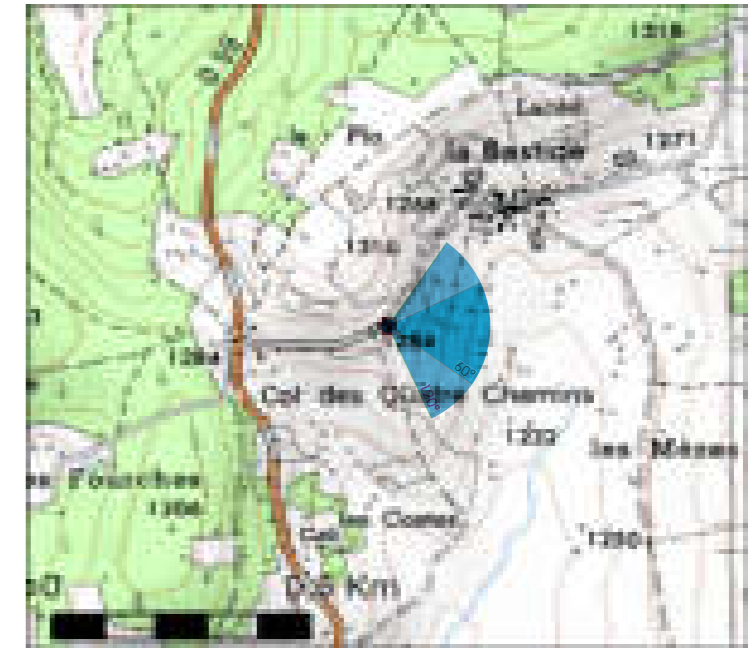
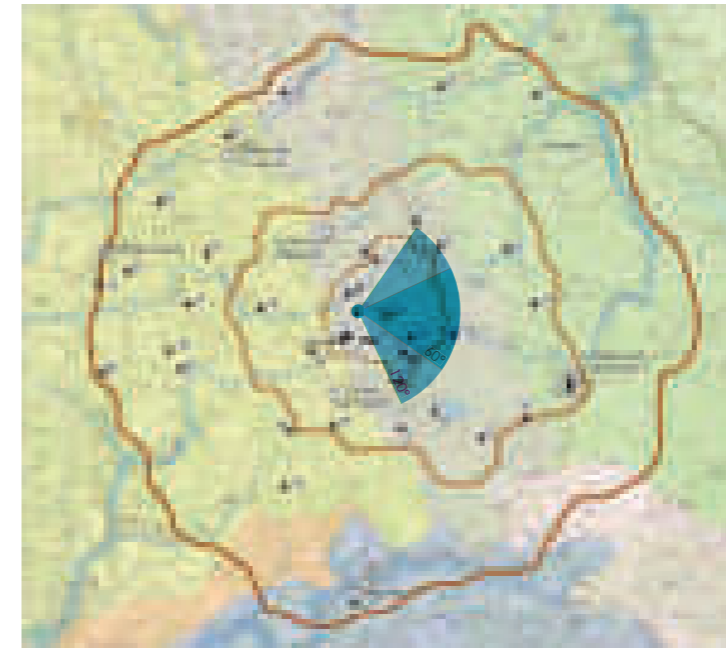
Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 1,71 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 2,75 km

Nombre d'éoliennes visibles : 5



Légende :

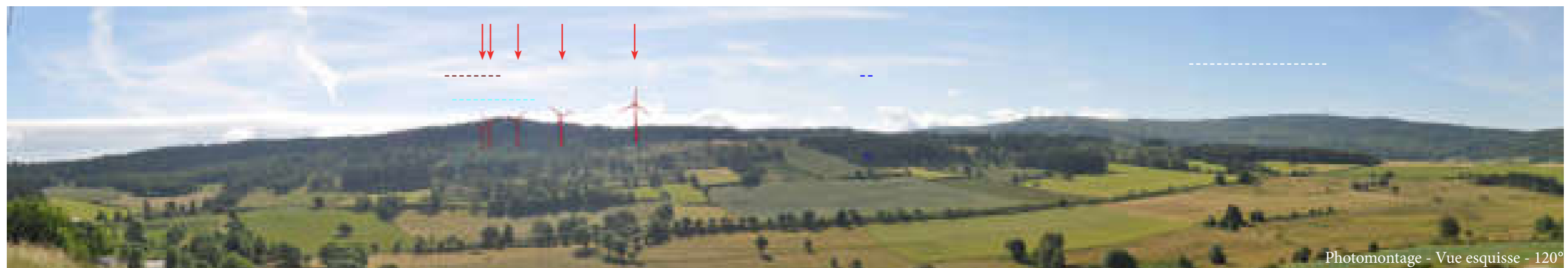
---> Éolienne du parc d'Estables totalement non visible

—> Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

- - - - - Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 6 : Depuis le bourg d'Estables

Particularité : Aire d'étude immédiate, entrée du bourg d'Estables, effets cumulés, vue statique et dynamique

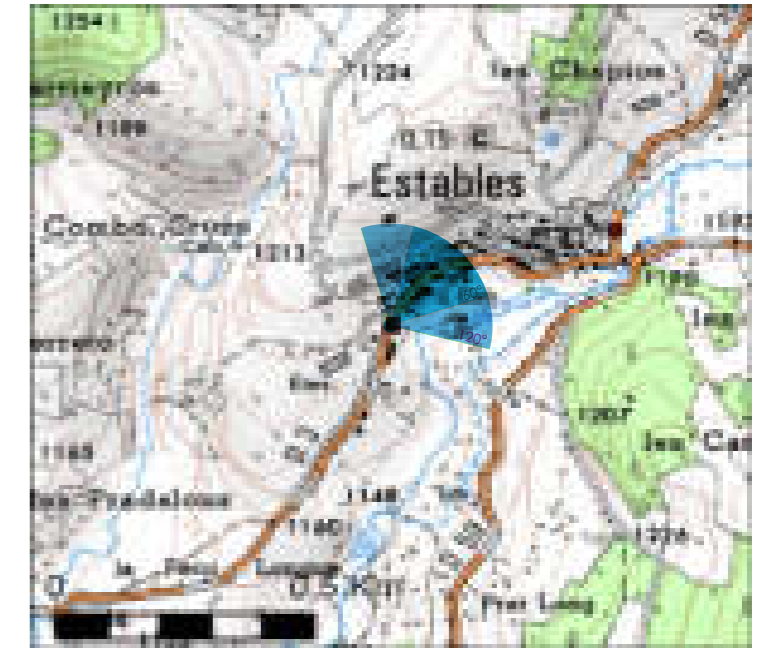
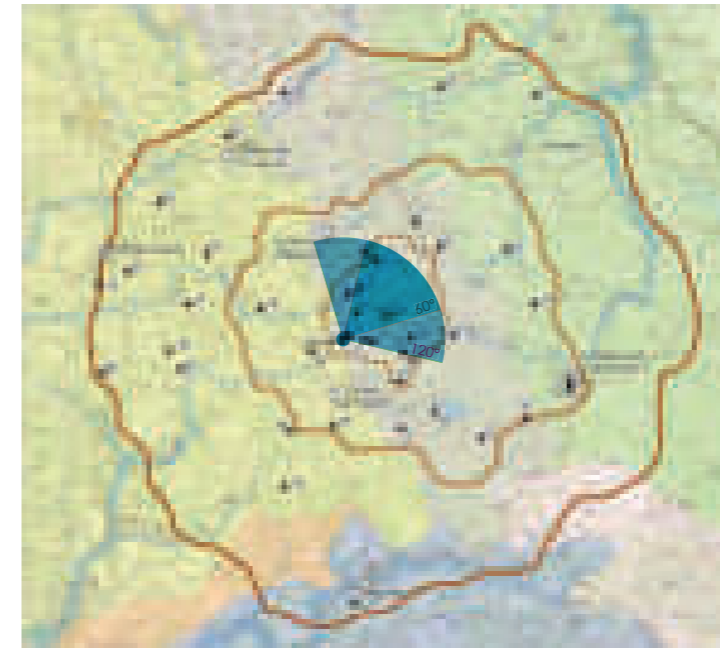
- Incidence modérée
- Covoisibilité modérée du projet depuis l'entrée du bourg : les éoliennes sont visibles à un tiers au-dessus de la masse boisée sous la forme ponctuelle d'une ligne décroissante aux intervalles hétérogènes ;
- Très faible effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants ;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des éoliennes ;
- Visibilité très faible avec Chan des Planasses dont seul un bout de pale est visible.

Photographie :

Azimut : 93°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

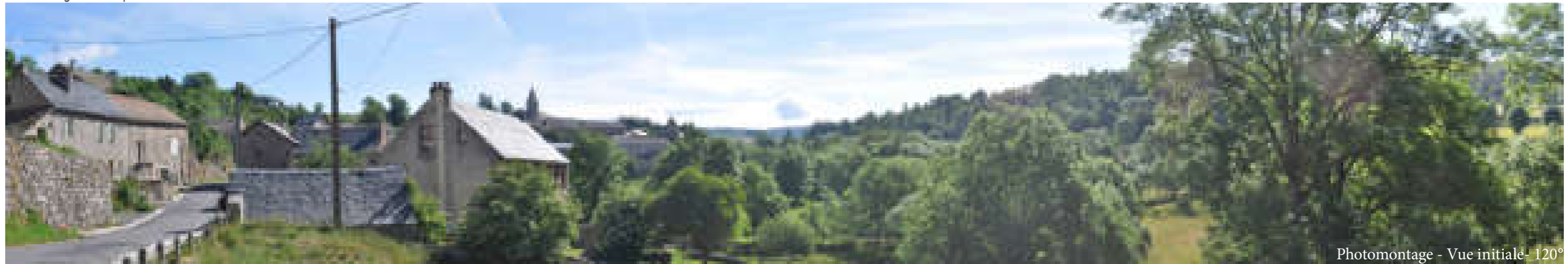
Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 3,15 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4,27 km
Nombre d'éoliennes visibles : 5



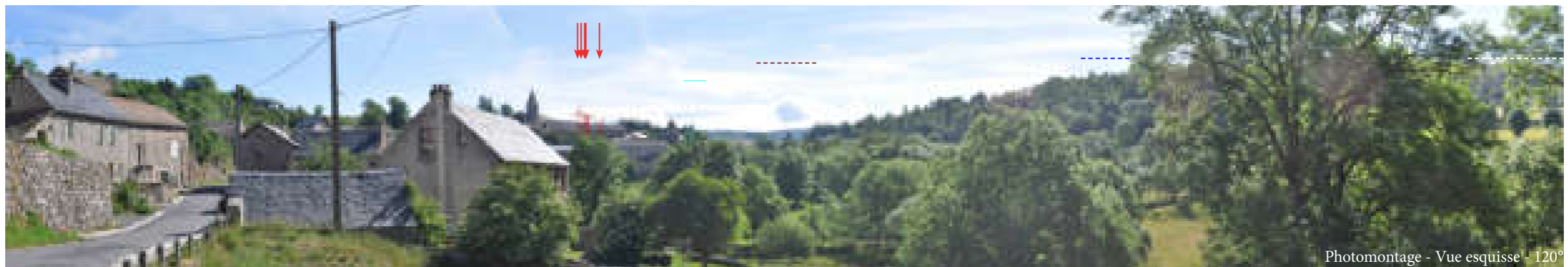
Légende :

- - - - -> Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 7 : Depuis la sortie Est du bourg d'Estables

Particularité : Aire d'étude immédiate, sortie du bourg d'Estables, axe fréquenté, vue riveraine, effets cumulés, vue statique et dynamique

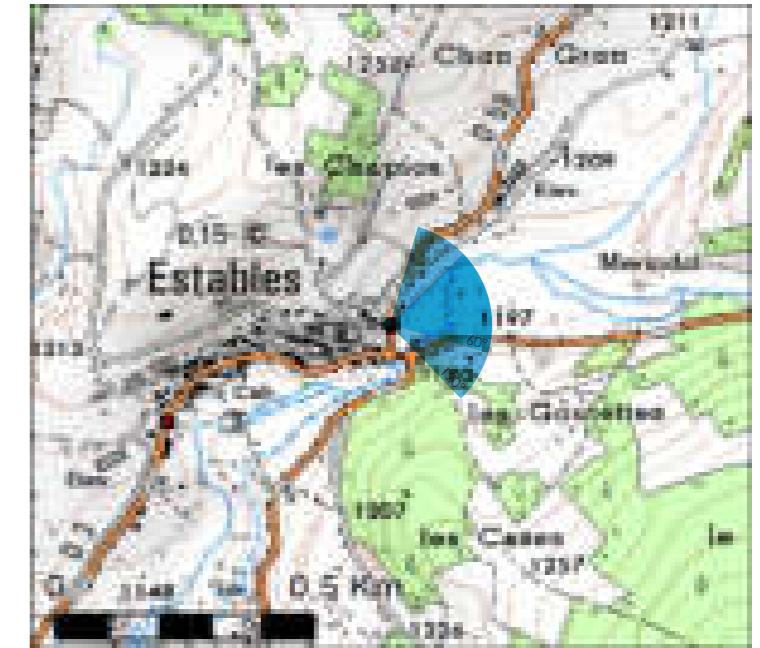
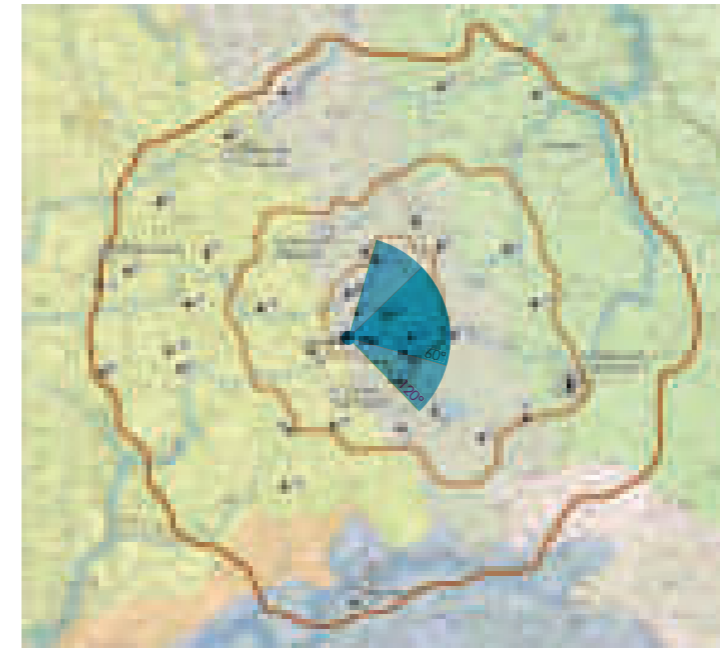
- Incidence modérée
- Covoisibilité modérée du projet depuis l'entrée du bourg : les éoliennes sont visibles à un tiers au-dessus de la masse boisée sous la forme ponctuelle d'une ligne décroissante aux intervalles hétérogènes;
- Très faible effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des éoliennes;
- Visibilité très faible de Chan des Planasses dont seul un bout de pale est visible.

Photographie :

Azimut : 95°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 2,67 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 3,80 km
Nombre d'éoliennes visibles : 5



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

- - - - - Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 8 : Depuis la D3 au Nord Ouest du bourg de Froidviala

Particularité : Aire d'étude immédiate, accès au bourg de Froidviala, vue riveraine, effets cumulés, vue dynamique

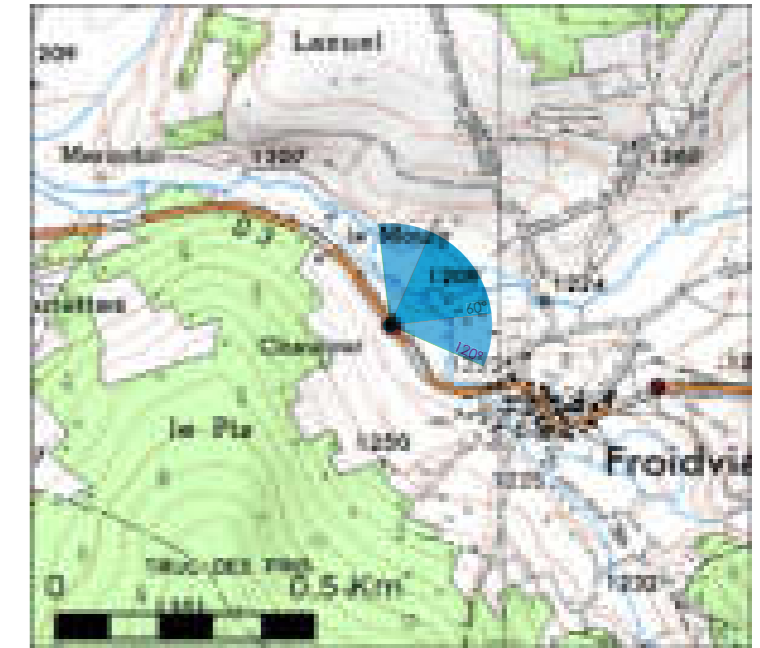
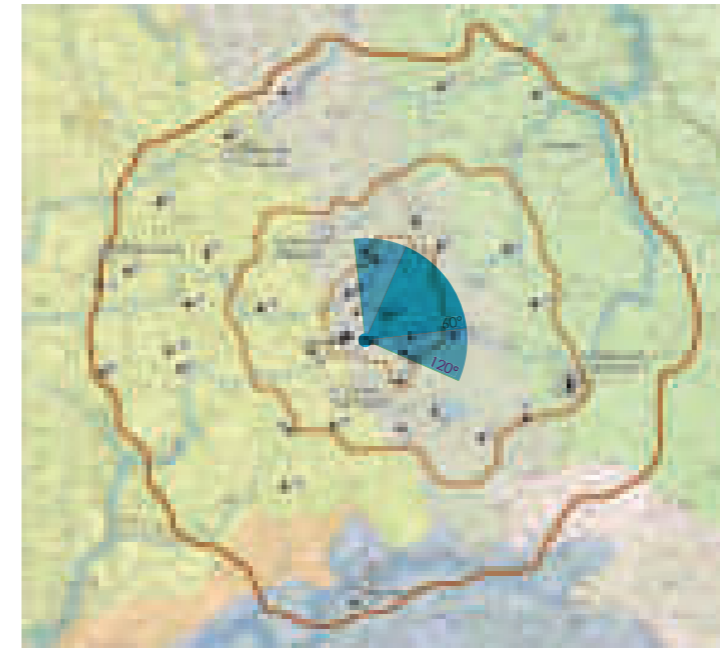
- Incidence modérée
- Covoisibilité modérée du projet depuis l'accès au bourg avec 5 éoliennes partiellement visibles : seules les pales dépassent ponctuellement au gré de leur rotation pour une d'entre elles, trois autres sont visibles au tiers au-dessus de la masse boisée et la dernière, l'éolienne E1 à gauche montre une visibilité plus appuyée, perceptible à plus de deux tiers;
- Un rendu sous la forme d'une ligne homogène décroissante avec une machine isolée à gauche (E1), qui dénote dans le paysage;
- Très faible effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants à l'exception de l'éolienne la plus à gauche, qui montre une plus forte visibilité qui induit une comparaison d'échelle avec la ligne d'horizon du coteau et la silhouette des boisements;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue de l'éolienne;
- Visibilité très faible à nulle de Chan des Planasses dont seul un bout de pale est visible.

Photographie :

Azimut : 51°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 2,04 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 3,08 km
Nombre d'éoliennes visibles : 5



Légende :

- - - - -> Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé



de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :

—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles

Parcs accordés

- Parc d'Arzenc de Randon
- Parc du Palais du Plateau de Roi
- Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

- Parc de Champcate
- Parc Chan des Planasses
- Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

- Parc de La Croix de Bruggio
- Parc de Lou Paou I
- Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 9 : Depuis la D3, sortie Est du bourg de Froidviala

Particularité : Aire d'étude immédiate, sortie du bourg de Froidviala, vue riveraine, effets cumulés, vue statique et dynamique

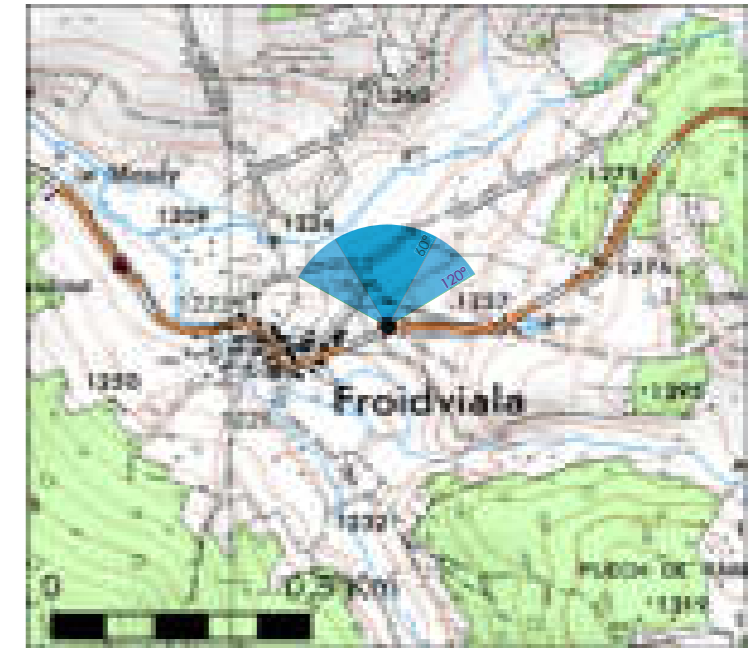
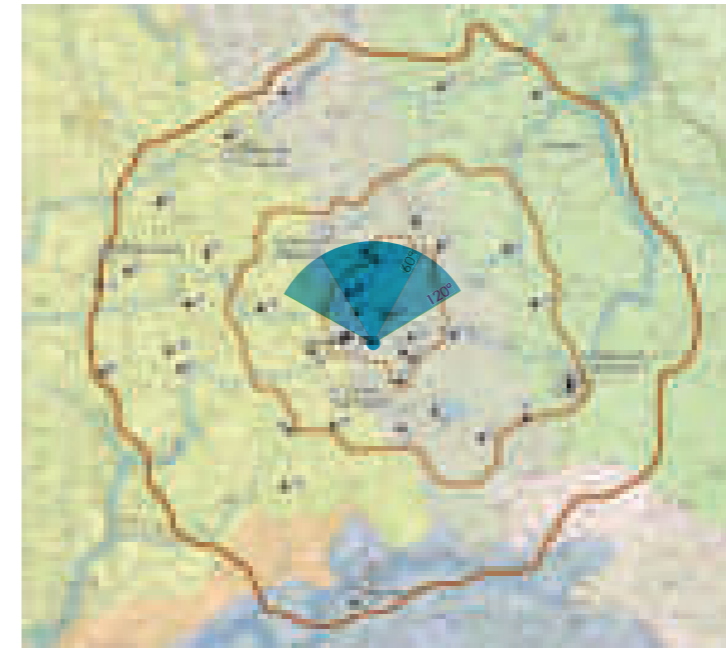
- Incidence faible
- Un rendu sous la forme d'une ligne homogène décroissante avec une machine isolée à gauche (E1);
- Covisibilité faible du projet depuis la sortie du bourg avec 5 éoliennes partiellement visibles, cachées derrière la végétation. La caractéristique dynamique de cette vue peut permettre une visibilité plus appuyée selon l'emplacement de l'observateur : les éoliennes apparaissent alors partiellement au-dessus de la ligne boisée;
- Un faible effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants, la ligne d'horizon du coteau et la silhouette des boisements;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue de l'éolienne;
- Effet cumulé nul.

Photographie :

Azimut : 335°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 1,90 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 2,83 km
Nombre d'éoliennes visibles : 5



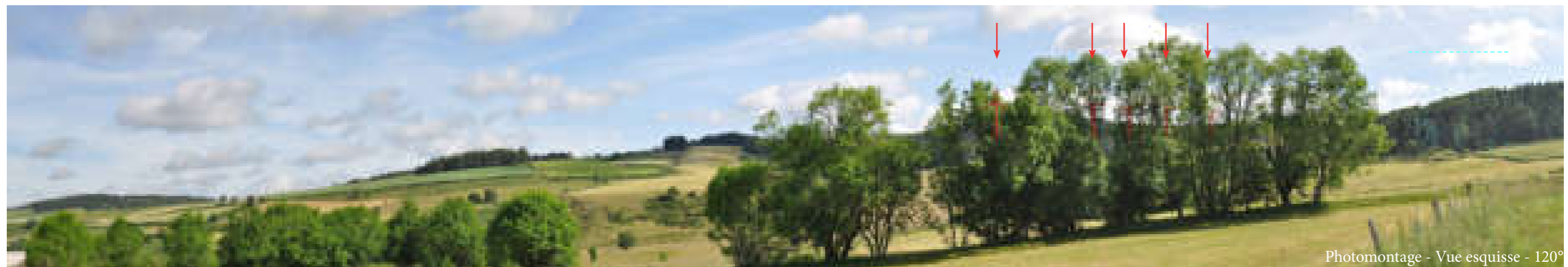
Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé



de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :

—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

- - - - - Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles

Parcs accordés

- Parc d'Arzenc de Randon
- Parc du Palais du Plateau de Roi
- Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

- Parc de Champcate
- Parc Chan des Planasses
- Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

- Parc de La Croix de Bruggio
- Parc de Lou Paou I
- Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 10 : Depuis le Col du Cheval Mort

Particularité : Aire d'étude immédiate, point haut, point d'arrêt, lieu touristique (GR43), grand paysage, effets cumulés, vue statique et dynamique

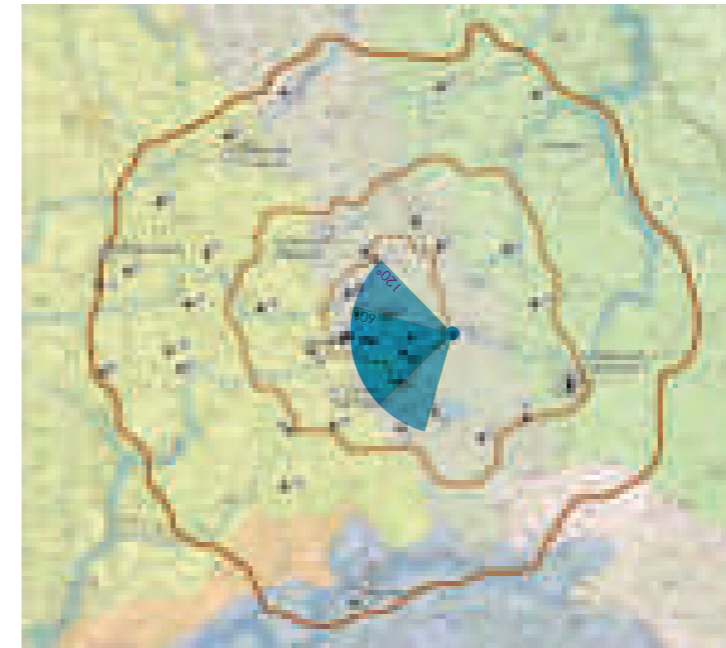
- Incidence modérée
- Covisibilité modérée du projet depuis le col du Cheval Mort avec 5 éoliennes partiellement cachées par la végétation boisée : seules les pales dépassent ponctuellement au gré de leur rotation pour deux d'entre elles, une troisième est visible à un tiers et les deux dernières sont visibles dans leur totalité;
- Un rendu sous la forme d'une ligne homogène décroissante avec une machine légèrement isolée à gauche;
- Très faible effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des éoliennes;
- Effet cumulé nul.

Photographie :

Azimut : 318°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 2,12 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 2,36 km
Nombre d'éoliennes visibles : 5



Légende :

- - - - -> Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale- 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 11 : Depuis le Truc de Fortunio

Particularité : Aire d'étude immédiate, point haut, point d'arrêt, lieu touristique, grand paysage, effets cumulés, vue statique

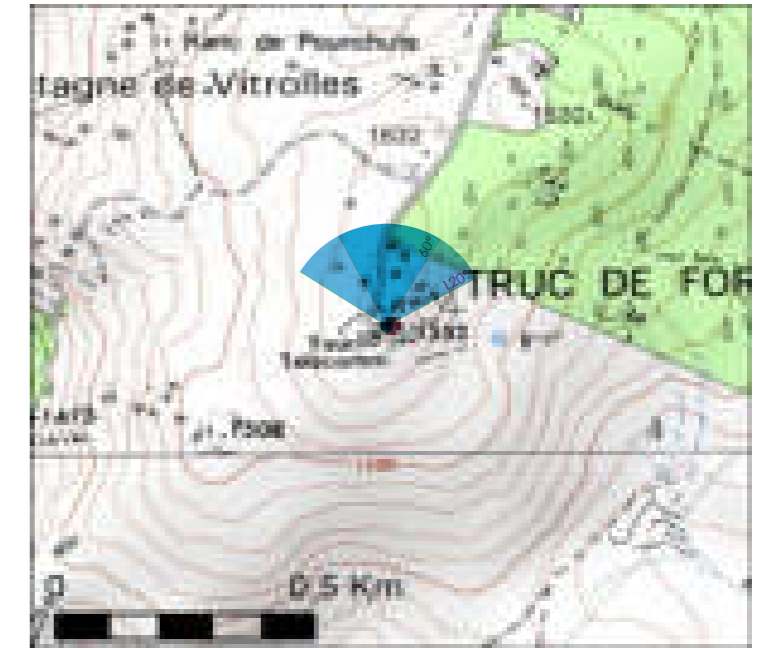
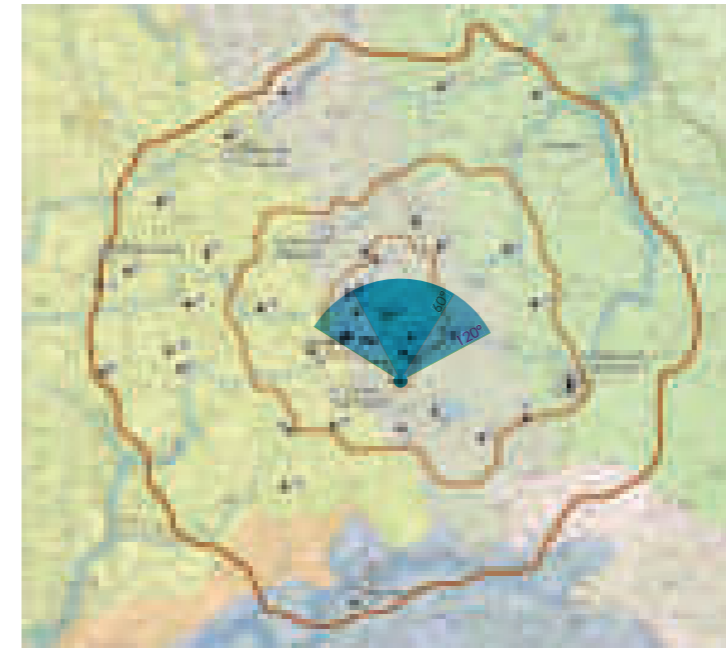
- Incidence visuelle modérée ;
- Incidence faible sur le patrimoine montagnard par un respect des recommandations de «*l'Etude des sensibilités à l'éolien industriel en Lozère*» de 2011 ;
- Covisibilité du projet depuis le belvédère du col de Fortunio avec 5 éoliennes visibles dans leur totalité ;
- Un rendu sous la forme d'une ligne homogène décroissante avec une machine légèrement isolée à gauche (E1) ;
- Très faible effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants du fait d'une échelle et d'une ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des éoliennes ;
- La lisibilité du contexte éolien alentour est conservée du fait d'un espace de respiration entre les autres parcs et le projet, notamment Chan des Planasses, qui est le plus proche. La similitude de rendu entre le projet et les autres parcs permet également de conserver une cohérence de lecture. La discrétion des autres parcs (Champcate, Lou Paou) permet d'atténuer la présence de l'éolien et l'effet de saturation, jugé faible par les indices calculés (cf étude de la saturation visuelle) peut encore être nuancé.

Photographie :

Azimut : 3°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

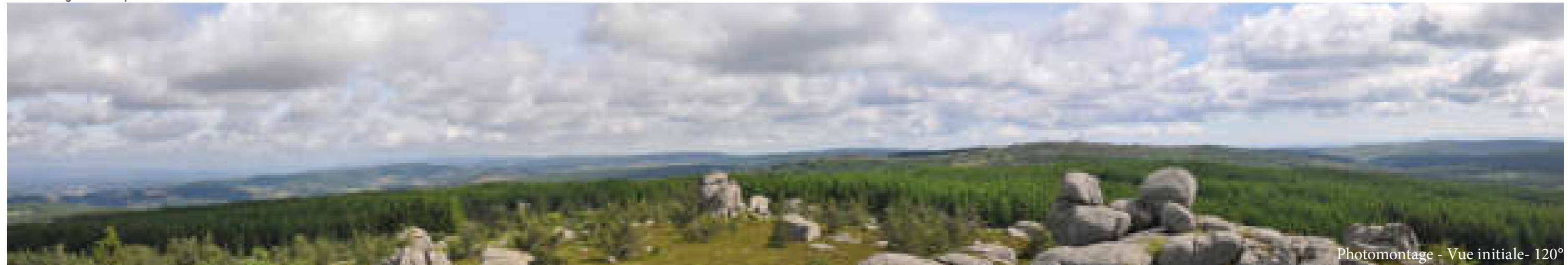
Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 4,48 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4,82 km
Nombre d'éoliennes visibles : 5



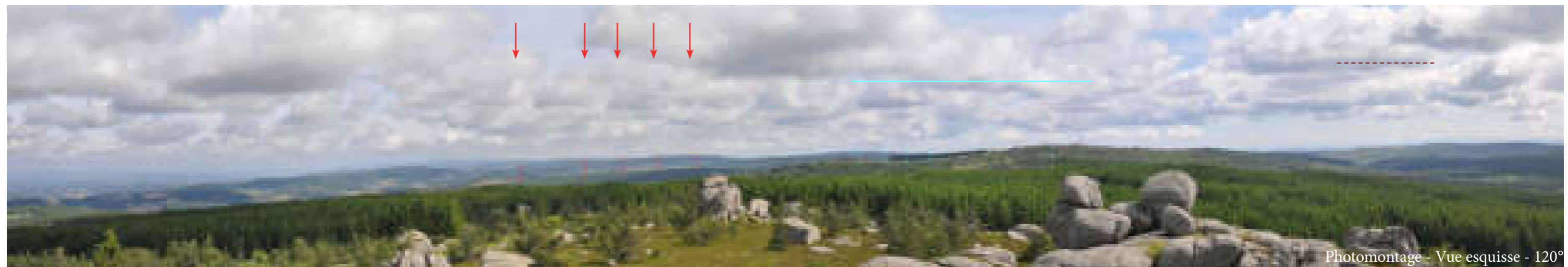
Légende :

- - - - -> Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé



de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

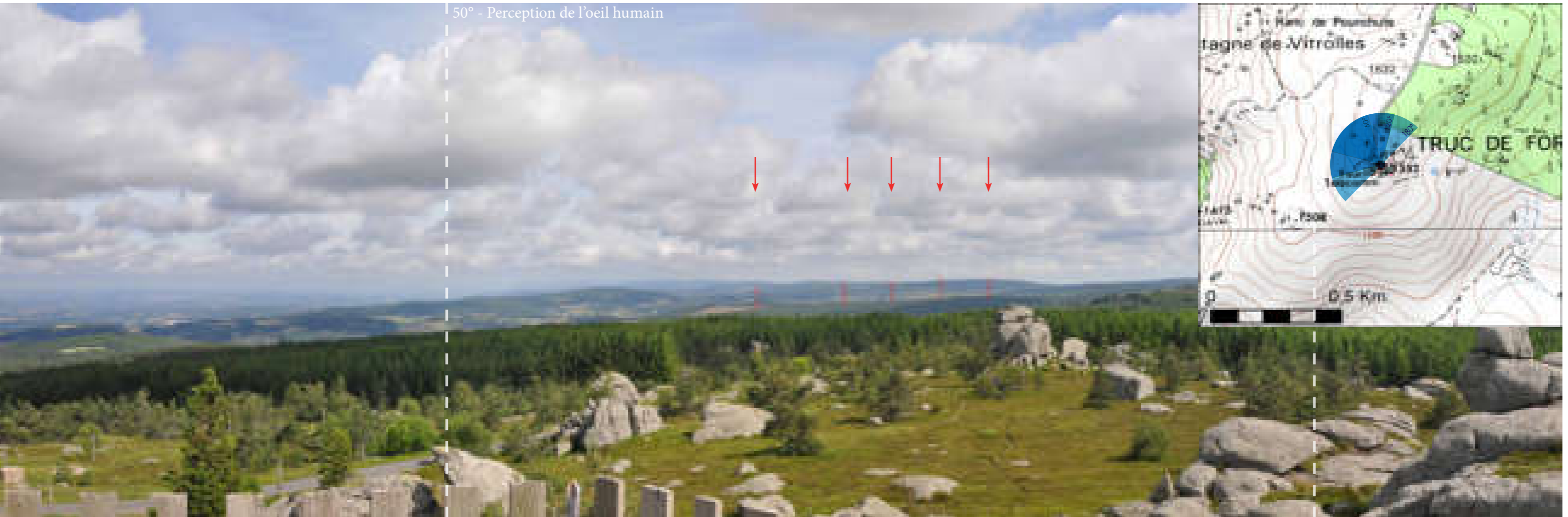
PANORAMA 180° - Vue draft



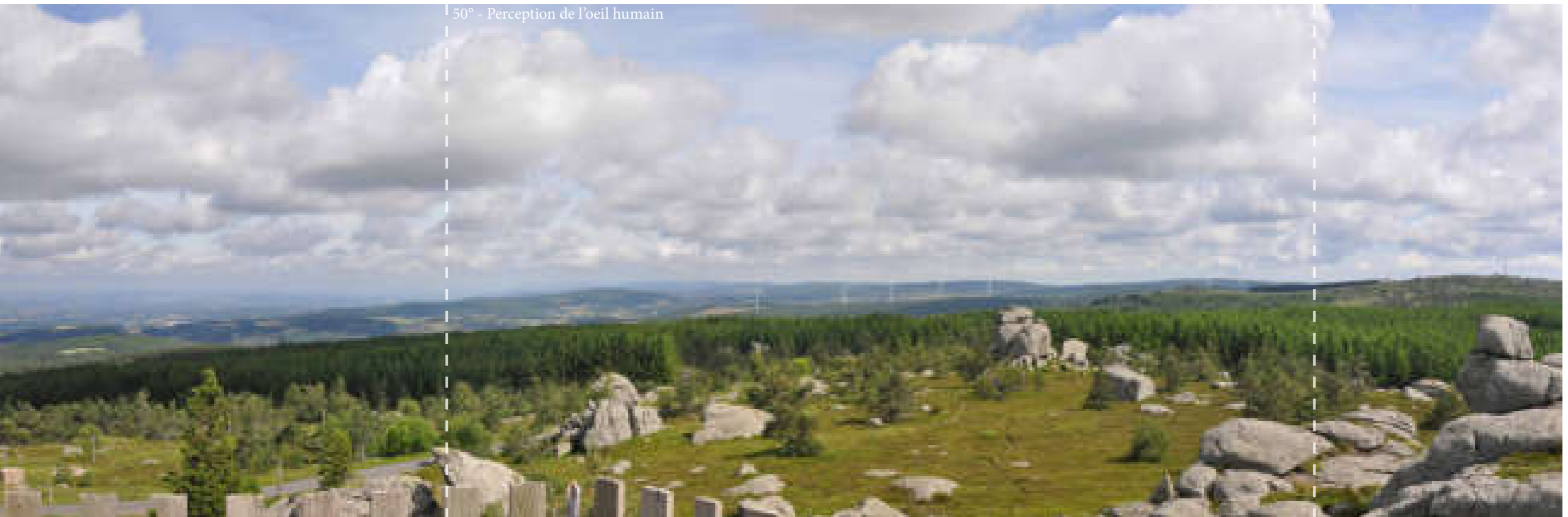
PANORAMA 180° - Vue réelle



50° - Perception de l'oeil humain



50° - Perception de l'oeil humain






Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

- - - - - Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 12 : Depuis la D3

Particularité : Aire d'étude rapprochée, axe fréquenté, la vallée du Chapeauroux, grand paysage, effets cumulés, vue dynamique

- Incidence très faible
- Visibilité très faible du projet depuis la voie dans l'axe de la vallée avec deux éoliennes visibles, pour lesquelles seul le bout des pales dépasse ponctuellement au-dessus de l'assise boisée au gré de leur rotation;
- Très faible effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des deux éoliennes;
- Effet cumulé très faible avec Chan des Planasses, étant donné que le projet n'est quasiment pas visible.

Photographie :

Azimut : 311°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

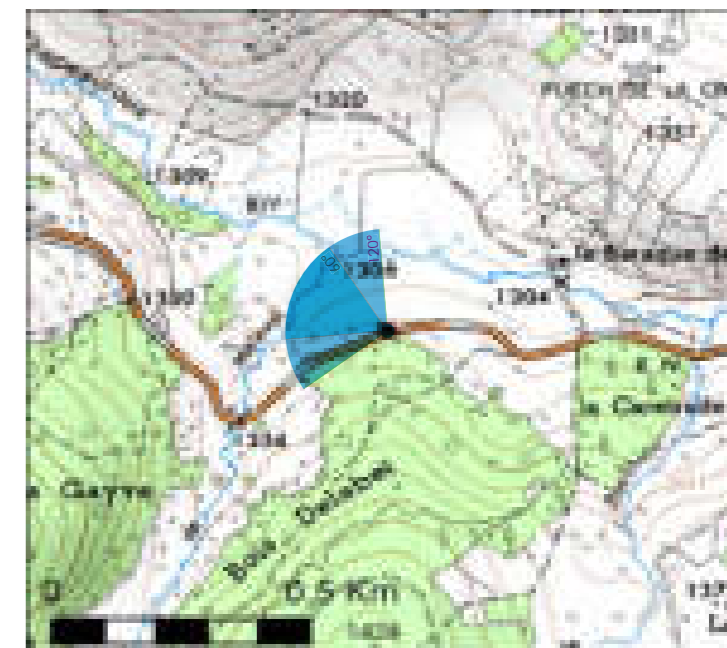
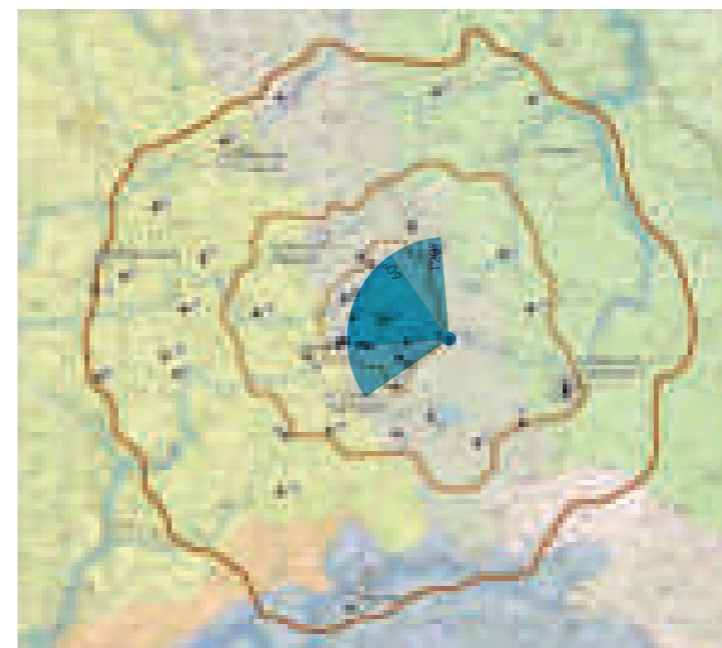
Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 3,89 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4,68 km

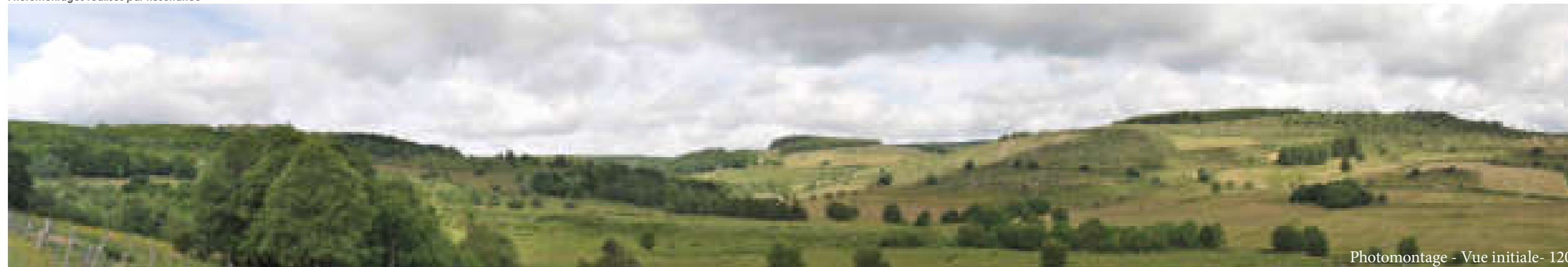
Nombre d'éoliennes visibles : 2



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé



de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :

—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles

Parcs accordés

- Parc d'Arzenc de Randon
- Parc du Palais du Plateau de Roi
- Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

- Parc de Champcate
- Parc Chan des Planasses
- Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

- Parc de La Croix de Bruggio
- Parc de Lou Paou I
- Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 13 : Depuis la D985

Particularité : Aire d'étude rapprochée, axe très fréquenté, la vallée de Grandieu, grand paysage, effets cumulés, vue dynamique

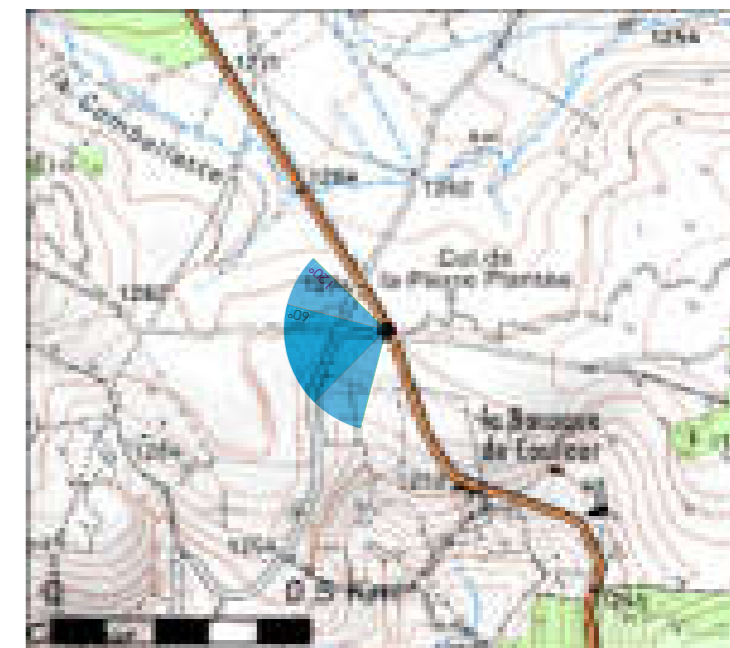
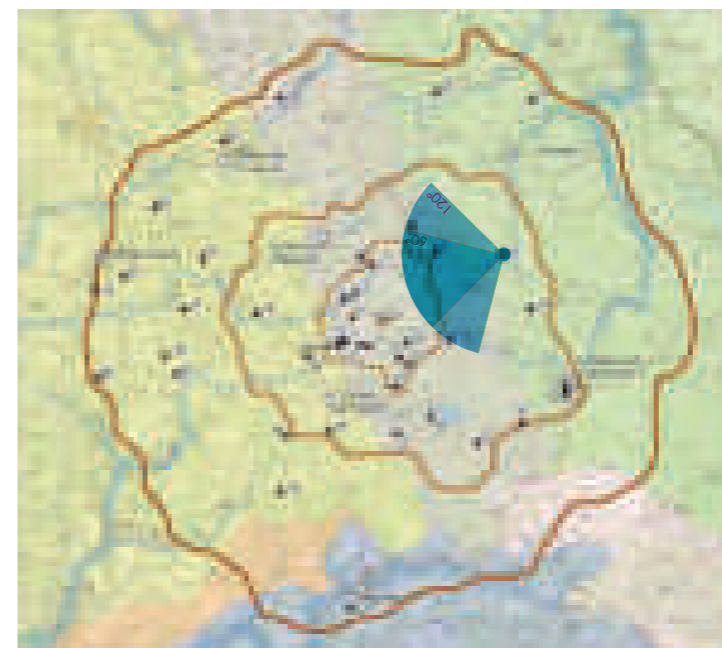
- Incidence nulle du projet due à l'effet intégrateur de la topographie et de la végétation ;
- Pas d'effet cumulé

Photographie :

Azimut : 275°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 8,92 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 9,99 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0



Légende :

- - - - -> Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

- - - - - Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 14 : Depuis la D985

Particularité : Aire d'étude rapprochée, axe très fréquenté, la vallée de la Ligeyrès, grand paysage, effets cumulés, vue dynamique

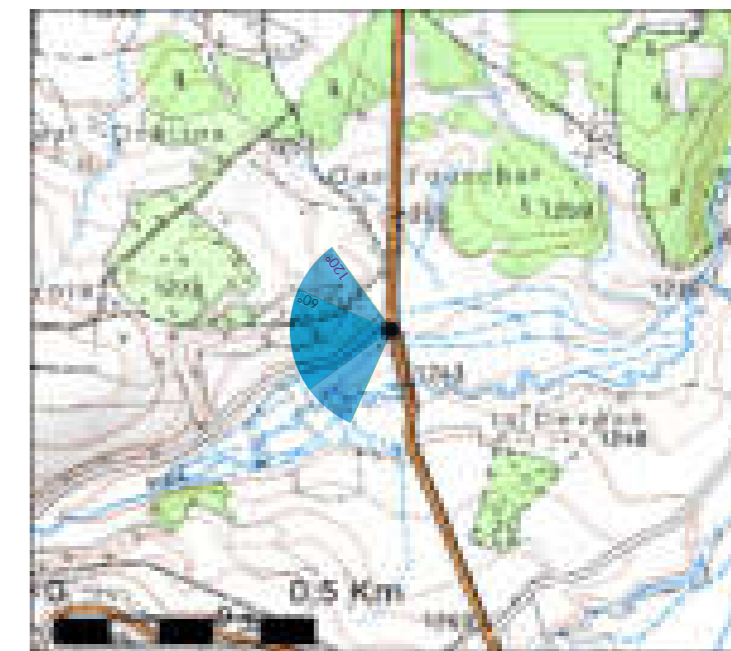
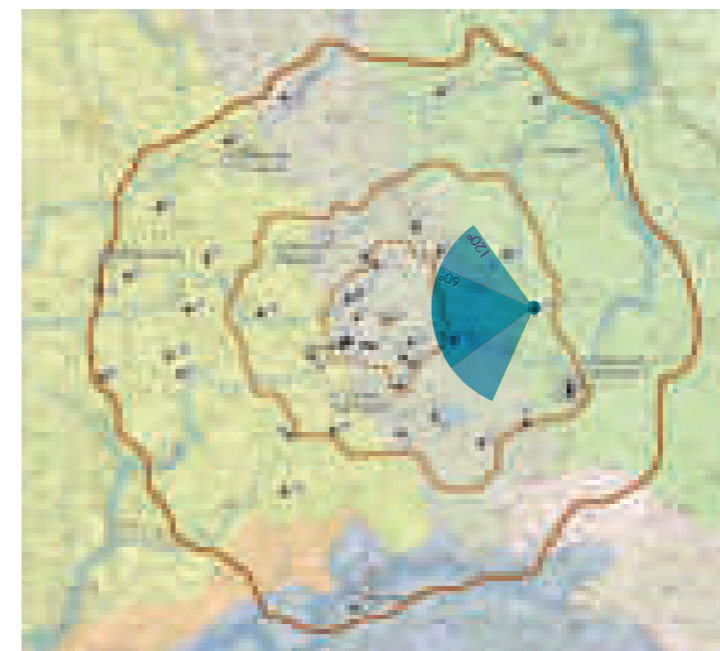
- Incidence nulle du projet due à l'effet intégrateur de la topographie et de la végétation ;
- Pas d'effet cumulé

Photographie :

Azimut : 216°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

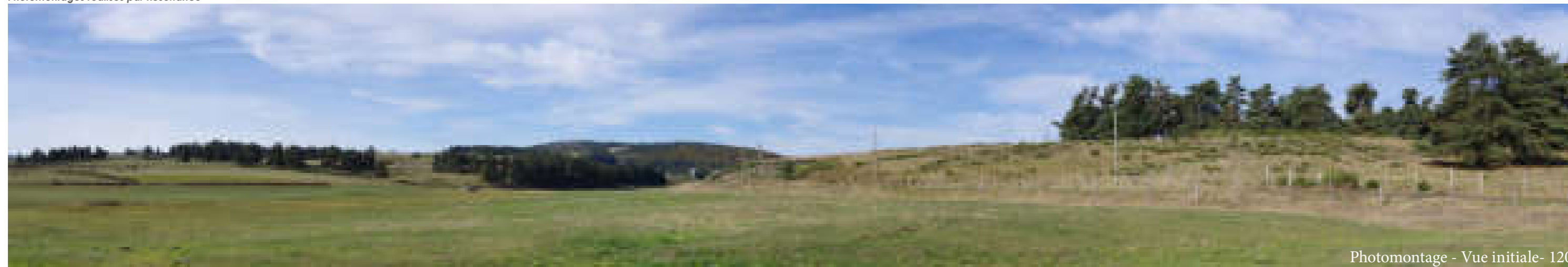
Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 8,12 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 9,24 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

- - - - - Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 15 : Depuis la table d'orientation à Châteauneuf-de-Randon

Particularité : Aire d'étude rapprochée, bourg principal, lieu touristique, grand paysage, covisibilité depuis un édifice et un site protégé, effets cumulés, vue dynamique

- Incidence faible
- Visibilité faible du projet depuis la voie dans l'axe de la vallée du chapeauroux avec quatre éoliennes visibles: seul le bout des pales dépasse ponctuellement au-dessus de l'assise boisée au gré de leur rotation pour les deux les plus à gauche. Les deux autres sont visibles au tiers, impliquant une visibilité nocturne;
- Très faible effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des deux éoliennes;
- Présence d'un effet cumulé avec le parc d'Arzenc de Randon : la lisibilité du contexte est tout de même conservée du fait d'un espace de respiration entre le parc et le projet. Effet cumulé modéré avec Chan des Planasses : le projet semble être un prolongement de ce parc. A noter que vue la perception à 360° depuis le belvédère il n'y a pas d'effets d'encerclement, ce qui est confirmé par les calculs de saturation.

Photographie :

Azimut : 238°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

Photomontages réalisés par Résonance

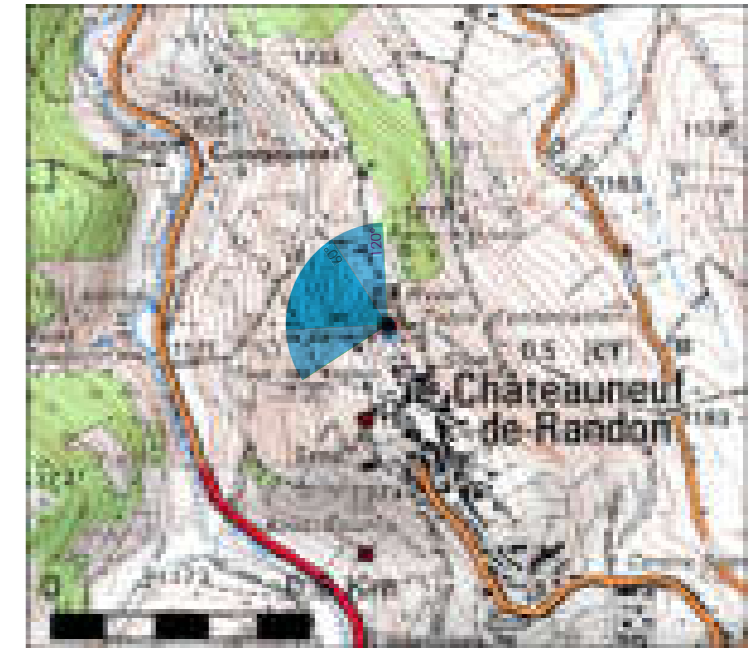
Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 12,19 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 12,99 km

Nombre d'éoliennes visibles : 4



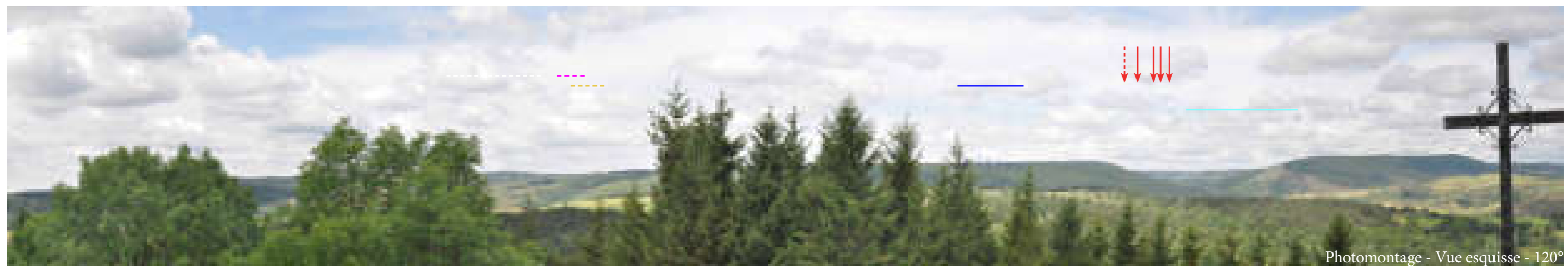
Légende :

---> Éolienne du parc d'Estables totalement non visible

—> Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3).

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 16 : Depuis les abords de l'église à Châteauneuf-de-Randon

Particularité : Aire d'étude rapprochée, bourg principal, lieu touristique, grand paysage, covisibilité depuis un édifice et un site protégé, effets cumulés, vue dynamique

- Incidence très faible
- Visibilité très faible du projet dans l'axe de la vallée avec deux éoliennes visibles, pour lesquelles seul le bout des pales dépasse ponctuellement au-dessus de l'assise boisée au gré de leur rotation;
- Très faible effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des deux éoliennes;
- Effet cumulé très faible avec les parcs d'Arzenc-de-Randon et Chan des Planasses, qui s'imposent dans le paysage en comparaison avec le projet d'Estables.

Photographie :

Azimut : 248°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

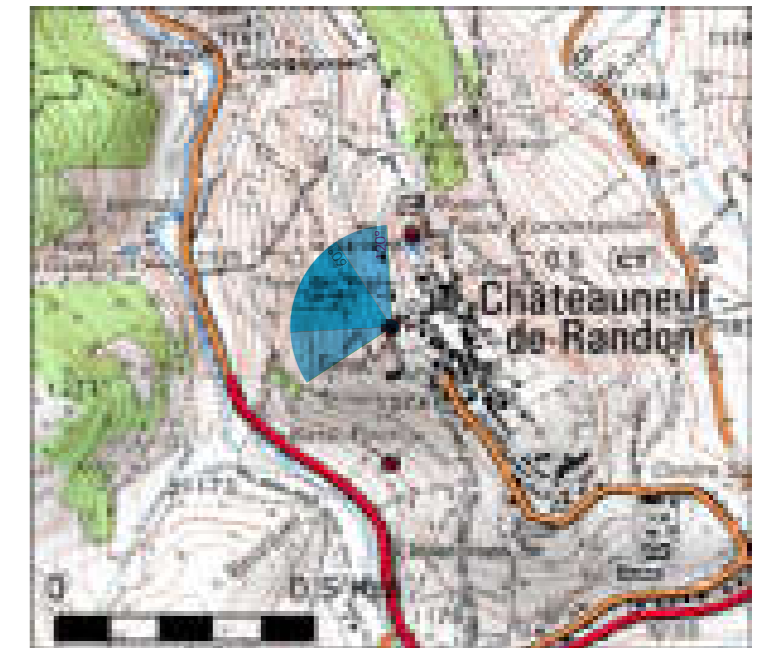
Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 12,23 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 13,02 km

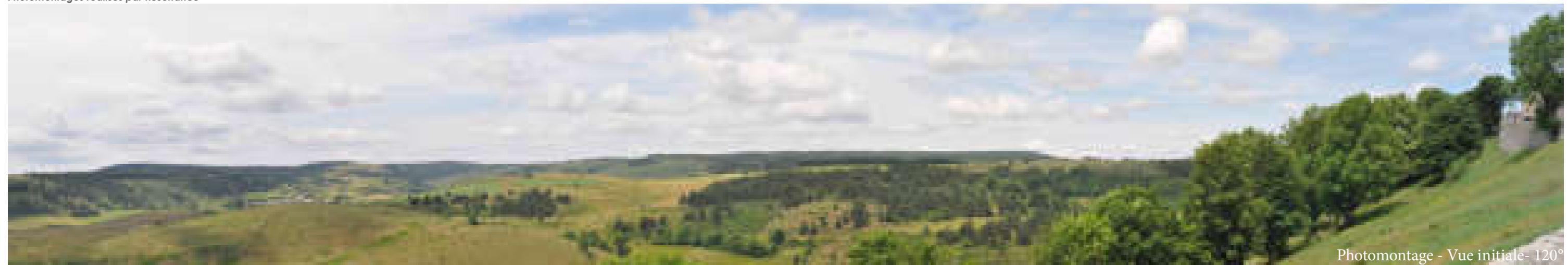
Nombre d'éoliennes visibles : 2



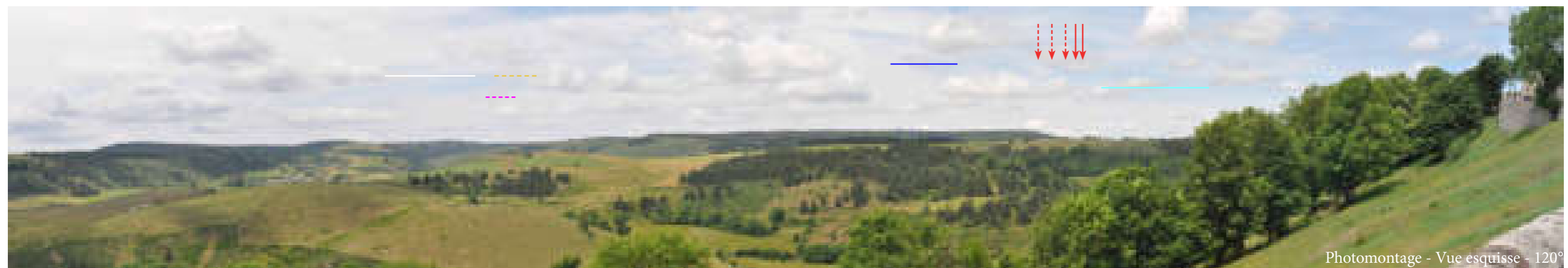
Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50%, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

- - - - - Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 17 : Depuis la Sortie du bourg de Châteauneuf-de-Randon

Particularité : Aire d'étude rapprochée, bourg principal, lieu touristique, grand paysage, covisibilité depuis un édifice et un site protégé, effets cumulés, vue dynamique

- Incidence faible
- Visibilité faible du projet dans l'axe de la vallée avec deux éoliennes visibles à un tiers;
- Très faible effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des deux éoliennes;
- Présence d'un faible effet cumulé avec le parc d'Arzenc de Randon : la lisibilité du contexte est tout de même conservée du fait d'un espace de respiration entre le parc et le projet. Effet cumulé modéré avec Chan des Planasses : le projet semble être un prolongement de ce parc et l'ensemble des 2 occupe tout le cône de vision entre les 2 monts boisés.

Photographie :

Azimut : 243°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

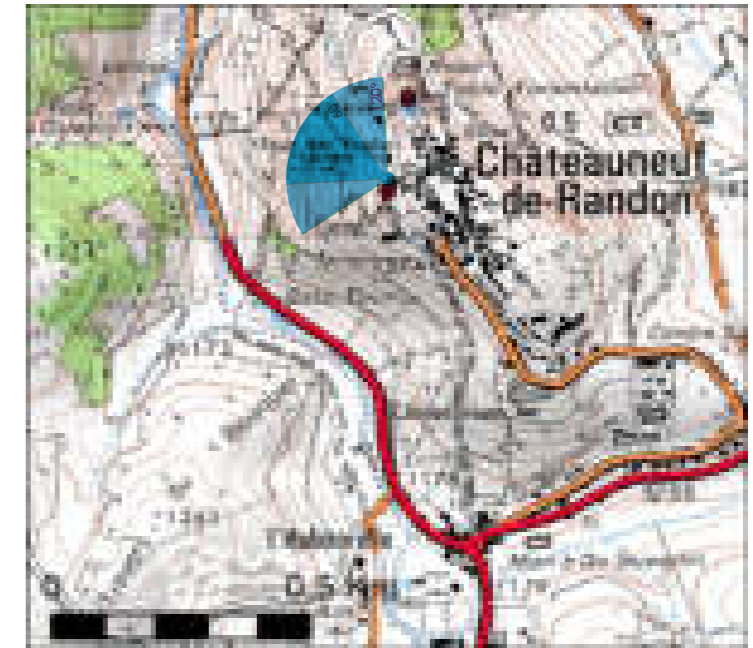
Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 12,23 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 13,02 km

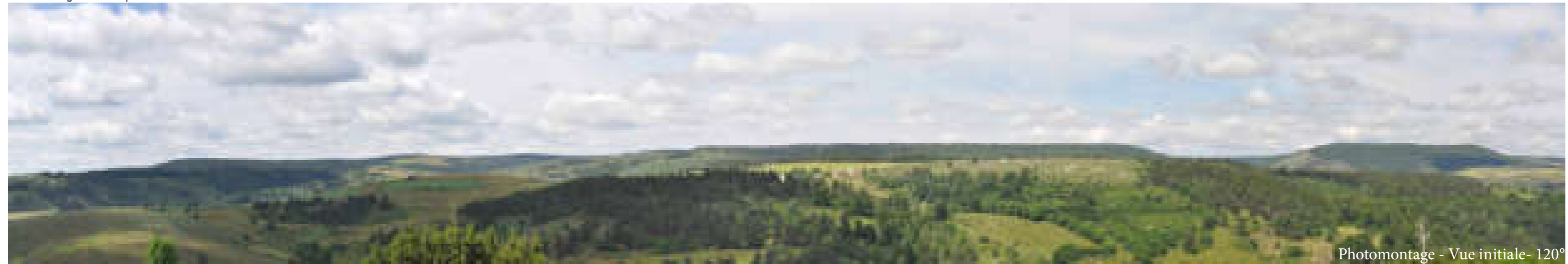
Nombre d'éoliennes visibles : 2



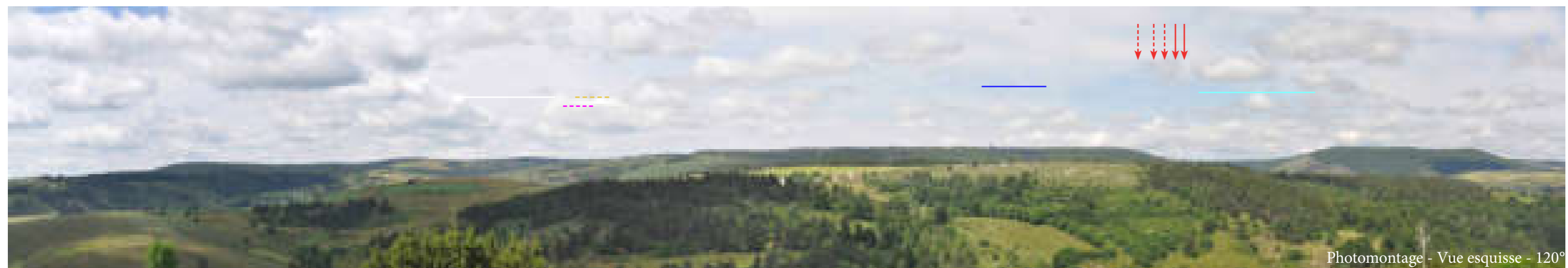
Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé



de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :

—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

- - - - - Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles

Parcs accordés

- Parc d'Arzenc de Randon
- Parc du Palais du Plateau de Roi
- Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

- Parc de Champcate
- Parc Chan des Planasses
- Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

- Parc de La Croix de Bruggio
- Parc de Lou Paou I
- Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 18 : Depuis la D1 au Puech de Rouget

Particularité : Aire d'étude rapprochée, axe fréquenté, lieu touristique, grand paysage, effets cumulés, vue dynamique

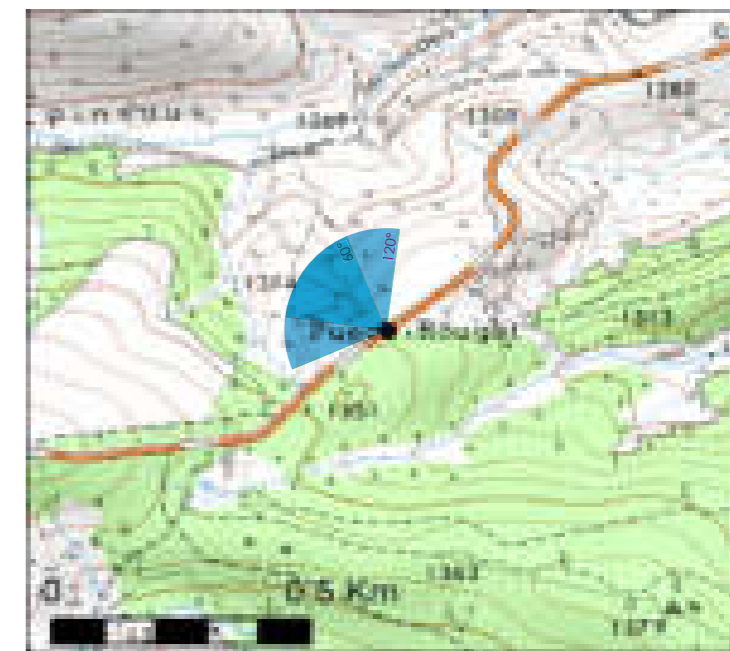
- Incidence nulle du projet due à l'effet intégrateur de la topographie et de la végétation ;
- Pas d'effet cumulé

Photographie :

Azimut : 345°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 11,03 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 11,56 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 19 : Depuis le Plateau du Palais du Roi

Particularité : Aire d'étude rapprochée, axe fréquenté, lieu touristique, grand paysage, effets cumulés, vue dynamique

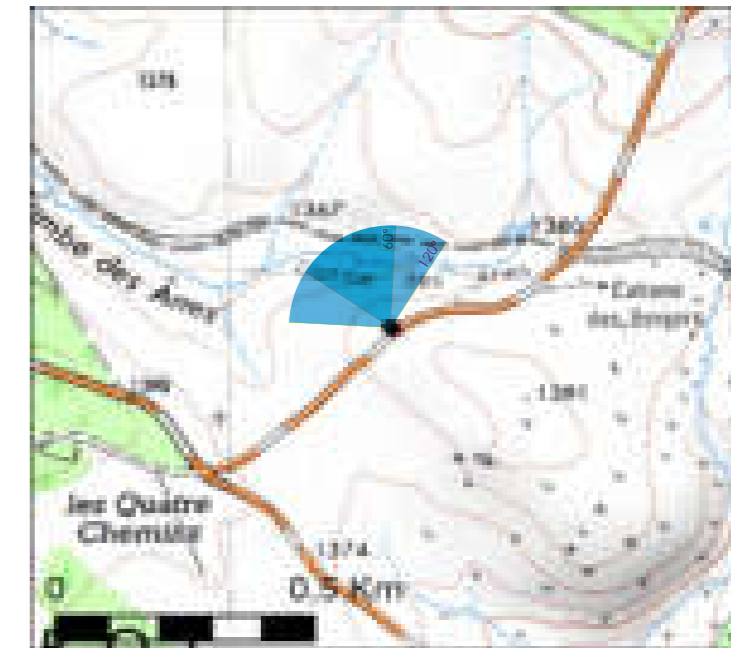
- Incidence nulle du projet due à l'effet intégrateur de la topographie et de la végétation ;
- Pas d'effet cumulé

Photographie :

Azimut : 296°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 10,19 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 10,42 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 20 : Depuis le barrage du lac de Charpal

Particularité : Aire d'étude rapprochée, lieu touristique et fréquenté (lac de Charpal et GR 45), covisibilité avec le truc de Fortunio, effets cumulés, vue statique

- Incidence nulle du projet due à l'effet intégrateur de la topographie et de la végétation ;
- Pas d'effet cumulé
- Le risque de saturation visuelle ou d'encerclement est donc nul.

Photographie :

Azimut : 359°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

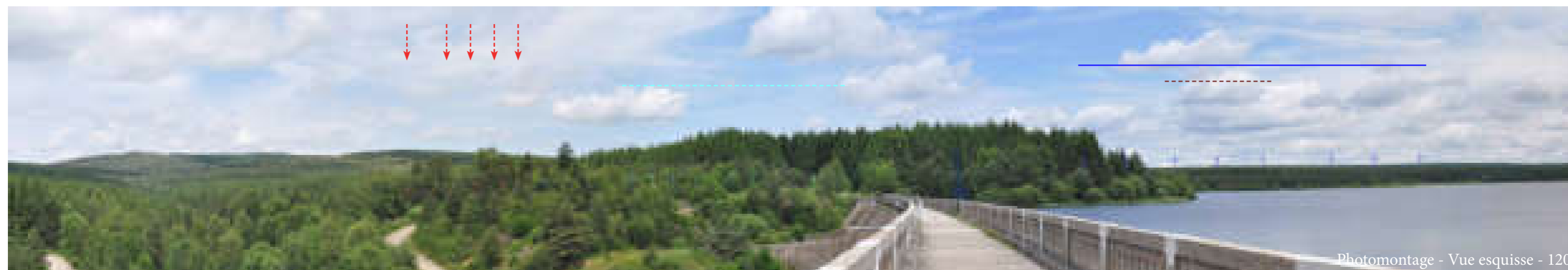
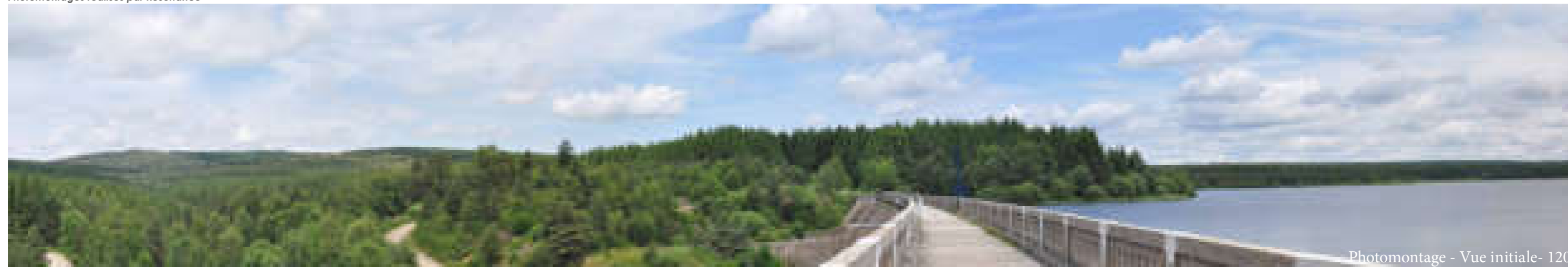
Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 7,18 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 7,24 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance





Pour restituer le réalisme du photomontage 50%, il est vivement conseillé



de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xÅ3)

Légende :

—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

- - - - - Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles

Parcs accordés

- Parc d'Arzenc de Randon
- Parc du Palais du Plateau de Roi
- Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

- Parc de Champcate
- Parc Chan des Planasses
- Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

- Parc de La Croix de Bruggio
- Parc de Lou Paou I
- Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 21 : Depuis la berge et l'aire de pique-nique du lac de Charpal

Particularité : Aire d'étude rapprochée, lieu touristique et fréquenté (lac de Charpal et GR 45), covisibilité avec le truc de Fortunio, effets cumulés, vue statique

- Incidence nulle du projet due à l'effet intégrateur de la topographie et de la végétation ;
- Pas d'effet cumulé

Photographie :

Azimut : 356°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

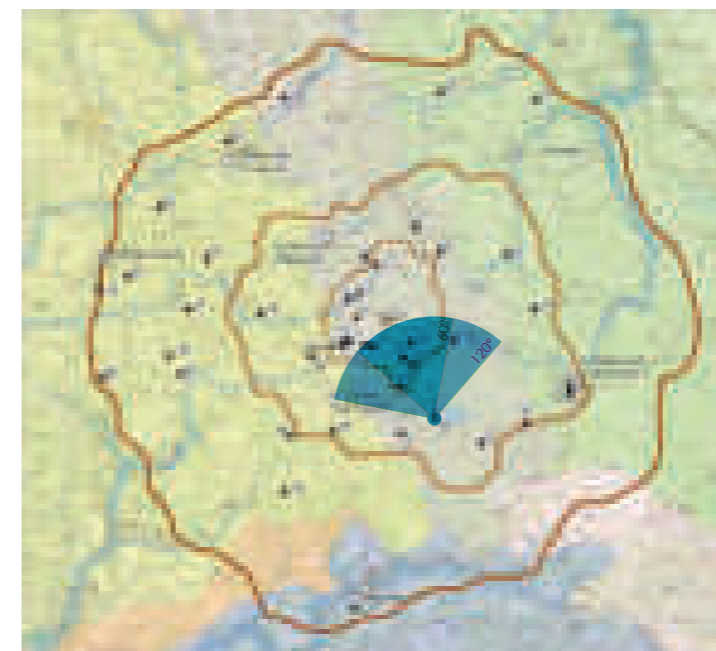
Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 7,25 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 7,31 km

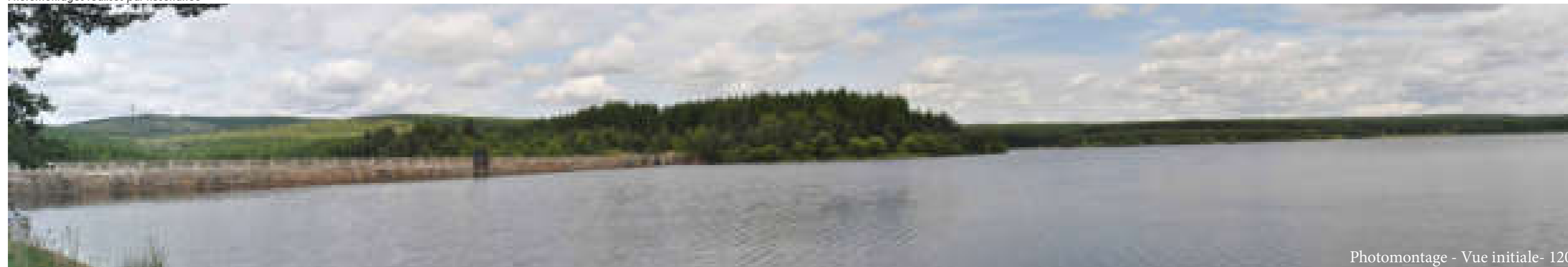
Nombre d'éoliennes visibles : 0



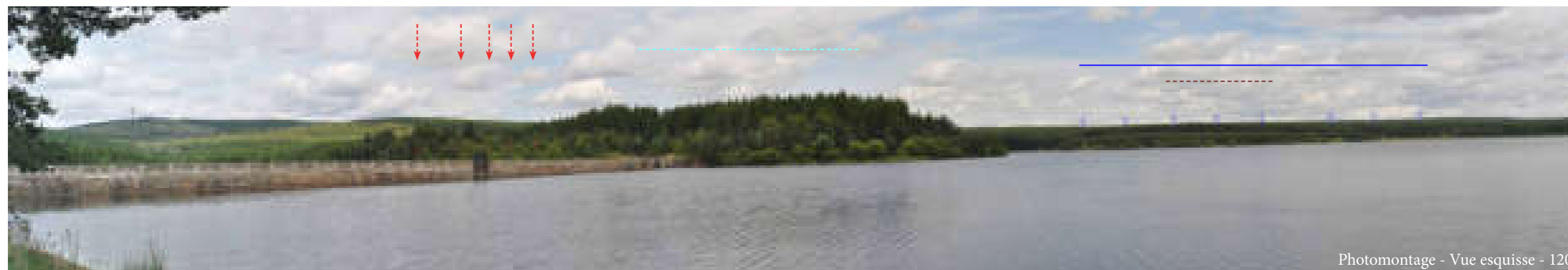
Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 22 : Depuis la D1, sur le plateau du Palais du Roi

Particularité : Aire d'étude rapprochée, axe fréquenté, lieu touristique, grand paysage, covisibilité avec le truc de Fortunio, effets cumulés, vue dynamique

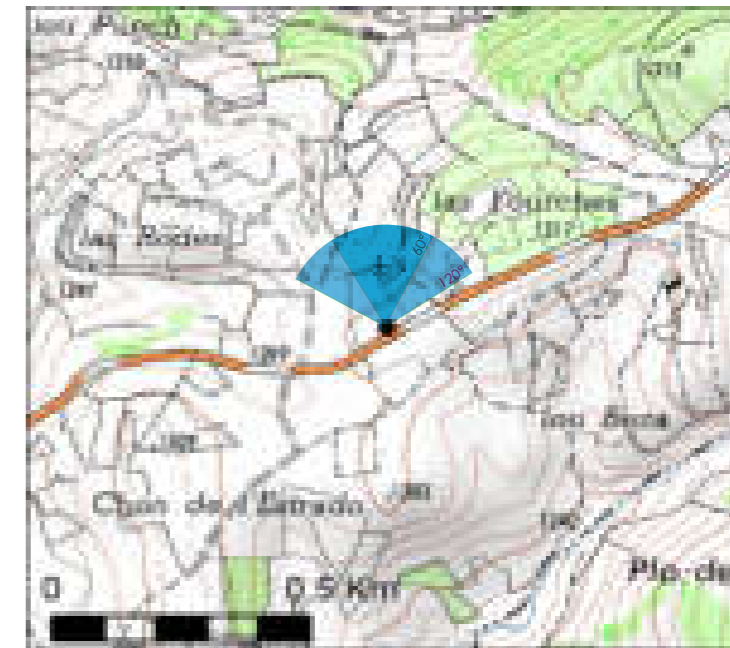
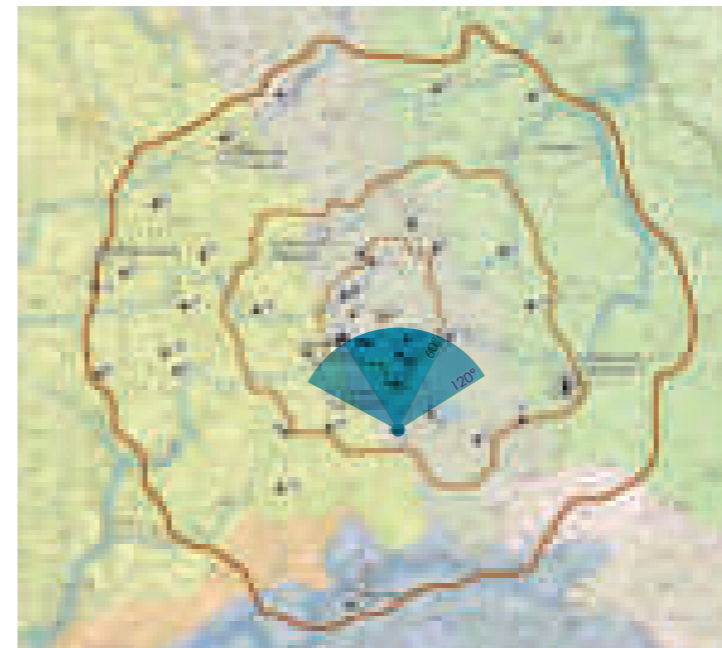
- Incidence nulle du projet due à l'effet intégrateur de la topographie et de la végétation ;
- Pas d'effet cumulé

Photographie :

Azimut : 301°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 7,56 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 7,93 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0



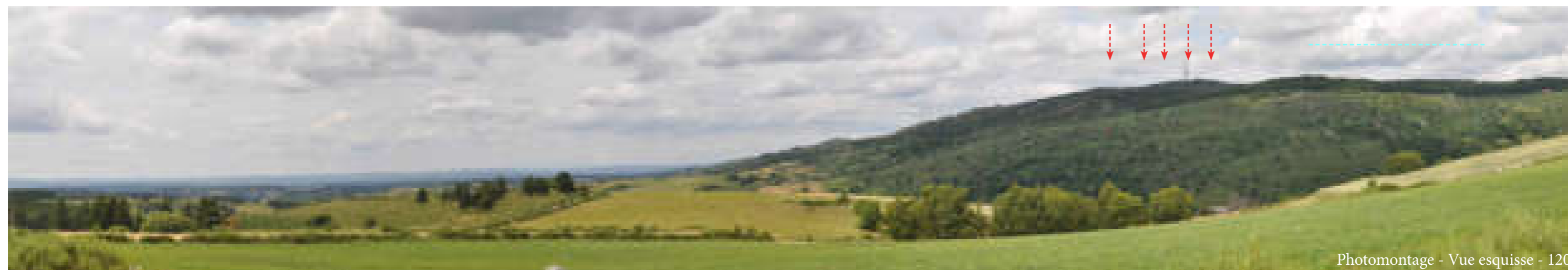
Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

- - - - - Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 23 : Depuis la D806-N106

Particularité : Aire d'étude rapprochée, axe très fréquenté, grand paysage, proximité avec Rieutort-de-Randon, effets cumulés, vue dynamique

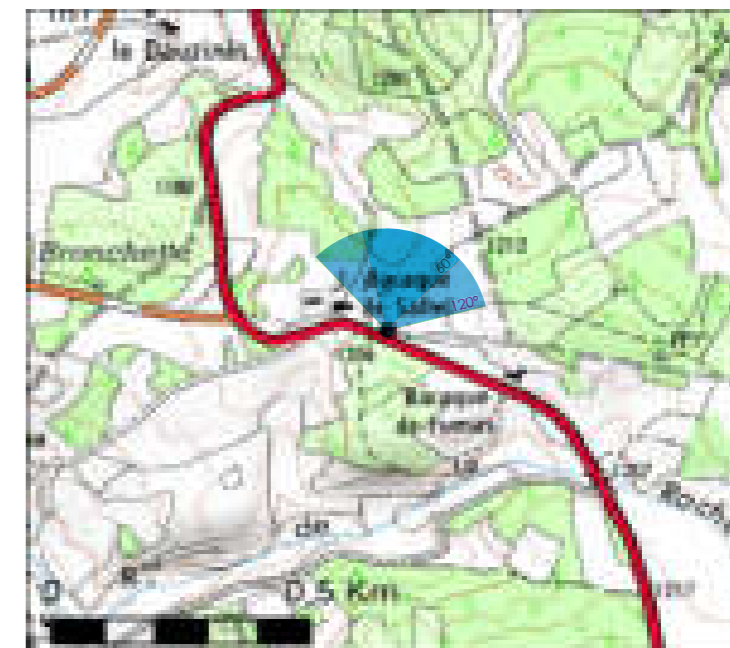
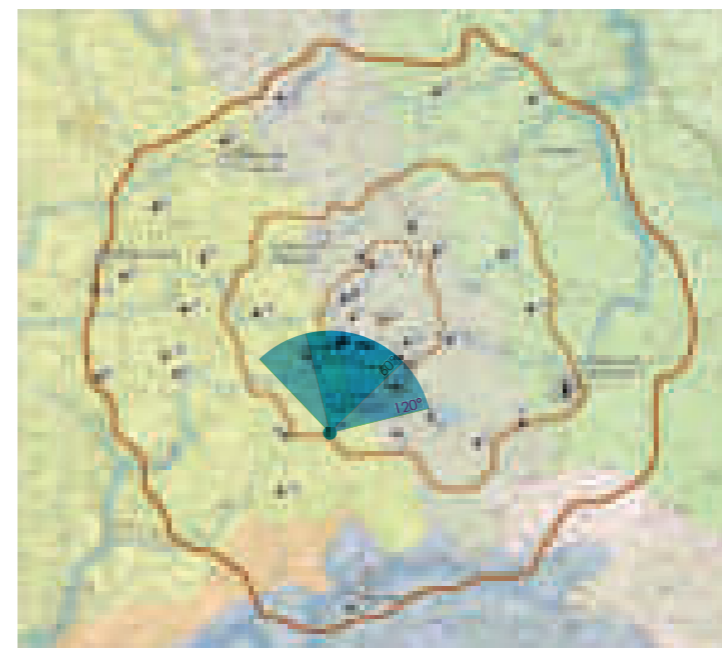
- Incidence faible
- Visibilité faible du projet depuis la voie avec quatre éoliennes visibles: seul le bout des pales dépasse ponctuellement au-dessus de l'assise boisée au gré de leur rotation pour trois d'entre elles. Celle la plus à gauche est visible au tiers, impliquant une visibilité nocturne;
- Très faible effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des deux éoliennes;
- Effet cumulé très faible avec Chan des Planasses, lui aussi à peine visible.

Photographie :

Azimut : 40°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

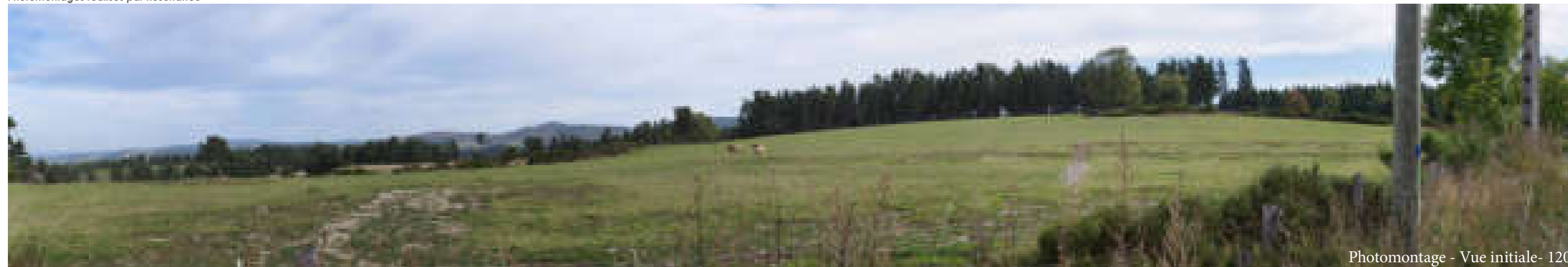
Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 8,09 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 8,96 km
Nombre d'éoliennes visibles : 4



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance





Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé



de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :

—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

- - - - - Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles

Parcs accordés

- Parc d'Arzenc de Randon
- Parc du Palais du Plateau de Roi
- Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

- Parc de Champcate
- Parc Chan des Planasses
- Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

- Parc de La Croix de Bruggio
- Parc de Lou Paou I
- Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 24 : Depuis la D3 aux abords de Saint-Amans

Particularité : Aire d'étude rapprochée, bourg principal, grand paysage, covisibilité avec le truc de Fortunio, effets cumulés, vue dynamique

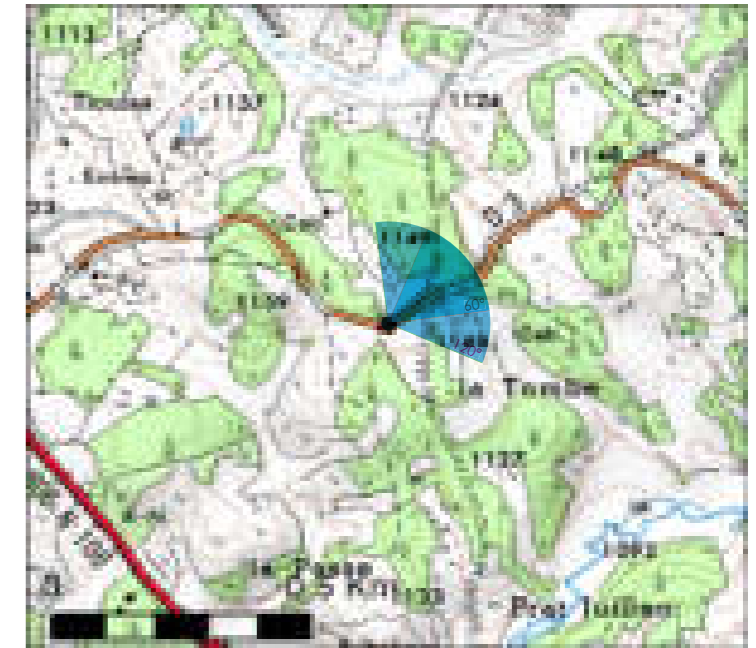
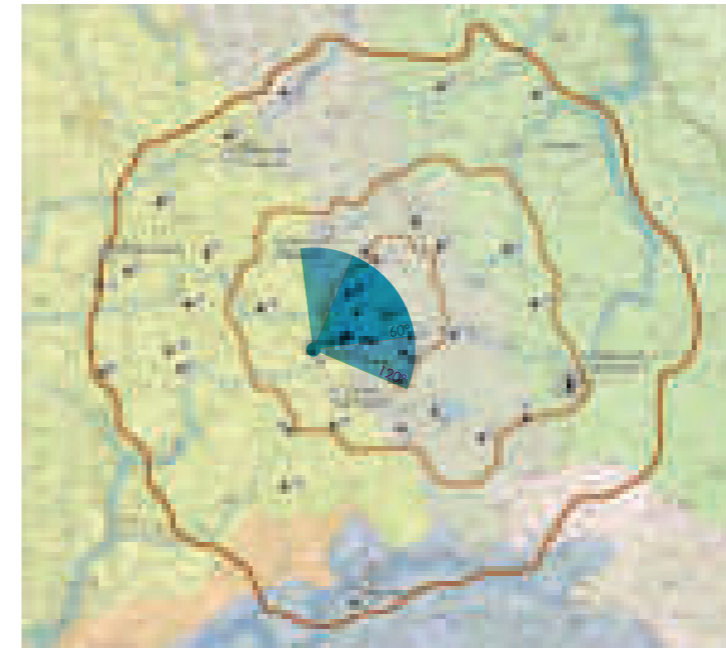
- Incidence modérée
- Covisibilité modérée du projet depuis la sortie du bourg : les éoliennes sont visibles à un tiers au-dessus de la masse boisée sous la forme ponctuelle d'une ligne décroissante aux intervalles hétérogènes;
- Très faible effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des éoliennes;
- Effet cumulé faible avec Chan des Planasses : la lisibilité entre le projet et le parc reste bonne du fait de l'espace de respiration entre les deux.

Photographie :

Azimut : 85°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 5,21 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 6,34 km
Nombre d'éoliennes visibles : 5



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance





Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 25 : Depuis le croisement entre la D806/D34

Particularité : Aire d'étude rapprochée, axe très fréquenté, grand paysage, hauteurs de la vallée de la Truyère, effets cumulés, vue dynamique

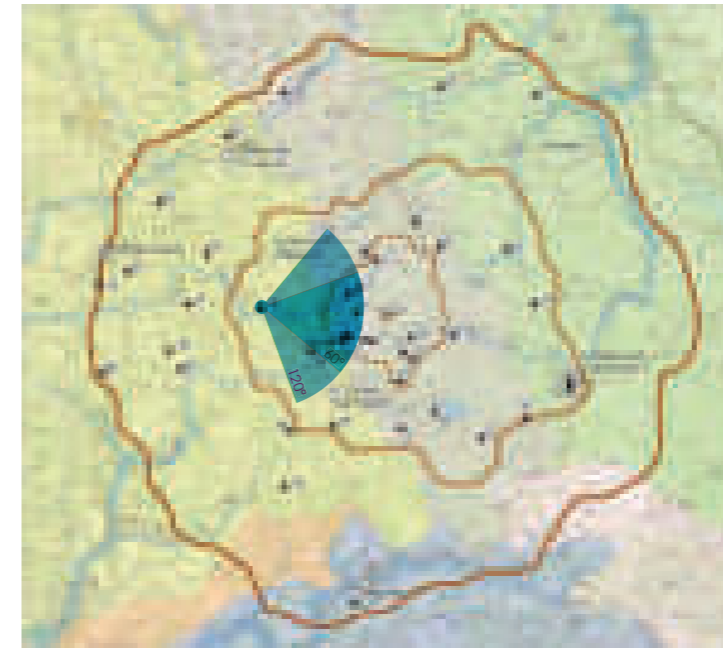
- Incidence faible
- Visibilité faible du projet depuis la voie, s'affichant au-dessus de la ligne du coteau de la vallée de la Truyère avec 5 éoliennes visibles au tiers, impliquant une visibilité nocturne ;
- Très faible effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants ;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des éoliennes ;
- Effet cumulé faible avec Chan des Plannasses, dont 3 éoliennes sont à l'arrière du projet, mais dont le reste (la majorité) est masqué par le relief.

Photographie :

Azimut : 102°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 8,10 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 9,11 km
Nombre d'éoliennes visibles : 5



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

- - - - - Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 26 : Depuis un point proche de la D806

Particularité : Aire d'étude éloignée, axe très fréquenté, grand paysage, hauteurs de la vallée de la Truyère, effets cumulés, vue dynamique

- Incidence faible
- Visibilité faible du projet depuis la voie, s'affichant au-dessus de la ligne du coteau de la vallée de la Truyère avec 5 éoliennes visibles au tiers, impliquant une visibilité nocturne ;
- Très faible effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants ;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des éoliennes ;
- Présence d'un effet cumulé avec les parcs de Lou Paou et Champcate : la lisibilité du contexte est tout de même conservée du fait d'un espace de respiration entre les parcs et le projet. La similitude de rendu entre les projets permet également de conserver une cohérence de lecture. Effet cumulé faible avec Chan des Planasses, qui prolonge de manière naturelle le projet, de sorte à donner l'impression d'un seul parc.

Photographie :

Azimut : 120°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

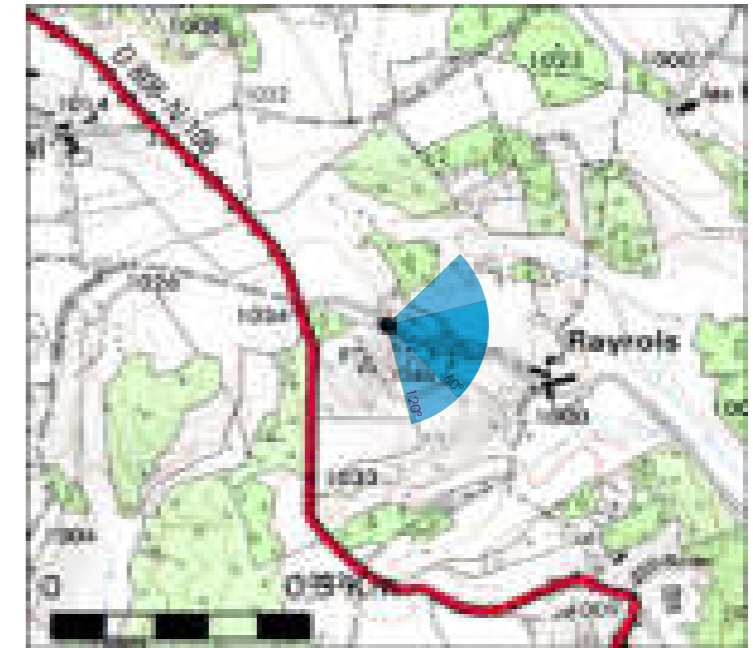
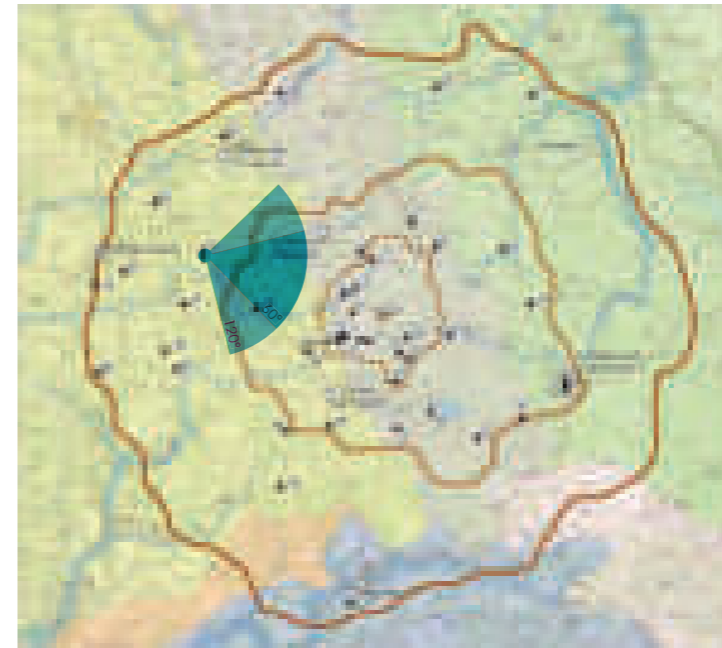
Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 12,20 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 13,05 km

Nombre d'éoliennes visibles : 5



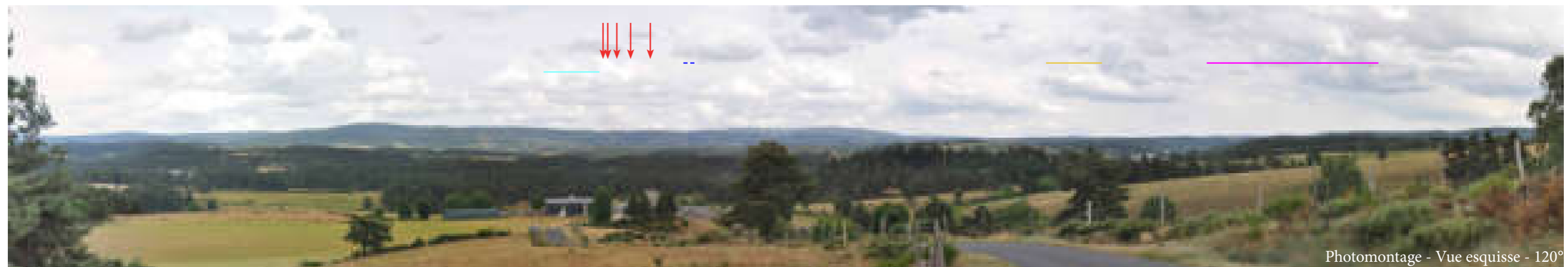
Légende :

- - - - -> Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 27 : Depuis une route proche de la D5 aux abords du hameau de Le Montet

Particularité : Aire d'étude éloignée, grand paysage, covisibilité depuis les abords du site protégé Baou de l'estival (E), effets cumulés, vue dynamique et statique

- Incidence faible
- Visibilité faible du projet depuis la voie, s'affichant au-dessus de la ligne d'horizon, avec 5 éoliennes visibles à plus d'un tiers, impliquant une visibilité nocturne ;
- Très faible effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants ;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des éoliennes ;
- Effet cumulé modéré avec Chan des Planasses, qui se superpose partiellement au projet. L'éloignement atténue cet effet.

Photographie :

Azimut : 90°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 12,81 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 13,83 km
Nombre d'éoliennes visibles : 5



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé



de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :

—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

- - - - - Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles

Parcs accordés

- Parc d'Arzenc de Randon
- Parc du Palais du Plateau de Roi
- Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

- Parc de Champcate
- Parc Chan des Planasses
- Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

- Parc de La Croix de Bruggio
- Parc de Lou Paou I
- Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 28 : Depuis la D2

Particularité : Aire d'étude éloignée, axe fréquenté, grand paysage, point haut, effets cumulés, vue dynamique

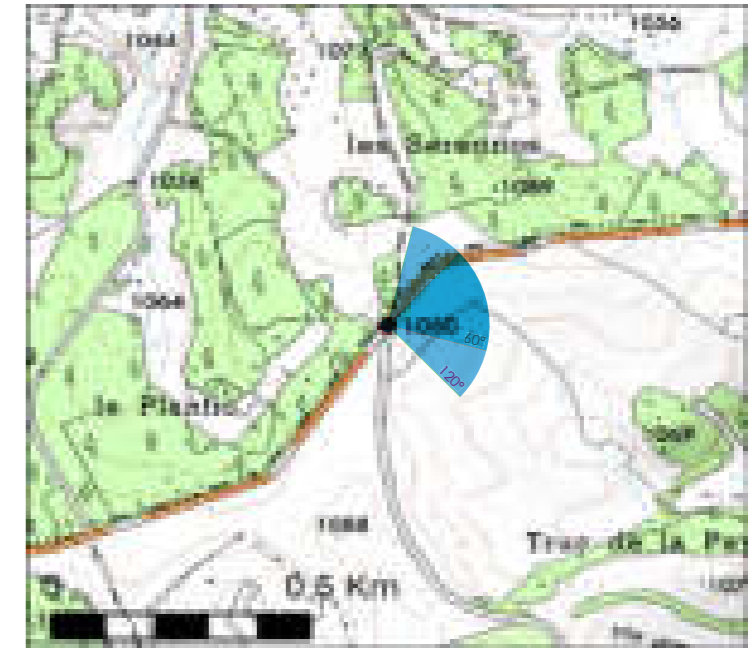
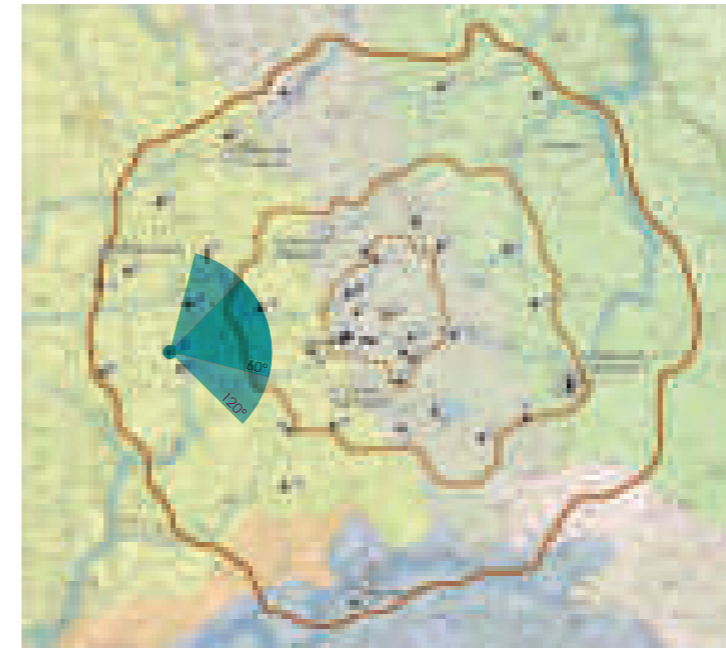
- Incidence faible
- Visibilité faible du projet depuis la voie, soulignant la topographie de la ligne d'horizon, avec 5 éoliennes visibles dans leur totalité, impliquant une visibilité nocturne ;
- Très faible effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants ;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des éoliennes ;
- Présence d'un effet cumulé avec les parcs de Lou Paou I, du Palais du Plateau du Roi, du Plateau du Roi et de Champcate : la lisibilité du contexte est tout de même conservée du fait d'espaces de respiration entre les parcs et le projet. Le projet partage le même angle d'horizon que Chan des Planasses, ce qui permet de limiter l'étalement du motif éolien et de conserver les espaces de respiration, sans que la densification du motif soit impactante vu l'éloignement.

Photographie :

Azimut : 92°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 13,77 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 14,89 km
Nombre d'éoliennes visibles : 5



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 29 : Depuis la D50

Particularité : Aire d'étude éloignée, grand paysage, point haut, covisibilité avec le château des Combettes, effets cumulés, vue dynamique

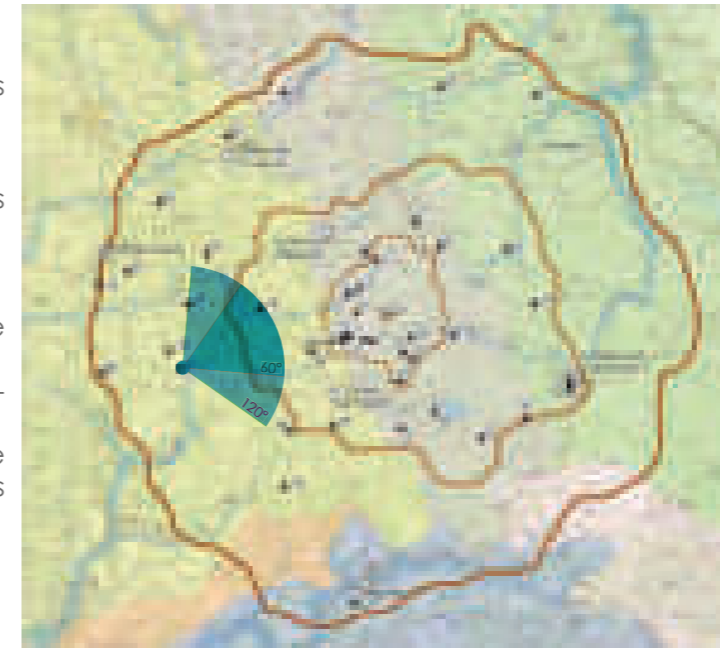
- Incidence faible
- Visibilité faible du projet depuis la voie, soulignant la topographie de la ligne d'horizon, avec 5 éoliennes visibles dans leur totalité sous la forme d'une ligne irrégulière et compacte, impliquant une visibilité nocturne ;
- Très faible effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants ;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des éoliennes ;
- Présence d'une covisibilité indirecte avec le château des Combettes et son site (14-F), situé à Ribennes, qui ne modifie pas le statut de repère paysager du château ;
- Présence d'une covisibilité indirecte avec l'antenne du truc de Fortunio. Le motif éolien s'inscrit comme un repère supplémentaire, mais ne prend pas le pas sur celui formé par l'antenne ;
- Présence d'un faible effet cumulé avec le parc du Palais du Plateau du Roi : la lisibilité du contexte est tout de même conservée du fait d'espaces de respiration entre le parc et le projet. Effet cumulé faible avec Chan des Planasses, avec lequel le projet ne forme qu'un seul ensemble.
- Vue dynamique et latérale limitant la perception fine du paysage.

Photographie :

Azimut : 92°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 13,77 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 14,89 km
Nombre d'éoliennes visibles : 5



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

- - - - - Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 30 : Depuis le Roc de Peyre

Particularité : Aire d'étude éloignée, grand paysage, point haut, lieu touristique, effets cumulés, vue statique

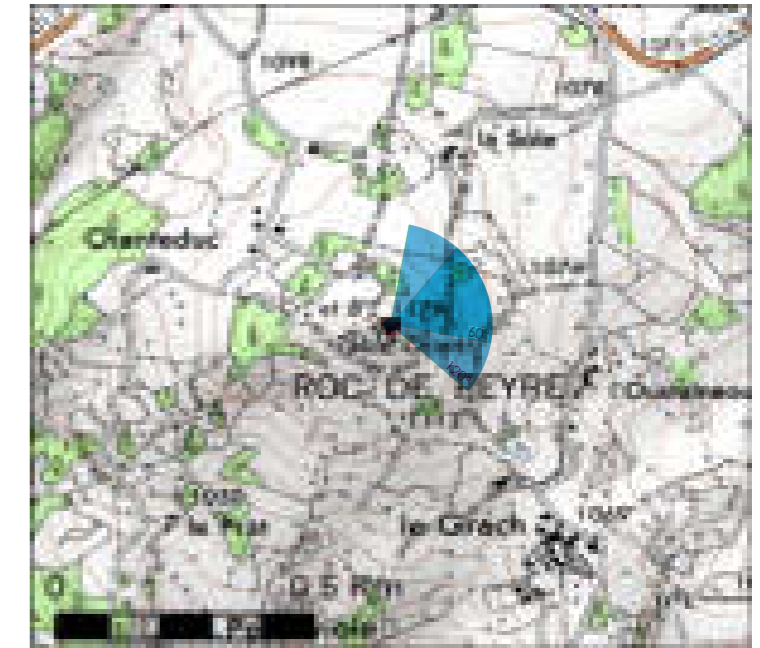
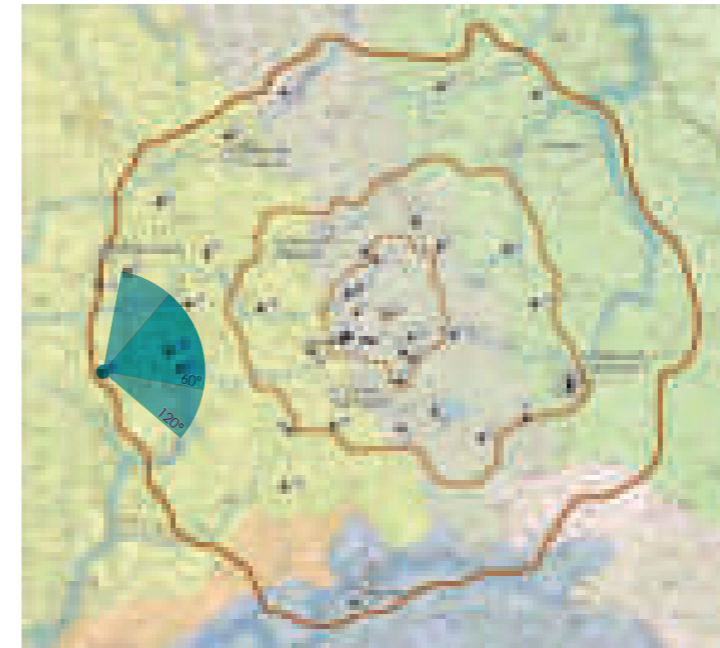
- Incidence très faible
- Visibilité faible du projet depuis le belvédère, soulignant la topographie de la ligne d'horizon, avec 5 éoliennes visibles dans leur totalité sous la forme d'une ligne irrégulière et compacte, impliquant une visibilité nocturne ;
- Très faible effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants ;
- Échelle et très large ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des éoliennes ;
- Présence d'un effet cumulé avec les parcs de Lou Paou et de Champcate : la lisibilité du contexte est tout de même conservée du fait d'espaces de respiration entre les parcs et le projet. Celui-ci reste peu prégnant en comparaison du projet de la Limouzette (refusé), plus proche. Le parc de Chan des Planasses partage le même angle d'horizon que le projet. A cette distance, ils sont perçus comme un seul parc, ce qui permet de réduire l'emprise du motif éolien dans le paysage.

Photographie :

Azimut : 69°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 18,78 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 19,88 km
Nombre d'éoliennes visibles : 5



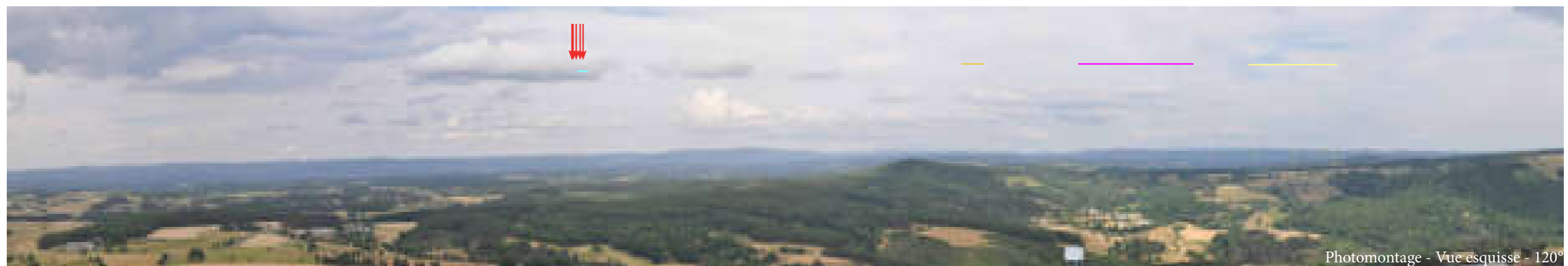
Légende :

- - - - -> Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 31 : Depuis la D809 proche de A75

Particularité : Aire d'étude éloignée, limite de l'aire d'étude, axe fréquenté, proximité à l'autoroute A75, grand paysage, point haut, effets cumulés, vue dynamique

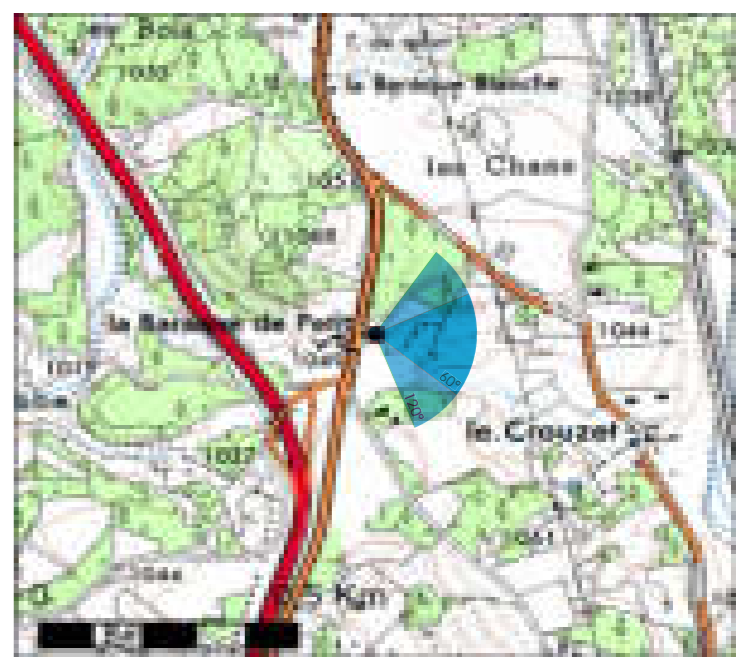
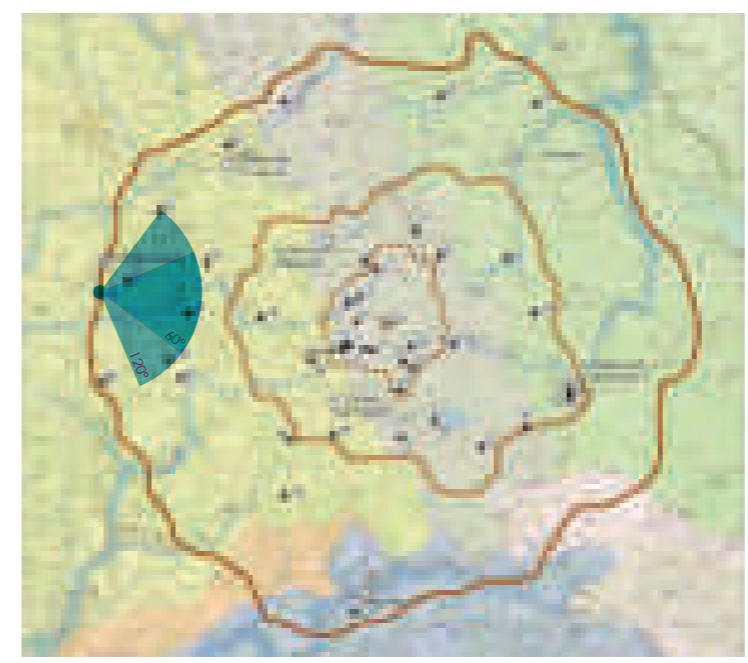
- Incidence très faible
- Visibilité faible du projet, au-dessus de la ligne boisée, avec 5 éoliennes visibles dans leur totalité sous la forme d'une ligne irrégulière et compacte, impliquant une visibilité nocturne ;
- Très faible effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants ;
- Échelle et très large ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des éoliennes ;
- Visibilité très faible de Chan des Planasses.

Photographie :

Azimut : 98°
 Champ : 120°
 Focale : 50 mm

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
 Distance à l'éolienne la plus proche : 18,78 km
 Distance à l'éolienne la plus éloignée : 19,76 km
 Nombre d'éoliennes visibles : 5



Légende :

- - - - -> Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- - - - -> Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

- - - - - Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 32 : Depuis la D50

Particularité : Aire d'étude éloignée, limite de l'aire d'étude, proximité d'Aumont-Aubrac, axe fréquenté, grand paysage, point haut, effets cumulés, vue dynamique

- Incidence très faible
- Visibilité faible du projet depuis la voie, soulignant la topographie de la ligne d'horizon, avec 5 éoliennes visibles dans leur totalité sous la forme d'une ligne irrégulière et compacte, impliquant une visibilité nocturne ;
- Très faible effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants ;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des éoliennes ;
- Présence d'un effet cumulé avec le parc de Lou Paou : la lisibilité du contexte est tout de même conservée du fait d'espaces de respiration entre les parcs et le projet. Le rendu similaire entre le projet et les parcs permet également de conserver une cohérence de lecture du contexte. Effet cumulé faible avec Chan des Planasses, qui se situe dans le prolongement du parc, formant ainsi un seul ensemble cohérent.

Photographie :

Azimut : 111°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

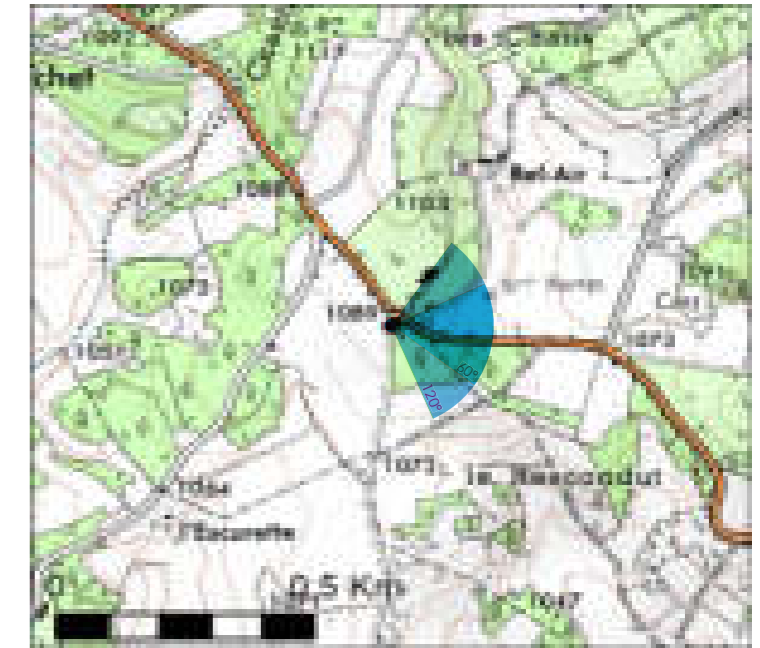
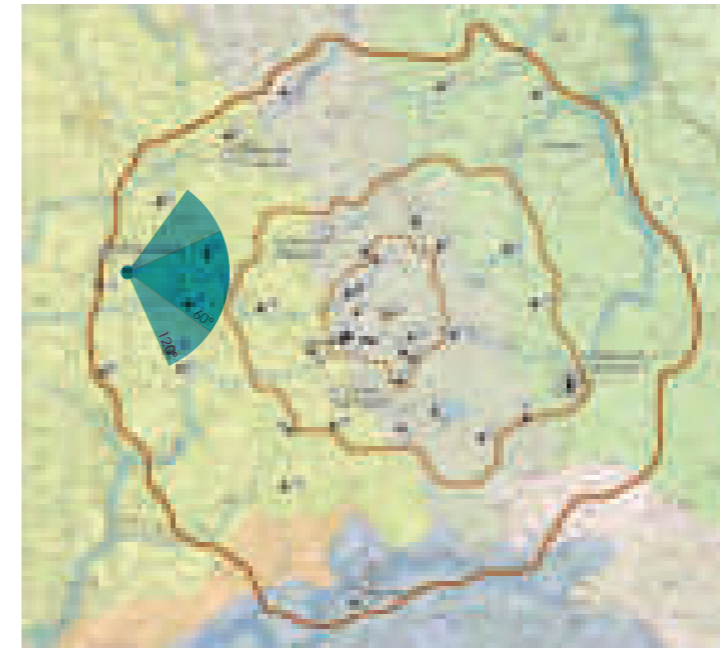
Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 17 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 17,96 km

Nombre d'éoliennes visibles : 5



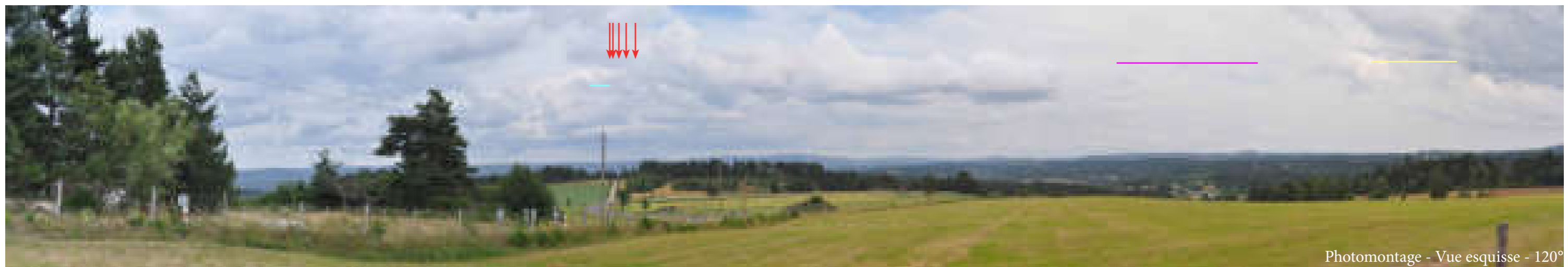
Légende :

- - - - -> Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 33 : Depuis la D806-N106

Particularité : Aire d'étude éloignée, axe fréquenté, grand paysage, point haut (Truc de Montfaucon), effets cumulés, vue dynamique

- Incidence très faible
- Visibilité très faible du projet depuis la voie avec trois éoliennes visibles, pour lesquelles seul le bout des pales dépasse ponctuellement au-dessus de l'assise boisée au gré de leur rotation ;
- Très faible effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants ;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des deux éoliennes ;
- Aucun effet cumulé.

Photographie :

Azimut : 129°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

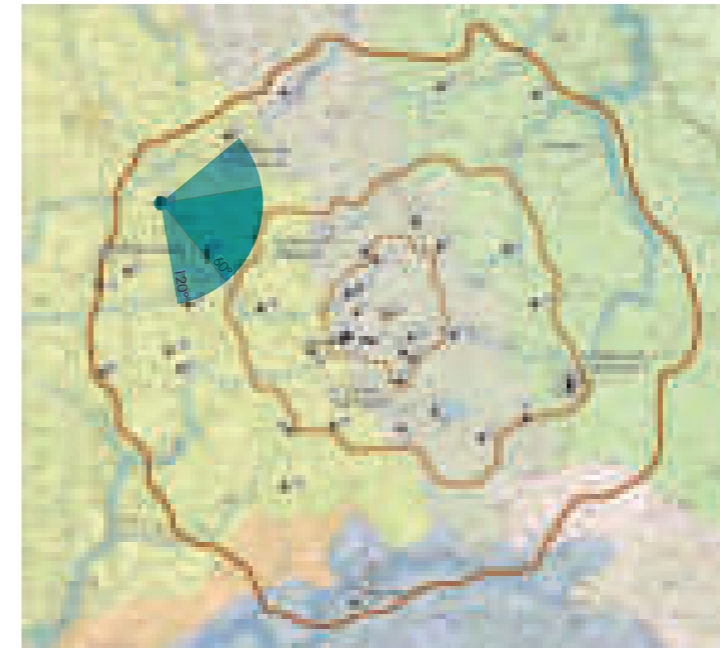
Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 16,49 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 17,23 km

Nombre d'éoliennes visibles : 3



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé



de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :

—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

- - - - - Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles

Parcs accordés

- Parc d'Arzenc de Randon
- Parc du Palais du Plateau de Roi
- Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

- Parc de Champcate
- Parc Chan des Planasses
- Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

- Parc de La Croix de Bruggio
- Parc de Lou Paou I
- Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 34 : Depuis la sortie du bourg de St-Alban-sur-Limagnole

Particularité : Aire d'étude éloignée, axe fréquenté, grand paysage, point haut, sortie du bourg de Saint-Alban-sur-Limagnole, effets cumulés, vue statique et dynamique

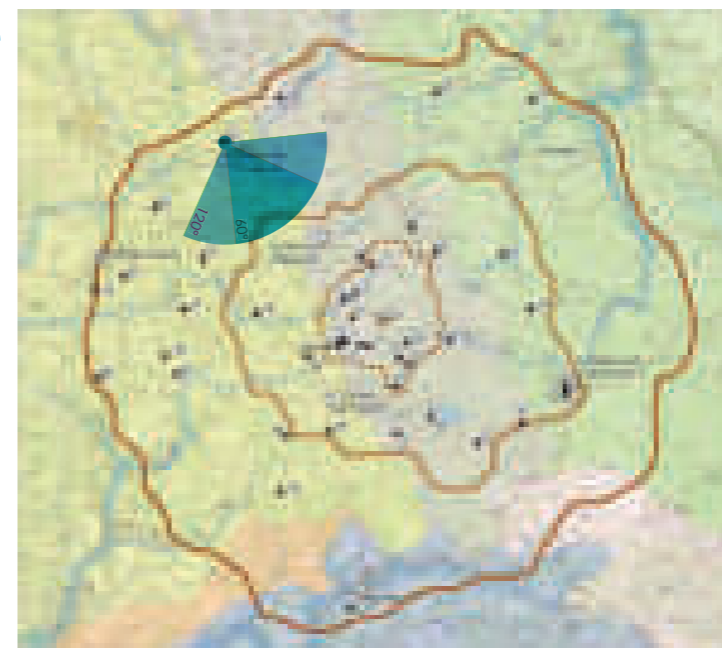
- Incidence nulle du projet due à l'effet intégrateur de la topographie et de la végétation ;
- Pas d'effet cumulé

Photographie :

Azimut : 153°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

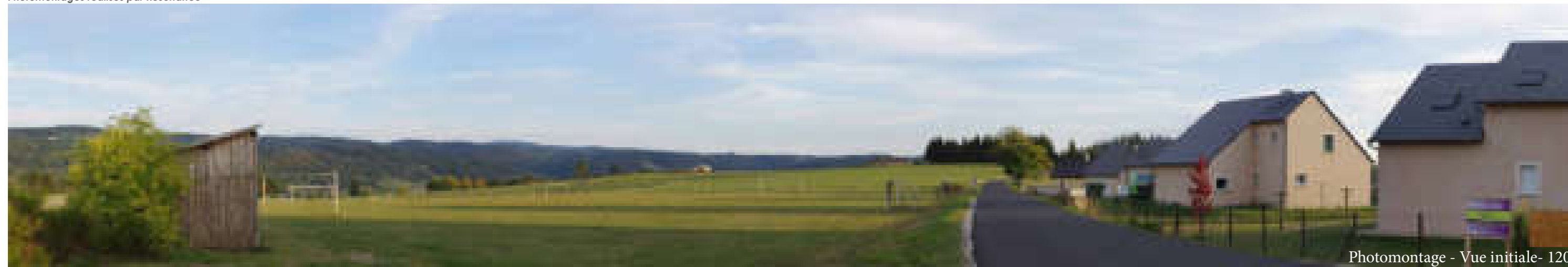
Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 15,69 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 16,05 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

- - - - - Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 35 : Depuis le croisement D987 et le GR4 en entrée/ sortie du bourg du Rouget

Particularité : Aire d'étude éloignée, axe fréquenté, grand paysage, point haut, vallée de la Roche, lieu touristique, entrée/sortie du bourg du Rouget, effets cumulés, vue statique et dynamique

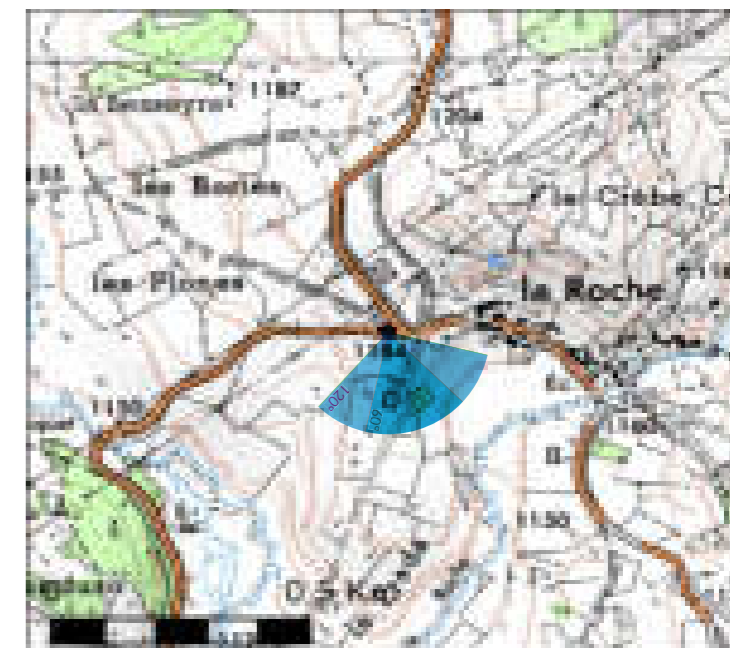
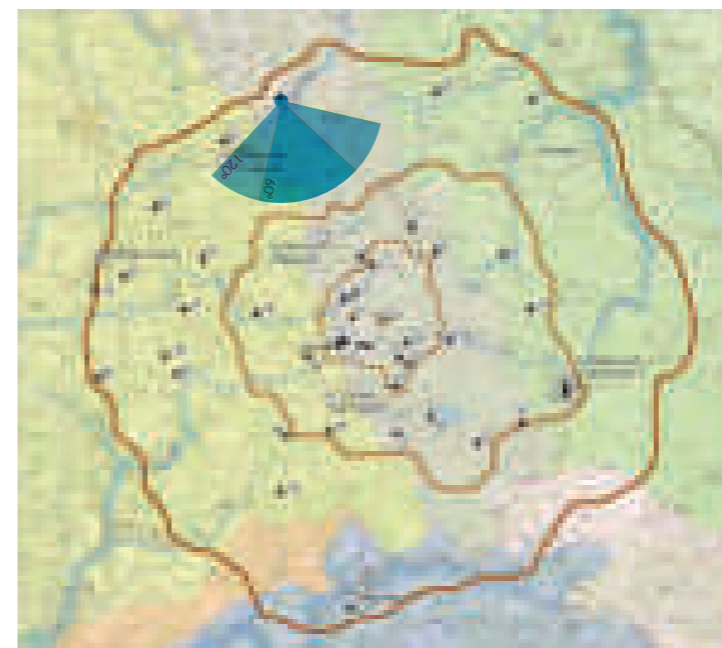
- Incidence nulle du projet due à l'effet intégrateur de la topographie et de la végétation ;
- Pas d'effet cumulé

Photographie :

Azimut : 160°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 16,09 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 16,16 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 36 : Depuis l'entrée du bourg de Chayla d'Ance

Particularité : Aire d'étude éloignée, axe fréquenté (D59), grand paysage, point haut, lieu touristique, vallée de l'Ance et covisibilité avec la vallée du Grandrieu, entrée/sortie du bourg de Chayla d'Ance (covisibilité avec la silhouette du bourg), effets cumulés, vue dynamique

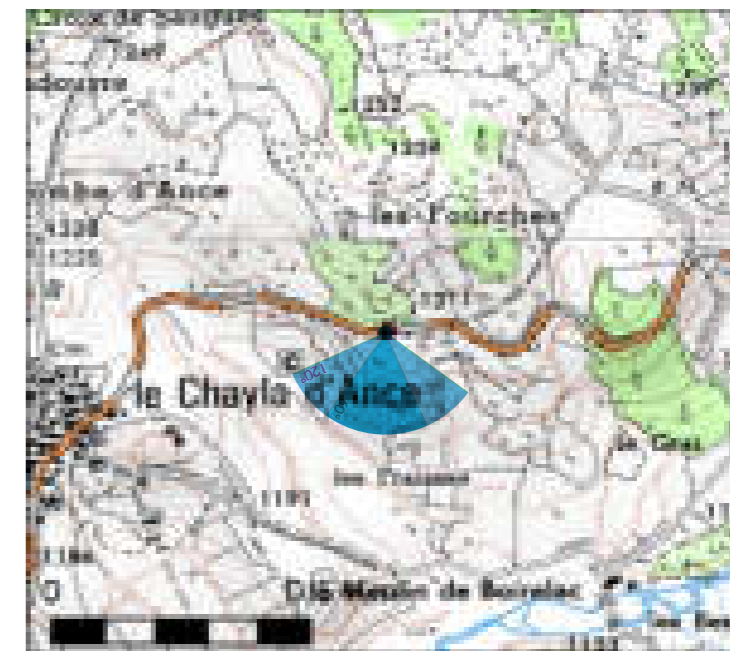
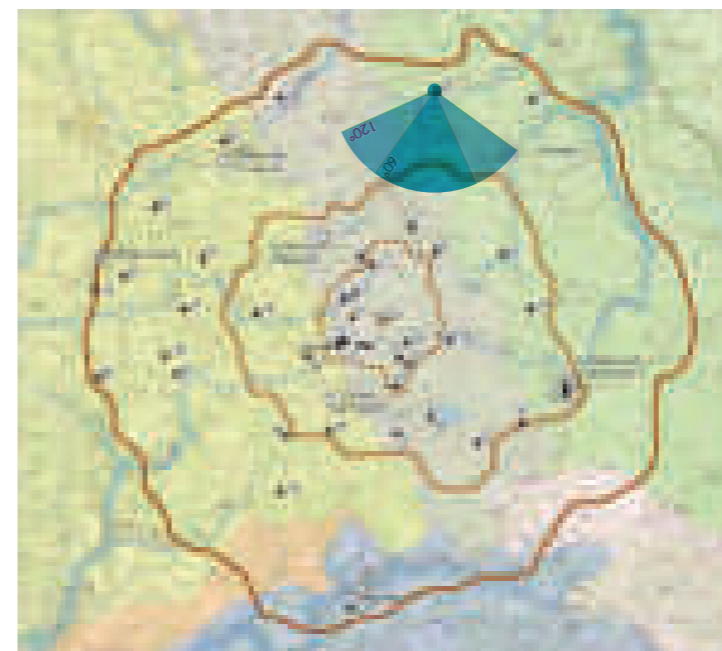
- Incidence nulle du projet due à l'effet intégrateur de la topographie et de la végétation ;
- Pas d'effet cumulé.

Photographie :

Azimut : 192°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 14,99 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 15,65 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance





Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 37 : Depuis le centre bourg de Chams

Particularité : Aire d'étude éloignée, limite de l'aire d'étude, grand paysage, point haut, vue riveraine (bourg de Chams), proximité avec un édifice protégé, effets cumulés, vue statique et dynamique

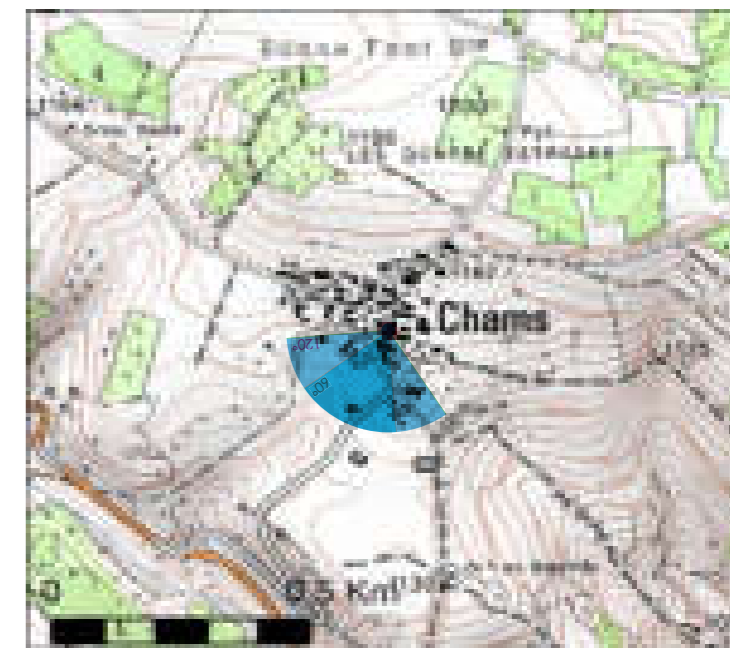
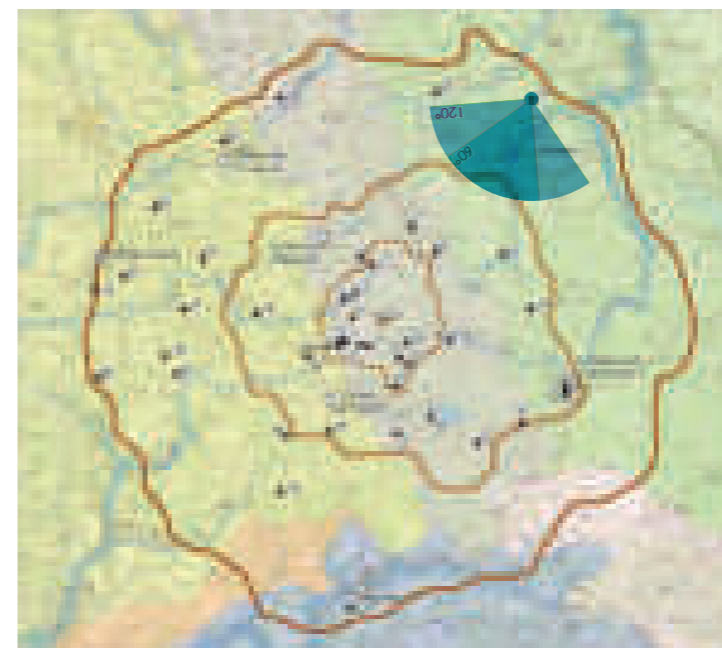
- Incidence nulle du projet due à l'effet intégrateur de la topographie et de la végétation ;
- Pas d'effet cumulé

Photographie :

Azimut : 234°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 13,13 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 18,53 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0



Légende :

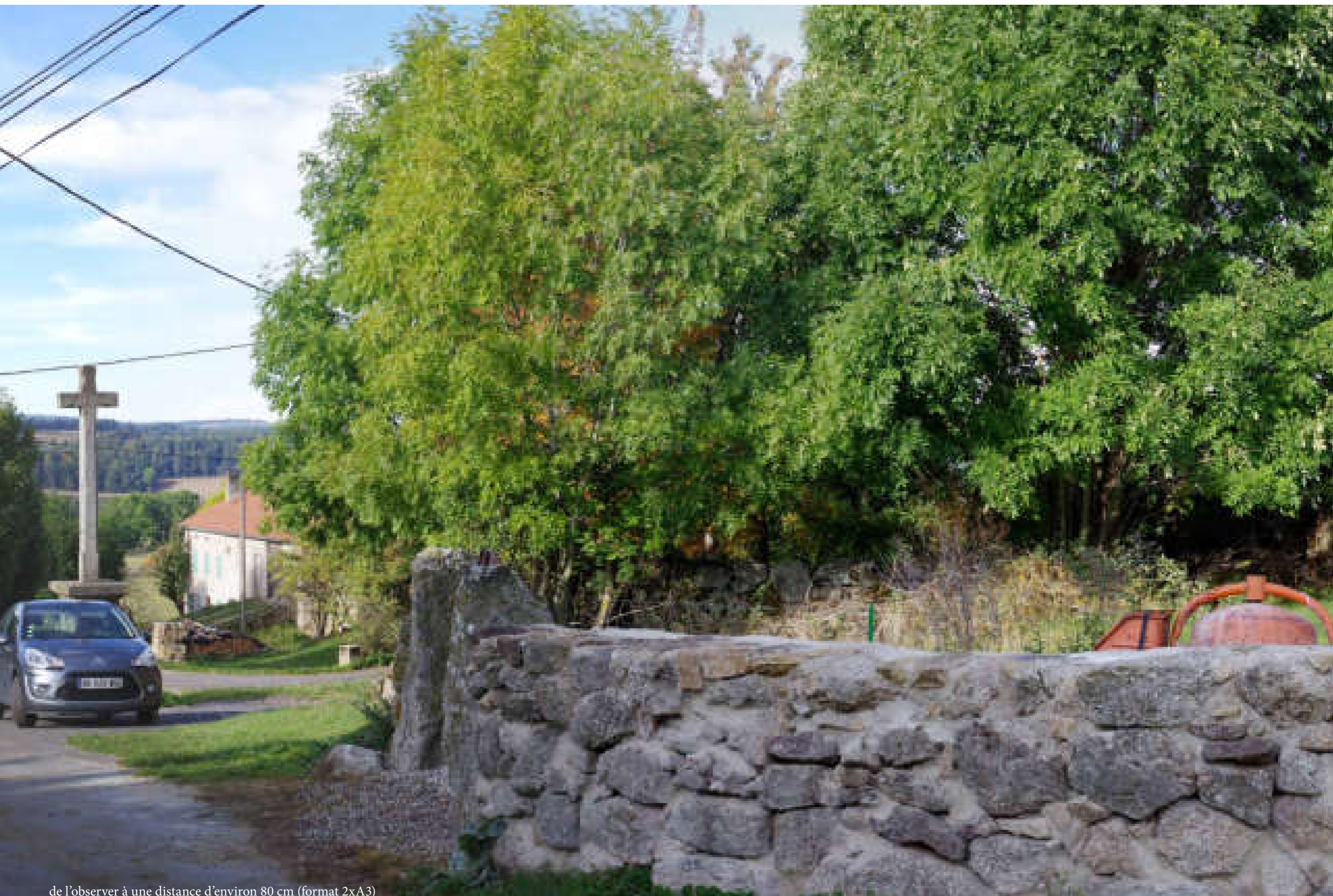
- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance





Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 38 : Depuis la Croix du Mont Mimat

Particularité : Aire d'étude éloignée, limite de l'aire d'étude, grand paysage, point haut, lieu touristique, covisibilité avec la ville et le patrimoine de Mende, effets cumulés, vue statique et dynamique

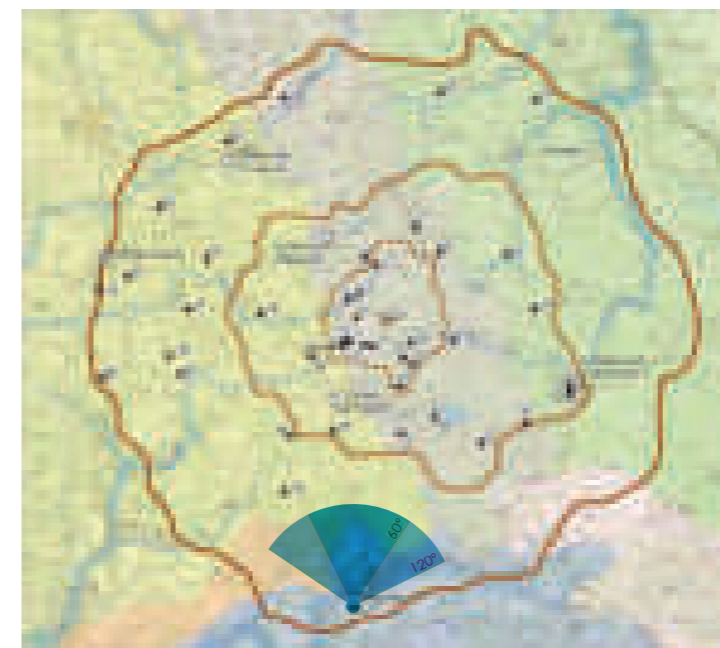
- Incidence nulle du projet due à l'effet intégrateur de la topographie et de la végétation ;
- Pas d'effet cumulé

Photographie :

Azimut : 14°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 19,16 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 19,75 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0



Légende :

- - - - -> Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 39 : Depuis la D50

Particularité : Aire d'étude éloignée, grand paysage, point haut, effets cumulés, vue statique et dynamique

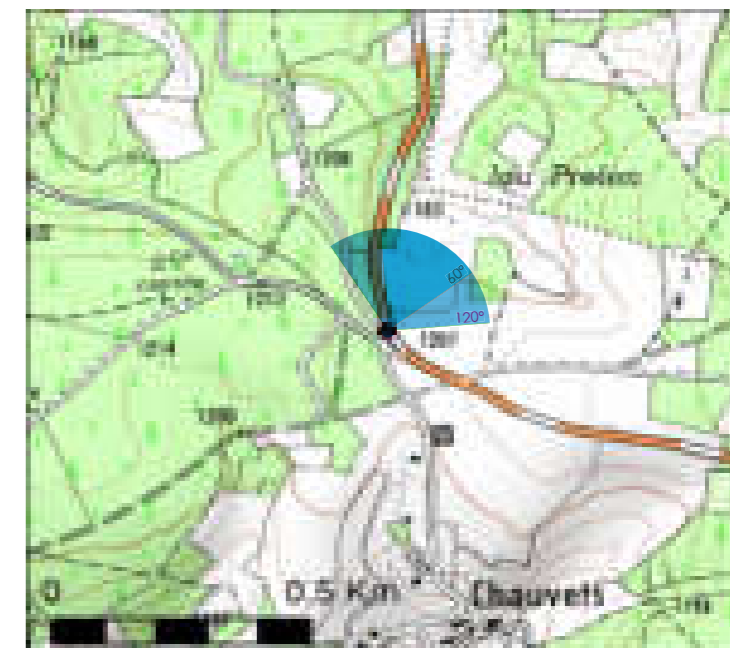
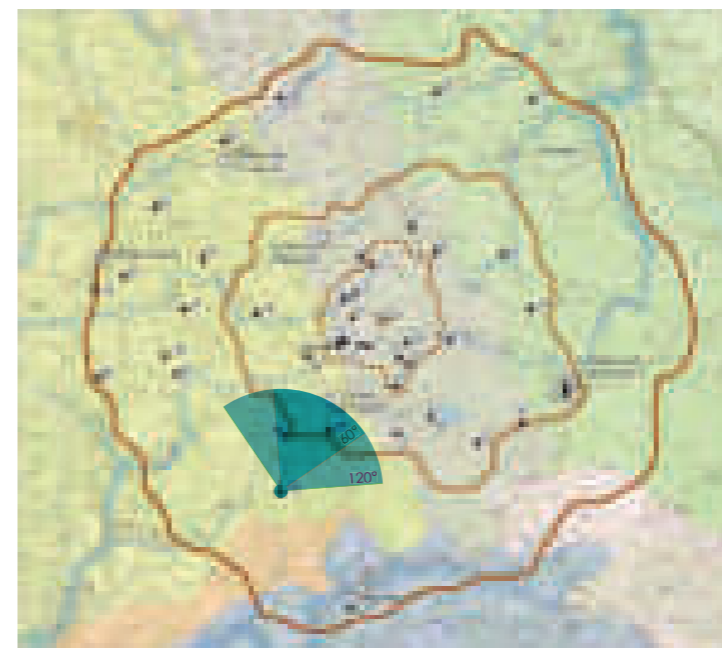
- Incidence très faible
- Rendu du projet avec 5 éoliennes visibles dans leur totalité sous la forme d'une ligne homogène décroissante avec une machine légèrement isolée à gauche (E1) ;
- Très faible effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants du fait d'une échelle et d'une ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des éoliennes ;
- Présence d'un faible effet cumulé avec le parc existant de Lou Paou et celui en projet de Chan des Planasses : la lisibilité du contexte est tout de même conservée du fait d'un espace de respiration entre les parcs et le projet. La faible taille des éoliennes du projet en comparaison avec celle de Lou Paou limite également cet effet.

Photographie :

Azimut : 39°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

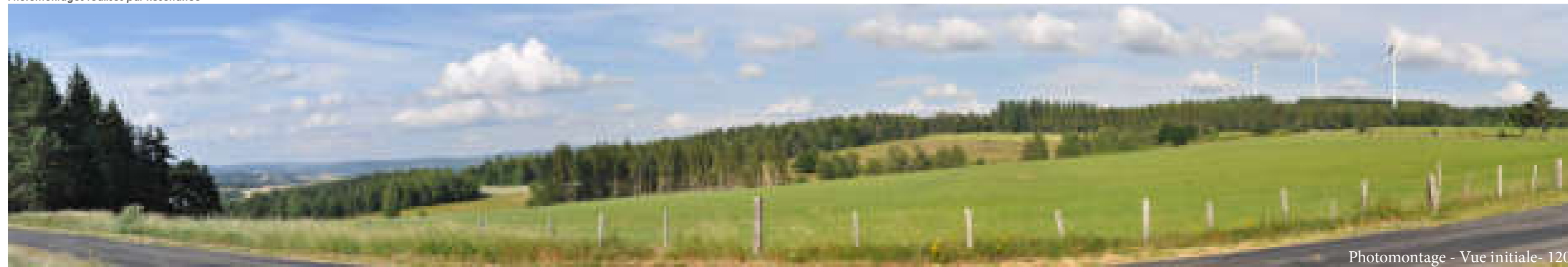
Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 13,05 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 13,97 km
Nombre d'éoliennes visibles : 5



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance





Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

- - - - - Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 40 : Depuis la D1

Particularité : Aire d'étude éloignée, axe fréquenté, grand paysage, point haut, point de basculement, effets cumulés, vue dynamique

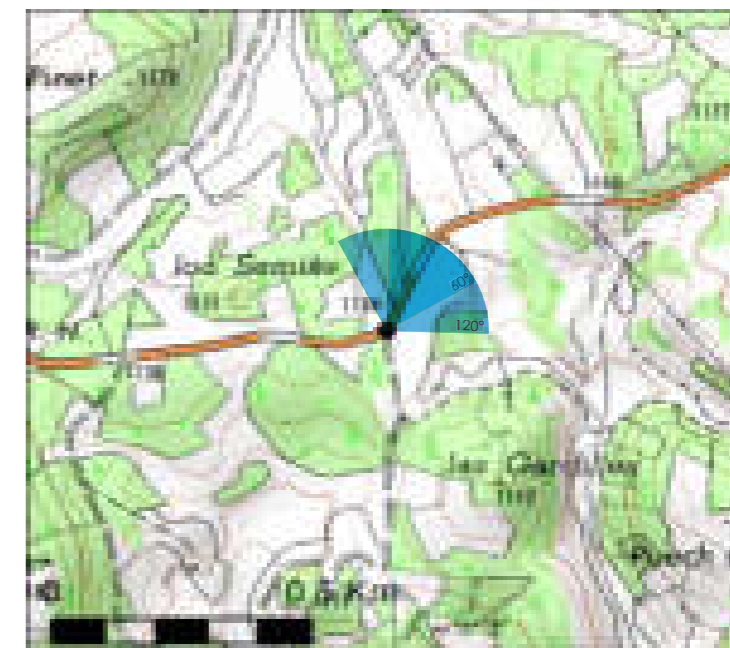
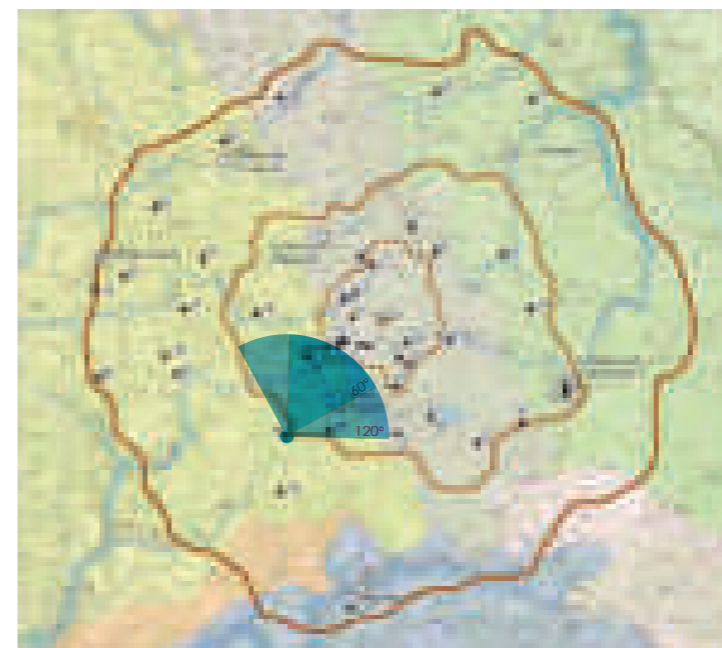
- Incidence nulle du projet due à l'effet intégrateur de la topographie et de la végétation ;
- Pas d'effet cumulé

Photographie :

Azimut : 38°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

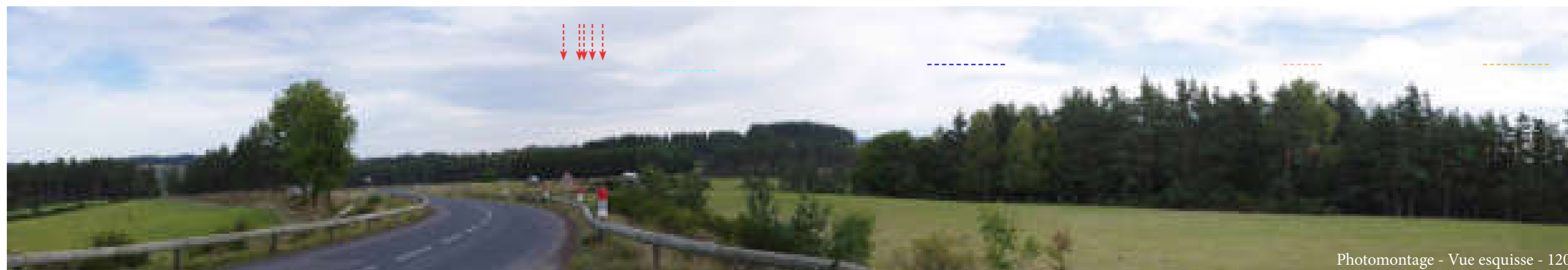
Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 9,75 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 10,76 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance





Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue S1 : Depuis le Col de la Croix de Bor

Particularité : Aire d'étude immédiate, axe fréquenté, grand paysage, point haut, point de basculement, effets cumulés, vue dynamique

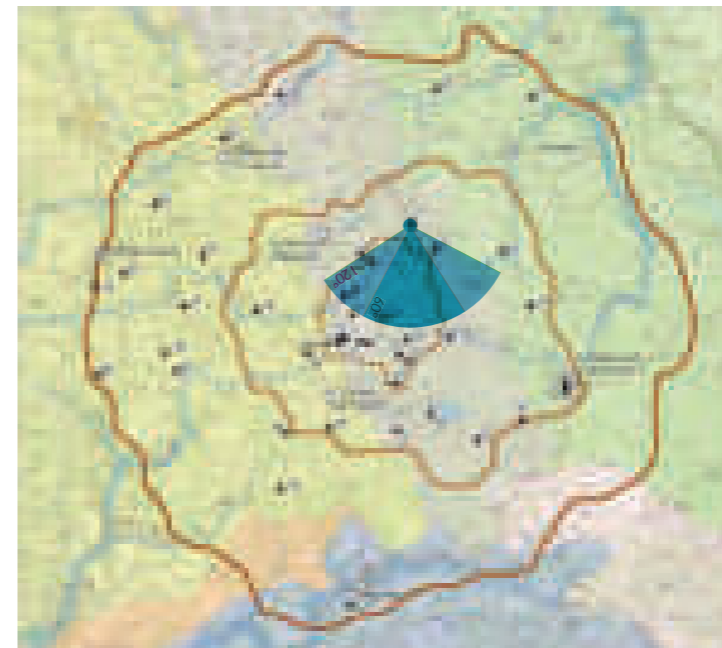
- Incidence nulle du projet due à l'effet intégrateur de la végétation ;
- Pas d'effet cumulé

Photographie :

Azimut : 151°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 5,95 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 6,63 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0



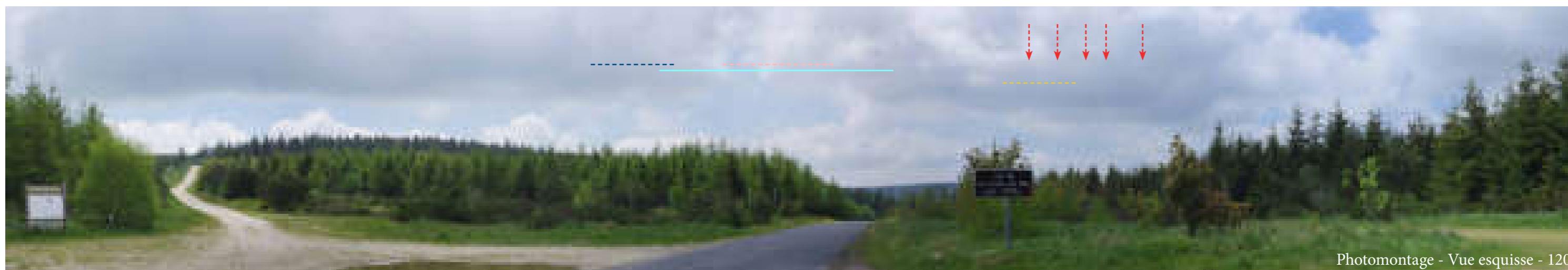
Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé



de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :

—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles

Parcs accordés

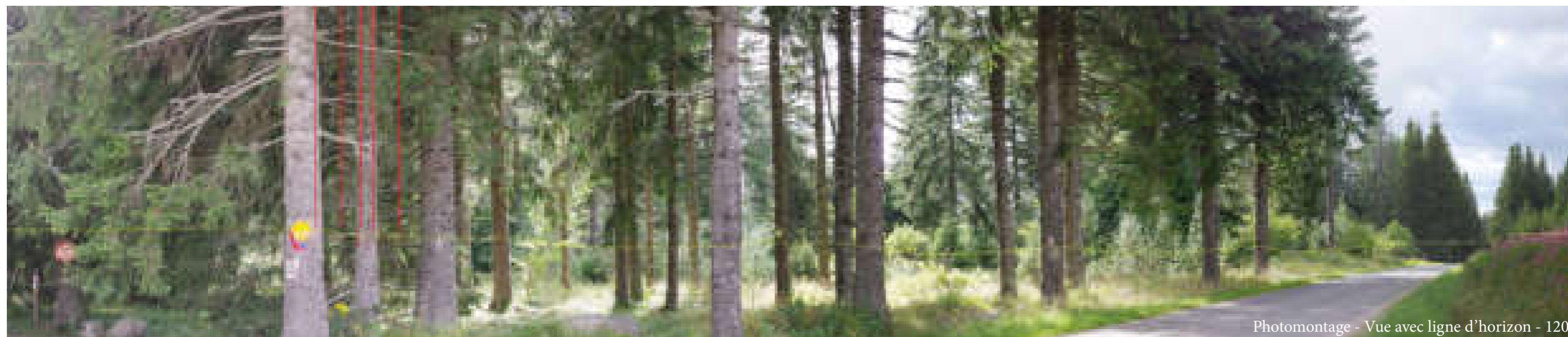
- Parc d'Arzenc de Randon
- Parc du Palais du Plateau de Roi
- Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

- Parc de Champcate
- Parc Chan des Planasses
- Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

- Parc de La Croix de Bruggio
- Parc de Lou Paou I
- Parc du Hammeau de Villeneuve



Photomontage - Vue avec ligne d'horizon - 120°

Vue S2 : Depuis le Col des Trois Soeurs

Particularité : Aire d'étude immédiate, point haut, GRP Tour de la Margeride, axe secondaire

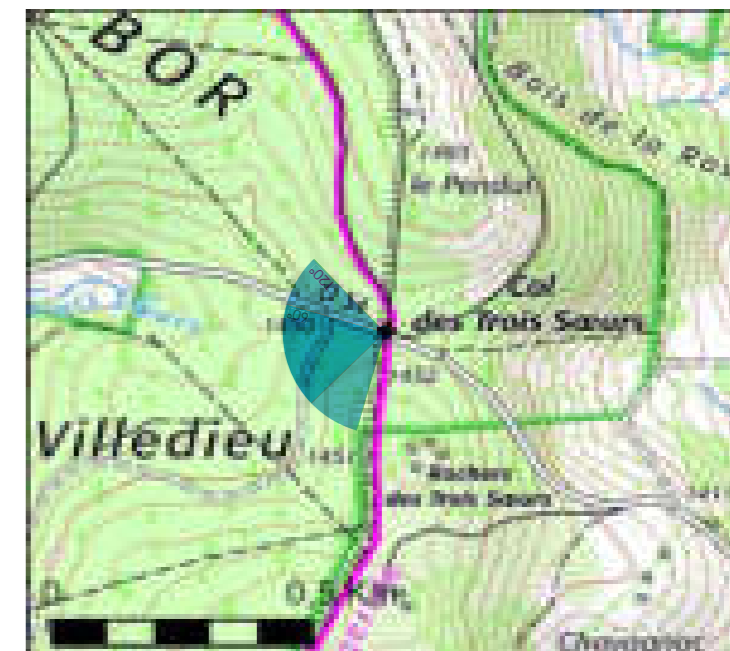
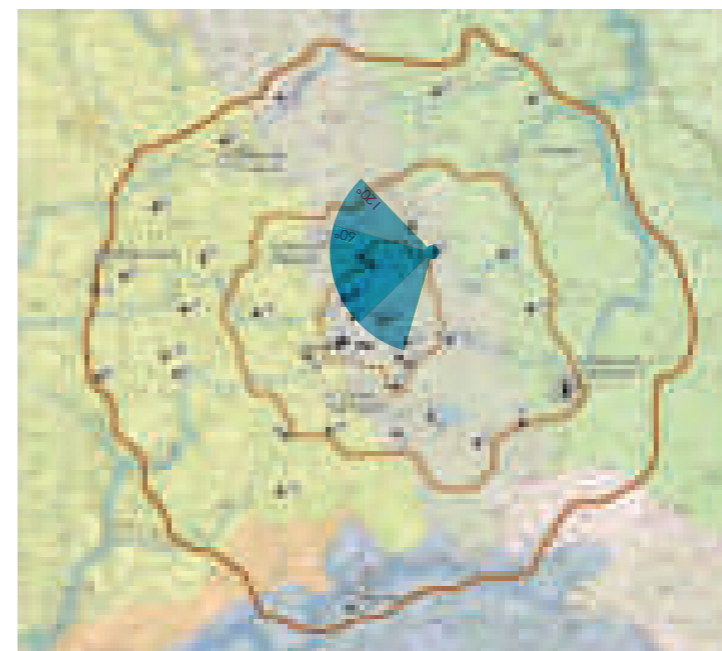
- Incidence nulle du projet due à la présence de la végétation en premier-plan ;
- Dans l'hypothèse où il y aurait un défrichement, le projet ne serait tout de même pas visible car en dessous de la ligne d'horizon, comme le montre le photomontage page précédente avec la ligne d'horizon en jaune ;
- Pas d'effet cumulé

Photographie :

Azimut : 266°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

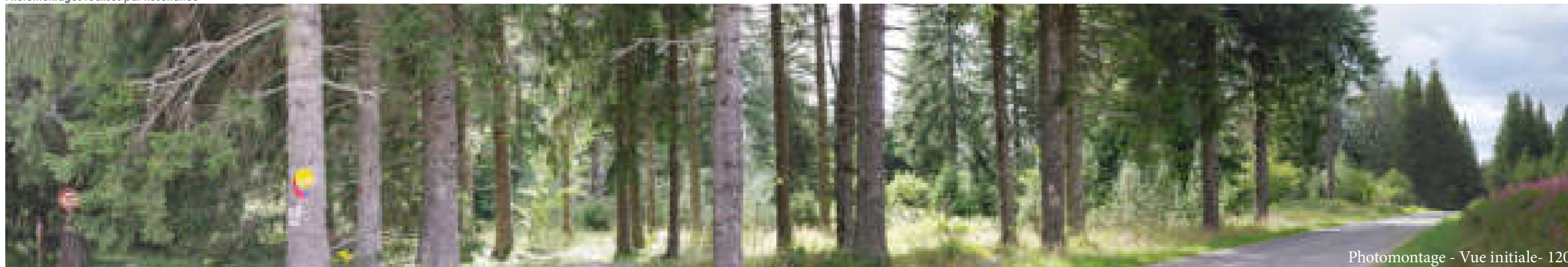
Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m,
 Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 4,87 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 5,84 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0



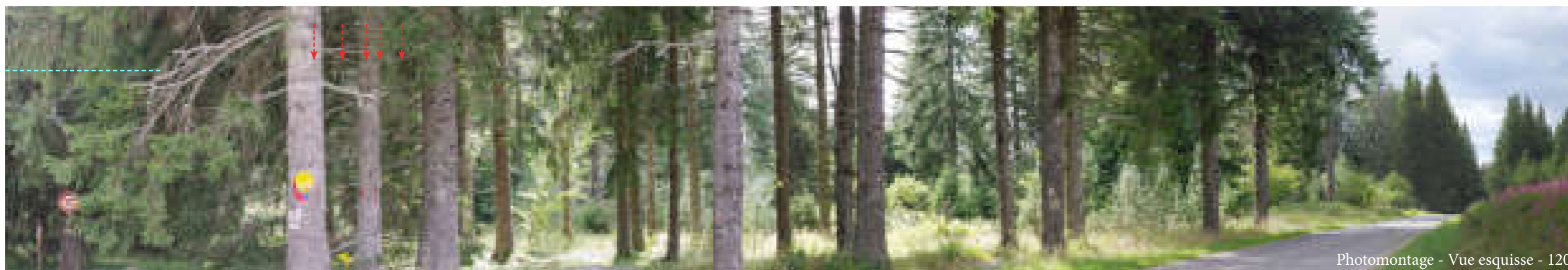
Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé



de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :

—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles

Parcs accordés

- Parc d'Arzenc de Randon
- Parc du Palais du Plateau de Roi
- Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

- Parc de Champcate
- Parc Chan des Planasses
- Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

- Parc de La Croix de Bruggio
- Parc de Lou Paou I
- Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue S3 : Depuis la sortie est de Froidviala

Particularité : Aire d'étude immédiate, sortie du bourg de Froidviala, vue riveraine, effets cumulés, vue statique et dynamique

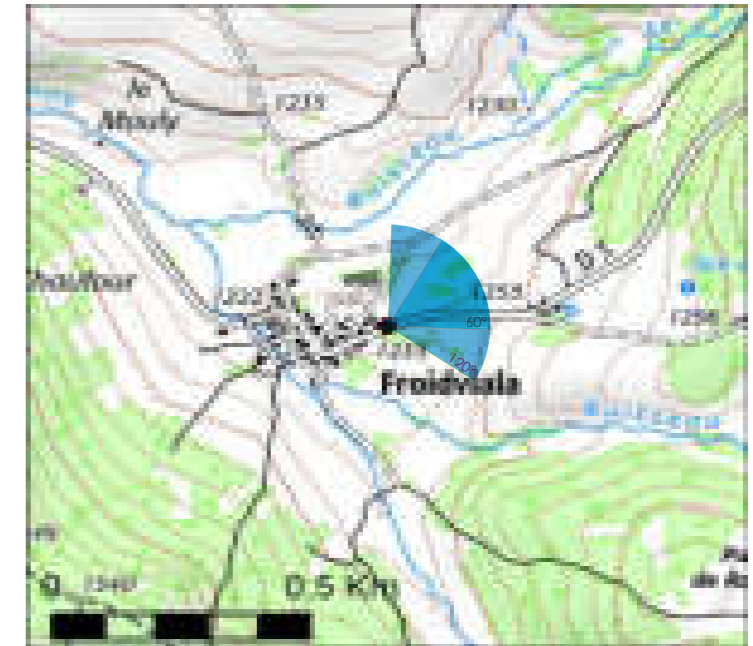
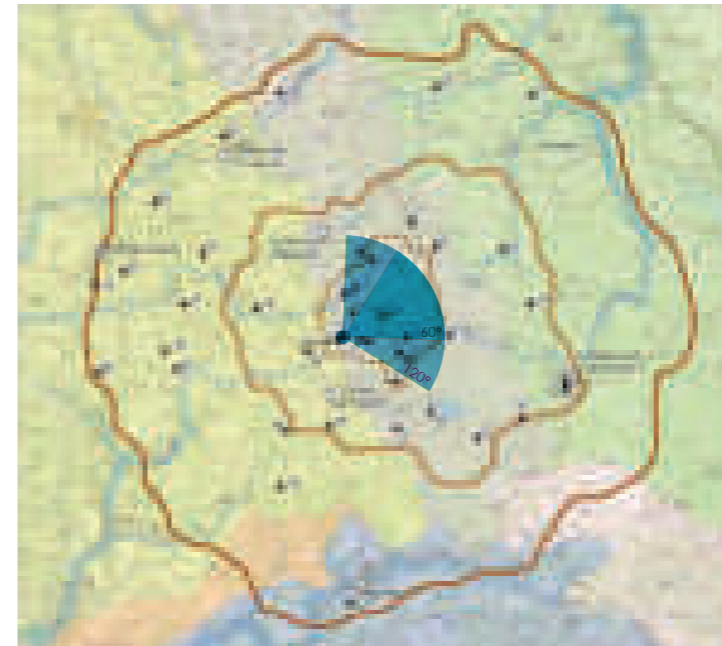
- Incidence modérée du projet depuis la sortie du bourg avec 5 éoliennes visibles à la moitié;
- Un rendu sous la forme d'une ligne homogène décroissante avec une machine isolée à gauche (E1), qui dénote dans le paysage;
- Faible effet de comparaison d'échelle avec les éléments paysagers existants et la ligne d'horizon du coteau et la silhouette des boisements;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des éoliennes;
- Visibilité très faible à nulle de Chan des Planasses dont seul un bout de pale est visible.

Photographie :

Azimut : 63°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 1,96 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 2,90 km
Nombre d'éoliennes visibles : 5



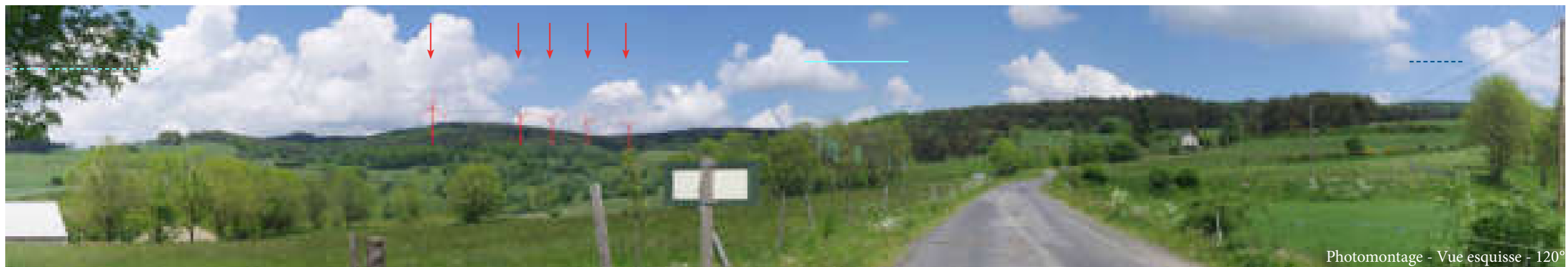
Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



— Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

- - - - - Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue S4 : Depuis le ranc de la Bombe

Particularité : Aire d'étude immédiate, point haut, point d'arrêt, lieu touristique, grand paysage, effets cumulés

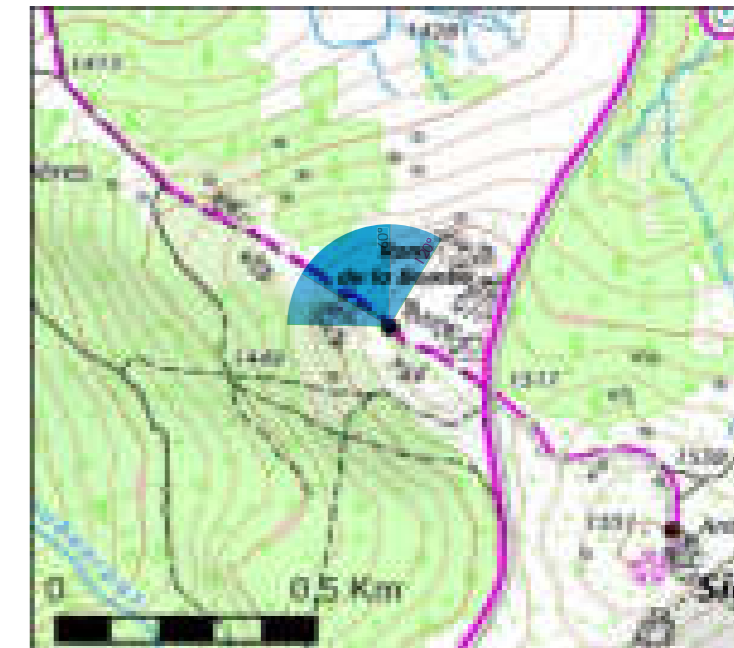
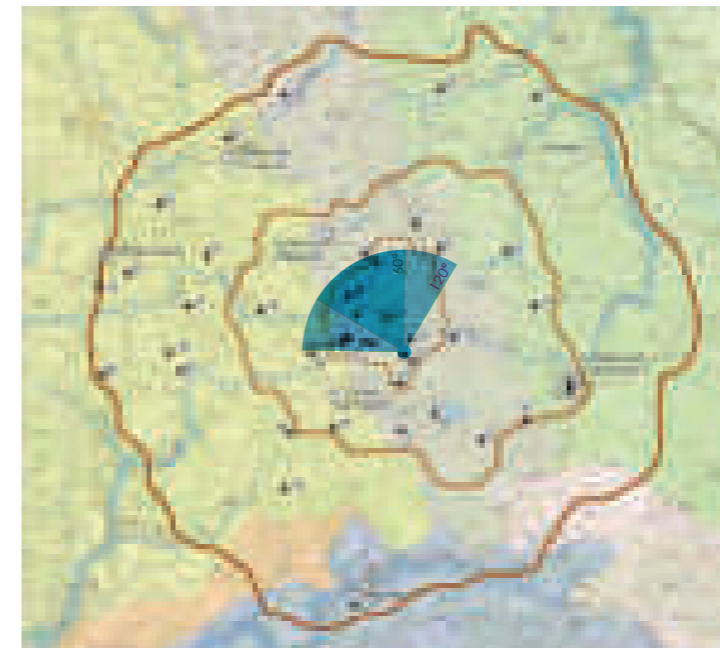
- Lecture du projet dans son entièreté ;
- Paysage vaste et éoliennes situées en dessous de la ligne d'horizon limitant les effets de rupture d'échelle ;
- Effet cumulé faible avec le projet de Chan des Planasses, dont seules 3 éoliennes sont visibles. L'espace de respiration entre les 2 permet de les identifier comme 2 parcs distincts et de conserver une bonne lisibilité du contexte.
- Incidence modérée

Photographie :

Azimut : 6°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes:

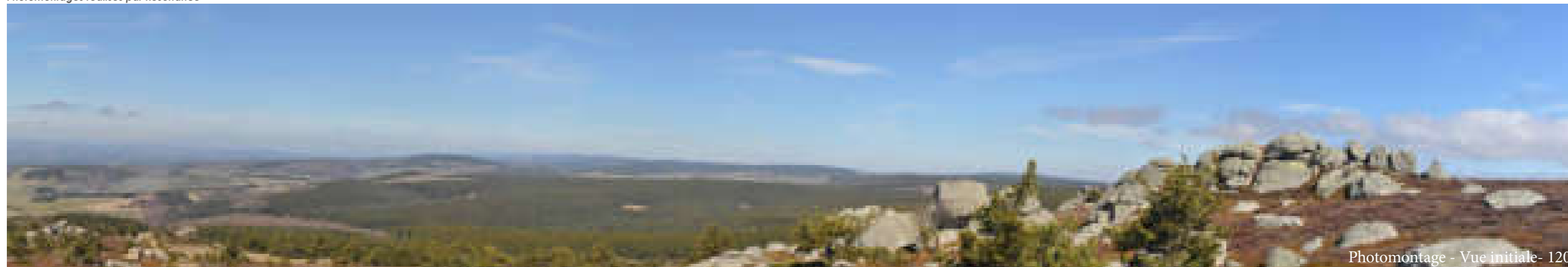
Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m,
 Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 2,70 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 2,81 km
Nombre d'éoliennes visibles : 5



Légende :

- - - - -> Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance





Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé



de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :

—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles

Parcs accordés

- Parc d'Arzenc de Randon
- Parc du Palais du Plateau de Roi
- Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

- Parc de Champcate
- Parc Chan des Planasses
- Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

- Parc de La Croix de Bruggio
- Parc de Lou Paou I
- Parc du Hammeau de Villeneuve



Antenne du Signal de Randon

Vue S5 : Depuis le Signal de Randon

Particularité : Aire d'étude immédiate, point haut, point d'arrêt, lieu touristique, grand paysage, effets cumulés

- Incidence visuelle modérée;
- Visibilité partielle du projet, avec notamment 3 éoliennes visibles, et 2 éoliennes dont on ne voit que les pales du fait de la présence de masques topographiques et végétaux;
- Un rendu sous la forme d'une ligne homogène décroissante avec une machine légèrement isolée à gauche (E1);
- L'échelle et l'ouverture du paysage permettent une intégration de la taille perçue des éoliennes;
- Depuis ce point de vue, le paysage est déjà anthropisé par la présence de l'antenne du signal de Randon (cf page précédente);
- Effet cumulé modéré avec Chan des Planasses. L'espace de respiration qui les sépare permet de les identifier comme 2 entités distinctes, mais reste assez limité. Les tailles sont homogènes, ce qui permet de créer une cohérence dans le motif et une bonne lisibilité.

Photographie :

Azimut : 323°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 3,29 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 3,33 km
Nombre d'éoliennes visibles : 5



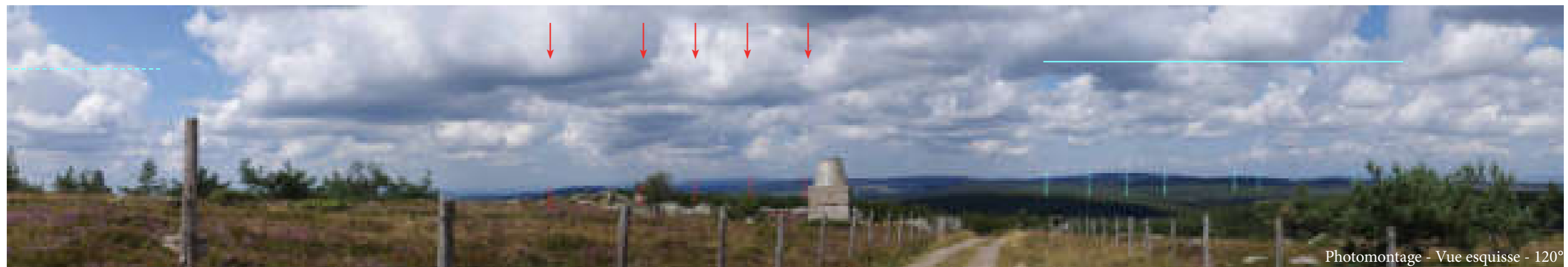
Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



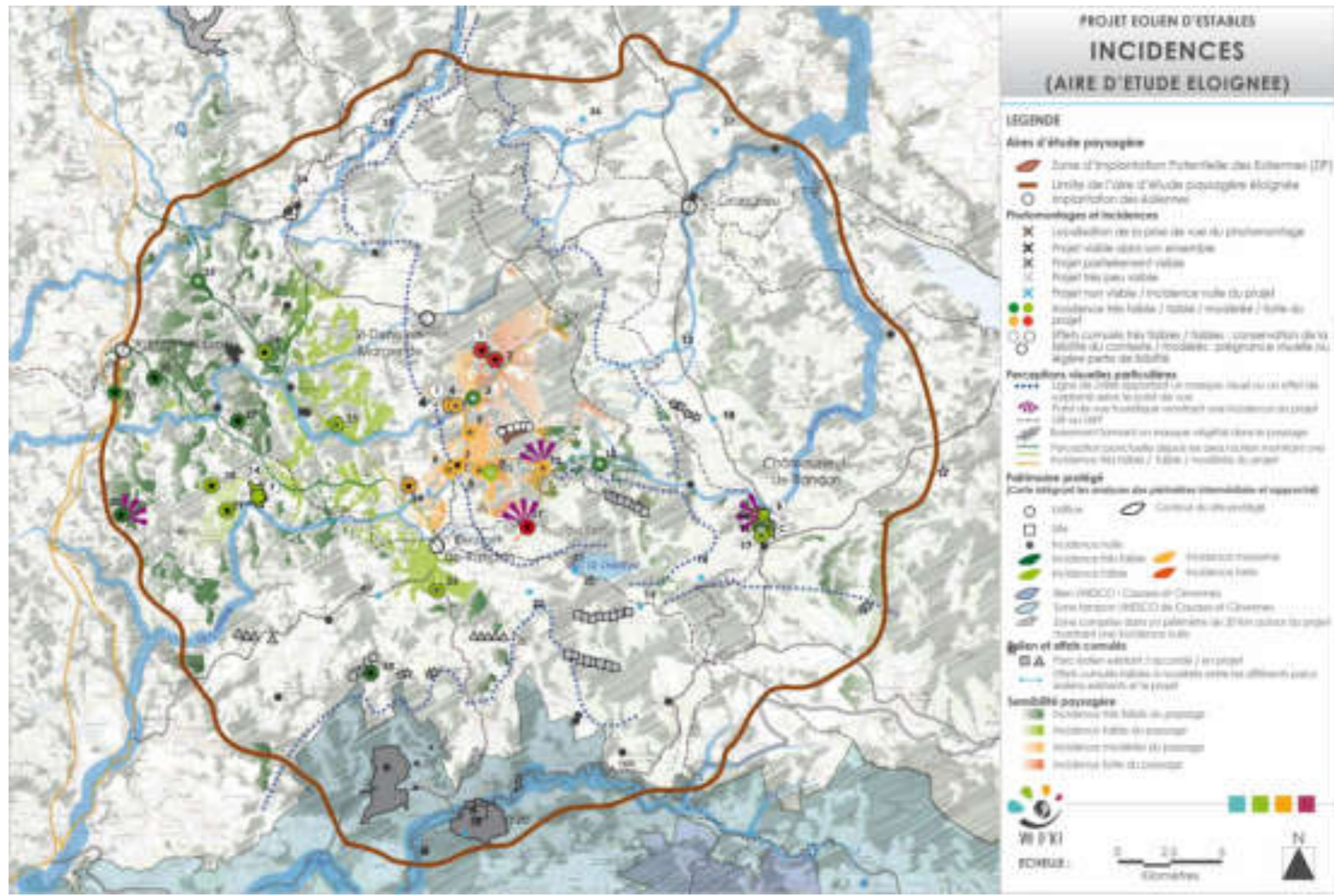
Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé



de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)



VTT 5 Analyse des incidences au regard de la Loi Montagne

Comme évoqué précédemment, la Loi Montagne vise, entre autres, à préserver des paysages et des milieux caractéristiques du patrimoine montagnard dont l'identification s'appuie sur les données suivantes :

- les dispositifs de protection prévus par la réglementation qu'il convient de prendre en compte de fait (Inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, ZNIEFF, Natura 2000, PNE, espaces protégés, SPR...) via l'article L.122-9 du code de l'urbanisme,
- les éléments pouvant faire l'objet d'une **identification par les prescriptions particulières de massif au titre de l'article L. 122-6.2° du code de l'urbanisme** (gorges, grottes, glaciers, lacs, tourbières, marais, lieux de pratique de l'alpinisme, l'escalade, le canoë-kayak et les cours d'eau de première catégorie, au sens du 10° de l'article L. 436-5 du code de l'environnement),
- les espaces et les paysages emblématiques ne faisant pas spécifiquement l'objet de protection réglementaire via les inventaires des différents documents guides (atlas des paysages, SRE...).

Ainsi, les enseignements des différents documents guides combinés aux éléments de patrimoine culturel et identitaire de la Lozère font état de points de vigilance quant à la proximité de certains dispositifs de protection paysagers patrimoniaux notamment les monuments historiques les plus proches du site de projet (Ferme de la Chaze et Château des Combettes) et le Truc de Fortunio, repère paysager du territoire. Il faut également rappeler que l'étude de sensibilité paysagère de 2011 positionne le site de projet de la Montagne de Sasses comme en paysage peu compatible au développement éolien. Ce zonage, comme le montre la carte ci-contre, présente une surface limitée, au regard des zones inadaptées à l'éolien (gradient de roses). Ainsi, l'éolien y est possible à la condition de respecter les recommandations paysagères énoncées dans l'étude de 2011.

C'est d'ailleurs sur ce dernier document, qui définit les paysages et points de vue sensibles et remarquables du territoire, que l'analyse des incidences du projet sur ce paysage s'appuiera.

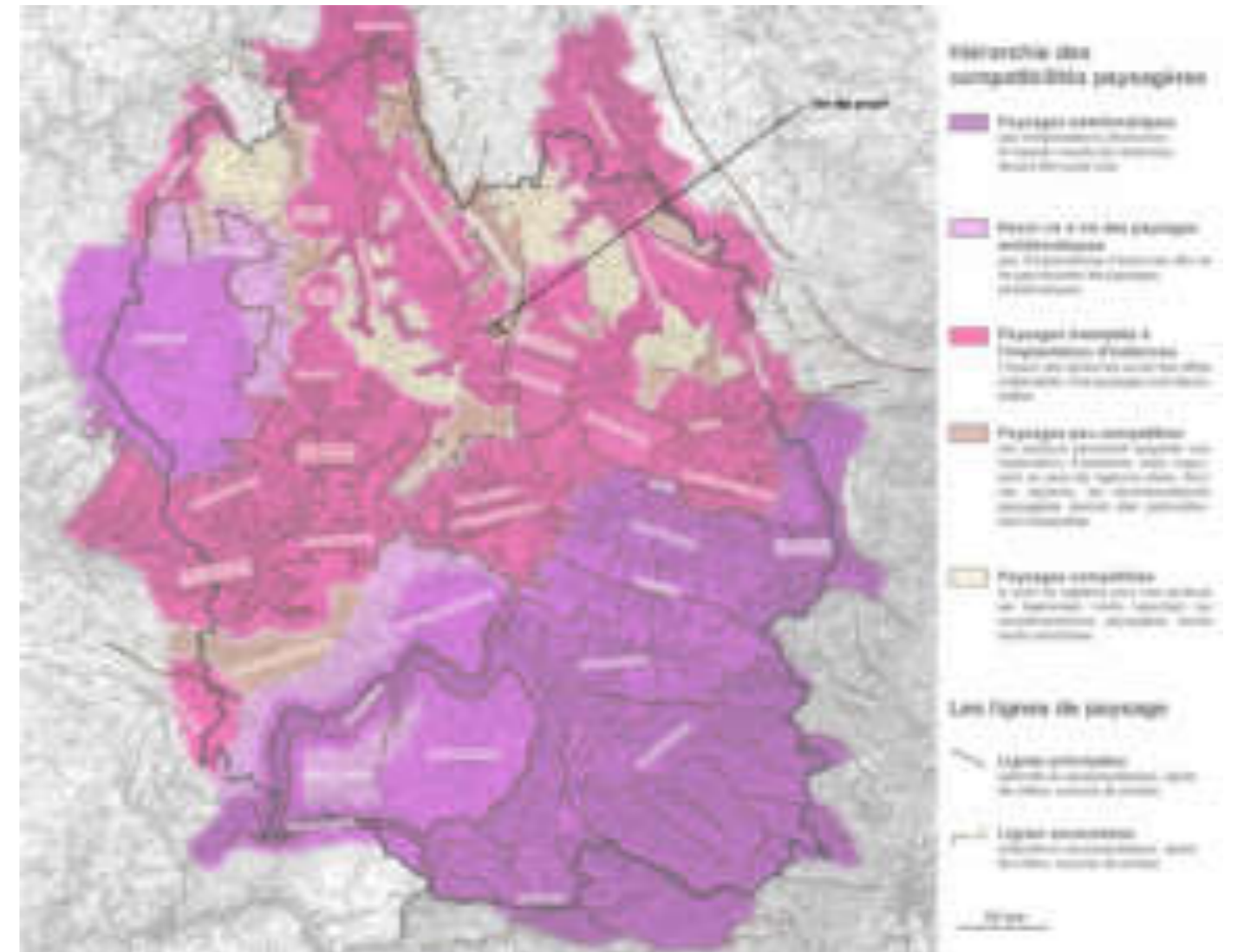
VTT 6 Analyse de la compatibilité du projet avec le paysage

Cette analyse permet de confronter les recommandations émises dans l'étude des sensibilités paysagères de 2011 avec le projet éolien de la Montagne de Sasses. Pour cela, les points de vue identifiés comme étant « à étudier » dans le document guide et orientés vers le projet seront analysés.

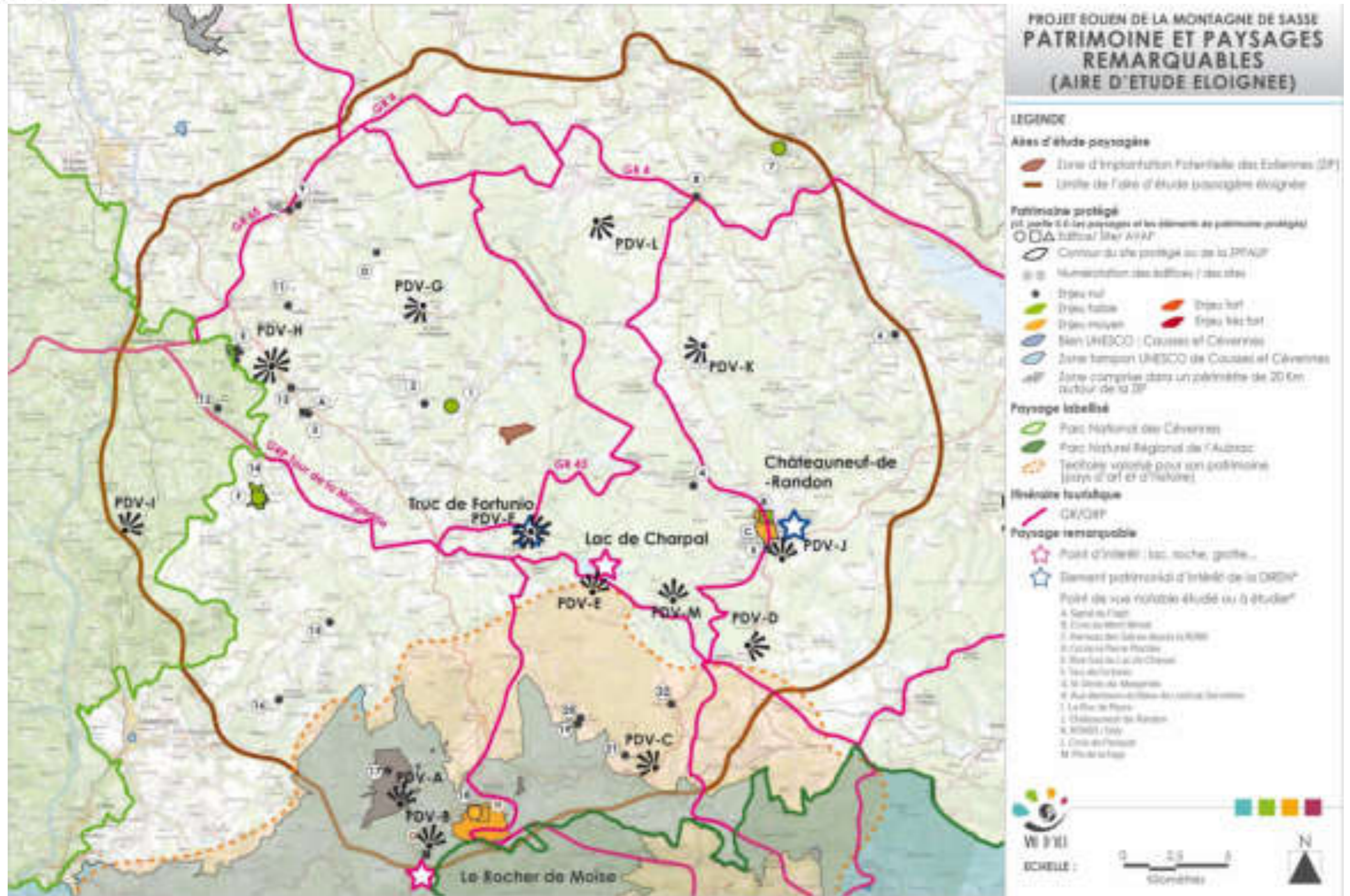
Il s'agit des points de vue suivants :

- Depuis la Croix de Mont Mimat (B);
- Depuis le Lac de Charpal E ;
- Depuis le Truc de Fortunio (F) ;
- Depuis les alentours du Baou de Lestival, Serverettes (H) ;
- Depuis le Roc de Peyre (I)
- Depuis Châteauneuf-de-Randon (J) ;
- Depuis les abords de Plo de la Fage sur la D1 en direction de Châteauneuf-de-Randon (M).

Sur l'ensemble des points de vue étudiés jugés sensibles par l'étude des sensibilités paysagères de 2011, le projet éolien de la Montagne de Sasses répond à l'ensemble des recommandations établies justifiant une compatibilité avec le paysage.



La hiérarchie des compatibilités paysagères du développement éolien d'après l'étude de 2011 localisant le site de projet

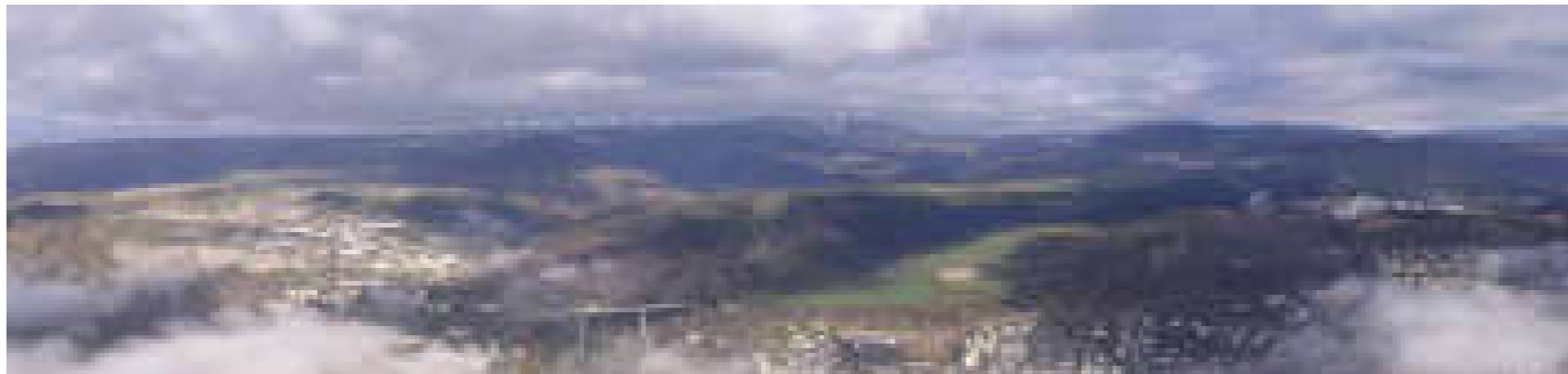


PAGE LAISSEE VIERGE VOLONTAIREMENT
(Respect de la mise en page des photomontages)

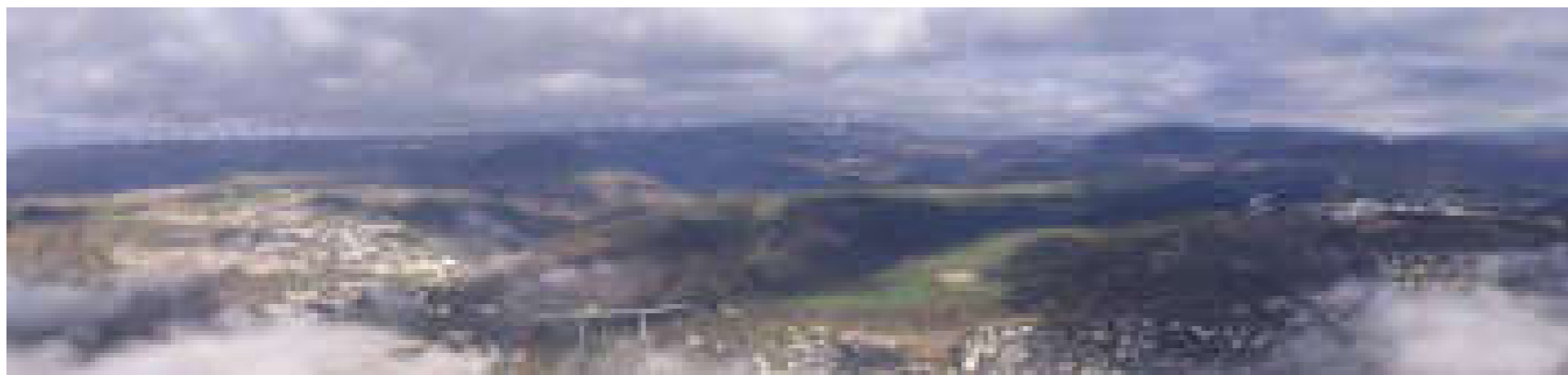
Vue B : Depuis la Croix du Mont Mimat



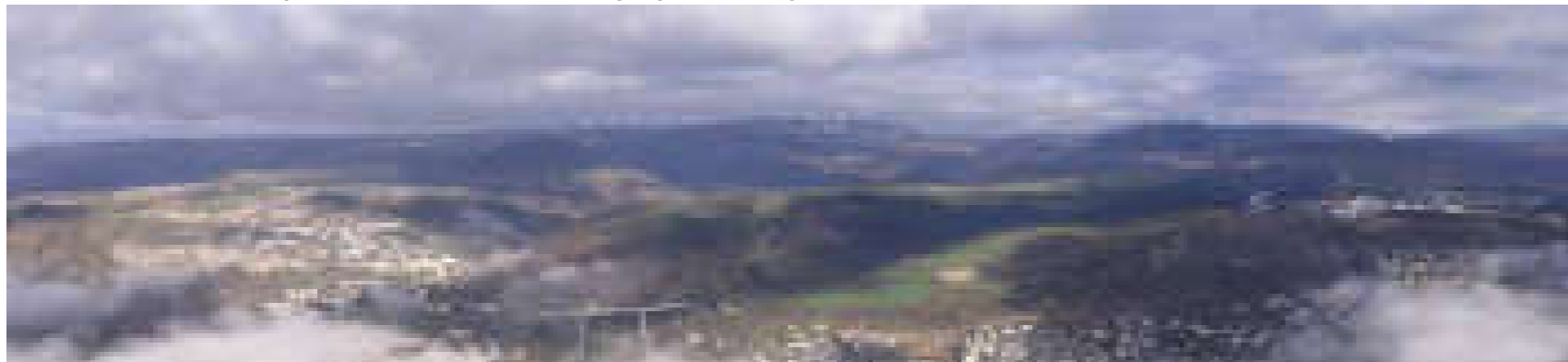
Première situation, les implantations à éviter (simulation par photomontage)



Deuxième situation, les implantations à éviter (simulation par photomontage)



Troisième situation, les implantations à éviter (simulation par photomontage)



Quatrième situation, les implantations à préférer (simulation par photomontage)

«La photographie ci-contre illustre l'entité paysagère des avants-causses et vallées autour de Mende. Le point de vue est pris depuis un des belvédère dominant Mende, la croix du Mont Mimat. Ce point est incontournable pour les projets de la Boulaine ou au-dessus de la vallée du Lot. Le paysage est déjà constitué d'un parc existant avec les 7 éoliennes de Lou Paou (situées à 7 km).

Dans ce paysage urbain où la dimension verticale est déjà forte (à cause de l'étagement du relief, de l'étendue urbaine mais aussi de détails comme les piliers du viaduc) et où des éoliennes sont déjà présentes, il est assez facile d'imaginer que ce paysage puisse supporter des éoliennes supplémentaires.

Toutefois, plusieurs situations seront à éviter, comme la première situation où les éoliennes, en occupant un avant-cause trop proche de Mende, deviendraient difficilement supportable pour la population. Dans ce cas, l'impression d'écrasement au-dessus de la ville serait très prégnant. L'autre situation à éviter serait une implantation se superposant directement à l'implantation existante, comme dans la deuxième situation. Dans ce cas de figure, l'implantation originelle serait totalement dénaturée. De même, il ne faut pas que les éoliennes soient trop distantes des éoliennes existantes afin de ne pas démultiplier l'emprise visuelle des éoliennes, comme dans la troisième situation.

L'implantation d'éoliennes supplémentaires dans ce paysage reste donc soumise à plusieurs vigilances. Une des situations préférable peut être la quatrième, apportant une nouvelle lisibilité d'ensemble par rapport au parc d'origine.»

extrait de L'étude des sensibilités de l'éolien industriel en Lozère de 2011

Légende :

- Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles
- - - - - Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles

Parcs accordés

- Parc d'Arzenc de Randon
- Parc du Palais du Plateau de Roi
- Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

- Parc de Chan des Planasses
- Parc de Champcate

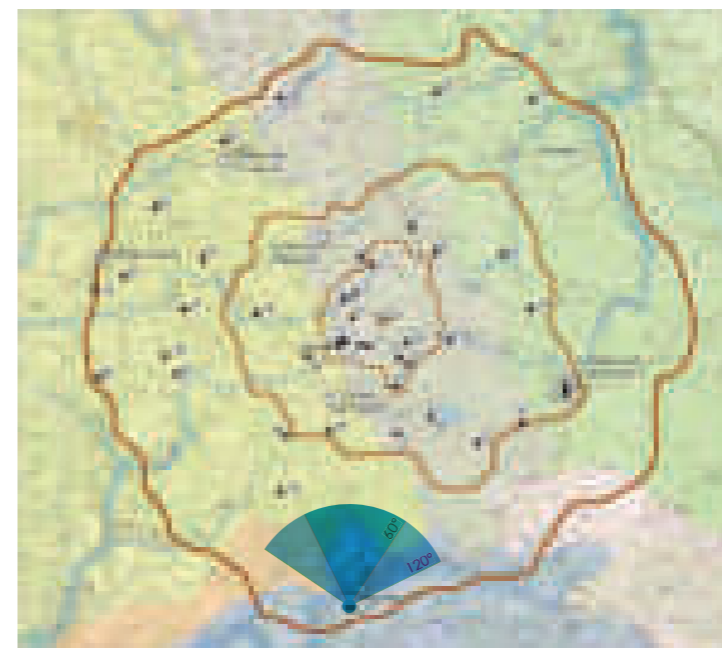
Parcs existants

- Parc de Lou Paou I

Vue B : Depuis la Croix du Mont Mimat

Au regard des recommandations émises dans l'étude des sensibilités de l'éolien industriel en Lozère de 2011, il est précisé que, depuis ce point de vue, il est nécessaire d'éloigner le projet à une distance d'au moins 4km permettant de limiter les concurrences avec la ligne d'horizon.

Aussi, cette recommandation est respectée par le projet de la Montagne de Sasses avec une distance de plus de 18km et une emprise visuelle extrêmement limitée sur un panorama de 360°.



Légende :

- - - - - → Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- — — — — → Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Resonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue réelle - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé

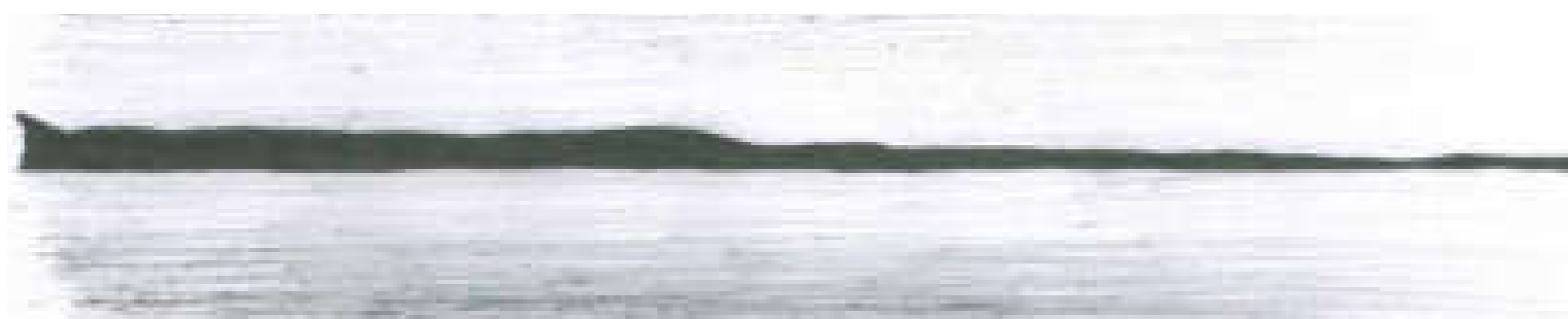


de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Vue E : Depuis la berge Sud du lac de Charpal



Photo de l'existant, vue depuis la rive Sud du lac de Charpal, depuis le GR43



Croquis de l'existant, vue depuis la rive Sud du lac de Charpal, depuis le GR43



Simulation par photomontage d'un projet éolien dans le paysage du lac de Charpal



Simulation par croquis d'un projet éolien dans le paysage du lac de Charpal

«Le paysage du lac de Charpal est assez atypique pour le département de la Lozère qui, bien que n'apparaissant pas comme une entité paysagère propre dans l'Atlas des paysages, mérite tout de même une étude particulière.

Le point de vue ci-contre est pris depuis la rive Sud du lac, au point de rencontre entre le parking et le GR43 y passant.

A certains égards, ce paysage peut théoriquement être considéré comme apte à accueillir des éoliennes. La grande étendue plane du plateau du palais du roi, son relief uniforme et presque monotone peut potentiellement assez bien supporter la dimension verticale des éoliennes. Concernant la Lozère, cette étendue plane est tout de même rare, puisque même les paysages des causses ou de l'Aubrac ouvert présentent davantage de variations de reliefs. De plus, l'ensemble du plateau présente un couvert d'épicéas relativement homogène offrant assez peu d'intérêts paysagers.

Toutefois, plusieurs raisons nous amènent à définir ce paysage comme non viable à l'éolien. La première réside justement en cette configuration unique pour le département de la Lozère. La seconde tient au fait que la force de ce paysage est d'offrir une atmosphère intimiste, comme une bulle, lui donnant une dimension de recueillement. Cette atmosphère est notamment permise grâce à l'équilibre assez parfait qui s'opère entre l'eau, la terre et le ciel. Le ciel et la lumière se reflètent dans l'eau tel un miroir, lui donnant une grande profondeur, le tout étant à peine séparé par un mince filet de terre. L'eau et le ciel semblent presque se confondre.

Dans cette configuration paysagère singulière, une implantation d'éoliennes peut faire courir le risque de déséquilibrer cette composition en donnant plus d'épaisseur à la ligne d'horizon. L'introduction d'éléments banalisants et dynamiques peut facilement nuire à l'atmosphère intime de ce paysage.»

(extrait de L'étude des sensibilités de l'éolien industriel en Lozère de 2011)

Légende :

—— Parc, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

- - - - Parc, distant de 20km maximum, totalement non visibles

Parcs accordés

—— Parc d'Arzenc de Randon

Parcs avec avis

—— Parc de Chan des Planasses

Parcs existants

—— Parc de La Croix de Bruggio

Vue E : Depuis la berge Sud du lac de Charpal

Au regard des recommandations émises dans l'étude des sensibilités de l'éolien industriel en Lozère de 2011, il est précisé que le lac de Charpal est défini comme «non viable à l'éolien».

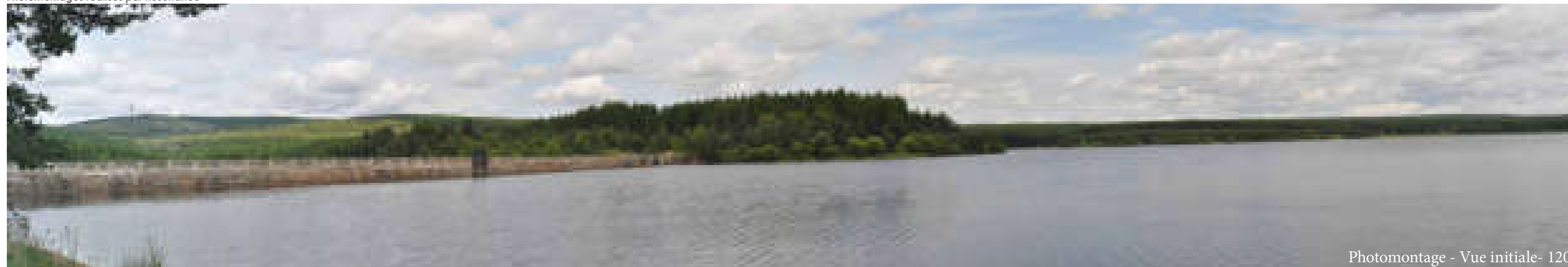
Depuis ce point de vue, le projet est entièrement masqué par la végétation et le relief. Aussi, le projet respecte les recommandations.



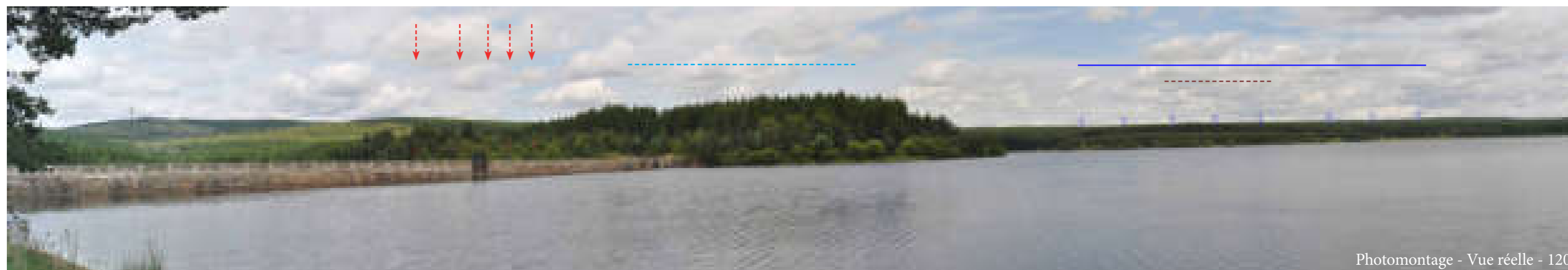
Légende :

- - - - - → Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- — — — — → Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Resonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue réelle - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé



de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Vue F : Depuis le Truc de Fortunio

«Trois parcs éoliens sont à l'heure actuelle visibles depuis le Truc de Fortunio. Celui qui a la plus grande présence dans le paysage est le parc de Lou Paou, avec ses 7 éoliennes à 8 kilomètres de là. Les deux éoliennes de Villeneuve sont également visibles, mais ont peu d'impacts de par leur faible hauteur et la distance d'environ 16 km. Comparativement, les éoliennes de St-Etienne-de-Lugdarès ont presque autant d'impact avec pourtant une distance de près de 40km.

Pour guider l'implantation d'éoliennes et des impacts depuis le Truc de Fortunio, il sera préférable de choisir des sites occupant les mêmes champs de vision que ceux déjà concernés par des éoliennes, c'est-à-dire autour de Lou Paou ou dans la direction des éoliennes de St-Etienne-de-Lugdarès. Vu la fonction panoramique du Truc de Fortunio (vue à 360°), il semble difficile d'établir un périmètre de recul. Le recul de 4km peut être un minimum de principe, même si dans tous les cas, les visibilitées dépendront des parcs en projets et seront à définir au cas par cas.

[...]

Au final, pour le Truc de Fortunio, l'essentiel n'est pas tant la distance de recul que le champ de vision impacté. Si le champ de vision dans lequel se trouveraient d'éventuels parcs éoliens ne gêne pas la lisibilité générale du paysage, alors l'implantation d'éoliennes peut être supportable.

Enfin, il est à noter que ce point fait partie des éléments patrimoniaux de grand intérêt de la carte des sensibilités paysagères de 2005.»

(extrait de L'étude des sensibilités de l'éolien industriel en Lozère de 2011)

Légende :

—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

- - - - - Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles

Parcs existants

—— Parc de La Croix de Bruggio

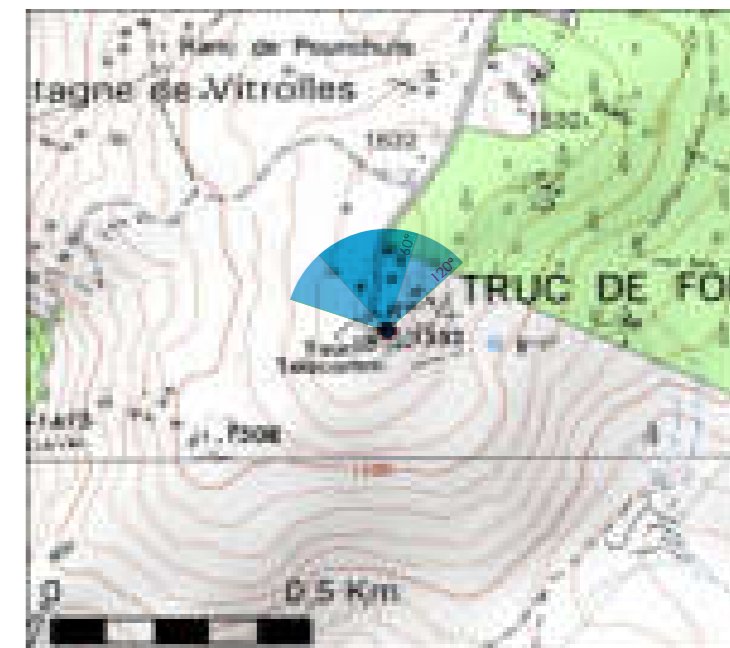
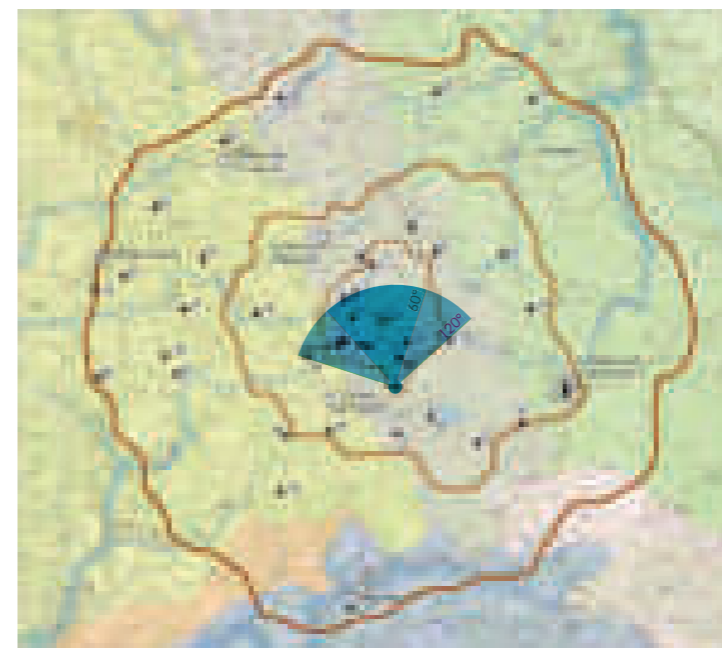
Parcs avec avis

—— Parc de Chan des Planasses

Vue F : Depuis le Truc de Fortunio

Au regard des recommandations émises dans l'étude des sensibilités de l'éolien industriel en Lozère de 2011, il est précisé que depuis le Truc de Fortunio, il est préférable d'implanter des éoliennes dans des champs de vision déjà occupés par de l'éolien, si cela ne gêne pas la lisibilité générale du paysage, et d'implanter à une distance d'au moins 4km.

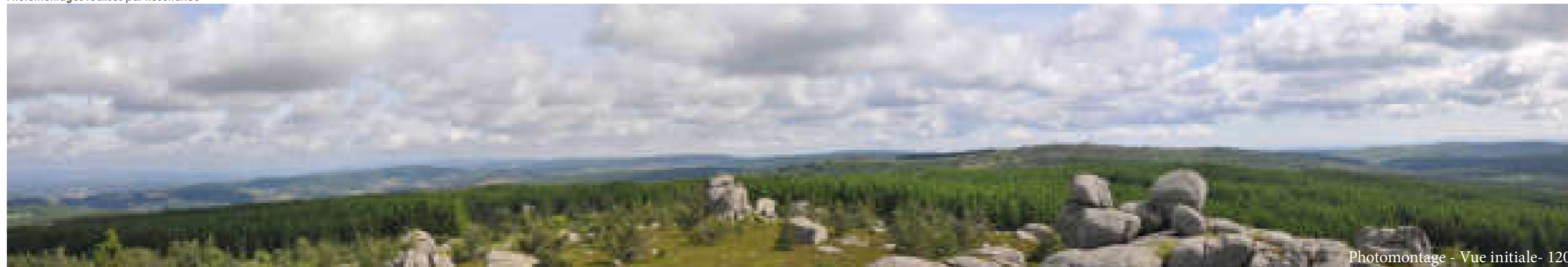
Depuis ce point de vue, le projet de la Montagne de Sasses est située à plus de 4km du sommet. De plus, l'effet de surplomb permet aux éoliennes de se situer tout juste sous la ligne d'horizon.



Légende :

- - - - - → Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- — — — — → Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Resonance

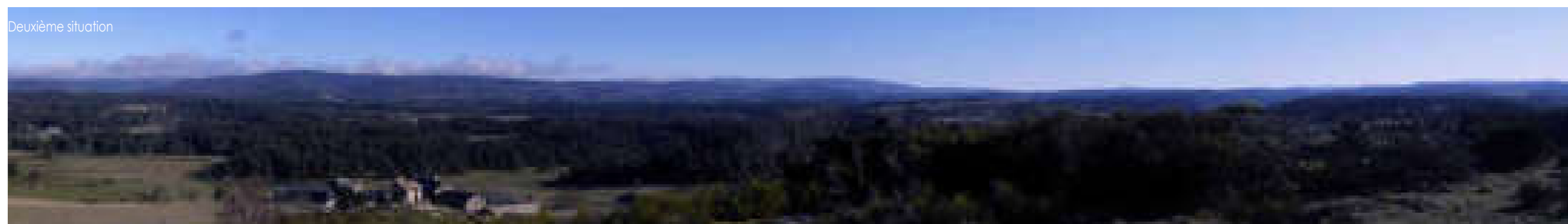
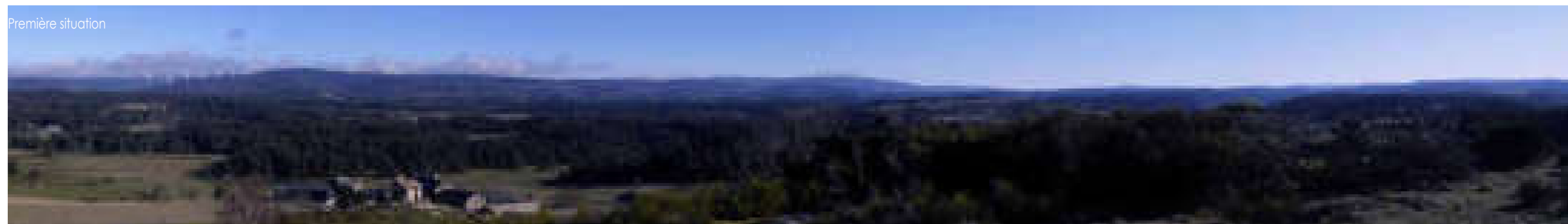




Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé



Vue H : Depuis un point proche de la D806, aux alentours de Baou de Lestival



«La photographie est prise depuis un point haut longeant la D106, au Nord-Ouest de Serverette. Le point de vue est pris sur les sommets du site classé du Baou de Lestival et peut être considéré comme un point de vue incontournable pour les projets de Margeride occidentale. Sur ce paysage, les éoliennes de Lou Paou sont clairement visibles bien qu'étant situées à plus de 16km. [...] Même si certains points de vues et si certains enjeux de paysages locaux pourront s'avérer forts, les paysages de la Montagne de la Margeride n'entrent pas dans la catégorie des paysages emblématiques de la Lozère.

Une compatibilité paysagère est donc potentielle grâce à la dimension du massif et la nature de son relief presque collinaire. Cette compatibilité reste potentielle, c'est-à-dire que, au-delà des problèmes d'implantations peu lisibles dans le paysage, certains cas de figure sont à éviter. Ainsi, sur la première situation, une implantation d'éoliennes aux alentours du Truc de Fortunio sera à éviter impérativement. [...] Toujours sur la première situation, l'autre cas de figure qui nous semble à éviter serait le cas d'une implantation occupant véritablement les versants de l'entité paysagère Montagne de la Margeride. En effet, dans cette configuration, l'implantation des éoliennes peut provoquer une rupture visuelle dans l'arrière-plan de la Margeride. [...]

Sur la deuxième situation, les éoliennes occupent le plateau formant le toit de la Margeride. Dans ce cas, les éoliennes ne viennent pas nuire à la lecture générale du paysage, l'étendue visuelle de la Margeride reste indemne. Sur ce type d'implantation, les éoliennes créeront un appel visuel évident et bien visible, mais restera finalement anecdotique comparé à l'emprise de la Margeride. La dimension 'symbolique' d'une telle implantation devra nécessairement être prise en compte. Dans la mesure où cet emplacement implique des visibilité très importantes à l'échelle du département, l'implantation devra être claire et compréhensible d'un seul coup d'oeil. Enfin, cette situation laisse plus de chance de maintenir le Truc de Fortunio comme élément singulier du paysage. Une relation entre les éoliennes et l'antenne sera plus favorable dans ce contexte si ces deux éléments restent relativement distants l'un de l'autre.

(extrait de L'étude des sensibilités de l'éolien industriel en Lozère de 2011)

Légende :

- Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles

Parcs accordés

- Parc d'Arzenc de Randon
- Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

- Parc de Chan des Planasses
- Parc de Champcate

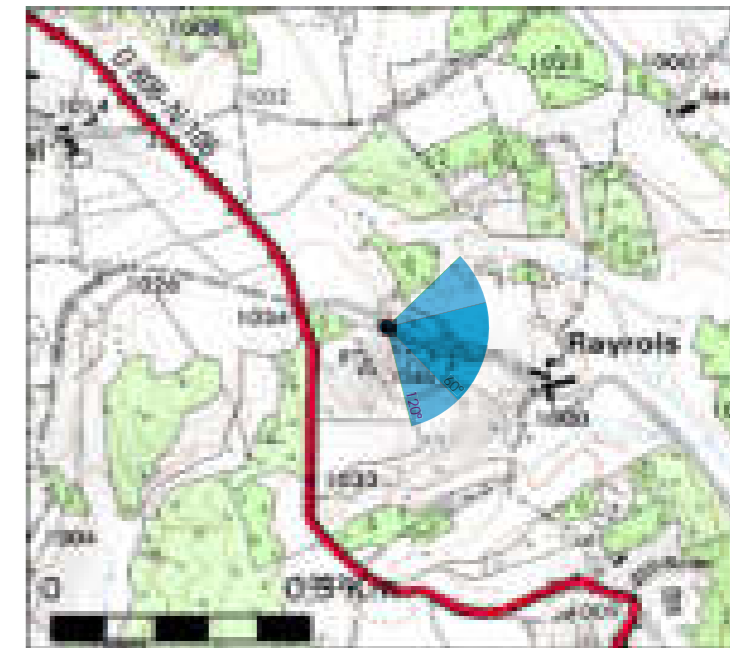
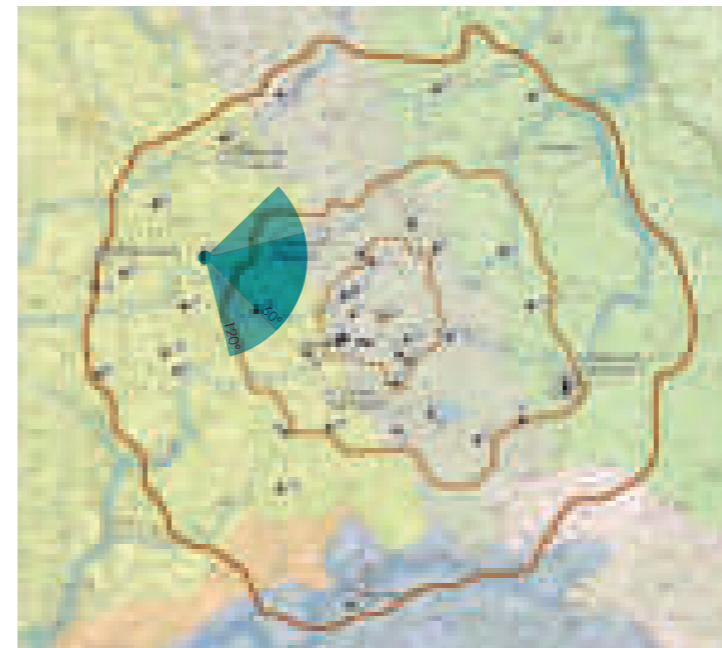
Parcs existants

- Parc de Lou Paou I

Vue H : Depuis un point proche de la D806, aux alentours de Baou de Lestival

Au regard des recommandations émises dans l'étude des sensibilités de l'éolien industriel en Lozère de 2011, il est précisé que, depuis ce point de vue, il est nécessaire d'éviter tout chevauchement du projet avec l'antenne-relais du Truc de Fortunio, point de repère majeur du paysage et également toute implantation sur les versants de la Montagne de la Margeride. Aussi, il est préférable que le projet soit implanté sur le sommet du plateau permettant de ne pas nuire à la lecture générale du paysage et implanté à distance du Truc de Fortunio permettant de préserver le rôle de repère de l'antenne-relais.

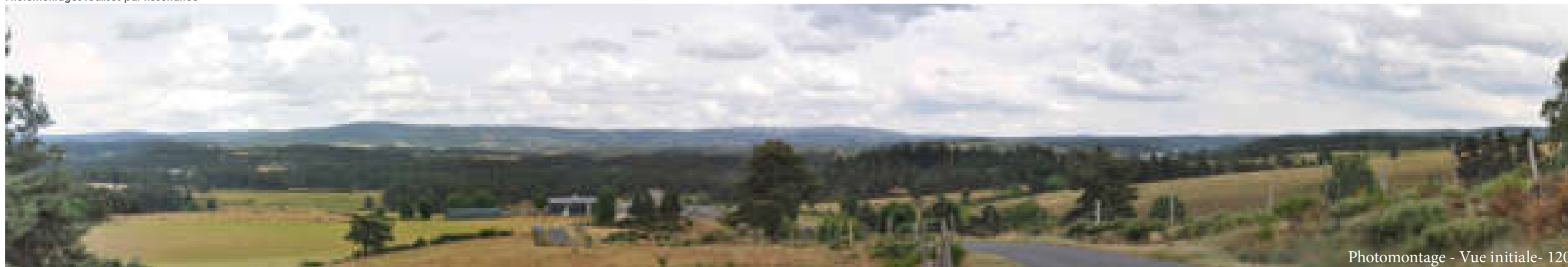
Aussi, ces deux dernières recommandations sont respectées par le projet de la Montagne de Sasses.



Légende :

- - - - -> Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Resonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue réelle - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé

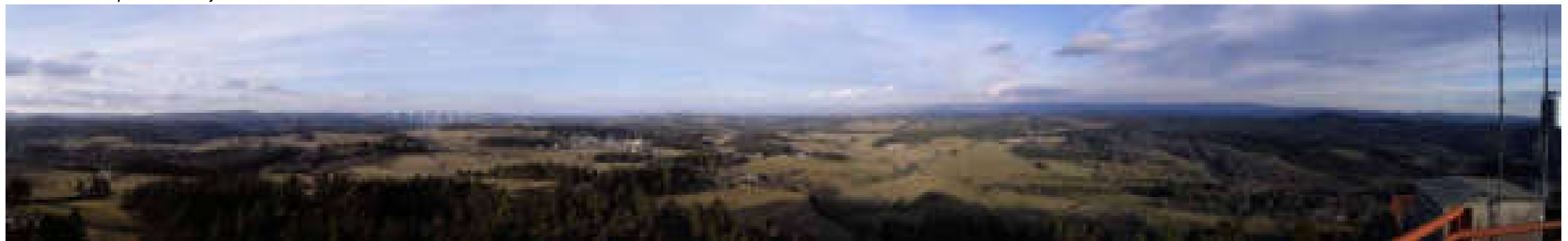


de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Vue I : Depuis le Roc de Peyre



Première situation depuis le Roc de Peyre



Deuxième situation depuis le Roc de Peyre

«- Sur la première situation, les éoliennes sont situées à une distance d'environ 2 km (pour des éoliennes hautes de 130m). Dans ce cas de figure, les éoliennes sont trop proches du Roc de Peyre, elles oblitèrent une grande partie du panorama à 360°. Par cette faible distance, les éoliennes peuvent avoir un effet saisissant. Elles privent la ligne d'horizon d'un large champ de vision.

- Sur la seconde situation, les éoliennes sont situées entre 4 et 5 km par rapport au Roc de Peyre. A cette distance, les éoliennes sont toujours bien visibles dans le paysage, mais leur perception les confine davantage au statut «d'objet de paysage». À partir de ces distances, elles ne concurrencent presque plus la ligne d'horizon. La lisibilité générale du paysage reste possible. Sur la deuxième situation, on lit beaucoup plus facilement le passage progressif qui s'opère entre le plateau de l'Aubrac et le massif de la Margeride en vis-à-vis.

Ce principe de précaution a été appliqué pour tous les éléments patrimoniaux structurants majeurs ou de grand intérêt, situés sur la moitié Nord de la Lozère, répertoriés sur la carte des sensibilités paysagères de 2005. En effet, tous les autres, situés dans la moitié Sud sont déjà englobés dans des paysages considérés comme emblématiques.

Compte tenu de la situation en belvédère de ces éléments patrimoniaux, les rendant donc plus exposés aux projets éoliens, la distance de recul vis-à-vis de ces éléments patrimoniaux ne peut être établie de façon définitive au kilomètre près. Pour qu'il ait une véritable signification paysagère, il faut qu'il dépasse au moins les 4 km.»

extrait de L'étude des sensibilités de l'éolien industriel en Lozère de 2011

Légende :

- Parc, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parc, distant de 20km maximum, totalement non visibles

Parcs accordés

— Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

— Parc de Chan des Planasses

— Parc de Champcate

— Parc de la Limouzette

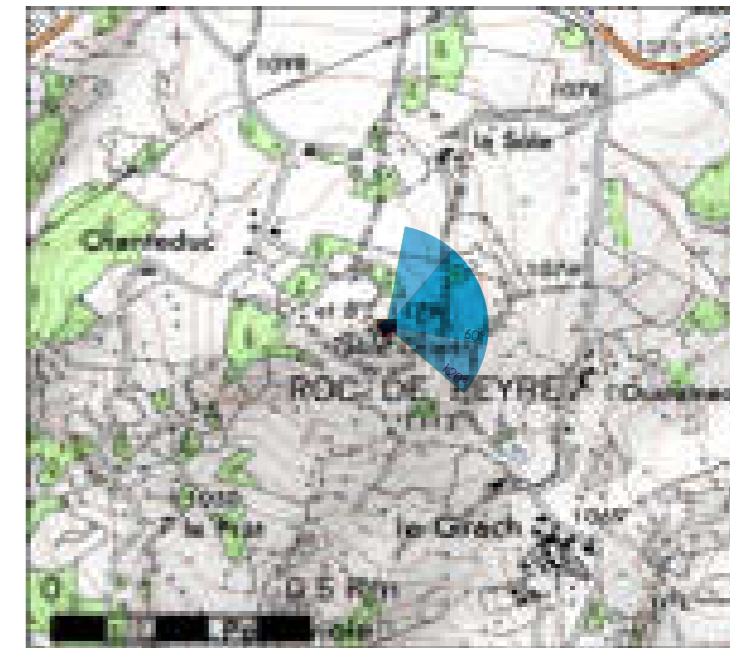
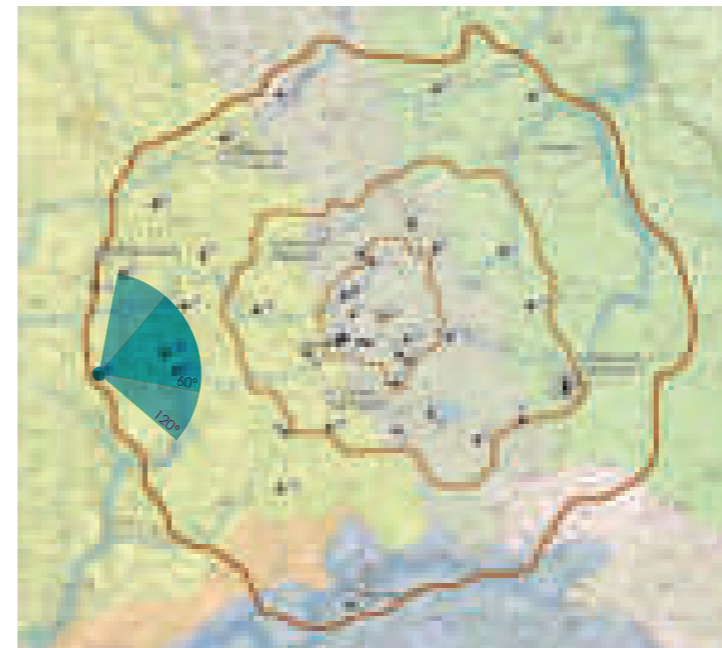
Parcs existants

— Parc de Lou Paou I

Vue I : Depuis le Roc de Peyre

Au regard des recommandations émises dans l'étude des sensibilités de l'éolien industriel en Lozère de 2011, il est précisé que, depuis ce point de vue, il est nécessaire d'éloigner le projet à une distance d'au moins 4km permettant de limiter les concurrences avec la ligne d'horizon.

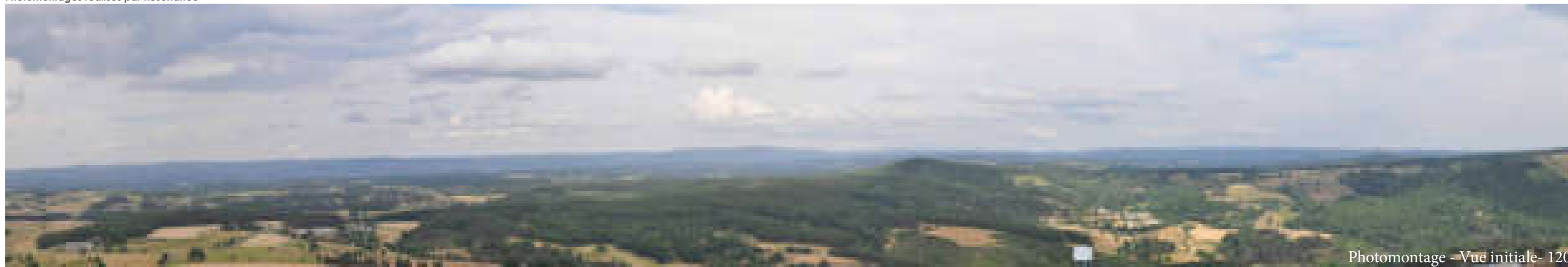
Aussi, cette recommandation est respectée par le projet de la Montagne de Sasses avec une distance de plus de 18km et une emprise visuelle extrêmement limitée sur un panorama de 360°.



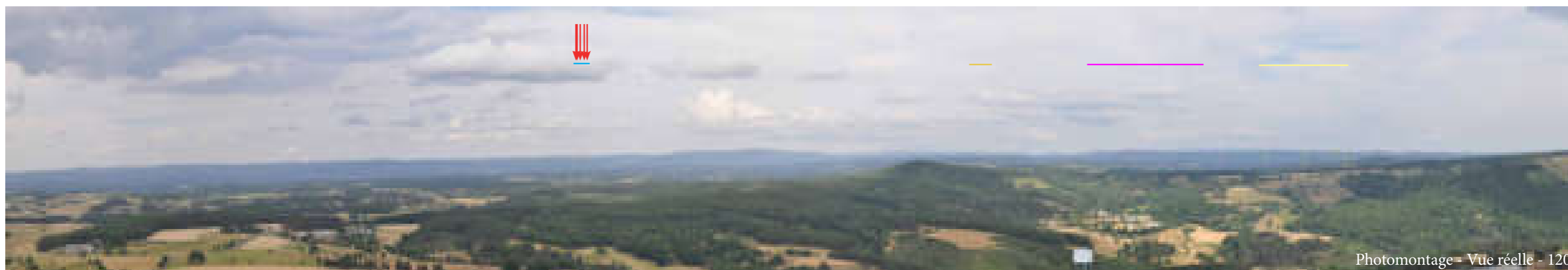
Légende :

- - - - - → Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- — — — — → Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Resonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue réelle - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé



de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Vue J : Depuis la table d'orientation à Châteauneuf-de-Randon



Photo de l'existant, vue depuis Châteauneuf-de-Randon et la tour des anglais, en direction du Nord (avec accentuation des éoliennes existantes)



Première situation, les implantation à préférer (simulation)



Deuxième situation, les implantation à préférer (simulation)



Troisième situation, les implantation à éviter (simulation)

«Situé sur un promontoire, Châteauneuf-de-Randon est un belvédère important sur les paysages orientaux de la Margeride. Il constitue un point incontournable pour les projets de ce secteur. Le point de vue est pris depuis le belvédère de la tour des anglais, à l'extrême Nord de Châteauneuf-de-Randon. Si le village de Châteauneuf-de-Randon fait l'objet d'une protection patrimoniale (le village est en site inscrit, le site de la Pierre Branlante, en site classé), il apparaît également sur la carte des sensibilités paysagères de 2005 comme un élément patrimonial structurant de grand intérêt.

Par sa position en sommet, le village occupe une position privilégiée sur la Margeride orientale. Quelque soit le lieu, une implantation d'éoliennes sur ce secteur aura de très fortes chances d'être visible depuis Châteauneuf-de-Randon. Pour ce site, nous avons également établi un périmètre de précaution de l'ordre de 4 km.

Depuis le point de vue de Châteauneuf-de-Randon, le cas de figure le plus compatible avec le paysage serait celui de la première situation, dans la continuité plus ou moins directe des 4 éoliennes existantes. L'objectif essentiel ici serait d'améliorer l'implantation initiale qui s'avère être peu satisfaisante dans le paysage. Pour cela, plusieurs implantations seraient certainement possibles, la difficulté étant de ne pas s'étendre davantage sur les plaines ouvertes de St-Sauveur-de-Ginestoux (cf. page 61) et de ne pas se trouver en situation d'aplomb trop direct sur la vallée du Chapeauroux coulant au pied. De plus, cette implantation en continuité apparente du parc existant ne serait probablement que satisfaisante depuis le point de vue de Châteauneuf-de-Randon.

(extrait de L'étude des sensibilités de l'éolien industriel en Lozère de 2011)

Légende :

- Parc, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles
- - - - Parc, distant de 20km maximum, totalement non visibles

Parcs accordés

- Parc d'Arzenc de Randon
- Parc du Palais du Plateau de Roi

Parcs avec avis

- Parc de Chan des Planasses
- Parc de Champcate
- Parc de la Limouzette

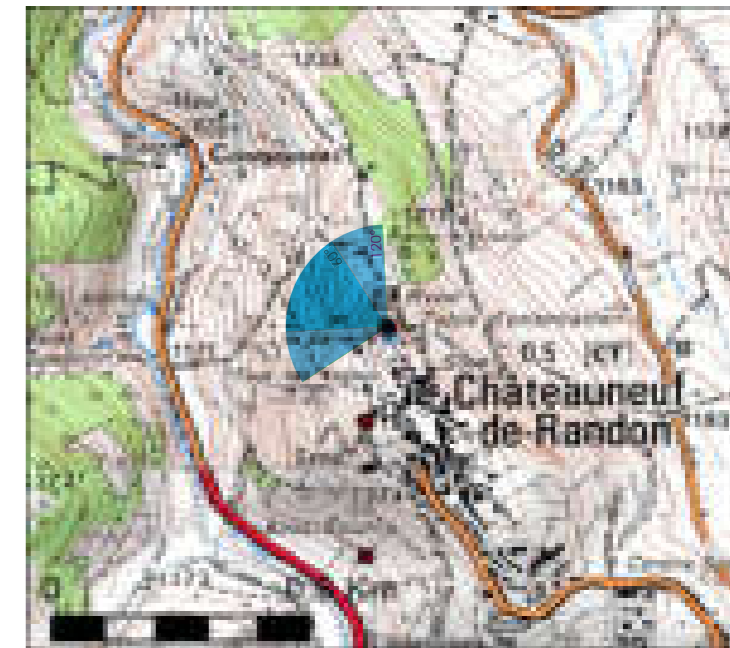
Parcs existants

- Parc de Lou Paou I

Vue J : Depuis la table d'orientation à Châteauneuf-de-Randon

Au regard des recommandations émises dans l'étude des sensibilités de l'éolien industriel en Lozère de 2011, il est précisé que depuis Châteauneuf-de-Randon, il est préférable d'implanter des éoliennes à une distance d'au moins 4km et éventuellement dans la continuité des 4 éoliennes existantes.

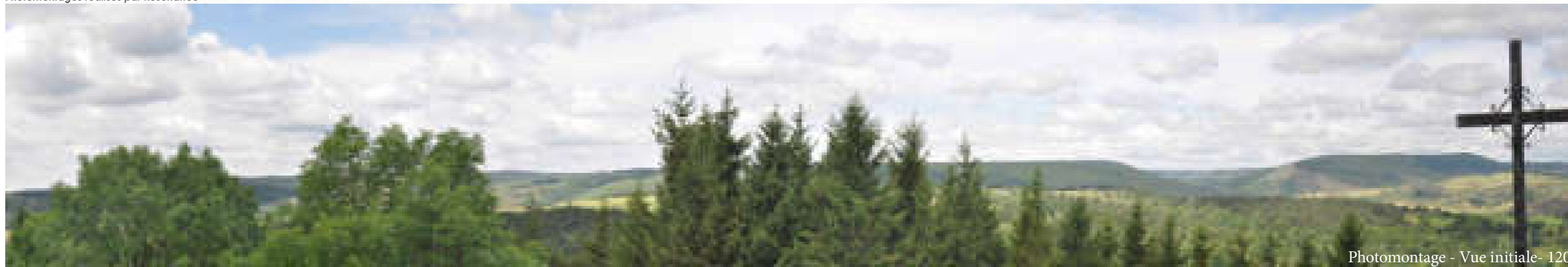
Depuis ce point de vue, le projet de la Montagne de Sasses est située à plus de 4km du bourg et est très largement masqué par les reliefs. De fait, aucun effet de surplomb avec la vallée de Chapeauroux n'est identifié.



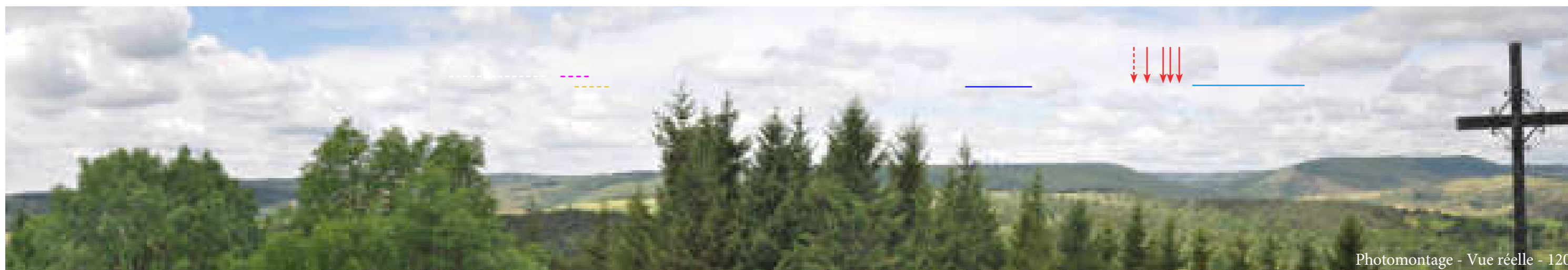
Légende :

- - - - - → Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- — — — — → Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Resonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue réelle - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé



de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3).

Vue J bis : Depuis la Sortie du bourg de Châteauneuf-de-Randon



Photo de l'existant, vue depuis Châteauneuf-de-Randon et la tour des anglais, en direction du Nord (avec accentuation des éoliennes existantes)



Première situation, les implantation à préférer (simulation)



Deuxième situation, les implantation à préférer (simulation)



Troisième situation, les implantation à éviter (simulation)

«Situé sur un promontoire, Châteauneuf-de-Randon est un belvédère important sur les paysages orientaux de la Margeride. Il constitue un point incontournable pour les projets de ce secteur. Le point de vue est pris depuis le belvédère de la tour des anglais, à l'extrême Nord de Châteauneuf-de-Randon. Si le village de Châteauneuf-de-Randon fait l'objet d'une protection patrimoniale (le village est en site inscrit, le site de la Pierre Branlante, en site classé), il apparaît également sur la carte des sensibilités paysagères de 2005 comme un élément patrimonial structurant de grand intérêt.

Par sa position en sommet, le village occupe une position privilégiée sur la Margeride orientale. Quelque soit le lieu, une implantation d'éoliennes sur ce secteur aura de très fortes chances d'être visible depuis Châteauneuf-de-Randon. Pour ce site, nous avons également établi un périmètre de précaution de l'ordre de 4 km.

Depuis le point de vue de Châteauneuf-de-Randon, le cas de figure le plus compatible avec le paysage serait celui de la première situation, dans la continuité plus ou moins directe des 4 éoliennes existantes. L'objectif essentiel ici serait d'améliorer l'implantation initiale qui s'avère être peu satisfaisante dans le paysage. Pour cela, plusieurs implantations seraient certainement possibles, la difficulté étant de ne pas s'étendre davantage sur les plaines ouvertes de St-Sauveur-de-Ginestoux (cf. page 61) et de ne pas se trouver en situation d'aplomb trop direct sur la vallée du Chapeauroux coulant au pied. De plus, cette implantation en continuité apparente du parc existant ne serait probablement que satisfaisante depuis le point de vue de Châteauneuf-de-Randon.»

(extrait de L'étude des sensibilités de l'éolien industriel en Lozère de 2011)

Légende :

- Parc, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles
- - - - Parc, distant de 20km maximum, totalement non visibles

Parcs accordés

- Parc d'Arzenc de Randon
- Parc du Palais du Plateau de Roi

Parcs avec avis

- Parc de Chan des Planasses
- Parc de Champcate
- Parc de la Limouzette

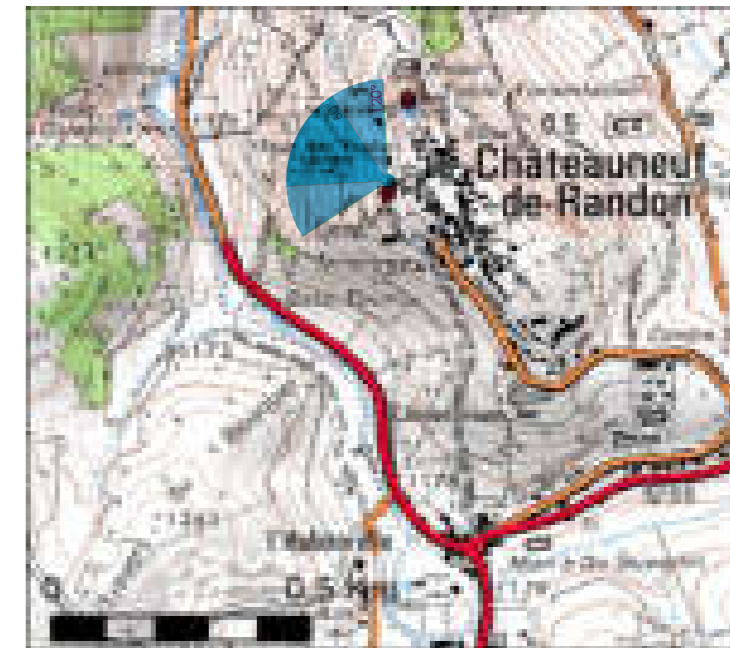
Parcs existants

- Parc de Lou Paou I

Vue J bis : Depuis la Sortie du bourg de Châteauneuf-de-Randon

Au regard des recommandations émises dans l'étude des sensibilités de l'éolien industriel en Lozère de 2011, il est précisé que depuis Châteauneuf-de-Randon, il est préférable d'implanter des éoliennes à une distance d'au moins 4km et éventuellement dans la continuité des 4 éoliennes existantes.

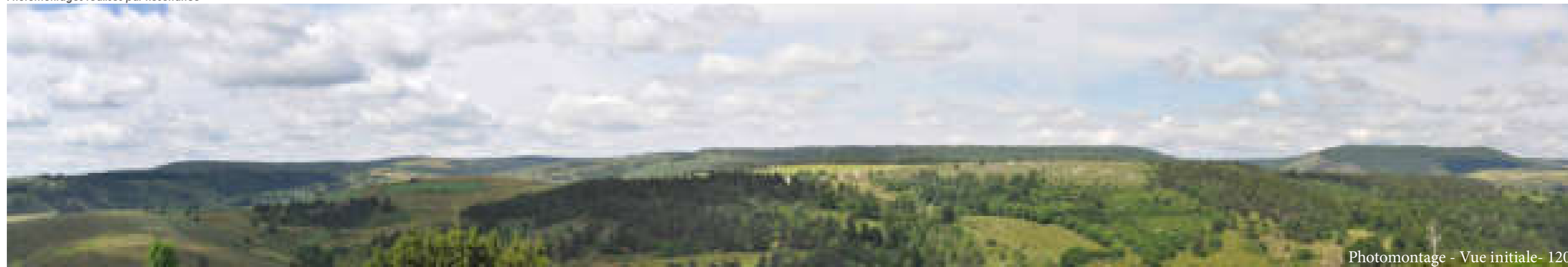
Depuis ce point de vue, le projet de la Montagne de Sasses est située à plus de 4km du bourg et est très largement masqué par les reliefs. De fait, aucun effet de surplomb avec la vallée de Chapeauroux n'est identifié.



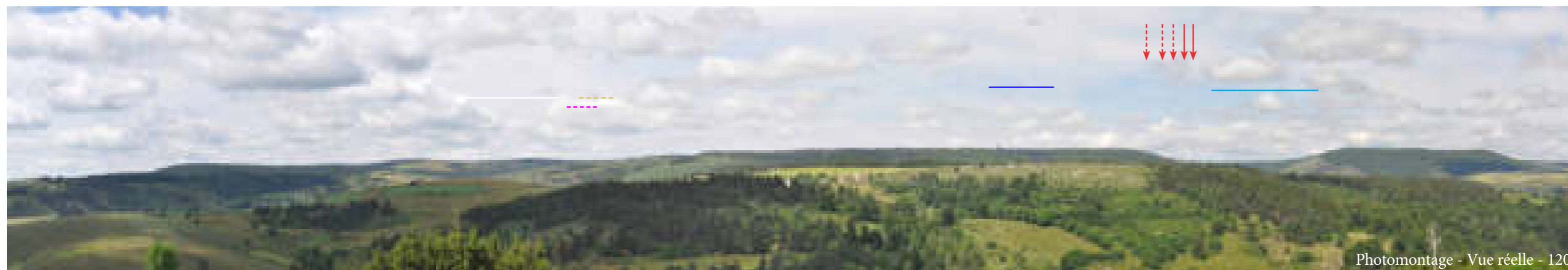
Légende :

- - - - -> Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Resonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue réelle - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé



de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Vue M : Depuis la D1 au Puech de Rouget

Légende :

—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles

Parcs accordés

—— Parc d'Arzenc de Randon

Parcs avec avis

—— Parc de Chan des Planasses

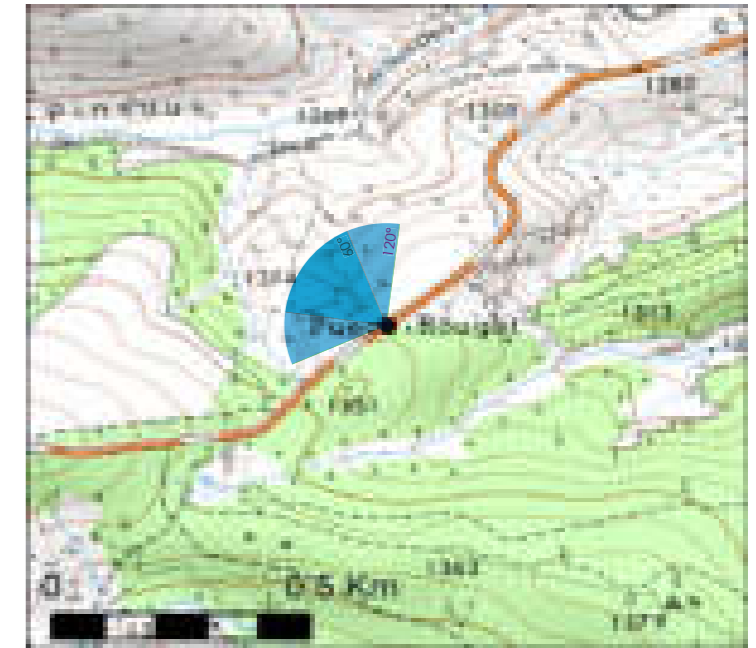
Parcs existants

—— Parc de La Croix de Bruggio

Vue M : Depuis la D1 au Puech de Rouget

Ce point de vue, situé aux alentours du Plo de la Fage, sur la D1 en direction de Châteauneuf-de-Randon est indiqué comme méritant d'être étudié dans le cadre de projets éoliens. Aujourd'hui, aucune recommandation spécifique n'est émise.

Néanmoins, depuis ce point de vue, le projet éolien de la Montagne de Sasses est entièrement masqué par le relief.



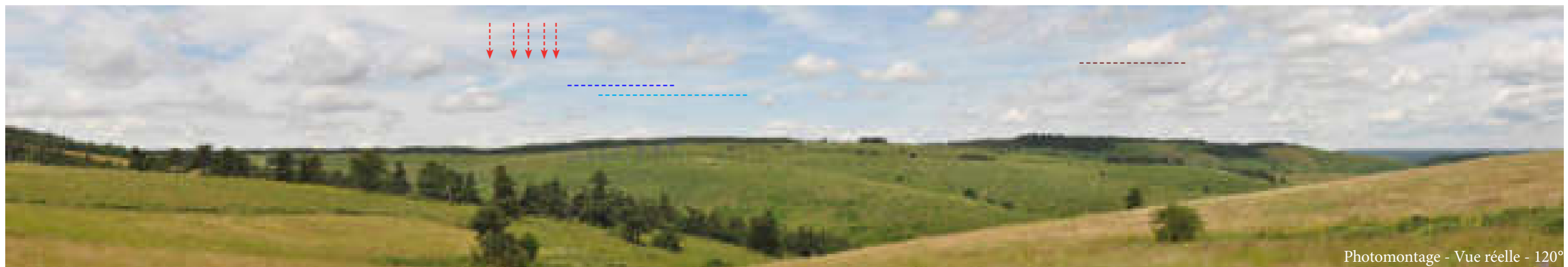
Légende :

- - - - - → Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- — — — — → Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Resonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue réelle - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé



de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

4.2.5.7 Analyse des incidences sur les sites et paysages caractéristiques

L'analyse de l'atlas des paysages a permis de dégager plusieurs secteurs du territoire pouvant être considérés comme caractéristiques du patrimoine montagnard. Aussi, l'analyse qui suit s'appuie sur la visibilité théorique des éoliennes du projet et la délimitation des espaces paysagers caractéristiques.

4.2.5.7.1 Sites et éléments à protéger et à valoriser

En superposant, la zone de visibilité théorique des éoliennes sur les éléments ciblés par l'analyse critique de l'atlas des paysages, on remarque que **certains sites et éléments à protéger et à valoriser présentent des covisibilités avec le projet éolien de la Montagne de Sasses notamment :**

- Sur le **site bâti de Serverette et ses paysages ouverts attenants (secteur A),**
- De manière ponctuelle le **long de la vallée de la Truyère et de la Colagne (secteurs B et C),**
- Sur le relief signalant la **montagne de la Margeride** entre St-Amans et Estables (secteur D).

L'incidence potentielle du projet sur les sites sensibles définis par l'analyse a été étudiée par le biais de photomontages, présentés plus haut dans le dossier.

NB : Pour la numérotation des photomontages, les NOMBRES font référence aux photomontages du carnet d'analyse paysagère et les LETTRES au carnet lié à l'analyse des recommandations paysagères de « l'étude des sensibilités de l'éolien industriel en Lozère ».

■ **Secteur A : photomontages n°26 / H**

Le photomontage présenté montre que le projet apparaît clairement sur le sommet de la montagne. Ce point de vue a été identifié dans « l'étude des sensibilités de l'éolien industriel en Lozère » (2011) comme étant à analyser dans le cadre du développement d'un projet éolien. Aussi, au regard des recommandations d'implantation depuis ce point de vue, le projet de la Montagne de Sasses répond aux enjeux et notamment celui de maintenir le rôle de repère de l'antenne-relais du Truc de Fortunio.

■ **Secteur B : photomontage n°25**

Ce photomontage, situé à hauteur de la vallée de la Truyère montre que le projet de la Montagne de Sasses n'apparaît que très partiellement sur l'horizon justifiant une incidence visuelle faible.

■ **Secteur C : photomontage n°29**

Situé aux abords de la vallée de la Colagne, ce point de vue montre que le projet, du fait de la distance notamment, n'apparaît pas prégnant dans le paysage. Limitant ainsi fortement l'incidence visuelle.

■ **Secteur D : photomontages n°6, 7, 8, 9 et 24**

L'ensemble des photomontages, situés autour du bourg d'Estables, permet d'apprécier l'incidence potentielle du projet qui est évaluée à modérée à faible compte tenu de la proximité au projet et de la présence de masques végétaux ou bâtis.



Les incidences potentielles

En superposant, la zone de visibilité théorique des éoliennes sur les éléments ciblés par l'analyse critique de l'atlas des paysages, on remarque que **certains sites et éléments à protéger et à valoriser présentent des covisibilités avec le projet éolien de la Montagne de Sasses notamment :**

- Le paysage des **vallées de la Truyère et du Chapeauroux (secteurs E et G),**
- Les paysages ouverts au Nord de la **vallée du Chapeauroux** et au Sud de la **vallée de la Truyère (secteur E et G),**
- Les points culminants du **Truc de Fortunio, du Signal de Randon** et de ses abords (secteur F),
- Le **relief remarquable** entre Estables et St-Amans (secteur D).

L'incidence potentielle du projet sur les sites sensibles définis par l'analyse a été étudiée par le biais de photomontages, présentés plus haut dans le dossier.

NB : Pour la numérotation des photomontages, les NOMBRES font référence aux photomontages du carnet d'analyse paysagère et les LETTRES au carnet lié à l'analyse des recommandations paysagères de « l'étude des sensibilités de l'éolien industriel en Lozère ».

■ **Secteur E : photomontages n° 1, 2, 3, 4**

La vallée de la Truyère, comme celle de la Colagne, peut s'apparenter à un site paysager caractéristique du patrimoine montagnard. Aussi, ces photomontages permettent d'étudier l'insertion du projet dans le paysage bordant cette vallée. L'analyse paysagère montre que les éoliennes du projet sont très visibles depuis les environs de La Villedieu (vues 1 et 2). Mais dès lors que l'on redescend vers le Sud, la visibilité du projet s'amenuise (vues 3 et 4).

■ **Secteur F : photomontage n°11 / F**

Le Truc de Fortunio, et son antenne, constituent un repère dans le paysage mais également un site d'observation du paysage avec notamment la présence d'un belvédère. Depuis le sommet, le projet de la Montagne de Sasse apparaît sur l'horizon en n'entrant pas dans le champ de perception du Lac de Charpal, autre élément pouvant s'apparenter à un espace paysager caractéristique du patrimoine montagnard de la Lozère. De plus, ce point de vue a été identifié dans « l'étude des sensibilités de l'éolien industriel en Lozère » (2011) comme étant à analyser dans le cadre du développement d'un projet éolien. Au regard des recommandations, bien que le projet soit visible à l'horizon, celui-ci s'insère dans le paysage en respectant les principes d'implantation évoqués dans cette étude (recul de 4km minimum).

■ **Secteur G : photomontages n°12 et 14**

Ce secteur n'étant pas ou très peu accessible, le projet ne présente pas de réelles incidences. Néanmoins, deux photomontages situés non loin de cette zone ouverte permettent d'apprécier les incidences réelles depuis des zones fréquentées et facilement accessibles. Il apparaît que le projet de la Montagne de Sasse n'est pas perceptible ou très peu. Aussi, l'incidence visuelle est nulle.



Incidence visuelle et paysagère de la Montagne de Sasses

En superposant, la zone de visibilité théorique des éoliennes sur les éléments ciblés par l'analyse critique de l'atlas des paysages, on remarque que **certains sites et éléments à protéger et à valoriser présentent des covisibilités avec le projet éolien de la Montagne de Sasses notamment le site bâti de Châteauneuf-de-Randon, son point de vue remarquable, ses espaces ouverts et ses vallées traversées attenantes (secteur H).**

L'incidence potentielle du projet sur les sites sensibles définis par l'analyse a été étudiée par le biais de photomontages, présentés plus haut dans le dossier.

NB : Pour la numérotation des photomontages, les NOMBRES font référence aux photomontages du carnet d'analyse paysagère et les LETTRES au carnet lié à l'analyse des recommandations paysagères de « l'étude des sensibilités de l'éolien industriel en Lozère ».

Secteur H : photomontages n°15, 16 et 17 / J

Châteauneuf-de-Randon constitue un bourg pouvant s'apparenter à un site paysager caractéristique du patrimoine montagnard compte tenu de son établissement singulier dans le paysage et de la richesse architecturale. Sa situation lui confère également un point privilégié pour observer le paysage de la Margeride. C'est d'ailleurs depuis le belvédère (vue 15) que « l'étude des sensibilités de l'éolien industriel en Lozère » (2011) préconise quelques principes d'implantations. Si depuis le belvédère, le projet se perçoit très partiellement, ce dernier respecte les préconisations comme un éloignement de plus de 4km (le projet étant situé à plus de 12km) et l'évitement de l'effet de surplomb de la vallée du Chapeauroux. L'incidence visuelle est donc nulle.



4.1.5.3 Analyse des perceptions depuis la zone de la Margeride

4.1.5.3.1 Analyse des perceptions depuis les sentiers de grande randonnée

Au sein du territoire d'étude, les paysages qualifiés de « remarquables » par la littérature à l'image de Châteauneuf-de-Randon, du Lac de Charpal ou encore du Truc de Fortunio sont desservis par des itinéraires de grande randonnée. Outre cette desserte, ces sentiers permettent de découvrir dans une grande proportion, les paysages de la Margeride.

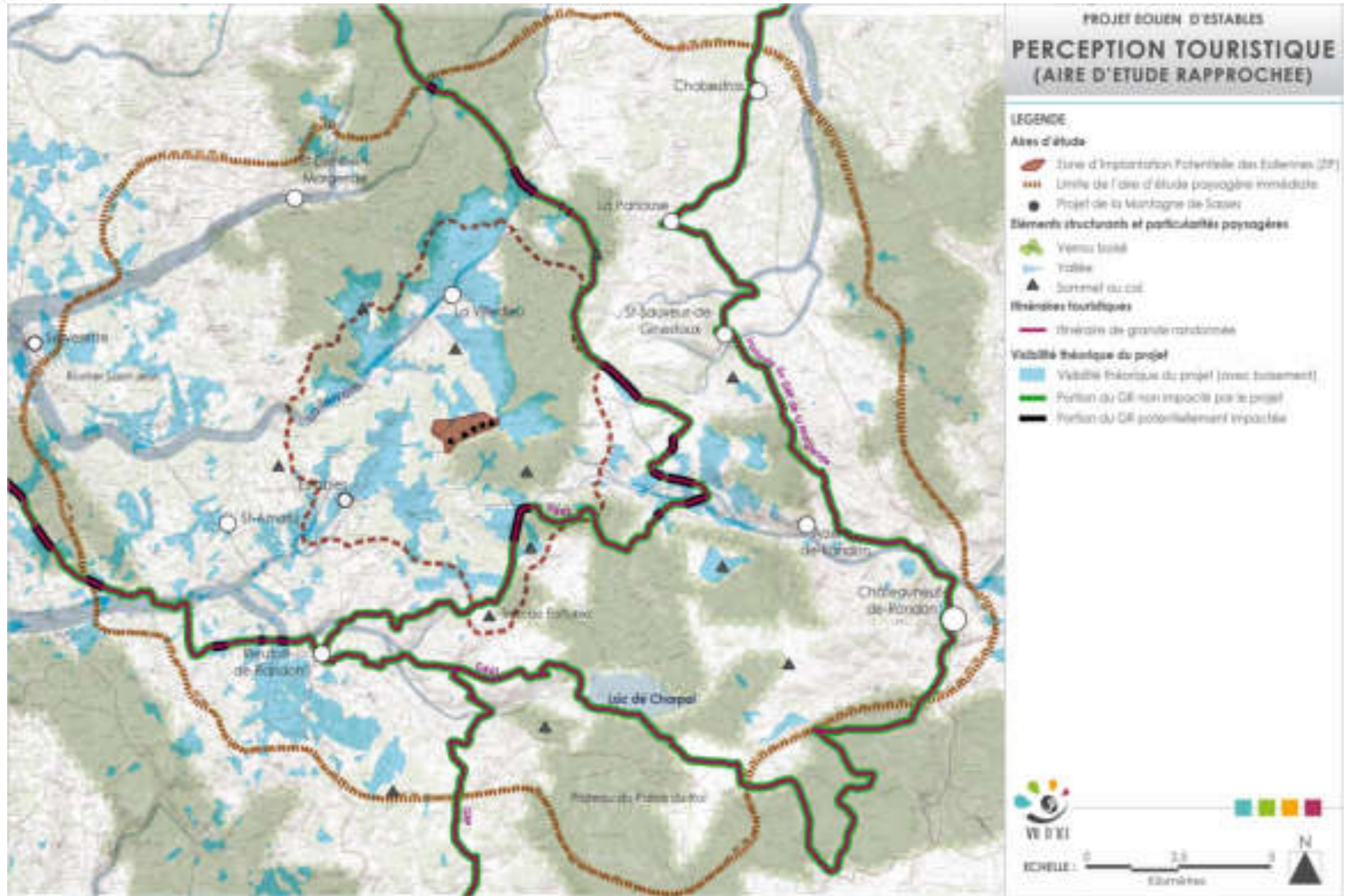
Aussi, l'analyse des perceptions du projet depuis ces sentiers, particulièrement ceux passant au plus près du projet, permet d'affiner et d'identifier les secteurs où le projet sera potentiellement perceptible. La carte ci-après permet de localiser les séquences des sentiers de grande randonnée qui seront potentiellement impactées par la perception du projet. Sur cette carte sont présentées également les visibilité théoriques des éoliennes du projet en prenant en compte la topographie et les boisements (données Corine Land Cover 2012).

L'analyse ne prend donc pas en compte la disposition des haies et du bâti qui peuvent limiter d'autant plus la perception du projet depuis les sentiers. Ainsi, l'analyse permet de maximiser la perception du projet dans le paysage.

Les boisements de la Margeride correspondent majoritairement à des exploitations sylvicoles densément plantées dont la gestion consiste majoritairement à un abattage sélectif des arbres ne permettant pas d'ouvrir subitement les vues sur le paysage environnant. Cette gestion appelée « sylviculture irrégulière » permet ainsi de maintenir constamment un couvert arboré sur les parcelles.

Comme le montre la carte, c'est principalement la portion passant à proximité du projet de la Montagne de Sasses qui présente des covisibilités potentielles avec le projet. Alternant les passages en milieu boisé et milieu ouvert, les perceptions sont ainsi fortement modulées.

Les portions situées plus au Sud ou à l'Est ne peuvent ouvrir de vue sur le projet du fait de la présence de reliefs de la Margeride venant s'intercaler entre le projet et les sentiers considérés.



Plus d'ouvertures, plus d'impact sur le paysage

Le sentier GR43 présente un contexte très souvent fermé du fait d'une densité importante de boisements de conifères, exploités pour le bois. La densité de ces boisements est telle que les vues ne peuvent percer au travers de la végétation.



Ambiance du GR depuis les zones boisées – les accotements du sentier sont fermés

En dehors de ces boisements plusieurs configurations du sentier sont possibles entre ouvertures larges et ouvertures partielles. En effet, alternant les passages dans le creux et sur les crêtes dégarnies, le sentier traverse plusieurs types de paysage. C'est autour de la vallée de Chapeauroux que le sentier présente les plus grandes séquences ouvertes sur le paysage.



Paysage ouvert de la vallée de Chapeauroux – les accotements présentent une végétation rase

D'autres portions présentent des accotements plantés d'arbres guidés en taillis, densifiant ainsi la base des arbres et fermant quelque peu les vues sur le paysage environnant.



Accotements plantés d'arbres menés en taillis laissant quelques ouvertures sur le paysage

Sur d'autres séquences, les accotements du GR peuvent être composés d'un talus assez haut parfois occupé par une végétation spontanée rase, suffisant pour créer un premier plan opaque masquant en grande partie le paysage de l'arrière-plan.

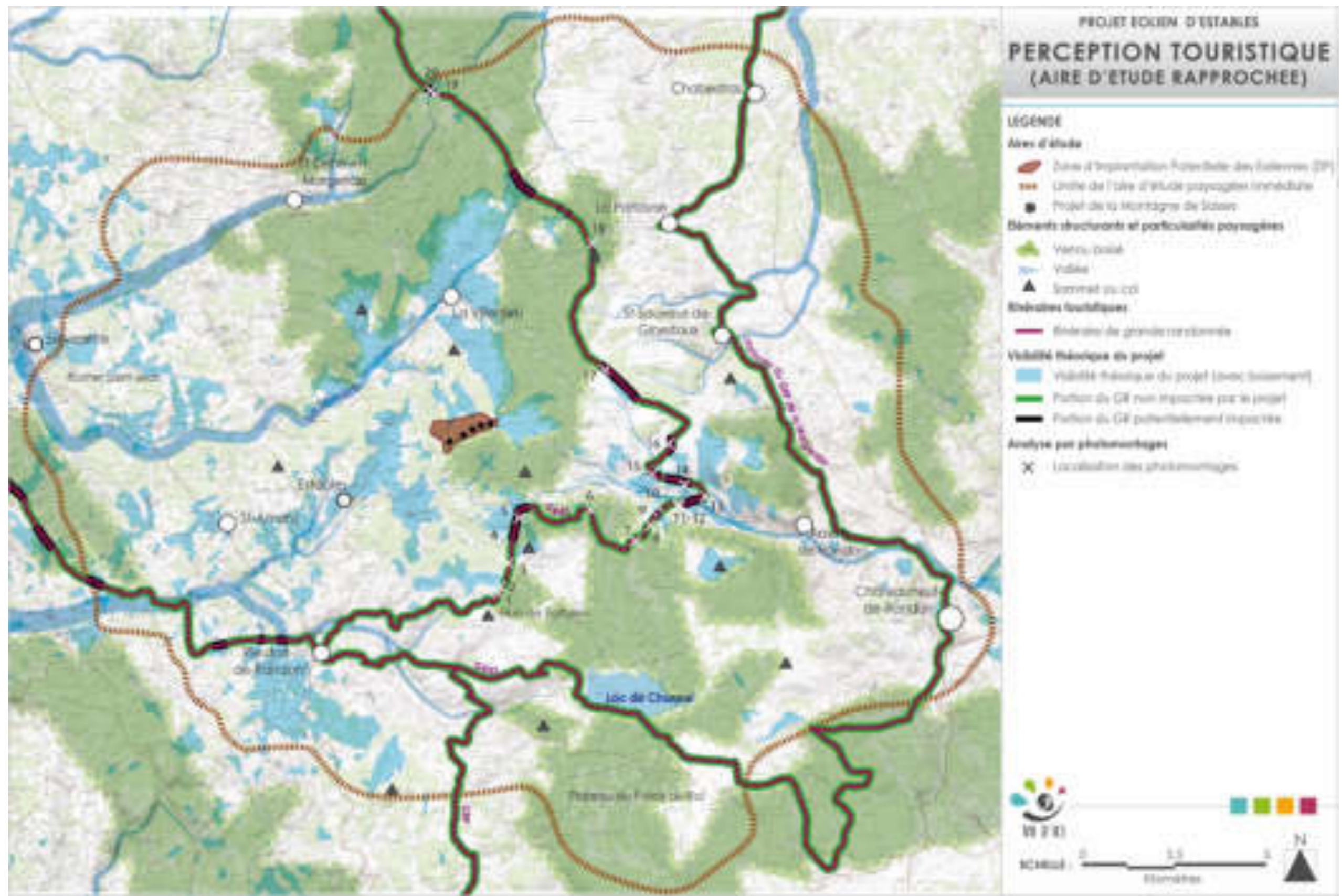


Talus bordant le GR43 venant fermer largement les vues sur l'arrière-plan

Globalement, les perceptions paysagères, ainsi que celles du projet, sont conditionnées, outre par l'aménagement du premier-plan, par la composition du paysage mêlant microrelief et boisements denses.

Plan de situation illustrant les perspectives du projet depuis le sentier

Afin d'étudier visuellement l'insertion du projet dans le paysage traversé par le GR43, 20 photomontages ont été réalisés. La localisation de ces photomontages est présentée ci-dessous. Le choix des points de vue a été privilégiée sur les zones de visibilité théorique du projet identifiées précédemment sur le sentier.






PAGE LAISSEE VIERGE VOLONTAIREMENT
(Respect de la mise en page des photomontages)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 1

Commentaire :

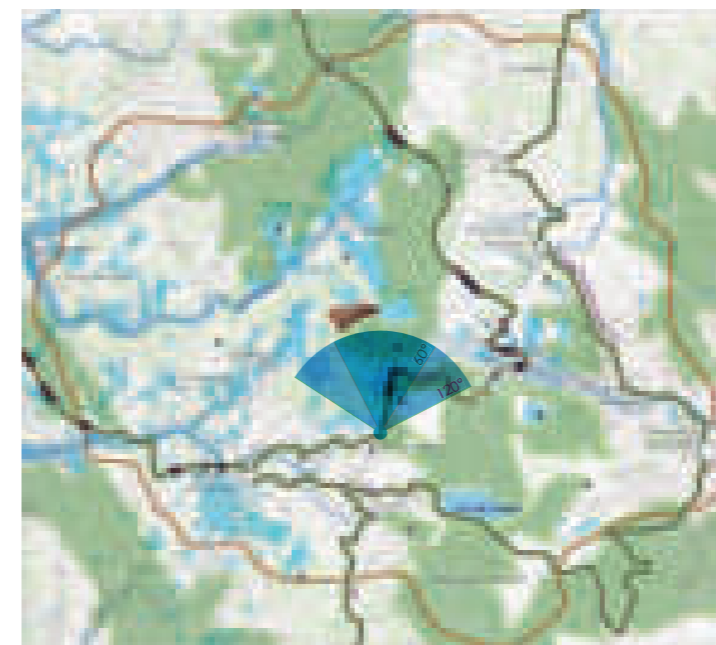
- Boisement épais masquant entièrement le projet ;
- Incidence nulle

Photographie :

Azimut : 9°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

Éoliennes:

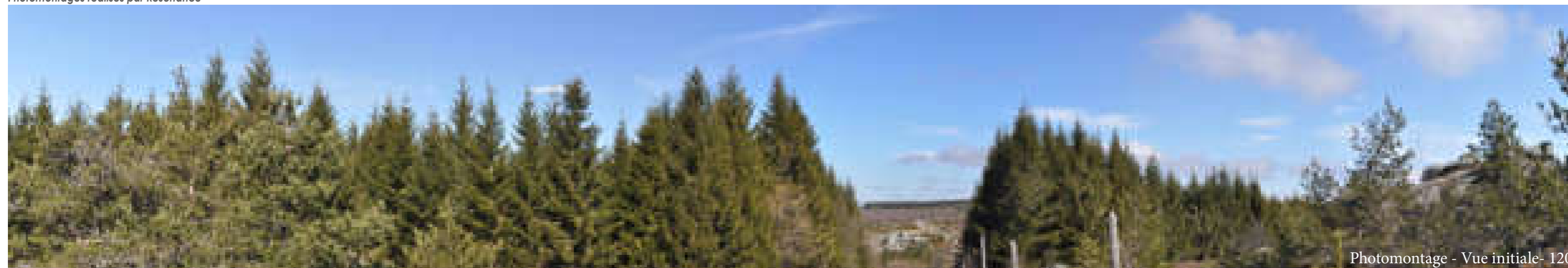
Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m,
Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 3,99 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4,27 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 2

Commentaire :

- Premier plan occupé par une végétation arbustive modérant la visibilité du projet dans le paysage ;
- Projet ne perturbant pas la lecture de l'horizon (moyeu situé sous la ligne d'horizon) et s'insérant dans un vaste paysage ;
- Incidence faible

Photographie :

Azimut : 338°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

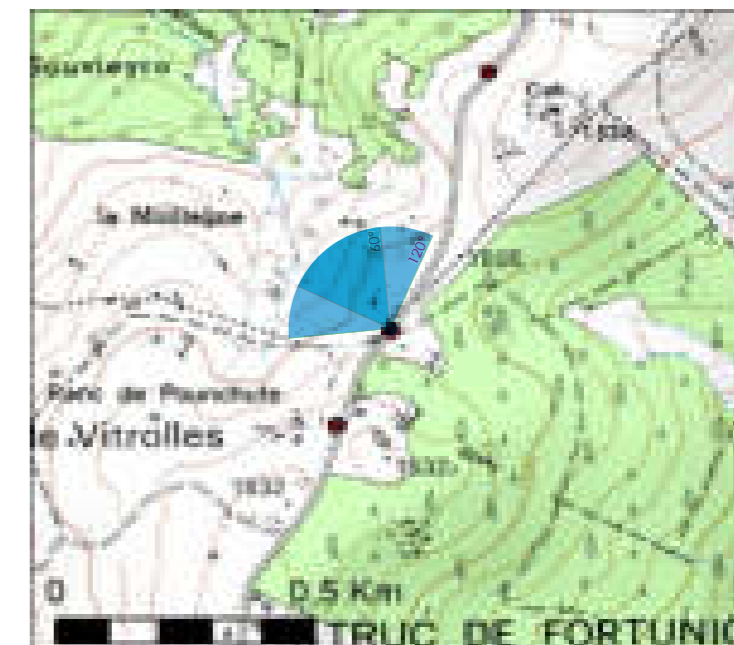
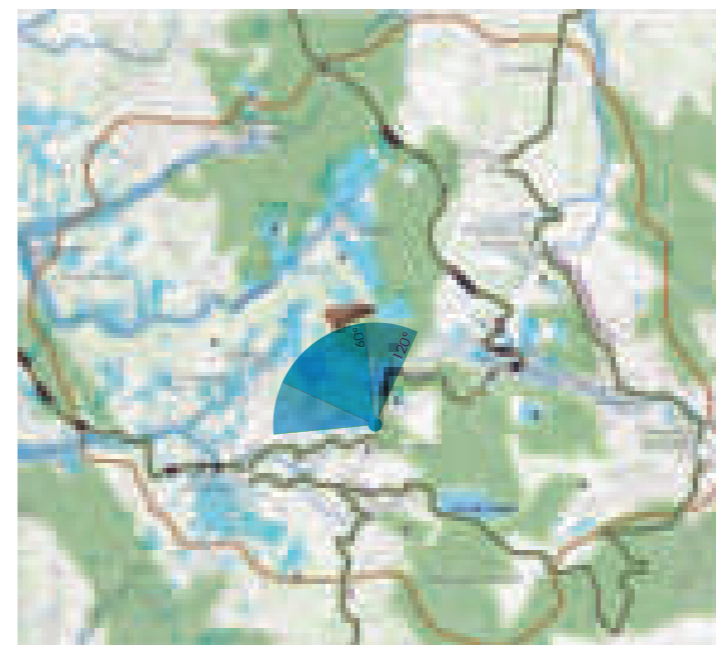
Éoliennes:

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 3,86 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4,10 km

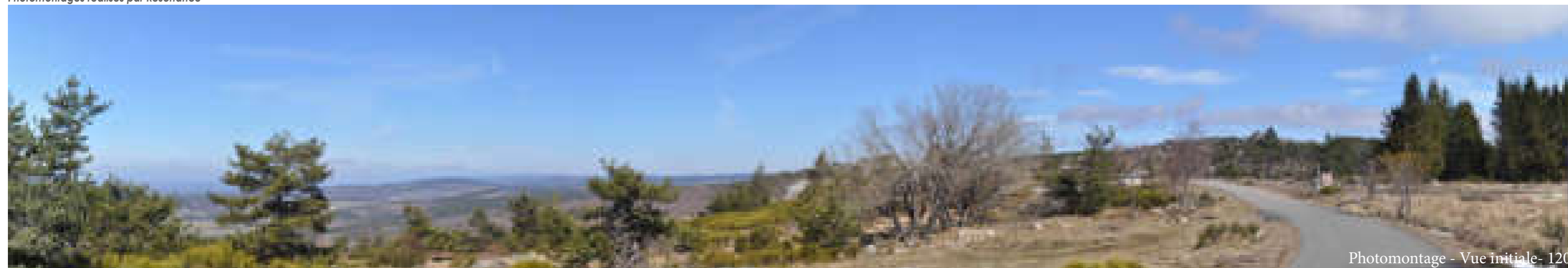
Nombre d'éoliennes visibles : 5



Légende :

- - - - -> Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

- - - - - Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 3

Commentaire :

- Premier plan occupé par une végétation arbustive modérant la visibilité du projet dans le paysage ;
- Microrelief formant des jeux de masques visuels successifs dissimulant tout ou partie du projet ;
- Projet ne perturbant pas la lecture de l'horizon (moyeu situé sous la ligne d'horizon) et s'insérant dans un vaste paysage ;
- Incidence faible

Photographie :

Azimut : 356°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

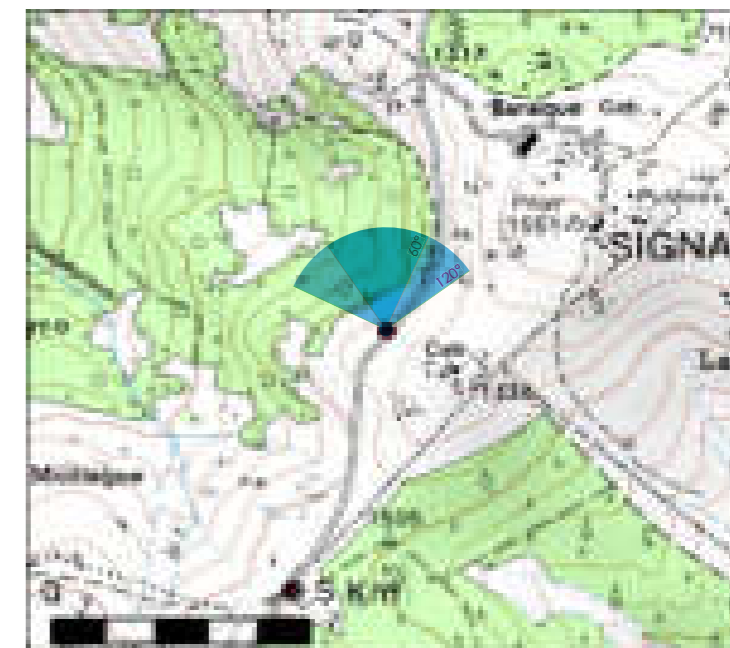
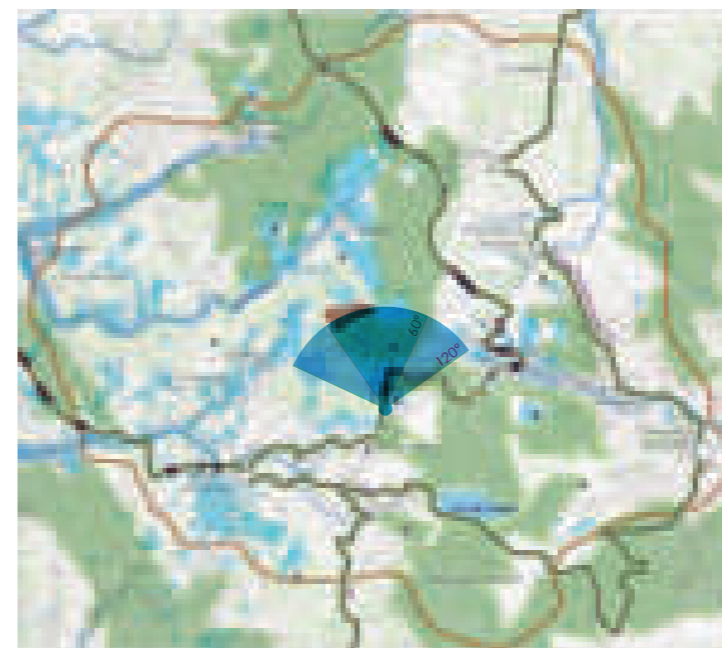
Éoliennes:

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m,
Hauteur totale 130 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 3,39 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 3,53 km

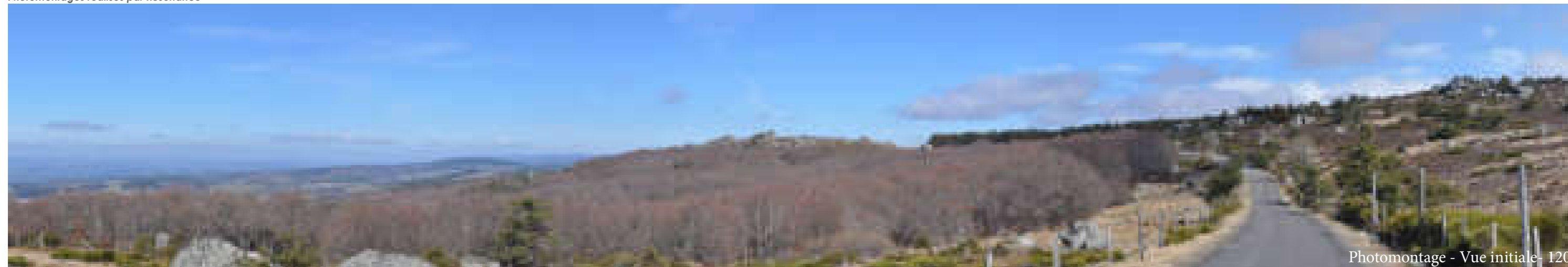
Nombre d'éoliennes visibles : 4



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 4

Commentaire :

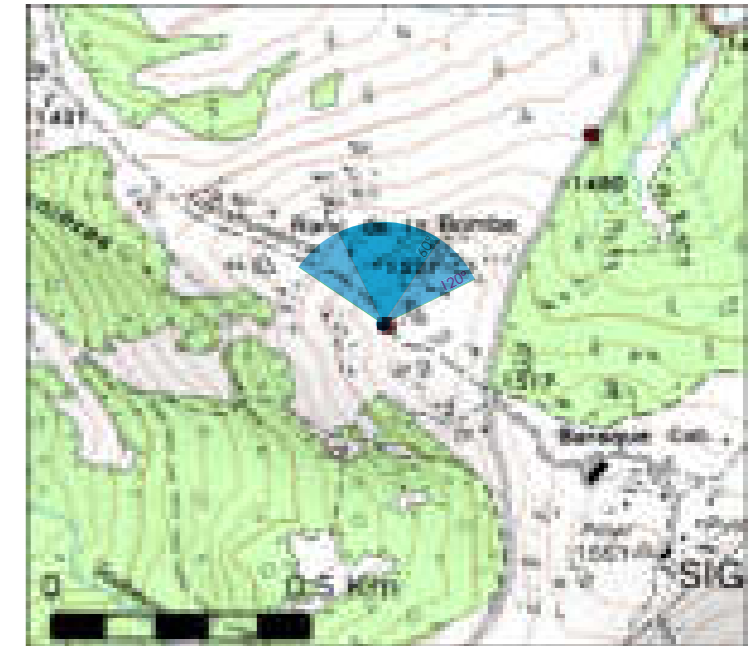
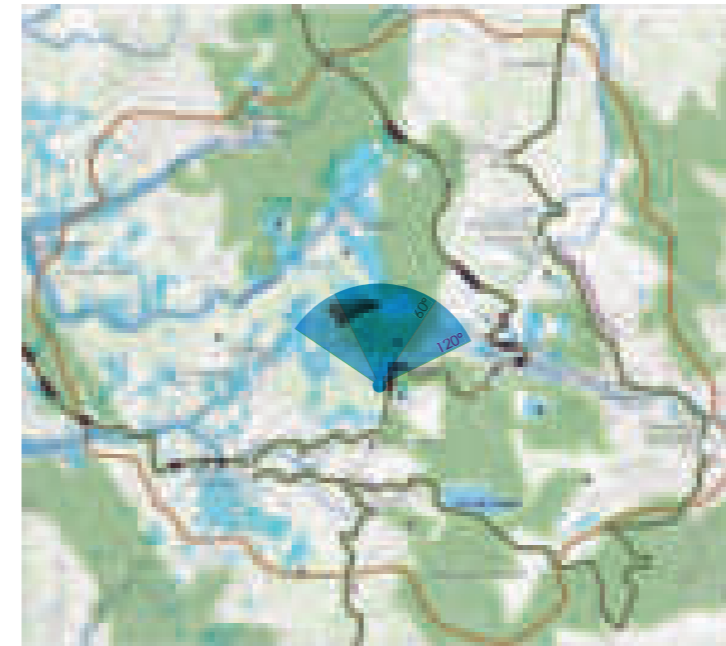
- Lecture du projet dans son entièreté ;
- Paysage vaste et éoliennes situées en dessous de la ligne d'horizon limitant les effets de rupture d'échelle ;
- Effet cumulé faible avec le projet de Chan des Planasses, dont seules 3 éoliennes sont visibles. L'espace de respiration entre les 2 permet de les identifier comme 2 parcs distincts et de conserver une bonne lisibilité du contexte.
- Incidence modérée

Photographie :

Azimut : 6°
 Champ : 120°
 Focale : 50 mm

Éoliennes:

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 2,70 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 2,81 km
Nombre d'éoliennes visibles : 5



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50%, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 5

Commentaire :

- Projet visible en globalité, quoique partiellement masqué par le boisement dense du second plan, mais décalé par rapport aux ouvertures visuelles les plus lointaines ;
- Projet bien lisible ;
- Effets cumulés faibles avec Chan des Planasses, qui se distingue bien du projet;
- Incidence modérée

Photographie :

Azimut : 316°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

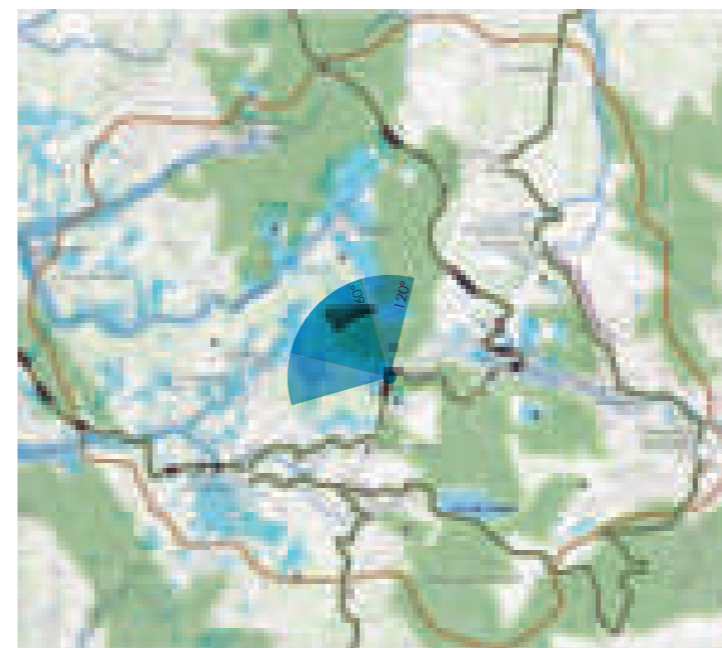
Éoliennes:

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m,
Hauteur totale 130 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 2,47 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 2,59 km

Nombre d'éoliennes visibles : 5



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 6

Commentaire :

- Portion de sentier bordée par un léger talus sur lequel une végétation clairsemée (arbustive voire arborée) se développe spontanément fermant ainsi occasionnellement les vues vers le projet ;
- Microrelief formant également une barrière visuelle au second plan ;
- Incidence nulle

Photographie :

Azimut : 357°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

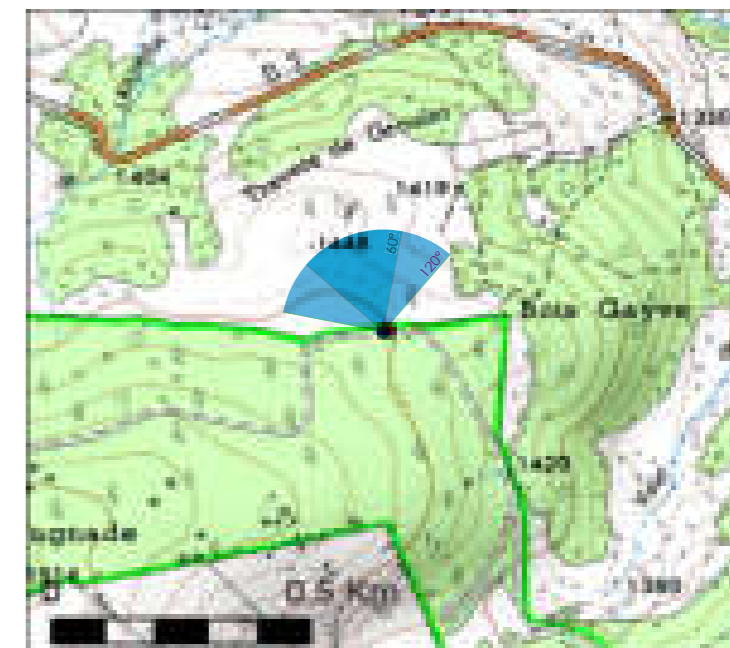
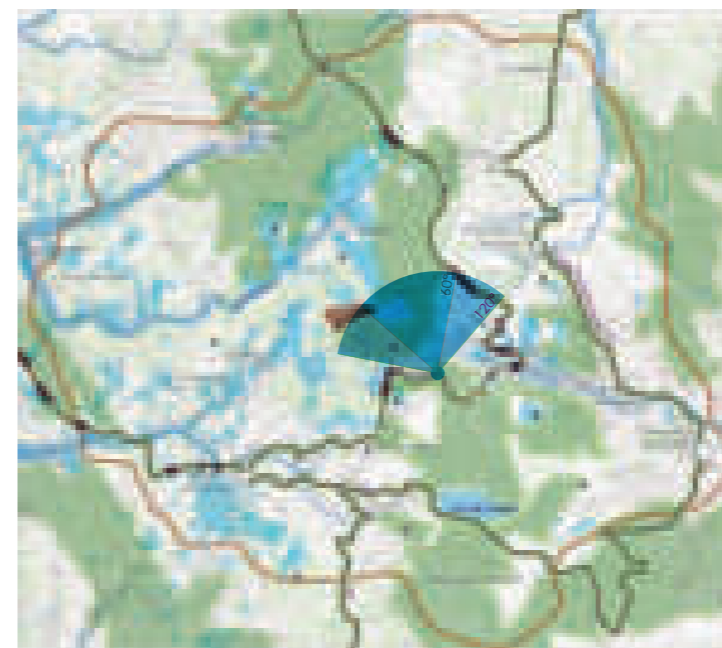
Éoliennes:

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m, Hauteur totale 130 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 3,25 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 3,85 km

Nombre d'éoliennes visibles : 3



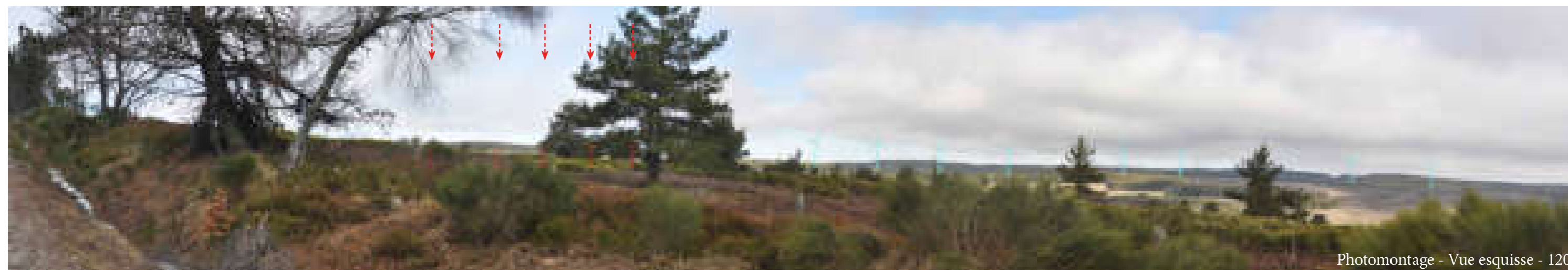
Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 7

Commentaire :

- Second plan occupé par les parcelles boisées exploitées formant un rideau végétal dense dissimulant entièrement le projet ;
- Incidence nulle

Photographie :

Azimut : 337°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

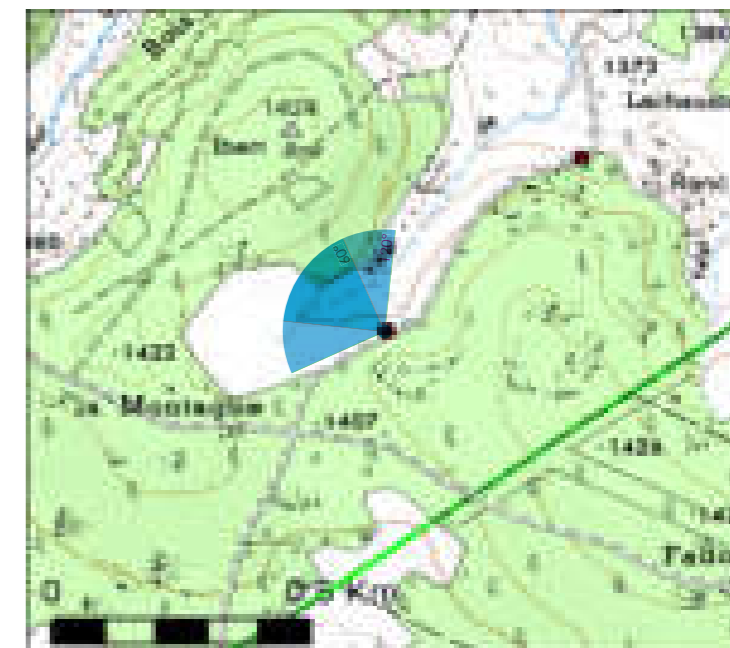
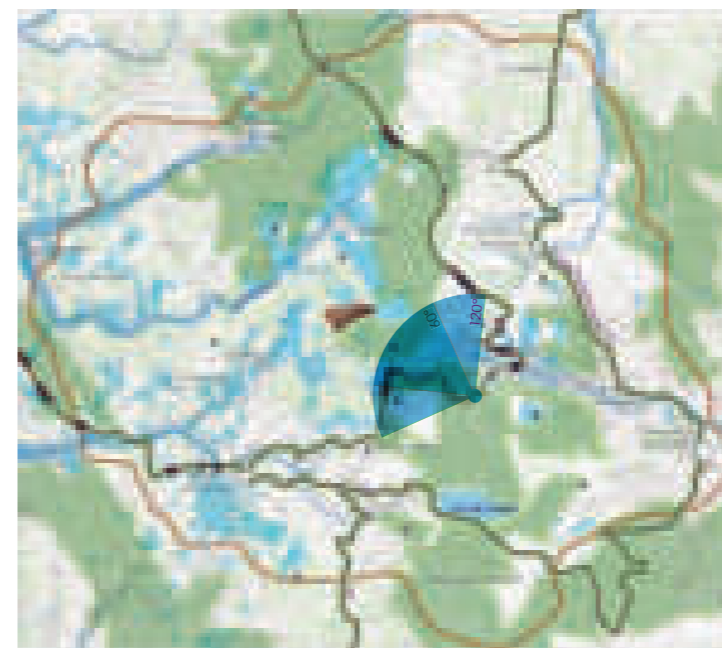
Éoliennes:

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m,
Hauteur totale 130 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 4,63 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 5,24 km

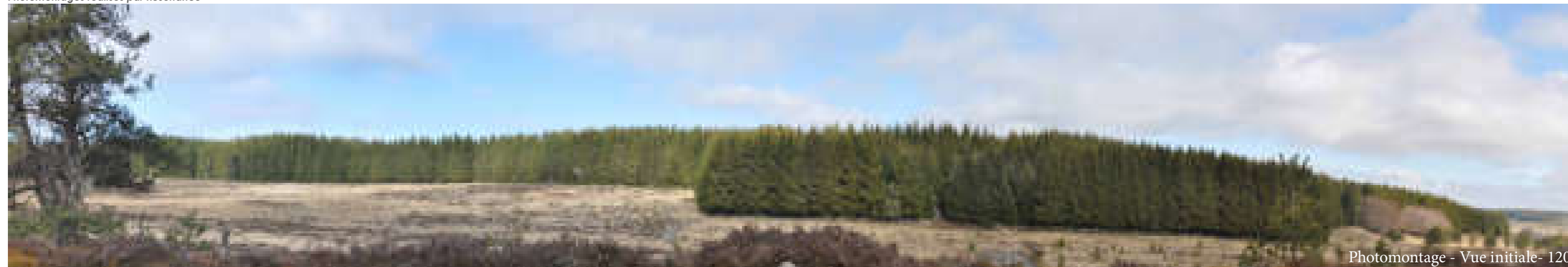
Nombre d'éoliennes visibles : 0



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 8

Commentaire :

- Portion de sentier bordée par une végétation arborée (taillée en futaie ou taillis) limitant les ouvertures visuelles sur le paysage ;
- Relief de second plan, recouvert par une dense forêt, dissimulant entièrement le projet ;
- Incidence nulle

Photographie :

Azimut : 329°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

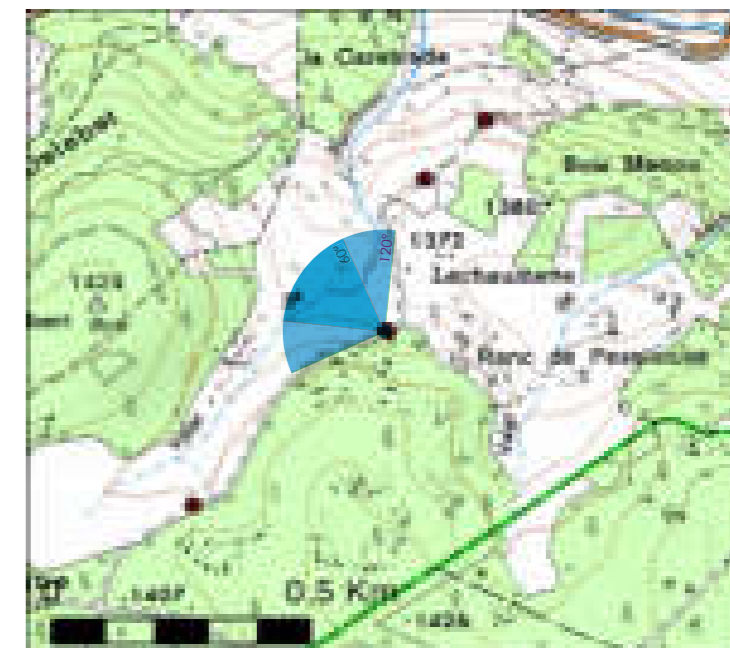
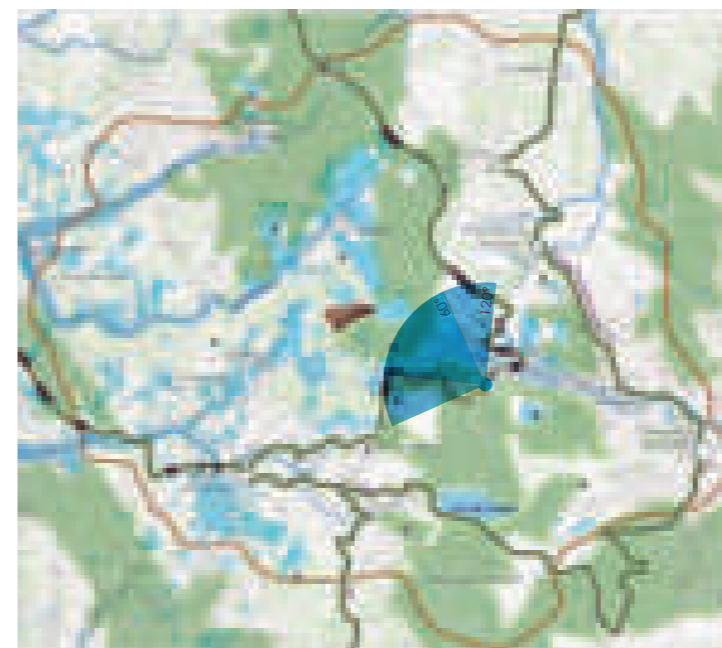
Éoliennes:

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m,
Hauteur totale 130 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 4,73 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 5,44 km

Nombre d'éoliennes visibles : 0



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance





Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 9

Commentaire :

- Abords du sentier ouverts sur le paysage ;
- Relief dissimulant très largement le projet ne laissant apparaître que le moyeu d'une éolienne et les pales de deux autres éoliennes ne perturbant pas la lecture du paysage ;
- Effet cumulés faible avec Chan des Plannasses, le projet se situe dans son prolongement sans en troubler la lecture;
- Incidence très faible

Photographie :

Azimut : 317°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

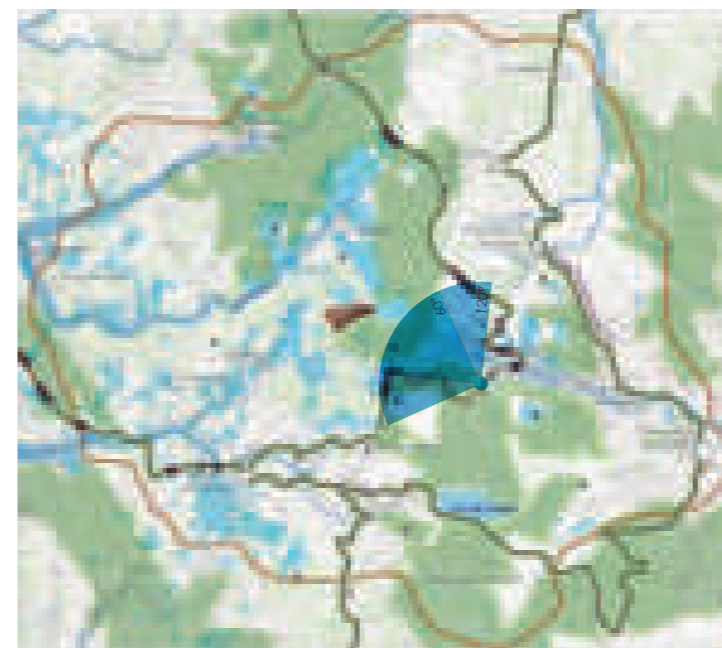
Éoliennes:

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m,
Hauteur totale 130 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 4,62 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 5,39 km

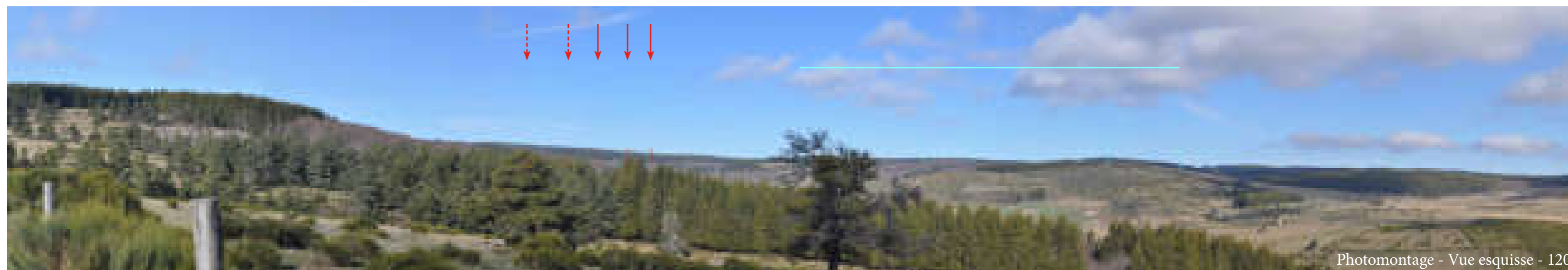
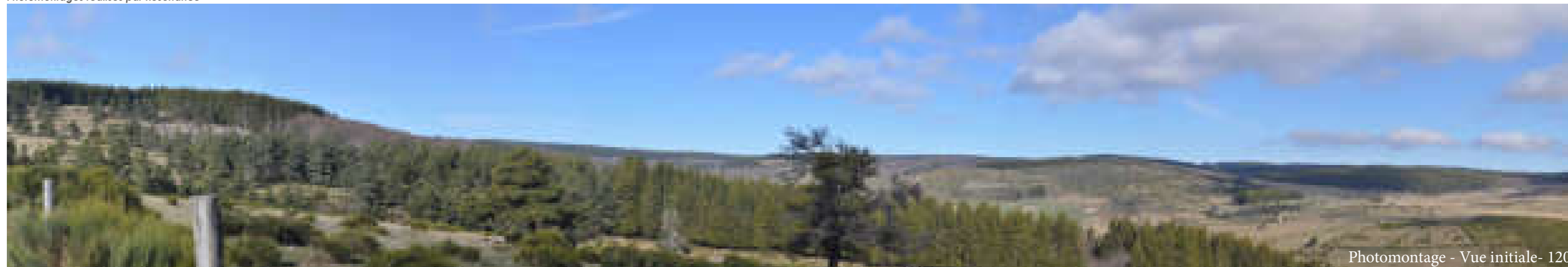
Nombre d'éoliennes visibles : 3



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance





Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 10

Commentaire :

- Abords du sentier ouverts sur le paysage ;
- Relief dissimulant très largement le projet ne laissant apparaître que le moyeu d'une éolienne et les pales de deux autres éoliennes ne perturbant pas la lecture du paysage ;
- En poursuivant sur le sentier, le relief et la végétation tendent à masquer de plus le projet dans le paysage ;
- Effet cumulés faibles avec Chan des Planasses, le projet étant dans sa continuité, mais davantage en arrière-plan;
- Incidence très faible

Photographie :

Azimut : 318°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

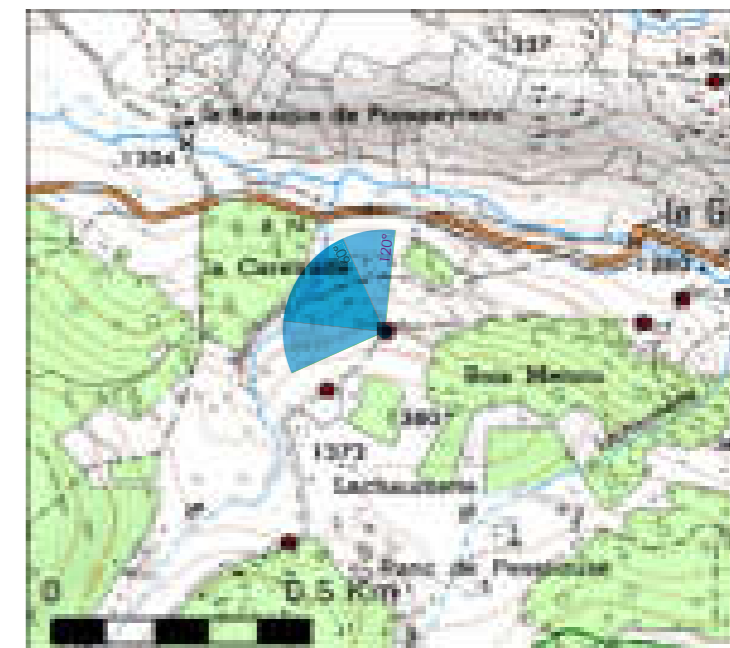
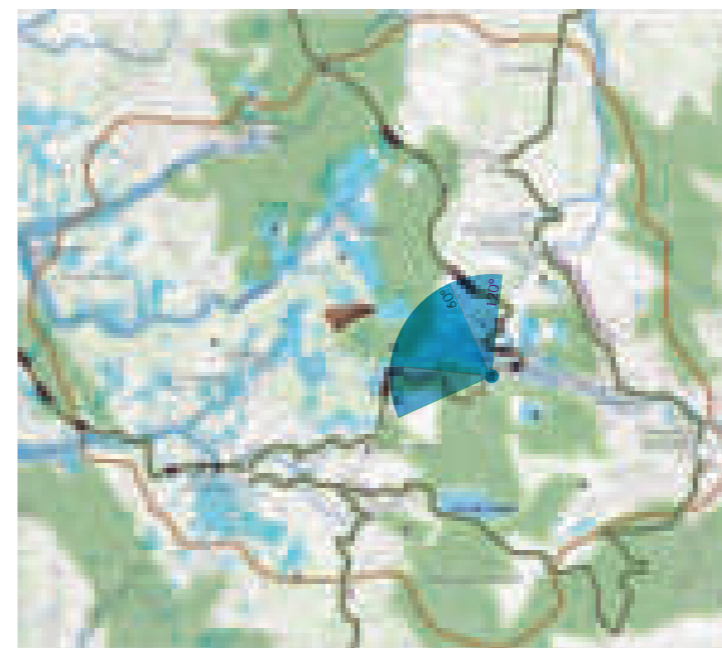
Éoliennes:

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m,
Hauteur totale 130 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 4,67 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 5,46 km

Nombre d'éoliennes visibles : 3



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 11

Commentaire :

- Abords du sentier ouverts sur le paysage se refermant très rapidement ;
- Relief dissimulant très largement le projet ne laissant apparaître que les pales de deux éoliennes ne perturbant pas la lecture du paysage ;
- Pas de covisibilité avec Chan des Planasses.
- Incidence nulle

Photographie :

Azimut : 311°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

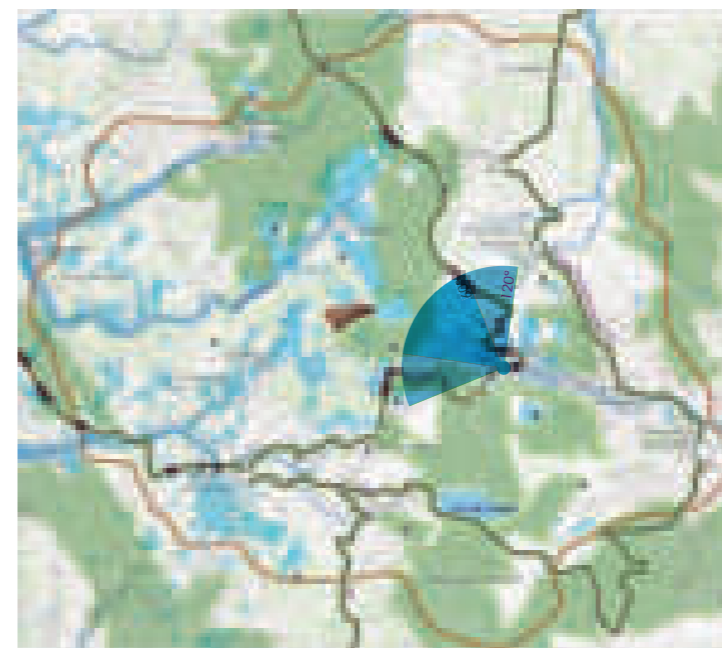
Éoliennes:

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m,
Hauteur totale 130 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 5,13 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 5,96 km

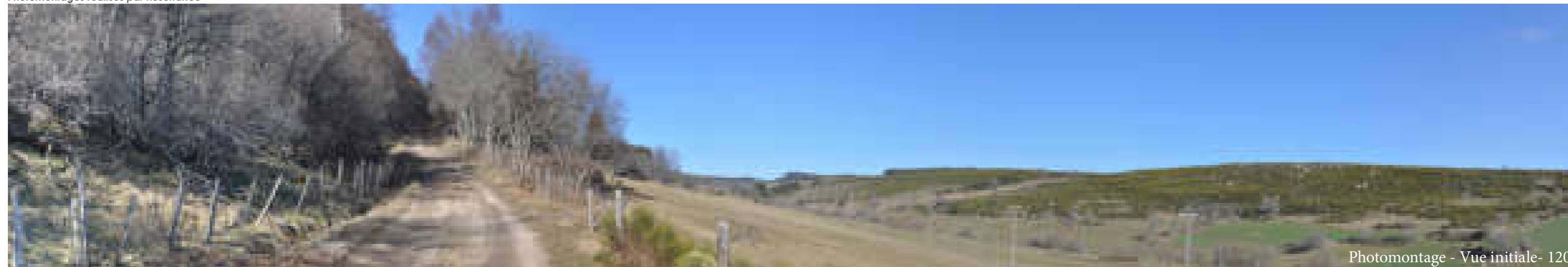
Nombre d'éoliennes visibles : 2



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé



de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :

—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles

Parcs accordés

- Parc d'Arzenc de Randon
- Parc du Palais du Plateau de Roi
- Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

- Parc de Champcate
- Parc Chan des Planasses
- Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

- Parc de La Croix de Bruggio
- Parc de Lou Paou I
- Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 12

Commentaire :

- Abords du sentier ouverts sur le paysage ;
- Relief dissimulant très largement le projet ne laissant apparaître que les pales de deux éoliennes ne perturbant pas la lecture du paysage ;
- Part visible des éoliennes s'amenuisant à mesure que l'on se rapproche du Giraldès (situé en fond de vallée) ;
- Pas de covisibilité avec Chan des Planasses.
- Incidence nulle

Photographie :

Azimut : 304°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

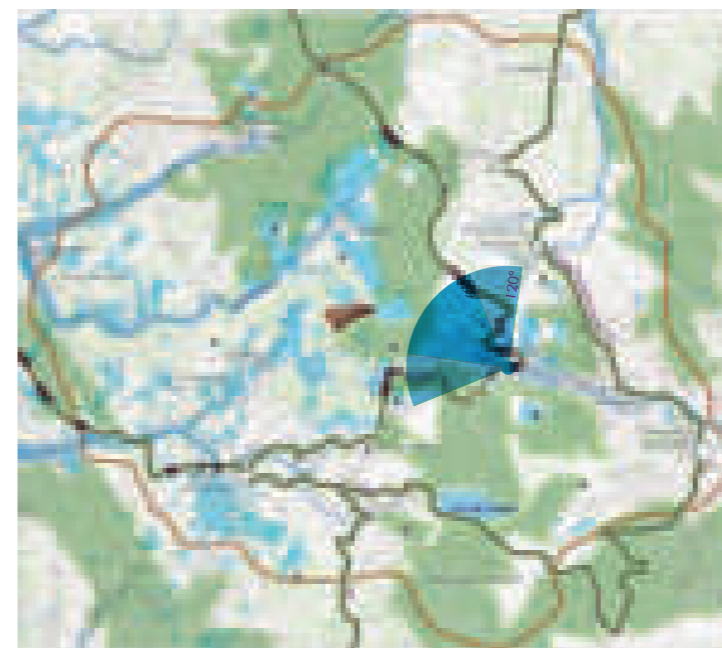
Éoliennes:

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m,
Hauteur totale 130 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 5,61 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 5,99 km

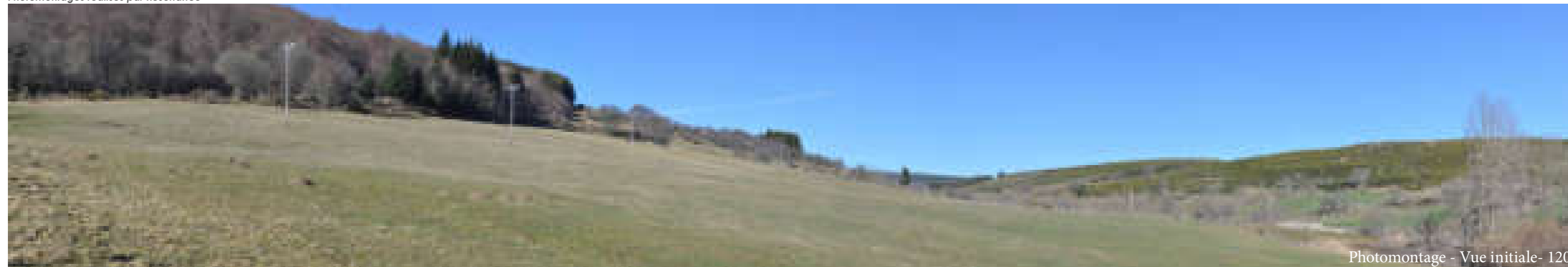
Nombre d'éoliennes visibles : 2



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé



de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :

—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles

Parcs accordés

- Parc d'Arzenc de Randon
- Parc du Palais du Plateau de Roi
- Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

- Parc de Champcate
- Parc Chan des Planasses
- Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

- Parc de La Croix de Bruggio
- Parc de Lou Paou I
- Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 13

Commentaire :

- Abords du sentier ouverts sur le paysage ;
- Passage en point haut (1342m) ;
- Relief dissimulant très largement le projet ;
- Incidence nulle

Photographie :

Azimut : XX°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

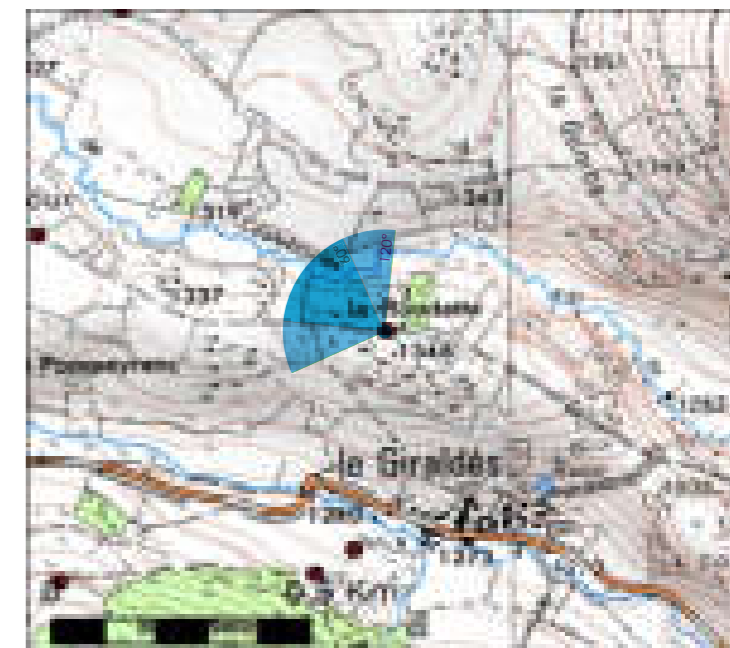
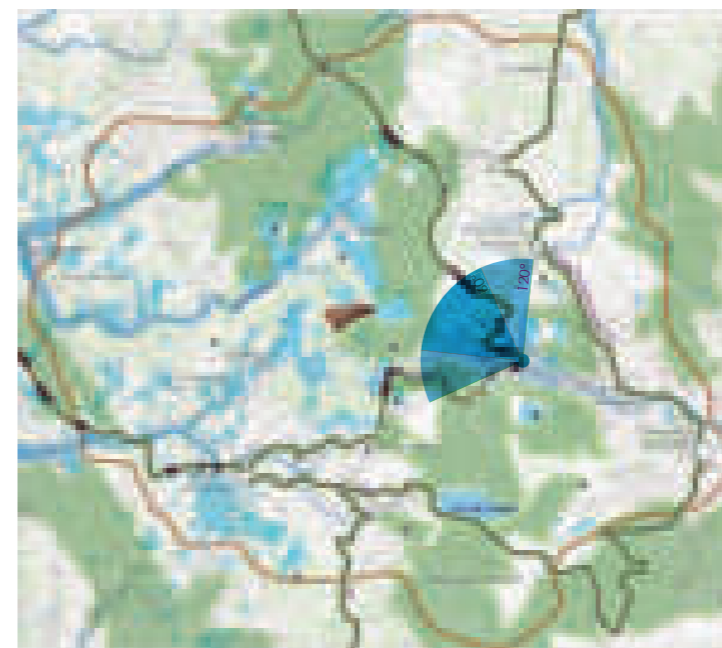
Éoliennes:

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m,
Hauteur totale 130 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 5,05 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 5,95 km

Nombre d'éoliennes visibles : 3



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 14

Commentaire :

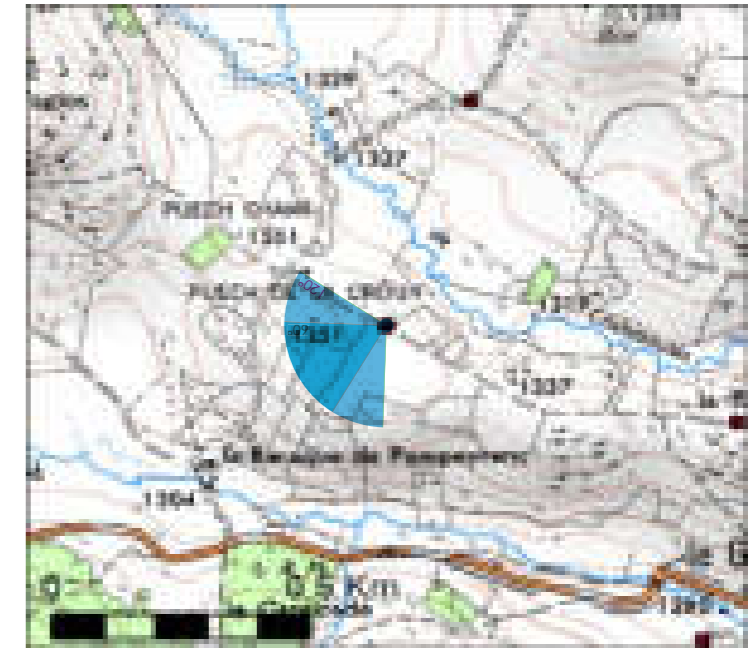
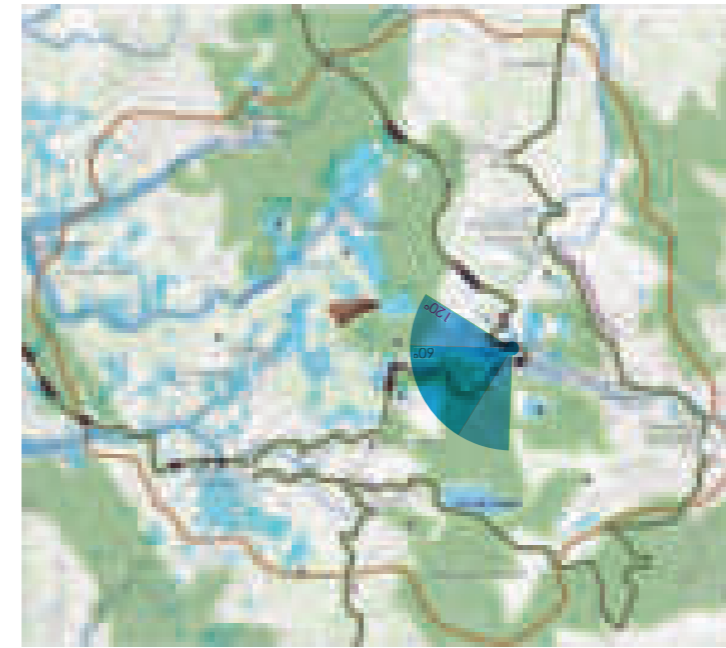
- Abords du sentier ouverts sur le paysage ;
- Relief dissimulant très largement le projet ;
- Incidence nulle

Photographie :

Azimut : 215°
 Champ : 120°
 Focale : 50 mm

Éoliennes:

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m,
 Hauteur totale 130 m
 Distance à l'éolienne la plus proche : 4,35 km
 Distance à l'éolienne la plus éloignée : 5,23 km
 Nombre d'éoliennes visibles : 2



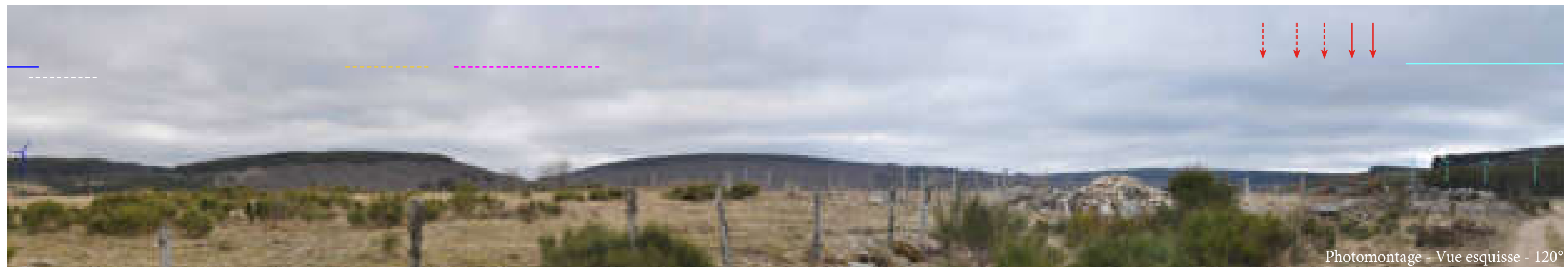
Légende :

- - - - -> Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

- - - - - Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 15

Commentaire :

- Abords du sentier ouverts sur le paysage ;
- Paysage ouvert de la vallée de Chapeauroux ;
- Relief dissimulant entièrement le projet ;
- Incidence nulle

Photographie :

Azimut : 250°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

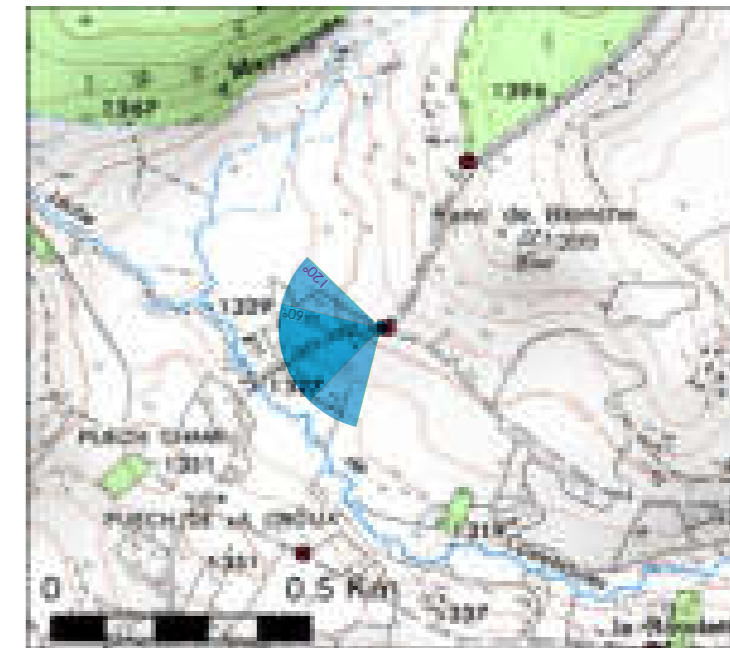
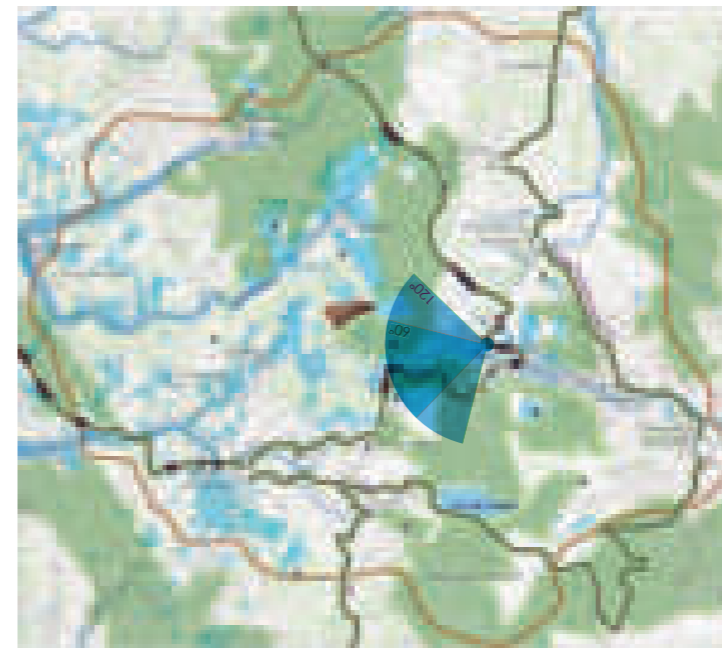
Éoliennes:

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m,
Hauteur totale 130 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 4,38 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 5,35 km

Nombre d'éoliennes visibles : 0



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

- - - - - Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 16

Commentaire :

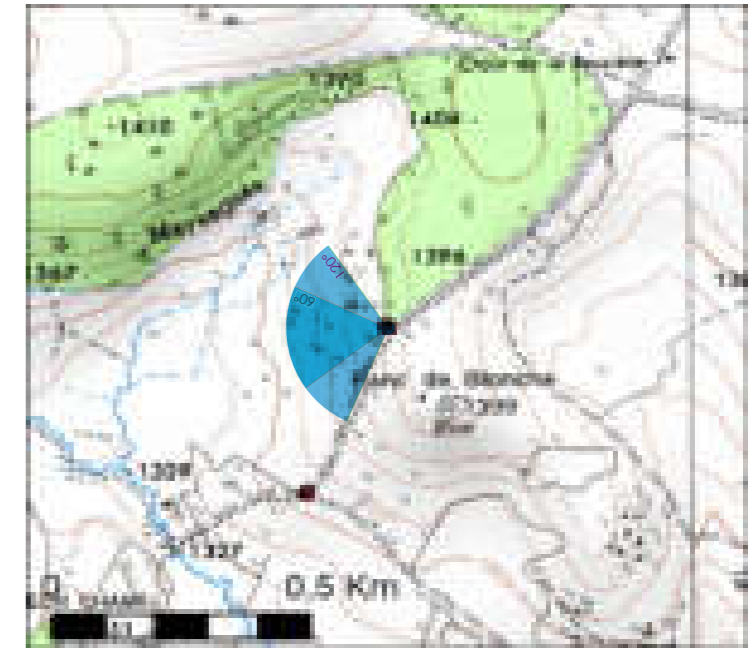
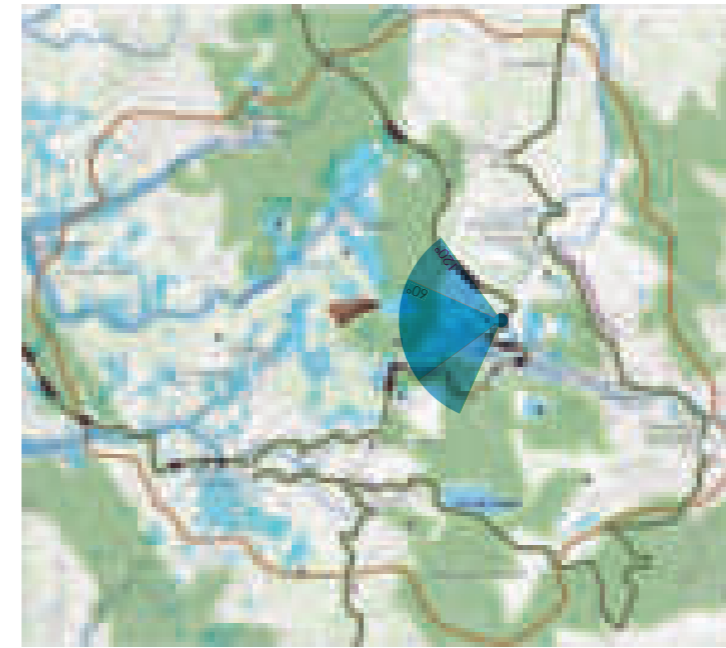
- Abords du sentier ouverts sur le paysage avant d'être bordés par un boisement dense ;
- Passage en point haut (1392m - Ranc de Blonche) ;
- Relief et végétation dissimulant très largement le projet ;
- Incidence nulle

Photographie :

Azimut : 271°
 Champ : 120°
 Focale : 50 mm

Éoliennes:

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m,
 Hauteur totale 130 m
 Distance à l'éolienne la plus proche : 4,48 km
 Distance à l'éolienne la plus éloignée : 5,49 km
 Nombre d'éoliennes visibles : 3



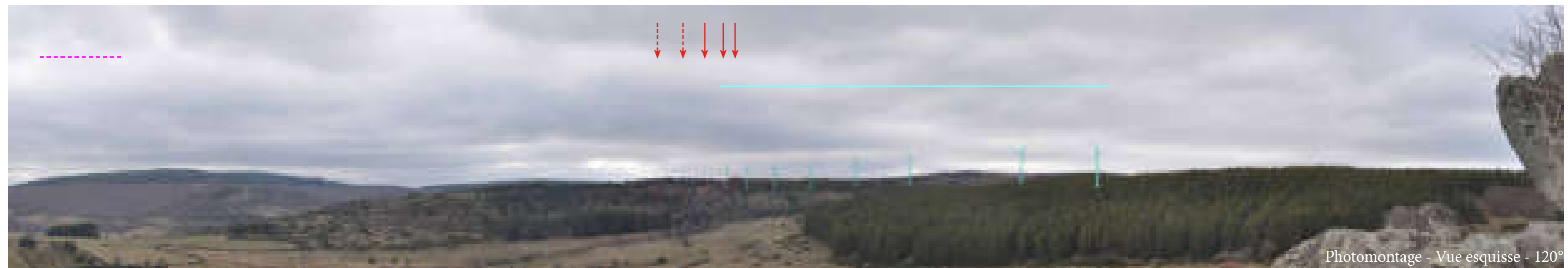
Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

- - - - - Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 17

Commentaire :

- Abords du sentier ouverts sur le paysage, quoiqu'en cours de revégétalisation ;
- Arrière-plan entièrement boisé (forêts d'exploitation) dissimulant entièrement le projet ;
- Incidence nulle

Photographie :

Azimut : 220°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

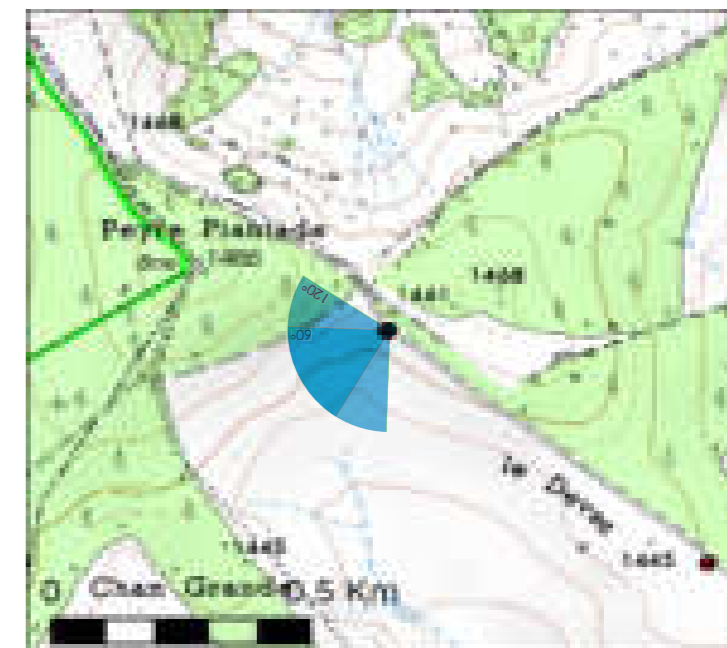
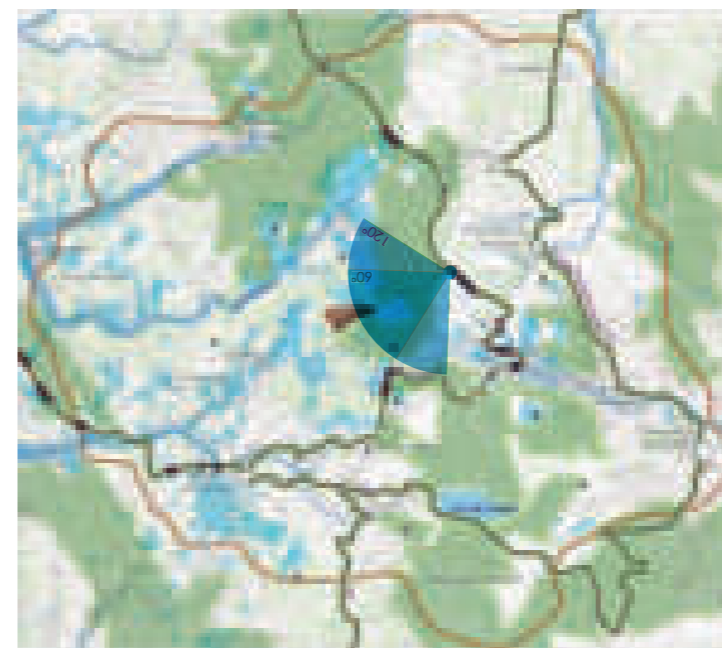
Éoliennes:

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m,
Hauteur totale 130 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 3,15 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4,28 km

Nombre d'éoliennes visibles : 2



Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé






de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 18 (vue drone)

Commentaire :

- Lecture d'un paysage traversé par le sentier GR43, empruntant très largement les secteurs boisés qui semblent former une nappe épaisse qui recouvre les sommets, interdisant ainsi toute perception vers le projet sur la majeure partie de l'itinéraire ;
- Perception d'un paysage d'immensité.

Photographie :

Azimut : 199°

Champ : 65°

Focale : 28 mm

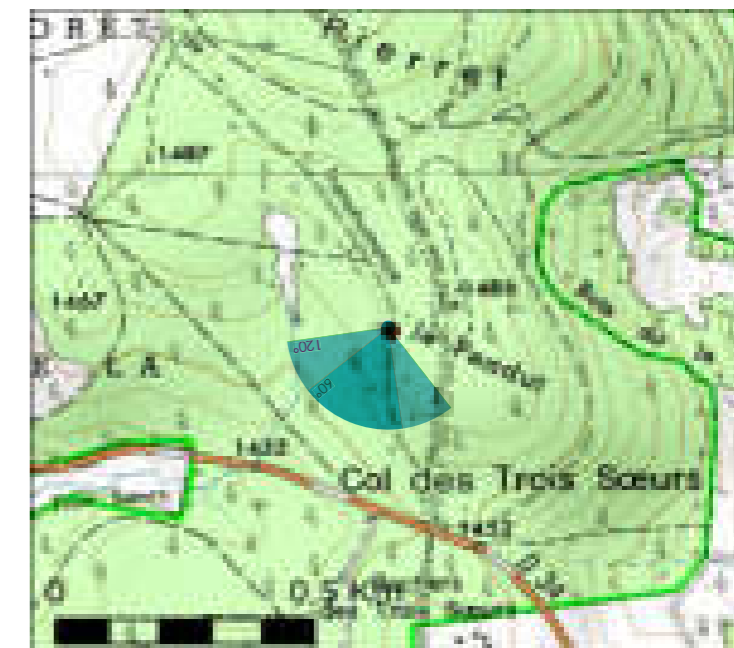
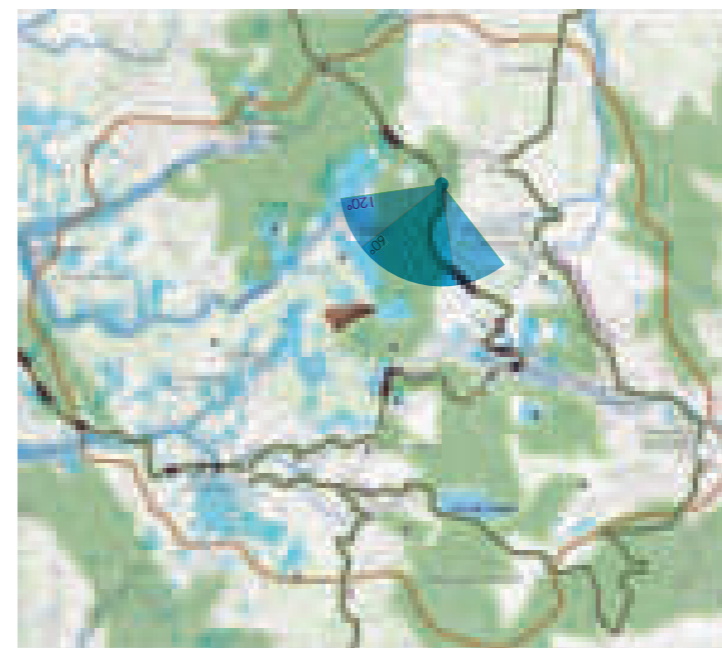
Éoliennes:

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m,
Hauteur totale 130 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 5,20 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 6,15 km

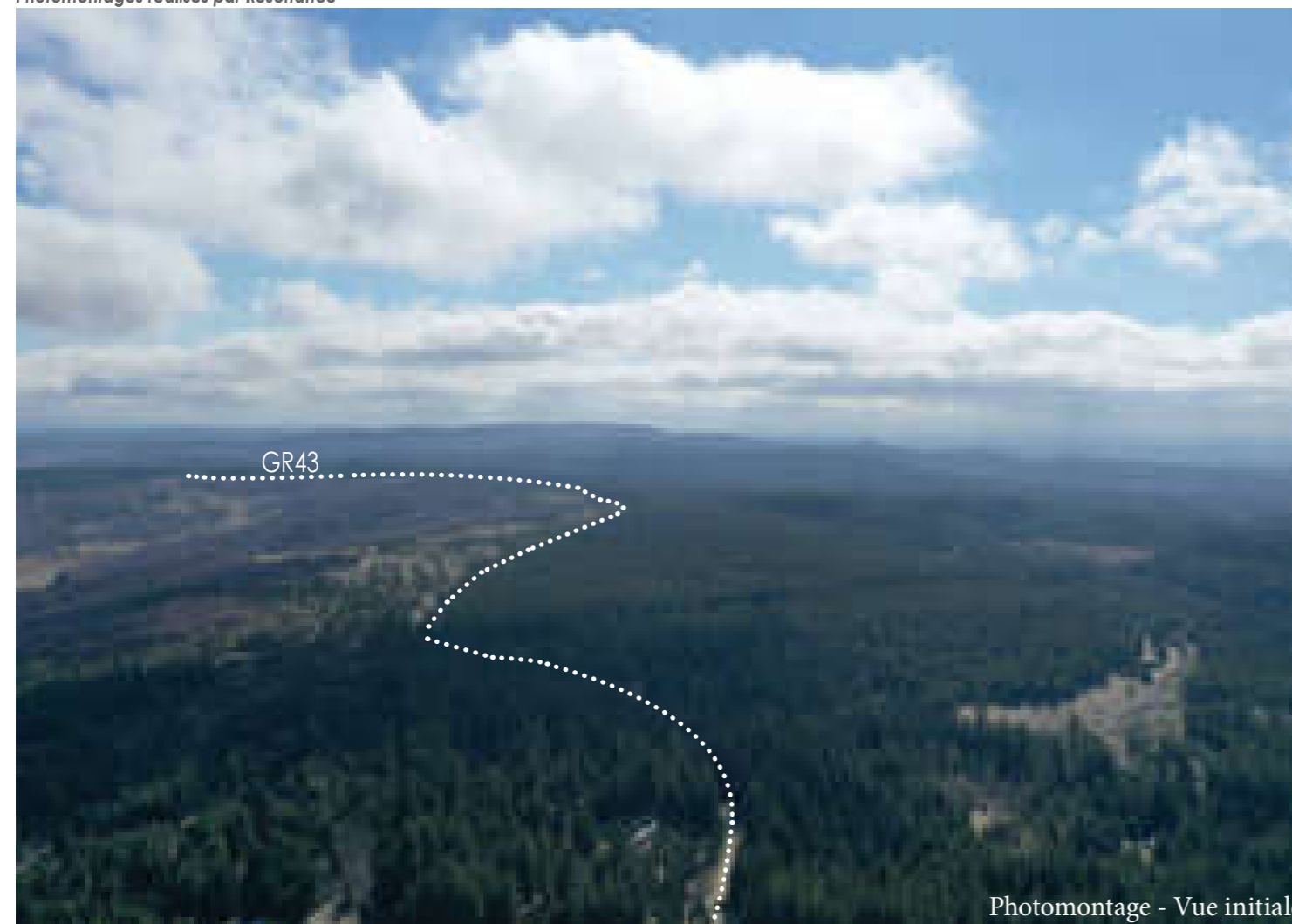
Nombre d'éoliennes visibles : 5



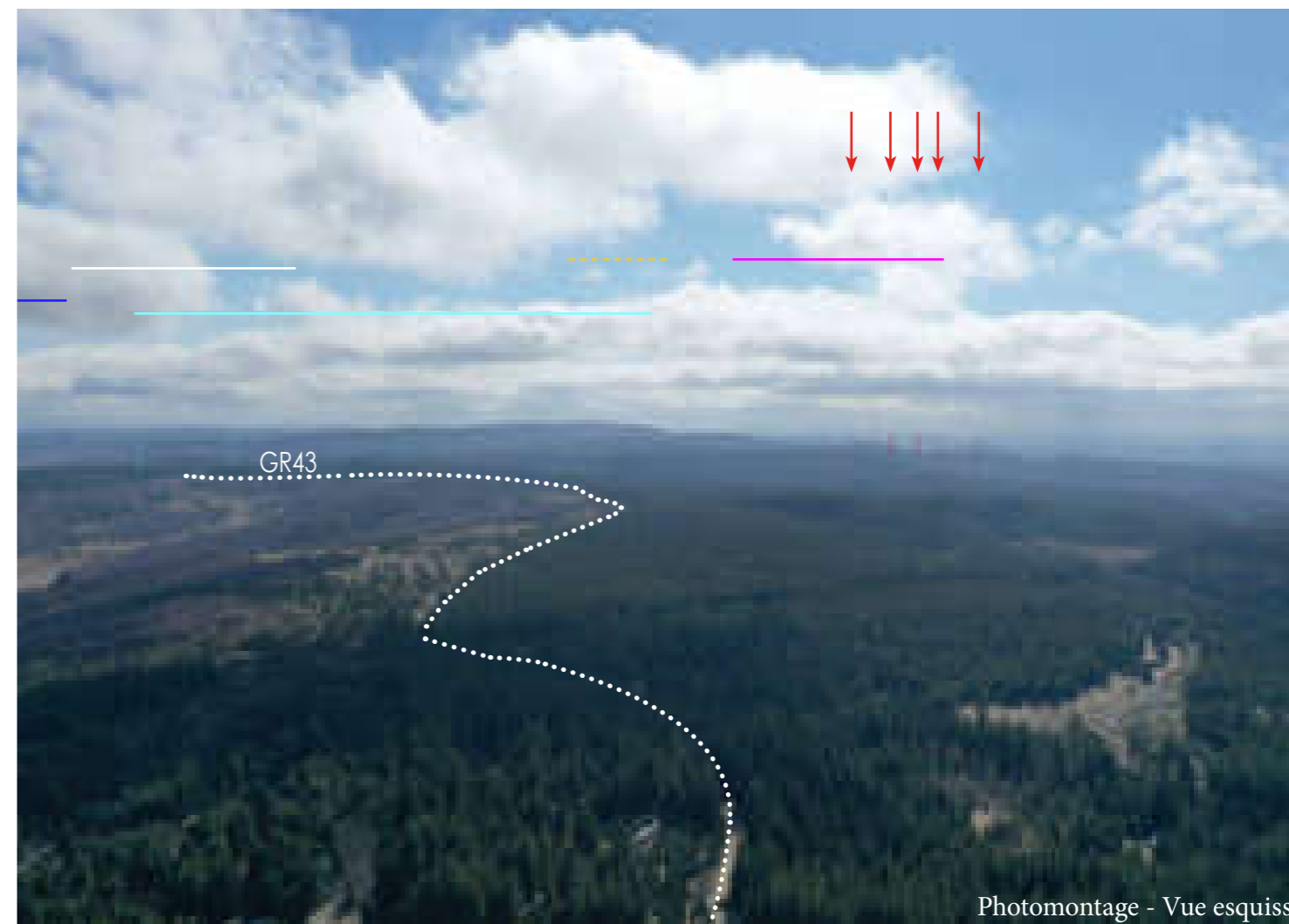
Légende :

- > Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale



Photomontage - Vue esquisse






Légende :




—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles




Parcs accordés

-  Parc d'Arzenc de Randon
-  Parc du Palais du Plateau de Roi
-  Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

-  Parc de Champcate
-  Parc Chan des Planasses
-  Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

-  Parc de La Croix de Bruggio
-  Parc de Lou Paou I
-  Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 19

Commentaire :

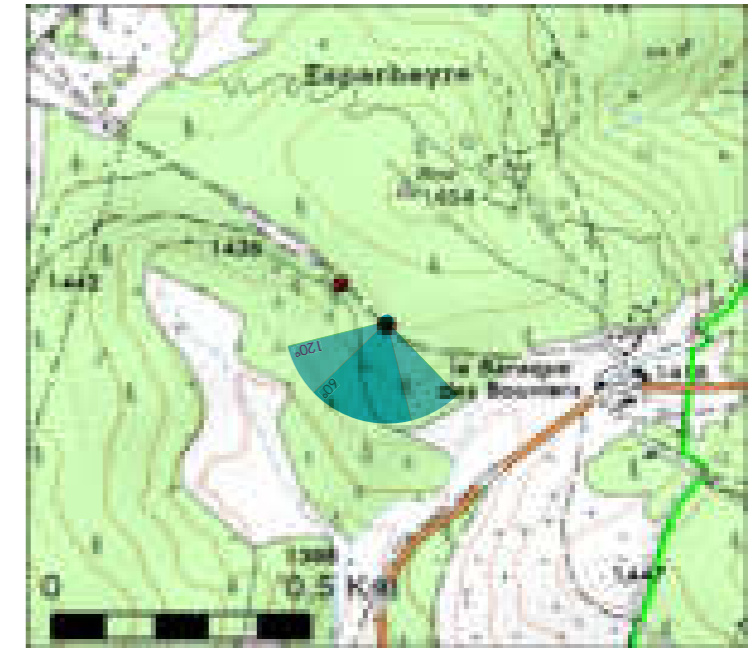
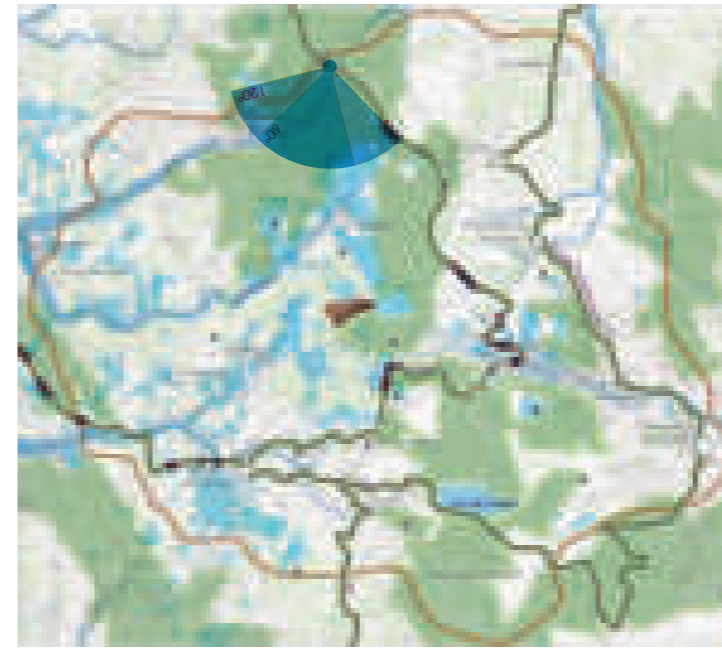
- Abords du sentier ouverts sur le paysage ;
- Passage en point haut ;
- Relief dissimulant très largement le projet ;
- Incidence nulle

Photographie :

Azimut : 213°
 Champ : 120°
 Focale : 50 mm

Éoliennes:

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m,
 Hauteur totale 130 m
 Distance à l'éolienne la plus proche : 8,36 km
 Distance à l'éolienne la plus éloignée : 8,71 km
 Nombre d'éoliennes visibles : 4



Légende :

- - - - -> Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé



de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :

—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles

Parcs accordés

- Parc d'Arzenc de Randon
- Parc du Palais du Plateau de Roi
- Parc de Lou Paou II

Parcs avec avis

- Parc de Champcate
- Parc Chan des Planasses
- Parc de la Limouzette (refusé)

Parcs existants

- Parc de La Croix de Bruggio
- Parc de Lou Paou I
- Parc du Hammeau de Villeneuve

Vue 20

Commentaire :

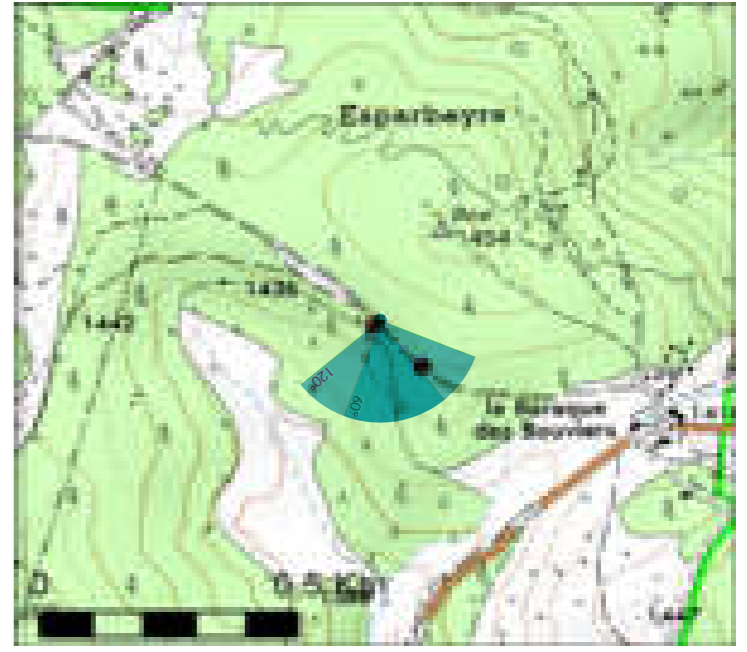
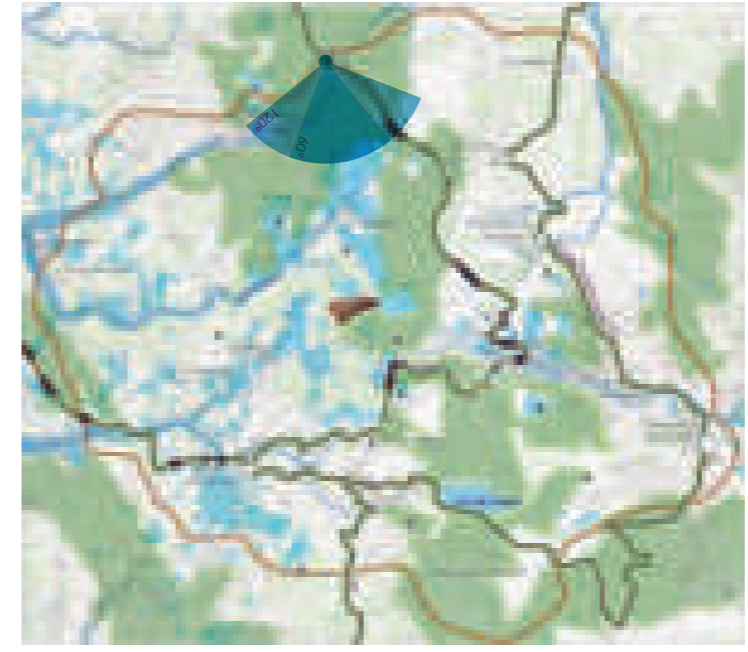
- Abords du sentier ouverts sur le paysage ;
- Colonisation des milieux ouverts par les conifères du fait d'un recul du paturage fermant ainsi progressivement le paysage (en l'absence d'intervention humaine) ;
- Relief dissimulant très largement le projet ;
- Incidence nulle

Photographie :

Azimut : 149°
 Champ : 120°
 Focale : 50 mm

Éoliennes:

Dimensions des éoliennes : Mât 84 m, Pale 46 m,
 Hauteur totale 130 m
 Distance à l'éolienne la plus proche : 8,47 km
 Distance à l'éolienne la plus éloignée : 8,81 km
 Nombre d'éoliennes visibles : 4



Légende :

- - - - -> Éolienne du parc d'Estables totalement non visible
- > Éolienne du parc d'Estables partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Résonance





Pour restituer le réalisme du photomontage 50°, il est vivement conseillé

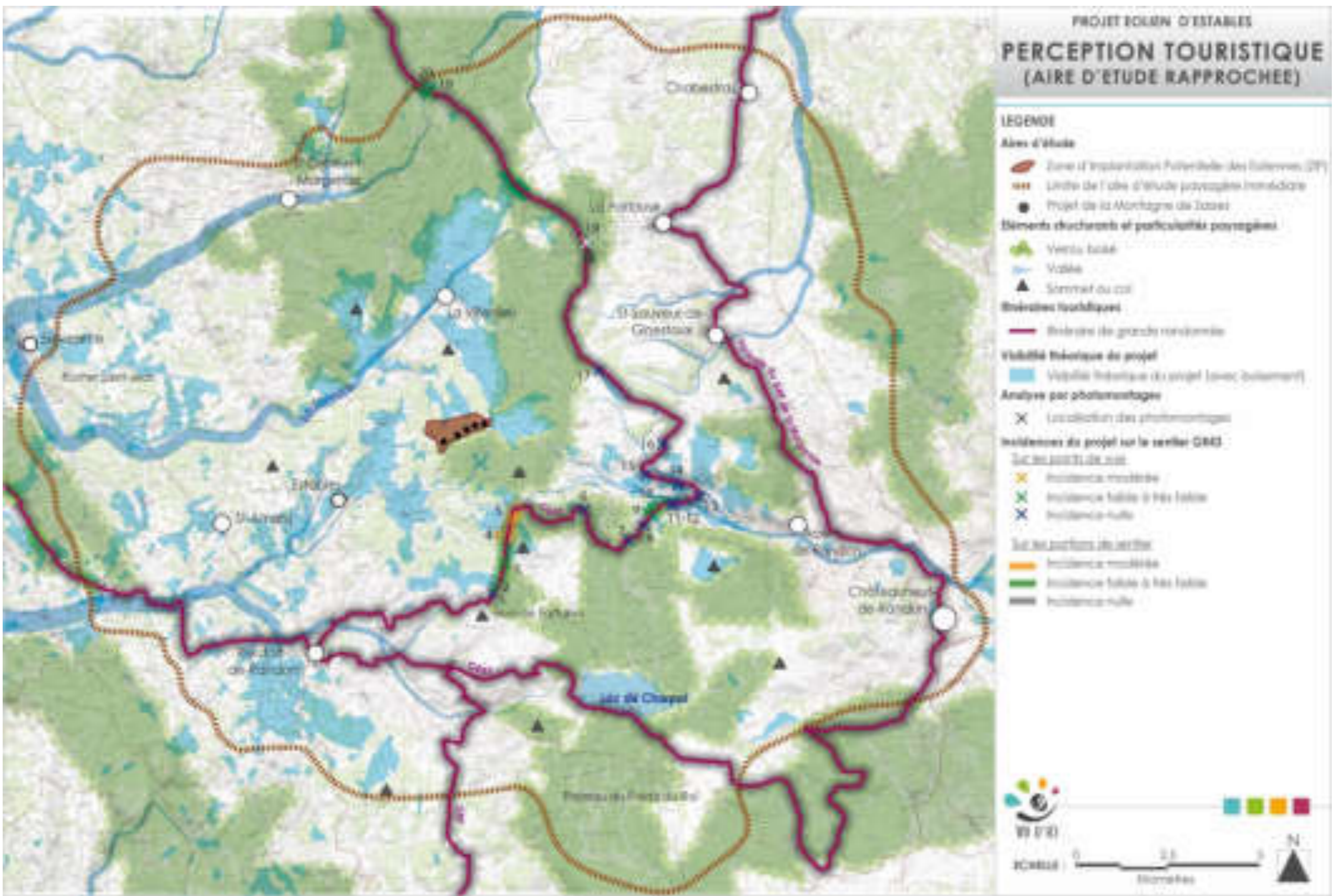


de l'observer à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

4.4.5.3 Analyse de l'impact visuel

L'analyse visuelle le long de l'itinéraire de randonnée met en exergue le rôle majeur joué par la microtopographie et les boisements d'exploitation composés de conifères dans l'insertion du projet. En effet, sur la grande majorité des vues, le projet est soit totalement soit largement masqué lui permettant de ne pas modifier la qualité du paysage de montagne perçu depuis l'itinéraire.

Seul le secteur situé au niveau du Truc de Fortunio présente une incidence faible à ponctuellement modérée du fait d'une situation dominant le paysage. Néanmoins, le projet s'insère majoritairement sous la ligne d'horizon permettant d'atténuer les dimensions des machines dans ce vaste paysage et ne vient pas entraver les ouvertures visuelles les plus profondes sur le paysage depuis le sentier descendant le long de la route d'accès au Truc.



4.1.5.1 *Analyse des perceptions depuis le domaine des Combettes du Château (F. Joubert)*

Edifice protégé le plus proche du projet, le domaine des Combettes du Château est considéré comme constitutif des éléments caractéristiques du patrimoine montagnard. En effet, ce dernier est inscrit depuis 2002 sur la liste des monuments historiques. Il s'agit d'un « édifice caractéristique de l'habitat rural de la Margeride avec une grande ferme constituée de bâtiments disposés autour d'une vaste cour presque entièrement fermée, à laquelle on accède par un passage couvert. Le gros œuvre du logis, la tour d'escalier en vis et les encadrements de fenêtre pourraient dater du 17e siècle, de même que les décors peints de poutres et les cheminées. Quelques éléments du logis pourraient dater du 16e siècle ». (source : www.pop.culture.gouv.fr)



Photos du bâtiment (source : www.pop.culture.gouv.fr)

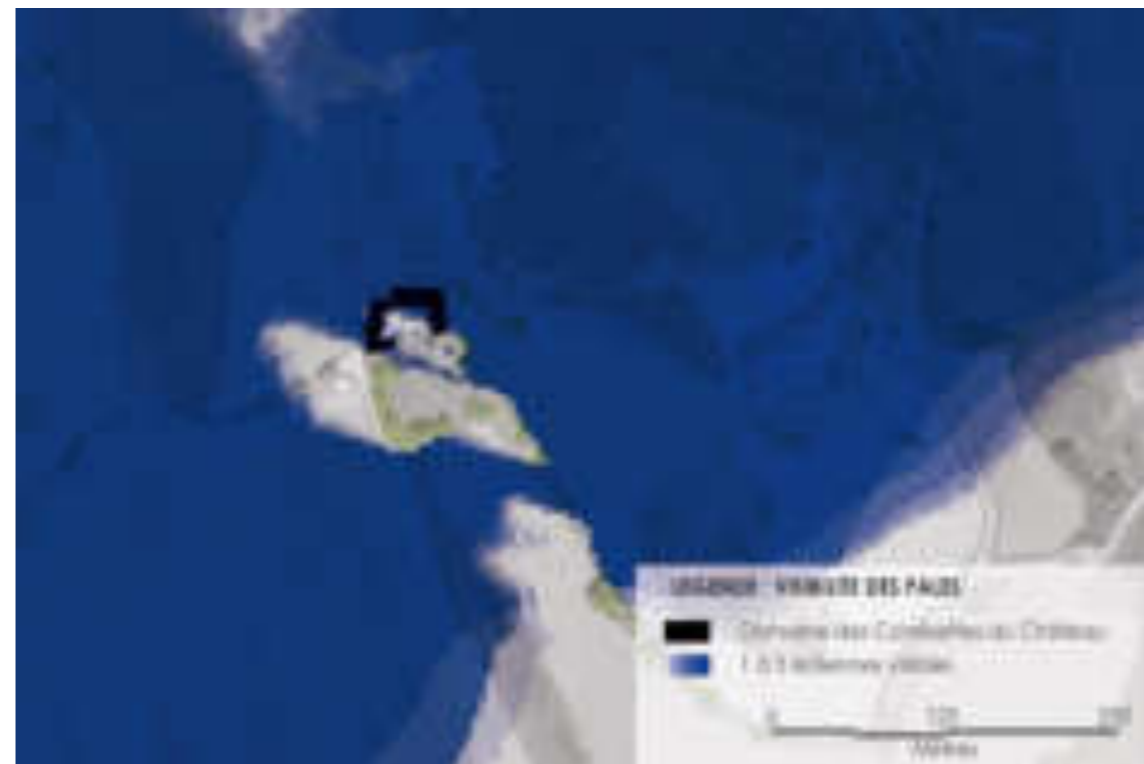
Ne pouvant approcher de l'édifice (accès privé fermé 300m en amont environ), il est nécessaire d'étudier l'incidence potentielle depuis l'édifice lui-même par une analyse théorique s'appuyant sur divers outils graphiques (cartes de visibilité et modélisation 3D).

Dans un premier, des cartes de visibilité théorique (ZIV) du projet de la Montagne de Sasses ont été réalisées sur l'emprise du domaine des Combettes du château, selon deux représentations :

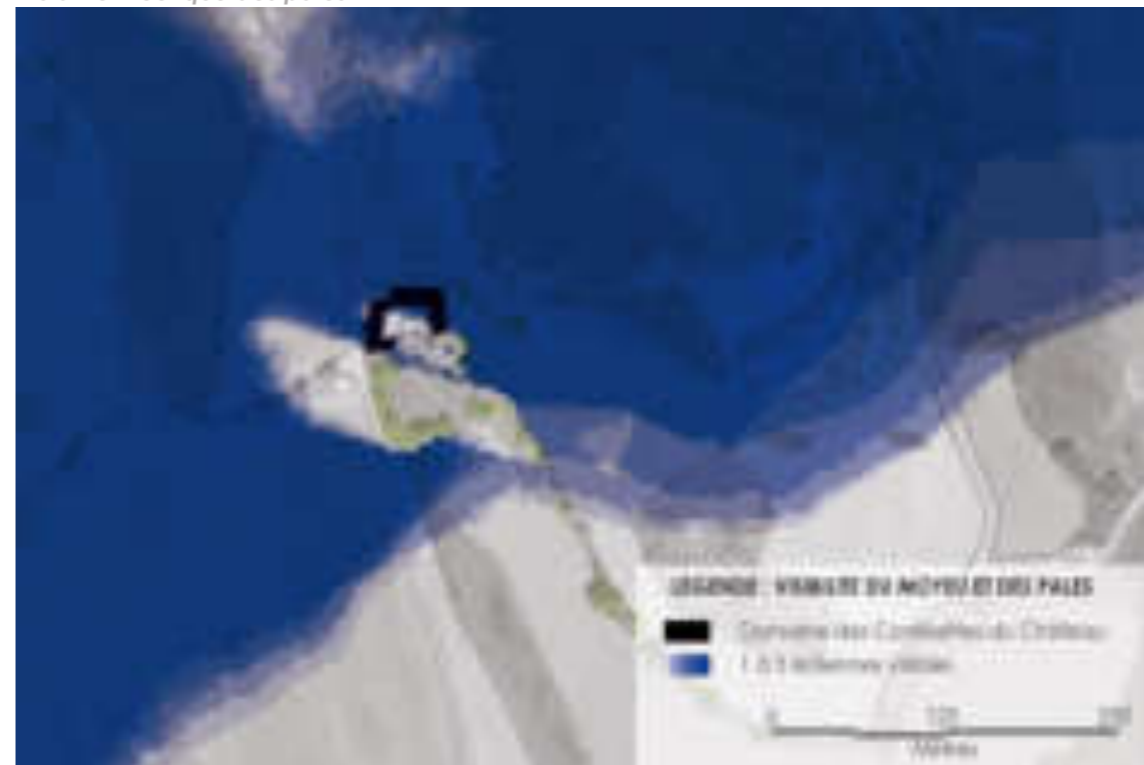
- Visibilité de pales seules ;
- Visibilité du moyeu.

Ainsi, les zones de visibilité où seules les pales sont visibles présentent une incidence moindre que la visibilité du moyeu. Pour réaliser ces ZIV, la topographie et la végétation s'intercalant entre le domaine et le projet ont été modélisées de manière à affiner les résultats. Etant dans un paysage forestier en secteur montagneux, les boisements constituent des écrans visuels denses et pérennes qu'il est nécessaire de prendre en compte dans l'analyse.

Ci-dessous, deux cartes permettent d'analyser le nombre d'éoliennes visibles par zone de visibilité théorique du projet. Ces cartes montrent que la végétation qui borde la parcelle située au Sud du bâtiment **joue un rôle important dans l'insertion du projet**. En effet, depuis la cour du domaine, ces arbres forment un premier plan qui permet de ne **voir le projet que partiellement depuis les quelques zones de visibilité** avec au maximum 4 éoliennes de visibles jusqu'au moyeu sur une zone très limitée. Ainsi, la covisibilité directe avec le domaine est limitée. Par conséquent, **l'incidence visuelle du projet est faible** depuis ce domaine protégé.



Visibilité théorique des pales



Visibilité théorique du moyeu et des pales

Dans un second temps, afin d'affiner l'analyse, une modélisation 3D de l'environnement du domaine a été réalisée et est présentée ci-contre. Cette modélisation intègre le relief et les végétaux présents au premier plan et sur les collines qui s'intercalent entre le domaine et le projet.

La première modélisation permet de montrer le rôle joué par le relief dans la dissimulation partielle des machines. Cette dissimulation est renforcée par les boisements denses de conifères qui recouvrent les sommets des collines. Ainsi, le projet n'apparaît pas prégnant dans le paysage et se lit comme une ligne soulignant la croupe boisée. La dernière modélisation permet de montrer le rôle joué par la végétation du premier plan quienser la parcelle accolée au bâtiment. Aussi, depuis la limite de la cours, **l'incidence visuelle est faible voire nulle selon la position de l'observateur.**



Modélisation de la topographie



Modélisation du boisement recouvrant les collines (20m de hauteur environ)



Modélisation de la végétation présente sur la parcelle du domaine (entre 5 et 15m de hauteur environ)



Localisation de la modélisation 3D

VTT Synthèse de l'analyse visuelle

VTT.07 L'impact du projet

Le projet est constitué de cinq machines, disposées selon une courbe régulière, à l'exception de l'intervalle entre E1 et E2, qui est plus large que les autres. Les machines choisies sont des **Enercon E92 de 92 mètres de diamètre de pales et de 130 mètres bout de pales.**

Dans le paysage, lorsque l'ensemble du projet est visible, les éoliennes se présentent sous la forme d'une ligne aux interdistances irrégulières et décroissantes, avec souvent l'éolienne E1 plus isolée des autres. Ce rendu bien que légèrement déséquilibré reste toutefois lisible et cohérent. Plus rarement, depuis quelques secteurs, le projet peut également présenter un rendu différent, plus compact, avec plusieurs machines regroupées et superposées partiellement, qui forme une ponctualité encadrée par les éoliennes E1 et E5.

De manière générale, le projet reste discret dans le paysage, avec une visibilité faible, cantonnée aux abords immédiats des éoliennes, au secteur ouest et à quelques points très ponctuels à l'est. Les machines montrent alors une incidence faible dans le paysage et même très faible depuis les secteurs éloignés. Seules les vues proches font exception avec une incidence modérée à forte. Dans leur cas, la position en hauteur du projet et la proximité des éoliennes affiche clairement le parc dans le paysage, avec parfois une situation sommitale depuis le nord (vues 1 et 2), sans pour autant avoir un effet écrasant. Il s'affiche alors de manière récurrente au-dessus de l'assise végétale de la montagne de Sasses, qui constitue une limite visuelle entre le nord et le sud du périmètre immédiat.

VTT.08 Les unités paysagères

Le territoire d'étude se caractérise par des ambiances diverses et de grands boisements qui engendrent des incidences globalement faibles à l'échelle du territoire d'étude. Les variations dans l'ouverture et la transparence de la végétation selon l'unité paysagère amènent cependant des perceptions différentes selon les secteurs :

Ainsi l'unité paysagère du plateau de la Margeride orientale montre une incidence très faible à nulle, avec une incidence nulle sur la vallée du Chapeauroux. Seuls une très faible partie du rebord de la vallée du Grandrieu et le pic de Châteauneuf-de-Randon montrent une visibilité du projet. Si le second est accessible, la première zone n'est pas parcourue par des voies d'accès. L'incidence est donc en conséquence nulle.

L'unité paysagère de la plaine de Montbel, comme la vallée du Lot et les vallées du rebord sud de la Margeride, montrent une incidence nulle du projet.

L'unité paysagère du plateau de la Margeride occidentale concentre les incidences avec une visibilité des éoliennes, qui reste toutefois très découpée par le relief et les boisements en pastille. La visibilité réelle est également tributaire de l'organisation spatiale du réseau routier, peu fourni sur ce secteur. Ainsi, l'incidence du projet est ponctuellement modérée à proximité de celui-ci, en amont de la vallée de la Colagne, près du bourg d'Estables. Cette incidence s'affaiblit ensuite de plus en plus avec la distance aux alentours de Saint-Amans et Serverette, jusqu'à être très faible en marge de l'aire d'étude éloignée à proximité d'Aumont-Aubrac et du Roc de Peyre.

L'unité paysagère de la Montagne de la Margeride montre une incidence très faible à nulle à l'échelle rapprochée et éloignée. C'est à l'échelle immédiate que se concentrent les incidences, notamment depuis le bourg d'Estables, les abords de la Villedieu, les abords immédiats du site d'implantation et depuis le Truc de Fortunio. Le lac de Charpal et le plateau du Palais du Roi ne montrent pas d'incidence potentielle.

VTT.09 Les espaces paysagers caractéristiques du patrimoine montagnard

Ainsi, comme évoqué précédemment, le projet éolien de la Montagne de Sasses se situe en dehors des secteurs identifiés par l'Atlas des paysages pouvant s'apparenter aux espaces paysagers et sites paysagers caractéristiques du patrimoine naturel montagnard. Ainsi, sa localisation permet d'affirmer l'absence d'incidences directes.

Néanmoins, même si le projet se situe en dehors de tout zonage, il n'en est pas moins sujet à des risques de covisibilités, notamment depuis les points de vue remarquables et les paysages ouverts. L'analyse des covisibilités avec ces sites s'appuie sur deux choses.

La première, sur les points de vue identifiés dans « *L'étude des sensibilités de l'éolien industriel en Lozère* » (2011) comme étant à analyser dans le cadre de développement d'un projet éolien. L'analyse comparative des recommandations et de l'insertion du projet dans le paysage de la Margeride montre que le projet semble répondre favorablement aux différents critères.

La seconde, sur les points de vue situés au sein, ou à proximité, des sites paysagers potentiellement les plus impactés par le projet. Il ressort de cette analyse qu'outre la vallée de la Truyère, à hauteur de La Villedieu, le projet ne présente que peu d'incidences visuelles (projet très souvent masqué totalement ou partiellement).

A la lumière de tous ces éléments, le projet éolien de la Montagne de Sasses est compatible avec les objectifs de la Loi Montagne.

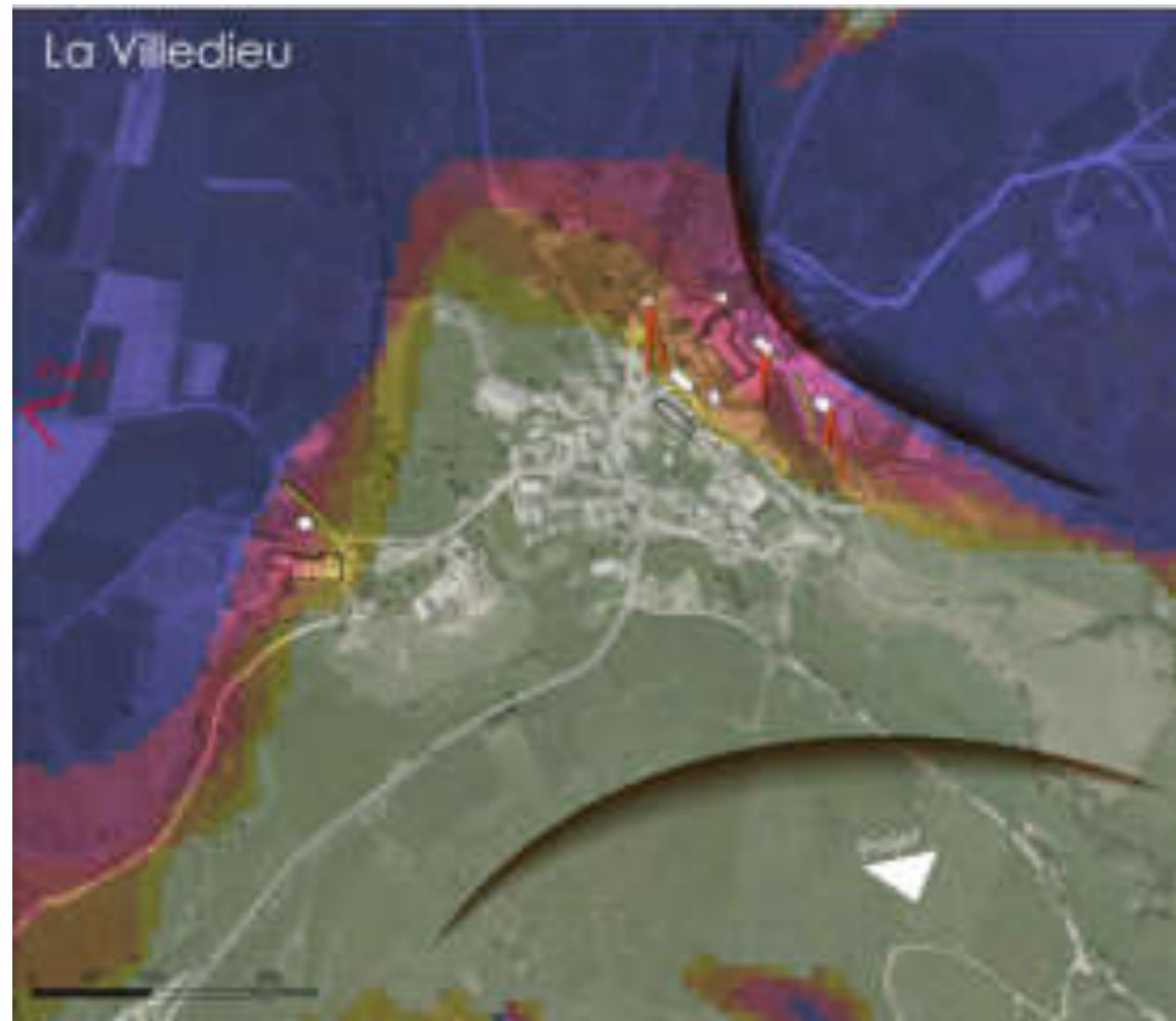
VOLET 4 **ANALYSE ET ÉVALUATION**

Le projet présente une incidence relativement faible pour le seul bourg principal situé dans l'air d'étude rapprochée : Châteauneuf-de-Randon. Ainsi, il est mis en covisibilité faible avec le projet depuis son belvédère et ses accès, mais son accès sud et son centre ne montrent pas d'incidence notable du projet.

À l'échelle immédiate, les 3 bourgs du secteur montrent des incidences variables selon leur situation paysagère et leur positionnement.

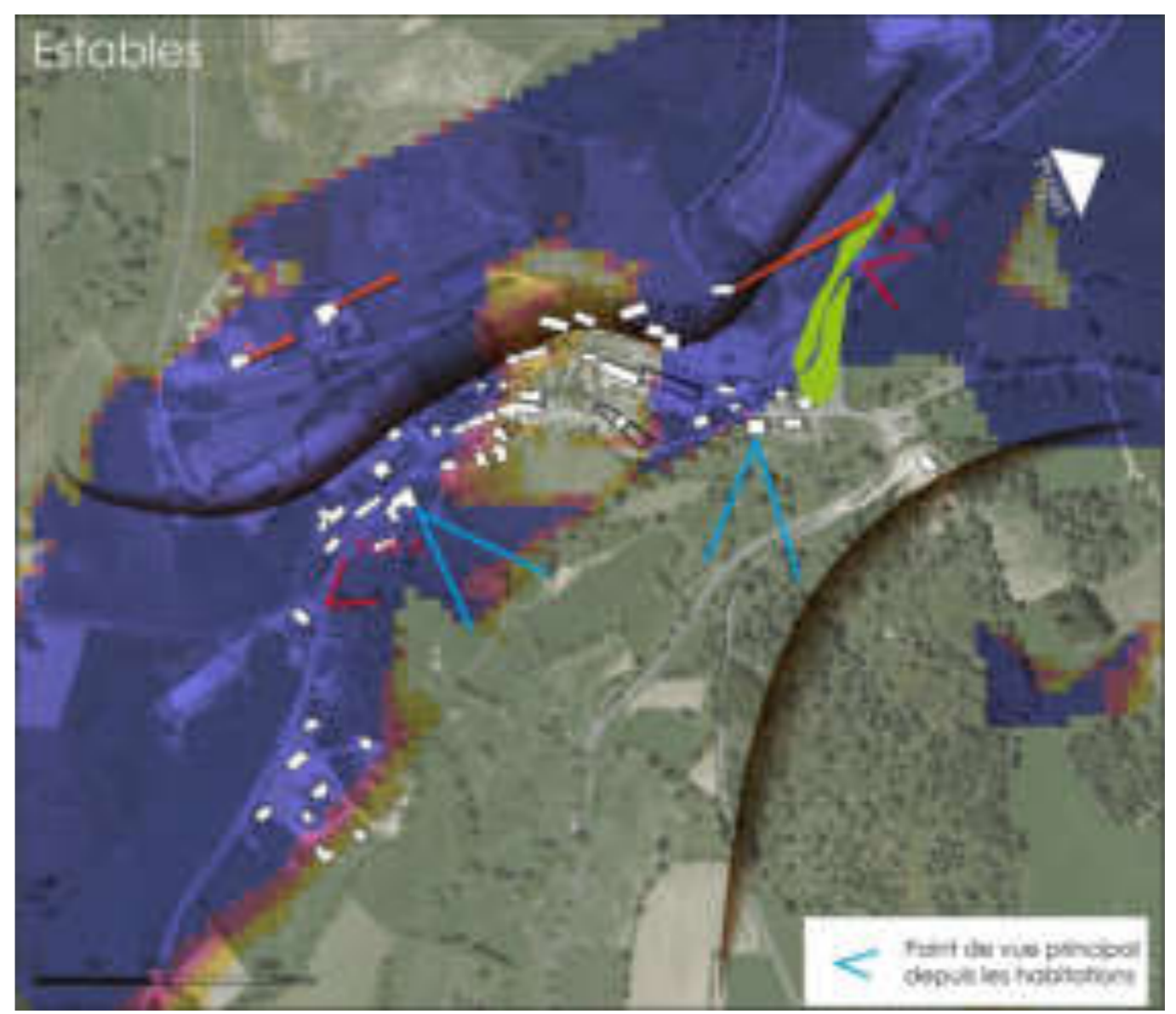
La Villedieu

Le bourg de la Villedieu, au nord, ne montre pas d'incidence depuis son centre qui est situé en dehors de la zone de visibilité du projet. Les habitations en frange nord-est du bourg sont un peu plus en hauteur et se situent dans des zones où 1 à 4 éoliennes sont théoriquement visibles en partie derrière la ligne de crête au sud du bourg. Cependant, depuis les habitations les vues ne sont pas franchement ouvertes, puisque des bâtiments agricoles ou de la végétation interviennent en plan intermédiaire. Les incidences sont donc nulles à ponctuellement modérées sur les habitations, et forte en entrée ouest du bourg sur la D5 (vue 2).



Estables

Estables, à l'ouest, présente une incidence nulle depuis certains secteurs du cœur de bourg en dehors de la zone de visibilité théorique. Les extrémités sud et ouest du bourg sont comprises dans la zone de visibilité théorique de 5 éoliennes. Cependant, les habitations du bourg possèdent une orientation des façades qui oriente les vues préférentiellement vers le sud. Le projet, s'il est visible, ne l'est qu'en périphérie de la vue. De plus, depuis cet angle, le projet est visible de profil et occupe un très faible angle d'horizon. Ici, l'incidence liée au projet relève plutôt des vues lors de la traversée du bourg, comme l'illustre la vue 6. L'incidence est alors ponctuelle et modérée.



Légende

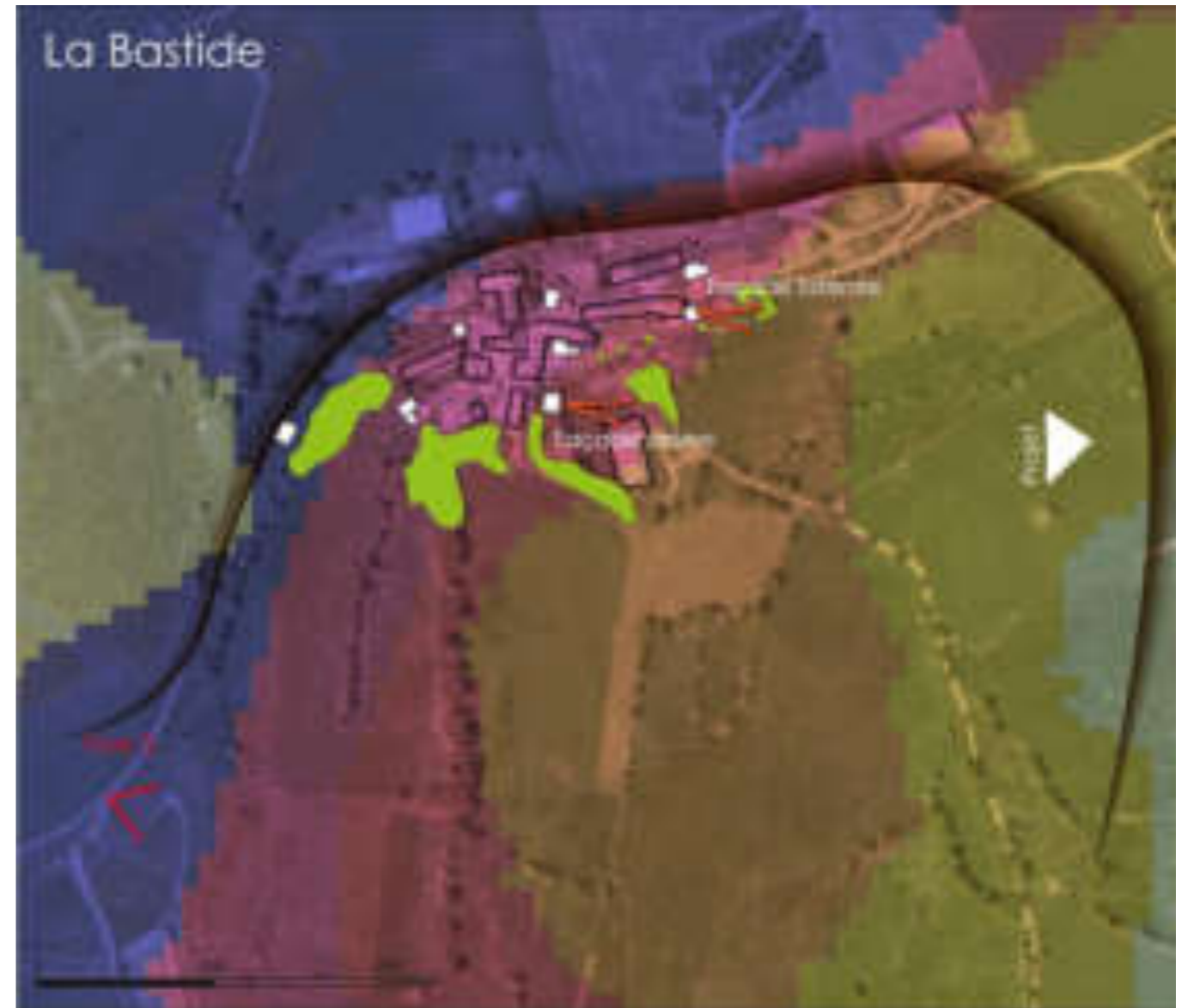
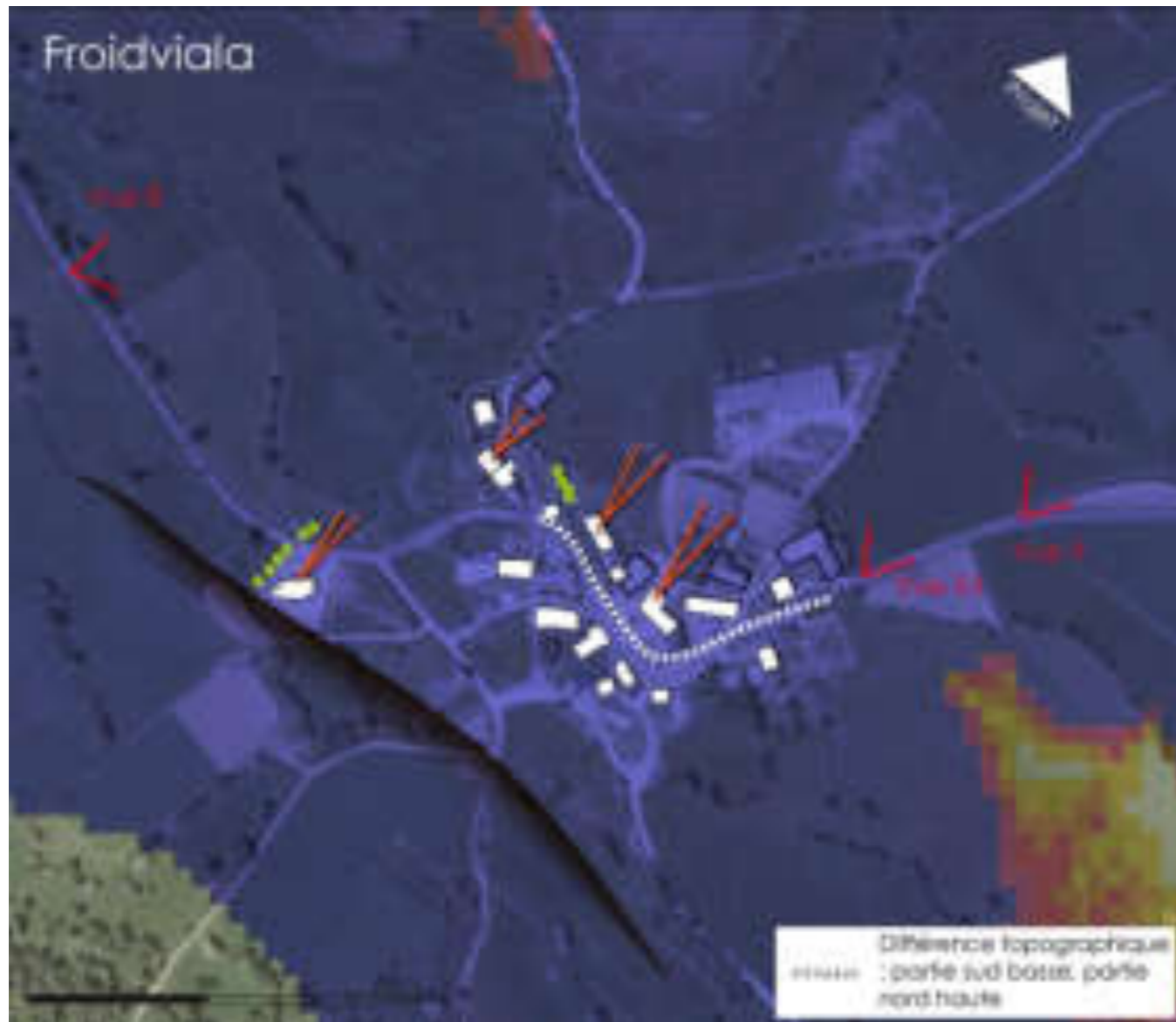
- Visibilité théorique d'un nombre 1 éolien de puissance de 1 MW
- Visibilité théorique d'un nombre 1 éolien de puissance de 2 MW
- Visibilité théorique d'un nombre 1 éolien de puissance de 3 MW
- Visibilité théorique d'un nombre 1 éolien de puissance de 4 MW
- Visibilité théorique d'un nombre 1 éolien de puissance de 5 MW
- Zone de covisibilité
- Front de crête
- Habitation
- Bâtiment agricole possédant un effet de coupure depuis les habitations
- Végétation (arbres, haies, etc.) possédant un effet de coupure depuis les habitations
- Visibilité directe du projet depuis l'habitation

Froidviala

Sur Froidviala, la carte de visibilité théorique montre que les 5 éoliennes sont visibles en théorie depuis l'ensemble du hameau. Cependant, le hameau est organisé en 2 parties, séparée par un différentiel topographique. La partie au sud de la rue principale est en contrebas, et la partie nord est au contraire surélevée, et fait office de masque depuis les habitations au sud, qui n'ont alors pas de vues sur le projet. Ce sont les habitations côté nord de la route qui sont exposées au projet, ainsi que la première maison à l'ouest. Les perceptions se rapprochent de celles présentées en vue 8, avec les mats qui sont masqués, mais les moyeux visibles.

Hameau de la Bastide

Un seul hameau, celui de la Bastide, est situé à plus de 1400m de l'éolienne la plus proche. Après analyse par photomontages, il s'avère que ce groupement d'habitations montre une incidence modérée du projet depuis son accès (vue 5), à la vue de sa proximité avec celui-ci. Cette perception s'amenuise, voir s'annule depuis les habitations, du fait des haies entourant les jardins et de la trame bâtie, notamment les bâtiments agricoles qui occupent une place importante dans les premiers plans. Les façades principales ne sont pas directement orientées vers le projet, celui-ci se laçant plutôt à la périphérie. Seules des façades latérales ou arrière sont concernées par une orientation directe sur le projet.



4.2.1.1 **Sur les infrastructures routières**

Le projet est perceptible depuis les voies proches essentiellement, ainsi que faiblement depuis les voies qui traversent l'unité paysagère du plateau de la Margeride occidentale, à l'ouest de l'aire d'étude rapprochée (D906 et voies secondaires). Cette visibilité diminue avec la distance et devient très faible à proximité de l'autoroute A75.

Les voies principales du territoire d'étude présentent des abords très souvent refermés par les boisements ou le relief, ce qui limite fortement les perceptions plus larges sur le paysage, cantonnées à des passages en hauteurs ponctuels (vues 24,26, 32 et 33 par exemple). L'incidence du projet depuis la plupart de ces voies reste donc faible à nulle du fait de l'effet intégrateur de la distance, de la topographie et de la végétation.

4.2.1.2 **La patrimoine architectural**

Le patrimoine présente des incidences globalement très faibles à nulles pour la plupart des monuments. Seul un monument parmi tous montre une incidence modérée du projet. Sur les 22 édifices et les 8 sites classés, seuls 5 éléments de patrimoine protégés présentent une incidence.

Les autres éléments de patrimoine, et notamment les édifices inscrits en belvédère ou visibles dans le paysage, ne présentent pas de covisibilité établie.

L'ensemble des incidences sur le patrimoine protégé sont récapitulées dans le tableau pages suivantes.

4.2.1.3 **Effets cumulés**

Les effets cumulés principaux concernent les covisibilités entre le projet de la Montagne de Sasses et celui de Chan des Planasses, du fait de leur proximité. Du fait de jeux de relief, ceux-ci ne sont pas toujours visibles conjointement (vues 4, 5 et 8 par exemple). Les interactions entre ces projets sont diverses en fonction de l'angle de vue. Les vues 1, 2 et 11 (Truc de Fortunio) montrent une visibilité des 2 projets, avec un espacement qui permet de bien les distinguer. La similitude de leur implantation permet également de conserver une homogénéité de perception du motif éolien. Parfois, et c'est le cas depuis le belvédère de Châteauneuf-de-Randon, la perspective fait qu'il n'y a plus d'espacement entre les projets, et ils semblent être alors le prolongement l'un de l'autre. L'ensemble conserve une bonne lisibilité, et comme toutes les éoliennes ne sont pas visibles du fait du relief, l'ensemble n'occupe pas une place démesurée sur l'horizon. Sur certaines vues (25, 27, 28), les projets se superposent en partie ou totalement, ce qui permet de diminuer l'angle de champ occupé par le motif éolien. Aussi, cette superposition n'entraîne pas une perte significative de lisibilité, étant donné la distance de ces points de vue qui sont éloignés.

Depuis les secteurs de visibilité du projet, celui-ci est ponctuellement mis en covisibilité avec les autres parcs et projets du territoire, plus particulièrement depuis les belvédères du territoire, notamment avec celui d'Arzenc-de-Randon depuis l'est, et de manière ponctuelle depuis l'ouest, à l'échelle éloignée, avec ceux de Champcate et Lou Paou.

Dans la grande majorité des cas, ces effets sont faibles à très faibles, avec une lisibilité de l'ensemble du contexte éolien qui est conservée et une forme et une échelle du projet qui s'affiche en cohérence avec celles des autres parcs et projets. La mise en covisibilité avec l'antenne du Truc de Fortunio, notamment depuis l'ouest, reste également réduite, les éoliennes du projet s'insérant dans un paysage déjà marqué par l'éolien. Un espace de respiration est conservé entre le projet et l'antenne et la taille perçue des machines reste en cohérence avec cet élément repère anthropique. Le projet n'entre donc pas en concurrence directe avec l'antenne qui reste un repère paysager du territoire, mais vient plus en affirmation d'un motif éolien qui est déjà présent depuis la tour relais du Truc de Fortunio.

4.2.1.4 **La visibilité**

L'incidence sur les éléments touristiques sensibles est globalement faible sur le territoire d'étude : la visibilité du projet depuis Châteauneuf-de-Randon, le Roc de Peyre est faible à très faible (vues 15, 16, 17 et 30). L'incidence est même nulle pour Mende et ses alentours, ainsi que depuis le lac de Charpal et le plateau du Palais du Roi (vues 18 à 22 et 38). Depuis le truc de Fortunio (vue 11), le projet a été travaillé pour qu'il apparaisse avec un rendu selon une ligne régulière. Seule l'éolienne E1 semble désaxée, légèrement isolée des autres machines sur la gauche. Sur le sentier GR43, l'analyse visuelle montre que le projet est très souvent masqué, soit par des premiers plans végétaux, des seconds plans occupés par des boisements denses de conifères destinés à l'exploitation forestière ou des masques topographiques dissimulant très largement les éoliennes, voire complètement sur la plupart des vues. Aussi, l'incidence globale sur le GR43 est largement nulle avec ponctuellement des incidences faibles voire modérées, au niveau du Truc de Fortunio notamment.

4.1.6.7 Synthèse récapitulative des incidences

PAYSAGE								
Enjeux recensés dans l'état initial					Analyse des incidences			
Nom	Type	Éléments caractéristiques du patrimoine montagnard	Périmètre	Sensibilités	Résultats de la ZVI	Etude par photomontage	Incidences	Incidences sur les éléments caractéristiques du patrimoine montagnard
La Montagne de la Margeride	Unité paysagère	Points de vue offerts depuis le Signal de Randon et le Truc de Fortunio Relief marqué de la montagne de la Margeride et ses paysages ouverts en limite Est Vallées de la Truyère, de la Colagne et du Chapeauroux Lac de Charpal Architecture traditionnelle adaptée au climat (toiture en lauzes notamment et utilisation granite)	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée aux extrémités et forte à proximité du projet et autour du lac de Charpal, du Truc de Fortunio et du plateau du Palais du Roi	visibilité théorique du projet uniquement depuis l'aire immédiate, très faible à nulle au nord	1 à 12, 18 à 22, 35	Incidence modérée à forte depuis les abords immédiats	Truc de Fortunio : Incidence faible (respect des recommandations) Relief marqué de la montagne de la Margeride et ses paysages ouverts en limite Est : Incidence nulle (secteur non accessible) Vallée de la Truyère : Incidence modérée depuis un axe secondaire menant à La Villedieu // Incidence nulle depuis le fond de la vallée et l'axe principal (RD34) Vallée de la Colagne : Incidence nulle Vallée du Chapeauroux : Incidence nulle Lac de Charpal : Incidence nulle Architecture traditionnelle adaptée au climat (toiture en lauzes notamment et utilisation granite) : aucune incidence sur l'architecture
Les plateaux et vallées de la Margeride occidentale	Unité paysagère	Vallées de la Truyère, de la Colagne et de la Rimeize Site bâti de Serverette Architecture traditionnelle adaptée au climat (toiture en lauzes notamment et utilisation granite)	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible	visibilité théorique découpée mais récurrente sur l'ensemble de l'unité	23 à 34, 39 et 40	Incidence faible ou peu marquante	Vallée de la Truyère : Incidence faible Vallée de la Colagne : Incidence faible (peu de zones impactées) Vallée de la Rimeize : Incidence nulle Site bâti de Serverette : Incidence faible (respect des recommandations) Architecture traditionnelle adaptée au climat (toiture en lauzes notamment et utilisation granite) : aucune incidence sur l'architecture
Les plateaux et vallées de la Margeride orientale	Unité paysagère	Paysages ouverts s'étirant sur un axe Nord-Est / Sud-Ouest sur la frange Ouest de l'unité paysagère ites bâtis de Châteauneuf-de-Randon, d'Arzenc-de-Randon et de Grandrieu Les vallées de l'Ance, du Grand Rieu, du Chapeauroux et du ruisseau du Viala Architecture traditionnelle adaptée au climat (toiture en lauzes notamment et utilisation granite)	rapprochée éloignée	sensibilité faible à nulle à l'extrémité est de l'aire d'étude	visibilité nulle à l'exception de Châteauneuf de randon et d'une petite partie du rebord de la vallée du Grandrieu	13 à 17, 36 et 37	Incidence très faible	Paysages ouverts s'étirant sur un axe Nord-Est / Sud-Ouest sur la frange Ouest de l'unité paysagère : incidence très faible ites bâtis de Châteauneuf-de-Randon, d'Arzenc-de-Randon et de Grandrieu : incidence très faible à nulle (respect des recommandations) Vallée de l'Ance : Incidence nulle Vallée du Grand Rieu : Incidence très faible (Grandrieu seulement) à nulle Vallée du Chapeauroux : Incidence nulle Vallée du ruisseau du Viala : Incidence nulle Architecture traditionnelle adaptée au climat (toiture en lauzes notamment et utilisation granite) : aucune incidence sur l'architecture
Les vallées du rebord sud de la Margeride	Unité paysagère	Paysage routier de la D809 et viaducs ferroviaires Architecture traditionnelle mêlant schiste et granite Villages implantés en balcon (Servières)	éloignée	Sensibilité nulle	visibilité nulle	-	Incidence nulle	Paysage routier de la D809 et viaducs ferroviaires : Incidence nulle Architecture traditionnelle mêlant schiste et granite : Incidence nulle Villages implantés en balcon (Servières) : Incidence nulle
La Plaine de Montbel	Unité paysagère	Ensemble de la plaine formant un paysage original ayant préservé les espaces ouverts Vallées autour de Belvezet	éloignée	Sensibilité nulle	visibilité théorique très faible et en dehors du territoire d'étude	-	Incidence nulle	Ensemble de la plaine formant un paysage original ayant préservé les espaces ouverts : Incidence nulle Vallées autour de Belvezet : Incidence nulle
La vallée du Lot	Unité paysagère	Vallée du Lot et ses affluents formant un véritable dédale Paysages ouverts des versants et des fonds des vallées (Lot, Nize, Bramont) et des causses (Causse de Mende, de Cruzet et de Changefége) Paysages de gorges, de coteaux (Mont Mimat) et de trucs (Truc de Balduc)	éloignée	Sensibilité faible ponctuellement depuis les hauteurs	visibilité nulle	38	Incidence nulle	Vallée du Lot et ses affluents formant un véritable dédale : Incidence nulle Paysages ouverts des versants et des fonds des vallées (Lot, Nize, Bramont) et des causses (Causse de Mende, de Cruzet et de Changefége) : Incidence nulle Paysages de gorges, de coteaux (Mont Mimat) et de trucs (Truc de Balduc) : Incidence nulle

PATRIMOINE								
Enjeux recensés dans l'état initial				Analyse des incidences				
Nom	Type	Éléments caractéristiques du patrimoine montagnard	Périmètre	Sensibilité	Résultats de la ZVI	Etude par photomontage	Incidences	Incidences sur les éléments caractéristiques du patrimoine montagnard
Domaine de Combettes du Château (1)	Monument historique	Oui	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	ne permet pas de conclure	4	Incidence faible ou peu marquante	Incidence faible depuis les abords Incidence faible depuis le bâtiment
Ferme de la Chaze (Portail) (2)	Monument historique	Oui	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité			Incidence nulle	Incidence nulle
Eglise Saint-Jean (3)	Monument historique	Oui	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité			Incidence nulle	Incidence nulle
Croix en fer forgé (4)	Monument historique	Oui	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité			Incidence nulle	Incidence nulle
Monument Duguesclin (5)	Monument historique	Oui	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité			Incidence nulle	Incidence nulle
Croix en pierre (6)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité			Incidence nulle	Incidence nulle
Eglise de laval Atger (7)	Monument historique	Oui	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	aucune visibilité du projet	37	Incidence nulle	Incidence nulle
Eglise de Grandrieu (8)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité			Incidence nulle	Incidence nulle
Château de Saint-Alban (9)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité			Incidence nulle	Incidence nulle
Eglise de Saint-Albans (10)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité			Incidence nulle	Incidence nulle
Eglise de Fontans (11)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité			Incidence nulle	Incidence nulle
Vestiges de la ville antique (12)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité			Incidence nulle	Incidence nulle
Croix en Pierre (13)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité			Incidence nulle	Incidence nulle
Château de Combettes et abords (14)	Monument historique	Oui	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	ne permet pas de conclure	29	Incidence faible ou peu marquante	Incidence faible ou peu marquante
Château de la Grange (15)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité			Incidence nulle	Incidence nulle
Domaine de Cougoussac (16)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité			Incidence nulle	Incidence nulle
Maison forte de Bahours (17)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité			Incidence nulle	Incidence nulle
Patrimoine urbain de Mende (18)	Monument historique	Oui	éloignée	Sensibilité moyenne	aucune visibilité du projet	38	Incidence nulle	Incidence nulle
Croix en pierre de 1773, place publique (19)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité			Incidence nulle	Incidence nulle
Croix en pierre de 1739, Nord du village (20)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité			Incidence nulle	Incidence nulle
Eglise de Rouvière (21)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité			Incidence nulle	Incidence nulle
Croix en pierre, sud du village (22)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité			Incidence nulle	Incidence nulle
Rocher du Vanel (A)	Monument historique	Oui	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité			Incidence nulle	Incidence nulle
Village de Châteauneuf de Randon (B)	Monument historique	Oui	rapprochée éloignée	Sensibilité forte	ne permet pas de conclure	15,16,17	Incidence faible ou peu marquante	Incidence faible ou peu marquante
Pierre branlante de Châteauneuf (C)	Monument historique	Oui	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	ne permet pas de conclure	15,16,18	Incidence faible ou peu marquante	Incidence faible ou peu marquante
Blocs de rocher dits "Pyramide en porte à faux" (D)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité			Incidence nulle	Incidence nulle
Baou de l'Estival (E)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité			Incidence nulle	Incidence nulle
Château de Combettes et abords (F)	Monument historique	Oui	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	ne permet pas de conclure	29	Incidence faible ou peu marquante	Incidence faible ou peu marquante
Rocher de Moïse (G)	Monument historique	Oui	éloignée	Pas de sensibilité			Incidence nulle	Incidence nulle
Allée et Terrain bordant l'Allée Piencourt (H)	Monument historique	Oui	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	aucune visibilité du projet	38	Incidence nulle	Incidence nulle
AVAP de Mende (Z1)	Monument historique	Oui	éloignée	Sensibilité moyenne	aucune visibilité du projet	38	Incidence nulle	Incidence nulle

LIEUX VISITES ET FREQUENTES								
Enjeux recensés dans l'état initial				Analyse des Incidences				
Nom	Type	Éléments caractéristiques du patrimoine montagnard	Périmètre	Sensibilité	Résultats de la ZVI	Etude par photomontage	Incidences	Incidences sur les éléments caractéristiques du patrimoine montagnard
Châteauneuf-de-Randon	Bourg principal / Tourisme / Patrimoine	Oui	rapprochée éloignée	Sensibilité moyenne	ne permet pas de conclure	15,16,17	Incidence faible ou peu marquante	Incidence très faible à nulle (respect des recommandations)
Le roc de Peyre	Tourisme	Oui	éloignée	Sensibilité forte	ne permet pas de conclure	30	Incidence très faible	Incidence nulle (éloignement)
Le truc de Fortunio	Tourisme	Oui	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte	ne permet pas de conclure	11	Incidence modérée	Incidence faible (respect des recommandations)
Le Lac de Charpal	Tourisme	Oui	rapprochée éloignée	Sensibilité moyenne	aucune visibilité du projet	20, 21	Incidence nulle	Incidence nulle
Le GR 43	Tourisme	Oui	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité moyenne	ne permet pas de conclure	10	Incidence faible à nulle sur l'ensemble de l'itinéraire	Incidence nulle sur la majorité de l'itinéraire du fait de nombreux masques visuels (boisements relief) Incidence modérée à faible sur Le Truc de Fortunio Incidence visuelle faible aux environs de Giralès et sur quelques portions très localisées
Le belvédère de Mende	Tourisme	Oui	éloignée	Sensibilité moyenne	aucune visibilité du projet	38	Incidence nulle	Incidence nulle
D906 (Mende - St-Chély-d'Apcher)	Infrastructure	Non	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	ne permet pas de conclure	23, 25, 26, 33	Incidence faible ou peu marquante	
A75	Infrastructure	Non	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	ne permet pas de conclure	31	Incidence très faible	
D987 (St-Alban-de-Limagnole)	Infrastructure	Non	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	aucune visibilité du projet	34,35	Incidence nulle	
D985 (Grandrieu-Châteauneuf-de-Randon)	Infrastructure	Non	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	ne permet pas de conclure	13, 14	Incidence nulle	
D50 (Aumont-Aubrac-St-Amans)	Infrastructure	Non	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	ne permet pas de conclure	32	Incidence très faible	
D101 (Marjeols-Rieutort-de-Randon)	Infrastructure	Non	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité	ne permet pas de conclure	40	Incidence nulle	
LIEUX HABITES ET PERCEPTIONS QUOTIDIENNES								
Enjeux recensés dans l'état initial				Analyse des Impacts				
Nom	Type	Éléments caractéristiques du patrimoine montagnard	Périmètre	Sensibilité	Résultats de la ZVI	Etude par photomontage	Incidences	Incidences sur les éléments caractéristiques du patrimoine montagnard
Estables	bourg riverain	Éléments d'architecture : - utilisation du granite (maison, murets, piquets, etc.) - petit patrimoine (four à pain, ferradou par exemple)	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte	ne permet pas de conclure	6, 7	Incidence modérée	Incidence nulle (aucune intervention sur le bâti)
La Villedieu	bourg riverain	Éléments d'architecture : - utilisation du granite (maison, murets, piquets, etc.) - petit patrimoine (four à pain, ferradou par exemple)	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	ne permet pas de conclure	1, 2	Incidence forte uniquement depuis les accès	Incidence nulle (aucune intervention sur le bâti)
Froidevala	bourg riverain	Éléments d'architecture : - utilisation du granite (maison, murets, piquets, etc.) - petit patrimoine (four à pain, ferradou par exemple)	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	ne permet pas de conclure	8, 9	Incidence modérée à faible depuis les accès	Incidence nulle (aucune intervention sur le bâti)
La Bastide	hameau	Éléments d'architecture : - utilisation du granite (maison, murets, piquets, etc.) - petit patrimoine (four à pain, ferradou par exemple)	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	ne permet pas de conclure	5	Incidence modérée depuis l'accès	Incidence nulle (aucune intervention sur le bâti)

INCIDENCES							
Site	Type	Intensité	Échelle	Statut de la SI	Statut professionnel	Statut	Préconisations pour atténuer l'impact des incidences
							<p>Il se agit de sites d'importance particulière pour leur intérêt scientifique, patrimonial, culturel, historique, géologique, géomorphologique, paysager, etc. Ces sites sont répertoriés dans le plan de protection des sites d'importance particulière (PPSIP) de la commune de Monts-de-Randon.</p> <p>Il est recommandé de prendre en compte ces sites dans les études de projet et de mettre en œuvre des mesures de protection et de gestion adaptées à leur statut et à leur intérêt.</p> <p>Il est également recommandé de consulter les services compétents de la commune et de l'État pour obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation de tout projet affectant ces sites.</p>
							<p>Il se agit de sites d'importance particulière pour leur intérêt scientifique, patrimonial, culturel, historique, géologique, géomorphologique, paysager, etc. Ces sites sont répertoriés dans le plan de protection des sites d'importance particulière (PPSIP) de la commune de Monts-de-Randon.</p> <p>Il est recommandé de prendre en compte ces sites dans les études de projet et de mettre en œuvre des mesures de protection et de gestion adaptées à leur statut et à leur intérêt.</p> <p>Il est également recommandé de consulter les services compétents de la commune et de l'État pour obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation de tout projet affectant ces sites.</p>

VIII Mesures paysagères du projet éolien

Afin de réduire au maximum l'impact des éoliennes utilisées pour le parc, certaines caractéristiques techniques ont été retenues comme essentielles pour favoriser leur intégration paysagère :

VTTT 1 Choix de l'éolienne au regard du contexte éolien existant.

Le modèle de machine retenu est l'Enercon E92 de 92 mètres de diamètre rotor et haute de 130 mètres bout de pales (variante 4) permettant ainsi de limiter la prégnance du projet dans le paysage (depuis le Truc de Fortunio par exemple) en comparaison d'un projet composé de machines mesurant 150 mètres en bout de pales (variantes 1 à 3). La couleur des éoliennes joue un rôle prédominant dans leur perception visuelle et leur influence sur le paysage environnant. Il s'agit de déterminer la couleur qui permet d'effacer au maximum les éoliennes dans le paysage tout en tenant compte de l'évolution de la luminosité au cours des différentes saisons. La couleur réglementaire des éoliennes est le RAL 9018, qui permettrait de diminuer considérablement la perception des éoliennes depuis les alentours, notamment en ce qui concerne l'aire d'étude éloignée.

VTTT 2 Enfouissement des réseaux entre les éoliennes

La mise en place du parc éolien n'entraînera pas d'ajout de réseaux aériens entre le poste de livraison et les aérogénérateurs, l'ensemble des câblages étant enfouis en accotement des chemins afin de ne laisser de perceptible que les mâts, les nacelles et les pales. Ainsi, cette mesure permettrait d'éviter l'ajout d'éléments perturbateurs dans un paysage déjà marqué par l'orientation des lignes électriques à haute tension.

VTTT 3 Mesures concernant les postes de livraison

Le poste de livraison est un petit local vers lequel converge l'énergie produite par les éoliennes. Cet élément indispensable au fonctionnement du parc constitue un petit volume bâti qui, s'il est proche des éoliennes, devient un élément de comparaison pouvant souligner les ruptures d'échelle éventuelles. Le poste de livraison constitue en général un élément relativement marquant dans la mise en place d'un parc éolien du fait de son architecture compacte lui conférant un aspect austère.

Le projet d'aménagement prévoit la mise en place de 2 postes de livraison, à proximité immédiate de l'éolienne E3, le long de l'accès à celle-ci. Positionné en bord de voie et en lisière de boisement, les locaux seront donc peu visibles dans le paysage, bénéficiant d'une bonne intégration paysagère. Il a été ainsi choisi d'apposer un bardage bois sur les postes de livraison, afin de l'intégrer au mieux dans le paysage environnant.

VTTT 4 Mesures générales de maintien d'une mini-landscapage



Le projet s'implante sur un secteur comprenant principalement des parcelles boisées, quelques-unes en reboisement ou en friche et quelques pâtures d'altitude. Les accès aux éoliennes passent préférentiellement par des chemins existants qui seront à renforcer en phase chantier pour permettre le passage des véhicules.

La création de chemins peut cependant impacter de manière significative les boisements, en altérant les systèmes racinaires parfois très développés dans le sol. L'objectif est de limiter au maximum cet impact et de maintenir la continuité de la végétation au maximum.

Impact des travaux sur la santé du végétal

La mise en place des éoliennes, la création des chemins, des plateformes et des différentes installations vont entraîner le défrichage de 19173 m² (voir tableau ci-dessous précisant les surfaces par éoliennes et pour l'accès retournement). Cette surface à déboiser ne remet cependant pas en cause la continuité végétale du massif boisé.

Secteur concerné par le défrichage	Surface (en m ²)
E1	4827
E2	6066
E3	5144
E4	0
E5	0
Poste de livraison 1 et 2	145
TOTAL	16182 m²

Tableau récapitulatif des surfaces à défricher

Toutefois, les installations comme la création des chemins et des plateformes imposent de surcreuser le sol, le risque étant d'impacter le système racinaire des arbres et arbustes limitrophes. Dans tous les cas, lors de la réalisation des accès, il sera nécessaire de veiller à ne pas endommager le houppier et le tronc des arbres et arbustes conservés afin de ne pas compromettre leur état de santé. Pour les arbres le nécessitant, un élagage hivernal sera également réalisé après diagnostic pour permettre un bon développement ultérieur des houppiers et notamment limiter les effets du passage des véhicules de transport des éoliennes et de leur contenu. Afin de limiter les dommages sur le système racinaire, les câbles seront enterrés en milieu de piste.

4.2.2.1 Maintenance et accès des éoliennes d'accès

La mise en place des éoliennes lors de la phase chantier nécessite la création de chemins, conservés en phase d'exploitation pour les opérations de maintenance. Il s'agit donc de les intégrer au mieux dans le paysage en devenant :

■ Accès aux éoliennes E1, E2 et E3 :

La mise en place de l'accès aux éoliennes E1, E2 et E3 demandera un défrichage sur une petite partie du boisement. Il emprunte en très grande partie un chemin forestier préexistant qui nécessite d'être renforcé en prévision du passage des véhicules de transport des éoliennes. L'accès aux plateformes, les plateformes, l'agrandissement du virage et la mise en place d'une zone de retournement pour les véhicules vont entraîner obligatoirement un défrichage d'une petite surface de la végétation actuellement présente, qui ne remet cependant pas en cause la continuité végétale du massif boisé.

■ Accès aux éoliennes E4 et E5 :

La mise en place de l'accès aux éoliennes E4 et E5 demandera un défrichage sur une petite partie du boisement. Relié au chemin forestier préexistant, l'accès, ainsi que les plateformes à créer se situent dans une zone en enfrichement. Leur création va entraîner un défrichage d'une petite surface de la végétation actuellement présente, toutefois bien moins impactante que dans un boisement classique. Ces coupes ne remettent cependant pas en cause la continuité végétale.

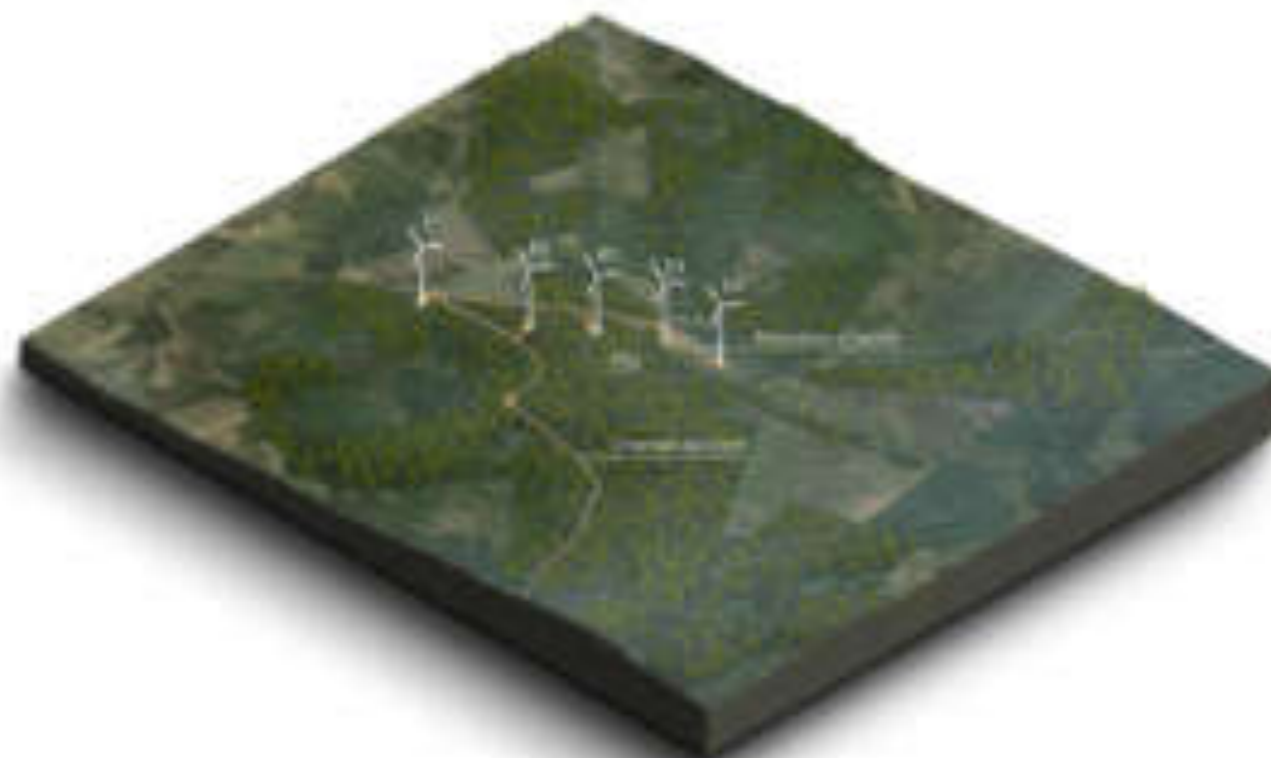
Accès existant à aménager	Linéaire (en mètres)	Surface (en m²)
E1	23	135
E2	30	235
E4-E5	367	2550
Retournement	180	865
Virage entrée site	20	100
TOTAL	620 m	3815 m²

Tableau récapitulatif des linéaires d'accès existants à aménager

Par ailleurs, pour garder une cohérence avec les chemins et les accès parcellaires existants, les chemins nouvellement créés ou renforcés devront être similaires à l'existant. Leur largeur sera de 5 à 6m.

Pour ce faire, les accès devront comporter un revêtement terre/pierre mis en place au-dessus de la structure porteuse. D'une épaisseur d'environ 20 cm, le mélange comporte environ 60 % de pierres de taille variant entre 20 et 40mm et 40 % de terre végétale. Une couche de terre végétale (2cm) sera apposée par-dessus pour favoriser à terme un aspect reprenant les teintes actuelles du paysage. Cet ajout permettra en outre de favoriser la repousse spontanée de végétation sur la bande centrale.

À l'issue des travaux, des semis de graines issues de la flore spontanée environnante seront réalisés. Cet aménagement permet de fondre l'équipement dans le paysage tout en conservant la perméabilité du sol.

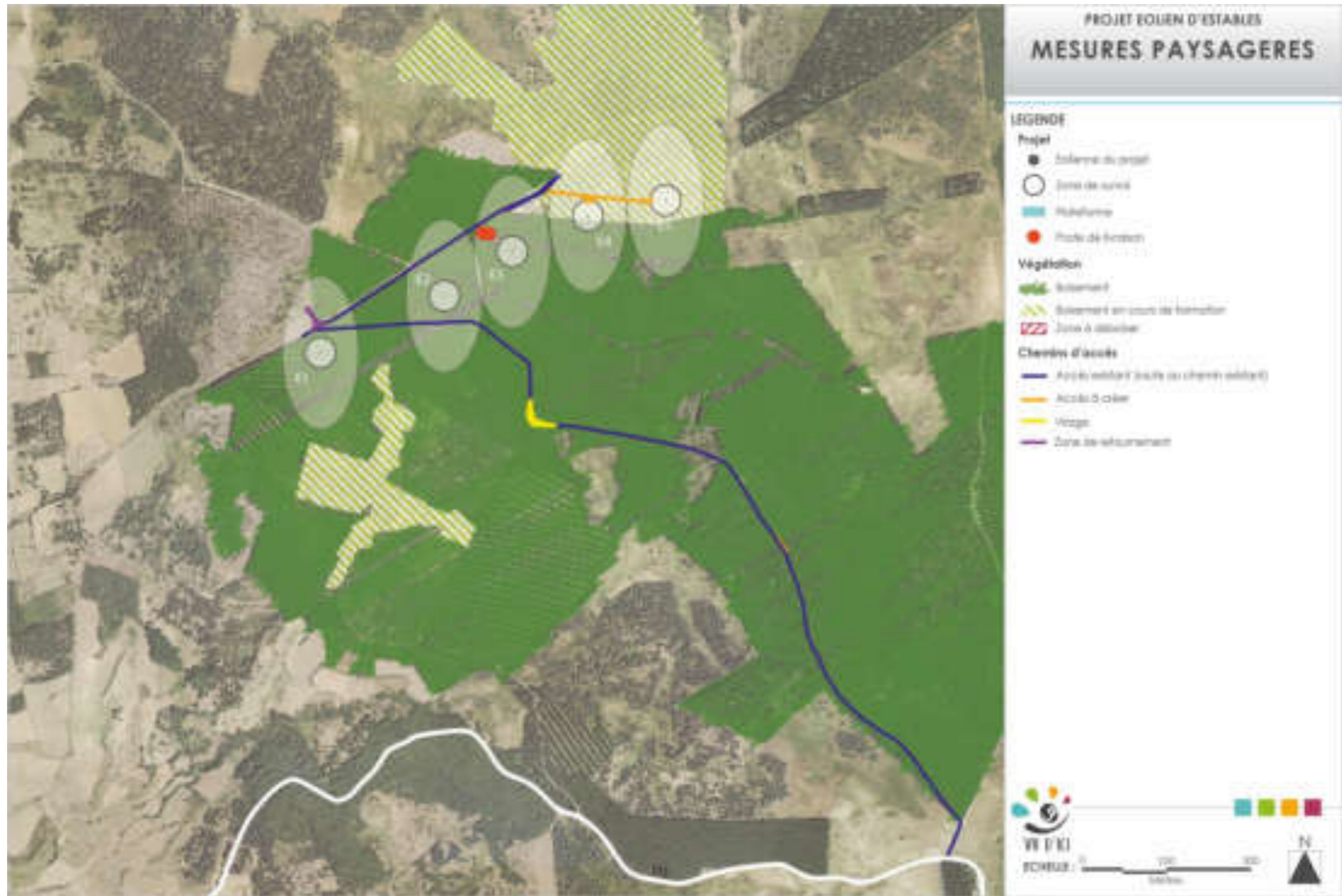


■ Aire de stockage et maintenance et aire de dépôt des pâles

Ces deux aires ont des fonctions distinctes. L'aire de montage et maintenance sera utilisée pendant toute la durée d'exploitation du parc éolien, tandis que la plateforme de stockage des pales ne sera utilisée que pendant la phase de chantier.

- Aire de maintenance/montage : Afin d'assurer la construction et la maintenance des éoliennes et du site en général, une plateforme de maintenance sera aménagée au pied de chaque éolienne. Elles permettront le stationnement des véhicules, la manœuvre éventuelle d'engins, le dépôt momentané de matériaux, et toutes les autres opérations d'entretien ou de maintenance nécessitant un espace aménagé. Elle sera stabilisée et en légère pente de 0,5 à 2 % afin d'éviter l'accumulation des eaux.
- Plateforme de stockage des éléments de l'éolienne : elle sera destinée à recevoir et stocker les pales, la nacelle, le rotor, les éléments du mat, avant montage. Cette aire n'est pas décapée, elle sera simplement aplanie pour pouvoir y déposer sans risque de dégâts les éléments fragiles de l'éolienne.

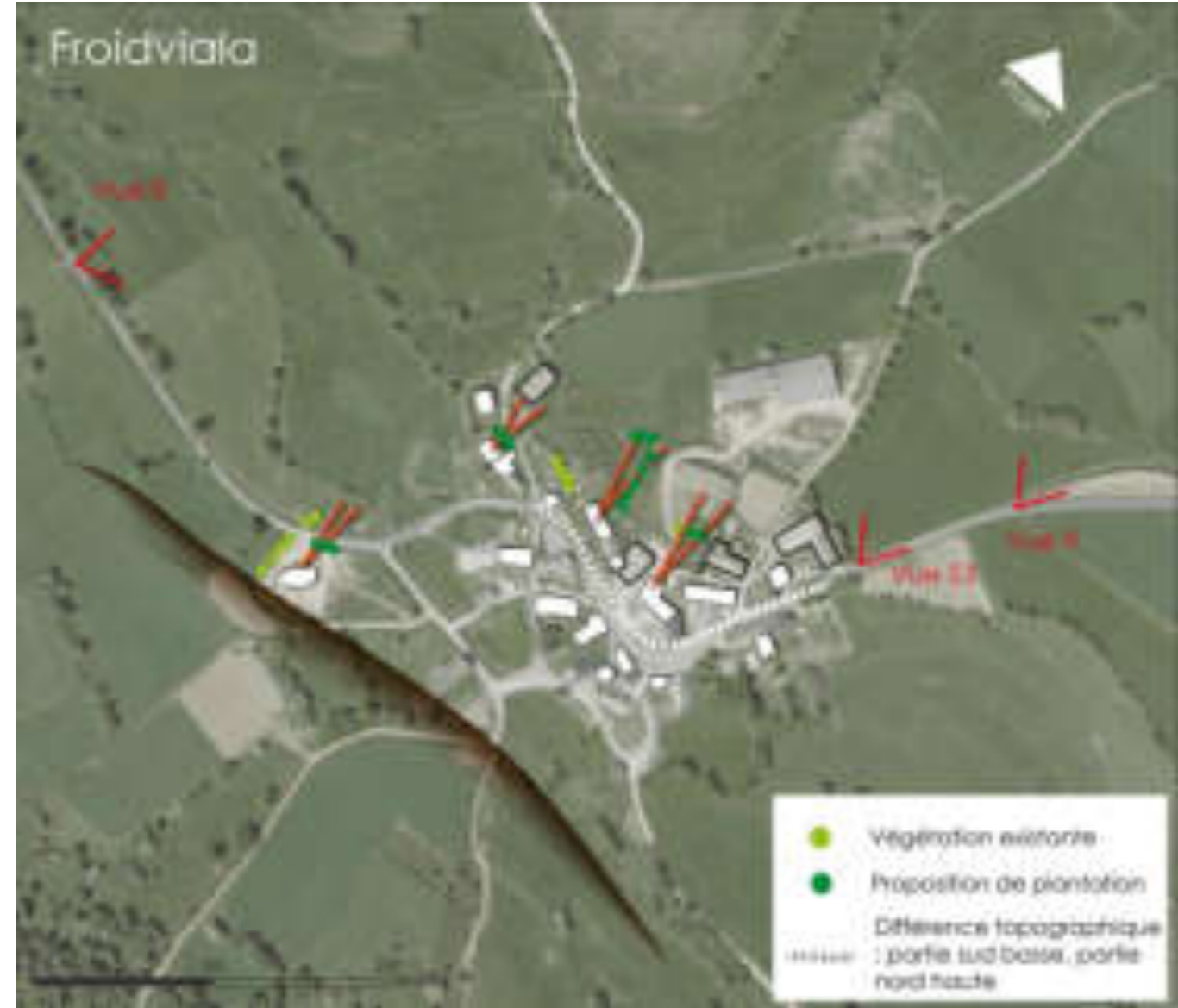
Le défrichage engendré pour la mise en place des aires concernera les éoliennes E1, E2 et E3. Comparé à la taille des clairières existantes dans les boisements, les défrichements engendrés ne sont pas de nature à créer des effets de clairières à proprement parler, mais des interruptions momentanées de la trame boisée.



VTTTE Mesures concernant les rivarins (hameaux et bourgs proches)

Aucun hameau ou bourg n'est situé à moins de 1 km des éoliennes en projet. Le hameau le plus proche, la Bastide (à 1.4km) présente une trame végétale dense sur son pourtour, qui le prémunit d'une visibilité depuis ces franges. Son implantation étagée entraîne cependant quelques vues depuis les habitations vers le vallon. Toutefois aucune mesure ERC ne peut être envisagée dans ce cas.

Sur le hameau de Froidviata, il a été identifié des sensibilités sur les façades arrière des habitations en frange nord. Ces habitations pourront donc si les propriétaires le souhaitent, et sous réserve d'une vue avérée sur le projet, bénéficier d'une bourse aux arbres. Les linéaires plantés permettront de nuancer la vue sur le projet et seront déterminés en concertation avec les habitant concernés.



Une bourse similaire est également proposée sur le bourg d'Estables, pour les habitations qui auront une vue avérée sur le projet.

VTTTE Mesures concernant les éléments caractéristiques du patrimoine montagnard

VTTTE 1 Travaux de GR

L'analyse précédente a montré que le projet n'est perceptible que depuis quelques séquences ouvertes en direction du projet. Si la tendance actuelle est à la plantation de boisements (500ha environ par an – Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon), l'exploitation forestière fait qu'il y a constamment un renouvellement du couvert forestier. Ceci s'effectue de deux manières :

- Ponctuellement par abattage sélectif permettant de maintenir le couvert végétal constamment ;
- Par arasement total des parcelles.

Aujourd'hui, il semblerait que la tendance soit à la première méthode qui présente un avantage économique. Ainsi, les secteurs traversant les zones boisées ont peu de risques de s'ouvrir subitement en direction du projet.

VTTTE 2 Mise à disposition

Afin d'améliorer la lisibilité du sentier GR43 et de le valoriser auprès des randonneurs, le pétitionnaire propose de participer financièrement à cette mission auprès de la communauté de communes gestionnaire du sentier.

Ce GR permet de relier des secteurs touristiques importants à l'échelle du territoire à l'image du lac de Charpal ou du Truc de Fortunio. Aujourd'hui La communauté de communes a pour projet de réhabiliter la piste forestière de manière à améliorer l'accessibilité. Aussi, le pétitionnaire propose une participation financière pour la réalisation de ce projet.

Enfin, certains secteurs du sentier nécessitent une réhabilitation. En effet, certains passages délicats (zone humide notamment) ont été aménagés mais sont aujourd'hui très dégradés, à l'image de l'aménagement existant ci-dessous. Aussi, le pétitionnaire propose de participer financièrement à la mise en sécurité de ces passages délicats.



Aménagement à mettre en sécurité (au nord du Peyre Plantade - forêt de la Villedieu)

4.1.2.5 Le petit patrimoine

L'atlas des paysages du Languedoc-Roussillon a défini les éléments présentant un enjeu de valorisation et de réhabilitation. Cet atlas évoque notamment la question du petit patrimoine, autrement appelé patrimoine vernaculaire. Ce patrimoine spécifique, bien que non protégé, est un témoin direct de l'histoire des lieux. « Les plus marquants de ces éléments sont les murs des terrasses, bancels ou faïsses des Cévennes, ainsi que les murs des prairies d'Aubrac et de Margeride, qui courent sur des centaines de kilomètres. » (Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon). D'autres éléments sont présents quasi systématiquement au cœur des bourgs et hameaux à l'image des fours à pains, véritables lieux de rencontres, des « ferradou », qui permettaient de ferrer les bêtes, ou encore des vieilles fermes et des églises.

Aujourd'hui, aucun inventaire exhaustif n'a été dressé concernant ce patrimoine. Néanmoins, certains ont été identifiés à proximité du projet et leur état actuel nécessite de les restaurer de manière à faire perdurer l'élément et valoriser ce qui était un lieu important durant les périodes de transhumance. Aussi, le développeur, en accord avec les propriétaires propose d'engager la restauration de la toiture de l'ancien presbytère de la Villedieu, permettant ainsi de répondre aux enjeux définis dans l'atlas des paysages.

Le GR43 traverse également différents bourgs et hameaux possédant des fours à pain et des ferradou, comme Vitrolles, Coulagnes Hautes ou encore Vitrolles. Afin de répondre aux enjeux de valorisation, il peut être envisager la mise en place de panneaux pédagogiques au sein de ces derniers. Ces panneaux pourraient avoir vocation à expliciter l'histoire de l'établissement des hommes dans ce territoire, en lien avec le patrimoine toujours visible (utilisation des matériaux locaux, toitures en lauzes, pentes des toitures adaptées à la neige, histoire de la transhumance, etc.). Ce travail pourra être réalisé en lien avec les associations locales, les communes et communautés de communes concernées ainsi que les offices de tourisme et/ou les écoles.



Exemple de four à pain et de ferradou (Coulagnes-Hautes)



Exemple de ferradou au hameau Le Bouchet (Rieutori-de-Randon)

VTTT7 Mesures de remise en état du site dans le cas d'un démantèlement des éoliennes

Les éoliennes du projet doivent respecter l'arrêté ministériel du 6 novembre 2014 modifiant celui du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent :

« Les opérations de démantèlement et de remise en état des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent prévues à l'article R. 553-6 du code de l'environnement comprennent :

1. Le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison.

2. L'excavation des fondations jusqu'à la base de leur semelle, y compris les éventuels pieux, sauf à ce que le bilan environnemental du décaissement total soit défavorable. Même dans cette hypothèse la profondeur excavée ne pourra être inférieure à 2 (deux) mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 (un) mètre de profondeur dans les autres cas. Les fondations excavées seront remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation.

3. La remise en état qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état.

Les déchets de démolition et de démantèlement sont valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet. »

Un démantèlement des éoliennes du projet permettrait ainsi une réversibilité du milieu d'un point de vue paysager. En effet, l'excavation et le comblement des fondations sur 2 m pour les éoliennes et au niveau des chemins d'accès créés laisserait la possibilité à la végétation de reprendre ses droits. Toutefois, la présence résiduelle d'une partie des fondations risquerait tout de même de légèrement fragiliser le milieu au niveau des anciennes installations : le remaniement du sol avec l'ajout de terre végétale risque de ralentir la croissance de la végétation qui s'y développerait, le temps que le sol retrouve ses caractéristiques pédologiques initiales.

VTTT8 Synthèse des mesures

L'ensemble des mesures appliquées sont récapitulées dans le tableau suivant :

Echelle de perception	Enjeu recensé	Mesure(s) d'évitement
Éloignée à immédiate	Enjeu de visibilité du projet depuis les points à enjeu	Choix de la variante (voir partie VII.)
Immédiate	Enjeu de prégnance du projet dans le paysage immédiat	Enterrement des lignes de raccordement

Tableau récapitulatif des mesures d'évitement

Echelle de perception	Enjeu recensé	Mesure(s) de réduction
Immédiate	Enjeu de visibilité du poste de livraison	Choix d'un bardage bois pour le poste de livraison, qui permettra une bonne intégration paysagère de ce dernier
Éloignée/ Immédiate	Enjeu de visibilité des machines et des accès	<p>Choix de la couleur (réglementaire) des machines, qui permet d'en diminuer la perception depuis les alentours</p> <p>Choix de la variante pour minimiser la création de chemin et les ouvertures dans le boisement</p> <p>Choix d'un gabarit de machines permettant de limiter la prégnance du projet depuis le sommet du Truc de Fortunio (hauteur bout de pales de 130m)</p> <p>Mise en place d'un mélange terre/pierre sur les portions d'accès créées, afin de garder une cohérence avec les chemins existants</p>
Immédiate	Enjeu sur la végétation de la zone de projet	Défrichage minimal par rapport à la taille du boisement en utilisant au maximum les chemins existants et évitant au maximum la création d'accès dans le boisement

Tableau récapitulatif des mesures de réduction

Echelle de perception	Enjeu recensé	Mesure(s) d'accompagnement	Budget estimatif
Immédiate	Enjeu de valorisation du petit patrimoine	Restauration de petits patrimoines identifiés : - Toiture du presbytère de Villedieu	10 000 €
		Mise en place de panneaux pédagogiques à destination des randonneurs le long du GR43 pour valoriser ce patrimoine montagnard	5 000 €
Immédiate	Enjeu de valorisation du GR43	Participation financière pour la réhabilitation du sentier GR43 (balisage, amélioration du revêtement du sentier, etc)	10 000 €
Immédiate	Enjeu de perception depuis Estables et Froidviala	Proposition d'une mesure de bourse aux arbres pour les riverains intéressés disposant d'une vue avérée sur les éoliennes	10 000 €

Tableau récapitulatif des mesures d'accompagnement

IX Scénario de référence

Thématiques	Synthèse de l'état actuel de l'environnement	Évolution sans projet	Évolution avec le projet
<p>Paysage</p>	<p>Le paysage de l'aire d'étude éloignée est composé de plusieurs unités paysagères :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le paysage du plateau de la Margeride occidentale ; • le paysage du plateau de la Margeride orientale ; • le paysage de la plaine de Montbel ; • le paysage de la montagne de la Margeride ; • Le paysage de la vallée du Lot ; • Le paysage des vallées du rebord sud de la Margeride. <p>Ces paysages de montagne sont le reflet d'une géologie complexe. Ils sont composés d'ondulations, de collines et de vallées plus ou moins étroites et encaissées selon les secteurs. Ces reliefs sont conjugués à une forte présence des boisements. La conjugaison de ces facteurs rend les paysages du nord et de l'est de l'aire d'étude peu sensibles au projet d'implantation du parc éolien.</p> <p>La sensibilité au projet de ces unités s'exprime depuis les espaces proches (d'Estables à Saint-Amans), mais également méridionaux avec la présence de points hauts panoramiques et des principaux lieux touristiques du territoire. À l'échelle rapprochée et éloignée, la vallée du Chapeauroux traversée par la D3 et les secteurs éloignés en butte du plateau occidental de la Margeride montrent également une sensibilité.</p> <p>Les éoliennes sont déjà présentes ponctuellement dans ce territoire, au sud et à l'est. Plusieurs projets sont également en cours, et risquent d'affirmer le motif éolien dans le paysage de manière appuyée.</p>	<p>L'évolution du paysage autour du projet est directement liée au maintien de l'activité agricole.</p> <p>Le territoire d'étude présente une dynamique de déprise agricole, qui risque d'accentuer la fermeture du paysage par les boisements.</p> <p>En ce qui concerne le paysage éolien, la dynamique de développement se poursuit, et de nouveaux parcs s'implantent, venant compléter et affirmer le motif éolien dans le paysage au sud et à proximité immédiate du projet.</p>	<p>Sur le site du projet :</p> <p>Les travaux d'implantation des éoliennes ne modifient pas fortement le contexte paysager, les incidences sur le patrimoine végétal étant faibles. Le choix de l'implantation a permis de maximiser l'utilisation des chemins existants et de minimiser les zones à défricher, évitant ainsi de casser la continuité du boisement sommital du site. Il existe cependant un risque de dégradation des arbres en bordure d'accès existant lors de la phase chantier. Dans tous les cas, lors de la réalisation des accès, il sera nécessaire de veiller à ne pas endommager le houppier et le tronc des arbres et arbustes conservés afin de ne pas compromettre leur état de santé. Pour les arbres le nécessitant, un élagage hivernal sera également réalisé après diagnostic pour permettre un bon développement ultérieur des houppiers et notamment limiter les effets du passage des véhicules de transport des éoliennes et de leur contenu.</p> <p>À l'échelle du paysage immédiat :</p> <p>À l'échelle immédiate, les 3 bourgs du secteur montrent des incidences variables selon leur situation paysagère et leur positionnement. Ainsi, si le bourg de la Villedieu, au nord, ne montre pas d'incidence depuis son centre ou ses franges, ses abords depuis la D5 montrent ponctuellement une incidence forte du projet. Estables, à l'ouest, présente une incidence modérée du projet depuis le centre bourg, comme depuis ses accès. Froidviala, au sud, montre une incidence modérée à faible en entrée de bourg, qui diminue fortement en sortie est du fait des écrans végétaux qui s'interposent alors entre le projet et la voie.</p> <p>À l'échelle du grand paysage :</p> <p>De manière générale, le projet reste discret dans le paysage, avec une visibilité faible, cantonnée aux abords immédiats des éoliennes, au secteur ouest et à quelques points très ponctuels à l'est. Les machines montrent alors une incidence faible dans le paysage et même très faible depuis les secteurs éloignés. Seules les vues proches font exception avec une incidence modérée à forte. Dans leur cas, la position en hauteur du projet et la proximité des éoliennes affiche clairement le parc dans le paysage. Il s'affiche alors de manière récurrente au-dessus de l'assise végétale de la montagne de Sasses, qui constitue une limite visuelle entre le nord et le sud du périmètre immédiat.</p> <p>Ainsi l'unité paysagère du plateau de la Margeride orientale montre une incidence très faible à nulle, avec une incidence nulle sur la vallée du Chapeauroux. Seuls une très faible partie du rebord de la vallée du Grandrieu et le pic de Châteauneuf-de-Randon montrent une visibilité du projet.</p> <p>L'unité paysagère de la plaine de Montbel, comme la vallée du Lot et les vallées du rebord sud de la Margeride, montrent une incidence nulle du projet.</p> <p>L'unité paysagère du plateau de la Margeride occidentale concentre les incidences avec une visibilité des éoliennes, qui reste toutefois très découpée par le relief et les boisements en pastille. La visibilité réelle est également tributaire de l'organisation spatiale du réseau routier, peu fourni sur ce secteur. Ainsi, l'incidence du projet est ponctuellement modérée à proximité de celui-ci, en amont de la vallée de la Colagne, près du bourg d'Estables. Cette incidence s'affaiblit ensuite de plus en plus avec la distance aux alentours de Saint-Amans et Serverette, jusqu'à être très faible en marge de l'aire d'étude éloignée à proximité d'Aumont-Aubrac et du Roc de Peyre.</p> <p>L'unité paysagère de la Montagne de la Margeride montre une incidence très faible à nulle à l'échelle rapprochée et éloignée. C'est à l'échelle immédiate que se concentrent les incidences, notamment depuis le bourg d'Estables, les abords de la Villedieu, les abords immédiats du site d'implantation et depuis le Truc de Fortunio. Le lac de Charpal et le plateau du Palais du Roi ne montrent pas d'incidence potentielle.</p> <p>Depuis les secteurs de visibilité du projet, celui-ci est ponctuellement mis en covisibilité avec les autres parcs et projets du territoire, plus particulièrement depuis les belvédères du territoire, notamment avec celui d'Arzenc-de-Randon depuis l'est, et de manière ponctuelle depuis l'ouest, à l'échelle éloignée, avec ceux de Champcate et Lou Paou.</p> <p>Dans la grande majorité des cas, ces effets sont faibles à très faibles, avec une lisibilité de l'ensemble du contexte éolien qui est conservée et une forme et une échelle du projet qui s'affiche en cohérence avec celles des autres parcs et projets.</p> <p>Dans la grande majorité des cas, ces effets sont faibles à très faibles, avec une lisibilité de l'ensemble du contexte éolien qui est conservée et une forme et une échelle du projet qui s'affiche en cohérence avec celles des autres parcs et projets. La mise en covisibilité avec l'antenne du Truc de Fortunio, notamment depuis l'ouest, reste également réduite, les éoliennes du projet, s'insérant dans un paysage déjà marqué par l'éolien.</p>

Thématiques		Synthèse de l'état actuel de l'environnement	Évolution sans projet	Évolution avec le projet
Patrimoine culturel	Édifices et sites protégés	<p>Parmi l'ensemble du patrimoine protégé présent sur le territoire d'étude, 9 édifices et sites présentent des sensibilités vis-à-vis de l'évolution des territoires alentour (ouvertures visuelles sur le paysage ou visibilité du monument dans le paysage environnant notamment) : ils montrent tous des sensibilités faibles à l'exception de 3 d'entre eux (Châteauneuf-de-Randon et Mende).</p>	Aucun changement	<p>Le patrimoine présente des incidences globalement très faibles à nulles pour la plupart des monuments. Seul un monument parmi tous montre une incidence modérée du projet. Sur les 22 édifices et les 8 sites classés, seuls 5 éléments de patrimoine protégés présentent une incidence :</p> <p>Les autres éléments de patrimoine, et notamment les édifices inscrits en belvédère ou visibles dans le paysage, ne présentent pas de covisibilité établie.</p> <p>Dans tous les cas de covisibilité, le motif éolien est déjà présent dans le paysage dans l'état actuel des choses.</p>
	Tourisme	<p>De manière générale, le tourisme est un point sensible par rapport à l'implantation d'un projet éolien sur le massif de la Margeride. L'ajout d'un projet risque de modifier l'image de « nature sauvage » que ce dernier véhicule actuellement.</p> <p>Le territoire compte ainsi plusieurs sites touristiques d'attention : le bourg de Châteauneuf de Randon, le Lac de Charpal, le Plateau du Palais du Roi, le Truc de Fortunio, à plus grande échelle, la ville de Mende ou encore le Roc de Peyre.</p> <p>À l'échelle immédiate, ces sensibilités sont notamment affirmées depuis les sommets et points d'arrêts touristiques situés le long des grands axes de randonnée au Sud-Est du territoire (GR43, GRP). Les itinéraires secondaires, passant par les ambiances plus intimistes des forêts ou des vallées, posent une sensibilité bien plus faible. Seuls ceux passant à proximité immédiate du projet devront être l'objet d'une attention particulière.</p>	<p>Ce paysage en pleine mutation, risque de voir apparaître de nouveaux parcs éoliens, qui viendront changer l'image du territoire depuis les points hauts touristiques notamment.</p>	<p>L'incidence sur les éléments touristiques sensibles est globalement faible sur le territoire d'étude : la visibilité avérée du projet depuis Châteauneuf-de-Randon, le Roc de Peyre est faible à très faible. L'incidence est même nulle pour Mende et ses alentours, ainsi que depuis le lac de Charpal et le plateau du Palais du Roi. En revanche, à l'échelle immédiate, le GR 43 montre une visibilité modérée du projet, notamment depuis le col du cheval mort, qui s'accroît encore au niveau du Truc de Fortunio. Depuis ce point, le projet a été travaillé pour qu'il apparaisse avec un rendu selon une ligne régulière.</p> <p>Des mesures sont envisagées sur le territoire afin de répondre aux objectifs évoqués dans l'atlas des paysages avec notamment la restauration de certains petits éléments de patrimoine et leur valorisation (notamment le long de l'itinéraire de randonnée GR43). D'autres mesures visant à améliorer le sentier de Grande Randonnée sont également envisagées.</p>

X Bibliographie

Manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Énergie (ADEME), 2010

Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Décembre 2016

Le SRCAE Languedoc-Roussillon, Préfecture du Languedoc-Roussillon, 2013

Etude des sensibilités paysagère et naturaliste au regard de l'éolien industriel en Lozère, de 2011, réalisée par l'Atelier Cassini et ALEPE à la demande de la DREAL.

Atlas des paysages de la région Languedoc-Roussillon, DREAL Occitanie.

XI Méthodologie du volet paysager de l'étude d'impact

L'étude d'impact est une analyse technique et scientifique permettant d'envisager, avant que le projet ne soit construit et exploité, les conséquences futures positives et négatives du projet sur l'environnement, et notamment sur la commodité du voisinage, la santé, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique (cf. art. L511-1 du code de l'environnement).

L'étude paysagère du dossier d'étude d'impact a pour objectifs :

- D'analyser et d'identifier les enjeux et sensibilités patrimoniaux et paysagers liés au projet ;
- D'analyser la cohérence d'implantation du projet dans son environnement, d'identifier les effets, les incidences et de déterminer les mesures d'intégration paysagère.

XI.1 Composition de l'étude d'impact :

Le volet paysager de l'étude d'impact comprend quatre grandes parties s'articulant de la manière suivante :

- L'état initial comprend l'analyse paysagère du territoire d'étude qui permet, au regard du territoire d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser l'ensemble des enjeux existants à l'état actuel de la zone et des paysages susceptibles d'être affectés par le projet. Une sensibilité est affectée à chacun de ces enjeux, dépendante du projet éolien considéré dans la présente étude.
- La proposition de préconisations découlant des enjeux et sensibilités identifiés précédemment et la comparaison de différentes alternatives d'implantation mènent à la définition du parti d'implantation des éoliennes sur le site.
- L'analyse des effets de ce parti d'implantation et son croisement avec les enjeux identifiés sur le territoire d'étude lors de l'analyse paysagère permet de définir les impacts paysagers des éoliennes.
- La proposition de mesures afin de supprimer, réduire ou compenser les impacts paysagers identifiés précédemment. La prise en compte de ces mesures permet par la suite d'évaluer les impacts « résiduels » du projet éolien.

L'analyse paysagère du territoire d'étude du présent document inclut une approche sensible du paysage au regard du projet éolien envisagé, appuyée pour l'essentiel sur des visites de terrain, qui sont complétées par une recherche bibliographique. L'étude est basée sur les préconisations de l'ADEME énoncées dans le « Manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens » de 2004 (remis à jour en 2010), notamment en termes de méthodologie.

XI.2 Analyse paysagère

XI.2.1 Cadre réglementaire

D'un point de vue paysager, la réalisation de l'étude d'impact est soumise à certaines réglementations en vigueur, et épaulée dans sa conception par des éléments guides, qui servent alors de référence pour l'analyse. Ainsi l'analyse des différentes composantes paysagères, et notamment à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, s'appuie sur plusieurs de ces documents et notamment :

- **Les documents réglementaires généraux** comprenant le **code de l'environnement**, la **loi relative à la protection des monuments et sites de 1930**, la **loi paysages de 1993**, la **convention**

européenne du paysage de 2000 et le **guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres**, datant de décembre 2016.

- **Les documents règlementaires qui s'appliquent spécifiquement à la zone d'étude** comme les **PLUi** (Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux), les **SCoT** (Schémas de Cohérence Territoriale) et **autres documents règlementaires** (arrêtés préfectoraux, municipaux, etc.).
- **Les documents guides**, qui ne sont en aucun cas des documents prescriptifs, qui servent de base pour l'élaboration du volet paysager de l'étude d'impact. Selon le contexte et l'étude terrain réalisée au préalable, ces documents peuvent éventuellement être relativisés. Ainsi sont pris en considérations les **Atlas des paysages** (départementaux ou régionaux), les **Schémas Régionaux de l'Éolien (SRE)** annexés aux Schémas Régionaux Climat Air Énergie (SRCAE), les **Plans de paysage éolien** (départementaux ou régionaux) ou encore les **fiches-outils** éditées par la DREAL et/ou DDT.

XI.2.2 Analyse des caractéristiques paysagères existantes au sein du territoire d'étude

L'analyse paysagère a pour objectifs de :

- Définir les composantes paysagères constituant le paysage étudié : Il s'agit de présenter les éléments structurants du paysage (relief, réseau hydrographique, végétation, infrastructures, habitat et contexte éolien) ;
- Définir les unités paysagères en prenant en compte les limites de l'unité, les composantes paysagères représentées et les repères paysagers présents ;
- Définir les lignes fortes du paysage afin d'en mesurer l'orientation ;
- Recenser les enjeux et les sensibilités inhérents au site en vue de l'implantation d'un parc éolien.

Les caractéristiques paysagères présentées dans cette analyse peuvent être abordées selon différents degrés de précision, selon la proximité au projet. En conséquence, des aires d'étude ont été définies en fonction de l'éloignement au projet, afin de pouvoir procéder à un traitement par emboîtement d'échelles. Elles sont ensuite affinées et modulées sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (lignes de crête, falaises, importants boisements, vallées, sites et monuments protégés emblématiques, etc.).

XI.2.3 Définition des aires d'étude

Par la suite, l'analyse se décline sur trois aires d'étude :

■ L'aire d'étude éloignée :

Cette aire constitue la zone d'impact potentiel maximum du projet. Elle s'appuie sur la notion de prégnance (cf. glossaire) du projet éolien dans son environnement et non uniquement sur celle de sa visibilité. Ainsi un périmètre maximal de 20 Km a été établi, au-delà duquel la taille perçue des éoliennes n'est plus considérée comme visuellement impactante dans le paysage.

Sur cette aire d'étude, l'analyse permet de localiser le parc éolien dans son environnement global. Il s'agit dans un premier temps de présenter, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les éléments structurants du paysage (relief, réseau hydrographique, végétation et activités humaines). Ils sont ensuite déclinés au travers d'unités paysagères, avant de terminer par l'étude du patrimoine protégé du territoire.

■ L'aire d'étude rapprochée

L'aire d'étude paysagère rapprochée est une zone dans laquelle le projet éolien sera un élément paysager fort. Il s'appuie sur la description des structures paysagères qui sont liées notamment à des usages et qui véhiculent des valeurs.

Cette aire, d'environ 6 à 10 Km en fonction de l'accessibilité visuelle du projet, permet de présenter les lignes de forces du paysage, de saisir les logiques d'organisation et de fréquentation en termes d'espaces habités, de zones de passage (tourisme et infrastructures) et de qualité paysagère (espaces touristiques et protégés). Il permet également de comprendre le fonctionnement des vues (identification des points d'appels, rapports d'échelles, effets d'encerclement et/ou de saturation visuelle, rythmes paysagers et champs de visibilités statiques et dynamiques, etc.).

■ L'aire d'étude immédiate :

Aire d'étude étudiant l'interface directe du projet avec ses abords (de quelques centaines de mètres à 5 Km selon la configuration du paysage), il permet d'analyser les composantes paysagères propres au site ainsi que les perceptions proches en tenant compte des habitations et infrastructures situées à proximité immédiate du projet. L'analyse paysagère de l'aire d'étude paysagère immédiate permet ainsi d'avoir une première appréciation du fonctionnement du site (abords, accès, qualification du site, etc.).

■ Les Unités paysagères

■ Les Unités paysagères

Les unités paysagères établies dans la présente étude se basent sur une approche sensible et plastique du territoire (visites de terrain) et sur la base bibliographique des Atlas de paysages édités par les DREAL au niveau régional et/ou départemental. Cependant, les unités paysagères de la présente étude ne sont pas obligatoirement identiques à celles des Atlas de paysages, elles peuvent être adaptées à l'échelle d'étude et modulées en fonction de l'approche terrain qui a été faite.

Les structures et les composantes paysagères sont les deux principaux éléments de ces unités paysagères et permettent ainsi de les identifier et de les caractériser. Les structures paysagères intègrent trois dimensions : **topographique, fonctionnelle et symbolique**. La dimension symbolique est signifiante dans l'identification et l'organisation de ces éléments de paysage. Cette dimension inscrit dans l'espace perçu les représentations sociales et les systèmes de valeurs associés à un paysage.

Les dynamiques d'évolution (développement de certains secteurs, abandon d'autres...) et les projets de développement des territoires sont pris en compte, notamment pour évaluer les enjeux paysagers à l'échelle locale (mise en cohérence du projet éolien avec les autres projets du territoire, notamment en matière d'urbanisme) et analyser l'attractivité et l'image véhiculée d'un territoire.

Les composantes anthropiques sont également prises en compte dans la mesure où elles génèrent des structures paysagères particulières et traduisent des usages et appropriations de l'espace (répartition des villes et villages, maillage routier et utilisation de ce maillage routier).

Une approche complexe du paysage par unité paysagère permet d'identifier les grandes lignes de force susceptibles d'orienter le choix du projet, mais également de traiter les interrelations entre les éléments de paysage, qui traduisent aussi le fonctionnement de celui-ci. Ces interactions fonctionnelles peuvent être biophysiques ou sociales, donc aussi bien matérielles qu'immatérielles.

Au sein de l'analyse paysagère, ces unités sont abordées de manières différentes selon les aires d'études établis précédemment :

- **À l'aire d'étude éloignée**, les unités paysagères et les particularités paysagères de grande échelle sont présentées à travers leurs caractéristiques principales (topographiques et fonctionnelles). La dimension symbolique est ici traitée par l'analyse des dynamiques du territoire qui peuvent renseigner sur la perception et l'attractivité de la zone. Le tourisme n'est pas spécifiquement abordé à moins d'avoir une image spécifique et forte à l'échelle de l'unité et/ou des sites touristiques d'ordre régional ou national.

- **À l'aire d'étude rapprochée**, un rappel des unités paysagères ou un traitement par sous-unités paysagères (si justifié, ce choix est laissé au paysagiste) est fait : Les trois aspects d'une unité paysagère présentés précédemment (topographique, fonctionnel et symbolique) sont repris en se focalisant sur les logiques d'organisation, de fréquentation et sur les relations visuelles observables (identification des points de vue sensibles depuis les axes fréquentés, touristiques, urbains). La vitesse de déplacement rentre alors en compte dans les sensibilités paysagères par rapport au projet éolien, et une distinction est faite entre les vues statiques et dynamiques (sensibilité moindre pour une vue dynamique que pour une vue statique). La dimension symbolique est ici abordée par la porte d'entrée du tourisme et de la fréquentation des axes de circulation.
- **À l'aire d'étude immédiate**, un zoom est fait sur les abords proches : là où les unités paysagères comprises dans cette aire peuvent être rappelées, mais la description est majoritairement focalisée sur les composantes paysagères propres au site et ses perceptions proches (visuelles et touristiques) en tenant compte des habitations et infrastructures situées à proximité immédiate du projet. Les dynamiques d'évolution sont abordées si besoin via une analyse des documents d'urbanisme à l'échelle communale ou intercommunale selon la taille de l'aire.

■ Le patrimoine

De nombreuses protections réglementaires s'exercent sur les territoires français. Seules celles qui sont inhérentes aux paysages et aux regards que portent les sociétés sur leurs éléments sont prises en compte dans le volet paysager de l'étude d'impact. Toutes n'ont cependant pas le même niveau d'importance et donc d'enjeu :

- **Le patrimoine mondial de l'UNESCO** : différents critères déterminent l'inscription de lieux au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette protection est relativement « rare » et est peu rencontrée dans les projets éoliens, elle est également très prestigieuse et conforte des orientations touristiques.
- **Les Parcs Nationaux** : très orientés « nature », organisés en une « zone cœur » et une « zone d'adhésion » aux protections distinctes, ils drainent de nombreux touristes et acteurs et participent à la reconnaissance des paysages qui les portent.
- **Les Parcs Naturels Régionaux (PNR)** : cette protection est moins contraignante que celle d'un Parc National. Le développement est encouragé et souhaité, dans la mesure où il est qualitatif et valorise le territoire du parc dans ses composantes rurales, paysagères et patrimoniales. La relation au public (accueil, éducation et information) constitue l'une de ses missions essentielles. La labellisation « Parc Naturel Régional » draine ainsi un grand nombre de visites.
- **Sites et édifices inscrits ou classés** : cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.
- **Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), anciennement Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain Paysager (ZPPAUP), et assimilés** : il s'agit d'une servitude d'utilité publique ayant pour objet de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces ». Elle présente l'intérêt de protéger des ambiances et permette de traiter les problématiques de mutabilité urbaine et d'intégration paysagère. Ces protections correspondent souvent à des mises en scène du bâti au sein d'une vallée, dans des bourgs où plusieurs bâtiments font l'objet d'une protection au titre des monuments historiques. Le périmètre réglementaire de ces derniers s'étend alors au périmètre de l'AVAP.

- **La protection au titre des monuments historiques** : cette protection est la plus rencontrée dans le cadre des projets éoliens. Un monument historique est un édifice, un espace qui a été classé ou inscrit afin de le protéger, du fait de son intérêt historique ou artistique. La protection peut être totale ou partielle, ne concernant alors que certaines parties d'un immeuble (ex : façade, toiture, portail, etc.) et comprend une vigilance quant à la qualité et au maintien de la mise en scène de l'édifice dans le paysage. Cet état de protection concerne ainsi du patrimoine architectural bâti ou vernaculaire. Il s'agit souvent d'éléments isolés dans le paysage, bénéficiant parfois d'une mise en scène particulière, mais qui ne vont pas jouer sur la perception globale d'un territoire autrement que par leur répartition et leur récurrence.

Dans l'**aire d'étude éloignée**, vu le nombre élevé d'éléments patrimoniaux, ils ne sont pas présentés de manière exhaustive, mais est traité de manière globale, en sélectionnant **les éléments les plus représentatifs, qui permettront d'appréhender sa diversité et sa sensibilité générale**, et en isolant les particularités qui peuvent mériter une attention soutenue. Seront ciblés en priorité ceux à fort enjeu qui peuvent montrer une sensibilité vis-à-vis de l'implantation d'un parc éolien sur la ZIP. Il s'agit de trouver les **points de vue touristiques de référence et les points de vue évidents du domaine public** pouvant les mettre en situation de covisibilité.

Dans l'**aire d'étude paysagère rapprochée**, ils sont étudiés plus finement en présentant **les caractéristiques visuelles de chacun**. Il s'agit de trouver pour chacun, le ou les **points de vue les plus fréquentés du domaine public** pouvant les mettre en situation de covisibilité.

À l'**aire d'étude paysagère immédiate**, ils font l'objet, en raison de leur grande proximité au projet éolien, d'une étude approfondie tenant compte de **leur implantation et de tous les lieux de perception, même confidentiels**. Il s'agit de trouver **l'ensemble des points de vue du domaine public** pouvant les mettre en situation de covisibilité. Dans le cas **d'une potentielle covisibilité depuis les espaces privés**, une analyse spécifique des sensibilités et impacts pourra être envisagée depuis ces derniers ou depuis un ou des points de vue équivalents. Cette analyse est laissée à l'appréciation du paysagiste et/ou du développeur éolien en fonction des cas traités.

Si certains édifices n'ont pu être repérés sur site du fait de leur inaccessibilité visuelle ou physique (végétation dense, champ privé), ils sont alors considérés comme étant intégrés dans un écrin empêchant leur visibilité.

Enfin, par aire d'étude, **un tableau récapitulatif de l'ensemble du patrimoine protégé** du territoire d'étude est présenté, intégrant le numéro de rattachement de l'élément patrimonial protégé à la cartographie, la commune de rattachement, la dénomination de l'élément protégé, la nature de sa protection, la ou les aires d'étude dans lesquelles il se situe, l'unité paysagère dans laquelle il se trouve, son enjeu et la sensibilité paysagère qui lui est associée. La mention de ou des aires d'étude concernées par un élément patrimonial protégé permet notamment de renseigner sur la distance de celui-ci au projet, en donnant une fourchette de valeurs.

Le patrimoine mondial bénéficie d'une analyse spécifique en raison son caractère exceptionnel reconnu. **Une partie spécifique lui est alors consacrée dans** les différentes étapes de l'étude d'impact (analyse paysagère et détermination des enjeux et sensibilités, évaluation des impacts « brut », mesures et évaluation des impacts « résiduels »)

L'analyse paysagère et la détermination des enjeux et sensibilités se base sur trois éléments : le bien et sa Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.), la zone tampon UNESCO si elle existe et l'Aire d'influence paysagère (AIP) (cf. Glossaire). L'analyse se fait au travers de la notion « d'intégrité du bien », appréciée au sein des trois zones d'études (le bien, la « zone tampon » et l'AIP).

L'intégrité du bien peut être de composition, visuelle et/ou fonctionnelle. Elle est évaluée sur les trois zones selon le type de bien, sa sensibilité par rapport au projet et le respect des critères de la V.U.E. du bien. Si le projet éolien porte atteinte à la V.U.E. du bien, un abandon ou une modification majeure du projet devra être envisagée, comme indiqué dans le « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres » de 2017.

Les Parcs nationaux et les parcs naturels régionaux ne sont pas inclus dans le tableau récapitulatif ou l'analyse générale du patrimoine. Ils font l'objet d'un point à part, du fait de l'étendue et de la nature de leur protection. **Leur charte (si elle existe) sert alors de base pour analyse**, afin de statuer des enjeux pour ce type de protection et des sensibilités par rapport au projet éolien.

■ Infrastructures et bourgs

À l'**échelle de l'aire d'étude éloignée**, seuls les **grands axes départementaux, régionaux, nationaux ou européens** sont considérés dans l'analyse paysagère. À cette échelle, ils sont hiérarchisés en fonction de leur portée (européenne, nationale ou plus locale) et du type d'usagers qui les fréquentent (vacanciers, grands routiers ou au contraire, des locaux).

À l'**échelle de l'aire d'étude rapprochée**, les **axes majeurs de circulation sont identifiés en se basant sur leur fréquentation**. Les données utilisées pour réaliser cette analyse sont celles fournies par le développeur éolien. À cette échelle, **les axes départementaux de moindre importance** sont également considérés en plus de ceux analysés à l'aire d'étude éloignée. Le champ visuel considéré pour les vues depuis ces axes dépendra notamment de la vitesse de circulation.

Sur l'aire d'étude immédiate, tous les types d'axes sont considérés : ceux déjà mentionnés aux deux aires précédentes, mais également les routes communales, les dessertes des hameaux et les chemins forestiers et agricoles présentant une sensibilité.

Les bourgs du territoire sont étudiés de différentes manières selon l'aire d'étude considérée :

À l'**aire d'étude éloignée**, seule l'étude des grandes agglomérations et des tendances générales d'implantation des bourgs est faite.

À l'**aire d'étude rapprochée**, on considère plus particulièrement les bourgs dits « principaux » : sont englobés dans cette terminologie, les bourgs du territoire qui rassemblent un certain nombre de critères cités dans la liste non exhaustive suivante : centre urbain majeur, population élevée par rapport aux autres bourgs de l'aire, bourg desservi par les axes les plus fréquentés de l'aire, valeur patrimoniale ou touristique reconnue au moins au niveau départemental, silhouette bâtie prédominante dans le paysage à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, etc.

Ces bourgs sont alors analysés selon deux entrées :

- L'étude de leur implantation qui permet de poser une première approche du contexte paysager du bourg et d'évaluer les rapports d'échelles qui peuvent être mis en jeu entre la silhouette du bourg, la topographie environnante et le projet éolien ;
- L'analyse des intervisibilités depuis le centre du bourg, mais aussi entre la silhouette du bourg et le projet depuis les axes fréquentés (vues dynamiques) ou depuis des points de vue fréquentés (vues statiques) proches.

À l'**aire d'étude immédiate**, une étude fine des bourgs est réalisée. Elle tient compte de leur implantation et de tous les lieux de perception, même confidentiels. Il s'agit de trouver l'ensemble des points de vue du domaine public (depuis le cœur du bourg et depuis les entrées/sorties) qui peuvent les mettre en situation de covisibilité avec le projet.

■ Tourisme et fréquentation

La dimension symbolique des paysages est entre autres traduite dans la présente analyse par l'étude du tourisme et de la fréquentation du territoire. Cette recherche est conduite uniquement à l'aire d'étude rapprochée et immédiate dans un souci de pertinence et d'adéquation avec l'échelle d'analyse.

Seule exception, à l'aire d'étude éloignée, les sites touristiques emblématiques (reconnus à l'échelle régionale ou nationale) peuvent être mentionnés. L'étude de ces éléments peut alors être accompagnée de leur fréquentation annuelle, qui permet notamment de justifier d'un potentiel enjeu fort ou très fort à l'échelle éloignée.

Autrement, l'analyse touristique se base sur les documents et informations mis à disposition par les offices de tourisme et les communautés de communes. À l'échelle l'aire d'étude immédiate, les hébergements sont également étudiés.

■ L'étude des hameaux

Les hameaux sont traités de manière détaillée uniquement à l'aire d'étude immédiate et cette analyse ne concerne que ceux situés à moins d'un kilomètre du site d'implantation potentiel.

L'analyse sur les hameaux doit être prise avec précaution, puisque deux difficultés principales limitent l'étude des hameaux :

- D'un point de vue quantitatif, les espaces de vie d'un hameau sont divers : accès aux parcelles, jardin, orientation des façades des maisons... et présentent autant d'angles de vue différents sur le projet, qui traduisent des enjeux et des impacts différents, distincts et pas toujours quantifiables (voir point suivant). Toutes ces « zones de vie » ne peuvent cependant être exhaustivement étudiées.
- D'un point de vue qualitatif, l'analyse des espaces privés (maisons, jardins, etc.) se fait via l'analyse de l'orientation des façades des habitations et des visibilitées depuis l'espace public (voies d'accès), ce qui ne permet pas toujours de cibler au plus juste la réalité des vues depuis les espaces privatifs.

■ Le Contexte éolien et les effets cumulés

Si aucun autre projet ou parc éolien n'est présent au sein des aires d'étude, l'analyse des effets cumulés dans l'état initial n'a pas lieu d'être. L'étude des effets d'encerclement, de rémanence et de saturation visuelle du projet est alors uniquement abordée lors de l'analyse des effets et des impacts.

Dans l'ensemble de l'étude, les projets éoliens considérés (en dehors du projet de la présente étude) sont uniquement ceux construits, autorisés ou en instruction bénéficiant d'un avis favorable de l'Autorité Environnementale (AE). Les projets en instruction n'ayant pas eu cet avis peuvent être mentionnés dans l'analyse paysagère à la demande du développeur éolien, mais ne sont pas pris en compte dans l'étude des enjeux et impacts paysagers.

Pour chacun des projets mentionnés dans l'étude, il est renseigné le nom du projet, la ou les communes concernées, le nombre de machines par projet et l'implantation des éoliennes.

L'analyse des effets cumulés se fait selon trois critères : la rémanence de l'éolien dans le paysage, la notion d'encerclement et la notion de saturation visuelle par l'éolien (cf. Glossaire). Cette analyse des effets cumulés permet d'identifier, en fonction des aires d'étude, un nombre restreint de points de vue à enjeu sensibles (6 à 9 maximum) qui seront repris par la suite pour l'analyse des impacts.

Le traitement par ces trois approches est décliné aux différentes aires d'étude de la manière suivante :

- À l'aire d'étude éloignée, l'ensemble des projets répertoriés dans l'aire d'étude seront identifiés et qualifiés selon les critères évoqués ci-dessus. À cette échelle, les effets cumulés sont traités à travers l'analyse de la densité d'éolien sur le territoire et l'identification de bassins éoliens (cf. Glossaire). L'identification de points sensibles par rapport à cette thématique peut également être faite à cette échelle si le territoire s'y prête (belvédère, structure paysagère identifiable et/ou remarquable...).

À l'aire d'étude rapprochée, au regard des bassins éoliens déterminés précédemment et du contexte paysager, les effets cumulés sont analysés depuis un nombre restreint de points représentatifs du territoire et potentiellement sensibles (lieux touristiques fréquentés, points hauts, axes majeurs de circulation terrestre ou fluviale, entrée ou sortie de bourgs principaux, ouverture visuelle depuis un cœur de bourg principal...). Dans le cas d'un point de vue dynamique depuis un axe de circulation, il est préféré une approche maximisante, en le choisissant au niveau d'un carrefour (zone « panoramique » par excellence). Pour chacun de ces points, une approche analytique est faite de manière graphique : sur une visibilité théorique à 360° dégagée de tout obstacle visuel, l'angle de l'horizon intercepté par chacun des parcs du bassin éolien concerné est représenté sur un diagramme circulaire dans le cas d'un point de vue statique et sur un angle de vue dépendant de la vitesse de circulation dans le cas d'un point de vue dynamique. Cette approche permet ainsi d'analyser de manière extrapolée les effets de saturation visuelle et d'encerclement en l'état actuel des choses.

- À l'aire d'étude immédiate, la rémanence n'est pas spécifiquement analysée, étant donné la proximité du projet. Néanmoins, les deux autres critères peuvent être pris en compte : l'étude de la saturation visuelle et des effets d'encerclement suit la même méthodologie qu'à l'aire d'étude rapprochée et traite plus particulièrement les bourgs et les axes de circulation. Si cela se justifie, la situation de certains hameaux peut être exceptionnellement étudiée. À cette échelle, les points de vue sélectionnés ne se limitent pas aux vues représentatives, mais peuvent prendre en compte des vues plus confidentielles (entrées/sorties de bourgs, axes de circulation communaux, nœuds viaires...).

■ L'étude paysagère et la sensibilité du territoire

L'étude paysagère permet de déterminer les enjeux paysagers du territoire, ainsi que les sensibilités vis-à-vis du projet éolien.

■ L'enjeu paysagère et la sensibilité du territoire

L'enjeu représente ici l'aptitude d'un élément environnemental à réagir face à une modification du milieu en général. Les niveaux d'enjeu définis n'apportent aucun jugement de valeur sur le paysage. Ils n'ont d'autre utilité que de permettre une comparaison et une hiérarchisation selon des critères objectifs issus de l'analyse descriptive tels que l'ouverture du paysage, la structure du relief environnant, la fréquentation publique des lieux, ou la présence d'éléments remarquables.

La sensibilité est « ce que l'on peut perdre ou ce que l'on peut gagner ». Il est défini au regard de la nature de l'aménagement prévu (ici l'implantation d'un parc éolien) et de la sensibilité du milieu environnant à accueillir cet aménagement spécifique.

La définition des sensibilités est une étape importante dans l'étude d'impact. Elle apporte une **conclusion au diagnostic en déterminant « ce qui est en jeu » sur le territoire vis-à-vis du projet.** C'est aussi l'étape qui fonde et structure la suite de l'étude.

Le degré de sensibilité est déterminé par une analyse multicritère :

- La visibilité dans le paysage, en considérant prioritairement les lieux fréquentés (bourgs, axes routiers, circuits touristiques) ;
- L'effet de la topographie et de la végétation environnante sur les vues, depuis un site ou un édifice ou un point de vue tiers, en direction du projet ;
- La valorisation touristique du territoire (itinéraires de randonnées, éléments valorisés, etc.) ;
- La distance par rapport au projet.

Pour l'ensemble de l'étude, ces sensibilités et enjeux sont identifiés et hiérarchisés de la façon suivante :

Valeur de l'enjeu ou de la sensibilité	Très faible à nulle	Faible	Modérée	Forte	Très forte
--	---------------------	--------	---------	-------	------------

Hiérarchisation des enjeux et sensibilités

Les enjeux et sensibilités déterminées sont présentés par aire d'étude sous forme d'un bilan écrit, accompagné d'une cartographie synthétique des sensibilités paysagères.

Un tableau récapitulatif des enjeux et sensibilités sur l'ensemble des trois aires d'étude est également dressé, classant les éléments à enjeu par thèmes abordés (composantes paysagères, patrimoine, lieux visités et fréquentés, lieux habités et perceptions quotidiennes et enfin paysage éolien et effets cumulés). Il intègre la dénomination de l'élément, son type, la ou les aires d'étude concernées et la sensibilité paysagère qui lui est associée.

4.3.4 Définition des points de vue entrants et des points de vues sortants

Lors de la détermination des enjeux et sensibilités, si l'intégrité du bien est conservée, **des points de vue entrants** (en direction du bien et depuis le territoire d'approche du bien) et **des points de vues sortants** (depuis le bien suivant les axes les plus sensibles de perception du projet éolien : depuis l'extérieur ou l'intérieur des bâtiments et depuis les lieux les plus fréquentés) **sont définis sur l'ensemble des trois zones d'étude.**

Elles sont également **évaluées et hiérarchisées en fonction de leur importance** selon la liste non exhaustive des critères suivants : netteté des perceptions, valeur symbolique, signification, fréquentation, reconnaissance socio-culturelle du paysage et du bien, notions de distance, qualité des perceptions visuelles, type de solidarité avec le bien (scénique, visuelle, sociale, historique, fonctionnelle...), etc.

Ces points de vue servent ensuite de base pour l'analyse des impacts à venir.

4.3.5 Schéma du projet et évaluation des incidences

En fonction de ces enjeux et leurs sensibilités associées, vont ensuite être analysés **les effets** du projet éolien sur le paysage. Les enjeux et les effets constatés vont aboutir à la caractérisation des incidences du projet sur le territoire d'étude. **L'incidence est ainsi le résultat de la transposition de l'effet sur une échelle de valeur issue de la définition des enjeux.**

4.3.1 Présentation de la méthodologie d'implantation et de l'avis paysager

L'analyse paysagère et la détermination des enjeux et des sensibilités permettent d'envisager la perception du parc éolien sous différents angles, qui conduisent à l'élaboration de préconisations.

Ces préconisations d'implantation se basent sur :

- D'une part l'existence des documents règlementaires, dont le principal est le Schéma Régional Eolien (SRE). Ce document sert de guide régional pour la définition et la mise en place d'un projet éolien sur un territoire. Cependant, il est bien précisé dans le code de l'environnement (art. L. 553-1) que le SRE n'est qu'un guide et qu'il n'y a donc pas d'obligation de conformité au SRE quant au choix de l'implantation pour un projet éolien.
- D'autre part, l'élaboration de stratégies d'implantation propres au territoire étudié qui découlent de l'analyse paysagère et de l'identification des principaux éléments paysagers à enjeu sensibles.

Elaborées en dehors de tout cadre règlementaire et sans aucune contrainte (foncière, acoustique, environnementale, servitudes), les stratégies correspondent à un projet paysager « idéal » tenant compte des caractéristiques paysagères du site et de la localisation générale de la zone d'implantation potentielle.

4.3.2 Élaboration des variantes et choix de la variante

Les préconisations d'implantation définies précédemment sont réutilisées en fonction de leur faisabilité lors de l'élaboration des variantes.

À partir des préconisations paysagères et des contraintes du site, différentes variantes sont proposées et évaluées uniquement d'un point de vue paysager.

À cette intention, pour chacune d'entre elles, un tableau d'analyse multicritère est dressé afin de pouvoir synthétiser les forces et faiblesses des effets provoqués par la variante étudiée.

Par la suite, 3 à 6 points de vue représentatifs des principaux enjeux sensibles déterminés lors de l'analyse paysagère sont sélectionnés pour établir une comparaison par photomontages des différentes variantes en fonction de l'environnement du projet.

Le choix final de la variante d'implantation prend en compte le résultat de la comparaison des variantes sous l'angle paysager, mais compose aussi avec l'ensemble des contraintes imposées par les autres volets de l'étude d'impact du projet. En conséquence, la démarche aboutit parfois au choix d'une variante finale qui n'est pas forcément optimale d'un point de vue paysager.

4.3.3 Analyse des incidences sur le paysage

4.3.3.1 Méthodologie générale

L'analyse des effets et la détermination des incidences du projet seront réalisées sur deux plans :

- **Une analyse générale des effets et incidences sur le paysage** venant répondre aux enjeux déterminés par le diagnostic.
- **Une analyse spécifique des effets et incidences des effets cumulés avec d'autres projets**, en accord avec l'article L122-3 du code de l'environnement spécifiant que le contenu de l'étude d'impact doit comporter sur « l'étude des effets du projet sur l'environnement ou la santé, y compris les effets cumulés avec d'autres projets connus ». Il est ainsi défini que **« Les effets cumulés sont le résultat de la somme et de l'interaction de plusieurs effets directs et indirects générés conjointement par plusieurs projets dans le temps et l'espace. »**

Face au caractère multiple des perceptions du paysage lié aux effets de la distance, de l'angle de vue, des conditions d'accessibilité visuelle des espaces et des représentations sociales liées aux

paysages et aux objets de paysage, il est nécessaire de hiérarchiser les effets et les incidences identifiées lors de la réalisation du volet paysager de l'étude d'impact. Cette étape se fait en se basant sur les aires d'études définies en début d'étude, qui permettent d'intégrer empiriquement l'effet de la distance :

- À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, est proposée l'étude des grandes lignes du territoire : grandes structures du paysage (vallées, coteaux), voies majeures à grande fréquentation (à l'échelle du territoire d'étude, pour certains seront ciblées prioritairement les autoroutes, pour d'autres plutôt des départementales), lieux touristiques très reconnus, patrimoine en situation d'exposition au projet, entrée de grande ville. Sauf cas particulier, un seul point de vue par « objet de paysage à enjeu » est effectué.
- À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les incidences sont appréhendées davantage à l'échelle du bassin de vie et l'étude privilégie la structure fine du paysage : effets sur la végétation, perception depuis les bourgs principaux, depuis des voies reliant deux bourgs, depuis des itinéraires de randonnée... Sauf cas particulier, un seul point de vue par « objet de paysage à enjeu » est effectué.
- À l'échelle de l'aire d'étude immédiate, ce sont principalement les perceptions riveraines qui importent : depuis les bourgs s'ils existent, depuis les hameaux riverains du projet, depuis les voies locales reliant un hameau à un bourg, depuis des petits éléments du patrimoine vernaculaire, depuis des chemins de randonnée ou des entrées de champ... Ces lieux ne sont pas massivement fréquentés, mais participent au cadre de vie des riverains, des agriculteurs qui interviennent sur le territoire, des promeneurs, des techniciens qui interviennent dans le cadre de différentes études. Plusieurs points de vue peuvent être présentés pour montrer la variabilité des perceptions depuis les lieux habités et/ou fréquentés.

Lors de cette étape, une précision est également apportée quant aux hameaux considérés dans la présente étude. L'analyse paysagère a permis une première approche des enjeux pour les hameaux situés à moins de 1 km de la ZIP. Le choix de l'implantation finale du projet permet d'affiner cette analyse et de considérer par la suite (analyse des incidences et mise en place des mesures d'accompagnement) uniquement les hameaux situés à moins de 1 Km des éoliennes.

Finalement, une qualification de la nature de l'incidence (destruction, altération, fragmentation,...) est faite. Les incidences déterminées sont présentées sous forme d'un bilan écrit, accompagné d'une cartographie synthétique des incidences.

L'ensemble des incidences du projet sur le paysage et ses composantes est synthétisé dans un tableau récapitulatif. Pour l'ensemble de l'étude, ils sont identifiés et hiérarchisés de la façon suivante :

Niveau de l'incidence	Positif	Nul	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----------------------	---------	-----	--------	--------	------	-----------

Hiérarchisation des incidences

Il permet l'appréciation de l'importance des incidences par une échelle à six niveaux de contrainte impliquant la formulation et la mise en place de mesures adaptées.

Les éléments sont classés par thèmes abordés (composantes paysagères, patrimoine, lieux visités et fréquentés, lieux habités et perceptions quotidiennes et enfin paysage éolien et effets cumulés). Ce

tableau intègre la dénomination de l'élément, son type, le ou les aires d'études concernées, l'enjeu paysager qui lui est associé, l'analyse par ZVI, l'analyse par photomontage et l'incidence attribuée.

1.1.1.1. Analyse quantitative des incidences

Une première approche dite « quantitative » des incidences du projet éolien est faite avec l'utilisation de la carte de la ZVI (Zones d'Influence Visuel). Ces zones sont calculées avec des logiciels spécialisés en traitement de données spatiales. La méthode de calcul est basée sur un croisement entre les Modèles Numériques de Terrain (MNT) et les catalogues d'éoliennes. Les MNT permettent de modéliser le territoire en prenant uniquement en compte la topographie.

Ces cartes peuvent être fournies par le développeur éolien ou réalisées en interne à l'aide du logiciel Wind pro.

Pour ces dernières, l'analyse est faite sur sol nu avec une hauteur d'observation considérée à 1,70 m et seules les données topographiques sont considérées. Il a été décidé de ne pas intégrer une couche de données sur l'occupation du sol et de considérer la hauteur en bout de pale de l'éolienne afin de maximiser l'emprise visuelle théorique du projet.

Les zones d'incidences cartographiées sont hiérarchisées selon trois valeurs : absence d'éoliennes, projet éolien potentiellement visible en partie et projet éolien potentiellement visible dans son ensemble.

Les données utilisées ne pouvant pas représenter le paysage dans sa complexité, elles limitent donc la précision du calcul final, car si les grandes orientations de relief sont prises en compte, les données les plus fines ne le sont pas. C'est pour cela que les incidences indiquées sur cette cartographie sont qualifiées de « théoriques » :

- En effet, une zone impactée théoriquement par le projet ne le sera pas forcément dans la réalité, les autres composantes paysagères (végétation, bâti, infrastructures...) pouvant occulter les éoliennes dans le paysage.
- En revanche, les zones non soumises à la visibilité sur la carte ne le seront effectivement pas dans la réalité. À ce titre, cette carte peut donc servir pour écarter certains enjeux et justifier d'un impact nul pour un secteur donné.

1.1.1.2. Analyse qualitative des incidences

L'analyse des incidences dite quantitative est complétée par une analyse des incidences qualitative, qui prend la forme de photomontages.

Une série de 15 à 20 points de vue minimum sont identifiés en fonction des enjeux déterminés précédemment.

Les points de vue sont systématiquement effectués depuis l'espace public directement identifiable comme tel ou, le cas échéant, depuis des points de vue régulièrement accessibles au public (visites de châteaux privés lorsqu'elles ne sont pas limitées aux journées du patrimoine par exemple). Les localisations proposées cherchent de préférence à montrer l'effet maximum de la perception du projet, ce qui peut expliquer un petit décalage de positionnement par rapport à « l'objet paysager à enjeu » (trouée dans la haie, etc.). Des éléments de contexte sont systématiquement présentés pour faciliter la compréhension du lecteur (tableau récapitulatif et carte de localisation des points de vue à l'aire éloignée et immédiate).

L'analyse par photomontage des incidences impose de choisir avec soin les points de vue effectués, dans une logique de représentativité des effets du projet. Tout en respectant l'approche des

enjeux par aire d'étude et la règle du « positionnement sur l'espace public / effet maximisant » énoncées précédemment, les points de vue les plus pertinents en termes de perception sont recherchés (vue « académique » sur le patrimoine, perception depuis l'entrée principale menant au site, orientation des façades bâties, axe de composition...). Selon les périmètres, lorsque ces points de vue ne permettent pas d'établir de covisibilité avec le projet, d'autres points de vue plus confidentiels peuvent être sollicités (perception depuis une voie secondaire voire locale, etc.).

Dans le cas spécifique du patrimoine protégé, plusieurs points de vue rapprochés les uns des autres peuvent être présentés pour présenter les différentes incidences si de grandes variations dans la perception du projet sont constatées.

À noter : une covisibilité même légère et indirecte suffit pour affirmer qu'il y a une covisibilité.

Ces points de vue ciblant les objets paysagers à enjeu et sensibles sont ensuite traités par photomontage afin d'identifier et d'évaluer l'incidence du projet depuis ce point.

Les photomontages peuvent être fournis par le développeur éolien ou faits en interne. Dans le cas de photomontages externalisés, les données suivantes devront être fournies par le développeur éolien :

La focale utilisée, la localisation exacte (sous forme de coordonnées ou de fichier SIG), l'angle de vue choisi, la hauteur de l'appareil photo choisie et la distance à l'éolienne la plus proche. Si le développeur souhaite l'apparition d'autres données sur la planche du photomontage, il devra alors les fournir au préalable.

Chaque planche au format A3 présentant un photomontage comporte de base :

- Un descriptif présentant la localisation du site de la prise de vue, et les raisons qui justifient la réalisation du photomontage ;
- La distance entre le point de vue et l'éolienne la plus proche ;
- L'angle de vue ;
- Des cartes permettant la localisation de la prise de vue à la fois au sein du contexte paysager de l'aire d'étude et au niveau local ;
- Une description sommaire du paysage observé ;
- Deux photographies présentant le projet dans le paysage :
 - La première est un panoramique de 120° théoriques centré sur le projet éolien et permet de présenter des éléments de contexte. Les vues panoramiques réelle, initiale, ou filaire peuvent être présentées.
 - La deuxième est une vue réelle de 100° intégrant le projet présenté sur une double page A3 (2x50°). Cette vue peut être remplacée sur demande du développeur éolien par une vue 60° présentant la taille réelle de perception du projet (il faut alors tenir la planche de montage à une distance de 40 cm de l'œil de l'observateur).

L'ajout de données supplémentaires par rapport au format de base proposé peut être envisagé. Il est alors convenu avec le développeur éolien, au préalable de la réalisation des planches, des éventuelles informations supplémentaires à faire figurer sur ces dernières.

3.3.4 Analyse de l'incidence des effets cumulés

Les enjeux et sensibilités décelés lors de l'analyse paysagère de l'étude d'impact ont permis de sélectionner sur les différentes aires d'étude des points de vue représentatifs (6 à 9 points de vue au maximum), qui sont réutilisés dans l'évaluation des incidences des effets cumulés.

Une première analyse théorique et quantitative est effectuée au moyen de deux indices :

- L'indice d'occupation d'horizon correspond à la somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens (ici, toute l'étendue du parc est considérée, pas seulement l'encombrement physique des pales), depuis un point de vue pris comme centre. On raisonne sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel. Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes, mais permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage, ainsi que l'effet d'encerclement.
- L'indice de densité des horizons occupés est le ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé. Pour un secteur d'angle donné, l'impact visuel peut être majoré par la densité d'éoliennes présentes. Il est important de souligner que cet indice doit être lu en complément de l'indice d'occupation de l'horizon. Considéré de manière isolée, un fort indice de densité n'est pas nécessairement alarmant, si cette densité exprime le regroupement des machines sur un faible secteur d'angle d'horizon.

Ces deux indices sont calculés pour chaque point de vue représentatif sélectionné et sont transcrits sous la forme de diagrammes circulaires localisés cartographiquement. Afin d'analyser les incidences des effets de saturation et d'encerclement liés au projet de la présente étude, ces indices sont déclinés sous deux formes : une première, qui ne prend pas en compte le projet et une seconde qui inclut l'implantation finale choisie.

La réalisation et la superposition de deux ou plusieurs ZVI peuvent être mobilisées en complément, mais ne doivent pas être systématiquement employées, en raison des limites de l'outil (difficulté de jauger en fonction du nombre de projets). L'utilisation de cet outil est laissée à l'appréciation du paysagiste et le choix des parcs simulés devra également être justifié.

En complément, une seconde approche est proposée par photomontage :

Dans un premier temps, une quantification sous forme cartographique du nombre de photomontages présentés et concernés par les effets cumulés est faite et permet une première approche des incidences des effets cumulés et notamment de la rémanence de l'éolien dans le paysage.

Dans un second temps, une mise en perspective qualitative des secteurs les plus sensibles compte tenu de cette thématique est proposée.

Cette approche qualitative permet de pondérer les analyses quantitatives en apportant une dimension verticale avec l'analyse de la hauteur apparente des éoliennes. Elle reprend également les deux indices utilisés dans l'approche quantitative théorique et complète avec un troisième indice, celui d'espace de respiration.

L'indice d'espace de respiration est défini comme le plus grand angle continu sans éolienne. L'interprétation des résultats obtenus à partir de cet indice ne doit pas se limiter au champ de vision humain, mais prendre en considération un angle plus large pour tenir compte de la mobilité du regard. Dans une optique maximisante, l'angle de vue considéré pour les photomontages a été fixé arbitrairement à un angle panoramique de 180°.

Ces trois indices calculés pour un angle de vue maximal de 180° sont dits « réels », car ils ne prennent en compte que les éoliennes visibles sur le photomontage. La méthode appliquée pour le choix des points de vue et la réalisation des photomontages associés est identique à celle décrite précédemment dans le I.3.3.3.

II.3.5.4 Analyse de l'incidence sur la perception visuelle

Lors de l'analyse des incidences, les vues entrantes et sortantes identifiées en amont sont traitées par photomontage (II.3.3.3). Les parties perceptibles de l'ensemble du projet éolien sont analysées pour chaque point de vue en fonction de la position des éoliennes vis-à-vis du bien, de l'éloignement et des dimensions perçues des éoliennes et de l'importance de la perception des éoliennes.

II.4 Mise au plan de la mesure

II.4.1 Introduction

L'étude d'impact doit présenter « les mesures prévues par le maître de l'ouvrage pour :

- éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ;
- compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité.

La description de ces mesures doit être accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes, de l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des impacts du projet. » - 8° du II de l'article R.122-5 du Code de l'Environnement.

Ces mesures peuvent être de trois niveaux, permettant d'éviter, de réduire ou de compenser les impacts dits « bruts » du projet. La démarche d'étude d'impact implique en premier lieu un ajustement du projet privilégiant un moindre effet. Cependant, le projet retenu peut induire des effets résiduels. Dès lors qu'un effet dommageable ne peut être supprimé, le maître d'ouvrage a l'obligation de mettre en œuvre des mesures compensatoires :

- **Les mesures d'évitement ont pour objet de supprimer une incidence recensée** par la modification du projet initial (changement d'implantation ou d'emprise du site, utilisation de chemins...)
- **Les mesures de réduction sont proposées lorsqu'il n'est pas possible de supprimer cette incidence** pour des raisons économiques ou techniques. Elles peuvent concerner à la fois la phase chantier et la phase d'exploitation du projet.
- **Les mesures compensatoires sont des mesures à caractère exceptionnel. Elles ont pour objet d'apporter une contrepartie** face à l'incidence recensée qui ne peut être évité ni réduit.

Chaque type de mesure sera présenté de façon distincte (évitement, réduction ou compensation) et spécifiera :

- Le périmètre de perception concerné
- L'incidence ciblée pour la mesure
- La localisation de la mesure
- Les caractéristiques générales de la mesure
- Les mesures comprennent celles d'évitement ou de réduction pouvant être induites par le choix de la variante et celles de compensation ou de réduction mise en place à l'échelle de la ZIP

Lorsque cela est réalisable, des photomontages présentant les incidences résiduelles finales (après mise en place des mesures) peuvent être présentés (rendu du poste de livraison, des chemins d'accès après travaux...) Ces photomontages sont accompagnés d'une localisation du point de vue et d'un bref descriptif présentant la mesure et l'incidence concernée.

En guise de synthèse de l'étude d'impact paysagère, un tableau récapitulatif est également dressé, classant les éléments par thèmes abordés (composantes paysagères, patrimoine, lieux visités et fréquentés, lieux habités et perceptions quotidiennes et enfin paysage éolien et effets cumulés). Il intègre la dénomination de l'élément, son type, le ou les aires concernées, l'enjeu paysager, l'incidence brute, les éventuelles mesures d'accompagnement prises en conséquence et l'incidence résiduelle qui lui est associé.

3.2.3. Synthèse des incidences paysagères

En fonction des incidences « brutes » sur la V.U.E. identifiés dans l'analyse des incidences, des mesures pour éviter, réduire et/ou compenser peuvent être mises en place. Il convient alors de montrer les incidences « résiduelles » sur le patrimoine mondial, au moyen de photomontages basés sur les points de vue entrantes et sortantes. Les vues sélectionnées et montrées sont celles qui illustrent la différence avec le résultat des impacts bruts.

3.2.4. Synthèse des incidences paysagères, sans tenir compte des incidences

Ci-après sont présentés des tableaux listant par critère étudié leurs différentes valeurs.

2.1.1 Analyse des usages

Degré de reconnaissance institutionnelle	Fréquentation du lieu	Insertion dans le paysage	Rareté / originalité	Degré d'appropriation sociale	Valeur
Reconnaissance anecdotique voire inexistante	Non visitable	Élément fermé, peu ou pas perceptible dans le paysage	Élément ordinaire à très banal	Très peu de valorisation touristique voire pas du tout	Très faible à nulle
Patrimoine d'intérêt local ou régional	Fréquentation faible	Élément disposant d'une ouverture orientée ou partiellement visible	Élément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Faible
Reconnaissance institutionnelle importante (ex : sites patrimoniaux remarquables)	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Élément aux abords dégagés ou bien visible dans le paysage	Élément original ou typique de la région	Élément reconnu régionalement et important du point de vue social	Modérée
Forte reconnaissance institutionnelle (patrimoine de l'UNESCO, monuments et sites classés, parcs nationaux)	Fréquentation importante et organisée	Élément en belvédère ou très visible dans le paysage	Élément rare dans la région et/ou particulièrement typique	Élément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et / ou touristique	Forte

2.1.2 Analyse des visibilité

Fréquentation du lieu	Vue possible en direction du parc	Distance par rapport à la ZIP	Degré d'appropriation sociale	Valeur
Non visitable	Pas de vue possible	Très éloignée (autour de 20km)	Très peu de valorisation touristique voire pas du tout	Très faible à nulle
Fréquentation faible	Vue possible, mais limitée	Éloignée (entre 10 et 20km)	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Faible
Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Vue possible depuis des points de vue reconnus	Proche (entre 3 et 10km)	Élément reconnu régionalement et important du point de vue social	Modérée
Fréquentation importante et organisée	Vue possible depuis une grande partie du territoire	Très proche (moins de 3km)	Élément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et / ou touristique	Forte

2.1.3 Analyse des incidences

Covisibilité depuis l'élément ou un point de vue tiers	Prégnance	Rapport d'échelle	Concordance avec les structures et motifs paysagers	Accordance / Perception sociale	Valeur
Très peu ou pas de covisibilité	Aucune prégnance (parc se distinguant à peine)	Parc n'entrant pas en concurrence visuelle avec l'élément	Projet en accord avec les structures	Éolienne marquant des différences, mais dans un registre équilibré	Très faible à nulle
Covisibilité indirecte	Parc visible, mais n'occupant que très peu l'horizon	Parc créant un léger effet d'écrasement	Accord nuancé	Quelques dissonances, mais équilibre possible	Faible
Covisibilité directe depuis quelques points de vue	Parc occupant une part importante de l'horizon	Parc créant un effet d'écrasement	Modifie la lisibilité des structures	Distinction nette et concurrence forte	Modérée

Covisibilité
directe depuis
les vues
majeures voire
l'ensemble des
vues

Parc
occupant
entièrement
l'horizon

Parc créant un fort
effet d'écrasement
et une rupture
d'échelle

Dégrade la
perception
des structures
paysagères

Éolienne en
contraction
totale avec le
registre de
l'élément



XT 6 Analyse de la démarche -éthodologique employée par la DTA des Alpes-Maritimes dans la définition des espaces, paysages et -milieux remarquables du patrimoine naturel et culturel montagnard

XT 5.1 Introduction

Parmi les documents d'urbanisme encadrant la planification stratégique d'un territoire à un échelon régional ou supra-régional, la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) peut formuler des **orientations spécifiques sur l'environnement et l'aménagement du territoire**.

L'unique DTA ayant précisé les modalités d'application de la loi Montagne, en France, est la DTA des Alpes Maritimes approuvée par décret le 2 décembre 2003 (cf. Fiche Technique Montagne et urbanisme, Fiche 7 : Préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard).

La DTA des Alpes-Maritimes présente les modalités d'application de la loi Montagne ainsi qu'une méthodologie ayant abouti à la **définition des espaces, paysages et milieux les plus remarquables du patrimoine naturel et culturel montagnard**. Ces modalités s'appliquent aux documents d'urbanisme locaux (SCoT, PLU, Carte communale).

Même si la DTA ne s'applique pas sur le territoire du site de projet de la Montagne de Sasses, un bref comparatif méthodologique peut permettre de **conforter l'analyse développée précédemment en l'absence de DTA ou tout autre document d'urbanisme venant détailler le champ d'application de la loi Montagne**.

XT 5.2 La DTA des Alpes-Maritimes et les modalités d'application de la loi Montagne

La DTA des Alpes-Maritimes vient détailler à partir de la page 123 du document les différentes modalités d'application de la loi Montagne en détaillant notamment :

- 1 -Les espaces, paysages et milieux **les plus remarquables du patrimoine naturel et culturel montagnard**,
- 2 -Les espaces, paysages et milieux **caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard**.

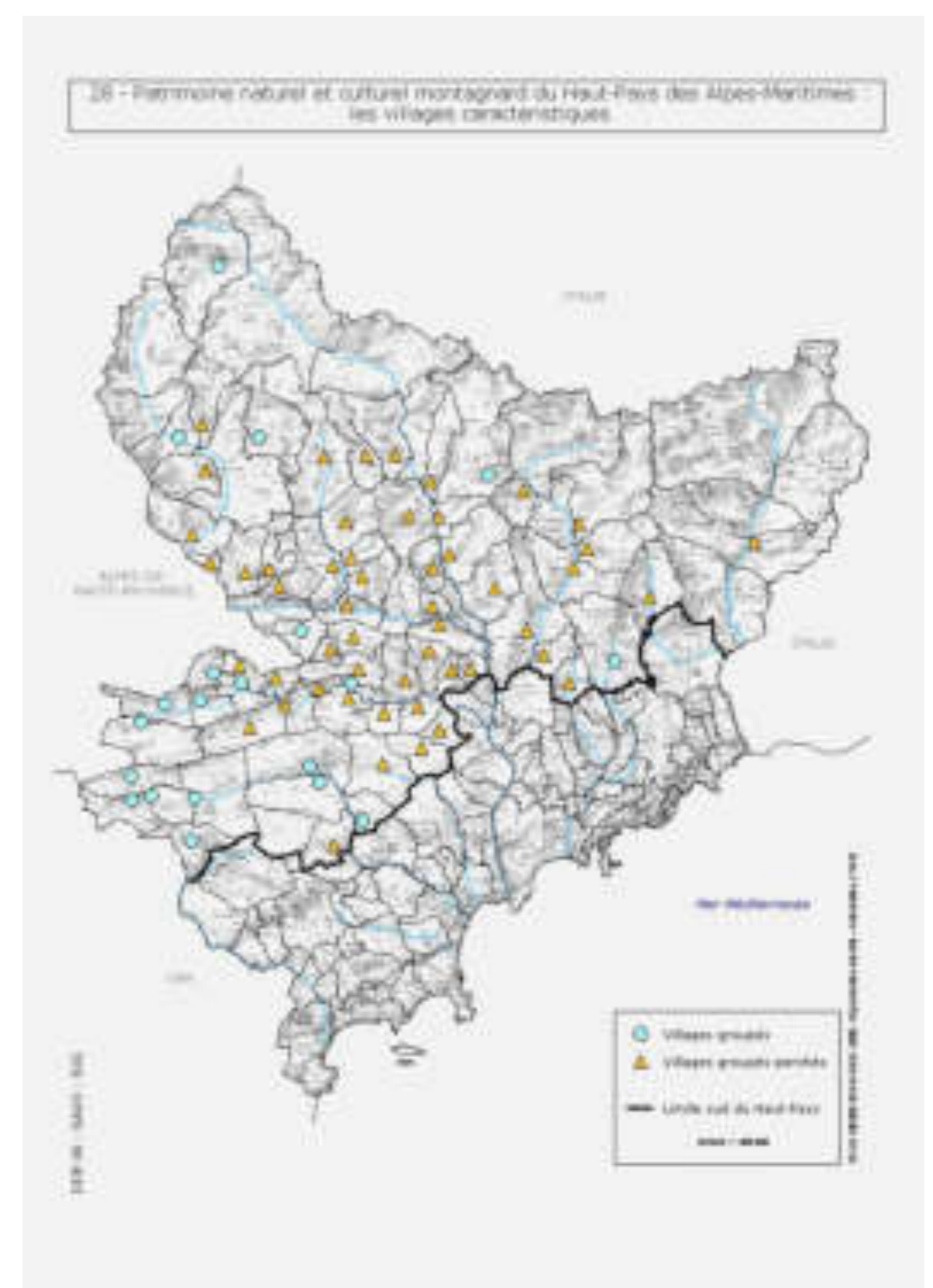
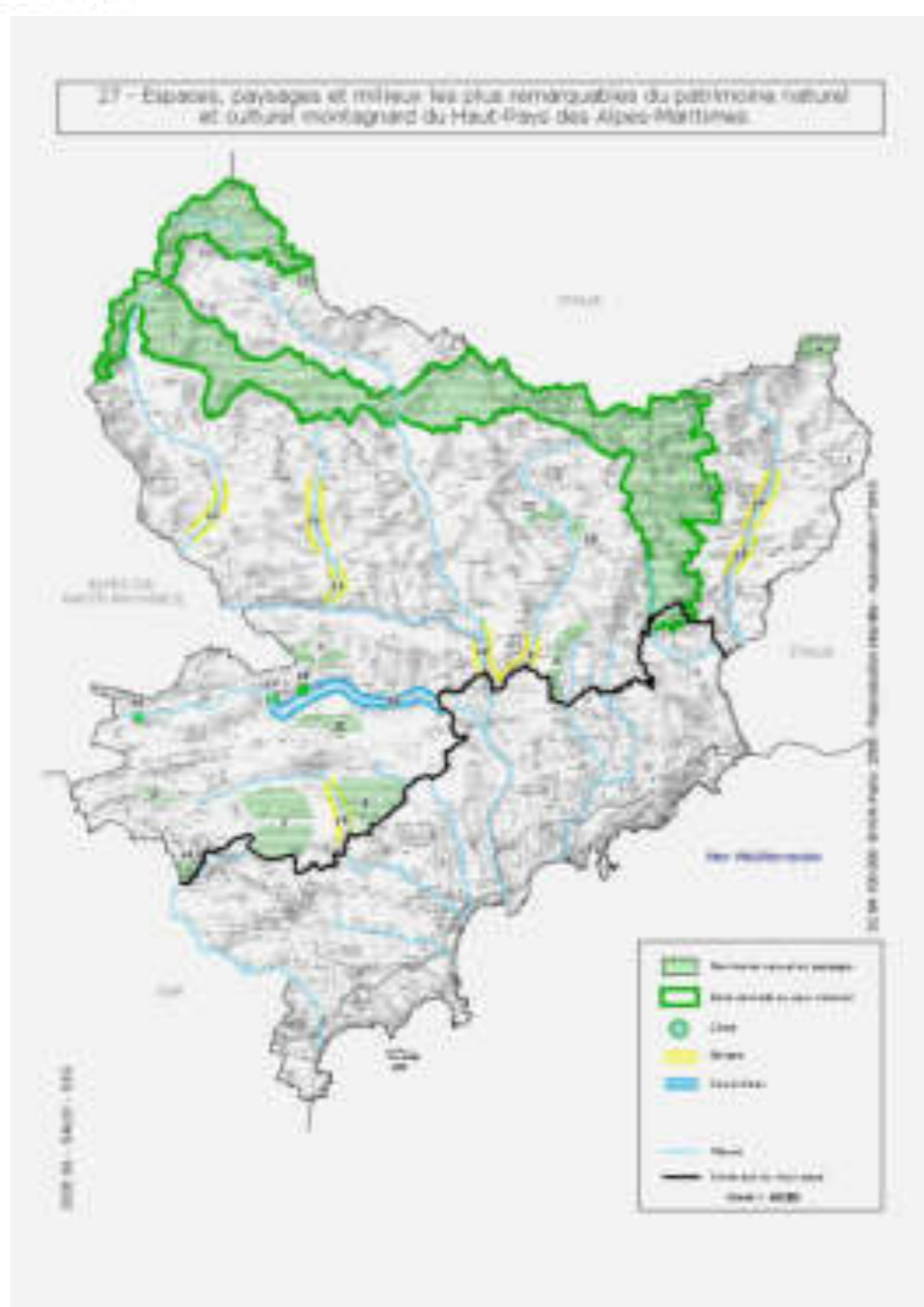
Concernant les **espaces les plus remarquables**, la DTA repère spatialement les éléments selon divers critères notamment la **diversité et la richesse des écosystèmes ou des paysages, la variété d'espèces, flore ou faune et le caractère typique et la notoriété de certains sites ou espaces**. Elle définit aussi bien des éléments et sites du paysage (plaines, plateaux, sites particuliers, forêts, gorges, cluses et cours d'eau) que des **espaces protégés comme le parc national du Mercantour (cf. carte 27 page suivante)**.

Elle précise que les documents d'urbanisme **locaux pourront préciser leur délimitation en tenant compte de la topographie et de l'occupation des sols. De plus, elle précise certaines dispositions applicables quant aux travaux, aménagements, installations et construction**.

Pour la définition des autres espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard, la DTA s'est basée sur une analyse multicritère sur les thématiques suivantes :

- **Les caractéristiques physiques des sols** (topographie, réseau hydrographique, végétation, risques naturels),
- **L'aménagement des sites** : occupation des sites, bâti existant, densité, formes urbaines, condition de desserte,
- **les caractéristiques paysagères** dans l'unité de site géographique, la localisation des points de vue permettant d'appréhender le paysage, l'identification des structures paysagères (topographiques, végétales, bâties, liées aux voiries...) ayant valeur d'identité patrimoniale et des pratiques locales qui font l'identité du lieu,
- les **protections existantes** : monuments et sites classés, arrêtés de biotope, réserves naturelles, parc national.

La DTA liste tout un ensemble d'espace paysager où il est précisé qu'au regard de « leur diversité et de leur diffusion sur tout le territoire du Haut-Pays, ces espaces, paysages et milieux n'ont pas fait l'objet d'un repérage cartographique mais d'une typologie, à l'exception des villages caractéristiques (cf. carte 28). Des dispositions applicables viennent affiner les possibilités d'occupation du sol sur ces espaces.



Carte extraite de la DTA des Alpes-Maritimes localisant les espaces, paysages et milieux les plus remarquables du patrimoine naturel et culturel montagnard du Haut-Pays des Alpes Maritimes

Carte extraite de la DTA des Alpes-Maritimes localisant les villages caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du Haut-Pays des Alpes-Maritimes

2.5.5 La démarche d'analyse de l'état du site de projet. La démarche méthodologique de la DTA des Alpes-Maritimes

En comparant la méthodologie développée par la DTA des Alpes-Maritimes, l'analyse de l'atlas des paysages de la Lozère a permis d'identifier par unité paysagère dans laquelle s'insère l'aire d'étude éloignée du projet de la Montagne de Sasses :

- des **secteurs et des points d'enjeux paysagers de préservation et de valorisation,**
- des **valeurs paysagères** clés par unité paysagère dont laquelle se détache des typologies et des généralités.

Cette démarche **d'identification et de catégorisation des différents éléments constitutifs du patrimoine naturel et culturel montagnard** s'apparente à la démarche employée dans l'analyse pour définir ce qui pourrait être constitutif du **patrimoine naturel et culturel montagnard**.

Toutefois, l'analyse ne tient pas compte **des éléments propres aux sites naturels d'intérêt sur le plan de la richesse écologique et de la biodiversité du site**. Ils peuvent toutefois compléter l'approche de la définition de ces espaces sous un angle plus environnemental.